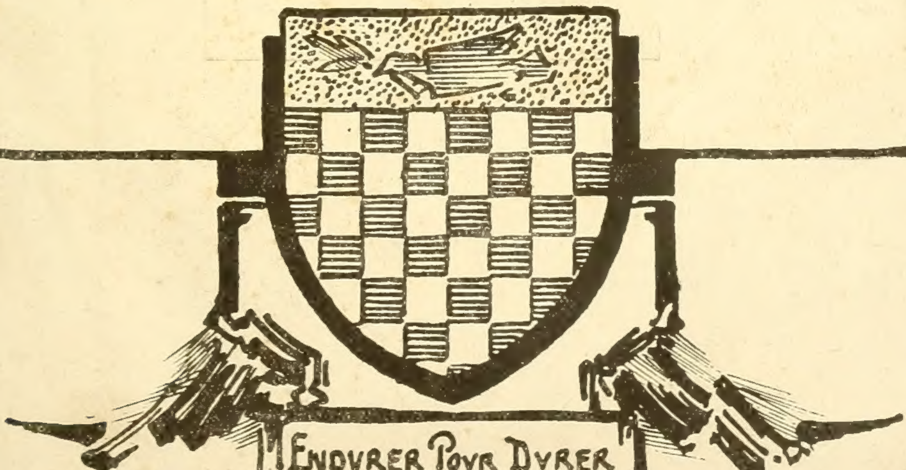
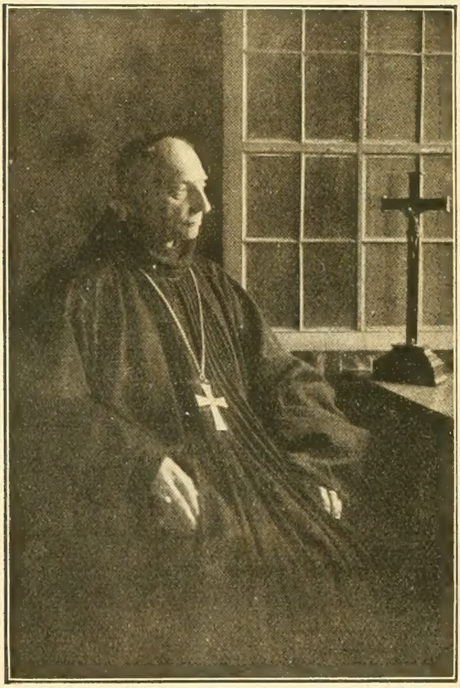
Illmus & Rmus Dominus
D. Robertus de Kerchove
natus 31 Julii 1846
professus 9 Julii 1876
sacerdos 22 Dec. 1878
Abbatiae Reginae Coeli de Castro Lovaniensi
Abbas I
nominatus 6 Aug. 1899
ab Eminentissimo Cardinali Lamberto Goossens
benedictus 8 Sept. 1899
Congregationis belgicae Annuntiationis B.M.V.
O.S.B.
Praeses I
nominatus 7 Febr. 1920



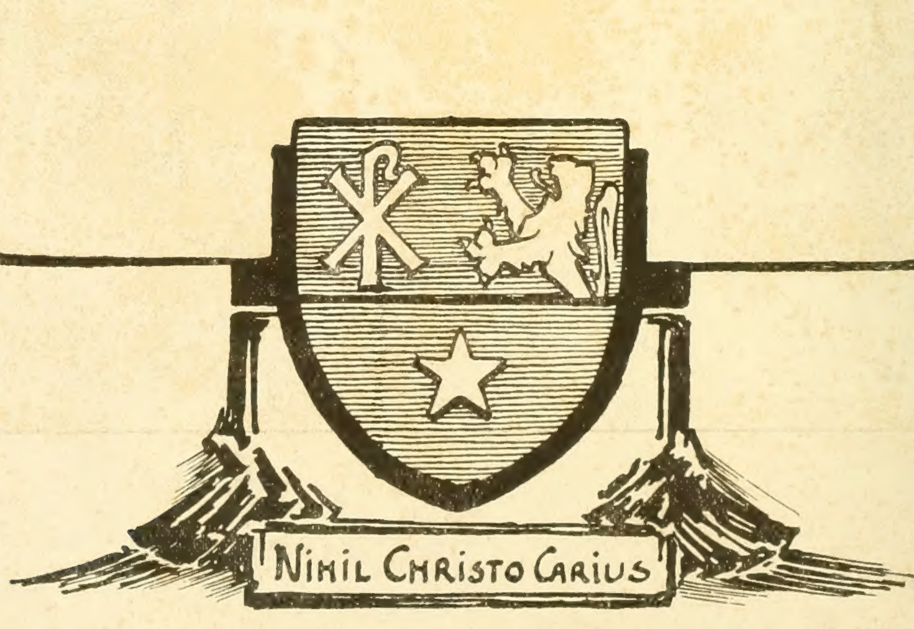
Supplément aux Questions Liturgiques et Paroissiales, n. 1 — 1929





Rmus & Ampl. Dominus
D. Bernardus Capelle
natus 8 Februarii 1884
sacerdos 10 Aug. 1906
professus 15 Oct. 1919
Abbatiae Reginae Coeli de Castro Lovaniensi
Abbas Coadjutor cum jure successionis
electus 23 Jan. 1928
ab Eminentissimo Cardinali Ernesto Van Roey
benedictus 25 Febr. 1928

Ad multos annos





L'ATTENTE DU CHRIST [1]

Celui qui rend témoignage de ces choses dit : « Je viendrai bientôt. » « Amen. Venez, Seigneur Jésus. » (*Apoc.*, XXII, 20.)

NOTRE-SEIGNEUR Jésus-Christ a voulu que son œuvre rédemptrice fût continuée par une société visible : l'Église. C'est à Elle qu'Il a confié la mission d'appliquer les fruits de la Rédemption, fruits de salut et de sanctification.

Or, les sacrements sont les canaux par lesquels l'Église, de par la volonté de son Chef invisible, nous transmet les principes de notre sanctification, la grâce du salut. D'autre part, le terme final, l'aboutissement commun de tous les sacrements, c'est l'Eucharistie. « Per sanctificationem omnium sacramentorum, fit præparatio ad suscipiendam vel consecrandam Eucharistiam [2]. » Et l'Eucharistie, c'est essentiellement le culte de Dieu : le prêtre offre à Dieu le Père son Christ en victime d'adoration et d'expiation. Le fidèle qui reçoit l'Eucharistie s'associe au sacrifice du Christ de la manière la plus intime et la plus réelle qui soit possible.

Il est donc légitime de poser sous forme de conclusion que la mission sanctificatrice du Christ reçoit son application dans le culte de l'Église, dans la liturgie, rayonnement de l'Eucharistie. Renversant la proposition, il est évident qu'un des caractères essentiels de la liturgie est d'être sanctificatrice des hommes.

Nous avons cru utile de poser ce principe général, afin de montrer que le point de vue auquel nous nous plaçons dans les considérations qui suivent n'est nullement arbitraire, mais est fondé sur la nature même de la liturgie.

1. Comme introduction à la méditation de l'Avent, outre l'*Année liturgique* de Dom GUÉRANGER et l'article dans les *Questions liturgiques* (1911, t. I, pp. 5 et suiv.), on lira avec fruit l'étude historique de Dom CABROL dans la *Revue bénédictine* (t. XXII, 1905, pp. 489-495), ou dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, art. *Avent*. A lire aussi, l'étude approfondie que lui a consacrée notre collaborateur M. le chanoine CALLEWAERT dans *Liturgisch Tydschrift*. eerste jaarg., p. 5.

2. S. THOM., *Summa Theolog.*, P. III, Q. LXXIII, art. 3.

I.

1° L'année liturgique débute non par la proposition des vérités à croire et des préceptes à observer, mais par la manifestation de la radieuse et divine figure de Jésus, venant apporter au monde la paix, venant diviniser l'homme en le rendant fils de Dieu. Mais avant de posséder le Christ par l'amour, il faut le désirer, il faut tendre vers Lui avec toute l'assurance d'une espérance qui ne trompe pas. C'est l'objet de l'Avent : « Exspectantes beatam spem, et adventum Domini nostri Jesu Christi. » L'Église nous fait pousser un long cri d'espérance vers cette unique Voie qui nous conduira au Père. Elle nous propose le Christ comme l'unique secours sur lequel nous devons nous appuyer pour acquérir le bonheur, la vie éternelle [1].

Elle s'absorbe dans cette attente et la contemplation du Christ qui viendra. On omet les suffrages des saints, pour que nous ne paraissions pas implorer, avant l'avènement du Christ, le secours de ceux qui ont reçu leur sainteté de Lui [2]. « Adventu principis, dit Durand, cedunt alii [3]. » C'est ainsi que, dans certains monastères et certaines églises, on voilait les images et les reliquaires [4]. Dans l'Église grecque, on fait mémoire des saints qui ont un rapport plus particulier avec Notre-Seigneur. Le troisième dimanche, on célèbre les ancêtres du Seigneur, particulièrement Abraham, Isaac et Jacob. La raison que donne le Ménologe de saint Basile, au 16 décembre, est que le Christ est né d'eux [5]. Ils sont appelés les étoiles du matin annonçant le lever du Soleil de justice, des phares spirituels éclairant la nuit des temps qui ont précédé le Christ, des docteurs qui ont enseigné la science du salut [6]. Le dimanche qui précède la Noël, on vénère tous les patriarches de l'Ancien Testament depuis Adam jusqu'à saint Joseph, ainsi que les prophètes qui se trouvent rappelés dans la généalogie selon saint Matthieu.

1. La notion d'espérance comprend quatre éléments : *a*) la tendance vers le bien ; *b*) tendance exigeant une lutte : car ce bien est ardu ; *c*) ce bien est futur ; *d*) possible à atteindre. Sans cet élément, l'espérance devient présomption. Le secours qu'on attend pour attendre ce bien devient l'objet secondaire de l'espérance.

L'espérance chrétienne a pour objet la possession de Dieu. Le secours sur lequel elle s'appuie est par-dessus tout le Christ, sans lequel l'espérance devient présomption.

Enfin, la vie liturgique nous met en contact avec le Christ d'une façon vivante et continue et nous élève avec Lui jusqu'à Dieu sur les ailes de l'espérance. Comme le Christ est l'objet secondaire de l'espérance, elle nous fait aussi tendre vers Lui. Voir, à ce sujet, S. THOMAS, *Summa Theolog.*, I. II*ae*, Q. XL ; II. II*ae*, Q. XVII et suiv.

2. GAVANTUS (Merati), *Thesaurus sacrorum rituum*, t. II, sect. VI, c. I.

3. *Ration.*, lib. 6, cap. 2.

4. MARTÈNE, *De antiquis Eccl. ritibus*, lib. IV, c. X, § 13.

5. Cité dans NILLES, *Kalend. utr. Eccl.*, t. II, p. 539.

6. *ἀλείπτας τῆς σωτηρίας.*

Mais au lieu d'attendre l'avènement du Christ, n'est-ce pas cet avènement lui-même que nous célébrons, comme semble l'indiquer le nom d'Avent? Autrefois, en effet, la signification du nom d'*Avent* était attachée à la Noël. C'est ainsi que les hymnes de saint Ambroise pour la Noël sont intitulées : *De adventu Domini*. De même, dans les anciens Sacramentaires, les dimanches de l'Avent portent comme titre : *Dominicae ante Adventum Domini*. La manière de compter était donc inverse de la manière actuelle, de sorte que le premier dimanche était le plus rapproché de Noël [1]. Au temps de saint Bernard, on appelait déjà *Avent* l'époque de préparation : *Hodie celebramus Adventus initium*. Toutefois l'ancienne dénomination laissa encore des traces dans la littérature chrétienne. Ainsi, Durand [2] parle encore de *præparatio Adventus*. L'usage qui a prévalu d'appeler *Avent* l'époque qui précède la Noël est cependant bien légitime, puisque, comme le note un ancien auteur [3], « tempus quod dominicæ nativitatis antecedit, ideo adventus noncupatus quia totus ejus ecclesiasticus ordo juxta contemplationem adventus Domini dispositus est ».

2° Quant à l'origine de cette idée dont s'inspire la liturgie, nous voyons que, de tout temps, l'Église a songé à la venue de son Époux, à sa venue par la grâce comme à celle du dernier jour. Les écrits des représentants de la pensée chrétienne des premiers siècles témoignent de cette préoccupation. Et d'abord, les épîtres de l'apôtre saint Paul, malgré une terminologie mystérieuse à première vue et des conceptions assez complexes et nuancées, distinguent cependant nettement les espérances messianiques du premier avènement, qui sont déjà réalisées, de l'avènement final, auquel sont rattachés la résurrection, le jugement et la rétribution éternelle [4]. L'expression *parousie*, employée par saint Paul pour désigner le retour triomphal du Christ, est empruntée par l'Apôtre au langage de l'époque, qui attachait la signification du terme *parousie* à la visite solennelle d'un souverain ou de quelque grand personnage, en particulier de l'empereur lui-même. L'expression fut reprise par les Pères : glanons au hasard dans leurs écrits quelques passages. « Admettons, dit saint Justin, dans son dialogue avec Tryphon [5], qu'il en soit comme tu dis, qu'il ait été prophétisé que le Christ devait être souffrant, qu'il soit appelé pierre, qu'après la première parousie dans laquelle il fut annoncé qu'Il paraîtrait dans la

1. Ainsi le Missel mozarabe, le Sacram. grégorien. Cf. AMAL., lib. 3, *De offic. eccles.*, c. 11 (*P. L.*, CV, col. 385), LANFRANCUS, *Statuta (P. L.)*.

2. *Ration.*, lib. VI.

3. RUPERT. TUIT., *De div. offic.*, c. I (MIGNE, *P. L.*, t. CLIX, col 55).

4. Cf. en particulier : I *Thess.*, II, 19; III, 13; IV, 15; V, 23; II *Thess.*, II, 1-8; I *Cor.*, XV, 23; *Tit.*, II, 13. Pour les problèmes que soulève la question de la parousie, cf. PRAT, *La Théologie de saint Paul*, t. II, pp. 509 et suiv.

5. XXXVI, 1, édit. Hemmer et Lejay.

souffrance, il doit venir dans la gloire pour juger tous les hommes, et ensuite sera roi et prêtre éternel. » « Il a encore été prophétisé par la bouche de Jacob le Patriarche, qu'il y aurait deux parousies du Christ, que dans la première il serait souffrant, qu'après sa venue, il n'y aurait plus ni prophète, ni roi dans votre race, et, ajoutais-je, que les nations qui croient au Christ souffrant seraient dans l'attente de son retour [1]. » « Christi adventum annuntiamus, dit saint Cyrille de Jérusalem [2]; non unum dumtaxat, sed et alterum priore multo speciosiorem. Ille enim patientiæ significationem prætulit; iste vero divini regis diadema feret... Jamvero duos quoque illos adventus significat Paulus ad Titum scribens. » Et saint Jean Chrysostome : « Duos ostendit (sc: Paulus) adventus: duo enim vere sunt : Primus gratiæ, secundus retributionis et justitiæ [3].»

Quant à l'idée de commémorer par une fête l'avènement du Christ sur terre, cette question regarde plutôt l'histoire des origines de la fête de Noël.

3° Après l'établissement de la fête de l'avènement du Christ sur terre opérant en nos âmes l'avènement par sa grâce, l'Église établit assez tôt cette époque de préparation qui fut appelée plus tard *Avent*. Le premier document [4] que nous connaissions est un Canon du Concile de Saragosse, tenu en 380 contre les Priscillianistes : « Viginti et uno die a XVI kal. januarii (c'est-à-dire depuis le 17 décembre), usque in diem Epiphaniæ quæ est VIII Idus Januarii continuis diebus, nulli liceat de ecclesia se absentare, nec latere in domibus, nec secedere ad villam, nec montes petere, nec nudis pedibus incedere, sed concurrere in ecclesiam [5]. » La partie du Sacramentaire de Bobbio [6], qui, s'il faut admettre une hypothèse très ingénieuse de D. Cagin [7], remonterait au commencement du Ve siècle, contient trois messes pour l'Avent. De plus, la collection d'oraisons connue sous le nom de *Rouleau de Ravenne* [8], qui, selon Dom Cabrol [9], remonte vers le Concile d'Ephèse (430), est tout entière préparatoire à la fête de Noël. Saint Grégoire de Tours, dans son *Historia Francorum* [10], dit : « Hic (c'est-à-dire Perpetuus, 6e évêque de Tours,

1. *Id.*, LII, 1. Cf. aussi : XLIX, 7; XL, 4; XC, 2; CXI, 1; XXVIII, 2, etc.
2. *Cat.*, ch. XV, 1-2. (*M.*, *P. G.*, XXXIII, 223.)
3. *In epist. ad Titum*, hom. V. (*M.*, *P. G.*, LXII, 689.)
4. Dom CABROL, *R. Bén.*, XXII, 1905, p. 484, rappelle « qu'il faut laisser désormais de ce côté certains textes trop vagues ou contestés ».
5. MANSI, III, 634.
6. Sacramentaire gallican trouvé par Mabillon et publié dans *Musæum Italicum*, t. I, p. 283. Mabillon lui assigne Luxeuil comme lieu d'origine. Mgr Duchesne (*Orig. du culte*, ch. V) lui attribue plutôt une origine milanaise.
7. *Paléographie musicale*, t. V, pp. 97 et suiv.
8. *Série de* 40 *oraisons* éditée en 1883, par CERIANI, docteur de l'ambrosienne Milan. Cf. D. CABROL, *R. Bénédict.*, oct. 1906, XXIII.
9. *R. Bénédict. loc. cit.* et *Dict. de liturg.*, « Annonciation ».
10. L. X., c. 31, § *De iejuniis. M. P. L.*, LXXI, 566.

élu vers 460, mort en 490) instituit jejunia... quod hodieque apud nos tenetur scriptum, quorum ordo hic est... A depositione domni Martini usque Natale Domini terna in septimana jejunia. » Le Lectionnaire de Capoue, écrit avant le 19 avril 546 [1], contient quatre lectures pour l'Avent. Le deuxième Concile de Tours, tenu en 567 [2], dit au Canon 17 : « De Decembri usque ad natale Domini (monachi) omni die jejunent. » Au premier Concile de Mâcon, tenu en 581, il est statué ce qui suit : « Ut a feria S. Martini usque ad natale Domini, secunda, quarta et sexta diebus jejunetur, et sacrificia quadragesimali debeant ordine celebrari. In quibus diebus canones legendos esse speciali definitione sancimus, ut nullus fateatur se per ignorantiam deliquisse [3]. » A Rome, le premier témoignage est celui de saint Grégoire († 604) [4]. Depuis, les témoignages sont plus nombreux.

En résumé donc nous avons un document de la fin du IVe siècle, attestant la présence, dans l'Église d'Espagne, d'une préparation à Noël, consistant dans une assistance journalière à la liturgie. En Italie, au commencement du Ve siècle, une liturgie spéciale pour l'Avent dans une église particulière. A Ravenne, dans la première moitié du siècle, également une liturgie spéciale. A Capoue, dans le second tiers du VIe siècle, nous trouvons également les traces d'une liturgie. A Rome, la première attestation est de la fin du VIe siècle. En Gaule, dans la seconde moitié du Ve siècle, Carême de saint Martin, à Tours. Au milieu du VIe siècle, le même Carême à Mâcon [5]. En Gaule, nous avons donc le jeûne et, en Italie, la liturgie.

Quant à la durée de ce temps de préparation, elle a varié beaucoup. Les anciens Sacramentaires contiennent deux ou trois messes : Mabillon suppose qu'on les répétait plusieurs fois. D. Cabrol émet l'hypothèse que, de fait, à une certaine époque et dans certaines régions, il n'y avait que deux ou trois dimanches. Dans le Lectionnaire romain, dans celui de Capoue et celui de Naples, dans l'Homiliaire de Bède et la tradition des Nestoriens, nous trouvons quatre dimanches. Dans le Sacramentaire gélasien, dans l'Homiliaire de Paul diacre, et celui de saint Germain,

1. GERBERT, *Monum. veter. lit. allem.*, t. I, pp. 409 et suiv. ; RANKE (Marburg et Leipzig), 1868, pp. 165 et suiv. ; D. GERM. MORIN, *Lib. comitis*, p. 436.
2. MANSI, IX, col. 796.
3. ID., IX, 933.
4. *Hom. in Evang.* 1, 6, 7, 20.
5. Si l'on admet l'hypothèse de D. Cagin, au sujet de l'âge du document de Bobbio, et celle de D. Cabrol, sur le Rouleau de Ravenne, il n'est pas exact de dire avec NILLES (*Kalendarium utriusque eccl.*, t. II, p. 530), reprenant l'assertion de Binterim, de Krull et de Mayer, que l'Avent fut institué en Gaule vers la fin du Ve siècle, qu'il pénétra en Italie au VIe et de là dans toute l'Église. Kellner dit aussi (*Heortologie*) que la première mention officielle de l'Avent est du VIe siècle, quoique auparavant il y ait eu une préparation par le jeûne.

dans le *Liber comitis*, dans le Sacramentaire édité par D. Ménard, dans le Sacramentaire de Reims, dans Gellone et dans le Pontifical d'Egbert et quelques autres manuscrits publiés par D. Martène, nous trouvons cinq dimanches [1]. Le *Liber ordinum* mosarabe, publié par D. Férotin, fait commencer l'Avent le 17 novembre [2]. Le codex de Bergame (ambrosien) commence le 11 novembre [3], ce qui concorde avec le Carême de saint Martin, observé en Gaule [4].

II.

Ces notions historiques posées, revenons-en à l'idée qui domine la liturgie de l'Avent : l'attente mystérieuse du Christ, venant apporter au monde la paix, le salut. Oui, un grand souffle d'espérance, plein de joie et de sainte impatience, passe sur notre terre. Nous tous, qui avons besoin de bonheur, venons nous étancher aux sources d'eau vive. « Omnes sitientes venite ad aquas [5]. » Notre désir sera satisfait dans la possession du Christ. Le pécheur, au milieu du tourment de ses appétits qui le poussent si impérieusement vers plus de jouissance, sans qu'ils puissent jamais être assouvis, désire le bonheur, la quiétude de ses puissances. Ah ! qu'il écoute la voix de l'Église ; qu'il sache qu'il se trompe de route, qu'il n'y a qu'une voie vers le bonheur. Le Soleil de justice se lèvera bientôt, qui dissipera ses ténèbres, qui réchauffera son âme. Qu'il secoue les liens qui l'enchaînent, qu'il sorte de la captivité du péché, du sommeil de la mort : « Hora est jam nos de somno surgere [6]. »

Le chrétien tiède et langoureux qui pratique la vie chrétienne à l'instar d'une coutume traditionnelle, ou même d'un vain formalisme, sans retentissement dans la vie intime, que lui aussi secoue sa torpeur, sa mollesse. Qu'il accomplisse son devoir avec d'autant plus de promptitude et de fidélité que le temps presse... notre fin éternelle, notre salut la résurrection, le jugement approchent tous les jours [7]. Que nos pra-

1. Voir détails et références dans D. CABROL, *Dict. de lit.*, « Avent », *ou R. Bénédict.*, XXII, 1905, p. 486 ; MARTÈNE, *De ant. Eccl. ritibus*, l. IV, c. IV ; GAV., *Merati*, t. I, p. IV, tit. I ; GRANCOLAS, *Comm. in brev. rom.*, t. III, c. 4

2. *Monum. Liturg.*, lib. V, *Liber ordinum*, p. 487.

3. *Auctar. Solesm.*, p. 7.

4. A partir du VIIIe siècle, les Grecs jeûnent depuis le 14 novembre, quoique l'Avent liturgique proprement dit ne commence que le deuxième dimanche avant Noël. Cf. KELLNER, *L'année ecclésiast.*, et NILLES, *Kalend. utr. eccles.*, t. II, p. 537.

5. Ana 4 ad Laudes et Vesp. Domin. I (ISAIE, LV, 1, 6.)

6. Épître et capitules du premier dimanche : « Antequam nomina daretis Christo, vitam in tenebris agebatis : abiit tenebrarum tempus : adest dies : superstitionis, ignorantiæ, peccati tenebras, Evangelium dissipavit. Abjiciamus opera tenebrarum : vitemus peccatum quod lucem ac fulgorem odit, et latibula solum quærit ; fulgentibus induamur armis, clypeo fidei, thorace justitiæ, galea salutis, gladio Spiritus. » (CALMET, *Comment. litter. in S. Script.*)

7. Cf. PICONIO, *Triplex expositio in epist. S. Pauli, ad Rom.*, XIII, 11.

tiques soient donc plus vivantes ! Voyons-en le sens profond ! Que le culte ne soit pas une vaine formalité, mais la manifestation de nos sentiments !

Pour le chrétien plus fervent, pour le prêtre, il est aussi temps de prendre un renouveau de forces, de vie, de lumière dans le Christ. C'est Lui seul qui apportera la sainteté ; nos efforts sont vains et stériles, s'ils ne sont réellement appuyés sur Lui. Notre vie dans la foi est plus développée qu'au début de notre acheminement vers Dieu. « Plus nous avançons, plus aussi nous approchons de notre liberté et de notre rédemption [1]. »

Oui, vous tous, qui que vous soyez, écoutez la parole du Seigneur : « Audite verbum Domini gentes [2]. » « Le prophète Isaïe l'a dit : Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui se lève pour régner sur les nations ; en lui les nations mettront leur espérance. » Et l'Apôtre ajoute : « Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, afin que, par la vertu de l'Esprit-Saint, vous abondiez en espérance [3]. »

Voyons comment la liturgie de l'Avent développe ce thème de l'avènement prochain du Christ et crée en nous l'état d'âme correspondant : l'attente pleine d'espérance [4].

1° La Sagesse divine a manifesté aux prophètes de son peuple que le Messie viendrait. La voix des prophètes s'est fait entendre et le peuple vit dans l'espoir du bonheur que cet événement lui donnera [5]. Les fidèles de l'Église du Christ, dont Israël n'était que la figure, sont aussi dans l'attente... de nouveau il viendra, mystérieusement, combler nos vœux et nous apporter tous les biens.

Aux premières Vêpres, qui ouvrent cette période liturgique, l'Église fait sien l'oracle d'Isaïe [6] : « Ecce nomen Domini venit de longinquo », et, s'inspirant d'un autre passage de l'Écriture [7], elle ajoute : « et claritas ejus replet orbem terrarum [8] ». Quelle majesté sereine ! La musique grave, forte, qui accompagne cette antienne contribue à nous infuser le sentiment de confiance paisible, mais sûre, complète, profonde [9].

1. THEODORET., in I *Petri*, IV, 7.
2. R/8 in Dom. 1 et in R/4 Dom. 3 (JEREM., XXXI, 10-11).
3. Epist. Dom. II empruntée à l'épître aux Romains, XV, 12-13.
4. « Proprie dicitur exspectare quod sperat ex auxilii virtutis alienæ, ut dicatur exspectare, quasi ex alio sperare. » S. THOM., *Summa*, I, II, Q. XL, art. 2, ad 1.
5. Le symbolisme des quatre millénaires, dont certains auteurs parent les quatre semaines de l'Avent, n'a aucun fondement dans les textes liturgiques : la *Genèse* est lue à partir du dimanche de la Septuagésime : il faut donc éviter les systématisations forcées.
6. Is., XXX, 27.
7. NUM., XIV, 21 : « Implebitur gloria Domini universa terra. »
8. Ana ad Magnificat in Sabb. ante Domin. 1.
9. « Spes importat quandam certitudinem et firmitatem unde ad hebr. VI spes ancoræ comparatur. » S. THOM., *Summa*, I, II, Q. XL, art. 6.

Isaïe voit de loin la puissance de Dieu se manifestant dans le mystère de l'Incarnation : « Aspiciens a longe video potentiam Dei venientem. » La figure du Christ, représentant la toute-puissance de Dieu, apparaît à l'Église sous la forme d'une nuée qui s'avance et finit par couvrir toute la terre « et nebulam totam terram tegentem [1] », ou encore : « Aspiciebam in visu noctis et ecce in nubibus cœli Filius hominis veniebat [2] ». Oui, l'Église annonce au loin, à tous, la venue lointaine du Christ, le roi universel, Dieu et homme [3]. En citant ces répons, on se rappelle instinctivement les belles lignes que Mgr Batiffol leur a consacrées, quand il les compare aux chœurs antiques [4]...

Que du fond de notre âme, nos désirs s'élèvent donc vers Celui qui viendra : « Ad Te levavi animam meam, » notre espoir est peu ardent encore, mais il est fort et tranquille : Non, je ne serai pas trompé dans mon attente. « Deus meus in Te confido, non erubescam... etenim universi qui te exspectant non confundentur [5]. »

Et pendant tout l'Avent, l'Église emprunte à toutes les périodes de l'histoire du peuple de Dieu l'annonce prophétique de la venue de son Époux. Jacob, bénissant ses fils, prophétise la venue du Messie : « Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton du commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne le Pacifique. C'est à Lui que les peuples obéiront [6]. » On dira en ce jour-là : « Voici notre Dieu ; nous avons espéré en lui et il nous a sauvés [7]. » « Voici que viendra Jéhovah, le protecteur d'Israël [8]. » « Jéhovah se lèvera sur toi et sa gloire resplendira sur toi Les nations marcheront vers ta lumière et les rois vers la clarté de ton lever [9]. » « Il apparaîtra à la fin et ne mentira pas (sera fidèle à ses promesses)... Il viendra et ne tardera pas [10]. » « Voici que vient le désiré

1. Rép. 1, dom. 1.
2. Rép. 2, dom. 1.
3. AMALAIRE, *De ordine antiphon.*, 8; *M. P. L.*, 105, col. 1261.
4. *Histoire du bréviaire romain*, p. 104 (éd. 1835).
5 Introït, graduel et offertoire du premier dimanche emprunté au psaume XXIV, 1, 2 et 3 : « Levare animam suam ad aliquid, est magnopere illud optare. » (CALMET, *Comment. litter. in S. Script.*)
6. R/2 in Dom. 4 Adv. R/1 in Exspectat. B. M. V. (*Genes.*, XLIX, 10). « Affirmanddum utique, dit D. Calmet, erectum fuisse universum orbem in exspectationem futuri Liberatoris, quem tamen venientem rari tantum ex hominibus agnoverunt. Summis votis illum exposcebant Judæi : alacri studio semel annunciantem exceperunt Ethnici; et qua tenebratur Orbis universus, hujus divini Servatoris necissetas efflagitatio erat quædam Cœlum pulsans (D. CALMET, *Comment litter. in S. Script.*)
7. An. 5 ad Matut. Exspectat. (Is., XXV, 9).
8. R/4 in Dom. 2 Adv. (Is., XLIII, 14-15).
9. An. ad Benedictus in fer. 3 post Dom. 2 Adv R/ breve ad Nonam in Dom et fer. addv. An. ad Benedictus in Vigilia Nativ. Domini (Is., LX, 2).
10. V/ in R/1 Dom. 3 Adv. An. 3 ad Laudes et Vesp. Dom. 2 Adv. (HABACUC, II, 3).

de toutes les nations [1]. » « Jéhovah vient et tous les saints avec Lui [2]. »

Avec l'Église, élevons donc nos voix vers le ciel pendant toute cette époque : « Rorate cœli desuper et nubes pluant justum. Aperiatur terra et germinet Salvatorem [3]. » Adressons-nous à Celui-même qui viendra : « Rex gentium et *desideratus* eorum... veni [4]... O Emmanuel... *exspectatio* gentium... veni [5]. »

2° Ce sentiment général de l'attente du Christ prend un caractère de joie confiante, de douce allégresse. Plus de larmes, car Il viendra vous sauver et il enlèvera toute tribulation [6]. Quelle tendresse dans ces paroles : « Comme une mère console ses enfants, ainsi je vous consolerai... Vous le verrez et votre cœur sera dans la joie [7]. » Oui, « consolez-vous, ô mon peuple », dit le Seigneur [8]. Quand l'espérance est si forte et si sûre, quand elle est appuyée sur les promesses de Dieu même, il n'y a plus de place pour une crainte pusillanime. « Dites à ceux qui ont le cœur troublé : Prenez courage, ne craignez point ! Voici votre Dieu... Il viendra lui-même et vous sauvera [9]. »

« Élevez la voix et annoncez au peuple que Jéhovah, notre Sauveur, viendra [10]. « O peuple de Sion, voici que viendra le Seigneur pour sauver les peuples... vous aurez le cœur joyeux [11]. » « Tressaille de joie, fille de Sion ! Pousse des cris d'allégresse, fille de Jérusalem ! Voici que ton Roi vient à toi [12]. » « Pousse des cris de joie, car le jour du Seigneur viendra. Eclate d'allégresse, car du milieu des peuples surgira ton Sauveur. Fais-toi entendre, chante des louanges, ô fille de Jérusalem [13]. » « Réjouissez-vous avec Jérusalem et soyez dans l'allégresse à cause d'elle, vous tous qui l'aimez. Tressaillez de joie avec elle [14]. » Oui, tous, soyons dans

1. An. 2 ad Laudes in Dom. 4 Adv. (Agg., II, 8).
2. Commun. in fer. 6 Q. T. An. 3 ad Laudes Dom. 1. An. pro sanctis ad Laudes et Vesp. in offic. B. M. V. in Adv. R/2 in Dom. 2 V/ pro sanctis ad Laudes et Vesp. in off. B. M. V. (Zachar., XIV, 5, 7).
3. Passim in Adv. (Is., XLV, 8).
4. An. ad Magnificat in die 22 dec.
5. An. ad Magnificat in die 23 dec.
6. R/4 in Dom. 3 et R/3 Dom. 2 (Is., XIX, 20).
7. R/5 in Dom. 2 (Is., LXVI, 13 et 14).
8. Ant ad Benedictus in fer. 5 post. Dom. 4.
9. Offert. in fer. 4 Q. T. Ant. ad Bened. in Sabb. post. Dom. 1 ; in resp. 1 Dom. 4. Ant. 5 ad Laudes et Vesp. in Dom. 2. Ant. 1 ad Mt. Exspect. Partus B. M. V. An. ad Benedictus in fer 6 post. Dom. 2. Ant. 2 ad Matut.
10. Ant. 5 ad Laudes in fer. 4 post Dom. 3 Ant. 9 ad Matut. Exspectat. (Is., XLII, 11).
11. Intr. in Dom. 2 (Is., XXX, 19, 29, 30).
12. V/ in R/6 Dom. 2., Offert. in Sabb Q.T., Ant 2 ad Laudes Dom. 1 , Ant. 2 ad Laudes Dom. 3. An. 1 in Noct. 2 Dom. (Zachar., IX, 9).
13. R/6 in Dom. 2 (Jerem., XXXI, 5, 7).
14. Ant. ad Magnificat in fer. 5 post Dom. 3 (Is., LXVI, 10).

la joie, pauvres et riches, pauvres pécheurs qui venons recevoir la miséricorde, chrétiens qui venons nous réchauffer au foyer de la vie. « Quique terrigenæ et filii hominum [1]. » Écoutez la description imagée que nous fait le Prophète de la future félicité à laquelle nous donne droit l'avènement du Messie sur terre : « Le loup habitera avec l'agneau, la panthère reposera avec le chevreau ; le veau, le lion et le bœuf vivront ensemble et un jeune enfant les conduira. La vache et l'ourse auront un même pâturage, leurs petits un même gîte, et le lion mangera du fourrage comme le bœuf. Le nourrisson s'ébattra sur le trou de la vipère, et l'enfant à peine sevré mettra sa main sur la prunelle du basilic. On ne fera point de mal et on ne causera point de dommage sur toute ma montagne sainte ; car le pays sera rempli de la connaissance de Jéhovah, comme le fond des mers par les eaux qui le couvrent [2]. » « Oh ! certes, nous nous sommes réjouis quand il nous a été dit : « Nous irons à la maison du Seigneur [3]. » En présence d'une joie si nouvelle, si étrangère, mais aussi si supérieure à celles dont le monde nous comble, il nous faut la manifester aussi d'une nouvelle manière : « Chantons au Seigneur un cantique nouveau, faisons retentir sa louange jusqu'aux extrémités de la terre [4]. »

A certains moments, la joie devient vraiment une sainte exaltation, particulièrement aux approches de la fête de Noël. « Réveille-toi, réveille toi ! Revêts ta force, Sion ! Revêts tes habits de fête, Jérusalem [5]... » « A cause de Sion, je ne me tairai point, et à cause de Jérusalem, je ne prendrai point de repos, jusqu'à ce que sa justice se lève comme l'aurore et que son salut brille comme un flambeau [6]. » Et à la veille du grand avènement : « Soyez constants, persévérez encore un peu de temps... c'est demain que sera anéantie toute l'iniquité du monde... demain le Sauveur du monde règnera sur nous [7]. » Oui, sachez-le, « c'est demain que vous verrez la gloire du Seigneur [8] ».

La nature elle-même doit s'associer à la joie universelle : elle a été créée par l'intermédiaire de Celui qui viendra ; que par Lui elle rende gloire à Dieu. « Que la terre tressaille d'allégresse, que les cieux se réjouissent [9] ! Les montagnes et les collines chanteront la louange du Seigneur [10]. »

1. V/ in R/1 Dom. (ps. XLVIII, 2).
2. Lect. I Noct. Dom. 2 (Is., XI).
3. V/ in Alleluia Dom. 2 (ps. CXXI, 1).
4. An. ad Magnificat in fer. 6 post Dom. 2 (Is., XLII, 10).
5. An. ad Magnif. (in fer. 3 post Dom. 3) Is, LII, 1 et 2. Cf. An. ad Benedictus fer. 3 post Dom. 4 (Is., LI, 9).
6. An. 3 ad Laudes in fer. 4 post Dom. 3 (Is., LXII, 1).
7. An. 1 ad Laudes in fer. 6 post Dom. 3 ; R/2 in Vig. Nativ. ; R/Br. et V/in eadem (II *Paral.*, XX, 17).
8. Invitat. Introitus, Grad. V/ R/ An. 2 ad Laudes Vig. Exod., XVI, 6-7.
9. R/ 2 in fer. 2 post Dom. 1 (Is., XLIX, 12).
10. An. 4 ad Laudes et Vesp. in Dom. 2 (Is., LV., 12-13).

Adressons-nous donc à celui qui viendra, afin qu'Il nous donne cette joie complète : « Venez, Seigneur, venez nous visiter dans la paix, afin que notre âme tout entière soit dans l'allégresse parfaite en votre présence [1]. »

Toutefois, un sentiment de pénitence tempère légèrement l'idée dominante de la joie. Pas de *Gloria* à la Messe, « parce que, dit un auteur, l'Avent signifie ce temps pendant lequel la joie de la paix était encore attendue, ainsi que le temps que nous attendons encore maintenant, la consommation de notre salut [2]. » « On l'omet, dit un autre auteur, afin de mieux l'apprécier quand il sera rendu à Noël, comme il arrive généralement quand on omet une chose pendant un certain temps [3]. » Le Pontifical de Salsbourg défendait de porter de l'encens après l'Évangile [4]. A Tours et à Laon, on employait même la couleur noire ; le même usage s'observait au Mont-Cassin, au temps de l'abbé Oderise [5].

Nous avons vu plus haut (p. 5) que la préparation à la Naissance du Christ se caractérisait en Gaule par un long jeûne, appelé le jeûne de saint Martin [6], de sorte que sous l'influence de cet usage d'origine monastique, on prit « les quatre semaines de l'Avent pour les étapes d'un temps de pénitence [7]. » Toutefois, à Rome, l'Avent garda longtemps son caractère de sainte allégresse. C'est ainsi qu'au XIIe siècle le *Gloria* y était encore maintenu [8]. De plus, les textes liturgiques ne portent nullement le caractère de pénitence qu'on pourrait être tenté d'attribuer à l'Avent par similitude avec le Carême : non seulement le joyeux *Alleluia* demeure, mais il entre dans la composition de mainte antienne propre à l'Avent. De plus, pendant le Carême, presque toutes les Collectes et *oratio super populum* font allusion au jeûne, à la pénitence. Pendant l'Avent, au contraire, nous avons vu suffisamment qu'un esprit de joie pénètre toute la liturgie. Les leçons de saint Léon pour le second nocturne des premier, deuxième et troisième dimanches sont empruntées aux homélies du saint Pontife pour les Quatre-Temps : *De jejunio decimi mensis et eleemosynis* [9].

3° Cette joie se trouve bien légitimée, si nous considérons qui est celui que nous attendons :

C'est Dieu Lui-même : l'Éternel. « Avant moi, aucun Dieu n'a été

1. An. ad Magnificat Sabb. ante Dom. 2.
2. RUPERT, TUIT., *De div. offic.*, lib. III, c. 2.
3. AMAL., *De ecclesiast. offic.*, l. III, c. 40 (*M. P. L.*, 105, col. 1158).
4. MARTÈNE, *De antiq. Eccl. rit.*, l. IV, c. X, § 14.
5. ID., *loc. cit.*, § 12.
6. Cf. RABAN MAUR., *De institut. cleric.*, l. 6, c. 22. En Gaule, l'usage existait probablement encore au XIIIe siècle, puisque dans la Bulle de Boniface VIII au sujet de la canonisation du roi saint Louis, nous voyons que celui-ci faisait le Carême de saint Martin. » (GRANCOLAS, *Comment. in Brev. rom.*, l. III, c. IV.)
7. BATTIFFOL, *Hist. du brév. rom.*, p. 106 (édit. 1895).
8. MARTÈNE, *De ant. Eccl. rit.*, l. IV, c. X.
9. Cf. CALLEWAERT, *loc. cit.*

formé, et il n'y en aura point après moi [1]. » « Il descendra du ciel, et Il en aura en mains le pouvoir et l'empire [2]. » C'est Lui, le principe sans principe, de qui tout tire son origine et tout dépend. « Le grand principe qui règnera éternellement sur toutes choses, Dieu, fort, dominant toutes choses [3]. » Toutes les oraisons de l'Église sont adressées à Lui, car Il est Dieu. Il est le Créateur de tout l'univers : « Conditor alme siderum [4]. » Son acte créateur se continue par sa Providence, qui dirige tous les êtres d'après leur nature propre [5].

Parmi les personnes de la sainte Trinité, c'est le Verbe de Dieu qui viendra nous visiter, la Sagesse incréée par qui toutes choses ont été faites et en qui toutes choses doivent être restaurées [6].

Et le mobile : la pure bonté de Dieu opérera cette merveille de la communication la plus grande qui se puisse concevoir de Dieu à l'homme. C'est l'acte suprême de la bonté divine. « Oh ! montrez-nous votre miséricorde, Seigneur [7]. » L'Église nous fait répéter à satiété cette prière bien propre à attirer sur nous la bienveillance divine, puisque c'est le propre de Dieu d'être souverainement bon. Mais comment pourra se réaliser cette merveille des merveilles : un Dieu infini s'associer une nature humaine dans l'unité d'une personne ? A la toute-puissance de Dieu, ce miracle d'amour n'est pas impossible : « Excita Domine potentiam tuam et veni [8]. » Adressons-nous donc avec confiance à notre Père qui est dans les cieux : « Je vous en prie, Seigneur, envoyez-nous votre Envoyé sur terre [9]. Envoyez-nous l'Agneau dont la souveraineté s'étendra sur toute la terre [10]. »

4° Quant aux effets de sa venue, aux dons qu'Il apportera avec Lui,

1. An. ad Magnif. in Sabb. ante Dom. 3 Adv. (Is., XLIII, 10).

2. An. ad Benedictus fer. 2 post Dom. 2. Cf. aussi R/1 in fer. 5 post Dom. 3 ; R/1 in fer. 5 post Dom. 3 ; V/ ad Mat. in Dominic. in fer. 4 et Sabb. et in Exspectat B. M. V. (Zach., XIV, 3-4.)

3. An. 4 ad Laudes et Vesp. Dom. 4.

4. Hymn. ad Vesp.

5. Qui regis, Israel intende : V/ in R/1 Dom. 1 ; in R/6 Dom. 1 ; in Grad. Vig. Nativ. Tractus in Sabb. Q. T. ; Grad. in Dom. 3 ; Grad. 4 in Sabb. Q. T.

6. Omnipotens sermo tuus Domine, exiliens de cœlo a regalibus venit : An. 5 ad Laudes et Vesp. Dom. 4 (Sab., XVIII, 15).

7. Memento nostri Domine in beneplacito tuo : V/ in R/8 Dom. 4 ; in feriis ad Sextam (ps. CV, 4). « Causa reparationis nostræ non est nisi misericordia Dei » S. Leo, Sermo 1 de jejunio decimi mensis, lect. 5 Dom. 4. « Propter nimiam suam charitatem, qua dilexit nos Deus, Filium suum misit » R/4 Dom. 4 ; Cf. Lect. 1 Noct. Dom. 1.

8. Dans l'oraison du 1er dim. V/Alleluia Dom. 3 ; V/ in R/7 Dom. 3 et in R/5 Sabb. Q. T. (ps. LXXIX, 3).

9. R/1 in fer. 6 post Dom. 3 ; V/in R/2 ejusdem feriæ et R/5 in Exspect. Part. ; An. 2 ad Laudes in fer. 3 post Dom. 3 ; V/ ad Mat. in Dominic. et in fer. 3 et 6 (Is., XVI, 1.)

10. R/6 Dom., 1 (Exod. IV, 13).

quel autre sujet de joie ! C'est un Sauveur que nous attendons [1]; Il est notre salut, notre bonheur [2], Il apporte la vie, que nous avons perdue, ou diminuée en nous par notre faute, la vraie vie qui n'a pas de fin, la vie de bonheur qui s'épanouira pleinement pendant l'éternité, et à laquelle la vie de la grâce nous prépare et nous initie [3]. Il nous délivrera des liens qui nous enchaînent à la terre [4], qui nous enlèvent cette liberté de mouvement, propre aux enfants de Dieu qui Lui sont unis par l'amour [5].

Nos péchés, nos faiblesses seront pardonnés : ce sera le jour de la miséricorde [6]. Toutes nos langueurs seront enlevées : ce sera le jour où la force sera rendue à notre âme [7]. Il nous apportera la lumière, une foi plus solide, une connaissance plus grande de sa personne et de son œuvre, puisqu'Il est Lui-même la Lumière [8], le Soleil de justice annoncé au monde sous le symbole d'un astre lumineux [9]. L'observation de ses pré-

1. Exspectabo Deum Salvatorem meum. An. ad Magnif. in fer. 5 post Dom. 1 (Is., VIII, 17). Salvatorem exspectamus : R/5 Dom. 1, etc.

2. Revelabitur gloria Domini : et videbit omnis caro salutare Dei nostri : Communio in Vig. Nativit ; in An. ad Benedictus ; in fer. 2 post Dom. 3 (Is., XL, 5). Jerusalem cito veniet salus tua : R/1 in Dom. 2 (MICH , IV, 8). Juxta est salus mea ut veniat : V/ in R/7 in Dom. 4 (Is., LVI, 1). Dabo in Sion salutem An. 3 ad Laudes et Vesp. Dom. 3 V/ in R/5 Dom. 2 ad Benedictus in fer. 4 post Dom. 4 (Is., XLVI, 13) Ecce radix Jesse descendet in salutem populorum : R/8 Dom. 3, (Is. XI, 10), etc.

3 Non discredimus a te, vivificabis nos : R/8 Dom. 4. Grad. in Sabb. Q. T. V/ ad Nonam in Dom. (ps. LXXIX, 19, 20). Deus tu conversus vivificabis nos : Offert. Dom. 2 et fer. 6 Q.T. ; Grad. fer. 6 Q.T. ; V/ Alleluia Dom. 1 V ; /in R/fer. 6 Q. T. ; R/breve ad Sextam. Qui condolens interitu, mortis perire sæculum, salvasti mundum languidum, donans reis remedium (Hymn. ad Vesp.).

4. Veni ad liberandum nos : R/ br. ad Tertiam (ps. LXXIX, 3, 4). Educ vinctum de domo carceris in An. O clavis ad Magnificat die 20 decembris.

5. Quicunque ex amore aliquid facit, quasi ex seipso operatur : quia ex propria inclinatione movetur ad operandum. S. THOM., *Sumna theol.*, II, IIe(Q. XIX), art. 4 in corp.

6. Juravi ut ultra jam non irascar : R/7 Dom. 4 (Is., LIV. 9). Deponet omnes iniquitates nostras : V/ in R/3 Dom. 3 (MICH., VII, 19) ab imminentibus peccatorum nostrorum periculis, te mereamus protegente, eripi, te liberantes alvari (oraison du 1er dim.) si fuerint peccata vestra ut coccinam, quasi nix dealbabuntur ; in lect. fer. 2 hebdom. 1 o Is., I et passim in lection. Is.

7. Et auferet a vobis omnem languorem : in R/3 Vig. Nativit. (o Deuteronom. VII, 15).

8. Lux mundi Dominus cum potentia venit : in R/2 fer. 3 hebd. 1.

O Oriens, splendor lucis æternæ et sol justitiæ, veni et illuminas edentes in tenebris, et umbra mortis : ad Magnif. 21 decembr. (Is., IX, 2). Veniet Dominus, et non tardabit, et illuminabit abscondita tebebrarum, et manifestabit se ad omnes gentes : an. 1 ad Laudes Dominic. 3. Mentis nostræ tenebras gratia tuæ visitationis illustra : in orat. Dom. 3.

9. Oretur stella ex Jacob : R/2 in fer. 4 Q. T. et in Exspectat. Partus (NUMER., XXIV, 17).

ceptes est aussi une source de lumières [1]. En un mot, c'est un renouvellement moral complet qu'opérera le Sauveur du monde venant au milieu de nous, renouvellement qui produira dans notre vie intérieure la paix et l'harmonie, effet de la justice et de l'ordre [2].

O Père, donnez-nous à connaître votre Voie qui nous conduira à la Lumière et à la Paix, qui nous conduira vers vous [3].

5° Quand Il sera venu, tout notre être devra Lui rendre un hommage d'adoration et de soumission. C'est là la condition de notre sanctification, de notre bonheur. Il est notre Roi et c'est sous ce titre que nous le saluons dès le début de l'Avent : « Regem venturum Dominum venite adoremus [4]. » Le Seigneur viendra siéger avec les princes [5]. Bien plus, les rois eux-mêmes l'adoreront [6] : tous ceux qui détiennent en ce monde une supériorité quelconque reconnaîtront que c'est, en définitive, à Lui que doit aboutir l'honneur et la gloire : Il est notre Pontife, c'est par Lui que l'homme a accès auprès de Dieu [7]. C'est en Le reconnaissant pratiquement pour notre Chef, notre Roi, notre Pontife que nous obtenons le salut. Son règne est éternel [8] : Il continue au ciel à être le Chef de toute l'Église. C'est par Lui que les louanges des bienheureux montent au trône de Dieu.

O notre Roi et notre Législateur [9], venez ; ô clef et sceptre de la maison de David [10], venez.

6° Pour obtenir les avantages de la venue de notre Sauveur, il faut entrer dans les dispositions requises pour que sa visite en nous soit efficace. L'attente du Christ demande que nous nous y préparions [11] : « Sanc-

1. Omnes viæ tuæ veritas : in Introitu fer. 6 Q. T. (ps. CVIII, 151).

2. Sion, renovaberis... An ad Magnif. in fer. 4 post Dom. 2 ; R/3 in fer 5 post Dom 3 (Is., LXI, 2). Loquetur pacem gentibus et potestatem : V/ in R/2 Dom. 3. Orietur in diebus ejus justitia et abundantia pacis : V/ in R/2 fer. 2 post Dom. 1 ; in R/3 fer. 4. Q. T.

3. Ut cognoscamus Domine in terra viam tuam. An. 3 ad Laudes ; in fer. 3 post Dom. 3 (ps. LXVI, 3).

4. Invit. Dom. 1 et 2.

5. Ecce veniet Dominus ut sedeat cum principibus : An. 4 ad Laudes in fer 4 post Dom. 4 (I, Reg., 8).

6. Adorabunt eum omnes reges terræ : V/ in R/2 fer. 4 Q. T. (ps. LXXI, 11).

7. Præcursor pro nobis ingreditur Agnus sine macula, secundum ordinem Melchisedech Pontifex factus in æternum et in sæculum sæculi. : R/2 fer. 5 post Dom. 3 (Hebr., VI, 20).

8. Dabit ei Dominus Deus sedem David patris ejus et regni ejus non erit finis : R/ 3 Dom. 1. Et erit nomen ejus benedictum in sæcula ; in R/2 Sabb. post Dom. 3 (ps. LXXI, 17). Cf. R. 2 dom. 1.

9. An. ad Magnif. die 23 dec. (Is. XXXIII, 22).

10. An. ad Magnificat die 20 dec. (Is. XXII, 22).

11. Notre espérance du Christ favorise les efforts pour acquérir les vertus. Spes causat delectationem : quæ adjuvat operationem... Unde spes operationem adjuvat. S. Thom., *Summa Theolog.*, I, IIæ, XL, art. 8.

tificamini filii Israel [1]. » A l'exemple des Israélites, avant la venue du Seigneur sur le Sinaï, purifions-nous de toute attache au péché, de toute souillure qui nous rendrait indignes de la présence du Christ. C'est le but même de l'Avent. « On célèbre ce temps de l'Avent, dit un auteur [2], pour que les fidèles se préparent à l'avènement spirituel et à la naissance du Christ, en se rappelant avec reconnaissance le premier avènement ; que cette pieuse préparation les rende participants des grâces célestes et qu'ainsi ils se trouvent prêts pour le second avènement. Cette préparation se trouve indiquée par l'Église dans l'Épître et les Capitules du premier dimanche [3]. Elle est résumée dans cette parole : « Vigilate animo, in proximo est Dominus noster. [4] » Newman, dans un de ses sermons [5], distingue par la vigilance les chrétiens vrais, logiques, des chrétiens peu solides. Puis il ajoute : « Voilà donc ce que c'est de veiller : être détaché de ce qui est présent et vivre dans ce qui est invisible ; vivre avec la pensée du Christ, tel qu'Il est venu une fois et tel qu'Il viendra de nouveau ; désirer son second avènement à cause du souvenir tendre et reconnaissant que nous avons gardé du premier... Elle est l'attribut particulier qui est la vie ou l'énergie de la foi et de la charité, la manière dont la foi et la charité, si elles sont sincères, se manifestent. »

Le Christ est donc près de nous, à condition que, veillant avec Lui, nous le recherchions de toute notre âme [6]. Que toute notre vie soit une vie de justice, de piété et de sobriété [7].

7° Rien de plus propre à nous aider à cette préparation que d'entrer en communion de sentiments avec la sainte Vierge, qui attendait aussi avec une sainte joie que le Sauveur du monde naquît d'elle ; avec saint Jean-Baptiste, qui avait vécu dans l'attente du Messie et dont toute la

1. R/3 in Vig. Nativit ; V/ in R/2 in eadem fer ; R/1 in eadem (Ex., XIX, 10,11).
2. Nilles, *Kalendar*, II, 535.
3. Fratres : scientes quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam cum credidimus. Ecce nox hujus vitæ præteriit, vitaque properat adfinem ; adest œternitatis dies semper duratura : abjiciamus ergo peccata, tenebrarum opera ; et arma lucentia, bona scilicet opera induamur. Sicut in die honeste embulemus : quia ortus est sol justitiæ, sive quia œternitatis dies appropinquat... induimini Dominum Jesum Christum : Sed D. J. C. qui per suam gratiam habitat in cordibus vestris, sic exprimite vestris moribus, utipse solus, ipsius que sobrietas, castitas et caritas videatur in vobis, sicut in homine vestito sola vestis appareat. (Piconio, *Triplex expositio*.)
4. An. ad Bened. fer 5 post Dom. 3.
5. Watching (*Parochial and Plain Sermons*, vol IV, serm. 22), traduction de Henry Bremond ; Newman, *La vie chrétienne*, dans la *Pensée chrétienne*, Bloud, 1907, pp 350 et suiv.
6. Quærite Dominum, dum inveniri pootest : in An. 4 ad Laudes et Vesp. Dom. 1 An. ad. Magnif in fer. 3 post Dom. 1 (Is., LX, 6).

Prope est Dominus omnibus invocantibus sum : Grad. in fer 4 Q. T. et in Dom. 4 (ps. CXIV, 18, 21).

7. V/ in Resp. 9 Dom. 1. An. 5 ad Laud. et Vesp. Dom. 3.

gloire fut d'être le précurseur du Christ qu'il annonça au monde ; avec le prophète Isaïe, l'Évangéliste de l'Ancien Testament [1].

8° Mais notre espoir est mélangé de crainte : l'avènement dans la justice suivra l'avènement dans la miséricorde ; celui-ci doit servir de préparation à celui-là. Les auteurs du moyen âge ont souvent développé ce dernier avènement et l'Évangile du premier dimanche nous invite à le méditer. Toutefois, en dehors de ce passage, il serait difficile de trouver des textes liturgiques pendant cette période faisant allusion au jugement dernier [2].

Peut-être nos lecteurs ont-ils rencontré déjà une de ces miniatures fréquentes à la fin du moyen âge, quand l'esprit de foi était encore vivant et se nourrissait à l'esprit liturgique, représentant la lutte entre la justice et la miséricorde, entre la paix et la vérité. Le plaidoyer a lieu au pied du trône de Dieu. La paix et la miséricorde personnifiées se présentent devant Dieu pour l'attendrir sur le sort de l'homme abandonné depuis le péché. Souvent les prophètes s'unissent à ces deux personnages : « Mitte quem missurus es. » Mais la justice et la vérité s'y opposent. Alors Dieu décide de donner raison aux deux partis : un Juste expiera. Dieu enverra son Fils sur terre et la justice se réconciliera avec la miséricorde, la paix s'unira à la vérité. Ce tableau, d'une inspiration si profonde, évoque bien l'idée qui doit nous nourrir pendant ce temps de préparation à l'avènement du Sauveur. Abandonnons-nous à l'Église et notre état d'âme sera un état de joyeuse espérance, plein de fraîcheur et de jeunesse.

Dom Idesbald Van Houtryve.

1. Comme développement de cette pensée, voir article de D. L. Beauduin, *loc. cit.*

2. Certains auteurs ajoutent un troisième avènement. Honorius d'Autun (*Gemma animæ*, lib. 3, c. 1, *P. L.*, 172) dit : « Tres adventus Domini meditamur. Primum, quando venit ut homo fieret. Secundum, quando venturus est in fine vitæ cujusque nostrum. Tertium, quando in fine mundi. » D. Guéranger distingue l'avènement dans la grâce de l'avènement dans la chair. (*Année liturg.*, Avent.)

ECCE VENIET DOMINUS BEATI
QUI PARATI SUNT OCCURRERE ILLI



NOTES SUR LE " RITUS SERVANDUS IN CELEBRATIONE MISSÆ[1] "

AINSI que nous le disions l'an dernier[2], les présentes *NOTES* n'ont pas la prétention de tout dire en la matière et d'épuiser le sujet. Leur seule ambition est d'augmenter dans le cœur de ceux qui voudront bien les parcourir un respect plus profond, une observation plus exacte, un amour plus enthousiaste du précieux dépôt de la tradition que sont les rites de notre Missel romain.

DE PRÆPARATIONE SACERDOTIS CELEBRATURI.

I. — *Postea lavat manus, dicens orationem inferius positam. Deinde præparat Calicem (qui debet esse vel aureus, vel argenteus, vel saltem habere cuppam argenteam intus inauratam, et simul cum Patena itidem inaurata, ab Episcopo consecratus) : super eius os ponit purificatorium mundum, et super illud Patenam cum hostia integra, quam leviter extergit, si opus est, a fragmentis, et eam tegit parva palla[3] linea, tum velo serico ; super velum ponit bursam coloris paramentorum, intus habentem Corporale plicatum, quod ex lino tantum esse debet, nec serico vel auro in medio intextum, sed totum album, et ab Episcopo, vel alio habente facultatem, simul cum palla benedictum.*

POSTEA LAVAT MANUS. — C'est un usage commun à tous les temps et à tous les peuples que de se laver les mains avant le Sacrifice. Sans nous arrêter aux cultes païens, rappelons que l'Ancienne Loi l'ordonnait

1. Pour la rédaction des présentes *Notes*, on a principalement utilisé comme sources les ouvrages suivants, qui, désormais, seront toujours cités en abrégé :

BONA, O. Cist., *Rerum liturgicarum libri duo*, Augustæ Taurinorum, 1749. — MARTÈNE, O. S. B., *De antiquis Ecclesiæ ritibus ; De antiquis Monachorum ritibus* ; Bassani, 1788. — D. CLAUDE DE VERT, O. S. B., *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église* ; Paris, 1720. — LE BRUN, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de l'Église* ; Paris, 1777.

2. *Questions liturgiques*, 1912, t. II, pp. 105 et suiv.

3. Voir, sur la pale, l'article de M. le chanoine CALLEWAERT paru dans les *Questions liturgiques*, t. II, 1912, pp. 57 et suiv.

expressément. De fait, on lit au chapitre XXX de l'*Exode* qu'il y avait dans le temple un vase d'airain rempli d'eau. Lorsqu'ils avaient à s'approcher du tabernacle ou de l'autel, les prêtres devaient auparavant s'y laver les mains. Ce vase porta dans le temple de Salomon le nom bien connu de *Mare æneum*. Les chrétiens, imitateurs de la Synagogue en ceci comme en beaucoup d'autres choses, n'ont jamais négligé cette pratique. De là, probablement, l'usage de placer à l'entrée des églises des vasques remplies d'eau, parfois même des fontaines à eau courante, qui, par des transformations successives, devinrent nos bénitiers actuels[1]. Ayant à sacrifier ou à prier, les fidèles seraient avertis, par cette pro-

1. On lira, sans doute, avec intérêt un extrait de l'article que Dom Leclercq consacre à l'étude du *Bénitier*, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*; Paris, Letouzey, 1910, t. II, 1re partie, col. 758-759 :

« En étudiant la basilique chrétienne, nous avons montré ses origines confondues avec l'*atrium* de la maison romaine. Cet *atrium*, avec le temps, a été disjoint du *tablinum* et rejeté en avant de la façade de la basilique ; mais, alors même, il a conservé, bien que suivant une disposition différente, sa caractéristique. Jadis, le toit de l'*atrium* s'inclinait vers son centre et s'y découpait largement. Une architrave, ou une forte solive en tenant lieu, portée sur des colonnes, supportait l'extrémité béante par laquelle les eaux pluviales tombaient dans un large bassin, l'*impluvium*. Quand l'*atrium* cessa d'appartenir à la maison et devint le parvis de la basilique, il conserva les colonnes qui soutenaient jadis le toit au-dessus de l'*impluvium*, mais ces colonnes furent rapprochées de la muraille d'enceinte et se transformèrent en portique, le toit disparut et l'*atrium* ainsi découvert n'alimenta plus son *impluvium*, qui fut remplacé par une vasque, une fontaine, un canthare. On s'en servit pour les ablutions de la tête, des mains et des pieds avant de pénétrer dans la basilique.

» Mais l'*atrium*, nous l'avons dit, vit peu à peu ses proportions se réduire et il arriva, à une époque qui varie suivant les provinces et même suivant les localités, que ce vaste espace ne fut plus qu'un souvenir ; l'*atrium* fut remplacé par le porche plus ou moins spacieux et le *cantharus* fit place à un récipient de dimensions moins monumentales. Tel paraît être le *schéma* des transformations, des réductions, qui ont abouti au bénitier.

» Nous négligeons ici la question de l'antiquité plus ou moins grande de la bénédiction de l'eau. Il paraît vraisemblable que l'eau du *cantharus* n'avait reçu aucune bénédiction liturgique et sa destination eût comporté difficilement cette bénédiction. Au reste, nous croyons que toutes les fois où c'était possible le *cantharus* était approvisionné d'eau courante, ou du moins fréquemment renouvelée. L'habitude prise par les fidèles de se laver le visage et les mains continua lorsque le récipient fut ramené sous le porche. Il est probable que l'incommodité et l'étroitesse du porche auront contribué à faire renoncer à un usage dont il devenait malaisé de s'acquitter par suite d'encombrement ou pour toute autre raison. Le *cantharus* se trouva ainsi délaissé et sa destination changea. Peu à peu, on dut réduire le récipient devenu trop vaste depuis qu'il ne servait plus ; en s'atrophiant de la sorte, il perdit son caractère et, en même temps, sa destination. On ne le supprima pas, mais ce fut à condition de subir une transformation nouvelle. Il n'était plus question d'ablutions, mais, soit routine, soit scrupule, on continuait à simuler l'ablution en mouillant l'extrémité des doigts ; les uns se signaient, les autres prononçaient ce faisant quelque formule. L'habitude était prise, on y attacha l'idée d'un acte de

preté extérieure, de la pureté d'âme requise pour une action aussi sainte.

C'est ce qu'explique très bien saint Jean Chrysostome dans son commentaire des psaumes[1] : « Vous ne voudriez pas faire servir vos mains à la prière sans qu'elles fussent lavées de toute souillure extérieure ; n'est-il pas beaucoup plus juste de ne pas les souiller par le péché? Vous craignez d'omettre un léger devoir ; craignez davantage de manquer à une obligation beaucoup plus rigoureuse. Car, après tout, ce n'est pas un crime de prier sans s'être lavé les mains ; mais les élever vers Dieu, souillées par mille iniquités, c'est provoquer sa juste colère. »

Ecoutons aussi saint Cyrille de Jérusalem en ses admirables catéchèses : « Vous voyez, dit-il [2], le diacre offrir de l'eau au prêtre pour que ce dernier se lave les mains... Est-ce donc pour les nettoyer? Nullement ; nous n'avons pas coutume de nous présenter à l'église le corps souillé. Cette ablution des mains est un symbole : ainsi devons-nous nous purifier de tous nos péchés. Puisque les mains désignent les œuvres, les laver, c'est professer l'intégrité de nos actes. »

Voici enfin la belle réflexion que fait à ce sujet saint Pierre Damien [3] : « Notre Rédempteur eut un si grand amour de l'intégrité de la vertu qu'il voulut non seulement naître d'une Vierge, mais aussi avoir auprès de lui, petit enfant vagissant encore dans la crèche, un père nourricier qui fût vierge. S'il voulait, alors déjà, être touché par des mains si pures, à combien plus forte raison désire-t-il voir la pureté en ceux qui touchent son corps, maintenant qu'il règne dans les cieux et est glorifié de la gloire même de son Père ! »

DEINDE PRÆPARAT CALICEM QUI DEBET ESSE VEL AUREUS, VEL ARGENTEUS, AUT SALTEM HABERE CUPPAM ARGENTEAM INTUS INAURATAM, ET SIMUL CUM PATENA ITIDEM INAURATA.

De tout temps, même à l'époque des persécutions, l'Église fit en sorte que, pour l'offrande du saint Sacrifice, les prêtres se servissent de calices d'or ou d'argent. Lorsque la paix lui fut rendue par l'édit de 313 et que la liturgie put déployer toutes ses pompes dans les basi-

dévotion. L'Église, pour donner à cette croyance un fondement réel, attacha une bénédiction à l'eau contenue dans le récipient, qui porta justement, dès lors, le nom qu'il a conservé. On aura pu remarquer la part faite dans cet exposé à la conjecture. Bien que nous n'y ayons recours d'ordinaire qu'à l'extrémité, l'absence complète de textes et la réalité d'une pratique connue dans ses transformations principales ne nous laissaient pas le choix d'un moyen différent d'exposition.

« Car il faut nécessairement faire une distinction entre le bénitier fixe, dont nous venons de retracer les origines vraisemblables, et le bénitier mobile. »

1. *In ps. CXL*, nº 3. (MIGNE, *P. G.*, t. LV, col. 431.) — Cf. etiam, *In epist. ad Eph.*, hom. III, nº 4. (MIGNE, *P. G.*, t. LXII, col. 28.)

2. *Catech. Mystag. V*, nº 2. (MIGNE, *P. G.*, t. XXXIII, col. 1109.)

3. *Opusc. XVII*, cp. 3. (MIGNE, *P.L.*, t. CXLV, col. 384.)

liques romaines, elle reçut en abondance des vases précieux ornés de perles et de pierres de grand prix [1]. On comprend alors ce cri d'admiration que laissa échapper un sujet de Julien l'Apostat, envoyé à Antioche pour y piller l'église, lorsqu'il vit la magnificence des vases sacrés dont Constantin l'avait dotée : « Voilà donc, dit-il, les vases avec lesquels on sert le Fils de Marie [2] ! » Il est vrai que, longtemps encore, on utilisa des calices en verre, parfois même en plomb, en pierre ou en bois. Mais, loin d'en approuver l'usage, l'Église, en diverses occasions, défendit de s'en servir [3]. Témoin, par exemple, le Synode de Triburi, tenu en 898 qui prohiba les calices en bois. Entre autres choses, les actes de ce Synode rapportent ces paroles, qui ne manquent pas de saveur, du saint martyr Boniface : « Quondam, sacerdotes aurei lignes calicibus utebantur; nunc e contra, lignei sacerdotes aureis utuntur calicibus. »

On connaît la législation actuelle de l'Église [4]. Nous ne nous y arrêterons donc pas, préférant rappeler les belles paroles pas lesquelles Suger († 1151) rend compte des richesses employées à l'ornementation de son église abbatiale de Saint-Denis : « Abundet unusquisque in suo sensu; mihi fateor hoc potissimum placuisse, ut quæcumque cariora, quæcumque carissima sacrosanctæ Eucharistiæ administrationi super omnia deservire debeant. Si libatoria aurea, si phialæ aureæ, si mortariola aurea ad collectam sanguinis hircorum, aut vitulorum, aut vaccæ rufæ, ore Dei, aut Prophetæ iussu deserviebant, quanto magis ad susceptionem sanguinis Jesu Christi vasa aurea, lapides pretiosi, quæque inter omnes creaturas carissima, continuo famulatu plena devotione exponi debent.

1. Ipse Constantinum, ut liber Pontificalis in Silvestro recenset, Ecclesias qua ædificavit, sacris donariis locupletam, inter cœtera fecisse dicitur calices minores ex auro purissimo quadraginia pensantes singulos libras singulas : calices ministeriales quinquaginta pensantes singulos libras binas : calices argenteos viginti pensantes singulos libras decem. (Bona, *Op. cit.*, t. I, lib. I, c. xxv, § 6. (Cf. Migne, *P. L.*, t. CXXVIII, col. 1511 et suiv.)

2. Theodoretus, *Hist. Eccl.*, lib. III, c. 8. (Migne, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1100.)

3. Conc. Triburiense (Tribur en Hesse-Darmstadt), an. 895, art. 18. « Nostris enim diebus, qui servi patrisfamilias sumus, ne decus matris ecclesiæ immunuatur, sed magis cumuletur et amplificetur; statuimus, ut deinceps nullus sacerdos sacrum mysterium corporis et sanguinis Jesu Christi Domini nostri in ligneis vasculis ullo modo conficere præsumat, ne unde placari debet, inde irascetur Deus. » (Mansi, *Amplissima Conciliorum collectio*, t. XVIII A, col. 142.)

Leo P. P. IV († 855), *Homelia ad synodum* : « Calix et patena sint aurei vel argentei, non aeri, aut aurichalcei, vitrei, vel lignei. » (Cf. *Questions liturgiques*, t. II, 1912, p. 38.)

Conc. Calchutense (Calchut en Grande Bretagne), an. 787, cap. 10. « Vetuimus etiam ne de cornu bovis calix aut patena fieret, ad sacrificandum quod de sanguine sunt. » (Mansi, t. XII, c. 942.)

4. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux règles prescrites par Pie X pour les visites apostoliques des églises de Rome. (Voy. *Questions liturgiques*, t. II, 1912, pp. 272 et suiv.)

Certe nec nos, nec nostra his deservire sufficimus. Si de sanctorum Cherubim et Seraphim substantia nova creatione nostra mutaretur, insufficientem tamen et indignum sanctæ etiam ineffabili nostræ exhiberet famulatum. Tantam tamen propiciationem pro peccatis nostris habemus [1]. »

II. — *Quibus ita dispositis, accedit ad paramenta quæ non debent esse lacera aut scissa, sed integra, et decenter munda ac pulchra, ab Episcopo itidem, vel alio facultatem habente, benedicta : ubi calceatus pedibus, et indutus vestibus sibi convenientibus, quarum exterior pars saltem talum pedis attingat, induit se, si sit Prælatus sæcularis, supra rochettum : si sit Prælatus regularis, vel alius sacerdos sæcularis, supra superpelliceum, si commode haberi possit, alioquin sine eo supra vestes communes, dicens ad singula singulas orationes inferius positas.*

Accedit ad paramenta quæ non debent esse lacera aut scissa, sed integra, et decenter munda ac pulchra.

« Comme l'étoile du matin au milieu de la nuée, et comme la lune pleine dans ses jours, et comme le soleil resplendissant, ainsi paraissait Simon, fils d'Onias, le grand-prêtre, dans le temple de Dieu. Comme l'arc-en-ciel étincelant au milieu des nuages splendides, comme la rose au printemps, comme le lis sur le bord des ruisseaux, comme le parfum de l'encens durant l'été, comme le feu ardent et l'encens sur des charbons enflammés, comme un vase d'or massif orné de pierres précieuses, comme un olivier fertile et un cyprès qui s'élève dans les airs, tel il était, lorsqu'il prenait son vêtement de gloire et se revêtait de ses ornements magnifiques. Lorsqu'il montait à l'autel, il faisait resplendir plus encore les vêtements sacrés [2]. »

« Ces paroles enthousiastes, dit le Dr Gihr [3], sont employées par Jésus, fils de Sirach, pour peindre l'aspect majestueux et sublime du grand-prêtre de l'Ancienne Loi, lorsque, sous les yeux du peuple et revêtu de ses habits sacerdotaux, il entrait dans le sanctuaire. Dans l'Ancien Testament, ombre bien faible des merveilles et des mystères du Nouveau, Dieu avait prescrit des vêtements si riches et si beaux pour les cérémonies du culte « afin qu'Aaron et ses fils s'en couvrissent pour s'approcher de l'autel et servissent dans le sanctuaire et qu'ils ne mourussent » point à cause de leur péché [4] ». A bien plus forte raison, c'est la volonté du Seigneur que l'Église, son Épouse bien-aimée, paraisse à l'autel dans

1. François Duchesne, *Historiæ Francorum Scriptores...* Lutetiæ, Paris., 1641, t. IV, pp. 346-347.
2. *Eccl.*, L, 6-12.
3. Gihr, *Le saint Sacrifice de la Messe* (traduit de l'allemand, par l'abbé Moccand, 2e édition ; Paris, Lethielleux, t. I, pp. 292 et suiv.
4. *Exod.*, XXVIII, 43.

la parure la plus belle. C'est là qu'elle célèbre le sacrifice auguste qui lui donne, dans l'exil de la terre, un avant-goût des joies et des délices du festin nuptial qu'elle goûtera avec l'Agneau dans la patrie céleste.

» Pour le sens chrétien, ce serait, à première vue, une profanation du corps de Jésus-Christ, un crime contre les divins Mystères, que de célébrer le saint Sacrifice avec des habits ordinaires. Le sentiment des convenances, bien plus encore le respect que doit nous inspirer le très saint Sacrement, la sainteté de la maison de Dieu et de l'autel, la sublimité de l'action eucharistique et la dignité du sacerdoce chrétien exigent des vêtements particuliers pour la célébration de la Messe...

» Dans les premiers temps du christianisme, la forme des ornements sacrés ne différait pas ou différait peu des habits de la vie commune. Toutefois, ils se distinguaient du costume profane, certainement en ce qu'ils étaient faits de l'étoffe la plus précieuse et la plus belle, en ce qu'ils étaient spécialement destinés au culte divin et qu'ils n'étaient employés que dans la célébration des saints Mystères. Dans le cours des siècles, la diversité la plus complète s'établit entre les habits sacrés et les habits profanes. On a généralement conservé les formes anciennes jusque dans le XVIe et le XVIIe siècle. Alors on a trop souvent perdu le respect de la tradition, la vive intelligence du but liturgique et du symbolisme (ajoutons : de l'origine) des ornements sacrés. Les autorités ecclésiastiques en abandonnèrent la fabrication à l'industrie du moment et au goût de chacun et les ordonnances souvent réitérées de l'Église ne purent pas lutter suffisamment contre cette dégénérescence. Il est résulté de là que, dans beaucoup d'endroits, les ornements destinés au service de Dieu ne répondirent plus, tant pour l'étoffe et la couleur que pour la forme, ni aux exigences de la liturgie, ni à celles de l'art. Avant tout, il faut rendre à ces vêtements leur souplesse et leurs ampleur. »

Ce que cet estimable auteur dit de la forme des ornements ne pourrait-on pas l'appliquer aussi à la matière employée dans leur confection? Que nous sommes loin, hélas ! de la splendeur déployée dans l'exercice du culte au lendemain des persécutions et dans les siècles qui suivirent, alors que les basiliques s'élevaient sur le sol de la Ville éternelle ! Pour s'en faire une idée, il faut lire les vies des Souverains Pontifes rapportées dans le *Liber Pontificalis* [1]. La soie, l'or, l'argent, rien n'est épargné. Jamais les fidèles de ce temps, épris d'une vénération incroyable pour tout ce qui touchait au divin Sacrifice, n'auraient toléré des choses viles ou de mauvais goût. Qu'elles sont belles, et comme elles devraient être l'idéal de tout prêtre zélé, ces paroles dont ce même *Liber Pontificalis* aime à qualifier le Pape Léon III : « *Verus amator Dei et cultor*

1. MIGNE, *P. L.*, t. CXXVIII.

sanctarum Dei Ecclesiarum. Il aima vraiment son Dieu et eut pour ses saintes églises *un véritable culte* [1]. »

Nous savons que cet idéal est celui de nos lecteurs ; nous savons aussi que sa réalisation est devenue très difficile par suite de l'apathie des fidèles pour les choses du culte. Il s'en trouve même parmi ces derniers qui ne manquent pas de taxer de prodigalité ou d'exagération ce zèle pour la beauté de la maison de Dieu et qui n'hésitent pas à redire : *Ad quid perditio hæc?*

Telle n'était point la pensée de nos ancêtres. Les dotations de Constantin, dont nous avons déjà parlé, et celles de nombreux princes ou rois en font foi [2] : pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les trésors dont s'enorgueillissent nos cathédrales et nos musées. Ils avaient bien compris ces paroles du Prophète : *Meum est argentum et meum est aurum, dicit Dominum exercitum* [3]. Ils savaient que tout ce qu'il y a de grand dans le monde vient de Dieu et doit être consacré à sa gloire, et que c'était payer à sa Majesté suprême le tribut d'honneur qui lui convient et lui témoigner notre dépendance, notre amour et notre reconnaissance que de lui consacrer ce que la nature transformée par l'art pouvait avoir de plus riche et de plus précieux. Ils savaient aussi combien ces choses contribuent à l'édification des hommes, combien la richesse des choses du culte imprime plus nettement, plus vivement dans l'âme des fidèles la sublimité des saints mystères et leur droit à nos adorations les plus humbles.

Mais, lorsqu'on eut un peu perdu de vue que, dans la piété comme dans le reste, Dieu est tout et que nous ne sommes rien, lorsque cette piété se fut orientée d'une façon trop accentuée vers l'individualisme et que l'idée de la collectivité catholique eut cessé d'animer nos assemblées religieuses, bref, pour remonter à la cause directe, lorsqu'on ne pria plus avec l'Église, par l'Église, dans l'Église unie au Christ son Époux, peu importaient ces signes extérieurs : un culte en esprit et en vérité ne suffisait-il pas [4]?

1. Cf. MIGNE, *P. L.*, t. CXXVIII, col. 1243.

2. « Carolus Magnus apud Anastasium *(Liber Pontificalis)* in vita Leonis III obtulisse dicitur calicem maiorem cum gemmis et ansis duobus pensantem libras LVIII... Magnum Chronicon Belgicum calicem aureum commemorat, habentem duas auriculas, quem S. Henricus Imperator Ecclesiæ S. Laurentii obtulerat. » (BONA, *Op. cit.*, lib. I, cp. XXV, § 2.)

« Ludovicus etiam Imperator Pius dicti Caroli Magni filius calicem aureum cum patena pariter ex auro Ecclesiæ donavit in honorem S. Sebastiani Mart. » (ID., *ib.*, not. 10.)

3. *Agg.*, II, 9.

4. Nous ne résistons pas à l'envie de citer encore, et en réponse à cette objection trop courante, l'abbé Suger. Toute sa chronique laisse d'ailleurs transpirer une âme éminemment liturgique : « Opponunt etiam qui derogant (à ce qu'il disait précé-

C'est pourquoi, si nous voulons voir s'augmenter nos ressources cultuelles, la première chose à faire est de recréer parmi le peuple *une mentalité liturgique.* Il faut le persuader à nouveau que la liturgie (le mot le dit) est *leur chose :* λειτον εργον, et que, lorsque le prêtre prie à l'autel, c'est tout le peuple qui prie par lui, avec lui, en lui. Un philosophe alexandrin du Ier siècle nous a laissé à ce sujet des paroles remarquables. Donnant la raison du symbolisme des vêtements du grand-prêtre juif, vêtements qui représentaient tout le peuple de Dieu : « Dieu veut, dit-il, qu'il en ait constamment l'image devant les yeux, et que cet éternel spectacle l'excite à grandir sa nature à la mesure de l'univers, afin que le monde entier participe aux mystères qu'il célèbre et officie avec lui [1]. »

Croit-on que nos populations instruites de ces vérités ne donneraient pas volontiers leur obole pour que le prêtre à l'autel « eût toujours leur image devant les yeux »? Nous le croyons et nous l'avouons en toute simplicité et sincérité, les objets du culte gagneraient, ce nous semble, en beauté à être donnés par la communauté. Évidemment, il faudrait pour cela recréer une âme liturgique. C'est là le grand labeur, mais il est essentiel.

Et si, malgré tout, on n'arrivait pas à faire riche, du moins pourrait-on toujours viser à faire propre et bien. Richesse ne dit pas toujours beauté. On se méprend parfois à ce sujet. « Volumus, dit Benoît XIV, nos verba facere non de sumptuositate et sacrorum templorum magnificentia nec de divite et pretiosa suppellectili : non enim nos latet, hæc non omnibus in locis haberi posse, sed decentiam et munditiam desideramus, quas nemini detrectare licet, qui etiam cum paupertate bene convenire et componi possunt [2]. » *(A suivre.)*

demment pour la splendeur du culte), defere sufficere huic administrat[illegible] (sc. Eucharistiæ) mentem sanctam, animum purum, intentionem fidelem. Et nos quidem hæc interesse præcipue, proprie, specialiter approbamus. In exterioribus etiam sacrorum vasorum ornamentis, nulli omnino æque ut sancti sacrificii servitio, in omni puritate interiori, in omni nobilitate exteriori, debere famulari, profitemur In omnibus enim universaliter decentissime nos oportet deservire Redemptori nostro, qui in omnibus enim universaliter absque exceptione aliqua nobis providere non recusavit, qui naturæ suæ nostram sub uno et admirabili individuo univit, qui nos in parte dexteræ suæ locans, Regnum suum veraciter possidere promisit, Dominus noster qui vivit et regnat, per omnia sæcula sæculorum. *(Loc. cit.)*

1. PHILON, *de Monarch.*, lib. II.
2. BENED. XIV, encycl. *Annus*, 17 febr. 1749.



LA COMMUNION DANS LES DEUX RITES

TOUS nos lecteurs savent que l'enseignement universel des moralistes interdit aux fidèles de rite latin la réception de la Communion selon le rite grec et réciproquement. La Constitution apostolique *Tradita ab Antiquis* vient de changer cet état de choses. Désormais, il sera permis à tout fidèle de recevoir la sainte Eucharistie selon n'importe quel rite catholique, même pour satisfaire uniquement sa piété personnelle et en dehors de toute nécessité.

Ce décret se rattache à une double préoccupation de notre grand Pape : faciliter la Communion fréquente, et témoigner sa vénération pour les rites de nos frères d'Orient.

Quel est ce rite grec auquel nous pourrions être amenés à nous associer et quelles sont les vicissitudes historiques de ce point de discipline liturgique?

I. — RITE GREC DE LA COMMUNION [1].

Immédiatement après le Pater *de la Messe, le prêtre salue le peuple :* Paix à tous.

Le chœur : Et à votre esprit.

Le diacre : Inclinez vos têtes devant le Seigneur.

Le prêtre, tout bas : Nous vous rendons grâces, ô Roi céleste, vous qui avez tout créé par votre puissance infinie et qui, dans l'abondance de votre miséricorde, avez amené toutes choses du néant à l'existence. Jetez les yeux du haut du ciel sur ceux qui inclinent leur front devant vous, le Dieu redoutable. Vous donc, Seigneur, partagez-nous à tous, pour notre bien selon le besoin de chacun, les dons ici présents : naviguez avec les navigateurs, faites route avec les voyageurs, guérissez les malades, vous le médecin des âmes et des corps.

Elevant la voix : Par la grâce, les miséricordes et l'amour des hommes

1. Cf. P. CYRILLE CHARON, *Les saintes et divines liturgies... en usage dans l'Église grecque catholique orientale*, trad. française. Paris, Picard, petit in-16, x-299 pp., 1904.

de votre Fils unique, avec lequel vous êtes béni en même temps que votre tout saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles.

Le chœur : Amen.

Le prêtre, tout bas : Seigneur, Jésus-Christ, notre Dieu, regardez du haut de votre sainte habitation et du trône glorieux de votre royaume; venez pour nous sanctifier, vous qui siégez en haut avec le Père et qui êtes ici avec nous, quoique invisible, et faites-nous la grâce de recevoir de votre main toute-puissante votre Corps immaculé et votre précieux Sang et de les donner à tout le peuple.

Le prêtre, à l'autel, et le diacre, à sa place, font trois profondes inclinations, en disant chaque fois : Seigneur, soyez-moi propice, à moi qui suis un pécheur.

Le diacre : Soyons attentifs !

Le chœur : Pour le secours de tous les chrétiens, pieux et orthodoxes.

Le prêtre s'inclinant sur l'autel, élève un peu l'Hostie sainte au-dessus du calice, en disant à haute voix : Aux saints les choses saintes !

Le chœur : Il n'y a qu'un seul Saint, un seul Seigneur, Jésus-Christ, dans la gloire du Père. Ainsi soit-il.

On ferme l'iconostase (grande cloison qui ferme le sanctuaire).

Ensuite a lieu la fraction.

Pendant ce temps et les prières préparatoires à la Communion, le chœur chante le Kikonikon (Communion) du jour. Voici celui du dimanche : Louez le Seigneur du haut des cieux, louez-le au plus haut des cieux. Alleluia.

Le prêtre dit alors au diacre : Approchez, Diacre.

Le diacre s'approche, fait une inclination profonde et dit : Donnez-moi, Seigneur, le précieux et saint Corps de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Le prêtre dépose la sainte Hostie dans la main droite du diacre et dit : Le Corps précieux, saint et immaculé de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, est donné au diacre N... pour la rémission de ses péchés et pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Le diacre va à la face opposée de l'autel, tenant en sa main la sainte Hostie, et là fait les mêmes prières que le prêtre.

Le prêtre prenant la sainte Hostie, dit : Le précieux et tout saint Corps de notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, m'est donné à moi, le prêtre N... pour la rémission de mes péchés et pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Chacun à leur place, le prêtre et le diacre, inclinant la tête, prient ainsi qu'il suit :

Je crois, Seigneur, et je confesse que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.

Rendez-moi aujourd'hui participant de votre Cène mystique, ô Fils de Dieu, car je ne dévoilerai pas vos Mystères à vos ennemis et je ne vous donnerai pas un baiser comme celui de Judas, mais, comme le larron, je vous dis : Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans votre royaume.

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans la demeure de mon âme, mais comme vous avez daigné être couché dans la grotte et dans la

crèche des animaux privés de parole et venir dans la maison de Simon le lépreux, de même que vous avez reçu la pécheresse souillée comme moi, qui s'approchait de vous, daignez venir aussi dans la crèche de mon âme si peu raisonnable et entrer dans mon corps souillé, cadavéreux et lépreux. Et comme vous n'avez pas été dégoûté de la bouche souillée de la pécheresse baisant vos pieds immaculés, de même, Seigneur, mon Dieu, ne soyez pas dégoûté de moi, pauvre pécheur, mais, comme vous êtes bon et ami des hommes, rendez-moi digne de prendre votre Corps et votre Sang très saints.

O notre Dieu, remettez, effacez, pardonnez-moi les péchés que j'ai commis contre vous, avec ou sans connaissance, tous ceux que j'ai commis en paroles ou en actions; pardonnez-les-moi tous, étant, comme vous êtes, bon et ami des hommes, par les prières de votre Mère toute sainte et toujours Vierge, faites-moi la grâce de recevoir votre Corps saint et immaculé pour la guérison de mon âme et de mon corps. Parce que à vous appartient la royauté, la puissance et la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que la réception de vos saints Mystères, Seigneur, ne tourne point à mon jugement et à ma condamnation, mais à la guérison de mon âme et de mon corps !

Le prêtre et le diacre prennent alors la sainte Hostie. Puis le prêtre prend par trois fois le précieux Sang, faisant, avant et après, le signe de la croix avec le calice.

Il dit ensuite au diacre : Approchez, Diacre.

Le diacre s'approche, fait une inclination profonde et dit : Voici, je m'approche du Roi immortel. *Il ajoute :* Je crois, Seigneur, et je confesse, que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.

Le prêtre présente le calice au diacre et dit : Le serviteur de Dieu, le diacre N. reçoit le saint et précieux Sang de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés et pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Pendant que le diacre communie, le prêtre dit : Ceci a touché tes lèvres, efface tes iniquités et te purifie de tes péchés.

Le prêtre dit à voix basse la prière d'action de grâces : Nous vous rendons grâces, Seigneur, ami des hommes, bienfaiteur de nos âmes, de ce qu'aujourd'hui vous avez daigné nous faire participer à vos célestes et immortels Mystères. Rendez droite notre vie, affermissez nos pas, en considération des prières et des supplications de la glorieuse Mère de Dieu et toujours Vierge Marie et de tous les Saints. Ainsi soit-il.

On ouvre alors les portes de l'iconostase; le diacre prend le calice et l'élève devant le peuple disant : Approchez avec crainte de Dieu, foi et charité. *Les fidèles qui désirent communier s'approchent : le prêtre, descendant au bas des degrés de l'iconostase, leur donne la sainte Communion sous les deux espèces à l'aide de la petite cuiller. Avant de descendre, le diacre a dû faire tomber dans le calice, à l'aide de l'éponge, toutes les parcelles (destinées à la Communion du peuple) qui se trouvaient sur la patène.*

En communiant les fidèles, le prêtre dit pour chacun : Le serviteur de Dieu N. reçoit le saint et précieux Corps ainsi que le Sang de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, pour la rémission de ses péchés et pour la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Pendant la Communion des fidèles, le chœur chante : Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. C'est Dieu, c'est le Seigneur, et il nous est apparu.

Le chœur ajoute : Rendez-moi aujourd'hui participant de votre Cène mystique, ô Fils de Dieu, car je ne dévoilerai pas vos mystères à vos ennemis et je ne vous donnerai pas un baiser comme celui de Judas, mais, comme le larron, je vous dis : Souvenez-vous de moi, Seigneur, quand vous serez dans votre royaume.

La Communion des fidèles étant terminée, le prêtre bénit le peuple de la main, en disant : O Dieu, sauvez votre peuple et bénissez votre héritage.

Le chœur : Nous avons vu la vraie lumière, nous avons reçu l'esprit céleste, nous avons trouvé la vraie foi, adorant la Trinité indivisible, car c'est elle qui nous a sauvés[1].

II. — HISTOIRE DE CETTE DISCIPLINE LITURGIQUE.

Aux premiers siècles de l'Église, les fidèles se conformaient aux usages liturgiques des pays où ils se trouvaient. Les prêtres et les diacres latins pouvaient sans difficulté concélébrer avec les Orientaux, comme ceux-ci s'unissaient aux Latins dans la célébration des saints Mystères. Les fidèles, de leur côté, participaient par la Communion aux Messes qu'ils entendaient, que le célébrant fût du rite romain, du rite grec ou de quelque autre rite catholique.

Les schismes du ve siècle, qui détachèrent de l'Église catholique l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie et l'Arménie, amenèrent l'institution d'autant de liturgies dissidentes. Plus tard, le schisme grec, consommé au XIe siècle, acheva la séparation des Églises orientales.

Parmi les points de discipline liturgique distincts, il en était un relatif à la matière eucharistique. Les Églises orientales, sauf les Arméniens, faisaient usage de pain fermenté, contrairement à tout l'Occident, qui utilisait du pain azyme. Cette divergence, très inoffensive en elle-même, fournit prétexte à contestation au point que Michel Cérulaire alla jusqu'à proclamer illicite et invalide la Consécration latine. Du coup la question était portée sur le terrain dogmatique. De ce jour, elle acquit une grande importance.

Ces attaques, qui troublaient les simples, amenèrent l'Autorité romaine à prendre des mesures énergiques pour affirmer la validité de nos Sacrifices. On interdit absolument aux Latins et de consacrer du pain fermenté, et de recevoir la Communion sous ces espèces. D'autre part, on laissa aux Grecs leur tradition, mais on leur permit de recevoir la Communion des Latins. Ceci était nécessaire non seulement pour affirmer la validité de la consécration des azymes, mais aussi pour per-

1. Il est à remarquer que les rites orientaux n'admettent la Communion en dehors de la sainte Messe que pour les malades. Cependant, aux jours de grande affluence, on permet de continuer la distribution de l'Eucharistie après le saint Sacrifice.

mettre aux Grecs, revenus à l'unité, de s'approcher des Sacrements. Souvent, en effet, ces convertis n'avaient pas de prêtres catholiques de leur rite et ne pouvaient recourir qu'à des prêtres latins.

Au XVe siècle, se tint le Concile de Florence. Eugène IV eut la joie de pouvoir annoncer au monde la cessation du schisme d'Orient. Le Concile eut à s'occuper de la question des azymes. Il affirma la validité de la consécration du pain azyme ou fermenté et ordonna aux prêtres de se servir de l'une et l'autre matière, « chacun selon le rite de sa propre Église, orientale ou occidentale ». De plus, il exprima le désir de voir les fidèles latins, quand ils en auraient l'occasion, fréquenter les églises grecques, y assister à la liturgie, y adorer et y recevoir le Corps du Christ, « puisque c'est le vrai Corps de Jésus-Christ, qui est consacré par les Latins du pain azyme et par les Grecs du pain levé ». Les Grecs devaient faire de même.

Plus tard, des contestations s'élevèrent dans les pays où les deux rites coexistaient, spécialement en Calabre et en Sicile. Pour y rétablir la paix, Benoît XIV publia la célèbre Constitution *Etsi pastoralis*, du 25 mai 1747. Le Souverain Pontife y établit la règle que chacun doit recevoir la sainte Eucharistie exclusivement selon son propre rite. Comme partout, dans ces régions, les Latins avaient des paroisses de leur rite, il leur interdisait absolument la Communion grecque. Les Grecs qui étaient isolés dans des paroisses latines pouvaient recevoir la Communion latine. Enfin, dans les localités où les deux rites avaient une église propre, les Ordinaires devaient amener doucement les fidèles à fréquenter uniquement leur église pour y recevoir les saints Mystères. Cette législation fut étendue aux Melchites et aux Coptes. Enfin, peu à peu, l'enseignement des moralistes l'étendit à toute l'Église.

Plus tard, cependant, la Commission des Rites orientaux du Concile du Vatican proposa de permettre aux fidèles de communier indistinctement selon les deux rites. La prorogation de l'Assemblée œcuménique ne permit pas l'examen de ce projet. Plus tard, la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 18 août 1893, autorisa les fidèles habitant des localités où ils n'ont pas de prêtres de leur rite à communier selon le rite de l'église catholique du lieu. Enfin, Léon XIII étendit cette faveur à tous ceux qui étaient trop éloignés d'une église de leur rite. Mais, en même temps, il imposait aux collèges qui acceptaient des élèves orientaux l'obligation d'appeler des prêtres du rite de ces enfants pour célébrer le saint Sacrifice et les communier. Il n'était pas toujours facile de trouver des prêtres pour ce ministère.

Le décret sur la Communion fréquente rendit plus sensible ces difficultés : les enfants orientaux étaient souvent privés de cette faveur à cause de la pénurie de prêtres de leur rite. Pour éviter ces difficultés, on demanda souvent à Rome des indults permettant aux Grecs la Commu-

nion latine et même des indults de latinisation, que Rome n'accorde pas volontiers et sans graves raisons.

C'est pour couper court à ces difficultés que S. S. Pie X vient de publier cette nouvelle Constitution. En voici la partie dispositoire :

1º Il n'est pas permis aux prêtres de célébrer en un rite différent du leur; ainsi donc chacun accomplira selon le rite de son Église le Sacrement du Corps du Christ et le distribuera aux fidèles;

2º En cas de nécessité, s'il n'y a pas de prêtre de l'autre rite, il sera permis aux prêtres orientaux d'administrer l'Eucharistie consacrée en azyme, et pareillement il sera permis aux Latins et aux Orientaux qui se servent des azymes d'administrer la Communion sous les espèces du pain levé; mais chacun se conformera à son propre rite dans cette administration;

3º Il est permis à tous les fidèles de n'importe quel rite de recevoir, même uniquement pour satisfaire leur piété, le Sacrement de l'Eucharistie consacré sous n'importe quel rite;

4º Les fidèles satisferont au précepte de la Communion pascale en la recevant selon leur rite et des mains de leur curé. C'est à celui-ci qu'il devront recourir pour les autres cérémonies religieuses;

5º Les mourants sont tenus de recevoir le Viatique selon leur propre rite et des mains de leur curé; mais, en cas de nécessité, il leur est permis de le revoir de tout autre prêtre. Celui-ci cependant le leur administrera selon son rite;

6º Chacun conservera son rite, même si pendant longtemps il a communié en un rite étranger; on ne donnera la permission de changer de rite que pour des motifs sérieux et légitimes, dont sera juge la Sacrée Congrégation de la Propagande pour les rites orientaux. Ne pourra être alléguée, parmi ces motifs, l'habitude même longue de communier en un rite étranger.

Espérons que ce nouveau document, émané de l'autorité du Vicaire du Christ, contribuera à rapprocher les cœurs. Et au moment où les événements attirent de nouveau l'attention sur ces Frères séparés, cette Constitution apostolique portera les vrais disciples du Christ à prier *ut sit unum ovile et unus pastor*[1].

1 Nous voudrions profiter de l'occasion pour signaler à ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent deux excellentes revues qui s'y consacrent exclusivement : *Les Echos d'Orient*, organe rédigé par les Augustins de l'Assomption, de Constantinople, qui ont si bien mérité de la cause de l'union des Églises, et *Roma e l'Oriente*, revue italienne, publiée par les moines grecs de Grotta Ferrata, près de Rome

Pour *Les Echos d'Orient*, s'adresser : rue Bayard, 5, Paris, VIIIe (France). Abonnement : France, 6 francs; étranger, 8 francs.

Pour *Roma e l'Oriente*, s'adresser : Badia di Grotta Ferrata (Prov. di Roma) Italia. Abonnement : Italie, 10 francs; étranger, 12 francs.

NOTES ET INFORMATIONS

AVIS. — Nous prions instamment nos abonnés étrangers de bien vouloir nous faire parvenir le prix de leur abonnement 1912-1913 en un mandat-poste international ; ce prix est désormais de fr. 3.50. On ne continuera pas l'envoi de la Revue à ceux qui n'auront pas payé l'abonnement avant la fin de décembre 1912.

INFORMATION. — L'édition vaticane de l'Antiphonaire, attendue depuis si longtemps, paraîtra à Rome pour la première semaine de l'Avent. Sous peu donc, il sera en vente chez les éditeurs liturgiques.

LES RÉFORMES DES CALENDRIERS DIOCÉSAINS. — On se souvient que les *Prescriptiones temporaneæ* (IV, *a*) de la bulle *Divino afflatu* défendaient, jusqu'à la nouvelle correction du bréviaire et du missel romain de présenter à la Sacrée Congrégation aucune demande d'approbation ou de réforme du calendrier particulier. Cette défense a été levée et aujourd'hui, sur l'invitation du Saint-Siège, les Ordinaires, en grand nombre, demandent à Rome de pouvoir adopter, dès maintenant, le calendrier de l'Église universelle, sauf pour les fêtes *stricte propria*. Rappelons, à ce sujet, que les calendriers diocésains avaient deux espèces de fêtes non conformes au calendrier universel : les fêtes particulières obtenues par indult, groupées sous le nom *pro aliquibus locis*, et les fêtes *stricte propria*, c'est-à-dire, d'après la bulle, les fêtes des titulaires de l'église et des patrons, des saints inscrits au Martyrologe dont on possède le corps ou une relique insigne et authentique, bref des saints qui auraient eu des rapports particuliers avec l'église, le lieu ou le diocèse.

Le Saint-Siège désire voir supprimer, dès maintenant, cette première catégorie de fêtes non conformes au calendrier universel. Il a manifesté ce désir en répondant *non expedire* à plusieurs Ordinaires qui auraient voulu sauver l'une ou l'autre fête particulière que la bulle *Divino afflatu* avait simplifiée ou supprimée. Il l'a manifesté positivement par deux actes récents, qui ont déterminé un grand nombre d'Ordinaires à entrer, dès maintenant, dans les vues de Rome, entre autres ceux de Malines et de Tournai.

Le premier autorise l'évêque de Todi, en Italie (*Tudertina, Reductionis festorum*, 17 juin 1912), à supprimer plusieurs octaves, diverses fêtes de première et de deuxième classe fixées aux dimanches, les offices des Mystères et Instruments de la Passion, les fêtes de soixante-quatre saints ou bienheureux, à réduire au rite semi-double ou simple un grand nombre de fêtes, et

Le second est une réponse générale donnée par la Sacrée Congrégation des Rites aux Ordinaires et supérieurs d'ordres religieux pour les engager à faire cette réduction et leur indiquer la voie à suivre. Voici le texte de ce décret :

« Mens S. R. C. est ut rite postulante R^mo^ Ordinario loci seu superiore Ordinis vel sodalitatis, in posterum de apostolica venia, relicto proprio kalendario, adhiberi valeat kalendarium Ecclesiæ universalis additis tantummodo Festis quæ stricto sensu propria dici possunt, ad normam Constitutionis apostolicæ *Divino Afflatu* et recentium rubricarum (t. II, num. 2, litt. *c*). Quo in casu elenchus Festorum, adductis rationibus de eorum proprietate ad Sacram Rituum Congregationem cum supplici libello transmittatur. »

MATIÈRE DE L'EUCHARISTIE. — Mgr l'Évêque de Liége a adressé la lettre suivante à son clergé :

« Les falsifications de la farine et du vin ne sont pas rares de nos jours et elles se font avec une telle habileté que même l'analyse chimique ne parvient pas toujours à les découvrir.

» D'autre part, on ne peut, sans commettre de péché, employer, pour le saint Sacrifice de la Messe, que de la farine de *froment* absolument pure et du *vin authentique*. Une matière douteuse rendrait également douteuse la validité de la Consécration.

» Pour ces motifs, Nous recommandâmes, au Synode du 21 avril 1902, à MM. les Curés de s'adresser, exclusivement, pour les achats de pain et de vin de messe, à des commerçants d'une probité reconnue ou à des communautés religieuses.

» Mais on Nous informe que, même dans plusieurs de ces communautés, on n'est pas assez circonspect dans l'achat du pain et du vin de messe, ni dans la confection des hosties.

» Pour prévenir, autant que possible, des imprudences à ce sujet :

» 1° Nous demandons aux Supérieurs et Supérieures de couvents de n'acheter le pain et le vin de messe qu'après avoir consulté leur aumônier où, à son défaut, le curé de la paroisse ;

» 2° Nous demandons également aux Supérieures des couvents où l'on confectionne des hosties de bien s'assurer de la pureté de la farine employée : *a)* soit en faisant moudre le froment au couvent même ; *b)* soit en ne donnant le froment à moudre ou en n'achetant la farine qu'à des personnes d'une probité au-dessus de tout soupçon et averties de l'usage spécial auquel elle est destinée ;

» 3° Nous demandons, enfin, que les hosties ne soient pas trop friables ni trop minces. D'après les instructions synodales, les petites doivent avoir *au moins* les dimensions d'une pièce de deux francs.

» A Liége, celles fournies par les Carmélites de Cornillon répondent à toutes les conditions prescrites.

» Nous vous bénissons de tout cœur.

» MARTIN-HUBERT,
» *Évêque de Liége.* »

LA PRNOONCIATION LATINE. L'unification de la prononciation latine en conformité avec l'usage de Rome, est en voie de réalisation. Beaucoup de questions nous sont adressées à ce sujet. Dans le but d'y satisfaire, nous

donnons ici les règles de la prononciation romaine. Ces règles ont été excellemment résumées à la suite de la lettre pastorale de S. G. Mgr Rutten, évêque de Liége, du 21 août 1912. Nous y ajoutons quelques points de détail.

I. — VOYELLES ET DIPHTONGUES

E et **O** = son ouvert, *è* (accent grave) à la fin d'une syllabe, comme dans les mots français *père* et *or*.

Ex. : *timere* = *timerè*

Æ et **Œ** = *è* (accent grave).

Ex. : *æterne* = *ètèrnè ; cælum* = *tchèloum.*

U = *ou* français (mais avec un peu moins de relief), *oe* flamand, *ù* allemand.

Ex. : *meus* = *mèous*

QU = *kou.*

Ex. : *qui* = *koui* (en passant très rapidement sur *ou*).

AU et **EU**. Les deux voyelles se prononcent séparément.

Ex. : *laudo* = *laouda ; euge* = *èoudgè*, d'une seule émission de voix.

Dans les vocalises, on vocalise le son *a* et *e* ; le *ou* s'émet furtivement à la fin de la vocalise.

II. — CONSONNES

C devant *e*, *i*, *æ*, *œ* = *tch.*

Ex. : *cœlum* = *tchèloum.*

Parfois, après une consonne = *ch.*

Ex. : *concilium* = *conchilioum.*

CC = toujours *tch.*

Ex. : *ecce* = *ètchè.*

SC devant *e* ou *i* = *ch.*

Ex. : *descendit* = *dèchendit.*

CH = *k.*

Ex. : *pulcher* = *poulker.*

G devant *e* ou *i* = *dg* (*j* en wallon).

Ex. : *regina* = *rèdgina.*

GN = doux comme en français *agneau* ; comme en flamand *nj.*

Ex. : *agnus* = *anjous.*

H dans *mihi* et *nihil* seulement et leurs composés = *k.*
J = *y* français et *j* flamand.

Ex. : *Jesus* = *Yèsous.*

M et **N** nettement articulés;

Ex. : *tempora* = *tèmm'pora ; ante* = *ann'tè*,

ne nasalisent jamais; donc les nasales *an*, *en*, *in*, *am*, *im* n'existent pas.

TI, suivi d'une voyelle = *ts*, excepté si *s*, *x*, *t* précèdent *ti*.

Ex. : *gratia* = *gratsia ; precatio* = *prècatsio*

Z = *dz.*

Ex. : *zelus* = *dzèlous.*

RÈGLEMENT D'ENFANTS DE CHŒUR. — Nous publierons dans le numéro de Noël un premier article sur ce sujet. En attendant, nous publions, dès maintenant, le règlement de M. l'abbé Alexandre, curé de Neuflize, qui pourra servir dans plusieurs paroisses :

I. — QUALITÉS. — Les enfants de chœur sont choisis parmi les petits garçons les plus dignes.

Celui qui est de bonne conduite, honnête et pieux;

Qui a du zèle et de l'aptitude pour les cérémonies;

Qui est docile, obéissant, modeste;

Qui sait rester silencieux et tranquille;

Qui a du maintien, de l'exactitude et de l'ordre;

Qui est propre et soigneux;

Si, de plus, il a reçu de Dieu le don d'une voix juste et agréable et qu'il ait du goût pour le chant sacré, il possède les principales qualités requises pour faire un excellent enfant de chœur.

II. — AGE. — On peut être enfant de chœur dès l'âge de huit ans et en garder l'honorable charge aussi longtemps que l'on veut, à condition que l'on en reste toujours digne.

En certaines églises on voit figurer dans les cérémonies, en costume de clerc, des jeunes hommes de quinze à vingt ans et au delà.

On n'est jamais trop grand pour être employé au service de Dieu. Ce n'est que par nécessité et à défaut de vrais clercs, que l'Église a recours aux enfants pour ses cérémonies.

III. — CAPACITÉ. — Avant d'être admis comme enfant de chœur, il faut en avoir appris suffisamment les fonctions et savoir lire convenablement le latin, surtout les réponses de la Messe.

La façon routinière et défectueuse dont on prononçait le latin étant condamnée à disparaître et le Souverain Pontife Pie X ayant, par lettre du 10 juillet 1912, exprimé le désir qu'il soit partout prononcé comme à Rome, sa patrie d'origine, c'est à la romaine que désormais les enfants de chœur nouveaux apprendront à le prononcer.

IV. — NOMBRE. — Les enfants de chœur seront au nombre de six pour le service de l'autel, indépendamment de ceux qui peuvent être employés au lutrin.

V. — RANG. — Ils sont ordinairement placés par rang d'ancienneté de service; cependant ils pourront l'être aussi par rang de mérite et de capacité.

Ils ont leurs sièges à l'entrée du sanctuaire, en ligne droite, parallèlement au maître-autel : les 1er, 3e, 5e, du côté de l'épître, les 2e, 4e, 6e, du côté de l'évangile.

Pour l'entrée et la sortie du chœur, ils marcheront posément, deux par deux, devant le célébrant, dans l'ordre suivant :

1er — 2e
3e — 4e
5e — 6e (marchent les premiers).

VI. — COSTUME. — Comme c'est un abus que les enfants de chœur soient habillés en prélats, leur costume sera toujours celui des simples clercs, dont

ils tiennent la place; il se composera donc uniquement : 1° de la *soutane* complète en étoffe de laine noire, rouge ou violette (couleurs permises), et 2° du *surplis* ou de la *cotta* (surplis à col échancré en carré) simples ou avec dentelles selon la solennité. (Nous traiterons ce sujet dans la suite.)

Pas de cravate, ni de cache-nez, ni de gants; chaussures propres, non bruyantes, mains et visage bien lavés; cheveux en ordre, chaque fois que l'on revêtira l'habit de chœur.

On aura le plus grand soin des soutanes et des surplis, sous peine d'amende pour les frais de raccommodage et de blanchissage.

VII. — NUMÉROS D'ORDRE. — Ces vêtements, de tissu, de couleur, de coupe et de qualité uniformes pour tous dans la même cérémonie, sont de différentes grandeurs, suivant la taille de chacun, et ils sont numérotés.

Une liste, affichée à la sacristie, assigne à chacun son rang, son compartiment du vestiaire, ses numéros de vêtements, de livres, etc.

Il est défendu d'y rien changer et de se servir d'un autre numéro que le sien sans l'autorisation de M. le Curé.

VIII. — OBLIGATIONS COMMUNES à tous les enfants de chœur :

a) Assister à toutes les cérémonies : messes, vêpres, saluts, processions, mariages, enterrements, etc.

b) Servir la messe basse quotidienne chacun pendant une semaine à tour de rôle;

c) Se conformer en tous points au présent règlement général, ainsi qu'au règlement spécial qui assigne à chacun ses fonctions particulières, et au coutumier.

d) Garder un profond silence non seulement à l'église et dans les cérémonies, mais aussi à la sacristie.

e) Exécuter avec une prompte et entière obéissance les ordres de M. le Curé, dans les multiples circonstances non prévues ici.

IX. — LES FONCTIONS PARTICULIÈRES que chacun doit remplir sont affichées sous son numéro dans le vestiaire.

X. — LES DEUX PREMIERS remplissent les fonctions essentielles de doubles servants ou acolytes. — Eux deux seulement peuvent alors se tenir tout près des degrés de l'autel et s'y agenouiller.

XI. — LES QUATRE DERNIERS se tiennent à leurs sièges, lorsqu'ils ne sont pas occupés à quelque service dans l'église.

Qu'ils soient debout ou à genoux, c'est toujours immédiatement devant leurs sièges et non pas auprès des marches de l'autel.

XII. — SEMAINE SAINTE. — ŒUFS DE PAQUES. — Les jeudi, vendredi et samedi saints, durant le silence des cloches, l'annonce des offices sera faite au son de la crécelle, dans les rues, par les enfants de chœur, d'une façon convenable et digne. (Usages propres à certaines régions.)

Les œufs de Pâques et les offrandes qu'ils recueillent dans la paroisse le samedi saint, après l'office, leur sont partagés au presbytère.

XIII. — RÉPÉTITIONS. — Le premier dimanche de chaque mois, ainsi que le dimanche d'avant chaque solennité, il y aura à l'église, après la messe, répétition des cérémonies.

XIV. — CASUEL. — Les honoraires des enfants de chœur pour les mariages,

sépultures, messes chantées et autres services demandés par les fidèles sont ceux du tarif officiel en vigueur dans le diocèse.

Le servant de la messe basse recevra, à la fin de la semaine :

1° Cinq centimes pour chaque messe qu'il aura servie;

2° Le *Sanctuaire* (revue illustrée des enfants de chœur), à condition qu'il n'ait pas manqué un seul jour.

XV. — Récompenses. — Quoique le grand honneur d'être employé aux fonctions sacrées doive être la principale rémunération de l'enfant de chœur, néanmoins, tant que les ressources paroissiales le permettront, une récompense mensuelle (en monnaie ou en choses utiles) de cinquante centimes pour chacun des deux premiers et de vingt-cinq centimes pour chacun des quatre autres sera donnée à ceux qui, pendant le mois, n'auront manqué à aucun office et n'auront été l'objet d'aucun rappel à l'ordre.

Il sera tenu un registre des bonnes et des mauvaises notes de chacun et il pourra y avoir de temps en temps des récompenses extraordinaires, telles que voyages, etc., pour les plus méritants.

XVI. — Punitions que le maintien de l'ordre pourrait exiger :

a) Privation partielle ou totale des récompenses de l'article XV;

b) Avertissement adressé aux parents du coupable;

c) Relégation à un rang inférieur;

d) Suspension temporaire des fonctions;

e) Destitution.

M. le Curé sera seul juge pour déterminer la punition méritée, selon la gravité ou la fréquence des manquements à la discipline.

Il récompensera avec plaisir, il punira avec regret.

INSTANTES RECOMMANDATIONS.

Élite des enfants de la paroisse, vous devez être des modèles.

I. — Donnez toujours l'exemple du respect de la maison de Dieu :

Faites toujours une prière en entrant à l'église. — Gardez-vous d'y courir et d'y faire du bruit. — Observez-y un parfait silence des lèvres : vous ne devez jamais y ouvrir la bouche que pour répondre aux prières ou pour chanter.

II. — Donnez toujours l'exemple de la bonne tenue et de la piété :

Édifiez les fidèles : ils ont les yeux sur vous. — Votre mauvaise tenue offenserait Dieu et vous ferait mépriser des hommes.

Ne vous retournez pas. — Ne riez pas. — Ne remuez pas.

Quand vous n'avez aucune fonction à remplir, suivez l'office dans votre livre, ou tenez les mains jointes, ou les bras croisés dans les manches du surplis.

Debout, tenez-vous le corps droit, les pieds rapprochés l'un de l'autre, sans vous appuyer ni sur une jambe, ni contre quoi que ce soit.

Assis, ne croisez pas les jambes, ne les écartez pas, ne les allongez pas.

A genoux, ne vous asseyez pas sur vos talons.

Que votre soutane soit entièrement boutonnée et votre surplis bien ajusté.

Faites posément et parfaitement vos signes de croix et vos génuflexions.

En un mot, acquittez-vous de toutes vos saintes fonctions avec foi et décence.

III. — En dehors des cérémonies, on doit pouvoir vous reconnaître à votre politesse, à votre amabilité, à votre langage réservé, à votre éloignement des mauvaises compagnies et des réunions et divertissements qui ne sont pas honnêtes.

Pour rester pieux, communiez souvent.

IV. — Si vous observez bien tous ces avis et que, par suite, le goût des choses saintes fasse naître en vous la pensée d'être prêtre, ne la repoussez pas, réfléchissez-y et priez Dieu de vous éclairer.

QUESTIONS POSÉES

EN QUOI CONSISTE LE DÉCRET RELATIF AU CRUCIFIX DU CHEMIN DE CROIX?

Par le décret du saint Office (dont relèvent actuellement les indulgences) en date du 24 juillet 1912, il est établi, que les indulgences attachées au chemin de croix peuvent être gagnées par les fidèles sans avoir à faire ce pieux exercice devant des stations dûment érigées, aux conditions suivantes. En dehors de ces conditions, on ne gagne pas ces indulgences.

1° Dire vingt fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* ;

2° En tenant en main un crucifix ;

3° Qui a été bénit par les supérieurs des FF. Mineurs ou par des prêtres (de l'Ordre ou étrangers à l'Ordre), munis de pouvoirs à cet effet par le Général des FF. Mineurs ;

4° Dans les seuls cas où la maladie ou tout autre juste motif empêche de faire le chemin de croix de la façon normale.

LE CIBOIRE CONSACRÉ PEUT-IL ÊTRE ÉCARTÉ DE LA PIERRE D'AUTEL APRÈS LA CONSÉCRATION?

Nous pensons que oui ; on place bien le saint Ciboire sur un simple corporal dans les administrations des malades. On ne saurait assez déconseiller ces pierres d'autel minuscules, réprouvées d'ailleurs par l'Autorité compétente à Rome.

DONNEZ QUELQUES RENSEIGNEMENTS QUANT A LA CÉLÉBRATION DES VÊPRES SOLENNELLES?

On encense le célébrant, aux Vêpres, à son banc dans le sanctuaire ; les autres assistants à leur place, assis qu'ils sont au banc à côté du célébrant ou à leur « sédile » ; les autres prêtres, s'il y en a, à leur stalle au chœur.

Pendant l'encensement de l'autel, celui-ci doit être découvert de son « velum », au moins pour la majeure partie : ce velum n'ayant aucun emploi liturgique à l'autel.

Les deux acolytes, avec leur cierge allumé, se placent à côté du célébrant, ayant la face tournée vers lui, pendant que celui-ci chante le capitule ; puis, une dernière fois pendant qu'il chante les oraisons ; la place du célébrant est

au sanctuaire et du côté de l'épître; l'autre côté étant réservé à l'évêque; les autres prêtres se placent au chœur de part et d'autre et alternent le chant des psaumes.

Ainsi chacun occupera la place que lui assigne *ab antiquo* la liturgie, conformément à la dignité de chacun.

POURQUOI, POUR LE DEUXIÈME ET LE TROISIÈME PSAUME DES LAUDES (NOUVEAU PSAUTIER) N'A-T-ON PAS SUIVI L'ORDRE DES NUMÉROS DES PSAUMES, COMME A COMPLIES (DIMANCHE EXCEPTÉ)?

R. On avait choisi, avant la réforme de Pie X, pour les Laudes et les Complies les psaumes qu'on jugeait le plus propres à exprimer les sentiments qui conviennent au chant de l'aurore et à la calme prière du soir (la remarque garde sa valeur pour les Laudes et les Complies du dimanche, restées les mêmes). On avait enfin réparti les psaumes restants d après l'ordre numérique du psautier : de 1 à 108 sur les Matines des divers jours et de 109 à 147 sur les sept Vêpres de la semaine.

Les mêmes principes ont présidé à la nouvelle répartition des psaumes. On a d'abord choisi, parmi tous les psaumes, ceux qu'on jugeait le plus appropriés au caractère des Laudes et des Complies.

Examinez les Complies, vous y trouverez avant tout des psaumes qui implorent la protection de Dieu, qui respirent la confiance, qui remercient pour les bienfaits reçus. Voyez, d'autre part, les psaumes des Laudes: ils chantent d'ordinaire avec entrain (surtout dans le premier schéma à utiliser en dehors du temps de la pénitence), les louanges et les grandeurs de Dieu et expriment admirablement les premiers élans de l'âme vers Dieu au lever du jour. Les Laudes ont emprunté leur dénomination actuelle aux trois psaumes 148 : *Laudate*, 149 : *Cantate* et 150 : *Laudate*, qui, avec les psaumes 145 : *Lauda*, 146 : *Laudate*, 147 : *Lauda*, 150 : *Laudate* terminent maintenant toujours nos Laudes. Bien d'autres débutent par *Cantate*, *Benedicisti*, etc., étant des chants de louange. Dans les Vêpres, on suit l'ordre numérique du psautier de 108 à 144.

Quant aux psaumes des Matines et des petites Heures, on suit en général l'ordre numérique. On commence par les Matines du dimanche (1-9), (pour les petites Heures de ce jour, on a gardé le psaume 118); viennent ensuite les Matines et les petites Heures du lundi (13-32); puis du mardi (34-44), et ainsi de suite. Remarquons toutefois que dans le groupe assigné à chaque jour, les psaumes des petites Heures ne sont pas toujours les derniers d'après l'ordre numérique : on semble avoir procédé à une sélection qui donne aux petites Heures un caractère assez varié et généralement assez calme. La prière des petites Heures exprimera dorénavant une sorte de communication pleine de confiance de l'âme avec Dieu, à qui elle exprime en termes exquis, tantôt ses peines ou ses craintes, tantôt sa joie et sa confiance; dont elle célèbre la bonté, la justice ou les bienfaits; devant qui elle s'humilie, se résigne ou demande pardon, qu'elle est heureuse de pouvoir servir et à qui elle renouvelle ses promesses de fidélité. ||

Le psaume 22 · *Dominus regnavit*, a probablement été choisi autrefois et

actuellement maintenu à Prime du jeudi, parce qu'il s'applique si naturellement au saint Sacrement. Au vendredi, on récite à Prime le psaume *Deus, Deus meus*, que le Sauveur mourant priait sur la croix. Ainsi en est-il peut-être de bien d'autres psaumes.

L'année liturgique compte des jours et des époques de joie et de tristesse et des époques et des jours d'un caractère moins accentué.

La disposition du psautier nouveau fait mieux ressortir cette diversité, surtout en ce qui concerne les jours et les périodes de pénitence, notamment pour le choix des psaumes des Laudes. Le psaume 50 : *Miserere* — par excellence la complainte du pécheur repentant, — placé dans l'ancien bréviaire aux Laudes de toutes les féries, même ordinaires, en dehors du temps pascal, est réservé aux Laudes du dimanche depuis la Septuagésime jusqu'au dimanche des Rameaux, remplaçant alors l'hymne triomphale *Dominus regnavit* et le joyeux *Jubilate ;* aux féries de pénitence, il remplace, aux Laudes, *Omnes gentes, Cantate*, ou quelqu'autre psaume de joyeuse louange par lequel nous débutons d'ordinaire ; le Samedi-Saint, on garde aux Laudes l'ancien cantique *Ego dixi*, parce que le choix de l'antienne *A porta inferi, erue Domine, animam meam* répond trop bien au premier verset : *Ego dixi*, etc.) ita passim, dans *Coll. Brug.*, 1912, pp. 126 et suiv.

EST-IL DÉFENDU DE PRÊCHER LE JOUR DE LA SAINTE-TRINITÉ? ET SUR LE MYSTÈRE QU'ON CÉLÈBRE EN CE JOUR?

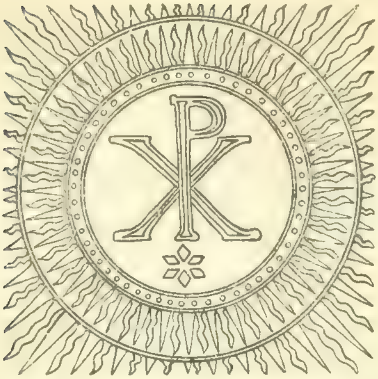
R. Il n'est jamais venu à notre connaissance que telle défense aurait été portée. Ce que nous savons pertinemment bien, c'est que le saint Concile de Trente ordonna — et S. S. Pie X le rappela naguère — aux pasteurs des âmes de prêcher chaque dimanche et chaque fête solennelle ; donc le jour ou le dimanche de la Sainte-Trinité n'est point excepté ; bien plus, le catéchisme romain, édité *ex decreto Concilii Tridentini* par Pie V donne le sujet à traiter dans l'homélie en la fête de la Trinité, et c'est précisément l'explication de ce grand mystère qui est indiquée après l'explication du baptême comme idée-mère du sermon du jour.

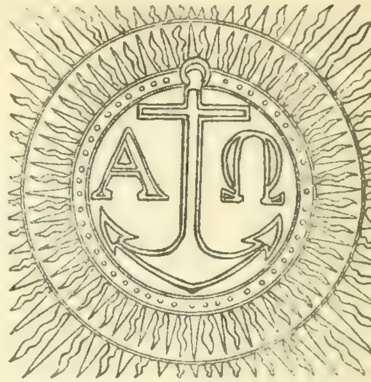
QUEL EST LE MEILLEUR MODÈLE DE PALE?

R. Le Missel (*Ritus servandus in celebratione missæ*, I, 1) dit ces simples mots : *eam (hostiam) tegit parva palla linea*. La pale est donc un simple petit linge en toile de lin qui sert à envelopper la matière du sacrifice. Anciennement même la pale n'était qu'une partie même du corporal qui se repliait sur le calice, comme le font encore les Chartreux.

Par son origine et sa destination, la pale n'exige donc ni carton, ni broderies, ni dentelles. On y arriva insensiblement. D'abord, pour donner à ce linge plus de consistance, on l'empesa en doublant la toile. Ce changement transforma la pale en bourse dans laquelle il fut facile d'introduire du bougran, du carton, voire même une planchette de bois. La couture, trop accentuée par cette ajoute, appelait un cordon de dentelle, et nous avons notre pale moderne.

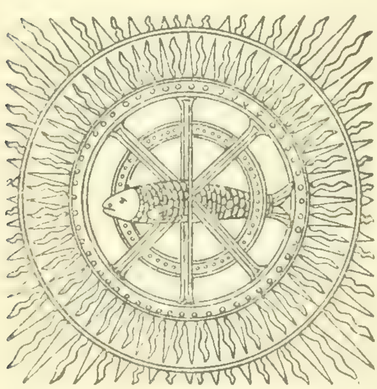
Mais la vraie, la seule pale, c'est la partie inférieure, celle qui adhère à la patène ou au calice : *hostiam « tegit » parva palla linea*. Tout naturellement, la partie supérieure s'enrichit de broderies et de peintures et bientôt,





dans l'estimation de beaucoup, la pale proprement dite, fut considérée comme la simple doublure de la surface supérieure.

Les lois de l'Eglise sont cependant formelles; elles ont été rappelées plusieurs fois (entre autres S. C., 17 juillet 1894, n° 3832, ad 4; 24 nov. 1905, *Dubiorum*, ad 2). Nous les résumons ici : on *tolère* que la pale soit couverte au-dessus d'une étoffe de soie, d'or ou d'argent et brodée, pourvu que l'étoffe ne soit pas noire et ne porte pas d'emblème funèbre; mais alors la toile qui est en dessous et couvre le calice ne doit pas être seulement la doublure de cette étoffe; ce doit être une vraie pale en toile de lin, indépendante du fond auquel elle est fixée et facilement séparable pour être lavée.



Ce genre d'ornementation est donc une tolérance : il n'est donc pas question de condamner l'usage des pales modernes. Mais puisque notre correspondant se propose de faire acquisition de quelques pales nouvelles, nous nous permettons de lui signaler les pales tout en toile de lin, la partie supérieure étant *en linge damassé* avec un dessin liturgique (tel que nous en donnons ci-dessus) et sans bordure de dentelle. Il suffit alors pour la laver de découdre un côté et d'enlever le carton. Outre les autres avantages, ce système offre celui de faciliter le lavage. Quand celui-ci nécessite tout le démontage de la pale, on le fait très rarement, pour ne pas dire jamais.

DANS UNE PROCESSION A L'INTÉRIEUR D'UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE, LES RELIGIEUSES PEUVENT-ELLES PORTER LE BALDAQUIN?

R. A notre humble avis, non. Un décret du 11 décembre 1903 (*Decreta Auth. S. R. C.*, vol. VI, *Appendix I*, n° 4127) répond négativement à l'évêque

de Cortone, qui demandait de *tolérer* un usage répandu dans son diocèse, en vertu duquel la Communion des infirmes se faisait solennellement avec le concours d'une confrérie non d'hommes, mais de femmes qui portent des flambeaux et le baldaquin, sonnent et récitent le chapelet. Le décret demande *ut aliquos saltem adolescentes adhibeat parochus pro umbella, campanula et luminibus. Mulieres autem si velint deferre lumina, sequantur sacerdotem.* La raison théologique de cette sévérité est l'affirmation de la hiérarchie d'ordre (dans le cas de l'acolytat), qui ne peut s'exercer par les femmes. Or, cette raison vaut à l'intérieur d'une maison religieuse comme à la paroisse. Pour la même raison, l'Eglise ne fait pas de distinction pour le service de la messe privée, que celle-ci soit célébrée dans un couvent ou dans une église publique.

Les personnes qui suivent le saint Sacrement n'exercent pas une fonction liturgique, qui relève exclusivement de la hiérarchie. Les femmes peuvent donc prendre place à cet endroit avec des flambeaux.

Si notre solution est exacte, on voit les conclusions pratiques qu'il faut en tirer, entre autres pour la Communion des infirmes dans les communautés de femmes.

Admirons, une fois de plus, le souci de Notre Mère la sainte Eglise de maintenir toujours le caractère hiérarchique de son culte, même dans les moindres détails des fonctions d'acolyte.

QUELLES SONT LES RÈGLES POUR L'ENCENSEMENT?

R. Pour bien comprendre ces règles, il faut distinguer le mouvement qui s'appelle *ductus* et celui qui s'appelle *ictus*.

Le *ductus* comprend deux mouvements : celui qui encense élève l'encensoir à la hauteur de son visage *(ducit)*, en face de la personne ou de l'objet qui doit être encensé; il le rabaisse ensuite *(reducit)* jusqu'à la ceinture.

L'*ictus* se place entre ces deux mouvements qui constituent le *ductus*. Quand l'encensoir est élevé en face de la personne ou de l'objet, celui qui encense imprime à l'encensoir une légère impulsion *(ictus)*.

Un *ductus* comporte donc toujours deux mouvements : élévation de la main et de l'encensoir et puis abaissement pour le ramener au point de départ. Pour deux ou trois *ductus*, il faudra donc deux ou trois fois élever et ramener au point de départ.

Chaque *ductus* comporte, en outre, au moins un *ictus ;* en d'autres termes, entre l'élévation de l'encensoir et l'abaissement se place toujours une impulsion vers l'objet *(ictus)*. Mais il pourra y avoir dans le même *ductus* un double *ictus*, c'est-à-dire une double impulsion donnée vers l'objet dans le même *ductus*.

Ceci dit, voici les règles : 1° pour le nombre de *ductus: Trois ductus:* le très saint Sacrement exposé, la croix de l'Autel, une relique de la sainte Croix ou de la Passion, l'image ou la statue d'une Personne divine, l'évêque, même en dehors de son diocèse, le célébrant (sauf quand l'évêque assiste au trône).

N. B. Il y a aussi trois *ductus*, mais dirigés dans trois sens différents, pour le livre des Evangiles, les choses à bénir, le peuple en groupe. Dans ce cas, le premier *ductus* vers le milieu de l'objet, le second *ductus* à droite de l'objet (donc à gauche de celui qui encense); le troisième à gauche de l'objet (donc à droite de celui qui encense).

Deux ductus: les reliques et les images des Saints, les ministres en ornements, les prélats non évêques, les chanoines, le célébrant en cas d'assistance épiscopale.

Un seul ductus : les ecclésiastiques encensés individuellement.

Chacun de ces *ductus* doit-il renfermer une ou deux impulsions *(ictus)*?

En règle très générale, chaque *ductus* doit comporter deux *ictus*. Nous croyons que la règle peut se formuler ainsi : il n'y a qu'un *ictus* dans chaque *ductus* quand l'encensement s'adresse à un *objet collectif*, qu'il ne s'adresse pas à une personne ou à une chose déterminée. Par exemple, quand on encense une foule, ou bien à la bénédiction des cierges, des rameaux, des cendres, il n'y a jamais qu'un *ictus*. Au contraire, une personne individuelle ou un objet déterminé reçoivent toujours deux *ictus* dans chaque *ductus*.

Il est facile de conclure de là comment il faut encenser, par exemple, le saint Sacrement exposé.

Il faut trois *ductus* et chacun de ces *ductus* comprend quatre mouvements : élévation de l'encensoir, deux légères impulsions successives *(duplex ictus)*, abaissement jusqu'à la ceinture. il suffit de s'y exercer quelque peu et l'on verra que ce mouvement est très naturel et en même temps très gracieux.

Dans l'encensement, il faut : *A*) Éviter de lancer l'encensoir avec violence en le dirigeant vers l'objet encensé. Ce défaut est habituel. L'*ictus* ne doit pas précéder le premier mouvement du *ductus*, à savoir l'élévation, et il ne doit pas être violent, mais modéré et imprimé seulement par le poignet. Les termes de la rubrique indiquent assez cette modération de l'*ictus :* celui qui encense offre l'encens, il *conduit* et *ramène (ducere versus... reducere ad te) ;* l'encensoir suit le mouvement de la main et du bras : de là les expressions *triplici ductu, duplici ductu, unico ductu. B*) Éviter de faire des mouvements du corps ou de la tête : la main gauche tient entre le pouce et l'index toutes les chaînes, à l'endroit où elles se rassemblent au nœud supérieur, et reste ainsi immobile sur la poitrine; la main droite, élevée à la hauteur de la ceinture environ, tient le bas des chaînes aussi près que possible de l'encensoir, avec le pouce et les deux premiers doigts. De cette façon, les mouvements se feront avec dignité et aisance. *C*) Veiller à entretenir un brasier bien ardent de façon à produire de véritables nuages de fumée. C'est un détail, dira-t-on; mais rien n'est détail dans le service de Dieu, et d'ailleurs c'est de cette fidélité au détail que se dégage cette impression générale de dignité et de respect qui édifie et réjouit l'âme vraiment religieuse.

La fumée d'encens est un sacramental comme l'eau bénite; la bénédiction de la sainte Église lui communique comme à l'eau une efficacité spéciale : un encensoir sans fumée et un goupillon sans eau, c'est synonyme. Un *ordo romanus* du IXe siècle, publié par Mabillon dans son *Musæum italicum* (cf. *Vie lit. suppl.*, 1909, p. 198), rapporte que les encensoirs tout fumants étaient balancés dans les rangs du peuple après l'encensement de l'autel et que la foule pieuse attirait vers elle ces nuages bénits *(per manum fumus ad os trahitur)*. Contrairement à l'aspersion, l'encensement du peuple se fait maintenant sommairement à l'entrée du chœur.

Quand l'encens est destiné uniquement à encenser le saint Sacrement, il n'est pas bénit. Dans ce cas, en effet, il n'est pas un sacramental, mais un hommage symbolique. Dans tous les autres cas où il est destiné aux personnes et aux choses, c'est un sacramental et la bénédiction est requise.

EXPOSEZ LA RÈGLE ET LA RAISON DES CÉRÉMONIES A OBSERVER PAR LE DIACRE A L'ÉVANGILE D'UNE MESSE SOLENNELLE[1].

Idée fondamentale. — Rien ne nous donne une image aussi fidèle de la personnalité propre de quelqu'un que ses pensées et ses sentiments passant dans ses actes, exprimés par ses propres paroles. Rien d'étonnant donc que le livre des Évangiles soit considéré dans la liturgie, à l'instar du crucifix, comme un symbole expressif non seulement de la doctrine, mais encore de la personne même du Christ. Telle est l'idée fondamentale qui régit et explique les cérémonies usitées dans la lecture de l'Évangile ainsi que des honneurs exceptionnels rendus à l'évangéliaire. De tous les livres liturgiques le saint Évangile ou le *texte*, comme l'appelaient simplement les anciens, est le seul livre qui soit *baisé*, *encensé*, *marqué de la croix* [2] et porté *processionnellement*.

L'évangéliaire déposé sur l'autel. — Tandis que le célébrant se dirige vers le milieu de l'autel et que le sous-diacre transporte le Missel, le diacre descend les degrés du côté de l'épitre, reçoit des mains du cérémoniaire (ou de l'acolyte)[3] le livre des Évangiles[4], qu'il porte gravement *per planum* jusque devant le milieu de l'autel, où il s'agenouille sur la première marche *(ratione accessus ad altare in medio)* et va déposer le livre au milieu [5] de l'autel.

Cette cérémonie est un vestige de l'ancienne liturgie, qui, par respect, gardait le livre des Évangiles *sur l'autel* depuis le commencement de la messe, au moins jusqu'au chant de l'Évangile[6]. En outre, elle accentue le symbolisme qui s'attache à l'évangéliaire, en montrant l'union entre la parole du Verbe contenue dans l'évangéliaire et le Verbe Incarné lui-même représenté par l'autel.

Tandis que le prêtre récite à mi-voix le texte évangélique, le diacre se retire un peu du côté de l'épître ou bien, selon l'usage local, va assister à la lecture de l'Évangile, à droite du célébrant un peu en arrière [7]. Puis il revient au milieu de l'autel avec le célébrant pour la cérémonie de l'imposition et de la bénédiction de l'encens qui se fait comme avant l'introït.

Préparation du diacre. — L'Église a toujours attaché une grande importance à la mission officielle de chanter l'Évangile. Il convient donc que le diacre se prépare à sa fonction en confessant humblement son indignité et en demandant la pureté de cœur et des lèvres; il convient, en outre,

1. Cette question est admirablement exposée par M Callewaert dans les *Coll. Brug.*, XVII, p. 599. Nous la reproduisons ici.

2. Voir un excellent article: *L'Évangile dans la liturgie*, dans le premier vol. du *Messager des fidèles (Revue Bénédictine)*, année 1884-85; *Collat. Brugen.*, t. X, p. 305.

3. Primitivement l'épistolier et l'évangéliaire étaient deux livres différents : il était donc impossible de recevoir le livre des Évangiles des mains du *sous-diacre*.

4. Manière de porter le livre : on l'appuie par le haut contre la poitrine, la tranche à gauche; les deux mains le soutiennent aux coins inférieurs, ou bien, la gauche le soutenant en bas, la main droite le retient par le dos.

5. Voir *Ordo Missæ; Cærem. Episcop.* I, IX, 2; S. C. R., n° 4077, 3.

6. Voir, par exemple, *Ordo roman.* II, n° 5; Amalaire, *De eccles. offic.*, c. 18, (Migne, *P. L.*, t. 105, col. 1126).

7. Le texte des rubriques ne détermine pas.

qu'il obtienne du célébrant, dont il est en quelque sorte le délégué, une bénédiction et une sorte d'autorisation.

Le diacre va donc s'agenouiller, en signe d'humilité, sur le bord du suppedaneum et, la tête inclinée, il récite la prière *Munda cor*. Le prophète Isaïe (VI, 5-9) avait été chargé par le Seigneur d'une mission analogue à celle du diacre : il avait reconnu son impuissance et son indignité; mais un séraphin était venu purifier ses lèvres au contact d'un charbon ardent pris sur l'autel des cieux. Le diacre demande une purification spirituelle analogue « afin de pouvoir annoncer dignement le saint Évangile [1] ».

Le diacre se lève, va prendre l'évangéliaire à l'autel, comme s'il recevait du Christ lui-même son verbe révélé et va s'agenouiller à la place qu'il vient de quitter. En même temps, il demande au représentant du Christ une sorte d'autorisation ainsi qu'une bénédiction pour remplir dignement sa mission. La formule *Jube, Domne, benedicere* indique que, par le ministère du prêtre, c'est de Dieu même qu'il attend la grâce que la bénédiction sacerdotale obtient.

La formule de bénédiction du prêtre répond à la supplication du diacre *Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis*, disait la formule primitive [2]. Les siècles suivants l'ont amplifiée en marquant plus nettement le but : *ut digne ac competenter annunties evangelium suum. In nomine Patris et Filiis et Spiritus Sancti*. Le signe de croix exprime que la grâce est accordée par les mérites de la croix de Jésus.

Le célébrant fait le geste de donner l'évangéliaire en appliquant sur la partie supérieure du livre la main droite, que le diacre baise respectueusement en signe d'acceptation de la mission qu'il vient de recevoir [3].

Il se lève, se retourne vers la gauche (vers le sous-diacre), descend les degrés et va se placer à droite du sous-diacre en attendant la fin de l'alleluia ou du trait.

PROCESSION. « Précédé du thuriféraire, dit la rubrique, et de deux acolytes portant des cierges allumés qu'ils ont pris à la crédence, et ayant le sous-diacre à sa gauche, le diacre se rend à l'endroit de l'Évangile *contra altare, versus populum*. Cette expression peu claire est interprétée par les auteurs et l'usage, conformément à la rubrique du Cérémonial des évêques, l. II, c. VIII, n. 44, en ce sens que le diacre s'éloigne de l'autel pour se rapprocher du peuple et se place la face tournée vers le mur du chœur qui est du côté de l'Évangile : c'est le côté nord dans une église bien orientée.

Nous avons ici le vestige d'une procession solennelle ancienne que les Grecs ont gardée sous le nom de « Petite entrée » et que les anciens liturgistes

1. Le texte actuel se rencontre pour la première fois dans l'*Ordo romanus*, XIV, c. 53 (XIVe siècle).

2. *Ordo rom.*, In II; III, 10; AMALARIUS, *loc. cit.*, col. 1125.

3. L'*Ordo* romain de Saint-Amand (VIIe-VIIIe siècle) marque nettement cette sorte de mission : « inclinat se diaconus ad pontificem et jubet pontifex ut legatur evangelium. » (DUCHESNE, *Origines du culte* (1889), p. 442.) A la messe pontificale, le diacre va d'abord reconnaître l'autorité de l'évêque par le baiser de la main épiscopale et ensuite il récite le *Munda cor* et demande la bénédiction. Les anciens liturgistes citent d'ailleurs, à propos de cette bénédiction, le texte de saint Paul, *Rom.*, X, 15 : « Quomodo prædicabunt nisi mittantur. »

décrivent minutieusement : saint Germain de Paris (VIe siècle) notamment la compare à une marche victorieuse de la puissance du Christ triomphant de la mort ».

L'Évangile est chanté à la messe pour instruire et édifier le peuple. Aussi le diacre, pour être mieux entendu et écouté, se dirigeait vers le peuple et montait à l'ambon ou sur une estrade ou jubé [1], afin de dominer la foule des fidèles. Aux premiers temps, il se tenait au côté nord, mais se tournait vers les hommes, qui occupaient la nef droite ou méridionale, et pas vers le côté septentrional, qui était réservé aux femmes. Cet usage se conserva dans le rite romain jusqu'à la fin du XIe siècle. Mais, aux messes basses, le Missel fut d'assez bonne heure transporté au côté droit de l'autel, afin que le côté gauche (de l'épître) fût libre pour l'offrande. Ce fut, s'il faut en croire Bernold de Constance [2], en imitation de cette pratique des messes basses, que les diacres commencèrent à chanter l'Évangile vers le nord. Cette coutume existait déjà en Gaule au IXe siècle, et bien que l'auteur du Micrologue la condamne énergiquement, il reconnaît cependant qu'elle était presque universellement en vigueur. On la justifiait d'ailleurs, depuis Remi d'Auxerre (IXe siècle), par cette considération mystique : le nord, l'aquilon est considéré comme le lieu des ténèbres et la résidence du démon (ISAIE, XIV, 13; cf. JÉRÉMIE, I, 14) : il convient donc de se tourner vers le nord pour éclairer les ténèbres du septentrion et arrêter l'influence de l'esprit malin.

LE CHANT DE L'ÉVANGILE. — Le diacre salue, les mains jointes, l'assistance par le souhait *Dominus vobiscum*, auquel le peuple répond par un souhait analogue : *Et cum spiritu tuo*. Ensuite il indique la source de la péricope évangélique qu'il va lire : *Sequentia* (sous-entendez *verba*) ou *Initium sancti Evangelii secundum N*... Et le peuple de répondre par une acclamation très ancienne et très commune à toutes les liturgies latines : *Gloria tibi Domine*.

En chantant le premier mot, le diacre étend les mains vers le livre ; tandis que la gauche (qui suit la droite par un mouvement tout naturel) s'étend et se repose sur le livre, l'intérieur du pouce de la main droite (les doigts étendus) trace une petite croix non sur la lettrine initiale, mais sur les premiers mots du texte évangélique proprement dit [3]. Aux mots suivants *Sancti Evangelii*, il retire les mains, la gauche se place modestement sur le bas de la poitrine, et de l'intérieur du pouce droit, les doigts étendus vers la gauche, il se marque une petite croix sur le front ; puis il se signe de la même manière la bouche, et reprenant le chant *secundum N*..., il se signe la poitrine.

Ces signes de croix comportent actuellement, croyons-nous [4], pour les fidèles comme pour le diacre, le symbolisme suivant : ils sont une marque d'adhésion aux vérités enseignées dans le texte évangélique en même temps qu'ils demandent — par les mérites de la croix du Christ — la grâce d'y

1. Voir *Dict. d'archéol. et de lit.*, v° *Ambon*.
2. *Micrologus*, c. 9 (MIGNE, *P. L.*, t. 151, c. 982).
3. Cf. *Collat. Brug.*, t. II, p. 546.
4. L'histoire de l'usage et du symbolisme des signes de croix à l'évangile est très curieuse, mais serait trop longue à être exposée ici.

adhérer pleinement par l'intelligence, de les professer par les paroles et de les observer par la volonté. Le diacre y ajoute la croix sur le livre pour marquer que cette grâce il la prend du livre, c'est-à-dire qu'il la demande au Christ représenté par l'évangéliaire.

Ensuite il prend l'encensoir que lui présente à droite le thuriféraire, salue le livre par une profonde inclination de tête et l'encense par trois coups [1] d'encensoir dirigés, le premier vers le milieu du livre, le second vers la droite du livre et le troisième vers la gauche [2]. Après avoir salué à nouveau l'évangéliaire, il rend l'encensoir et commence, les mains jointes, le chant de l'Évangile proprement dit.

Ce chant terminé, le diacre indique, de l'intérieur de la main droite, le commencement du texte au sous-diacre qui porte, sans génuflexion ni inclination vers l'autel [3], le livre que le prêtre baise en signe de respect et de gratitude.

Entretemps, le diacre se dirige vers l'autel, fait une génuflexion au milieu du premier degré [4], prend à droite l'encensoir et encense le célébrant de trois doubles [5] coups.

LETTRES REÇUES

Mon Révérend Père,

La restauration liturgique (à laquelle vous travaillez avec un si grand zèle) sera une œuvre de longue haleine, car, jusqu'à présent, les chrétiens de notre époque n'ont guère reçu ni instruction ni éducation liturgique. C'est à ce point vrai, que quatre-vingt-dix-neuf fidèles sur cent ignorent ce que c'est qu'un Missel; quant aux Vêpres, avouons-le franchement, le peuple n'y comprend rien du tout. Je me permetterai donc de vous faire remarquer que, si l'on veut réellement une sérieuse restauration liturgique, il faut travailler

1. D'après le récent *Appendix I* (1912) des *Decreta authentica Cong. S. Rituum*, n° 4057, ad II, ces trois coups doivent être doubles, c'est-à-dire qu'ils doivent être exécutés *in duplici ictu*.

2. Ce triple coup d'encensoir serait-il peut-être le vestige d'un encement fait primitivement *per modum crucis*, comme nous en trouvons un exemple dans les *Consuetudines Cluniacenses*, l. II, c. 30 (Migne, *P. L.*, t. 149, col. 715)? Nous l'ignorons. Il serait d'ailleurs intéressant — mais cela nous mènerait trop loin — de rechercher l'origine et l'évolution de cet encensement du livre et plus loin du célébrant, double cérémonie que le moyen âge a introduite comme développement, semble-t-il, de l'usage très ancien de l'encens à la procession de l'Évangile, comme à toutes les processions.

3. Même si le saint Sacrement est exposé, d'après le décret du 1er février 1907 (*Collat. Brugen.*, t. XII, p. 420), n° 4198, ad XII; voir aussi décret du 14 janvier 1898 (*Collat. Brugen.*, t. III, p. 241).

4. Le motif de cette génuflexion, c'est que le diacre revient à l'autel qu'il avait quitté pour le chant de l'Évangile. De même qu'il s'est agenouillé avant de quitter l'autel, de même il doit faire la génuflexion à son retour.

5. Voir le décret du 29 mai 1900, tel qu'il a été changé dans l'*Appendix I* récemment publié de la Collection authentique des décrets de la S. C. des Rites, n° 4057 ad II.

non seulement à l'instruction d'une élite par les revues, les semaines, etc., mais surtout à l'instruction liturgique de la *masse* par l'*école primaire* et le *catéchisme*. On devrait insister tout spécialement sur la nécessité primordiale d'instruire les enfants de la liturgie. Cela doit commencer à l'école primaire, être poursuivi et développé au catéchisme de première communion. Qu'on n'oublie pas que la plus grande partie des fidèles ne peut recevoir d'instruction liturgique sérieuse qu'à l'école primaire et au catéchisme. C'est donc le maître d'école qui doit être, après le clergé, le facteur le plus actif de la renaissance liturgique; nos écoles doivent entrer résolument dans le mouvement, sous peine de n'aboutir qu'à des résultats insuffisants. D'où résulte, pour nos écoles normales, la nécessité d'un cours complet de liturgie, qui orientera et formera nos futurs maîtres et maîtresses d'école; la chose en vaut la peine.

L'instruction liturgique doit être continuée et développée au catéchisme de première communion, d'où nécessité de remanier nos manuels de catéchisme où la liturgie est chose presque inconnue; peut-être pourrait-on exiger des enfants admis à la première communion solennelle la connaissance et la pratique du Missel et du Vespéral, mais pour cela il faut attendre votre édition du *Missel pour tous*, qui, par son bon marché et sa forme pratique, mettra une bonne fois le Missel et le Vespéral à l a portée de toutes les bourses.

Souhaitons que, alors, les enfants des écoles aient *tous* en main ces précieux livres, qu'on leur apprenne à s'en servir et qu'on écarte ainsi maints manuels de dévotion qui ne servent guère qu'à désapprendre aux enfants la vraie dévotion.

Nos fidèles pourraient être aussi appris à se servir avec profit de la cartabelle de leur diocèse; un moyen très simple d'en répandre l'usage serait de se servir du calendrier. Tout le monde utilise le calendrier, quelle difficulté y aurait-il à imprimer sur chaque feuillet la messe et l'office du jour?

Je me permets encore, mon Révérend Père, d'insister, en terminant, sur ces idées : si la renaissance liturgique veut être effective, elle doit s'attacher, sous peine d'échec, à instruire la masse par l'école primaire et le catéchisme. Ce sont là les *seuls* moyens d'atteindre réellement le *peuple*; tous les autres toucheront une élite, mais la masse restera en dehors, et la renaissance liturgique, si ardemment désirée, ne se réalisera pas. O. M.

LETTRE D'UN CURÉ :

Vous avez donné dans les *Questions liturgiques* des réponses concernant la Communion des fidèles à la Communion de la Messe. Si cela est possible dans les pensionnats et couvents, cela ne l'est pas, le dimanche au moins, dans les églises publiques. Vu qu'il faut prêcher au moins dix minutes à toutes les Messes, celles-ci se prolongeraient outre mesure s'il fallait distribuer la Communion pendant dix ou quinze minutes à la Communion. De plus, beaucoup de personnes désirent pouvoir communier rapidement et n'ont pas le temps de rester à une Messe matinale. La Communion, distribuée au moins tous les quarts d'heure, est une nécessité. (Cette nécessité a été notée par la *Revue* à plusieurs reprises.)

Je me réjouis du mouvement liturgique, mais n'est-il pas déplorable de

voir que ceux qui devraient promouvoir la beauté et la dignité des cérémonies n'ont pas la conscience de s'en soucier. Les prescriptions liturgiques sont foulées aux pieds. En voici quelques exemples, qui se passent dans des églises de ma connaissance :

Ici l'on a placé l'électricité jusque dans le trône d'exposition, alors que cela est strictement défendu ; là on expose le saint Sacrement sans luminaire, de sorte que de l'église il est impossible de voir même l'ostensoir ; seuls, six petits cierges éclairent l'autel. Dans telle paroisse, où l'on expose le saint Sacrement à la Messe solennelle du dimanche, on revêt l'autel d'un antépendium rouge, violet ou vert. L'usage du voile huméral est inconnu. On se sert d'ornements blanc et or pour le rouge, alors que l'on possède un bel ornement de cette couleur. Motif : c'est plus beau.

Mais ce qui surpasse tout, c'est ceci : Une Messe solennelle : le célébrant arrive seul à l'autel portant le calice. Le sous-diacre n'est pas prêt à cause des confessions, le diacre distribue encore la Communion. Au Gloria et au Credo, on ne va pas s'asseoir au banc. A l'Offertoire, il y a offrande, que va faire le sous-diacre, ce qui dure jusqu'au Sanctus. Parfois, pendant cette Messe, le diacre doit distribuer la Communion, ce qu'il fait aussi parfois à la Communion du prêtre, et par là il n'est pas prêt pour chanter l'*Ite, Missa est*. Si l'on doit faire une quête pour une œuvre spéciale, le sous-diacre quitte l'autel et va faire la quête ; il ne revient qu'à la Communion du prêtre ou pas du tout. Et l'on appelle cela une Messe solennelle. Vous pouvez voir d'ici quel amalgame de cérémonies et de rubriques. Ne vaudrait-il pas mieux supprimer de pareilles Messes? Mais ce sont des Messes payées pour tel ou tel défunt et on y tient. Cependant, cette considération ne tient pas. Après la Messe, absoute sans dalmatique, mais en aube et étole. Voilà un spectacle qui se renouvelle bien souvent. Si vous pouvez aussi attirer l'attention du clergé...

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Veuillez, je vous prie, m'abonner aux *Questions liturgiques* et laissez-moi vous féliciter bien respectueusement de la campagne providentielle que vous menez si vaillamment en faveur du retour à l'incomparable liturgie catholique. Que d'âmes indifférentes en pratique, incroyantes même, mais éprises d'idéal, assoiffées de vérité — et il y en a tant maintenant de par le monde — seraient amenées à la religion par le spectacle d'une liturgie bien comprise et bien réalisée ! Et, d'autre part, j'ai pu constater par moi-même ce fait que, si les prières liturgiques sont les plus belles qui se puissent concevoir, il n'en est pas non plus que les âmes vraiment pieuses affectionnent davantage. Ajouterai-je que, parmi les instructions que les fidèles écoutent le plus volontiers, il faut ranger celles que je fais tous les dimanches aux Vêpres sur un sujet ayant trait à la sainte Liturgie. Souvent même, avant les instructions qui se donnent aux Messes du dimanche, j'explique pendant quatre ou cinq minutes au maximum telle ou telle question liturgique se rapportant à la Messe ou à l'Office du jour, ou au temps, et chaque fois je constate que les paroissiens en sont heureux. Un brave ouvrier me faisait cette réflexion après un entretien sur le temps de la Pentecôte : « Monsieur le Curé, je ne savais pas que la religion c'était... si PROFOND que cela. » Quel mot juste dans sa simplicité !



UN PLUS GRAND NOËL

PLUSIEURS d'entre nous feuilleteront, cette année, avec une piété quelque peu alarmée le calendrier ecclésiastique. Des vides nombreux et marquants se sont produits, et la réduction a été d'autant plus importante que les Évêques ont mis plus d'empressement à entrer dans les vues du Souverain Pontife. C'est le cas pour le diocèse de Todi qui perd 80 offices du Sanctoral ; c'est le cas, en Belgique, pour les diocèses de Malines et de Tournai. Tout fait d'ailleurs prévoir que cette suppression des offices *pro aliquibus locis* sera obligatoire à partir de 1914 : les éditeurs feront bien de ne plus réimprimer cette partie du Bréviaire et du Missel.

Il serait trop facile de montrer que cette réforme remet en honneur le propre du Temps par la réduction du Sanctoral ; qu'elle accentue l'unanimité avec l'Église mère et maîtresse et favorise ainsi l'unité ; qu'elle restitue aux offices traditionnels un rang dont ils avaient été évincés par des fêtes récentes : la chose est trop évidente. Mais le lecteur n'admettra pas sans preuve qu'elle favorise puissamment la piété ; bien plus, qu'elle rehausse la dignité des fêtes supprimées elles-mêmes. Toute paradoxale qu'elle paraisse, cette thèse nous semble incontestable, la règle d'ailleurs sauvegardant la vénération filiale due au chef de l'Église.

Nous relevons, parmi les fêtes supprimées, celles qui ont un rapport avec les mystères du cycle de Noël, qui se rapportent, comme on sait, à la naissance et à la vie cachée de notre divin Sauveur :

18 décembre : Attente de la Naissance ;
3e dim. après l'Épi. : Fête de la sainte Famille ;
23 janvier : Desponsatio B. M. V. ;
17 février : Fuite en Égypte ;
18 mars : Saint Gabriel ;
3e dim. après Pent. : Le Cœur très pur de la B. V. M. ;
2e dim. d'octobre : Maternité de la B. V. M. ;
3e dim. d'octobre : Pureté de la B. V. M.

Ces fêtes ont été supprimées dans les diocèses qui ont répondu dès cette année au désir de Pie X, exprimé dans son décret du 25 juillet 1912.

Cette liste devra s'allonger probablement après la réforme du calendrier de l'Église universelle. Quel en sera le résultat, nous l'ignorons. Mais pour aggraver notre cas, supposons même la suppression d'une des fêtes de saint Joseph, le 19 mars par exemple, suppression pleinement justifiée par l'institution de la fête du 3e dimanche après Pâques du rite double de première classe *avec octave.*

Notre thèse la voici : Le cycle de Noël renferme *eminenter* toutes ces fêtes; il leur communique un relief et une grandeur qu'elles n'ont pas en dehors de ce milieu; elles sont dépaysées dans une ambiance de Carême, de Temps pascal ou de Pentecôte; ce sont de belles toiles placées à contrejour et mal encadrées. Vivons pleinement le cycle de Noël et nous vivrons pleinement tous ces mystères qui en sont inséparables.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Pour bien comprendre cette affirmation, il faut envisager toute l'importance du cycle du Temps dans notre piété. En poursuivant cette restauration, Pie X ne fait pas œuvre d'archéologue ou d'historien : il nous l'a dit, ce qu'il poursuit dans ses réformes liturgiques, c'est la restauration du véritable esprit chrétien. Le cycle du Temps, c'est la série non interrompue d'offices qui va du 1er dimanche de l'Avent à la dernière semaine de l'année ecclésisatique et qui fait constamment revivre dans l'Église et dans les âmes des fidèles tous les mystères de notre Rédemption et de notre sanctification. C'est le Christ, le soleil de justice et la lumière du monde, réglant tout le cours de la vie chrétienne, la distribuant en cycles annuels, en saisons liturgiques, en semaines et en jours, illuminant et réchauffant le monde de la grâce, comme notre grand astre mesure le cours de notre existence terrestre, en renouvelle les époques successives et répand partout chaleur, fécondité et vie. Et s'il est vrai que la vie surnaturelle du chrétien doit être de *se transformer en Jésus-Christ sous la direction de son Epouse la sainte Eglise*, on comprend sans peine l'importance au point de vue ascétique d'une réforme remettant en honneur le cycle organisé par l'Église pour faire du Christ notre contemporain et notre compagnon de route, comme il le fut pour les Apôtres et les disciples de Galilée.

Dans cette reconstitution grandiose, le cycle de Noël fait revivre pendant deux mois, du 1er dimanche de l'Avent au 2 février, l'attente, la naissance et la vie privée de Notre-Seigneur. Cette étape de sa vie terrestre, il l'a vécue avec les hommes : *Verbum caro factum est et habitavit in nobis ;* il n'est pas plus isolé dans le cycle de Noël qu'il ne l'était à

Bethléem et à Nazareth; il y paraît, précédé des Prophètes et du Précurseur, annoncé par Gabriel, conçu dans le sein de la Vierge Mère, nourri par saint Joseph. Et puis c'est toute la gloire de la maternité divine qui rayonne de la crèche de l'Enfant-Dieu sur la Vierge Marie; c'est toute la vie cachée où saint Joseph paraît comme le délégué de la Providence divine auprès de la Mère et de l'Enfant; c'est la sainte Famille contemplée et imitée pendant plusieurs semaines dans toute sa réalité évangélique; bref, c'est Jésus se manifestant à nous avec tout le cortège des créatures prédestinées qui ont été associées à l'œuvre de son Incarnation.

Une piété ainsi comprise n'est-elle pas raisonnable? l'éminente dignité que nous honorons en Marie, les privilèges que nous célébrons dans ces saints personnages, ne leur sont-ils pas accordés en vue uniquement du commerce intime qu'ils sont appelés à avoir avec le Verbe incarné? l'éclat qui les environne rayonne de la crèche; leur culte doit donc être ramené à Jésus-Christ. En les isolant de ce centre, les fidèles perdent facilement de vue la hiérarchie des dévotions et s'isolent dans des chapelles particulières indépendantes.

Et nous-mêmes, pour aller à Jésus, pour le recevoir dans son mystère de l'Incarnation et l'imiter dans sa vie cachée, il nous faut des guides et des modèles. Le cycle de Noël, compris dans toute son ampleur, répond à cette exigence, en nous faisant communier aux sentiments de ces âmes privilégiées.

Si les fidèles se décidaient enfin à suivre la sainte Église et à rythmer leur piété sur celle de leur Mère, toute la famille chrétienne vivrait pendant deux mois à Nazareth et à Bethléem dans un commerce intime avec la sainte Famille. Chaque office liturgique auquel elle assisterait évoquerait un souvenir évangélique de la vie cachée du Verbe incarné avec sa divine Mère et son Père nourricier. Vraiment, pour raviver la dévotion à saint Joseph cette époque eût mieux convenu que le mois de mars, consacré depuis plus de seize siècles à la liturgie quadragésimale et à tous les grands événements du Temps pascal.

Examen des offices. — Ces observations trouvent dans l'examen détaillé des offices de Noël une confirmation frappante : ils contiennent surabondamment les fêtes supprimées. Nous ne pouvons songer à rapporter ici tous les textes liturgiques; nous en signalons brièvement quelques-uns.

Prenons, par exemple, la liturgie des Quatre-Temps avant Noël. On pourrait s'attendre à trouver en ces jours de pénitence une liturgie spéciale, étrangère au mystère du Temps. Or, c'est une vraie liturgie de la sainte Vierge, de saint Joseph, de saint Gabriel, l'*Expectatio partus*, non d'un jour, mais d'un mois.

Contentons-nous des pièces principales : Évangile, antiennes ad Ben. et ad Magn. :

Mercredi des Quatre-Temps	Évangile : *Missus est Angelus Gabriel...* (Luc, I). Ant. ad. Ben. : *Missus est* Gabriel *Angelus ad* Mariam *Virginem desponsatam* Joseph. Ant. ad Magn. : *Ecce ancilla...*
Vendredi des Quatre-Temps	Évangile : *Exsurgens Maria abiit in montana...* : c'est l'Evangile du Magnificat, le Cantique par excellence pour saluer notre divin Sauveur. Ant. ad Ben. : *Ex quo facta est vox salutationis... exultavit in gaudio infans...* Ant. ad Magn. se rapporte à saint Jean-Baptiste.
Samedi des Quatre-Temps	Évangile : Mission de saint Jean-Baptiste. Ant. ad Ben. : *Quomodo fiet istud, Angele Dei...* Ant. ad Magn. : Antienne O.

Les jours qui suivent, même liturgie : le 4e dimanche de l'Avent : ant. ad Ben. : *Ave Maria gratia plena...* : ant. de l'Offertoire : idem : ant. de la Communion : *Ecce Virgo concipiet...* A la vigile de Noël, l'Évangile : *Cum esset desponsata mater Jesu Maria Joseph...* C'est l'Évangile des Fiançailles (23 janvier) et de la sainte Famille (3e dimanche après l'Epiphanie). Nous sommes donc plongés depuis le 1er dimanche de l'Avent dans tous les secrets divins qui s'accomplissent en Marie, dont Gabriel est le messager et Joseph le fidèle confident. Nous aussi pendant ce temps, par l'opération du Saint-Esprit nous devons concevoir Jésus-Christ en nous par la foi et par l'amour.

La liturgie de Noël met aussi en relief la dignité de saint Joseph. Dans la Messe de la nuit, tandis que l'Église chante sans se lasser la génération éternelle du Fils de Dieu : *In splendoribus sanctorum ex utero ante luciferum genui te*, Joseph entre en scène dans l'Évangile comme le personnage principal du grand événement : *Ascendit et Joseph a Galilæa... ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante... Maria peperit Filium suum primogenitum.* A la Messe de l'aurore, l'Église célèbre la visite des bergers à la crèche : *Transeamus usque Bethlehem.* Et quelle fut la vision que les anges leur avaient promise et qui fit leur admiration

et leur enthousiasme? l'Évangile de la Messe nous le dit : *Venerunt festinantes et invenerunt Mariam et Joseph et infantem positum in præsepio.* Et quand à la Messe du jour, l'Évangile nous montrera, avec saint Jean, le Verbe éternel sortant du sein du Père : *In principio erat Verbum*, nous comprendrons quelque chose de la dignité du Père nourricier de notre Sauveur qu'exaltait Bossuet en termes si excellents dans son panégyrique du saint Patriarche : « C'est donc, Fidèles, cette même main qui forme en particulier tous les cœurs des hommes qui fait un cœur de père en Joseph... C'est que le vrai Père de Jésus-Christ, ce Dieu qui l'engendre dans l'éternité, ayant choisi le divin Joseph pour servir de père au milieu du temps à son Fils unique, a fait, en quelque sorte, couler en son sein quelque rayon ou quelque étincelle de cet amour infini qu'il a pour son Fils : c'est ce qui lui change le cœur, c'est ce qui lui donne un amour de père ; si bien que le juste Joseph, qui sent en lui-même un cœur paternel formé tout à coup par la main de Dieu, sent aussi que Dieu lui ordonne d'user d'une autorité paternelle... »

Et tout le cycle de Noël se poursuit sans omettre une seule page du texte évangélique qui nous décrit l'auguste ministère de Joseph auprès de Jésus et de Marie.

Évangile du dimanche pendant l'Octave : *Erat Joseph et Maria mater Jesu mirantes super his quæ dicebantur de illo...*

Évangile de la vigile de l'Épiphanie : *Ecce Angelus Domini apparuit in somnis Joseph...* Avec la fête de l'Épiphanie.

Le dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie, la perte de l'Enfant Jésus dans le temple : *Et non cognoverunt* PARENTES *ejus... Ecce* PATER TUUS *et ego dolentes quærebamus te... Et descendit cum* EIS *et venit Nazareth : et erat subditus* ILLIS.

Le cycle de Noël est donc incontestablement l'époque principale dans la liturgie de l'Église pour honorer la sainte Famille et son chef privilégié. D'autre part, depuis que la liturgie célèbre par des anniversaires solennels les héros du christianisme, il est juste que cet honneur spécial soit rendu à l'un des plus glorieux d'entre eux, saint Joseph, et que le rite de sa fête corresponde au rite des plus grands saints ; mais il serait regrettable que ces solennités spéciales et extra-temporales fassent perdre de vue le culte traditionnel basé sur l'Évangile et que la liturgie, nous l'avons vu, met en relief dans le cycle de Noël. On peut regretter à ce point de vue que la fête de saint Joseph n'ait pas trouvé place aux environs de la Noël comme dans l'ancienne liturgie gallicane (3 janvier) et dans les liturgies orientales.

Culte de Marie dans le cycle de Noël. Nous venons de parcourir page par page le Missel et le Bréviaire depuis le 1er dimanche de l'Avent jusqu'au 2 février. Quel poème ininterrompu à la gloire de la Mère de Dieu,

en face duquel pâlissent même tous les offices, si riches pourtant, des grandes fêtes de notre Mère, de l'Assomption, de la Nativité et de l'Immaculée Conception ! Et n'est-ce pas juste, puisque Marie se présente à nous ici comme Mère de Dieu, mission qui motive tous ses privilèges et appelle tous ses triomphes? *Sancta et immaculata Virginitas, quibus te laudibus efferam nescio : quia quem cœli capere non poterant tuo gremio contulisti : Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui : quia quem cœli capere non poterant tuo gremio contulisti* (répons du IIe noct. de la nuit de Noël). Et c'est le thème dominant des hymnes, des antiennes, des répons et des versets où s'entre-croisent et se répondent l'*Ecce Virgo* du Prophète, le salut de l'Ange, le cri d'Élisabeth, le cantique de Marie, les récits de Luc et le *Beatam me dicent* de toute la tradition catholique.

La chose serait trop facile à établir par la liturgie de l'Avent et de Noël. Mais prenons la fête de la Circoncision et citons les cinq antiennes des Vêpres et des Laudes, antiennes qui sont reprises à la vigile de l'Épiphanie et aux premières Vêpres de la Purification : on jugera de la part qui y est faite à la Maternité et à la Pureté de Marie.

ANT. 1. O admirabile commercium : Creator generis humani, animatum corpus sumens, de Virgine nasci dignatus est : et procedens homo sine semine, largitus est nobis suam Deitatem.	ANT. 1. O merveilleux échange ! Le créateur du genre humain en prenant notre humanité a daigné naître d'une Vierge. Et fait homme sans nous, il nous a communiqué sa divinité.
ANT. 2. Quando natus es ineffabiliter ex Virgine, tunc impletæ sunt Scripturæ : sicut pluvia in vellus descendisti, ut salvum faceres genus humanum : te laudamus Deus noster.	ANT. 2. Ta naissance ineffable de la Vierge a accompli les Écritures : tu es descendu comme la rosée sur la toison pour sauver le genre humain. Nous te louons, ô notre Dieu.
ANT. 3. Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem : Dei Genitrix intercede pro nobis.	ANT. 3. Le buisson ardent que Moïse avait vu non consumé, c'est l'intégrité de ta glorieuse virginité qu'il figure à nos yeux. Mère de Dieu, intercède pour nous.
ANT. 4. Germinavit radix Jesse : orta est stella ex Jacob : Virgo peperit Salvatorem : te laudamus Deus noster.	ANT. 4. Elle a fleuri, la tige de Jessé : l'étoile est sortie de Jacob; la Vierge a enfanté le Sauveur. Nous te louons, ô notre Dieu.
ANT. 5. Ecce Maria genuit nobis Salvatorem, quem Joannes videns exclamavit, dicens : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi. Alleluia.	ANT. 5. Voici que Marie nous a donné un Sauveur; à sa vue Jean s'écria : Voilà l'Agneau de Dieu, voilà celui qui efface les péchés du monde. Alleluia.

Est-il besoin d'insister? Et tandis que l'antique liturgie du cycle de Noël consacre deux mois à célébrer dans une seule louange le Fils et la Mère, comment expliquer qu'au XIXe siècle, pour réparer l'oubli de toute la tradition chrétienne, qui n'avait pas honoré comme il convenait la Maternité et la Pureté de la très sainte Vierge (!), on ait isolé dans le mois d'octobre deux maigres fêtes pour honorer ces glorieux privilèges? On peut s'en expliquer à l'aise sans paraître iconoclaste depuis que Pie X a dit, en parlant de ces fêtes : *aut potius omittant.*

Mais la fête de l'Annonciation elle-même, si intimement liée à l'Avent, ne fait-elle pas double emploi? Nullement. La date du 25 mars, que l'Église romaine a maintenue malgré des tentatives contraires, est à elle seule toute une affirmation dogmatique, opposée depuis de longs siècles aux erreurs christologiques : Marie est vraiment la Mère de Dieu ; après la conception miraculeuse annoncée par l'Ange, c'est par une gestation de neuf mois que le Verbe de Dieu a pris dans ses chastes entrailles sa sainte Humanité. La fixation de la Noël au 25 décembre appelait donc cette fête. Il en est de même de saint Jean-Baptiste. Outre sa mission de précurseur, il eut le privilège de naître déjà sanctifié : or, cet événement évangélique devait être célébré six mois avant Noël, 24 juin, conformément aux paroles de l'Ange. D'autre part, en qualité de martyr, il avait droit à un culte spécial (29 août).

Nos primitifs avaient coutume dans leurs pieux triptyques de grouper autour du panneau central où se développait un grand mystère chrétien, les scènes bibliques et les personnages secondaires fixés dans la pénombre des compartiments et des volets latéraux. Souvent, hélas! par le malheur des temps, la belle unité de ces œuvres merveilleuses a été brisée et le visiteur ne les peut contempler que par tronçons dépareillés, épars dans nos musées. La liturgie elle aussi dans ses grands offices traditionnels nous représente le Christ entouré des créatures privilégiées qui lui font cortège. Mais des panneaux furent détachés dans la suite et égarés dans le cycle. L'*Adoration de l'Agneau* de Van Eyck retrouvera-t-elle un jour ses volets originaux isolés aujourd'hui dans les musées de Berlin et de Bruxelles? Nous ne savons. Pour nous, nous rentrons en possession de notre vieux triptyque liturgique reconstitué : Pie X nous donne « un plus grand Noël ».



ESSAI DE MANUEL FONDAMENTAL DE LITURGIE

Si la théologie est la science de Dieu et des choses divines, on comprend aisément que la liturgie appartienne pleinement au cycle de cette science. Hormis les actes des vertus théologales, il n'en est pas dont l'objet s'approche si près de Dieu que les actes liturgiques, pas qui l'atteignent si directement comme fin : ils relèvent, en effet, de la vertu de religion.

L'aspect fondamental de la science liturgique sera donc l'aspect théologique. Dès lors, grouper méthodiquement les notions générales qui se rattachent à cet aspect autour d'une définition parfaitement adéquate, ce sera, dans un traité de liturgie, écrire la partie fondamentale.

La partie spéciale, beaucoup plus étendue, comprendrait l'étude détaillée des différents actes du culte dans leur origine et leur forme authentique, tels qu'ils sont réglés dans les livres liturgiques de la sainte Église : le Missel, le Bréviaire, le Rituel, le Pontifical, le Cérémonial des Évêques et le Martyrologe.

La littérature ancienne et moderne de cette deuxième partie est abondante et s'enrichit tous les jours. Elle est loin cependant, d'être complète. L'étude du Missel, la plus avancée pourtant, n'est elle-même que fragmentaire. Des deux cents messes qui le composent aujourd'hui, bien peu, à notre connaissance, ont fait l'objet d'une étude historique et ascétique complète. Et ce n'est là que la partie variable de la liturgie eucharistique ; reste toute la partie invariable, la plus importante naturellement, celle que renferment nos anciens Sacramentaires. Cette pauvreté devient plus grande encore dans l'étude des autres livres liturgiques. C'est dire assez qu'un manuel, développant méthodiquement la seconde partie, serait forcément très incomplet, et, à notre avis, prématuré, les conclusions scientifiques devant précéder une vulgarisation bien avertie. Il n'en est pas de même de la partie fondamentale. Elle part de vérités d'ordre surnaturel ou philosophique qui restent invariables, quelles que

...ment les modalités multiples et les évolutions successives des formes liturgiques.

Nous voudrions, dans une série d'articles, essayer ici un exposé méthodique de la première partie et provoquer les bienveillantes critiques des lecteurs des *Questions liturgiques*, avant de lui donner la forme définitive d'un modeste manuel.

Nous n'insisterons pas sur l'opportunité de ce travail. Aussi longtemps qu'on n'a pas entrevu son aspect théologique, la liturgie reste un fief réservé aux historiens, aux archéologues, aux artistes, aux maîtres des cérémonies; elle n'a, avec la religion, qu'un rapport protocolaire. De là le discrédit où elle est tombée. Pour l'envisager de l'angle théologique il faut se résigner à paraître exagéré et unilatéral. Mais dès qu'on a pris contact avec son âme, nous voulons dire avec tous les éléments surnaturels de doctrine et de vie qu'elle renferme sous cette enveloppe extérieure, on ne lui conteste plus une place importante dans la vie chrétienne et l'apostolat sacerdotal.

Nous nous proposons d'exposer d'abord sommairement la division de cet essai de manuel fondamental pour donner au lecteur un coup d'œil d'ensemble. Nous reprendrons ensuite chaque chapitre et chaque article avec tout le développement qu'il comporte.

DÉFINITION ET DIVISION.

Zaccharia, dans un de ses ouvrages a dressé tout un catalogue des définitions courantes. Nous avouons n'avoir pu fixer notre choix. Ne pourrait-on définir la liturgie : *le culte de l'Église?*

Dans sa concision, cette définition est adéquate; elle exprime, en effet, les deux notions fondamentales, les deux éléments essentiels qui se retrouvent dans tout acte liturgique et qui suffisent à le caractériser.

Le mot *culte* exprime l'ensemble des actes de la vertu de religion, par lesquels l'homme reconnaît le souverain domaine de Dieu, principe et fin de toutes choses. Ces actes sont nombreux et revêtent des formes multiples : les uns sont purement intérieurs, d'autres sont en plus extériorisés; les uns sont officiels et publics, les autres privés, etc. Pour préciser les actes cultuels qui appartiennent à la liturgie, un second élément doit donc s'y ajouter.

Cet élément essentiel est contenu dans le mot *Église*. Ce mot détermine, en effet, parmi ces actes, ceux qui ont reçu leur forme authentique et officielle de l'autorité religieuse, ceux que cette autorité reconnaît comme siens et accomplit par ses fondés de pouvoir. Et comme il n'y a qu'une seule autorité religieuse légitime, celle de l'Église catholique, il n'y a qu'un seul culte vrai : le culte de cette Église.

Dans notre définition, la notion de *culte* tient lieu de notion *générique*, qui reçoit par la notion d'Église, sa délimitation *spécifique*; et

d'autres termes, tous les actes de la vertu de religion ne sont pas liturgiques; il doit s'y ajouter, à cette fin, un second élément qui les spécifie: l'Église doit se les approprier, en faire son culte propre. L'ensemble de ces actes ainsi appropriés constitue le culte de l'Église, la liturgie. Nous indiquons ces deux éléments dans notre langue ordinaire par deux mots très profonds : ce sont des actes cultuels d'un *genre spécial.*

Prenons un exemple. A partir du 1er janvier 1913, la récitation de l'Office divin, dans la forme actuelle, cessera d'être un acte liturgique, ce ne sera plus le culte de l'*Eglise :* le second élément fera défaut. Ceux qui en auront le loisir pourront continuer à faire la lecture facultative de l'ancien Office, ce sera un acte privé du culte qui n'aura plus aucun rapport avec la prière liturgique.

Pour faire un exposé méthodique complet, il suffira d'approfondir les deux notions indiquées dans la définition, à savoir : notion du *culte* et notion de culte de l'*Eglise ;* en effet, notre définition est essentielle : elle livre tout le contenu de la chose définie : *Definitio essentialis metaphysica fit per genus proximum et differentiam specificam.* C'est le cas ici, nous l'avons dit.

Cette étude fondamentale comprendra donc deux parties : l'élément *culte* dans la liturgie; l'élément *Eglise* dans la liturgie.

PREMIÈRE PARTIE. L'ÉLÉMENT : CULTE.

Le culte, c'est l'ensemble des actes par lesquels l'homme reconnaît son entière dépendance de Dieu, principe et fin de toutes choses. Adoration, action de grâces, expiation, demande, ce sont là autant de modalités d'un même sentiment : absolue dépendance de notre Souverain Seigneur.

Un acte quelconque peut être étudié à un triple point de vue. On peut envisager : 1° la fin de l'acte, le terme vers lequel l'acte est dirigé; 2° le sujet de l'acte, la personne qui le pose; 3° l'acte lui-même qui sort du sujet pour atteindre le terme. Cette analyse appliquée à l'acte du culte soulève trois questions, qui fourniront les trois chapitres de notre première partie :

1. Quel est le **terme** du culte dans la liturgie (*objectum cui*, c'est-à-dire la personne à qui vont nos adorations)?

2. Quel est le **sujet** du culte dans la liturgie (*subjectum :* la personne qui adore) ?

3. Quel est l'**acte** du culte dans la liturgie (*objectum quod*, c'est-à-dire l'acte que pose le sujet pour arriver au terme)?

On conçoit aisément que, dans l'Église du Christ, le culte soit parfait à ce triple point de vue; que tout, terme, sujet, acte, y soit fixé avec une rigueur dogmatique irréprochable; que son culte soit vrai et saint comme Elle-même; que sa prière soit l'expression fidèle de sa croyance.

C'est ce que nous avons appelé plus haut le fondement théologique de la liturgie. On va voir combien cette appellation était légitime.

CHAPITRE I. TERME DU CULTE : LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

1. Fondement dogmatique. Dans l'économie nouvelle, Dieu s'est révélé à nous dans le mystère de sa vie intime : nous devions, en effet, participer à cette vie, devenir ses fils d'adoption. Il est un en trois Personnes réellement distinctes ; il y a trois Possesseurs de l'unique nature divine. Ces trois Personnes ont également droit à notre culte. C'est le dogme fondamental de la Nouvelle Alliance, la substance du Nouveau Testament, dit Tertullien.

Pour le juif, le terme du culte était Dieu, être personnel, unique, tout-puissant, éternel. Pour le chrétien, le terme du culte est Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit. Autant le polythéisme était opposé au culte juif, autant le culte atrinitaire serait opposé à la doctrine chrétienne. Pour le juif, Dieu est le Seigneur et le Maître ; pour le chrétien, il est surtout le Père, nom qui exprime tout le mystère de la sainte Trinité, le Père étant « le sommet dans lequel toute la Trinité s'unit et se récapitule dans l'unité ». Jésus-Christ, à cause de sa nature divine, est, avec le Père et le Saint-Esprit, le terme de notre culte : *qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.*

2. Réalisation dans la liturgie. Vu l'importance de ce dogme dans l'économie nouvelle, on conçoit la préoccupation de l'Église d'y conformer parfaitement son culte. Aussi, pas une prière (collecte), pas un psaume, pas une hymne, pas un cantique, rien qui ne nous ramène au terme unique du culte : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

D'autre part, aucune fête à une Personne séparément. Malgré de nombreuses instances, l'Église romaine s'est toujours refusée à permettre une fête à Dieu le Père. Les hommages rendus au Verbe ou au Saint-Esprit se rapportent à leur mission extérieure.

Ces différents points seront développés quand nous traiterons en particulier cet article.

3. Application ascétique. Grâce à la liturgie, le dogme de la sainte Trinité cesse d'être une théorie abstraite sans portée pratique ; il devient insensiblement une réalité vivante vers laquelle se concentrent, à toutes les heures du jour, nos adorations, nos élans, nos cris d'espérance, nos prières.

CHAPITRE II. SUJET DU CULTE : N.-S. JÉSUS-CHRIST.

1. Fondement dogmatique. Le second dogme fondamental du christianisme, c'est l'Incarnation du Verbe : *le Verbe incarné est devenu, par sa nature humaine,* le Médiateur unique de la Nouvelle Alliance, le

seul Pontife, le seul Prêtre, le *Minister publicus* (λειτουργὸς τῶν ἁγίων, Hæbr., VII, 2), chargé de présenter à Dieu, au nom de nous tous, le culte parfait. Considéré dans cette fonction sacerdotale, le Christ n'est donc pas le terme du culte, il en est le *sujet*. Bien plus, il est le seul sujet, étant le représentant de l'humanité rachetée dans le culte parfait qu'il rend au Père. Dans l'ordre surnaturel, l'homme ne va plus à Dieu si ce n'est par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Quant à nous, nous ne devenons aptes au culte véritable qu'en devenant membres du corps mystique du Christ. Par Lui, avec Lui, en Lui nous pouvons rendre à la très sainte Trinité honneur et gloire. Cette incorporation se fait par les Sacrements : la portée liturgique de ceux-ci est donc de constituer les cosujets du vrai culte, de nous faire vrais adorateurs du Père.

2. Réalisation dans la liturgie. L'Église s'adresse toujours au Père, dans le sens indiqué plus haut ; le Christ y exerce toujours la fonction de médiateur, de pontife, sa vraie fonction liturgique, au nom de tout son corps mystique. Qu'on ouvre le Missel et le Bréviaire, que l'on parcoure le Canon de la Messe ou les oraisons des offices, toujours Jésus-Christ accomplit, pour nous, son ministère sacerdotal : *per Dominum nostrum Jesum Christum...*

Dans toute la *liturgie du Temps*, qui est la vraie liturgie traditionnelle, on ne trouvera pas une exception à cette règle, sauf pendant l'Avent où l'on prie directement le Verbe, non encore incarné, de hâter sa venue. Il n'est pas encore médiateur. C'est dans les messes de composition récente que l'on trouve quelquefois une oraison où Jésus-Christ n'est pas dans sa fonction liturgique : *Domine Jesu Christe...*

D'autre part, un point fondamental de la discipline liturgique interdit la participation des païens au culte chrétien ; les catéchumènes étaient congédiés quand commençait la liturgie ; ils ne sont pas *sujets du vrai culte*, n'étant pas incorporés au seul Prêtre, Jésus-Christ.

3. Application ascétique. Le dogme de l'Incarnation, ainsi *cru et pratiqué* par tous les chrétiens dans la prière liturgique, met puissamment en relief la figure de notre divin Sauveur. Il est la Plénitude où nous devons tout puiser, le Don qui les renferme tous, notre Tout. En dehors de Lui, aucune créature ne peut être ramenée à l'unité du Père.

CHAPITRE III. ACTE DU CULTE : LE SACRIFICE DE LA CROIX.

1. Fondement dogmatique. L'unique Sujet du culte, Jésus-Christ, a seul accompli l'acte parfait du culte, le seul efficace pour la vie éternelle, c'est le Sacrifice de la Croix. Depuis la chute jusqu'à la fin des temps et dans l'éternité, c'est le seul *acte absolu* de notre culte : tous les sacrifices qui ont précédé la croix sous l'Ancienne Loi n'avaient qu'une

aleur *relative* (relation prophétique) ; tous ceux qui s'offrent sur les autels de la Nouvelle Alliance sont également essentiellement *relatifs ;* ils ne sont actes du culte que pour autant que la mort du Christ au Calvaire soit un véritable sacrifice, un acte spécifique de la vertu de religion.

Le Sacrifice eucharistique est la reproduction réelle de l'acte qui résume tout le culte du Christ, avec, *en plus*, notre participation active à son sacrifice. La sainte Messe est donc le centre de tout le culte de l'Église, de toute la liturgie, comme la Croix est le centre de toute l'œuvre du Christ.

En étudiant l'acte du culte dans l'Église, nous trouvons donc un troisième et un quatrième dogme fondamental : le dogme de la Rédemption et le dogme de l'Eucharistie, qui n'en font en réalité qu'un seul : *qui pridie quam pateretur...*

2. **Réalisation dans la liturgie.** Aucune doctrine n'est affirmée avec tant d'insistance. Prenez tous les livres liturgiques : à chaque page, vous trouverez cette affirmation dans les formules ou dans les rites : l'Église fait tout au nom de la croix du Sauveur : *O crux ave, spes unica.* Et, d'autre part, le Sacrifice eucharistique est le centre de tout le culte. Toutes les heures canoniales gravitent autour de lui ; les Sacrements et les Sacramentaux étaient administrés jadis *intra missarum solemnia*, le Baptême lui-même s'administrait immédiatement avant la participation à l'Eucharistie et en était comme la préparation. L'autel est le centre du temple et le point de mire de tous les actes du culte ; bref, anciennement liturgie et eucharistie étaient synonymes ; les jours sans Eucharistie s'appelaient aliturgiques. Innombrables sont les rites qui s'expliquent par cette règle générale.

3. **Application ascétique.** Faire de toute notre vie une offrande enveloppée dans l'unique offrande de notre Rédempteur et réaliser, quotidiennement, cette identification par la participation au Sacrifice eucharistique, c'est vivre les deux dogmes de la Rédemption et de l'Eucharistie : c'est la vraie vie liturgique.

Toute cette doctrine sur le *culte* vraiment chrétien est admirablement résumée dans la doxologie empruntée à saint Paul, doxologie par laquelle l'Église termine le Canon de la Messe, l'acte liturgique par excellence : *Per Ipsum, cum Ipso, et in Ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria :*

TERME DU CULTE : la très sainte Trinité : *est tibi Deo Patri omnipotenti in unitate Spiritus Sancti.*

SUJET DU CULTE : Jésus-Christ seul et l'humanité par Lui : *per Ipsum, cum Ipso et in Ipso.*

ACTE DU CULTE : le Sacrifice de la Croix reprodait sur l'autel : *omnis*

honor et gloria (le prêtre dit ces paroles en tenant en mains le corps et le sang de Jésus-Christ et en les élevant : *elevans parum calicem cum Hostia)*.

En d'autres termes :

L'adoré : Dieu en trois Personnes ;
L'adorateur : Jésus-Christ ;
L'adoration : le Sacrifice de la Croix.
En envisageant Jésus-Christ :
L'adoré : le Christ-*Dieu*.
L'adorateur : le Christ-*Homme* (Prêtre).
L'adoration : le Christ-*Homme* (Victime).

Incontestablement, à n'envisager que le premier élément de la liturgie, notre Mère la sainte Église donne à ses enfants un culte *vrai ;* elle prie comme elle croit : les fondements de son culte sont les fondements mêmes de sa doctrine.

Mais un acte du culte pourrait être parfait sous le rapport de son terme, de son sujet et de sa nature, et ne pas appartenir à la liturgie. Un second élément essentiel doit s'y ajouter, élément désigné dans notre définition par le mot *Eglise*.

DEUXIÈME PARTIE. L'ÉLÉMENT : ÉGLISE.

L'acte du culte, si parfait soit-il, reste privé jusqu'au moment où l'autorité religieuse en a fait un acte de toute l'Église, l'expression authentique de la religion de tous ses membres. Dans ce cas, c'est l'Église qui adore, loue, rend grâces, prie : nous sommes en présence *du culte liturgique*.

Dans cette seconde partie, quatre questions doivent être envisagées :

CHAPITRE I. LE DROIT DE L'ÉGLISE A FIXER LE CANON LITURGIQUE.

Nous utiliserons surtout, dans ce développement, l'ouvrage capital de Bouïx : *De jure liturgico in Ecclesia*.

CHAPITRE II. L'USAGE DE CE DROIT.

Dans le passé (coup d'œil rapide sur l'histoire de la liturgie) et dans le présent (la Congrégation des Rites et les autres organismes et collections liturgiques officiels).

CHAPITRE III. LOIS GÉNÉRALES DANS L'USAGE DE CE DROIT.

En effet, la tradition ecclésiastique a consacré, dans ses formes cultuelles, certains traits distinctifs qui sont devenus, pour ainsi dire, inséparables du culte de l'Église. Sans doute, l'autorité du Saint-Siège

n'est pas liée par ces lois générales, dans leurs rapports avec l'institution divine. Mais cette autorité n'est pas arbitraire et capricieuse : dans la fixation de son Canon liturgique, elle s'inspire de certains principes, elle suit certaines règles, d'autant plus sacrées à ses yeux que le culte confine de plus près à des questions de doctrine et de piété. De là certains traits distinctifs qui deviendront inséparables de la liturgie et qui serviront à la caractériser ; c'est ce que nous appelons les caractères généraux de la liturgie.

Cette activité cultuelle, si essentielle à la vie de l'Église, jaillira de sa nature même ; sa prière revêtira certains traits distinctifs essentiels, qui correspondent à ceux mêmes de l'Église. Elle se modèlera sur elle : *operari sequitur esse*. En examinant donc la nature de l'Église, nous trouverons le fondement des caractères de son culte.

On peut ramener à cinq les éléments essentiels de l'Église. L'Église est la société (1er élément) universelle (2e élément) du Christ (3e élément) fondée pour sanctifier (4e élément) les hommes (5e élément). Ces cinq éléments se retrouvent dans son culte :

1. Caractère social de la liturgie.

Fondement dogmatique. L'Église du Christ est essentiellement une société visible ayant à sa tête une hiérarchie visible.

Réalisation dans la liturgie. De là une première série de caractères dans le culte de l'Église. Il sera : 1° *collectif* étant le culte non d'un individu, mais d'une collectivité. Ces actes collectifs, pour engager vraiment la responsabilité de la société religieuse, doivent être accomplis en son nom, par des fondés de pouvoir ou sous la présidence de ceux qui personnifient officiellement tout le corps. Cette condition jaillit de la notion elle-même de la société. Sans cela, le culte serait anarchique : qui dit culte de l'Église dit nécessairement culte : 2° *hiérarchique*.

D'autre part, puisque aucune communication ne peut s'établir entre les hommes si ce n'est par l'intermédiaire des sens, le culte intérieur de chaque membre devra, pour se fusionner en une prière de toute l'Église, revêtir une forme sensible. A l'élément intérieur du culte, devra s'ajouter, pour le compléter et le socialiser, l'élément extérieur : le culte de l'Église sera nécessairement ; 3° *extériorisé*.

Enfin, ces formes sensibles, qu'elles soient naturelles ou conventionnelles, doivent recevoir, de l'autorité religieuse, leur reconnaissance légale ; elles doivent être établies par l'autorité. Le culte de l'Église sera donc nécessairement : 4° *officiel* (les livres liturgiques).

Chacune de ces notes sera appliquée à de nombreux rites.

2. Caractère universel de la liturgie.

Fondement dogmatique. Il n'y a qu'une seule Église vraie qui durera jusqu'à la fin des siècles et où toutes les générations peuvent trouver toute la Rédemption de Jésus-Christ.

Réalisation dans la liturgie. De là une deuxième série de caractères dans la liturgie. Et tout d'abord, l'unité de croyance, de discipline, de communion doit nécessairement se traduire dans le culte : malgré certaines divergences accidentelles, la liturgie est : 1° profondément *une*. Cette unité doit également se réaliser dans le temps : l'Église d'aujourd'hui est celle de tous les siècles et de tous les peuples ; aussi sa liturgie est-elle : 2° *traditionnelle*, et ce caractère est tellement important que l'Église l'a préféré à l'uniformité en conservant les rites orientaux. Mais ce caractère ne fait pas de la liturgie une antiquité momifiée, une curiosité de musée ; non, elle vit et se développe aujourd'hui, et parce qu'elle est universelle, elle est du XXe siècle comme du Ier ; elle est : 3° *vivante* et suit les développements dogmatiques et organiques de l'Église elle-même.

3. Caractère chrétien de la liturgie.

Fondement dogmatique. L'Église, c'est le Christ continué à travers les siècles avec toute sa doctrine et tous ses mérites, toute son œuvre. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie. » Or, le Christ peut être envisagé à ses trois étapes : *Christus heri et hodie, ipse et in sæcula*. Il remplit l'Ancien Testament, il remplit le Nouveau, il remplit l'éternité.

Réalisation dans la liturgie. La liturgie met en pleine valeur tout l'Ancien Testament et fait, au culte juif, de nombreux emprunts ; elle est : 1° *judaïque*. Mais elle fait surtout revivre tout le Nouveau Testament ; son cycle nous fait les contemporains de Jésus-Christ : les enseignements, les exemples du Sauveur revivent constamment dans tous ses rites et ses formules ; la liturgie est : 2° *évangélique*. Mais le Christ est maintenant au ciel ; c'est là que s'accomplit la vraie Liturgie, dont saint Jean nous a livré quelques échos. *In sublime altare tuum in conspectu divinæ majestatis tuæ...* Elle est : 3° *figurative* de l'éternité.

4. Caractère sanctificateur de la Liturgie.

Fondement dogmatique. L'Église a reçu du Christ le *Munus ministerii* en vue de sanctifier toute l'humanité et de la préparer ainsi à glorifier la très sainte Trinité ici-bas et dans l'éternité.

Réalisation dans la liturgie. Elle se sert dans ce but de son culte qui, comme le dit Pie X, poursuit une double fin : glorifier Dieu et sanctifier les hommes. En vue de glorifier Dieu, la liturgie est : 1° *latreutique* : l'adoration, avec toutes les modalités que cette attitude d'âme comporte, domine dans le culte de l'Église, contrairement au culte privé

ıi devient facilement trop intéressé. En vue de sanctifier les hommes, liturgie est : 2° *didactique*, car, sans la foi, la sainteté est impossible. lle enseigne toute la doctrine du Christ avec une puissance incomırable. Elle est enfin : 3° *sanctifiante :* en produisant la grâce par les ıcrements, en la demandant constamment, avec toute la puissance 'intercession de l'Église, et en nous disposant à la recevoir par les ntiments de foi, de confiance et de componction qu'elle exite en ous.

5. Le caractère humain de la liturgie.

Fondement théologique. Dieu s'est fait une loi, dans l'ordre surnaırel comme dans l'ordre naturel, de dispenser ses dons aux hommes ar l'intermédiaire des hommes eux-mêmes : c'est la clef de voûte de ›ute la structure de l'Église. Les procédés de relations dans l'ordre suraturel devront donc se modeler sur les procédés humains, comme le hrist l'a fait lui-même dans toute son œuvre.

Réalisation dans la liturgie. Les formes cultuelles de l'Église eront fidèles à ce principe, respectant toujours le principe psychologique : *ihil in intellectu quod non fuerit prius in sensu ;* la liturgie sera en tout : ° *psychologique*. A cette fin, elle sera largement : 2° *symbolique* et son symolisme sera raisonnable, occasionnel et surtout biblique. Connaissant la uissance d'action et d'expression des formes artistiques, l'Église invitera ›us les arts à intensifier son culte ; sa liturgie sera : 3° *esthétique*.

Chacun de ces différents caractères sera développé et fournira l'expliation de grand nombre de rites et de formules dont la portée nous chappe souvent. Nous résumons dans le tableau synoptique suivant ›ut le plan qui sera développé dans cet essai de manuel :

DÉFINITION : LE CULTE DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE PARTIE. L'ÉLÉMENT : CULTE.

Chapitre I. **Terme du culte :** **a très sainte Trinité.**	Art. I. Fondement dogmatique : le dogme de la sainte Trinité. Art. II. Réalisation dans la liturgie. Art. III. Application ascétique.
Chapitre II. **Sujet du culte :** **Jésus-Christ.**	Art. I. Fondement dogmatique : le dogme de l'Incarnation. Art. II. Réalisation dans la liturgie. Art. III. Application ascétique.
Chapitre III. **Acte du culte :** **la Croix ; la Messe.**	Art. I. Fondement dogmatique : les dogmes de la Rédemption et de l'Eucharistie. Art. II. Réalisation dans la liturgie. Art. III. Application ascétique.

DEUXIÈME PARTIE. L'ÉLÉMENT : ÉGLISE.

Chapitre I. Droit de l'Église en matière liturgique.
Chapitre II. Usage de ce droit.
- Art. I. Aperçu historique.
- Art. II. Législation actuelle.

Chapitre III. Lois générales dans l'usage de ce droit.

- Art. I. Caractère social.
  - Fondement théologique.
  - Réalisation dans la liturgie
    - collective.
    - hiérarchique.
    - extériorisée.
    - officielle.
- Art. II. Caractère universel.
  - Fondement théologique.
  - Réalisation dans la liturgie
    - une.
    - traditionnelle.
    - vivante.
- Art. III. Caractère chrétien.
  - Fondement théologique.
  - Réalisation dans la liturgie
    - judaïque.
    - évangélique.
    - figurative.
- Art. IV. Caractère sanctificateur.
  - Fondement théologique.
  - Réalisation dans la liturgie
    - latreutique.
    - didactique.
    - sanctifiante.
- Art. V. Caractère humain.
  - Fondement théologique.
  - Réalisation dans la liturgie
    - psychologique.
    - symbolique.
    - esthétique.

Dom Lambert Beauduin.



L'ORDRE DES ACOLYTES

AU milieu des sollicitudes du devoir pastoral, disait notre Saint-Père le Pape Pie X dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1903, c'est sans nul doute pour nous une obligation principale de maintenir le décorum de la maison de Dieu, où les augustes Mystères de la Religion sont célébrés et où le peuple chrétien se réunit pour recevoir la grâce des Sacrements, pour assister au saint Sacrifice de l'Autel, pour adorer le très auguste Sacrement du Corps du Seigneur et pour s'unir à la prière commune de l'Église dans l'accomplissement public et solennel des offices liturgiques. Il ne doit donc rien se passer dans le temple qui soit capable de troubler ou seulement même de diminuer la dévotion des fidèles, rien qui fournisse un motif raisonnable de froissement ou de scandale, rien surtout qui soit une offense directe au décorum et à la sainteté des fonctions sacrées et qui ainsi soit indigne de la maison de prières et de la majesté de Dieu. »

Ces paroles justifient assez l'étude pratique que nous entreprenons aujourd'hui sur la bonne organisation des enfants de chœur, qui exercent les fonctions régulièrement réservées à l'ordre des acolytes. C'est à dessein que nous avons placé en tête de ces lignes cette page suggestive du premier acte pontifical de Pie X (du 22 novembre 1903). Plusieurs fois, en effet, au cours de cet article, le lecteur s'arrêtera sceptique, tant le culte a perdu d'importance à nos yeux, et se prendra à douter du sérieux d'une œuvre aussi modeste, nous allions dire puérile, peu digne, semble-t-il, d'occuper l'activité sacerdotale à laquelle s'ouvre aujourd'hui un champ si vaste. Les paroles de notre grand Pape suffiront à calmer ce scrupule. Moins que tout autre, Pie X songe à restreindre l'apostolat social du clergé, mais il ne cesse pour cela de considérer comme son principal devoir sacerdotal d'assurer la sainteté et la dignité du culte public et solennel de la sainte Église.

Or, après le prêtre et les assistants immédiats, ce sont les acolytes qui participent le plus activement aux saints Mystères et peuvent, dès lors, contribuer dans une mesure plus large au but poursuivi.

Huysmans a très heureusement caractérisé la puissance d'entraînement d'une messe bien servie. Dans cette merveilleuse cathédrale de Chartres, son héros Durtal, pour la première fois, eut ce spectacle : l'enfant de chœur « agenouillé, l'âme tendue et les mains jointes, parlait à haute voix, lentement, débitait avec tant d'attention, avec tant de respect, les répons du psaume, que le sens de cette admirable liturgie, qui ne nous étonne plus parce que nous ne la percevons que bredouillée et expédiée tout bas, en hâte, se révéla subitement à Durtal. Et le prêtre suivait le ton de l'enfant, se modelait sur lui, récitait avec lenteur, ne proférait plus simplement les versets du bout des lèvres, mais il se pénétrait des paroles qu'il devait dire, haletant, saisi comme à sa première messe par la grandeur de l'acte qu'il allait accomplir. » Qui ne souhaiterait partout des acolytes comme celui que vit Durtal? Mais semblable résultat est le fruit d'un long et intelligent travail. Nous voudrions, dans ces quelques pages, en suggérer et en faciliter l'accomplissement. En les écrivant, nous avons eu principalement en vue les paroisses urbaines et plus encore *les établissements d'éducation ;* elles pourront cependant trouver une application au moins partielle dans les paroisses moins importantes.

BUT ET ORGANISATION.

Ne pourrait-on fonder *sur des bases largement comprises* des sociétés de jeunes gens pour le service du culte? Nous disons *largement comprises ;* il existe, en effet, dans plusieurs paroisses des règlements d'enfants de chœur assez complets, qui assurent un service digne et régulier. Nous avons donné celui de M. Alexandre, curé de Neuflize, qui nous semble répondre parfaitement à ce but et qui pourrait servir dans les moindres paroisses[1].

Mais l'œuvre dont il s'agit doit déborder ce cadre forcément restreint. Il s'agirait de créer un groupement très vivant, destiné à initier une jeunesse d'élite à la connaissance et à l'amour du culte chrétien ; lui présenter ce culte dans toute la variété de ses aspects les plus captivants : archéologie, histoire, peinture, architecture, musique, pour passer de là à sa valeur doctrinale et religieuse ; le tout sous ces formes attrayantes que les procédés de vulgarisation moderne ont multipliés. C'est dans ce milieu que seraient formés les choristes et les acolytes et tous ceux qui doivent exercer une fonction du culte.

Ce projet n'est pas si utopique qu'il pourrait paraître à première vue. Pour le réaliser pleinement, il faut des paroisses importantes, sans doute ; mais dans tous nos cercles et établissements on a multiplié avec succès et très sagement des œuvres de jeunesse à base économique ou sportive, on a créé avec un zèle admirable des écoles du soir, des cours pour toutes les professions ; nous avons en mains toute une jeunesse où l'on discer-

1 *Questions Liturgiques*, 3e année, p. 34.

nerait sans peine quelques jeunes gens que leur goût et leur instruction portent naturellement vers cet idéal et qui fourniraient les premiers éléments d'un modeste groupement de ce genre.

A notre avis, le prêtre qui ferait sienne une œuvre semblable disposerait d'un puissant moyen d'apostolat. Il assurerait avant tout au culte paroissial cette sainteté et cette splendeur dont Pie X, nous l'avons vu, parle en termes si graves; mais il initierait en même temps une élite à toutes ces saintes et nobles choses que renferme le culte de notre grand Dieu. Et n'est-ce pas aussitôt un foyer intense de vie chrétienne intégrale qui se développerait ainsi, où grandirait une jeunesse préparée à d'autres collaborations précieuses?

Des associations similaires existent déjà; au Congrès de Londres, on fit rapport sur la *Société de Saint-Étienne*, organisée à la cathédrale de Westminster en vue d'élever une jeunesse pieuse pour le culte; nous avons donné ici-même [1] une relation sur le *Collège de Saint-Tarsicius*, de Rome, qui poursuit un but semblable.

L'association projetée comprendrait deux sections : la section des acolytes et la section des choristes; ces deux fonctions poursuivent le même but et doivent être animées du même esprit : zèle intelligent et ardent pour la sainteté du culte de Dieu.

La formation à ce ministère présente deux aspects : la formation générale, identique pour les deux sections, destinée à créer un esprit et une vie liturgiques intenses dans ces jeunes gens; ensuite la formation spéciale, qui consistera, pour les acolytes, dans l'enseignement rubrical parfait de toutes leurs fonctions ordinaires et spéciales; pour les choristes, dans l'étude du chant. L'enseignement ne serait donc sectionné que pour la formation spéciale. Nous parlerons d'abord de la méthode à suivre dans la formation générale, et ce point intéresse donc au même titre les directeurs de scholas d'enfants. Nous donnerons ensuite, aussi complètement que possible, toute la partie rubricale qui concerne le service des acolytes; à cette occasion, nous traiterons aussi des habits des enfants de chœur, point sur lequel de nombreuses demandes nous ont été adressées.

Formation générale.

Nous venons de parler de formation générale et de formation spéciale. La fonction d'acolyte est un ordre de la hiérarchie ecclésiastique. Son exercice, même en dehors de l'ordination, demande une connaissance religieuse, une piété, un amour de son état, un respect et un zèle de la maison de Dieu, bref une vie chrétienne et liturgique plus développée. C'est ce que nous appellons la formation générale. On voit par là que

1. Supplément à la *Vie liturgique*, 1909, p. 130.

ce premier travail s'étend également aux choristes et aux acolytes. Il comprend deux choses :

1° *Créer l'ambiance* : c'est cet ensemble de mille riens que le doigté de l'éducateur-né de la jeunesse découvre et combine avec des délicatesses infinies, ensemble qui produit insensiblement un état d'âme, une mentalité, une âme collective. Évidemment, les contingences et les possibilités sont très variables; mais l'idéal serait que l'association eût un local portant dans tous ses détails ce cachet scrupuleusement artistique, cette distinction, ce bon ordre, cette parfaite disposition de toutes choses, bref ce tout très complexe mais puissamment pédagogique qui pénètre insensiblement l'âme de l'enfant et la façonne sur son milieu. Les relations du directeur et des membres entre eux s'inspireront du même principe; empreintes de cordialité et de bonne grâce, elles ne se départiront jamais de cette réserve et de cette dignité, de cette politesse chrétienne que saint Paul ne cessait de recommander à tous les fidèles. Sans cette ambiance, n'attendons pas de cette jeunesse le respect et l'amour des choses saintes, une tenue digne et religieuse dans les fonctions de l'autel, bref cet esprit de religion qui doit caractériser tout chrétien que l'Église associe à un titre quelconque à son culte. Il n'est pas un éducateur quelque peu psychologue qui me contredira sur ce point.

On devine la profonde influence exercée sur les jeunes Romains de la *Société Saint-Tarsicius*, dont je parlais plus haut, dans le cadre si puissamment évocateur dont la délicieuse description fait envie : « Quand ils se réunissent pour les fonctions religieuses, les jeunes protégés du saint acolyte martyr Tarsicius se retrouvent dans un milieu où les souvenirs de l'antiquité chrétienne demandent tout naturellement que les formes des vêtements sacrés, le mobilier, les prières liturgiques, tout, en un mot, y soit en parfaite harmonie, pour autant que le permettent les prescriptions du rite.

» La chapelle dans laquelle le *Collegium* a été érigée canoniquement abritait autrefois un dépôt de reliques. Elle a presque la forme d'une petite basilique.

» Les murs du sanctuaire, séparés de la nef des fidèles par un gracieux cancel (balustrade), sont ornés de peintures de style romano byzantin, imitant la mosaïque. Dans l'abside est représentée la Vierge entourée des apôtres Pierre et Paul et des saintes Agnès et Cécile, vierges martyres, portant des couronnes de roses blanches et rouges, symbole de la pureté et du sang versé...

» Le pavement est fait de marbres polychromes. La voûte est toute couverte de motifs symboliques empruntés aux peintures des Catacombes : la colombe portant dans le bec un rameau d'olivier, le paon, l'agneau. Je ne parle pas de l'autel érigé sur un petit *βῆμα* ; il est consacré des deux

côtés, de façon à permettre la célébration des saints Mystères en face du peuple, et il abrite, entre les quatre piliers qui le soutiennent, un sarcophage antique rempli d'ossements de martyrs... »

Cet exemple, irréalisable chez nous, nous fait comprendre du moins le caractère très spécial que doit revêtir le local, si modeste soit-il, d'une œuvre de ce genre.

2° *Enseignement liturgique.* — Mais un enseignement méthodique est nécessaire. Il faudrait le donner *sous forme de cours*, deux fois par semaine par exemple, la première heure de la réunion. Nous ne parlons pas en ce moment de l'enseignement rubrical : cette initiation fait partie de la formation spéciale, réservée à la section des acolytes, pendant que les choristes s'exercent à leur art. Ce corps des cérémonies extérieures doit être vivifié par une âme, nous voulons dire par l'intelligence et l'amour des actes du culte accomplis avec le véritable esprit de religion. C'est le but des leçons dont nous parlons maintenant. Elles doivent porter sur les points suivants :

1° Importance des fonctions d'acolytes dans la tradition chrétienne ;
2° Notions élémentaires sur les livres liturgiques : Missel et Rituel, et sur tout le mobilier liturgique ;
3° Explications sommaires des rites de la sainte Messe et des Sacrements ;
4° Enseignement religieux sur la saison liturgique en cours et les fêtes ;
5° Éléments d'archéologie et d'art.

Le développement de ces matières demanderait évidemment plusieurs années. Les nouveaux venus pourraient former alors des divisions préparatoires où les aînés enseigneraient les notions élémentaires. Mais il suffira, pour ces détails d'organisation, de s'inspirer d'œuvres similaires.

Nous allons esquisser brièvement ici le développement du 1° seulement, qui, à lui seul, comporterait un assez grand nombre de leçons. Ce sujet pourrait fournir matière à des conférences à projections lumineuses nombreuses ; seulement celles-ci ne doivent pas remplacer le cours proprement dit.

IMPORTANCE DES FONCTIONS SACRÉES DANS LA TRADITION CHRÉTIENNE.

Première série de leçons : Les fonctions sacrées dans l'Ancien Testament. Le code rituel juif sanctionné par Dieu lui-même est tout pénétré de cet esprit de révérence et de respect, et les fonctions sacrées y paraissent dans un jour plein de majesté et de grandeur ; l'*Exode* du chap. 24 au chap. 40 ; le *Lévitique*, chap. 8, 9, 10, 23, 24, 25, 26 ; les dix premiers chapitres des *Nombres* renferment des descriptions liturgiques qui exciteraient au plus haut point l'attention de cette jeunesse d'élite. Les

manuels d'histoire sainte contiennent d'ailleurs un chapitre relatif au culte juif; il suffirait de l'amplifier.

Deuxième série de leçons : Les acolytes et choristes dans l'Église primitive [1] :

A) *Origines.* — Ce caractère de haute antiquité et ce respect témoigné à cette fonction par les siècles chrétiens donneront à l'acolyte l'estime de son ministère et la conscience de son importance.

La date précise de l'institution des acolytes n'est pas connue. Le nom d'origine grecque qui lui est donné nous reporte à l'époque où la communauté romaine parlait encore principalement le grec, soit vers les IIe et IIIe siècles. Au milieu du IIIe siècle, son existence est certaine. Le pape saint Corneille, en effet, dans une lettre écrite à l'évêque Fabius d'Antioche, en 251, fait le dénombrement du clergé romain de son temps [2]. Il y avait alors 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes, 52 clercs inférieurs (exorcistes, lecteurs et portiers). Mgr Duchesne [3] fait bien ressortir la signification de ces chiffres. On sait, en effet, par le *Liber Pontificalis* [4] que le pape Fabien avait réparti les sept régions ecclésiastiques de Rome entre les sept diacres et que, d'autre part, il avait créé sept sous-diacres. Or, « ce système régionnaire influença aussi sur le nombre des acolytes. Quarante-deux acolytes, cela fait six par région. Ajoutez le sous-diacre, vous avez dans chaque région sept clercs inférieurs au diacre, les six acolytes et le sous-diacre, qui est comme l'acolyte en chef. » « Il y a donc lieu, continue Mgr Duchesne, de considérer les fonctions de sous-diacre et d'acolyte *comme un développement de celles du diacre.* Du reste, ces trois catégories de clercs ont ceci de commun qu'elles sont attachées au service de l'autel, ce qui n'est pas le cas pour les clercs inférieurs. » Soit dit en passant, le principe fondamental qui règle le ministère de l'acolyte est conforme à cette donnée historique : dans les fonctions liturgiques proprement dites, jamais l'acolyte n'entre directement en relations avec le célébrant : tout se fait par l'intermédiaire du diacre : navette, encensoir, encensement, goupillon, vin et eau, anciennement même le bassin et le manuterge pour le lavement des mains [5], comme on le fait encore aux messes des défunts. Les acolytes sont donc au service du diacre.

Voilà donc les ancêtres de nos petits enfants de chœur modernes asso-

1. Cf. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien,* chap. X, « La hiérarchie ». Paris, 4e éd., 1908.

2. EUSÈBE, *Histoire ecclésiatique, M. P. L.*, t. III, col. 743.

3. *Op. cit.*, p. 332.

4. Edit. DUCHESNE, t. I, p. 161. Paris, 1886, in-4°.

5. St CYRILLE de Jérusalem (*Catéch myst.* 5 M. P. G. XXXIII, col: 1109) explique « ce rite par lequel le diacre présente l'eau au pontife pour le lavement des mains ». Voir aussi DE VERT. *Cér. de l'Égl.* Paris 1720. I, p. 243.

cies, dès les temps les plus reculés, aux saints Mystères. A l'instar des sous-diacres, ils peuvent être considérés comme le dédoublement du diaconat : le service de l'Eucharistie devenait de plus en plus absorbant par l'augmentation de la communauté chrétienne ; d'autre part, le septennaire sacré du diaconat était d'institution apostolique : il devait donc être maintenu. De là la nécessité d'entourer le diacre d'aides et de suivants (*sequentes*, dit le pape Gaïus en parlant des acolytes, c'est le mot latinisé) pour les fonctions inférieures de leur ministère : c'est l'ordre des acolytes. On voit par là que le nom d'*Association de Saint-Étienne*, premier diacre, choisi à Londres pour cette œuvre, répond bien à la conception primitive.

E) *Fonctions.* — Dans les premiers siècles, parmi les fonctions des acolytes, la plus honorable était de porter la sainte Eucharistie aux prêtres ou aux fidèles qui étaient empêchés d'assister à l'assemblée de la communauté. On connaît, à l'époque des persécutions, le fait de l'acolyte saint Tarsicius (Martyrologe romain le 15 août), martyrisé par les païens, pendant qu'il portait sur lui la sainte Eucharistie : les arts iconographique et dramatique ont vulgarisé son histoire.

Aussi, dans l'Église romaine, le plus ancien rite connu de l'ordination des acolytes consistait dans la remise par le pontife d'un sac de lin qui devait servir précisément à porter les *oblatæ* aux absents [1]. Ce n'est que plus tard, lorsque cessa cet usage, que le rite de cette ordination fut modifié, comme nous le verrons plus loin.

L'introduction de la liturgie privée ne diminua pas l'importance de la fonction d'acolyte, au contraire. Tandis que les autres ordres disparaissaient, il restait, lui, seul indispensable, sans intermédiaire entre le prêtre et lui. Encore aujourd'hui, il est défendu de célébrer sans acolyte [2].

Dans la liturgie pontificale, les acolytes conservèrent longtemps encore leurs antiques fonctions. C'étaient eux qui tenaient la patène pendant le Canon, comme fait maintenant le sous-diacre ; avant la Communion, ils se présentaient à l'autel avec des sacs de lin suspendus à leur cou (origine de l'huméral) et y recevaient les *oblatæ*, qu'ils portaient ensuite devant les évêques et les prêtres pour la fraction opérée par le presbyterium tout entier.

Il y aurait tant de choses à dire sur ces différentes fonctions ; elles évoqueraient puissamment le souvenir de ces antiquités chrétiennes, dont se dégage un parfum de piété si pénétrant. C'est bien là la préoccupation de la *Société Saint-Tarsicius* de Rome, dont je parlais tantôt :

Tandis que la plupart des congrégations de jeunes gens établies à Rome, tout en donnant à leurs associés l'occasion de s'approcher des

1. Voir le troisième *Ordo romanus*.
2. Cf. *Questions liturgiques*, 2e année, p. 130.

Sacrements, doivent se contenter de leur fournir l'instruction religieuse par tous les moyens ordinaires, le *Collegium Tarsicii* pour atteindre ces mêmes buts s'efforce d'entretenir et de raviver dans les âmes de ses jeunes membres la flamme de notre sainte Religion par le culte de la sainte Eucharistie, inspiré et mieux compris à son tour par l'étude des antiquités chrétiennes et par la pratique plus vivante de la liturgie. » Et si l'on craint de ne pas trouver dans nos villes un groupe de jeunes gens susceptibles de goûter ces beautés, au moins dans nos collèges chrétiens, où la culture antique est si en honneur, pourrait-on créer, dans ce cadre archéologique et artistique, une association d'acolytes; à côté des congrégations et confréries existantes celle-ci ne serait pas la moins prospère; elle aurait le grand avantage de combiner la culture de la piété et la culture humanitaire, trop souvent dissociées.

c) *Le Concile de Trente.* — Toujours pour inculquer cette estime de leurs fonctions, il faudrait commenter dans ce cours les graves avertissements du Concile de Trente, qui témoignent de l'importance que la sainte Église attache aux différents ordres destinés au service des autels. Les Pères du Concile vont jusqu'à souhaiter de voir les fonctions d'acolyte exercées exclusivement par des sujets ordonnés. En demandant seulement une formation sérieuse des jeunes gens de chœur, nous restons donc en deçà des désirs de la sainte Église.

Dans la 23[e] session (*De Reformatione*, chap. II), il dit : « On donnera les ordres mineurs à ceux qui, au moins, entendront la langue latine, en observant entre eux les intervalles des temps qu'on appelle interstices (à moins que l'évêque ne juge plus à propos d'en user autrement), afin qu'ils puissent recevoir une instruction en rapport avec la grandeur de leur charge et que, suivant l'ordonnance de l'évêque, ils s'exercent en chaque office et cela dans l'église au service de laquelle ils seront inscrits (à moins qu'ils ne doivent s'absenter pour continuer leurs études). Ils monteront ainsi de degré en degré et en même temps croîtront en science et en vertu. Ils en donneront des preuves par une conduite exemplaire, leur assiduité au service de l'Église et la déférence de plus en plus grande qu'ils témoigneront aux prêtres et à ceux qui sont dans les ordres supérieurs et par la communion au Corps du Christ plus fréquente qu'auparavant. Et, comme ces ordres mineurs ouvrent l'entrée aux plus hauts degrés et aux très saints Mystères, personne ne les recevra qui ne donne lieu d'espérer que sa science le rendra digne des ordres majeurs. Nul aussi ne pourra être promu aux ordres sacrés qu'un an après avoir reçu le dernier des ordres moindres, si la nécessité ou l'utilité de l'Église ne le requiert autrement, suivant le jugement de l'évêque. »

Et au chapitre 17 de la même session (*De Reformatione*), il ajoute : « Afin que les fonctions des saints ordres, depuis celui de diacre jusqu'à celui de portier, qui, dès le temps des Apôtres, ont été reçus et prati-

nés avec édification dans l'Église et dont l'exercice se trouve depuis quelque temps interrompu en plusieurs lieux, soient remises en usage suivant les saints Canons et que les hérétiques n'aient pas sujet de les traiter de vaines et inutiles, le saint Concile, *brûlant du désir de restaurer cette ancienne coutume*, décrète qu'à l'avenir ces offices ne seront remplis que par ceux qui ont reçu les dits ordres. Il exhorte au nom du Seigneur tous et chacun des prélats des églises et il leur commande de restaurer ces fonctions, autant qu'il se pourra faire commodément, dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales de leur diocèse, où le nombre du peuple et les revenus de l'église le pourront permettre. Et ils assigneront, sur une partie des revenus de quelques bénéfices simples, ou de la fabrique de l'église, si son fonds est suffisant, ou sur l'un et sur l'autre, des appointements pour ceux qui exerceront ces fonctions. S'ils s'y rendent négligents, ils pourront, après jugement de l'Ordinaire, être punis par la privation d'une partie des dits gages ou même du total. Que s'il ne se trouve pas sur les lieux des clercs pour faire ces fonctions des quatre ordres mineurs, on pourra mettre à leur place des laïcs... qui porteront la tonsure et l'habit clérical dans l'église. »

D) *L'Ordination actuelle.* — Mais combien instructive pour une association de ce genre serait la méditation des rites établis par la sainte Église pour ordonner les clercs que ces jeunes gens sont appelés à suppléer ! De là donc, toujours pour développer notre premier point, une série de leçons qui commentent cette partie du Pontifical romain.

Les rites actuels sont ceux qui, à partir du x[e] siècle, se trouvent dans tous les Pontificaux d'origine diverse [1]. Avant cette époque, on trouve aussi parmi les ordres mineurs les *psalmistæ* ou *cantores* [2] avec cette formule de bénédiction : « vide ut quod ore cantas corde credas, et quod corde credis, operibus probes ». N'est-ce pas une belle formule de prière à apprendre à des choristes? Elle exprime toute la circulation de la piété liturgique.

Nous ne nous arrêterons qu'aux rites des acolytes, quoique l'ordination des trois ordres inférieurs soit également très suggestive.

Ordination des acolytes.

Lorsque cessa l'usage de faire porter l'Eucharistie par les acolytes, on leur donna comme symbole de leur ministère non plus le sac de lin, mais les objets qui se rapportaient à leurs fonctions habituelles à l'autel, à savoir : le chandelier avec un cierge et la burette vide avec le plateau ;

1. Cf. MARTÈNE, *De Antiquis Eccl. Ritibus*, t. II, pp. 82-83, éd. Bassano, 1788. CATALANUS, *Pontificale romanum*, t. I, § VIII, éd. Paris, 1850 ; Sacramentaire [illegible], P. L., t. LXXVIII, col. 219.

2. Sacramentaire gélasien, MURATORI, *Liturgia romana vetus*, Éd. Naples, 17[illegible], t. I, p. 577.

ils avaient, en effet, la charge du luminaire de l'église et des éléments du saint Sacrifice. L'explication des rites de cette ordination serait très efficace pour inculquer le respect et la révérence de cette fonction. Nous nous contentons d'en donner le texte.

Les samedis des Quatre-Temps, les acolytes sont ordonnés après la quatrième leçon ; — si l'ordination se fait le samedi avant le dimanche de la Passion, le samedi saint ou, par dispense du Saint-Siège, un jour autre que ceux déterminés par les canons, ils le sont immédiatement après les exorcistes. — On prépare pour cette ordination un chandelier avec un cierge éteint et une burette vide.

Archidiaconus. Accedant qui ordinandi sunt ad officium Acolythorum.

L'archidiacre. Que ceux qui doivent être promus à l'office d'acolytes s'approchent.

Si l'appel nominal n'a pas été déjà fait, le secrétaire du Prélat le fait et ceux qui doivent être ordonnés acolytes s'étant mis ensuite à genoux dans le même ordre que les exorcistes, le Pontife assis, la mitre sur la têt leur adresse la monition suivante :

Suscepturi, filii charissimi, officium Acolythorum, pensate quod suscipitis. Acolythum etenim oportet ceroferarium ferre; luminaria ecclesiæ accendere; vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. Studete igitur susceptum officium digne implere. Non enim Deo placere poteritis, si lucem Deo manibus præferentes, operibus tenebrarum inserviatis, et per hoc aliis exempla perfidiæ præbeatis. Sed sicut Veritas dixit : *Luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cælis est.* Et sicut Apostolus Paulus ait : *In medio nationis pravæ et perversæ lucete sicut luminaria in mundo, verbum vitæ continentes. Sint ergo lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes, in manibus vestris ut filii lucis sitis. Abjiciatis opera tenebrarum, et induamini arma lucis. Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.* Quæ sit vero ista lux, quam tantopere inculcat Apostolus, ipse demonstrat, subdens : *Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate.*

Appelés, fils très chers, à recevoir l'ordre d'acolytes, appréciez ce que vous recevez. C'est à l'acolyte à porter le chandelier, à allumer le luminaire de l'église et à présenter l'eau et le vin pour l'Eucharistie. Étudiez-vous donc à exercer dignement ces fonctions; car vous ne pourriez plaire au Seigneur si, portant dans vos mains le flambeau pour le service de Dieu, votre vie n'offrait que des ténèbres et des exemples funestes. Souvenez-vous que la Vérité a dit : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux ;* et que le grand Apôtre a dit : *Brillez au milieu d'une nation perverse et corrompue, comme des astres dans le monde, portant en vous la parole de vie. Que vos reins soient donc toujours ceints et vos lampes toujours ardentes dans vos mains, afin que vous soyez des enfants de lumière. Renoncez aux œuvres des ténèbres et revêtez-vous des armes de lumière ; car vous étiez autrefois ténèbres, mais maintenant vous êtes*

Estote igitur solliciti in omni justitia, bonitate, et veritate, ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiam illuminetis. Tunc etenim in Dei sacrificio digne vinum suggeretis, et aquam, si vos ipsi Deo sacrificium, per castam vitam et bona opera, oblati fueritis. Quod vobis Dominus concedat per misericordiam suam.

lumière dans le Seigneur ; conduisez-vous donc comme des enfants de lumière. Or, l'Apôtre indique lui-même quelle est cette lumière qu'il recommande si instamment, quand il ajoute : *Le fruit de lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.* Soyez donc appliqués à pratiquer la justice, la bonté et la vérité, afin de vous éclairer vous-mêmes, d'éclairer les autres et l'Église de Dieu. Alors, vous offrant en sacrifice à Dieu par une vie chaste et par de bonnes œuvres, vous offrirez dignement l'eau et le vin au saint Sacrifice. Que Dieu vous accorde cette grâce par sa miséricorde.

Le Pontife présente aux acolytes le chandelier d'or avec le cierge éteint ; ils le touchent tous successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

Accipite ceroferarium cum cereo, et sciatis vos ad accendenda ecclesiæ luminaria mancipari, in nomine Domini.

℟ Amen.

Recevez ce chandelier avec ce cierge et sachez que votre fonction est d'allumer le luminaire de l'église au nom du Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le Prélat présente encore aux acolytes une burette vide, et ceux-ci la touchent successivement de la main droite, pendant qu'il leur dit :

Accipite urceolum, ad suggerendun vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi, in nomine Domini.

℟ Amen.

Recevez cette burette, pour présenter l'eau et le vin destinés au sacrifice du sang de Jésus-Christ, au nom du Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

Le Pontife debout, la mitre sur la tête et tourné vers les ordinands, qui restent à genoux, dit ensuite :

Deum Patrem omnipotem, fratres charissimi, suppliciter deprecemur, ut hos famulos suos bene†dicere dignetur in ordine Acolythorum; quatenus lumen visibile manibus præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant; adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui cum eo, et Spiritu sancto, vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum.

℟ Amen.

Prions instamment Dieu le Père tout-puissant, nos très chers frères, de bénir ces serviteurs dans l'ordre d'acolytes, afin que la lumière visible qu'ils porteront dans leurs mains soit la figure spirituelle de la lumière de leurs mœurs. Par la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui et le Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.

℟ Ainsi soit-il.

Il quitte la mitre et dit *Oremus ;* ses ministres ajoutent, comme précédemment : *Flectamus genua*, etc. ; puis il se tourne vers les acolytes et continue, debout et sans mitre :

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum et Apostolos ejus, in hunc mundum lumen claritatis tuæ misisti ; quique, ut mortis nostræ antiquum aboleres chirographum, gloriossisimæ illum crucis vexillo affigi, ac sanguinem et aquam ex latere illius pro salute generis humani effluere voluisti : bene†dicere dignare hos famulos tuos in officium Acolythorum ; ut ad accendendum lumen ecclesiæ tuæ, et ad suggerendum vinum et aquam ad conficiendum sanguinem Christi Filii tui in offerenda Eucharistia, sanctis altaribus tuis fideliter subministrent. Accende, Domine, mentes eorum, et corda, ad amorem gratiæ tuæ, ut illuminati vultu splendoris tui, fideliter tibi in sancta Ecclesia deserviant. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟ Amen.

Seignenr saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, par votre Fils Jésus-Christ, notre Seigneur, et par ses Apôtres, avez répandu dans le monde la lumière de votre divine clarté, et qui, pour abolir l'antique décret de mort porté contre nous, avez voulu qu'il fût attaché à l'étendard de sa glorieuse croix et que le sang et l'eau coulassent de son côté pour le salut du genre humain, daignez bénir ces serviteurs dans l'ordre d'acolytes ; faites qu'ils accomplissent fidèlement dans votre église leur ministère, qui consiste à allumer les cierges, à présenter l'eau et le vin pour le sacrifice du sang de votre Fils. Éclairez leur esprit, Seigneur, enflammez leur cœur de votre amour, afin que, guidés par l'éclat de votre splendeur, ils vous servent fidèlement dans votre sainte Église. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

OREMUS.

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui ad Moysen et Aaron locutus est ut accenderentur lucernæ in tabernaculo testimonii, bene†dicere dignare hos famulos tuos, ut sint Acolythi in Ecclesia tua. Per Christum Dominum nostrum.

℟ Amen

PRIONS.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui avez ordonné à Moïse et à Aaron d'entretenir un luminaire dans le tabernacle du témoignage, daignez bénir ces serviteurs, afin qu'il soient acolytes dans votre Église. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

℟ Ainsi soit-il.

OREMUS.

Omnipotens sempiterne Deus, fons lucis, et origo bonitatis, qui per Jesum Christum Filium tuum, lumen verum, mundum illuminasti, ejusque Passionis mysterio redemisti, bene†dicere dignare hos famulos tuos, quos in officium Acolythorum con-

PRIONS.

Dieu tout-puissant et éternel, source de toute lumière et de toute bonté, qui avez éclairé le monde par Jésus, votre Fils, la véritable lumière, et l'avez racheté par le mystère de sa Passion, daignez bénir ces serviteurs que nous con-

secramus, poscentes clementiam tuam, ut eorum mentes et lumine scientiæ illustres, et pietatis tuæ rore irrigues; ut ita acceptum ministerium, te auxiliante, peragant, qualiter ad æternam remunerationem pervenire mereantur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

sacrons pour l'office d'acolytes, demandant à votre clémence d'éclairer leur esprit de la lumière de votre science divine et de remplir leur cœur de la rosée céleste de votre amour afin que, par votre grâce, ils exercent leurs fonctions si dignement, qu'ils méritent de parvenir à la récompense éternelle. Par le même Jésus-Christ notre Seigneur.

℟ Amen.

℟ Ainsi soit-il.

Archidiaconus. Recedant qui ordinati sunt ad officium Acolythorum.

L'archidiacre. Que ceux qui ont été promus à l'office d'acolytes se retirent.

Ils se lèvent aussitôt, saluent l'autel et se rendent en bon ordre à leurs premières places, tandis que le Pontife continue la Messe.

On voit quelle ample matière les livres liturgiques et la tradition ecclésiastique fournissent à l'enseignement dont nous parlons. Nous signalions plus haut cinq points généraux qui comportent chacun un exposé en plusieurs leçons. En guise d'exemple, nous venons de tracer brièvement le canevas du premier point, dont le développement complet dans nos notes manuscrites est divisé en seize leçons : nous ne pouvons songer évidemment à les donner ici. Les points suivants devraient en comporter autant. Peut-être est-ce là l'ébauche d'un petit manuel pour la formation d'une jeunesse en vue du Sanctuaire. La seconde partie d'un ouvrage de ce genre comporterait la partie rubricale, la fixation précise de tout le cérémonial des acolytes dans les différentes fonctions liturgiques.

Dom LAMBERT BEAUDUIN.

NOTES ET INFORMATIONS

Nouvelle de Rome : L'Antiphonaire Vatican est à la reliure; il paraîtra à Noël.

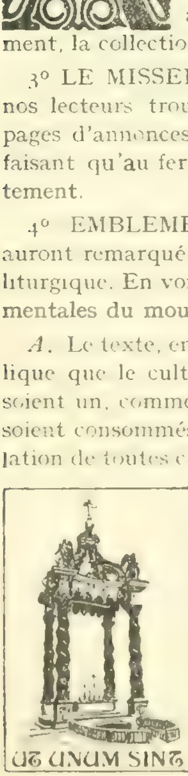
AVIS. — 1° A cause de la date, trop rapprochée, cette année, de la Septuagésime (20 janvier), le numéro de cette période liturgique sera supprimé. Le présent numéro et celui du Carême (7 février) seront augmentés en conséquence.

2° L'administration de la Revue serait très reconnaissante aux lecteurs qui voudraient lui céder, au prix de l'abonnement, la collection complète de la première ou de la deuxième année.

3° LE MISSEL POUR TOUS est sur le point de sortir des presses et nos lecteurs trouveront tout le détail des conditions de vente dans les pages d'annonces de ce numéro. Seulement, l'exécution des reliures ne se faisant qu'au fer et à mesure, le service des commandes se fera assez lentement.

4° EMBLEME DU BUREAU LITURGIQUE. Nos correspondants auront remarqué l'emblème reproduit ici, sur le papier de poste du Bureau liturgique. En voici la lecture symbolique; il exprime les trois idées fondamentales du mouvement liturgique :

A. Le texte, en exergue, exprime toute la synthèse de la vraie piété catholique que le culte de l'Église réalise dans toute sa plénitude, « afin qu'ils soient un, comme nous sommes un : moi en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité » (JEAN, XVII, 23). C'est la sublime récapitulation de toutes choses dans le Père par son Fils, avec son Fils, dans son Fils (voir l'article sur la fin et le sujet du culte, p. 56).



UT UNUM SINT

B. Le foyer où doit se sceller et se renouveler, tous les jours, cette union de l'humanité avec Jésus-Christ pour aller au Père, c'est le sacrifice eucharistique, symbolisé ici par l'autel, centre de toute la liturgie catholique. Et c'est l'autel des anciennes basiliques, où le célébrant est tourné vers les fidèles, pour signifier la participation active du peuple chrétien au sacrifice, objectif principal de la restauration liturgique de N. S. Père le Pape.

C. Et cet autel est celui du Père commun des fidèles, car c'est là, vraiment, l'Autel unique de toute la famille chré-

tienne, où viennent s'agenouiller, périodiquement, tous les évêques du monde catholique et qui symbolise toute la liturgie romaine.

L'emblème exprime donc parfaitement *le culte de la véritable Église* : c'est toute la Liturgie.

Quelques lecteurs regretteront peut-être que l'autel reproduit ne soit pas celui de Saint-Jean de Latran, la première église du monde. Nous avons préféré celui de Saint-Pierre, élevé sur le tombeau du premier pape, le seul où le Souverain Pontife célèbre solennellement actuellement, et surtout le plus connu des fidèles.

VISITE « AD LIMINA ». LETTRE DE S. E. LE CARDINAL MERCIER. — Nos lecteurs nous sauront gré de leur procurer la profonde édification et l'intime jouissance de la lecture du document épiscopal publié par *La Vie diocésaine* de Malines (nov. 1912, pp. 452-461). Nous n'avons pu reproduire ici que les passages relatifs au culte des défunts de la primitive Église ; c'est toute la vie de celle-ci qui revit dans ces lignes admirables :

« Pour saisir dans sa signification *première*, cette expression « visite *ad limina* », il est à propos de se reporter en esprit dans les vastes cimetières de l'Église primitive, que l'on appelle les catacombes romaines.

Des corridors étroits, bas, ont dans leurs parois, à droite et à gauche, sur toute leur hauteur, des compartiments serrés, appelés *loculi*, les uns plus petits, où reposent des corps d'enfants, les autres plus grands, destinés aux restes mortels des adultes.

Ces *loculi* étaient fermés par des plaques de marbre portant des symboles — tel le monogramme du Christ ou l'ancre de l'espérance, imitation lointaine de la croix — ou des inscriptions en usage dans la primitive Église : *in pace, en paix ; in bono quiescas, repose heureux ; in æternum vivas, vis à jamais ; Deus refrigeret animam tuam, que Dieu daigne rafraîchir ton âme.*

Les corridors qui s'entre-croisent dans toutes les directions sur un espace de plusieurs kilomètres pour un seul hypogée, aboutissent de temps à autre à une chambre sépulcrale *(cubicula* ou *cubiculi)*, revêtue, dans ses quatre parois, de corps de défunts.

Défunt, *defunctus*, veut dire : qui a fourni sa tâche en ce bas monde ; le défunt est celui dont la fonction est remplie, dont le rôle terrestre est accompli.

La foi vive des premiers chrétiens voyait dans la vie et dans la mort la reproduction de la vie et de la mort de Celui qui est, dans la gloire, notre divin Précurseur. Les corps des défunts, pensaient-ils, sont confiés à la terre comme celui de Notre-Seigneur le fut, par Joseph d'Arimathie et par les saintes femmes, au sépulcre : ils y sont en dépôt, *depositi* ; la famille chrétienne qui leur survit attend prochainement pour eux, comme le Corps sacré de notre divin Sauveur, après trois jours, la glorieuse résurrection.

Les païens incinéraient les cadavres des leurs, recueillaient leurs cendres en des urnes, qu'ils logeaient ensuite dans de petites niches pareilles aux divisions d'un colombier ; aujourd'hui encore, les antiques voies romaines qui mènent le pèlerin aux catacombes sont bordées, çà et là, de colombaires *(columbaria)*.

Les chrétiens, fidèles aux traditions du peuple juif, regardaient avec hor-

reur cet effort de destruction qui, violemment, précipite l'inévitable décomposition que la nature n'opère que trop tôt sur les restes de ceux qui nous sont chers.

Puis, ils avaient le respect de cette dépouille sacrée qu'animait, hier encore, une âme immortelle, embellie des trésors de la grâce, sanctuaire de la Trinité sainte.

Ils la contemplaient avec douleur, certes, mais d'un œil limpide, cependant, qu'éclairaient d'éternelles espérances.

« Mon Rédempteur est vivant, disait Job, je le sais, et au dernier des jours, je me lèverai de terre et, à nouveau, ma peau recouvrira mes membres et dans ma propre chair je verrai mon Dieu. Je le verrai, moi, et c'est par mes yeux que je le fixerai, et non par d'autres sens que les miens ; je porte cette espérance dans mon cœur et l'y garde profondément. » *Scio enim quod Redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum, et rursum circumdabor pelle mea et in carne mea videbo Deum meum. Quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non alius : reposita est hæc spes mea in sinu meo* [1].

Un souffle divin, plus puissant encore que celui dont parle le prophète Ézéchiel, secouera un jour ces ossements de nos tombeaux et nous les reverrons ranimés et triomphants dans la gloire.

Nos défunts, nos « déposés » ne sont pas morts, ils « dorment ». Ils dorment, comme la fille de Jaïre à propos de laquelle le divin Maître disait à la foule : « Ne vous agitez donc pas et cessez de pleurer : cette enfant n'est pas morte, elle dort. » *Quid turbamini et ploratis? puella non est mortua, sed dormit* [2]. Ils dorment, comme Lazare, dont Jésus daignait dire : « Notre ami Lazare est endormi, allons le réveiller, » *Lazarus amicus noster dormit : sed vado ut a somno excitem eum* [3].

Nos frères, qui n'ont momentanément plus le commerce sensible avec nous, ne sont pas loin de nous. Ils nous restent proches. Nos cimetières — pour rendre littéralement le mot grec *coemeteria*, il faudrait dire « nos dortoirs » — reproduisent à fleur de sol les chambres sépulcrales des catacombes. Les premiers chrétiens y allaient prier et là, loin des bruits extérieurs, à l'abri des fascinations de théâtre dont le monde donne trop souvent le spectacle, tout entiers à l'enveloppement mystérieux de leurs plus chers souvenirs, ils s'essayaient à vivre dans l'éternité.

Les premières *églises*, *ecclesiæ*, c'est-à-dire les premières assemblées chrétiennes surgissent.

Les morts des catacombes y revivent : les vivants leur parlent, ils répondent aux vivants.

Ceux qui peinent encore dans les travaux et les angoisses de la vie militante crient de leur voix suppliante à leurs [illegible] « Priez pour nous » *Roges pro nobis*; « Ma sœur, prie pour moi. » *Pete pro sorore tua* ; « Mon enfant, n'oublie ni ton père ni ta mère, » *Pete pro parentes tuos* [4].

1. Job, XIX, 25-27.
2. Marc, V, 39.
3. Joan., XI, 11,
4. Les fautes d'orthographe et de grammaire, le mélange de caractères grecs et latins révèlent [illegible] populaire [illegible] inscriptions primitives.

Les défunts font appel à la charité des vivants : « Frères qui lisez ceci demandez à Dieu que cette âme trouve, dans la sainteté et l'innocence, un accueil favorable auprès de Lui. » *Et quisquis de fratribus legerit, roget Deum ut sancto et innocenti spiritu ad Deum suscipiatur.*

Au-dessus des uns et des autres planent les protecteurs. Les défunts d'hier sont mis sous le patronage de leurs devanciers qui, vraisemblablement, ont soldé déjà leur dette à la justice divine. Les martyrs sont invoqués comme patrons des âmes militantes et des âmes souffrantes. « Dame Basilla, nous te recommandons nos enfants Crescentin et Micina.» *Domina Basilla commendamus tibi Crescentinum et Micinam filias nostras.* « Nous prions Agatomare de faire arriver ton âme parmi les saints » *Agatomaris spiritum tuum inter sanctos.* « Saint Laurent, accueille son âme, » *Sancte Laurenti susceptum habeto animum eius.* « Paul, mon fils, tu mérites que les esprits de l'assemblée des saints te reçoivent dans la paix » *Paulo filio merenti in pacem te suscipiant omnium ispirita sanctorum.*

Chers lecteurs, nos défunts ne sont pas, ainsi que le monde se plaît à les appeler, des « disparus ». Ils ont hâté le pas dans notre marche commune vers la Patrie. Ils ont quitté notre exil un peu plus tôt que nous. Il me semble les voir, de là haut, où ils nous ont devancé, nous tendre les mains et nous dire : « Courage, mon frère, ne tarde pas à venir me rejoindre, je t'attends au partage de mon bonheur. » N'est-ce pas, en effet, dans cet esprit de communauté universelle des âmes et d'aspirations unanimes à la paix finale, que la liturgie de la Messe met quotidiennement sur les lèvres du prêtre cette invocation tout embaumée des parfums du ciel : « Souviens-toi Seigneur de ceux et de celles qui ont fini leur service sur terre et qui, marqués de l'empreinte de la foi, nous ont devancés auprès de Toi et reposent dans le sommeil de la paix. » *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum, qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis?* « Sois indulgent Seigneur, nous t'en supplions, donne-leur, donne à tous ceux qui reposent déjà dans le Christ, le séjour de la fraîcheur, de la lumière et de la paix. » *Ipsis Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas, deprecamur.*

Nous eûmes la joie d'offrir la sainte Messe dans une de ces chambres sépulcrales des catacombes. C'était à l'hypogée de Sainte-Priscille où, en plus d'un endroit, le rapprochement des inscriptions réveille, sous la main prudente et le regard sagace du professeur Marucchi, le souvenir de Pierre, le Prince des Apôtres, et de son ministère dans la cité impériale.

Les familles patriciennes acquéraient pour elles-mêmes, pour leurs affranchis et pour leurs esclaves un champ de sépulture ; les « cubicula » des catacombes servaient de lieux de réunion à tous les membres d'une même famille, lesquels ensemble venaient y prier dans un cadre de sépultures, pour eux-mêmes et pour leurs défunts, et y chercher aux heures meurtrières de la persécution, un redoublement de force morale.

Déjà là le souffle de la fraternisation chrétienne est à l'œuvre. Il rapproche, il unit. Les grands descendent par humilité les petits s'élèvent avec espérance : ils se rencontrent dans la charité.

L'apôtre saint Paul prend sous sa protection Onésime, un esclave, qui avait été cependant jusqu'à se rendre coupable avant sa conversion, d'une

infidélité ; il plaide sa cause auprès de Philémon à qui il écrit : « Ne vois plus en lui un esclave, mais un compagnon, et traite-le comme tu me traiterais moi-même [1]. »

Flavia Domitilla, qui était de sang impérial, l'épouse de Flavius Clemens, accorde à ses affranchis une concession de sépulture dans sa propriété et se prépare à côté d'eux sa demeure dernière.

L'une des plus savoureuses découvertes de Jean-Baptiste de Rossi est dans la preuve tangible qu'il a fournie de ce rapprochement volontaire, que nous appellerions aujourd'hui la démocratie chrétienne des classes sociales.

La crypte où il me fut donné de célébrer les saints Mystères était un de ces sanctuaires privilégiés où la foule dut, dès l'origine, se porter avec élan. Dans le voisinage, les galeries se font plus étroites, se pressent en rangs serrés vers un monument central. Les loculi abondent dans les parois. La décoration picturale de la crypte accuse le caractère religieux des assemblées qui la peuplaient : Noé sort de l'arche, la lumière de la vérité se manifeste aux Mages infidèles, le paralytique charge son grabat, Suzanne est accusée et justifiée, Lazare sort du tombeau, Abraham va immoler son fils, la table eucharistique est dressée et le prêtre, ayant un calice posé devant lui, esquisse le geste de la fraction du pain. C'est l'Église primitive, l'Église de la première moitié du second siècle qui baptise et fait couler la grâce, remet les péchés, rompt le pain de la très sainte Eucharistie. Le savant Marucchi, qui nous guide dans ce voyage souterrain ne doute pas que l'hypogée de Sainte-Priscille fut le témoin du ministère du Prince des Apôtres. Ce qui est absolument hors de doute, c'est que ces cryptes, où se massaient les premiers fidèles pour donner libre cours à leurs « psalmodies, à leurs hymnes, à leurs cantiques spirituels [2] », possédaient la précieuse dépouille d'un martyr insigne, d'un pontife, d'un apôtre. Les fidèles des trois premiers siècles, plus tard, au moyen âge, les pèlerins de toutes les nations chrétiennes accouraient à ces tombeaux, disons mieux, à ces berceaux, et si la consigne ou la loi du respect leur interdisaient de poser leurs lèvres sur les trésors qu'ils venaient vénérer, au moins s'en retournaient-ils satisfaits d'avoir abordé au seuil de l'Église sainte, bâtie sur les corps des apôtres et des martyrs, à qui ils devaient, après Dieu, leur appel à la foi, *ad limina martyrum, ad limina apostolorum et martyrum.*

La veille du jour où je fus admis à la crypte de Sainte-Priscille, l'Église, dans sa liturgie du Carême à la station des saints Côme et Damien, disait au Seigneur : « Seigneur, nous Vous offrons ce sacrifice, source unique de la force des martyrs. » *Offerimus tibi Domine, Sacrificium istud a quo martyrium omne sumpsit exordium.*

Nos autels, aujourd'hui encore, doivent reproduire la forme d'un tombeau et portent, dans leurs entrailles, des reliques des saints martyrs. C'est toujours là que nous rappellent les Papes, à ces foyers primitifs d'où rayonne à travers l'espace et les siècles, sur toutes les nations de la catholicité, l'ardeur de la première vitalité chrétienne.

Tel est, tel fut pour nous le *premier* but de la visite *ad limina* de l'épiscopat catholique.

1. Ep. ad Philemonem, 16-17.
2. *Ephes.*, V, 19.

Les dépouilles des premiers confesseurs de la Foi ne reposent plus dans les souterrains des catacombes. Lorsque la Rome chrétienne se fut élevée sur les ruines de la Rome impériale, elle transporta dans ses murs agrandis ses précieux trésors.

Pierre repose près du Janicule, dans la crypte appelée « la Confession », au-dessus de laquelle le génie de Michel-Ange éleva, au XVIe siècle, la basilique de Saint-Pierre, le temple le plus vaste, le plus majestueux qui soit au monde. Saint Paul et son disciple Timothée dorment à Saint-Paul hors les murs. Ces deux temples incomparables, cinq autres basiliques : Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Croix de Jérusalem, et les deux antiques sanctuaires de Saint-Sébastien et de Saint-Laurent hors les murs conservent les principales reliques des héros de l'Église primitive.

La dévotion à ces basiliques insignes est devenue célèbre, les Papes l'ont enrichie d'indulgences, saint Philippe de Néri l'a popularisée et la visite des évêques *ad limina* comporte aujourd'hui obligatoirement un pèlerinage pieux à ces sept sanctuaires privilégiés. »

LES ORIGINES DU CULTE. — *La Vie liturgique* maintenue pour une élite que le *Missel pour tous* pourrait effrayer publie des leçons liturgiques que nous désirons signaler à l'attention du clergé en lui demandant de faire connaître cette publication aux laïcs cultivés qu'ils désireraient initier à l'intelligence de notre culte.

LES ORIGINES DE LA MESSE

Un chrétien de Rome traversant au IXe siècle notre Belgique actuelle, alors province de l'empire carolingien, eût éprouvé une joie intense à la vue des églises chrétiennes qui couvraient notre sol à cette lointaine époque, et du culte qui s'y déployait. C'était bien la basilique latine qu'il avait sous les yeux, Sainte-Marie en Cosmedin transplantée de Rome dans nos contrées, évoquant puissamment le souvenir de l'architecture religieuse de la Ville éternelle. En effet, malgré le caractère mal défini de cette civilisation intermédiaire entre celle des Francs, à moitié romanisés, et celle du moyen âge proprement dit, il est établi aujourd'hui que les édifices religieux de l'époque carolingienne étaient bâtis sur le type basilical, à part quelques exceptions comme la fameuse chapelle palatine fondée par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, sur le plan de Saint-Vital de Ravenne.

Sans doute, son œil eût vainement cherché toutes les splendeurs concentrées à l'intérieur des basiliques romaines : colonnes de marbres polychromes, mosaïques, peintures à fresques, profusion de métal précieux. Malgré le grand mouvement de renaissance artistique dû au génie de Charlemagne, nos ancêtres ne disposaient ni des richesses naturelles, ni des avantages climatériques de l'Italie ; toute la disposition de l'ensemble, pourtant, aurait donné à notre pèlerin la douce illusion du pays natal.

Et si le décor était romain, le culte qui s'y déployait ne l'était pas moins. C'est à la fin du VIIIe siècle, en effet, que la liturgie romaine s'implanta définitivement en pays franc, sous l'influence de Charlemagne. A la demande expresse de l'empereur, le pape Adrien Ier (772-795) envoya, vers 790, un

Sacramentaire romain [1] dit grégorien, qui, complété sur place, se répandit rapidement dans l'empire franc et y réalisa la conformité liturgique avec l'Église mère et maîtresse de toutes les autres.

Voilà donc douze cents ans que, sur le sol belge, s'accomplissent ces mêmes rites eucharistiques auxquels nous assistons tous les dimanches. Et ce caractère archaïque et ancestral communique à notre culte catholique un surcroit de dignité et de charme, qui saisit nos facultés esthétiques. Présentée sous ce seul aspect, pourtant tout accessoire, la liturgie apparaît, même à des profanes, comme un bien-fonds archéologique et un incomparable fief d'art; elle venge la pratique religieuse des accusations de cagotisme inepte et de momeries superstitieuses. « Ces vieux rites, dit Mgr Duchesne (*Origines du culte chrétien*, préface, 3e éd., Paris 1908), sont doublement sacrés : ils nous viennent de Dieu par le Christ et par l'Église; ils n'auraient pas, à nos yeux, cette auréole, qu'ils seraient encore sanctifiés par la piété de cent générations. Depuis tant de siècles, on a prié ainsi ! Tant d'émotions, tant de joies, tant d'affections, tant de larmes ont passé sur ces livres, sur ces rites, sur ces formules ! »

Mais ce Sacramentaire romain lui-même, envoyé par Adrien, quelle était son origine? Il n'a pas été composé d'un seul jet par un pape de génie. C'est une œuvre composite : des matériaux venus de très loin et d'époques différentes sont entrés dans son agencement. *Une nouvelle question se pose donc : celle de la formation lente, avant le* IXe *siècle, de notre messe actuelle.*

A première vue, la composition d'une messe nous paraît étrange. Pourquoi ces différentes pièces aux titres souvent énigmatiques, juxtaposées comme les cases d'un échiquier sans lien apparent : *Introït, Graduel, Alleluia, Offertoire*, etc.? Nous nous proposons, dans une suite de leçons, de faire ici l'histoire des origines de notre culte. Et cette simple étude suffira à dissiper ces impressions superficielles et à nous faire estimer et aimer nos rites eucharistiques.

VUE D'ENSEMBLE

Pour bien comprendre la sainte Messe, il faut insister sur sa division fondamentale : l'avant-messe ou messe des catéchumènes et la messe proprement dite ou messe des fidèles. La première va jusqu'après le Credo; la seconde, depuis l'Offertoire jusqu'à l'Ite Missa est.

Ces deux parties ou, mieux, ces deux espèces de réunions sont originairement indépendantes : la première ne se rattache pas directement à l'Eucharistie; la seconde seule est spécifiquement chrétienne. Elles doivent être étudiées comme deux touts complètement distincts. Elles étaient encore quelquefois séparées à Alexandrie, au IVe siècle, et probablement à Rome également, où les assemblées, tenues en semaine, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi ne comportaient pas la célébration de l'Eucharistie, qui constitue la seconde partie. Nous en conservons un vestige le vendredi saint, qui n'a pas de sacrifice eucharistique proprement dit. Ces jours où l'Eucharistie n'était pas célébrée après la réunion de prières et de lectures s'appelaient des jours

1 C'est le nom ancien donné au livre qui contient les prières que l'évêque ou le prêtre devait réciter dans la célébration de la Messe, dans l'administration des Sacrements, dans la confection des Sacramentaux.

aliturgiques privés de la liturgie, ce mot servant alors à désigner exclusivement les assemblées vraiment chrétiennes qui comportaient la célébration des saints Mystères.

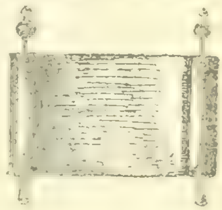
Avant d'étudier en détail les rites que comportent actuellement l'avant-messe et la messe des fidèles, nous allons brièvement reconstituer le cadre historique différent dans lequel ces deux parties se sont, originairement, développées. Ce sera la partie générale de notre étude. Nous étudierons ensuite, dans la partie spéciale, les rites de chacune d'elles.

I. L'Origine de l'Avant-Messe.

Cette partie se rattache par ses origines au culte juif. Jésus-Christ n'est pas venu abolir la religion juive, mais l'accomplir et l'achever. Cette relation entre notre liturgie chrétienne et la liturgie juive entre donc dans le plan de l'économie divine. Pour bien comprendre notre avant-messe, il nous faudra donc rappeler brièvement quelques points du code rituel juif.

Le culte juif proprement dit, avec ses sacrifices et ses cérémonies, tels qu'ils étaient réglés par la loi de Moïse, ne pouvait être rendu à Dieu que dans le temple de Jérusalem. Cette liturgie, exclusivement locale, n'a eu aucune influence sur le développement liturgique chrétien. C'est par archaïsme et par un symbolisme tardif qu'au moyen âge la liturgie fit des emprunts au Deutéronome, et encore ces emprunts ne concernent-ils que le *Pontifical* (livre liturgique qui règle les fonctions solennelles extraordinaires accomplies par l'évêque) : nous n'avons donc pas à en tenir compte dans l'étude de la messe.

Mais partout où se trouvaient des Juifs, il y avait des synagogues ou lieux de réunion où l'on allait prier et entendre la lecture de la Loi. Elles servaient de centre à toute communauté israélite, tant en Palestine qu'à l'étranger. Toutes les grandes villes païennes comptaient des synagogues importantes, car il n'y avait point de ville ou de port où les Juifs ne fussent établis, nul endroit où ce peuple tenace n'eût réussi à prendre pied. Mais ce fut surtout dans l'empire romain qu'ils s'accrurent davantage : partout on trouvait leurs ghettos et leurs synagogues sur les rivages que baigne la Méditerranée.



La synagogue, lieu d'assemblée de la communauté, se composait essentiellement d'une salle rectangulaire plus ou moins ornée. Le centre était occupé par un coffre précieux, recouvert d'un voile, pour contenir les rouleaux des Livres saints (fig.), et une estrade où prenaient place ceux qui avaient à parler.

On se réunissait à la synagogue le jour du Sabbat et aussi le lundi et le jeudi, mais moins solennellement.

Voici les différents exercices qui s'y succédaient :

1° La récitation de *certaines prières* tirées de la Bible : on priait debout et en se tournant vers le temple de Jérusalem ;

2° La *lecture du Pentateuque* ou Loi de Moïse, lecture faite par sept lecteurs consécutifs et d'abord par un rabbin, s'il s'en trouvait. La Loi de Moïse était divisée en cent cinquante-trois sections, de façon qu'on pût la lire tout entière, en trois ans, le jour du Sabbat ;

3° La *lecture des Livres historiques et prophétiques* de l'Ancien Testament. Comme les textes étaient lus en hébreu, il fallait traduire la lecture en araméen en Palestine, en grec ou en latin dans les synagogues étrangères;

4° L'*explication des textes :* elle était confiée, par le chef de la synagogue, à celui des assistants qu'il jugeait capable;

5° La *bénédiction finale* par un prêtre ou, à son défaut, par un autre membre de la communauté, qui bénissait alors sous forme de prière.

Souvent, dans le Nouveau Testament, nous trouvons des allusions au service religieux du Sabbat juif. Dans son discours à la synagogue d'Antioche, rapporté dans les *Actes des Apôtres* (chap. XIII, 27), saint Paul reproche aux Juifs d'avoir « méconnu Jésus et les oracles des Prophètes *qui se lisent chaque Sabbat* ». Au Concile de Jérusalem, dans les mêmes *Actes* (chap. XV, 21), saint Jacques affirme que, « depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville, des hommes qui le prêchent, *puisqu'on le lit tous les Sabbats* dans les synagogues ».

L'Évangile nous montre, en différents endroits, Notre Seigneur se rendant aux réunions sabbatiques et faisant la lecture : « Étant venu à Nazareth, rapporte saint Luc (IV, 16), où il avait grandi, il entra, *selon sa coutume, le jour du Sabbat dans la synagogue pour faire la lecture.* On lui remit le rouleau du prophète (Isaïe) et, l'ayant déroulé, il trouva l'endroit où il était écrit : L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par son onction pour porter la bonne nouvelle aux pauvres... » Et Notre Seigneur interpréta ensuite ce passage du Prophète et en montra l'accomplissement.

Le lecteur aura reconnu, sans peine, l'ébauche de notre avant-messe dans la liturgie des synagogues, ébauche toute juive sans doute, mais qu'il suffira de compléter dans le sens chrétien, comme l'avaient fait Notre Seigneur et les Apôtres dans les circonstances citées plus haut. Tout naturellement donc, les premiers chrétiens, Juifs convertis pour la plupart, continuèrent d'abord à fréquenter les synagogues et à y prendre part au service religieux.

Dans les cités gréco-romaines, où son apostolat le conduisit, saint Paul s'adressait d'abord à la colonie juive et fréquentait la synagogue. Les *Actes* nous le montrent, à la synagogue d'Antioche, assistant avec son compagnon Barnabé à la réunion sabbatique. Mêlés aux fidèles, comme eux la tête voilée et la face tournée vers Jérusalem, ils s'unirent aux prières qui commençaient le service divin. Puis vint la lecture de la Loi et des Prophètes, après laquelle les chefs de la synagogue envoyèrent dire aux nouveaux venus : « Frères, si vous avez quelque parole d'exhortation pour le peuple, parlez. » Paul se leva et, de la main, selon sa coutume, il commanda le silence et acheva, par l'annonce de l'Évangile, cette assemblée sabbatique.

Cet épisode n'est pas isolé dans la vie de l'Apôtre : ailleurs, comme à Antioche, bien que tenant la syganogue pour un édifice ruiné, il était résolu à en faire le vestibule de l'Église.

Si nous avons pris cet exemple, c'est qu'il nous révèle en même temps les circonstances qui amenèrent les premiers chrétiens à tenir bientôt des réunions séparées. La prédication nouvelle ne pouvait manquer d'exciter la haine des chefs juifs. Les partisans des Apôtres et, plus tard, de leurs successeurs ne tardèrent pas à former un groupe auquel les portes de la syna-

gogue étaient fermées. De là, des réunions particulières auxquelles prenaient part aussi les prosélytes venus du paganisme.

Le petit noyau qui croyait à l'Évangile, en se séparant de la communauté juive, continuait à se réunir et à prier selon le rite de la synagogue, en y ajoutant l'enseignement évangélique. L'office chrétien, qui était destiné à devenir plus tard l'avant-messe, était créé. Ces réunions se tenaient dans la maison d'un des nouveaux convertis. Ainsi avaient fait les premiers chrétiens de Jérusalem, se réunissant chez la mère de Jean Marc (*Actes des Apôtres*, II, 5-12) ou chez cet ami du Seigneur dont la maison renfermait une grande salle (*cænaculum*, le cénacle). A Troas, l'assemblée se tient au troisième étage d'une maison particulière (*Actes des Apôtres*, XX, 9), à Rome, chez Aquila et Priscille (*Epître aux Romains*, XVI, 3-4). La tradition nous montre saint Pierre faisant son premier séjour dans la demeure de ces deux fidèles sur le mont Aventin. Dès le IVe siècle, une église, qui porta au moyen âge le nom d'Aquila et de Pisque (ou Priscille), était désignée sous cette forme abrégée : *Titre de sainte Prisque*.

Faisons remarquer, en terminant, la place prépondérante qu'occupaient, dans la vie morale et religieuse des Juifs, les assemblées sabbatiques des synagogues. Grâce à elles, le patriotisme religieux, l'esprit de race et cette cohésion qui caractérisait les communautés juives au sein même de l'empire romain étaient fidèlement conservés ; grâce à elles aussi, les fils d'Israël avaient la connaissance des livres sacrés pour les entendre lire et interpréter pendant toute leur vie à ces réunions. On comprend sans peine alors l'immense avantage que les chrétiens retireraient de l'intelligence des saintes lectures auxquelles ils assistent chaque dimanche.

II. L'Origine de la Messe des Fidèles.

Mais si les premiers chrétiens acceptèrent en bloc tout le service religieux des synagogues, en le complétant, comme nous l'avons dit, par l'enseignement évangélique, cette réunion cultuelle n'était pas la seule ; elle n'était pas non plus la principale.

Il y avait une seconde espèce de réunion, spécifiquement chrétienne celle-ci, dans laquelle en mémoire du Maître (*Faites ceci en mémoire de moi*, avait dit Notre Seigneur à ses Apôtres à la dernière Cène) les fidèles baptisés rompaient ensemble le Pain et le Vin consacrés après avoir « rendu grâces ». C'est la synaxe (réunion) eucharistique. Ce rite nouveau, d'origine divine, était donc la reproduction fidèle de la dernière Cène de Notre Seigneur avec ses Apôtres. Tout disciple du Christ, une fois initié, devait se préoccuper de prendre part à cet acte suprême dont Jésus, la veille de sa Passion, avait solennellement confié l'accomplissement à ses Apôtres comme le mémorial de toute son œuvre et le sacrifice de la nouvelle Alliance.

Cette réunion eucharistique, qui est le germe d'où sortira notre messe des fidèles actuelle, constituait donc la différence fondamentale entre le culte de la synagogue et le culte naissant. Elle ne devait pas tarder à dominer et à donner à la liturgie nouvelle son caractère vraiment chrétien.

En effet, le fossé se creusait, de plus en plus profond, entre les colonies juives non converties et les jeunes communautés chrétiennes. Il était donc

naturel d'accentuer le caractère chrétien du culte. Aussi, dès les premiers temps, voyons-nous que l'Eucharistie fut célébrée de plus en plus ordinairement, après les chants et les lectures du rite synagogal. Mais la distinction, quoique atténuée, subsista longtemps et est encore perceptible, aujourd'hui, entre la partie préparatoire de la Messe (dont les chants ont été réduits à l'*Introït*, au *Kyrie* et au *Graduel*; les lectures à l'*Epître* et à l'*Evangile*) et la liturgie eucharistique proprement dite, qui commence à l'*Offertoire*.

Pour l'intelligence de la sainte Messe, telle que l'Église la célèbre aujourd'hui, il est capital de ne pas perdre de vue cette double origine que nous venons d'indiquer. Dans son sermon sur la montagne, qui était, qu'on nous permette cette expression trop profane, son discours-programme, Notre Seigneur avait dit : « Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi et les prophètes; je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. » (MATTH. V, 17.) L'Église a traduit cette préoccupation dans son culte ; de même que la religion d'Israel préparait l'œuvre de la Rédemption, aujourd'hui l'avant-messe, de provenance judaïque, précède et prépare la messe des fidèles, centre de toute la vie chrétienne.

ORIGINES ÉTUDIÉES DANS L'ARCHITECTURE. Le croirait-on? Ces deux éléments que nous avons découverts en analysant très sommairement notre messe actuelle, nous allons en retrouver les traces frappantes dans l'architecture elle-même des édifices qui abritèrent la liturgie des premiers âges. Combinées avec les indices liturgiques signalés plus haut, elles nous fourniront un argument historique presque complet, nous permettant de décomposer la basilique chrétienne, d'en retrouver les éléments, tout comme nous avons décomposé la cérémonie liturgique, la messe, pour laquelle est bâtie l'église.

De bonne heure, nous l'avons dit, les premiers chrétiens durent chercher des locaux spéciaux pour leurs réunions cultuelles ; l'animosité juive leur fermait les synagogues. Ces locaux ne pouvaient être évidemment que des maisons privées. D'autre part, le récit des *Actes des Apôtres* nous parle de communautés et de réunions très fréquentes.

C'est donc, tout naturellement, dans les demeures spacieuses des frères plus riches que ces réunions eurent lieu. Ces maisons devinrent souvent la propriété de l'Église, la maison du Seigneur (*Kyriakè* en grec, d'où *Kirche*, *Kirk*..,); en Occident, on les appela *domus Ecclesiæ*, c'est-à-dire maison de l'assemblée ou maison de l'Église. Ce mot *domus* nous rappelle la destination originaire de l'édifice, primitivement demeure d'un particulier. En outre, à Rome spécialement, les églises les plus anciennes gardèrent longtemps — gardent encore — le nom de la famille patricienne convertie à la Foi qui mit son immeuble à la disposition des fidèles. Mais n'anticipons pas, nous aurons à revenir plus tard sur ce sujet.

Un local unique suffisait-il aux exigences les plus indispensables du culte chrétien, tout embryonnaire qu'il fût? Non. La communauté naissante comptait, en effet, deux catégories différentes d'adeptes. Les uns, non encore initiés ni incorporés par le baptême à la communauté, n'étaient que des aspirants. C'étaient des juifs sincèrement désireux de connaître la doctrine nouvelle et qui ne trouvaient pas cet enseignement dans les synagogues, fermées

dorénavant jalousement à toute infiltration chrétienne, c'étaient plus souvent encore des recrues venues du paganisme et qui devaient recevoir tout un enseignement et une formation chrétienne. Ce groupe nombreux de postulants reçut le nom de catéchumènes, et c'est sous ce nom que nous les désignerons dans la suite (cette appellation vient d'un mot grec : *catekiso* [enseignés, les enseignés]; de là aussi catéchisme).

L'avant-messe leur servirait de catéchisme : les lectures saintes, les prières communes et les prédications qui s'y faisaient constituaient une initiation parfaite à la vie chrétienne. Les catéchumènes y furent donc admis en même temps que les fidèles, de là, le nom de messe des catéchumènes donné à l'avant-messe.

Mais les initiés, les frères, selon le nom suave de l'Église primitive, devaient avoir leur réunion à huis clos où les saints Mystères pourraient s'accomplir avec la participation de tous et sans crainte de trahison ou de profanation. C'était la partie spécifiquement chrétienne, la messe proprement dite, appelée pour cette raison la messe des fidèles.

Un local unique était donc insuffisant : la distinction fondamentale entre initiés et non-initiés s'y opposait absolument. Or, la maison spacieuse des riches Romains répondait parfaitement à ces exigences cultuelles.

La Maison romaine. Il nous faut donc reconstituer une de ces vastes demeures patriciennes de l'époque impériale, mise à la disposition de la commu-

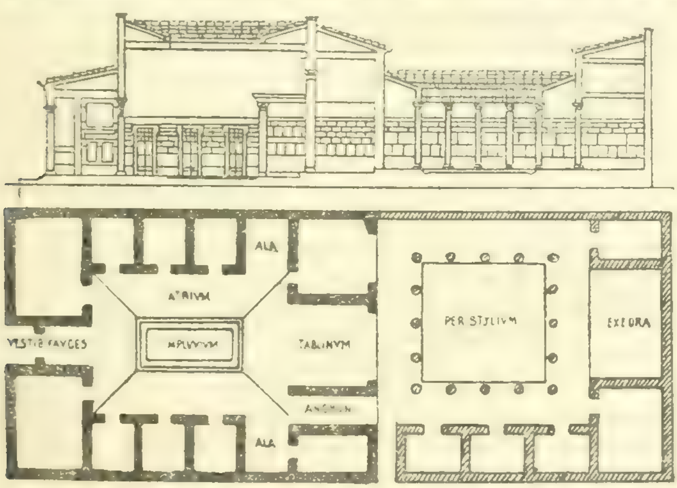


Fig. 1. COUPE ET PLAN D'UNE MAISON ROMAINE A PÉRISTYLE.

Voici le plan-type, d'après Musik et Perschinka, d'une maison gréco-romaine. Nous verrons (fig. 2 et 3), dans une maison de Pompéi (maison de Pansa), la réalisation de ce plan. Reproduit dans Lemaire, *L'Origine de la Basilique latine.*

nauté (où tout était commun disent les *Actes*) par un chrétien plus fortuné. Son architecture nous manifestera les deux genres de locaux que réclamait la discipline chrétienne des premiers siècles. Et de même que nous retrouvons, dans notre messe actuelle, les vestiges des deux réunions distinctes

dont nous avons parlé, l'architecture religieuse conservera, jusqu'aujourd'hui, à travers toutes les modifications qu'elle a subies, les traces de l'habitation gréco-romaine, premier type de l'église chrétienne.

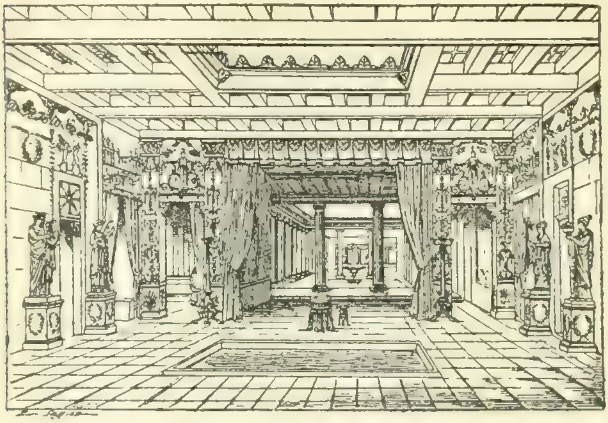


FIG. 2. ATRIUM DE LA MAISON DE PANSA A POMPÉI. (RECONSTITUTION.)

Il nous sera aisé de reconstituer l'antique habitation des riches Romains. Engageons-nous dans une de ces rues étroites, pavées de grands blocs de lave polygones, avec leurs ornières profondes creusées dans les dalles, que connaissent assez ceux qui ont visité Pompéi. La vieille civilisation de l'Italie impériale, avec son curieux mélange gréco-romain, revit là tout entière. On éprouve un charme intense à retrouver dans ces ruines désertes toute la vie domestique des anciens dans ses manifestations les plus détaillées.

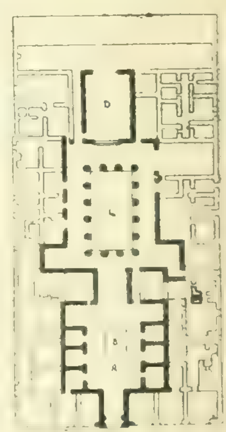


FIG. 3.

PLAN DE LA MAISON DE PANSA A POMPÉI.

A titre d'exemple, on a entouré d'un trait noir les parties utilisées dans la célébration du culte (la messe). Les autres parties du plan représentent les appartements privés et les boutiques à front de rue.
(Lemaire.)

La catastrophe volcanique qui ensevelit la ville sous une épaisse couche de cendres date du Ier siècle de l'ère chrétienne, du 24 août 79. On est au lendemain de cette lugubre époque, marquée par les persécutions de Néron, l'incendie de Rome, le martyre de saint Pierre et de saint Paul. L'avènement de la dynastie des Flaviens, avec Vespasien, vient d'ouvrir une période de calme et de tolérance, qui assure aux communautés chrétiennes naissantes leur expansion normale.

On ne pourrait donc souhaiter pour notre sujet un cadre mieux approprié : c'est dans un milieu en tout semblable à celui qu'évoquent les ruines de Pompéi au temps même de la catastrophe, que se développe, dans les villes de l'empire, la vie chrétienne des âges apostoliques et entre autres la liturgie eucharistique.

La caractéristique la plus importante de la maison antique est la cour intérieure, qui donnait jour aux pièces adjacentes. Elle n'offrait, au dehors, qu'une façade nue, où étaient pratiquées aussi peu d'ouvertures que possible, toujours petites et grillées; nos fenêtres étaient inconnues. Dans les quartiers commer-

çants, des échoppes étaient adossées aux façades, sans communication avec les habitations intérieures qu'elles masquaient; le peu qu'il en reste aujourd'hui fait penser à ces maisons de commerce modernes cramponnées en parasites aux flancs de nos vieilles cathédrales.

Mais c'est en dehors des quartiers commerçants que nous devons chercher les habitations spacieuses des patriciens, les seules qui aient pu convenir aux assemblées des frères, comme nous l'avons dit. Cette partie aristocratique de la ville offre un tout autre aspect : pas de boutique pour briser la monotonie de la ligne des maisons; les rues sont bordées de murs aveugles, quelquefois couverts de peintures.

L'intérieur des maisons romaines se rattachait à un type uniforme qui comprenait deux parties principales : en avant, l'*atrium* (fig. 1-2); en arrière, le péristyle (*peristylium*), reliées entre elles par une pièce intermédiaire, le *tablinum* (fig. 1-2).

L'*atrium* était primitivement toute la maison romaine. Mais, à l'époque où nous sommes, le peuple-roi a fait depuis un siècle déjà la conquête de la Grèce. Il se produit alors ce phénomène ethnologique, qui n'est pas isolé dans l'histoire : le vaincu impose au vainqueur ses goûts, ses arts, ses supériorités. Rome s'hellénise et cette transformation s'achève à l'époque de César et d'Auguste. L'architecture domestique subit cette même loi; le péristyle grec se juxtapose à l'*atrium* romain pour nous donner le type composite de la maison gréco-romaine qui domine à Pompéi comme dans tout l'empire.

Pour rencontrer un type classique de cette architecture si différente de la nôtre, dirigeons-nous vers la rue des Thermes, qui fait suite à la rue de la Fortune, et pénétrons dans la maison de Pansa, une des plus grandes de Pompéi, occupant tout une *insula* et encastrée dans des constructions dépendantes qui l'isolent complètement de la rue (fig. 3). Seul, un vestibule étroit (*fauces*, voir fig. 3) donne accès à une salle très spacieuse (*atrium*), sans aucune ouverture sur la rue, un véritable « intérieur ». L'imagination a vite fait de le reconstituer sur les données des auteurs classiques. D'en haut, par une large baie à ciel ouvert, tombe un faisceau de lumière éclatante, qui se brisait en mille étincelles sur une fontaine jaillie d'une vasque (*impluvium*, fig. 2), mesurée par l'ouverture du toit et destinée à recueillir les eaux en cas de pluie. Les murailles, avec leurs incrustations de marbre rouge et leurs peintures champêtres, charment par le jeu de leurs couleurs. Tout à l'entour, une série de dépendances accessoires, qui s'ouvrent sur l'*atrium* et y prennent air et lumière.

Vis-à-vis de l'entrée et au delà du bassin se trouvent fixés le foyer et l'autel des dieux domestiques, les Pénates si chers aux Romains.

Tel est l'*atrium*, le sanctuaire même de la famille romaine, le temple de cette vie domestique si intense et si fortement constituée sous l'autorité paternelle. C'est ici que tous, père, mère, enfants, esclaves même, avant l'empire, prenaient leurs repas à la même table, devant le foyer sacré, en présence des dieux lares et des images des ancêtres.

Mais l'influence de la civilisation hellénique modifia ces dispositions et mit à la mode les usages domestiques grecs. Les patriciens, trop traditionnels et conservateurs pour sacrifier leur *atrium* y juxtaposèrent la demeure grecque.

le péristyle (fig. 1), et la nouvelle habitation qui en résulta fut bien, dans la rigueur du terme, gréco-romaine. Toute la première partie conserva ses appellations latines; la partie nouvelle conserva, elle aussi, ses appellations grecques.

Lorsque l'espace le permettait, le péristyle était beaucoup plus grand que l'*atrium*. Une galerie de colonnes, portant l'entablement et la retombée des toitures, l'entourait sur les quatre côtés. La partie ouverte était agrémentée de plantes, de tables, de statues et de fontaines (fig. 4). Autour se groupaient

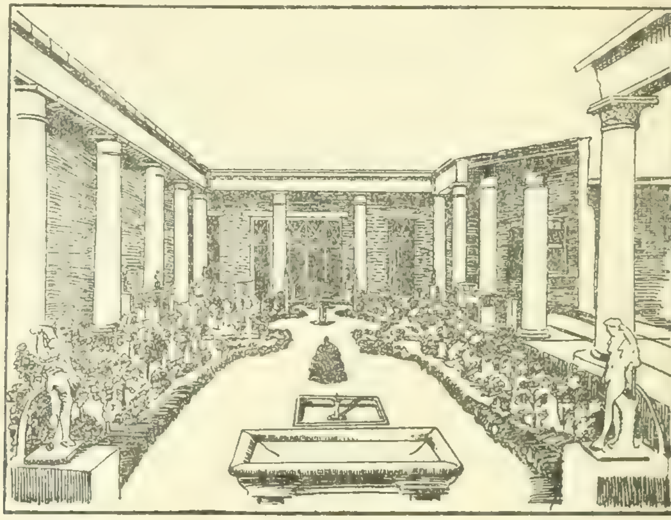


FIG. 4. PÉRISTYLE AVEC JARDIN DE LA MAISON DES VETTII A POMPÉI (ÉTAT ACTUEL.)

les différents appartements, dont l'un des plus importants est l'*œcus* ou exèdre (fig. 1), situé au fond dans l'axe même du péristyle. Il remplissait le rôle de salon d'honneur [1].

Peu à peu la vie familiale et intime se réfugie dans le péristyle. L'*atrium* se transforme en une sorte de vestibule décoré avec magnificence. Il ne sert plus qu'aux relations ordinaires du maître avec l'extérieur. Tous les matins, l'*atrium* des grandes maisons se remplissait d'une foule de gens qui venaient présenter leurs hommages, demander aide et protection ou offrir leurs services. Des cloisons mobiles ou des draperies servaient à isoler complètement le péristyle de l'*atrium* et à soustraire la vie familiale aux regards indiscrets des étrangers (fig. 2).

Le péristyle devient le sanctuaire de la vie domestique : n'y avaient accès que les parents et les amis intimes.

Tel est le cadre dans lequel nous devons placer le développement de la

(1) Cf. R. LEMAIRE, *Origine de la Basilique latine*, Bruxelles, Vromant, 1911; Dom LECLERCQ, *Manuel d'archéologie chrétienne*, Paris, 1907, t. I, chap. III, et MARUCCHI, *Les Basiliques romaines*, Rome.

liturgie au Ier siècle. Par suite de conversions illustres, de dons généreux, des maisons du type classique que nous venons de décrire furent affectées d'une manière permanente au culte, dont elles devinrent le centre officiel. La facilité plus grande qu'offraient ces maisons pour la célébration de la liturgie, la sécurité peut-être qui s'attachait au logis d'une race illustre ou puissante, comme aussi la satisfaction de posséder une riche installation durent contribuer à la concentration, dans les grandes maisons privées, des communautés chrétiennes.

Vraiment ces vastes demeures patriciennes, avec leurs quartiers contigus, mais parfaitement distincts, semblent aménagées tout exprès pour répondre à cette double exigence du culte dont nous avons parlé et pour concilier les assemblées moins intimes d'un prosélytisme conquérant avec les réunions fraternelles strictement réservées aux initiés.

L'*atrium*, déjà devenu, à l'époque où nous sommes, le quartier des relations extérieures, offrait un accès plus facile aux postulants nombreux venus du paganisme et du judaïsme et dont il fallait éprouver la persévérance et éclairer la foi. La messe des catéchumènes, avec ses prières, ses lectures et ses homélies, pouvait s'y déployer à l'aise.

Mais le culte chrétien comportait un élément nouveau, celui qu'avait institué le Sauveur lui-même comme la synthèse de toute son œuvre, le sacrifice eucharistique. Pour le célébrer, Jésus-Christ n'avait admis à sa table que ses intimes, ses familiers : c'était le repas sacré des frères. Pour une assemblée de ce genre, le sanctuaire seul de la vie domestique, le *péristyle*, pouvait convenir. C'est là que, loin des bruits et des indiscrétions de la rue, loin des regards même des postulants, dans ce milieu intime de frères pour lesquels « tout était commun et qui n'avait qu'un cœur et qu'une âme », c'est là, disons-nous, sous la présidence de l'évêque, du presbyterium et des diacres, qu'avait lieu, à certains jours, la célébration des saints Mystères, notre messe proprement dite actuelle.

Henry Sienkiewicz résume, par cette phrase finale, son roman fameux où revit toute la Rome néronienne : « Ainsi passa Néron, comme passent la rafale, la tempête, le feu, la guerre ou la peste... Et désormais, des hauteurs du Vatican, règne sur la ville et le monde la basilique de Pierre. » Cette lutte gigantesque entre la Rome païenne et la Rome chrétienne débute à l'époque que nous venons de rappeler, elle s'organise dans ces assemblées fréquentes des frères non par les conspirations et les complots, mais par la prière, la sainteté de vie, l'amour des hommes ; elle puise toute sa force dans la lecture assidue des saints Livres et surtout dans le sacrifice eucharistique ; bref, les lieux de réunions chrétiennes sont les vrais foyers où grandit la race chrétienne, demain victorieuse.

Cette race est la nôtre, son foyer, sa vie sont les nôtres. Et maintenant que nous connaissons, par ce rapide coup d'œil, les éléments primitifs du sacrifice eucharistique et les données topographiques qui s'y rapportent, efforçons-nous, pour résumer cette première partie, de reconstituer aussi fidèlement que possible tout l'ensemble d'une réunion liturgique (une messe) à Rome à la fin du Ier siècle.

(A suivre.) D. L. B.

QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE LITURGIQUE. — Nous trouvons une réponse à cette question dans le *Bulletin paroissial* d'Amettes, dans le diocèse d'Arras (juillet 1912). A première vue, plusieurs idées nous paraissaient utopiques, unilatérales et exclusives. Mais l'auteur se place à un point de vue spécial : il n'entend pas définir toute l'activité sacerdotale, mais le moyen d'intensifier la vie religieuse des chrétiens qui fréquentent encore nos églises le dimanche. Il présente l'apostolat liturgique comme le principal moyen de conserver et d'intensifier la vie religieuse du noyau fidèle. Mais reste alors tout l'apostolat de conquête sur le terrain économique et social.

Faisons observer également que l'auteur, pas plus que nous, n'envisage la possibilité d'un retour à la vie chrétienne ainsi comprise. Mais ce rappel de l'antique piété catholique et sa réalisation, ne fût-ce qu'un jour, est très suggestive et renferme une leçon de choses dont les chrétiens du XXe siècle peuvent tirer parti. Sous le bénéfice de ces remarques, nous reproduisons ici l'étude de M. le curé d'Amettes sans y rien changer :

QU'EST-CE QU'UNE JOURNÉE LITURGIQUE?

A cette question, répondons par les principes et par l'histoire :

1. PRINCIPES. — L'Église a été définie « la société de la louange divine ». Organiser et accomplir, sur la terre, en union avec Jésus-Christ, son chef, la divine louange qui sera son unique et éternelle occupation dans le ciel, telle est, dans son terme essentiel, la vie de l'Église.

Or, cette organisation du culte divin, au sein de l'Église, s'appelle la *liturgie*.

La sainte liturgie a son centre principal dans le divin sacrifice de la Messe et son rayonnement perpétuel, autour de ce centre même, dans la prière publique de l'Office divin, célébré suivant les formes prescrites par l'Église elle-même.

Par sa divine liturgie de la Messe et de l'Office, l'Église prend possession pour les consacrer à Dieu, de l'espace et du temps, au milieu desquels se développe la vie humaine.

Dans l'espace, elle établit partout des églises particulières et locales, avec un clergé chargé d'y célébrer la prière liturgique et d'y associer le peuple chrétien. Dans l'ordre du temps, la sainte liturgie, par la distribution officielle et réglée de ses exercices, en remplit toutes les mesures : elle en sanctifie les années, les semaines, les jours et les heures.

Rapporter à Dieu, par sa prière liturgique et perpétuelle, tous les jours et toutes les heures que Dieu fait, c'est donc bien la vie de l'Église.

N'est-ce pas dire assez que toutes les journées de l'Église, ici-bas, sont essentiellement et sans exception des journées liturgiques?

Comprendre ainsi la vie de l'Église, s'unir à elle, célébrer avec elle, en un jour déterminé, les divers actes de son Office divin, tels qu'ils sont ordonnés et distribués par elle aux différentes heures de ce même jour, voilà ce qu'on appelle, en vérité, faire une journée liturgique.

2. DANS LE PASSÉ. — Participer ainsi à la prière publique de l'Église, c'était dans les anciens temps la grande dévotion et la pratique générale des peuples chrétiens.

« La prière liturgique avait couvert le monde de ses foyers : les cathédrales, les collèges de clercs, les monastères, en étaient les centres florissants, les paroisses en étaient elles-mêmes vivifiées et le prêtre, assisté de ses clercs, l'y célébrait le jour et la nuit. Le peuple tout entier s'y associait par la célébration du dimanche et des fêtes; à la fin du travail du soir, il en goûtait tout le charme; les fidèles les plus zélés ou qui jouissaient de plus de liberté y prenaient une part plus assidue. Les veilles mêmes de la nuit étaient fréquentées par les chrétiens [1]. »

Voulez-vous donc avoir de la journée liturgique l'idée véritable et traditionnelle? Représentez-vous comment les chrétiens, dans ces vieux temps, sanctifiaient la journée du dimanche et des autres fêtes.

Au IXe siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, résumant l'antique discipline, ordonne aux fidèles d'employer toute la journée du dimanche en prières et, pour n'en rien omettre, de venir à l'église dès le samedi soir, pour les premières Vêpres, d'y revenir pour les Vigiles et, enfin, pour la Messe solennelle et les autres heures de l'Office du jour.

Cette coutume de fréquenter les Vêpres et Complies du samedi soir ou des veilles de fête fut longtemps générale; elle n'avait pas encore totalement disparu de notre pays de France à la fin du XVIIIe siècle.

Pour les fidèles plus fervents, la journée du dimanche commençait par l'assistance à l'Office des Matines et Laudes, c'est-à-dire à l'Office nocturne des Vigiles. Les Matines faisaient partie des exercices du dimanche

Venait ensuite l'assistance à la sainte Messe, avec la Communion, qu'elle implique.

Et les fidèles savaient encore s'unir, avec les clercs de leurs églises aux autres heures de l'Office divin, de Prime jusqu'à Complies.

On a donc vu durant de longs siècles, jusqu'à la grande Révolution et même au delà, l'Office complet des dimanches et fêtes ainsi célébré et fréquenté dans nos paroisses.

Dans les vieux livres d'heures, à l'usage de nos aïeux, réimprimés encore au commencement du XIXe siècle, on trouvait, pour le dimanche et les principales fêtes, l'ordre complet des saints Offices : *Matines*, *Laudes*, *Prime*, *Tierce*, *Sexte*, *None*, *Vêpres* et *Complies*, avec la *Messe* au centre de cet ensemble parfait. Et le peuple fidèle, instruit dans la dévotion de l'Église, avait le sens et le goût de s'y intéresser et de s'y associer.

Un jour de dimanche ou de fête, sanctifié de la sorte, chez nos ancêtres, par l'intégrale célébration de l'Office divin à l'église, avec la participation du peuple fidèle uni à son clergé, voilà encore, dans son type historique et traditionnel, la journée liturgique.

3. Dans le présent. — Faire une journée liturgique, au temps où nous sommes, c'est donc tout simplement revenir, pour un jour, à l'ancienne et habituelle dévotion de nos pères; c'est sanctifier ce jour-là, à l'ancienne manière, par la célébration publique et intégrale de l'Office divin, c'est-à-dire de la sainte Messe précédée et suivie, suivant l'ordre prescrit, des différentes heures canoniales du jour et de la nuit.

1. D. Gréa, *La sainte Liturgie*, p. 197.

Mais quelle différence ! Chez nos aïeux, la journée liturgique était la dévotion coutumière et, pour mieux dire, quotidienne des peuples chrétiens.

Aujourd'hui, une manifestation religieuse de ce genre semblera presque une nouveauté, capable de provoquer l'étonnement et la curiosité.

C'est que la prière liturgique, en ces derniers siècles, s'est étrangement moindrie et affaiblie dans la dévotion populaire.

Dans les églises cathédrales, collégiales et paroissiales, où retentissait autrefois le chant quotidien et intégral de la prière publique, on sait combien réduite apparaît aujourd'hui la célébration de l'Office divin. Même dans les jours saints où elles sont encore fréquentées par le peuple fidèle, nos églises ne lui offrent plus du grand office ecclésiastique qu'un reste bien affaibli : la sainte Messe, les Vêpres, rarement Complies. C'est tout. Et beaucoup trouvent même que c'est encore trop.

Quant aux autres parties de l'Office, destinées à sanctifier la journée entière, la plupart de nos chrétiens n'en ont plus guère l'idée. Ils ignorent même jusqu'au nom des heures canoniales, dont les ancêtres faisaient l'horaire même de leurs journées de travail.

Le clergé pastoral lui-même, toujours chargé d'offrir au nom des peuples le tribut quotidien de la prière publique, a perdu l'habitude, depuis longtemps, d'en célébrer publiquement les heures dans les églises. C'est en dehors des églises, et en manière de dévotion privée, que la prière ecclésiastique est exécutée, la plupart du temps, par ceux qui en sont les ministres ordinaires.

Une telle diminution de la prière liturgique, au sein de nos chrétientés, n'est pas le moindre signe, ni la moindre cause de l'affaiblissement de la foi de nos jours.

L'ignorance religieuse de nos contemporains, on l'a dit et on ne saurait trop le redire, n'a point de cause plus profonde que l'ignorance et l'oubli de *la sainte liturgie.*

4. DANS L'AVENIR. — Mais à côté du mal, le remède. Par la grâce du Saint-Esprit, un souffle providentiel, à l'heure qu'il est, soulève et dirige les âmes chrétiennes vers le retour à la piété liturgique.

Sous le regard et la conduite des chefs de la sainte Église, ce mouvement providentiel grandit de toute part et se manifeste en toutes manières.

Les « journées liturgiques » appartiennent à ce courant salutaire. Elles en sont, dans leur modeste effort, l'une des expressions les plus complètes et les plus fécondes.

Et l'on voit venir le temps — puisse-t-il arriver bien vite ! — où, dans nos vieilles églises rajeunies par ce retour à l'antique tradition, il y aura autant de journées liturgiques au moins que l'année chrétienne compte de dimanches et de fêtes d'obligation, sans parler des autres jours, que la dévotion renouvelée du clergé et des peuples fidèles voudra sanctifier de la même manière.

En vue de cet idéal de sainte espérance, un immense travail de rééducation liturgique s'impose. Rendre au clergé des églises et aux peuples chrétiens l'intelligence, le goût et les habitudes pratiques de la prière liturgique et de tout ce qu'elle implique, ce ne sera pas l'œuvre d'un jour. Mais cela devrait être, d'une façon ou de l'autre, l'œuvre de tous les jours.

N'est-ce pas ici, en vérité, l'œuvre sainte par excellence, « l'œuvre de Dieu », *opus Dei*, comme l'ont appelée les anciens? N'est-ce pas l'œuvre de premier ordre, à la tête de la hiérarchie des œuvres de zèle, l'œuvre à laquelle aucune autre ne doit être préférée, *operi divino nihil præponendum*, et qui apporte à toutes les autres leur valeur et leur fécondité?

QUESTIONS POSÉES

VOUDRIEZ-VOUS EXPLIQUER LES FONCTIONS DU SOUS-DIACRE PENDANT LE CANON?

R. Plusieurs d'entre nous ont certes trouvé étranges, et en elles-mêmes fastidieuses, les fonctions du sous-diacre pendant toute la liturgie eucharistique proprement dite. Cette station prolongée au pied de l'autel, ce grand voile dont il s'enveloppe mystérieusement, cette élévation de la patène voilée, toute l'attitude de ce ministre sacré, pendant la *messe des fidèles*, est énigmatique et les explications symboliques qu'on en donne quelquefois nous paraissent recherchées, mesquines et insuffisantes.

Il suffit pourtant d'un examen quelque peu attentif pour dissiper rapidement ces préjugés et saisir le caractère raisonnable et édifiant de cérémonies en apparences singulières. C'est le but de ces lignes et, tout incomplètes qu'elles soient, elle suffiront à faire comprendre, nous l'espérons, combien l'étude sérieuse de la liturgie développe en nous l'estime, l'amour et la pratique fidèle et respectueuse de nos fonctions cultuelles.

PRINCIPE FONDAMENTAL. Les fonctions et attitudes de chaque ministre sont déterminées par une seule loi : *l'exercice hiérarchique des pouvoirs de son ordre*. Et combien cette règle unique est logique puisque l'*Ordre*, comme l'indique le nom, investit précisément chacun des ministres de l'autel de pouvoirs spéciaux, dont l'ensemble assure l'ordre parfait dans l'accomplissement des saints Mystères. Chacun occupe la place et accomplit les fonctions qui correspondent à son degré dans la hiérarchie.

Pénétrez-vous de la place fondamentale que tient la hiérarchie dans la vie de la sainte Église; rappelez-vous l'importance souveraine que l'Église attache à ses rites comme moyen d'inculquer aux fidèles les vérités les plus profondes; ajoutez-y, si vous le voulez, l'esprit positif, juridique, ordonné et hiérarchique du Romain, et, aussitôt, les attitudes, gestes, mouvements, évolutions multiples des ministres de l'autel, depuis l'évêque jusqu'au dernier acolyte, dans le déploiement d'une messe pontificale vous paraîtront naturels raisonnables, merveilleusement ordonnés et puissamment intuitifs.

DEUXIÈME PRINCIPE. *Sancta sancte :* c'est le grand souci de la sainte Église, dans tout son culte, mais, avant tout, dans l'accomplissement des mystères eucharistiques. De cette préoccupation, naît naturellement un grand respect pour les éléments destinés à prêter leurs espèces à notre divin Sauveur dans son état eucharistique et à symboliser la participation de tous les frères

au Sacrifice du Maître. Encore au XIe siècle, à Rome, les diacres et sous-diacres, revêtus de leurs ornements sacrés et au chant des psaumes, préparaient le pain destiné à l'Eucharistie [1]. On s'explique alors la vigilance de la sainte Église qui désire assurer la sainteté du service même matériel des éléments.

TROISIÈME PRINCIPE. Caractère traditionnel. L'Église n'est pas née d'hier : elle a la gloire d'être dix-neuf fois séculaire et, si elle veut être du XXe siècle, elle n'en est pas moins du Ier. De là, cette préoccupation constante, dans son culte, de conserver son caractère antique et traditionnel : comme une vénérable matrone, Elle conserve le parler de sa jeunesse.

Pour la comprendre aujourd'hui, il faut donc reconstituer le cadre historique où cette langue s'est formée. En particulier, les rites du sous-diaconat paraissent mesquins et atrophiés dans la liturgie actuelle; mais ils retrouvent aussitôt toute leur ampleur quand on évoque le captivant et nostalgique souvenir des assemblées liturgiques antiques : le sanctuaire sévèrement interdit aux laïques et clôturé par des cancels en dalles de marbre finement sculpté; la procession de l'Offertoire au chant des psaumes avec participation de tous par l'offrande des éléments du pain; les ministres placés à la clôture du chœur et recueillant toutes les oblations sur de grands plateaux auxquels notre patène fait à peine songer; la Communion de toute l'assistance sous les deux espèces, et, dès lors, nos burettes minuscules remplacées par des amphores débordantes, notre calice effilé et presque vide par plusieurs coupes profondes et toutes pleines; bref, pour étudier l'organe aujourd'hui atrophié, il faut reconstituer la fonction. Et qu'on veuille bien remarquer qu'à Rome, jusqu'aux IXe et Xe siècles, ces souvenirs étaient encore des réalités.

Ces principes posés, il nous sera aisé de comprendre la fonction du sous-diacre pendant le Canon.

Prenons le Pontifical et entendons l'Évêque assignant aux futurs sous-diacres leurs fonctions eucharistiques :

Adepturi, filii dilectissimi officium subdiaconatus, sedulo attendite quale ministerium vobis traditur. Subdiaconum enim oportet aquam ad ministerium altaris præparare; *diacono ministrare;* pallas altaris et corporalia abluere; calicem et patenam in usum sacrificii *eidem* offerre. Oblationes quæ veniunt in altare, panes propositionis vocantur : de ipsis oblationibus tantum debet in altare poni, quantum populo possit sufficere, ne aliquid putridum in sacrario remaneat....

Au moment de recevoir l'ordre sacré du sous-diaconat, considérez attentivement, mes chers fils, la grandeur du ministère qui vous est confié. C'est au sous-diacre à préparer l'eau pour le saint Sacrifice, *à servir le diacre,* à laver les pales (nappes) et les corporaux et à *offrir au diacre* le calice et la patène pour la célébration de la Messe. Les offrandes des fidèles qui sont offertes sur l'autel sont appelées pains de proposition. Il ne faut en mettre sur l'autel que ce qui est nécessaire pour le peuple, de peur que le reste ne se corrompe...

1. Cf. MABILLON, O. S. B., *Musæum italicum,* IIe partie, Commentaire in ord. rom., p. XLV. Paris, 1689. — Telle était aussi la coutume de Cluny.

Dégageons de ce texte quatre considérations :

1° Le sous-diacre est *au service du diacre ;* il n'a de relations directes ni avec le prêtre ni avec l'autel. Il faut insister sur ce point. En ordonnant le diacre, le Pontife a parlé tout autrement : *Diaconum enim oportet ministrare ad altare*... et plus loin : *comministri et cooperatores estis corporis et sanguinis Domini:* Le diacre est le coadjuteur immédiat et unique du prêtre; à *lui seul* incombe toute la responsabilité du *service de l'autel.*

Le diacre est donc à l'autel à côté du prêtre et à son service : c'est sa place hiérarchique. Mais les éléments, les vases sacrés, doivent être préparés à l'avance à un endroit convenable; au moment voulu, ils doivent être portés à l'autel à la disposition du diacre. Pour cet office secondaire, le diacre a des aides, une hiérarchie suppléante composée des acolytes et du sous-diacre qui en est le chef. Aussi, au moment voulu, voit-on le sous-diacre quitter la crédence suivi des acolytes et mettre, à la disposition du diacre (jamais du prêtre : le diacre seul sert celui-ci), les vases sacrés et les éléments.

Lisez, avec ces quelques données, les Rubriques qui précisent ce ministère : on y voit toute la hiérarchie à sa place exerçant sa fonction dans un *ordre* parfait : *Diaconus accipit eum (calicem) de manu subdiaconi qui illum cum Patena et Hostia, coopertum palla et velo a collo sibi pendente, manu sinistra tenens et alteram manum superponens velo, ne aliquid decidat, de Credentia detulit, comitatus ab acolytho ampullas vini et aquæ portante : ipse diaconus calicem detegit, et dat Patenam cum Hostia celebranti, osculando ejus manum : subdiaconus extergit calicem purificatorio, diaconus, accepta ampulla vini de manu subdiaconi, imponit vinum in calice. Subdiaconus interim ampullam aquæ ostendens celebranti, dicit :* Benedicite, Pater reverende. *qui, facto versus eam signo Crucis, dicit Orationem :* Deus qui humanæ. *Interim subdiaconus infundit paululum aquæ in calicem : Diaconus illum celebranti dat, et pedem calicis tangens, seu brachium dexterum celebrantis sustentans, cum eo dicit :* Offerimus tibi Domine [1]...

Comme Huysmans disait vrai : « Il n'existe aucune monotonie dans les œuvres de notre Mère. Tout, chez elle, a un sens; rien n'est laissé à l'imprévu; aucun détail, si minime qu'il soit, n'est inutile. Ah ! l'Église ! elle a su résumer des symboles entiers dans un signe... [2] »

2° Le sous-diacre prenait spécialement soin de l'eau nécessaire au Sacrifice, tandis que le diacre avait, plutôt, le ministère du vin. Il en est ainsi dans les plus anciens cérémoniaux romains *(Ordines romani)*. Aussi voit-on le sous-diacre faire bénir lui-même l'eau et la verser dans le calice. Pour le vin, au contraire, il passe l'amphore au diacre qui en remplissait plusieurs coupes. L'emploi de l'eau était assez abondant, puisqu'on la versait en forme de croix *(non super aquam, ut modo fit, sed aquam in calicem infundendo per modum crucis* [3]*) ;* anciennement on ne bénissait donc pas l'eau ; et ce coupage, moins scrupuleux, n'altérait pas la substance d'un vin plus généreux que le nôtre. La fonction du second échanson avait donc sa raison d'être, d'autant plus que plusieurs calices étaient préparés.

1. *Missel, Ritus serv.*, tit. VII, n° 9.
2. *Préface du Catéchisme* de DUFILLET. Paris, 1909, p. VIII.
3. Cf. MABILLON, *Musæum italicum*, IIe partie, p. 11, note *b*. Édit. Paris, 1689.

3° Le grand plateau, ou bassin réduit aujourd'hui aux proportions de la patène, servait non à l'oblation du prêtre, mais aux oblations des fidèles. Et comme ce soin de les recueillir et de les présenter incombait spécialement au sous-diacre, la patène est l'ustensile dont il a la garde. Les oblations qu'elle contenait une fois remises au diacre, son ministère est achevé; il n'intervient pas pendant la grande Action consécratoire; il s'écarte de l'autel et descend *in plano* dans le presbytère. La patène, elle non plus, n'a plus aucun usage avant la fraction du pain et la Communion; on ne peut la laisser traîner sur l'autel : c'eût été indécent et, à cette époque, encombrant. Le sous-diacre, en vertu de sa fonction même, l'enlève donc et ne la rapporte que lorsque la fraction du pain et la Communion sont annoncées : *panem nostrum quotidianum da nobis hodie*.

Anciennement, la liturgie des défunts était privée : il n'y avait pas assistance ni participation officielle du peuple chrétien; donc pas d'offrande, pas de patène, pas plus qu'au vendredi saint. De là, la rubrique : *in missis autem defunctorum et in feria sexta Parasceve, Patena non tenetur a subdiacono* [1].

4° Pourquoi le velum huméral? Tous ceux qui apportaient les offrandes devaient les envelopper dans un linge. Nous donnerons, d'ailleurs, tous les renseignements voulus sur ce point dans le numéro suivant.

LA CROIX TRIOMPHALE DES ÉGLISES [2].

Introduction. — Anciennement, deux images de la croix étaient l'objet d'un culte particulier dans les églises : la croix d'autel et la croix triomphale.

Nous étudierons d'abord la seconde, comme étant la plus grande et la moins connue, et surtout pour répondre sans tarder au désir d'un honorable curé qui nous a demandé des renseignements à ce sujet. Désireux d'orner son église conformément à l'ancienne tradition, son attention a été attirée par la croix triomphale. Il estime que ce crucifix était l'objet d'un culte important qu'on devrait s'efforcer de rétablir partout.

Dom Gréa, dans son excellent petit livre : *La sainte Liturgie* [3], dit, en parlant de la croix : « La croix d'autel a des dimensions restreintes. Gardée dans les sanctuaires (ou les chapelles particulières), elle est à demi voilée

1. *Missale : Ritus serv.*, t. VIII, n° 9.

2. Voici les principaux ouvrages consultés : S. Charles Borromée, *De la construction et de l'ameublement des églises*, Paris, Lecoffre, 1855; Gretserus, *De sancta cruce*, Ingolstadii, 1616; Bosius, *De cruce triumphante*, Antverpiæ, 1617; Juste Lipse, *De Cruce*, Antwerpiæ, 1593; Cahier, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Paris, Poussielgue, 2e série, t. I, 1847-9; t. II, 1850; Rohault de Fleury, *La Messe*, t. III, article : Iconostase; Viollet-le Duc, *Dictionnaire de l'architecture française*, aux articles : Chœur, Crucifix, Trabes, etc.; les manuels d'archéologie : Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne*, Louvain, 1880; Lenoir, *Architecture monastique*, 3e série, Archéologie, Paris, 1856; Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*, Paris, Poussielgue 1900; Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie*, éd. Migne 1851, art. : Croix de jubé.

3. Liv. IV, ch. iv, Des croix etc., p. 171.

par la distance. Nos pères ont pensé qu'elle ne faisait pas suffisamment éclater, à tous les yeux, dans son palais, la royauté de Jésus-Christ. Ils ont dressé, à l'entrée du chœur sur les trabes [1] ou sur le jubé, le grand crucifix que l'on aperçoit dès l'entrée, devant lequel on s'arrête dans les stations solennelles, *ante crucifixum*, et qui, à cause de l'importance de son culte, est appelé, par excellence, le crucifix de l'église. Le culte rendu à ces grands crucifix est célèbre dans la vie des saints et a été autorisé par des miracles. Saint Jean Gualbert en reçut, par un signe céleste, la grâce de sa vocation.

» N'est-il pas regrettable que cet antique usage disparaisse peu à peu depuis la destruction des jubés?

» Beaucoup d'églises avaient conservé, jusqu'en ces derniers temps, cette image sacrée à sa place traditionnelle, et, lorsqu'il n'y avait pas de traverse ou de clôture du chœur pour la supporter, on la tenait attachée et comme suspendue à la voûte. Mais avec quelle facilité, l'ignorance de ce rite antique, rappelé dans les plus vénérables textes et usages liturgiques, en fait disparaître les vestiges ! »

I. Dévotion a la croix. — Cette image de la croix, de même que toutes les autres, se rattache au grand courant de dévotion qui a toujours existé dans l'Église catholique pour la passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'Église, en effet, a toujours eu le souci d'inculquer fortement au peuple chrétien la dévotion à la croix. Saint Charles Borromée résume bien, sur ce point, la tradition et la doctrine des Pères : « L'ornement de la piété chrétienne, dans lequel le peuple chrétien doit se glorifier, c'est l'autel du céleste holocauste, ce très saint arbre de la croix auquel a été suspendu le Seigneur Christ, l'auteur de la rédemption de l'humanité. Aussi, et c'est la gloire de la religion chrétienne, nos pères avaient une très grande dévotion à la croix. Voilà pourquoi le symbole de la croix n'apparaissait pas seulement dans les églises mais encore dans les maisons particulières, à l'extérieur sur les murailles, sur les places publiques, partout enfin. C'était comme le glorieux trophée du peuple chrétien et le souvenir insigne de la miséricorde divine. C'était une perpétuelle affirmation que les fidèles n'avaient rien de commun avec les ennemis de la croix du Christ, les Juifs, les païens et les hérétiques. Mais, bien au contraire, ils professaient, par là, leur foi au Seigneur Jésus et à Jésus crucifié. Nous possédons, dans notre pays, bien des marques éclatantes de la piété de nos pères à la sainte croix. Aussi, nous désirons qu'on érige partout publiquement la sainte croix. En voyant plus souvent cet arbre de la sainte croix, les fidèles seront amenés à se rappeler, avec reconnaissance, le souvenir de ce grand mystère qu'elle évoque. Ce sera aussi leur

1. La *trabes* est une poutre de bois placée en travers et autour du chœur, sur laquelle on posait des lumières et à laquelle on attachait des lampes ; elle séparait le chœur de la nef. Un crucifix était habituellement fixé au milieu de la *trabes*. Ces poutres étaient sculptées ou peintes ou revêtues de pièces d'orfèvrerie, de cuivre ou d'argent. Quelquefois, des figures les décoraient. L'usage de la *trabes* est antérieur à celui des jubés et date des premiers temps du christianisme. Il a été conservé, comme beaucoup d'autres coutumes primitives, dans l'Église grecque. (Viollet-le-Duc, *Dict. de l'architect. franç.*, t. IX, p. 196.)

redire la vraie gloire à laquelle, sous la conduite du Christ, le peuple fidèle doit tendre, lui qui est le peuple racheté par le sang du Christ. »

Cette dévotion est le centre de toute la liturgie catholique, puisque la grande semaine sainte n'a pas d'autre fin que de retracer le mystère de la sainte croix et du sacrifice que le Christ y a consommé. Lorsqu'on veut méditer le mystère de la croix, le mieux qu'on puisse faire, c'est de recourir à la liturgie de la semaine sainte, ou encore aux offices des deux autres solennités de la sainte croix : 3 mai et 14 septembre.

Peu à peu on s'habitua à ne jamais célébrer la sainte Messe sans avoir sur l'autel l'image de la sainte croix. Nous aurons peut-être l'occasion d'étudier plus tard ce rite. Mais — nous l'avons dit — la dévotion du peuple chrétien ne s'en tint pas là. On plaça la croix, comme un trophée, bien en évidence, afin qu'elle apparût à tous les regards. Dans la plupart des églises, c'est sous le grand arc, à l'entrée du chœur, qu'on l'érigea, et le nom lui fut justement donné de crucifix triomphal. Cette croix grandiose, si bien ornée, si artistement travaillée et si pleine de symbolisme, était de nature à frapper l'imagination du peuple et à entretenir en son âme la foi et l'amour au divin Crucifié.

II. Histoire des représentations de la croix et du crucifix [1]. — La scène du crucifiement ne se rencontre pas sur les monuments chrétiens ou les objets du culte antérieurs à la conversion de Constantin ; la croix même n'y paraît que sous une forme dissimulée.

Au IVe siècle, la croix fait son apparition. Dès la conversion de Constantin, on la trouve sur un grand nombre de monuments ; mais, jusqu'au VIe siècle, elle ne porte jamais l'image du Christ. Elle est ornée de pierreries ou de feuillages et souvent entourée d'une couronne ou d'une auréole. C'est bien plutôt l'instrument du triomphe et de la victoire qui est représenté que l'instrument du supplice.

Au VIe siècle, les artistes chrétiens commencent à représenter timidement le Sauveur en croix. Ils se servent d'abord de l'agneau symbolique, qu'ils associent de différentes manières au signe de la rédemption. D'autres fois, ils appliquent au centre de la croix ou aux extrémités des branches des médaillons renfermant l'image du Sauveur triomphant ou de l'Agneau divin.

Du VIe au IXe siècle, le Sauveur apparaît sur la croix, mais avec l'intention manifeste de rappeler uniquement son triomphe ; on écarte soigneusement de la scène tout ce qui pourrait avoir une apparence d'opprobre ou de souffrance.

Du IXe au XIIe siècle, la pensée de représenter le Christ triomphant domine encore dans les représentations du crucifiement, de manière cependant à ne pas exclure entièrement l'idée de l'Homme des douleurs.

Du XIIIe au XVe siècle, les artistes chrétiens, tout en conservant une minime partie du symbolisme des époques précédentes, s'attachent de plus en plus à rendre d'une manière réelle les souffrances du divin Crucifié.

Pendant l'époque de la Renaissance, le culte de la forme et de la réalité

1. Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne*. Louvain, 1885 ; t. I, pp. 533 et suiv.

constitue, pour ainsi dire, la seule préoccupation de l'artiste, qui, dominé par l'idée d'exprimer une douleur vulgaire ou de représenter un corps mort ou mourant, perd tout sentiment de noble symbolisme.

Le concile Quinisexte ou « in trullo » (692) fait un tournant dans cette histoire. Il porta, en effet, un canon (82e) disant : « A l'avenir, au lieu de représenter le Christ sous la forme d'un agneau, on lui donnera dans les images la figure humaine [1] ». En voici le texte complet en latin : *Inter nonnullas venerabilium imaginum picturas, Agnus qui digito præcursoris monstratus depingitur qui ad gratiæ figuram assumptus est verum nobis per legem Christum Deum nostrum promonstrans. Antiquas ergo figuras et umbras, ut veritatis symbola et præfigurationem Ecclesiæ traditas, amplectentes, gratiam et veritatem præferimus, eam ut legis implementum suscipientes. Ut ergo quod perfectum est, vel colorum expressionibus omnium oculis subjiciatur, eius qui tollit peccata mundi Christi Dei nostri, instar hominis characterem deinceps pro veteri agno statui jubemus ut per ipsum Verbi Dei humiliationem mente comprehendentes, ad memoriam quoque ejus in carne conservationis, eiusque passionis, et salutaris mortis deducamur, eiusque quæ ex Deo facta est mundo redemptionis* [2].

Malgré ce décret, on n'abandonna pourtant pas complètement la représentation de l'Agneau symbolique, mais on la plaça souvent au pied de la croix.

III. Histoire de la croix triomphale. — Élevée entre le chœur et la grande nef, la croix triomphale domine toute l'assemblée chrétienne. Son histoire est intimement liée à celle de tous les meubles liturgiques qui ont occupé la même place dans les églises au cours des âges, à savoir : la trabes, l'iconostase, les chancels, la balustrade du chœur, les ambons et les jubés. On connaît assez peu de textes anciens qui parlent de cette croix triomphale. Vers le VIIIe siècle, on la voit apparaître et se répandre peu à peu. Au XVe siècle, toutes les grandes églises en ont une.

Dans son instruction synodale du 16 juillet 1851, Mgr l'évêque de Luçon prescrivait impérieusement la construction et le rétablissement, dans chaque église, du Christ de l'arc triomphal. Il y exposait les raisons liturgiques et les textes qui s'y rapportent [3].

Dans ses instructions pour la conservation et l'ameublement des églises, saint Charles Borromée rappelle, en ces termes, à ses prêtres la croix triomphale : « Sous l'arcade principale du chœur, dans toute église, surtout si elle est paroissiale, on placera la croix avec l'image de Jésus-Christ. Cette image sera en bois ou autre matière ; le style en sera religieux et décoratif. Si l'arcade est trop peu élevée, ainsi que la voûte du chœur, le crucifix sera fixé à la muraille qui s'élève au-dessus de l'arcade, ou au moins sur la porte de la grille du chœur [4]. »

1. Hefelé-Leclerc, *Histoire des Conciles*, t. III, 1re partie, p. 573.
2. Mansi, t. XIII, col. 39 et 589.
3. *Bulletin monumental*, 2e série, t. VIII, p. 70.
4. *Instructionum fabricæ ecclesiasticæ et supellectilis ecclesiasticæ*, lib. II, l. 1er, c. XI : *De altare majori, de situ imaginis crucifixi* : « Sub ipso autem capellæ majoris

C'est là un écho de toute la tradition catholique, au moins depuis le VIIIe siècle. Et, au moment où saint Charles écrivait ces lignes, toutes les grandes églises cathédrales, abbatiales et paroissiales avaient leur croix triomphale, en France, en Belgique, en Italie et en Angleterre.

« En Angleterre, dit Bourassé [1], chaque église avait un *roodscreen* [2] avant le règne d'Edward, époque à la quelle ces croix furent détruites par suite d'un acte du Parlement. Les ordres du Parlement furent si fidèlement exécutés, à l'avènement de la reine Élisabeth au trône d'Angleterre, que, dans toutes les églises, on n'en retrouve pas une présentement. Sur le continent, l'amour de l'innovation et une fausse idée de progrès ont été presque aussi destructeurs, et on y retrouve rarement quelqu'une des édifiantes et majestueuses images de la passion de Notre-Seigneur, qui formaient un si digne couronnement aux anciens édifices religieux. »

Les auteurs sont d'accord pour dire que cet usage est ancien dans l'Église. Mais il est difficile de dire précisément à quelle date il remonte.

Dans son *Rationale Divinorum Officiorum* [3], Durand dit que la croix triomphale, dans la plupart des endroits, est placée au milieu de l'église. « C'est, dit-il, pour signifier que l'amour du Rédempteur est au centre de notre cœur; pour que tous, à la vue de ce symbole de la victoire, lui adressent cette hymne : Salut, ô toi, qui sauves le monde entier, arbre qui porte notre salut; pour que jamais nous n'oubliions l'amour infini de Dieu qui, pour racheter l'esclave, a livré son fils unique, voulant que nous imitions le Christ crucifié. Cette croix est élevée bien haut pour signifier la victoire du Christ. »

La grande abbaye royale de Saint-Denys, en France, possédait dans son église, sur la *trabes* merveilleuse qui séparait le presbyterium du chœur, une grande croix d'or, qu'on disait être l'œuvre de saint Éloi [4].

Un inventaire de la cathédrale de Rouen du XIIe siècle parle du « grand

fornicato arcu, in omni ecclesia præsertim parochiali, crucis et Christi Domini in eo affixi imago, ligno aliove genere pie decoreque expressa proponatur, apteque collocetur. Quo loco si minus recte pro humili arcus fornicisve depressione collocari potest; parieti, qui tunc supra ipsum arcum est extrinsecus inhærens, affigatur sub tecto laqueato : aut certe super janua clathrati cancelli capellæ omnino ponatur.

1. T. XI de l'*Encyclopédie théologique*, MIGNE, c. 1073, et REUSENS, t. II, p. 152.

2. *Screen*, écran, clôture qui isole une partie d'église du reste de l'édifice. Dans ces églises, les *screens* servaient pour clôturer le chœur, isoler les chapelles voisines, protéger les tombeaux, etc.; celui qui fermait la partie occidentale du chœur portait le nom de *roodscreen*, c'est-à-dire *screen* de la croix, parce que, avant l'époque de la Réforme, sa partie centrale était surmontée de la croix triomphale. (PARKER, *Glossary of gothic architecture*.)

3. Ouvrage composé vers fin du XIIIe siècle (1290); lib. I, cap. I, n° 41 (éd. d'Anvers, 1570). « Crux triumphalis in plerisque locis, in medio Ecclesiæ ponitur : ad notandum quod de medio corde redemptorem nostrum diligimus, qui juxta Salomonem corpus suum medio charitate constravit propter filias Jerusalem; et ut omnes signum victoriæ videntes, dicant : Ave salus totius sæculi, arbor salutifera; ut ne umquam a nobis dilectio Dei oblivioni tradatur; qui ut servum redimeret tradidit unicum filium ut crucifixum imitemur. Crux omtem in altum dirigitur; per quod Christi victoria designatur. »

4. ROHAULT DE FLEURY. *La Messe*, t. III, p. 122.

crucifix qui est placé devant le peuple et de deux images (sans doute celles de la sainte Vierge et de saint Jean), le tout orné d'argent [1].

Au XIe siècle, une chronique du monastère de Casauria dit que l'abbé Jean (1003) fit placer dans l'église une grande *trabes* avec les icones du Sauveur, les images des prophètes, des apôtres, de la passion du Seigneur et Agneau de Dieu, admirablement peintes. Il les plaça bien haut, au-dessus de la porte du chœur [2].

Dans les *Vies des abbés de Saint-Aubain*, il est parlé également de la vieille *trabes*, qui était au-dessus du maître-autel, sur laquelle étaient placés les douze patriarches, les douze apôtres et, au milieu, la Majesté (du Christ) était représentée avec l'Église et la Synagogue [3].

Parmi les actes du VIIe Concile œcuménique (IIe de Nicée) en 787, qui eut à s'occuper du culte des images contre les iconoclastes, on cite une lettre de l'abbé saint Nil à Olympiodore. Celui-ci lui avait demandé quelles images devaient orner les églises : « Il faut, lui répondit saint Nil, placer du côté de l'Orient une seule image de la croix. C'est par la croix salutaire que le genre humain a été délivré et c'est par elle que renaît l'espoir dans les cœurs désolés [4]. »

Dans les mêmes actes, il est raconté, au sujet de Théodore, archimandrite de Sicanon, un miracle opéré par le moyen de la croix : « A l'âge de douze ans, il fut atteint de la peste. On le conduisit à l'église Saint-Jean-Baptiste. Il fut déposé au seuil de l'entrée du chœur sous la grande croix de la trabes. Soudain, des gouttes de rosée découlèrent sur lui de l'image ; il fut guéri et s'en retourna chez lui [5]. »

Anastase le Bibliothécaire raconte, dans son *Histoire des Vies des Pontifes romains*, que Léon III (795-816) fit faire, pour la basilique Saint-Pierre, un grand crucifix d'argent, qu'il plaça au milieu de la basilique [6]. Il fit de même

1. « Magnus crucifixus coram populo et duæ imagines, parato argento. »

2. « Fecit trabem, ubi Salvatoris iconas et imagines prophetarum et apostolorum, passionem Dei et Agnus Dei, laudabili depinxit opere ac in sublime levans super ejusdem chori januam ordinavit. » Cf. MURATORI, *Rer. Ital.*, II, II, 868, chron. Casaur.

3. « Transpositam veterem trabem, quæ supra maius altare ponebantur... in qua etiam trabe series 12 Patriarcharum et 12 Apostolorum et in medio majestas cum Ecclesia et Synagoga figuratur. »

4. MANSI, t. XIII, col. 35 et 378. « Debet esse enim firmæ et virilis sententiæ genuinum, in loco sacro, ab Oriente sanctissimi templi unicam et solam effigiari crucem. Per solam enim salutiferam crucem genus humanum liberatum est perque hanc desperabundis undique spes annuntiatur... »

5. MANSI, t. XIII, c. 90 et 608. « Deposuerunt eum in limine ingressus altaris, supra illud vero locum in trabe, crucis imago salvatoris nostri Jesu Christi stabat »

6. P. L., t. 128, c. 1221-2 (no 384), 1318, 1330. « Ipse autem a Deo protectus venerabilis, et almuficus pontifex (Léon III) fecit in basilica Beati Petri apostoli nutritoris sui in medio balisicæ crucifixum ex argento purissimo pensan. libras septuaginta et duas. » — No 389 : « Atque ibidem ejus beatitudo fecit crucifixum ex argento purissimo, qui stat juxta altare majus, miræ magnitudinis decoratum, pensan libras quinquaginta duas cui superfecit gabathas sex cum cruce ex argento purissimo quæ pendent ante arcum majorem dextra lævoque, pensan. simul libras duodecim et semis. »

pour la basilique Saint-Hyacinthe un grand crucifix du plus pur argent, qui fut placé près du maître-autel ; il est d'une grandeur étonnante, bien orné et d'un poids de cinquante-deux livres. Léon IV (847-855) le rétablit dans la basilique Saint-Pierre, après les ravages des Sarrasins.

IV. Signification symbolique qu'on y attachait. — La grande croix triomphale était la croix du peuple, celle auprès de laquelle il venait faire ses dévotions. Jamais on n'entrait ou sortait de l'église sans aller saluer la croix. Aussi, souvent on l'a placée près ou en face de l'entrée.

Mais, peu à peu, sous l'influence d'une ancienne tradition des Pères, on s'habitua à la fixer au milieu de l'église. Cette tradition rapportait que le Christ en mourant sur la croix avait le visage tourné vers l'Occident. En priant le visage tourné vers l'Orient, les fidèles auraient donc constamment le souvenir de la passion devant les yeux. Et c'est là une idée pieuse et profonde puisque toutes nos prières n'ont de valeur qu'en union avec celles du Christ. De là la coutume de fixer la croix au milieu de nos églises orientées.

Cette grande croix [1] placée sur la *trabes* signifie, en outre, que, pour arriver à la gloire du ciel, il faut suivre la route de la croix. Pour les anciens, en effet, la nef signifiait la terre tandis que le chœur et le sanctuaire représentaient le ciel. La *trabes* surmontée de la grande croix et séparant la nef du chœur indiquait la voie à suivre pour arriver de la terre au ciel. La croix triomphale était, en outre, pour les fidèles un signe de triomphe, triomphe sur le démon, sur le monde, sur eux-mêmes. Elle rappelait le signe qui était apparu à Constantin [2] avec ces mots : *In hoc signo vinces*. Ce symbole sacré avait donné à Constantin la victoire sur son ennemi et à l'Église la victoire sur le paganisme ; il doit également assurer la victoire à tous ceux qui combattent sous son égide. Les iconostases et les jubés étaient comme autant d'arcs de triomphe et rappelaient ceux que Constantin avait fait bâtir à Constantinople et sur lesquels il avait fixé la croix avec cette inscription : *Jesus Christus vincit.*

Les Pères et les conciles [3] appellent la croix : le trophée de notre victoire, le signe propre du Christ, le char triomphal du Christ, le char triomphal des chrétiens, le signe triomphal, le trophée insigne [4].

Enfin, fixée bien haut, elle rappelait constamment au peuple fidèle que ce signe sera dans le ciel lorsque le Seigneur viendra juger le monde. *Hoc signum crucis erit in cœlo cum Dominus ad judicandum venerit.*

V. Place, forme et ornementation de cette croix. — Cette croix était donc, comme nous l'avons dit plus haut, fixée sur la *trabes* ; en beaucoup d'endroits où la *trabes* a été remplacée par le jubé, c'est le jubé qui supporte la croix. Alors, au pied du jubé, ou même sur le jubé, on élevait un autel appelé l'autel de la Sainte-Croix, ou autel dédié au saint Sauveur de

1. Cf. Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 387.

2. Cf. Eusèbe, in oratione de laudibus Constantini.

3. Conc. Quinisexte. Hefelé-Leclerc, *op. cit.*, t. III, 1re partie, p. 572.

4. Eusèbe, in oratione de laudibus Constantini. Il est intéressant d'étudier, à ce point de vue, les deux offices de l'Invention (3 mai) et de l'Exaltation de la sainte Croix (14 sept.). Tertull., *Apolog.*, c. 50.

la croix [1]. C'était l'autel du peuple. Dans quelques abbayes ou chapitres, on chantait à cet autel la Messe qui suivait Matines.

Pendant longtemps, on conserva l'usage de chanter du haut du jubé l'épître et l'évangile sinon tous les jours, au moins les jours de grande fête et les dimanches, alors que tout le peuple était réuni. Cela s'appelait *de cruce decantare*. Ainsi il est dit dans les *Capitula Adalardi*, c. 7 : *De cruce decantare et legere qui potest dimittat, et qui non potest se subtrahat et qui negligenter facit corrigatur.*

Lorsqu'il n'y avait à l'entrée du chœur ni trabes, ni iconostase, ni jubé, ou bien on plaçait la croix sur la porte de la grille du chœur, au centre, ou bien on la suspendait par trois chaînes bien travaillées à la grande arcade.

De grande dimension [2], cette croix était ordinairement en bois, décorée de peintures et de dorures. Ses quatre branches, fleuronnées ou fleurdelisées portaient généralement des quadrilobes dans lesquels on plaçait, du côté de la nef, les symboles des quatre évangélistes. Il est regrettable qu'on ait perdu cet usage si expressif. La croix, en effet, est la clef des Évangiles et le centre de toute la vie de Notre-Seigneur, que les saints Évangiles nous racontent. Du côté du chœur, on peignait l'image des quatre grands docteurs de l'Église latine. Au pied de la croix se trouvaient les statues de la sainte Vierge et de l'apôtre saint Jean ,la première à droite, la seconde à gauche. Un des spécimens les plus parfaits que l'on puisse voir aujourd'hui de ces croix triomphales se trouve dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain; encore était-elle probablement inférieure à plusieurs autres dont nous n'avons que des descriptions. Sur les trabes on plaçait encore parfois d'autres statues, avec de grands candélabres qu'on allumait aux principales fêtes et, en outre, de nombreuses lampes y était attachées. Enfin, c'était à la trabes que, pendant la semaine sainte, on suspendait le voile funèbre qui cachait l'autel et le sanctuaire.

Pour la forme de la croix et ses accessoires, pour la stature et la pose du Christ, on pourra consulter utilement les travaux du P. Cahier dans ses *Mélanges d'archéologie et d'histoire* [3]. « Ce travail, dit un auteur [4], devrait être consulté par tous les artistes qui ont le crucifiement à peindre ou à sculpter. Il leur épargnerait plus d'une bévue. »

Dans son instruction déjà citée, Mgr de Luçon fait encore une recommandation intéressante : « Lorsque vous serez à même, dit-il, de faire sculpter une nouvelle image de Jésus crucifié, recommandez de ne pas employer cette légère draperie que, depuis l'époque de la Renaissance, on a substituée à un vêtement beaucoup plus ample et plus décent, qu'employait l'antiquité chrétienne; demandez qu'on la remplace par la tunique, qui, de la ceinture aux genoux, couvrait entièrement le saint crucifix, comme on le voit dans

1. Dans une charte de 1388, citée dans le supplément de D. CARPENTIER, v° Crucifixum (Ducange), il est dit : « Faire dire une messe à note à l'austel du croicefis de la ditte église de Chartres. »

2. REUSENS, *Eléments d'archéologie chrétienne*, t. II, pp. 253 et suiv.

3. Paris, Poussielgue, 1re série, t. I, p. 208-237 (1847-9); t. II, pp. 49-75 (1851).

4. BORDEAUX, *Bullet. mon.*, p. 65.

les Christs du moyen âge. Cette tunique était ornée le plus souvent de galons et de belles crépines sculptées et dorées. »

Nous donnerons encore quelques inscriptions [1], qui sont souvent tracées au-dessous. Ne pourrait-on pas en mettre de semblables en langue vulgaire?

Effigiem Christi dum transis pronus honora
Sed non effigiem, sed quem designat adora.

Dans l'église de Saint-Servais à Falaise :

Hic Christi mors mortalium vita.

ou encore : *Hic mors, vita et amor subeunt certamine Victrix*
Mors victa est, vincit vita, triumphat amor.

ou bien : *Hic spectate viri sic vos moriendo redimi.*

L'auteur auquel nous empruntons ces textes ajoute : « Jusqu'à nos jours, on n'exposait guère d'autre crucifix que celui-ci et ceux de nos autels. On pensait que la rareté était une condition de respect et que l'impression était d'autant plus profonde qu'elle était moins répétée. » On évitait de faire de la croix un motif constant d'ornementation comme on a souvent l'habitude de le faire. Il faut toujours que la croix soit représentée avec honneur. Des conciles [2] se sont opposés à l'usage de représenter la croix dans les pavements, et ils donnent comme raison que c'est faire injure au trophée de notre victoire : *injuria trophæo victoriæ nostræ* [3].

VI. Culte particulier au Crucifix triomphal. — Dans certaines églises de France, l'office du saint jour et de l'octave de Pâques comportait une station devant le grand crucifix du chœur [4]. Chez nous, également, la procession qui se fait le jour de Pâques avant la messe la coutume de faire une station devant la croix triomphale avant d'entrer au chœur pour saluer la victoire du Christ. Nous chantons alors l'hymne suivante :

HYMNE AU CHRIST.

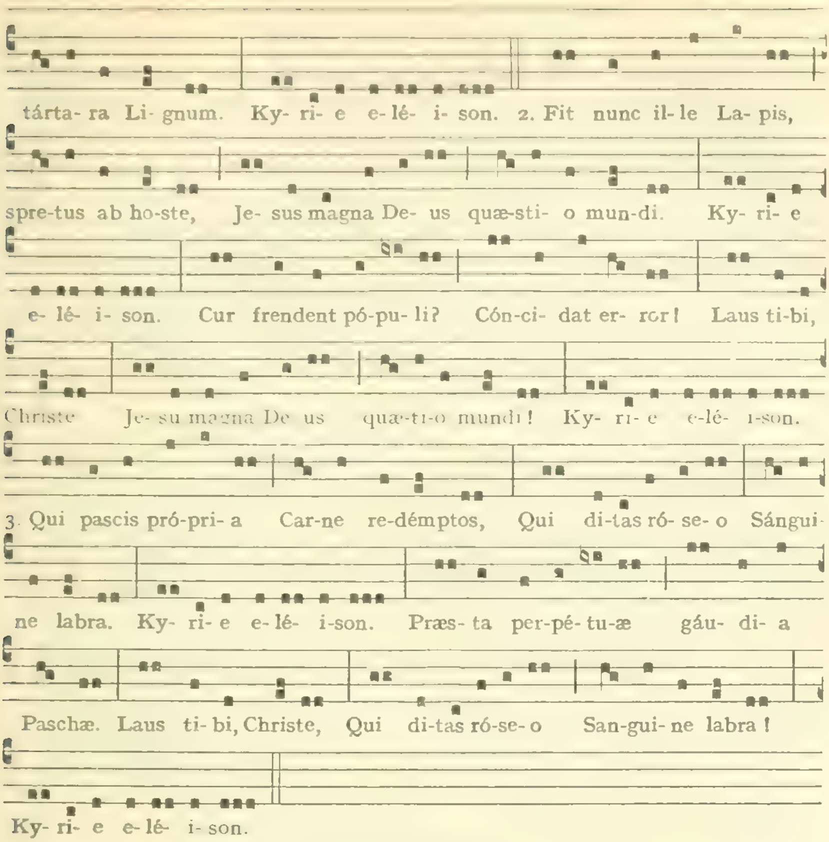


1. Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne*, Louvain, 1885.

2. Les 6e, 7e et 8e conciles généraux.

3. Hefelé Leclerc, *op. cit.*, t. III, 1re partie, p. 572, concile Quinisexte en 73. Le respect que nous devons à la sainte Croix exige qu'on ne représente jamais sur le pavé l'image de la croix, de peur que cette image ne soit foulée aux pieds.

4. Diocèse de Luçon; cf. instruction citée plus haut.



TRADUCTION.

C'est le règne du Seigneur, nations applaudissez!
La Vie a vaincu la mort; le bois de la Croix, les enfers.
Le supplice dû à l'esclavage, c'est l'héritier qui l'a souffert :
Louange à toi, ô Christ!

Et maintenant cette Pierre méprisée par l'ennemi,
Ce Jésus-Dieu devient le grand problème du monde.
Pourquoi ce frémissement des peuples? A bas l'erreur!
Louange à toi, ô Christ!

Toi qui de ta propre Chair repais tes rachetés,
Qui enrichis nos frères de ton sang vermeil,
Accorde-nous les joies de la Pâque sans fin.
O Christ, louange à toi!

Les paroles de cette hymne sont inspirées du célèbre poète chrétien du vᵉ siècle Sédulius. La mélodie est celle d'un chant pascal très populaire en Allemagne dès le XIIIᵉ siècle, *Christ ist erstanden*. Interprétée par un chœur nombreux, sur un rythme recueilli et majestueux, elle est du plus bel effet. A défaut d'autres signes, on a indiqué ici par le *distropha* ■■ et le *tristropha* ■■■ les notes qui doivent avoir le double et le triple des autres en durée.

CONCLUSION. — Ces renseignements ne sont pas bien considérables, mais, comme nous le disions, on trouve peu de chose dans les auteurs touchant cette question. La raison en est, sans doute, que cette croix n'avait pas de rôle particulier à jouer dans les fonctions strictement liturgiques, comme la relique de la vraie croix, la croix stationale et processionnelle et la croix d'autel; elle était seulement l'objet d'un culte populaire important. Le suffrage de la croix du temps pascal, unique en ce temps, semble être un vestige de cet ancien rite.

Ne serait-il donc pas bien désirable que, dans la mesure du possible, on rétablît, dans nos églises, les grandes croix triomphales? Tous les archéologues chrétiens sont unanimes à regretter leur disparition depuis le XVIe siècle, période néfaste à bien de belles et grandes dévotions, qui ne tarderaient pas à renaître si on leur rendait leur objet. D. M. DARAS.

DONNEZ-NOUS QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA MARCHE DE CERCLES LITURGIQUES ECCLÉSIASTIQUES?

Pour satisfaire à ce désir nous avons prié deux membres de deux cercles existants d'y répondre brièvement. Nous les remercions de leur aimable empressement à renseigner nos lecteurs :

Mon Révérend Père,

Je n'ai plus la lettre de convocation qui nous a été adressée le mois passé : cette lettre donne le nom du ou des conférenciers, l'objet de la conférence, le jour, l'heure et le lieu de la réunion.

Entre parenthèses : le Cercle liturgique de X... est une réunion d'amis qui sont en communion d'idées. Ici rien d'officiel; les membres fument le cigare ou la pipe et sirotent une tasse de café pendant que le conférencier parle.

Voici maintenant comment les choses se passent dans les réunions :

1° PRIÈRE :

℣ Deus in adjutorium meum...
℟ Domine ad adjuvandum...
℣ Dominus vobiscum...

ORATIO. Proficiat, quæsumus Domine, plebs tibi dicata piæ devotionis affectu : ut *sacris actionibus erudita*, quanto majestatis tuæ fit gratior, tanto donis potioribus augeatur. Per Christum... Pater noster.

C'est l'oraison de l'Office et de la Messe du samedi avant les Rameaux. Les mots soulignés, indiquent assez la raison du choix de cette oraison.

2° Lecture du rapport de la séance précédente. Remarques s'il y a lieu.

3° Côté pratique : indication (et explication) d'une cérémonie de la Messe, à laquelle les membres doivent prêter une attention spéciale durant le mois prochain.

4° Conférence sur la liturgie par un ou plusieurs membres. L'objet est au choix du conférencier, ou est désigné par le président. Voici quelques questions qui ont été traitées : les cierges; la génuflexion; les cérémonies de la dédicace; l'autel et ses accessoires; cérémonies de la Messe, leur origine

et développement; leur signification naturelle et symbolique; les dyptiques; le choix des textes liturgiques pour une fête ou un dimanche déterminé (par exemple : la fête des saints Côme et Damien; le deuxième dimanche de l'Avent); la quadruple fin de la Messe, prouvée par l'*Ordo Missæ* et par les oraisons du temps, du propre et du commun des saints, etc.

D'ordinaire, les conférences sont écrites et, après correction, insérées dans le *Zondagbode* (messager du dimanche du diocèse), voire même dans le *Liturgisch Tijdschrift*. Après la lecture de la conférence, la discussion est ouverte.

5° Désignation des conférenciers pour le mois prochain; objet à traiter; jour, heure et lieu de réunion (les réunions se tiennent à tour de rôle dans la maison des membres qui habitent la ville).

6° Prière : Proficiat... Ave Maria...

Mon Révérend Père,

Voici les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander sur le Cercle liturgique de X...

Nombre de réunions. Les réunions sont fixées au dernier mercredi de chaque mois. Elles sont supprimées en fin de décembre et en fin de mars ou d'avril, suivant la date de la fête de Pâques, ainsi que pendant les vacances. Nous avons donc huit séances.

Durée des séances. Elles commencent à 3 heures et se terminent entre six heures et six heures un quart.

Programme. Il n'a pas été fixé dès le début, mais l'expérience d'une année nous a amenés à fixer comme suit l'horaire pour 1912-1913 : Après la lecture du procès-verbal de la réunion précédente, on consacre une demi-heure à la lecture d'un point des rubriques du Missel avec échange d'observations sur les différentes interprétations du texte. On évite les considérations générales ou mystiques, car cette demi-heure appartient aux rubriques.

Puis, l'un des membres du Cercle donne lecture d'un travail en rapport avec ses goûts personnels ou ses occupations ordinaires, mais qui, naturellement, est du ressort de la chose liturgique. Nous avons eu, en novembre, une étude comparative entre le nouvel office des morts et l'ancien, étude qui a embrassé toute la liturgie des funérailles, mettant en parallèle le Rituel romain actuel et l'ancien Rituel du diocèse.

Nous avons indiqué, dans la réunion d'octobre, les sujets que nous nous proposions de développer.

La dernière partie de la séance est réservée pour les communications diverses.

QUAND ON PASSE DEVANT UN AUTEL ENTRE LA CONSÉCRATION ET LA COMMUNION DE LA MESSE QUI S'Y CÉLÈBRE DOIT-ON GÉNUFLECTER?

R. Il faut distinguer entre le célébrant se rendant à son autel et toute autre personne passant devant un autel dans le cas indiqué. Cette dernière doit génuflecter à un genou, comme elle doit le faire en passant devant un autel où est conservé le saint Sacrement.

S'il s'agit du célébrant se rendant à son autel pour dire la Messe, toutes les règles à observer dans le cas supposé par notre correspondant sont indiquées dans le *Ritus servandus in celebratione Missæ*, t. II, n° 1. Les voici en résumé :

1. Le célébrant n'a pas à s'inquiéter, quand il passe devant un autel où on célèbre la Messe, si la consécration est déjà accomplie. Il doit marcher *oculis demissis*. Il ne doit donc faire aucune génuflexion (voir S.R.C., décret du 20 mai 1904, 4135).

2. Mais si, sans avoir même regardé et comme malgré lui, il remarque la chose, il génuflecte à un genou en se découvrant.

3. S'il passe pendant l'*élévation*, il se découvre, génuflecte à deux genoux et ne se relève que lorsque le célébrant a déposé le calice sur le corporal.

4. S'il passe pendant la distribution de la sainte Communion, il se découvre, génuflecte à deux genoux, adore le saint Sacrement et se relève de suite.

A remarquer que la rubrique suppose qu'il passe *ante altare*. S'il passe de biais, il ne doit faire aucune révérence.

QUELLE EST FINALEMENT LA RÈGLE POUR L'ORAISON A AJOUTER *PRO DEFUNCTIS* ?

R. Prenons un exemple concret : 7 mars, fête de saint Thomas, double. 1° Si vous dites la messe de saint Thomas, rien n'est changé. Vous ne pouvez ajouter aucune oraison pour le défunt de votre intention. 2° Si vous dites la messe de la férie, *vous pouvez* ajouter l'oraison pour le, la ou les défunts d'après votre intention. 3° Si vous voulez en plus gagner ce jour-là l'indulgence de l'autel privilégié, *il faut* dire la messe *de feria* et *il faut* y ajouter l'oraison *pro defunctis*. En disant ce jour-là la messe de saint Thomas impossible de gagner cette indulgence.

Mais anciennement, direz-vous, je pouvais gagner l'indulgence de l'autel privilégié en disant la messe de saint Thomas? Sans doute, mais la règle pour gagner cette indulgence est qu'il faut dire la messe *pro defunctis* à moins que les Rubriques ne s'y opposent. Or, dans notre cas, vous pouvez dire, non pas à la vérité la messe *pro defunctis*, mais la messe *de feria* avec l'oraison *pro defunctis*. Vous devez donc faire ce minimum pour votre défunt, et la messe de saint Thomas perd ce privilège.

PEUT-ON SE SERVIR DE *PLANETÆ PLICATÆ* DANS UNE ÉGLISE PAROISSIALE, NOTRE ORDO DIOCÉSAIN SEMBLE INDIQUER LE CONTRAIRE?

R. A certains jours marqués par les Rubriques du Missel (tit. XIX, n° 6), entre autres les dimanches et féries d'Avent et de Carême, le diacre et le sous-diacre ne portent point la dalmatique; mais, dans les cathédrales et les églises considérables, ils *doivent* porter des chasubles repliées devant la poitrine *(planeta plicata)*. Depuis l'Évangile jusqu'à la Communion, c'est-à-dire pendant tout le temps du service actif, le diacre replie complètement sa chasuble et la porte en bandoulière, la chasuble étant trop incommode pour le service qui incombait jadis au diacre et qui était considérable. Seulement, avec le développement que prit l'ornementation des vêtements sacrés, il

devint impossible de plier la chasuble de cette manière : on eut recours à une fiction et de là la *stola latior*. Ces usages anciens sont restés attachés aux messes anciennes : c'est la seule raison de leur survivance exclusive à ces époques liturgiques primitives.

Nous disions plus haut que les églises considérables (*In cathedralibus et præcipuis ecclesiis*, tit. XIX, n° 6) *doivent* user des chasubles pliées. D'après Le Vavasseur les églises paroissiales seraient de ce nombre. Quoiqu'il en soit, elles le peuvent certainement, car on ne peut donner un sens restrictif à cette *obligation*, comme si la chose était défendue aux autres églises. Il est vrai que la rubrique du Missel (tit. XIX, n° 7) parle d'une façon absolue ; mais on ne peut nier qu'il soit louable, préférable même, mais non obligatoire de faire usage de cet ornement dans les églises mineures et même les chapelles, quand on dispose d'un clergé suffisant.

Au lieu de la *stola latior* il serait évidemment préférable d'avoir une chasuble très souple pliée d'avance en bandoulière à la mode orientale, plutôt qu'une bande d'étoffe qui ressemble plus à une étole qu'à une chasuble, comme l'indique d'ailleurs le nom qui lui a été donné.

Les *planetæ plicatæ* sont en tout identiques à la chasuble du prêtre : forme, disposition des broderies, etc., sauf que la partie antérieure peut être retroussée par deux agrafes, comme on le fait pour la partie postérieure des chasubles des ordinands.

Ce rite, étrange à première vue, nous rappelle la part active que prenaient jadis le diacre et le sous-diacre au service de l'autel et des tables eucharistiques. Les offrandes et la distribution de la Communion sous les deux espèces à toute l'assistance demandaient tout un travail matériel qu'accomplissaient les ministres. Pour un exercice corporel quelconque, on commence par retrousser les manches et les vêtements trop encombrants.

UN PRÊTRE QUI A UN ORATOIRE PRIVÉ ET DIT LA MESSE CHEZ LUI PEUT-IL, LORSQU'IL REÇOIT UN DE SES CONFRÈRES EN HOSPITALITÉ, PERMETTRE A CELUI-CI DE CÉLÉBRER LA SAINTE MESSE DANS SON ORATOIRE [1] ?

R. Il faut pour cela une extension de l'indult qui est accordée par rescrit spécial. Dans les *Normæ pro concessionibus communibus oratorii privati* arrêtées par la Sacrée Congrégation des Sacrements à la date du 7 février 1909, cette extension figure dans les termes suivants : *Pro sacerdotibus hospitibus permittetur celebratio missæ in oratorio privato familiæ ejusdem in cujus domo morantur, præviis Ordinarii litteris commendatitiis, ruri tantum, sive ob infirmitatem sive ob ecclesiæ distantiam.* C'est au consultant à voir s'il se trouve dans les conditions prévues et à solliciter l'extension opportume.

1. Question parue dans la *Revue du clergé français*, 1er juillet 1912, p. 99.

DOIT-ON, EN FRANCE ET EN BELGIQUE, FAIRE ENCORE LA DÉDICACE D'UNE ÉGLISE PARTICULIÈRE?

R. Oui, on doit faire l'octave de la dédicace d'une église particulière, lorsqu'elle vient d'être consacrée; on ne doit point faire l'*anniversaire* de cette dédicace spécialement, puisqu'on la fait lors de la dédicace, ou mieux de l'anniversaire de la dédicace de toutes les Églises du diocèse.

LETTRES REÇUES

LETTRES DE CURÉS.

... Il faut que les fidèles rompent une bonne fois avec cette universelle et parfaite ignorance sur tout ce qu'ils entendent ou voient durant les cérémonies. Dans toute notre Hesbaye, on va encore plus ou moins à la messe par tradition, par crainte d'un péché mortel... mais bien rares sont ceux qui y vont avec goût. Les ouvriers d'usines, de plus en plus nombreux, n'y vont presque plus. En face d'une telle ignorance, les objections... les sarcasmes du ridicule ont vraiment beau jeu. La propagande par la lecture n'est pas fort efficace... La masse du peuple ne lit pas et ne comprend pas... Leur vocabulaire est si restreint !

Il faut que les prêtres expliquent, souvent, patiemment, peu à la fois dans la langue du peuple, c'est-à-dire un français trop pauvre pour être écrit, mais apte à être compris.

Le bien que vous faites en secouant cette torpeur est très grand...

MON RÉVÉREND PÈRE,

Ne pourriez-vous pas, un jour ou l'autre, appeler l'attention du clergé sur les cires de l'autel? En cela comme en beaucoup d'autres choses, il est exploité, trompé dans les grandes largeurs, et cependant, pour le saint Sacrifice, un minimum de cire *est exigé*, minimum qui varie, je pense, selon les diocèses. A Cambrai, on demande, au moins, pour les églises pauvres, 60 p. c. de cire.

Dernièrement, j'ai eu l'occasion de faire analyser les cires d'une grande maison du Hainaut (je ne veux pas la désigner davantage) ; elles contenaient 30 p. c. de cire végétale, 20 p. c. d'autres produits, stéarine, etc., et 50 p.c. seulement de cire. A Roubaix, c'est mieux encore : on a trouvé 6 p. c. de cire, Et on dit la messe avec cela, et, bien entendu, on les paie comme de bonnes cires.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Ne sachant à qui m'adresser pour résoudre certains *dubia* liturgiques, je pense ne pouvoir mieux faire que de recourir à vous ou à quelque autre Père du Mont-César.

Il s'agit de l'ornementation des autels avec fleurs pendant l'Avent. En général, je crois qu'elles ne sont point permises. Le *Compendium Præcipuarum Rubricarum* du P. Pauwels, S. J. (Typo Julii De Meester, Rollarii Flandrorum, 1910) dit, à la page 4, n° 7 : *prohibentur :* 1°....; 2° *tempore Adventus*

præterquam in Dominica « Gaudete » et in Vigilia Nativitatis (*Cær. Ep.*, l. II, c. XIII, n° 2) *necnon in magnis solemnitatibus ibi occurentibus, ut in festo sancti Francisci Xaverii*[1] *in festo Immaculatæ Conceptionis*, 3° *tempore quadragesimæ præterquam in Dominica Lætare, feria V in Cœna Domini Sabbato Sancto ab initio missæ* (*Cær. Ep.*, l. II, c. XX, n° 1) et....

D'ailleurs COPPIN et STIMART : *Sacræ Liturgiæ Compendium* (editio altera Tornaci Casterman, 1903 [?]) disent (p. 406, n° 532) : *In missis de tempore color violaceus... nisi in Dominica « Gaudete »; item vascula cum floribus et similia ornamenta ab Altare removenda sunt.*

Mais, au contraire, je trouve dans l'*Annus Liturgicus*, auctore M. GATTERER, S. J., liturgice professore. Æniponte, typis Rauch, 1912, p. 229 n° 144, 2 d. : *Ornatus altarium, ecclesiæ, chori simplicior est.* Puis, en note : *Rubricistæ nonnunquam hanc rubricam ita explicant, ac si vascula cum floribus et imagines super altari poni minime possint : quæ explicatio, ut vera sit, ita intelligi debet, ut solum uberior ornatus florum et imaginum vetitus habeatur. Flores et imagines ad ornatum altarium tempore adventus non prohiberi (dummodo ornatus simplex sit), etiam ex eo patet, quod in Ceremoniali Episcop. ornatus altaris pro sabbato sancto proponuntur* (*Cær. Ep.*, l. II, c. XXVII n° 2.)

Je ne connais pas ce *Memoriale Rituum*[2] et n'en sais pas la valeur. L'opinion du P. Gatterer est-elle à suivre, alors surtout que le *Cerem. Episc.* semble ne penser aux fleurs que pour les *in festis et diebus solemnioribus*? Il dit, en effet, que ces jours-là, *sed et vascula cum flosculis frondibusque odoriferis seu serico contextis studiose ornata adhiberi possunt* (*Cær. Ep.*, l. I, c. XII, n° 12).

Par ailleurs, il dit que, pendant l'Avent, *altare et chorus simpliciori apparatu ornantur* (*op. cit.*, l. II, c. XIII, n° 2), ce qui suppose non seulement l'absence de fleurs (qui n'y étaient pas), mais moins de splendeur dans les candélabres, parements d'autel, etc. A fortiori donc, pas de fleurs.

Cela n'est-il pas d'autant plus vrai que, à regarder non pas la lettre qui tue, mais l'esprit qui vivifie, l'esprit de pénitence va plus loin que la lettre d'un texte[3] rédigé à une époque où le sens liturgique, spécialement du Propre du Temps, était peut-être un peu trop en oubli, où la forme stricte dominait?

A notre époque surtout, lorsque la constitution *Divino afflatu* remet en vigueur cet esprit, la règle du P. Gatterer n'est-elle pas trop minimiste ou trop large?

1. Malgré toute notre vénération pour le glorieux apôtre des Indes, nous ne croyons cependant pas que, dans un *Compendium* destiné non à un ordre religieux, mais à tous les ecclésiastiques, la fête de saint François-Xavier puisse être rangée parmi les *magnæ solemnitates*. Dans ce cas, si saint Boniface, saint Anschaire, saint Lambert, saint Willibrord ou d'autres saints qui ont évangélisé nos pays tombaient en Avent, ne faudrait-il pas, à plus forte raison, les solemniser, et cependant qui y songerait? (NOTE DE LA RÉDACTION.)

2. Le *Memoriale rituum* qui est officiel ne parle-t-il pas, en cet endroit, de la seconde partie de l'office du samedi saint où les fleurs sont permises? En tout cas, il serait contraire à l'esprit de la liturgie actuelle de couvrir l'autel de fleurs, alors que les ornements sont violets, que la voix de l'Église se tait, qu'on emploie les *plicata* comme en Carême. (NOTE DE LA RÉDACTION.)

3. Oui, mais cf. *Questions liturgiques*, 3e année, décembre 1912, p. 11.

BIBLIOGRAPHIE

LE MISSEL ROMAIN, t. II. Le Missel plénier, par Dom Baudot, 1 vol. de la collection Science et Religion (Liturgie, nos 644-645). Prix : fr. 1.20. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe)

Dans le *Missel romain*, l'auteur a suivi le plan du bréviaire romain ; une première partie expose la période des Origines et la période des Sacramentaires, c'est l'objet du premier opuscule. — Le second opuscule est consacré tout entier à la période du Missel plénier, qui commence vers le IXe siècle : dès lors, on commença à réunir dans un même recueil les diverses lectures et les parties chantées de la Messe... Cette histoire du Missel n'est complète qu'à la condition d'y joindre ce qui a été dit dans les *Lectionnaires* et les *Evangéliaires* précédemment parus, et ce qui est exposé dans les deux opuscules suivants. Au risque de grossir démesurément les deux opuscules, on n'aurait pu tout dire en un seul volume : du reste, les parties, tout en se reliant l'une à l'autre, ont une histoire séparée, puisqu'elles se trouvaient primitivement dans des recueils distincts.

Le Cérémonial, par Dom Baudot. 1 vol in-16 de la collection Science et Religion (Liturgie, no 660). Prix : fr. 0 60. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

L'auteur étudie les rites de nos saints Offices, particulièrement de la Messe solennelle au temps de saint Grégoire, expose les pratiques romaines de la messe pontificale en faisant l'historique des anciens *Ordines Romani*, montre comment ces anciens documents furent mis à contribution pour la formation du cérémonial des Évêques et termine par un exposé sur le symbolisme des cérémonies.

L'Antiphonaire, par Dom Baudot 1 vol. in-16 de la collection Science et Religion (Liturgie, no 637). Prix : fr 0.60. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

L'opuscule sur l'*Antiphonaire* fait l'historique des *parties chantées de la Messe* jusqu'à l'époque où ces parties rentrèrent dans le Missel plénier : le lecteur, en parcourant cet opuscule, se rendra compte de la manière dont nos saints Livres, mais surtout le Psautier, furent mis à contribution dans la célébration de la sainte Liturgie.

La Réforme du Bréviaire et du Calendrier, par le Rme Dom Cabrol. 2 vol. in-16 de la collection Science et Religion (Liturgie, nos 646-647). Prix : fr. 1.10. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Cette étude, écrite avec la science et l'agrément que l'éminent abbé de Farnborough sait répandre dans tous ses travaux, expose l'histoire de la récente réforme apportée dans le Bréviaire par la bulle *Divino afflatu*. Il apprécie avec l'autorité qui s'attache à son nom, la valeur de ces réformes, explique les raisons qui les ont motivées, et exprime les vœux des liturgistes

au sujet de certaines autres rétonnes. Rien ne saurait mieux faire comprendre que cette étude les principes liturgiques qui sont en jeu. Plusieurs questions historiques sur l'origine et la portée des rites et des prières sont étudiées dans ce travail, qui est de nature à intéresser toutes les classes de lecteurs.

Accompagements nouveaux et très faciles du chant des Offices, par l'abbé Jacquemin; avec notes explicatives sur les divers chants, par Amédée Gastoué. Chez l'auteur, Institution Saint-Charles, Chauny (Aisne) France.

Premier fascicule : *Temps de l'Avent.*

Voici un nouvel essai d'accompagnement du chant ecclésiastique, un nouvel effort pour résoudre ce délicat problème sur lequel on a déjà tant écrit. Nous sommes heureux de constater, encore une fois, que l'on tend à reconnaître, de plus en plus, la nécessité de cette harmonisation. Mais distinguons bien entre la théorie et la réalisation pratique, entre l'accompagnement et les accompagnements. Ceux-ci, improvisés (!) ou écrits, ne se classent le plus souvent que par le nombre plus ou moins grand de péchés contre l'esthétique qu'ils renferment. Hâtons-nous de dire que l'ouvrage de M. l'abbé Jacquemin échappe à ce classement.

Avant d'en faire la critique musicale, nous ferons remarquer que son ouvrage est limité aux nécessités du service paroissial, compris suivant les nouvelles rubriques qui entrent en vigueur, comme on le sait, au 1er janvier 1913. Les chants sont accompagnés de notes explicatives dues à la plume d'Amédée Gastoué. Ajoutons que l'ouvrage paraît par fascicules de 28 à 30 pages, dont 4 de notices ; il en sera publié deux ou trois par trimestre et la pagination permettra de les réunir en volumes. Disons, enfin, que le prix en est de fr. 1.50 l'exemplaire (franco) ; par 4 ex. : fr. 1.25 (franco) ; pour les élèves des séminaires : fr. 1.25 l'exemplaire (franco).

Ces accompagnements, écrits en vue de venir en aide aux nombreux organistes peu formés, sont traités à trois parties, c'est-à-dire à deux voix réelles, la troisième doublant la mélodie. On peut discuter sur la supériorité pratique d'un tel accompagnement, mais il est hors de doute qu'il sonne beaucoup moins bien et offre de plus grandes difficultés au compositeur que l'accompagnement à quatre parties. Disons, à la louange de M. l'abbé Jacquemin, qu'il a surmonté, avec assez de bonheur, ces difficultés,— signalons, en particulier, certaines cadences finales traitées avec beaucoup d'élégance, — bien qu il lui ait imposé parfois le sacrifice de la ligne des voix d'accompagnement ou l'exécution de sauts peu gracieux.

Mais, du moins, cet accompagnement est-il « facile »? Nous nous permettons de croire le contraire et nous n'en apporterons comme preuve que les suites de tierces ou de sixtes à la même main, qu'on y rencontre assez fréquemment et dont l'exécution en jeu lié, sur l'orgue ou sur l'harmonium offre de grandes difficultés, surtout aux organistes auxquels l'ouvrage est destiné. Il est cependant, nous semble-t-il, le plus facile de ceux qu'on a publiés jusqu'à ce jour; nous ajouterons même qu'on ne saurait mieux réussir et qu'on ne réussira jamais mieux, sans doute, tant qu'on se conformera aux dogmes prônés dans la plupart des écoles actuelles.

Tout compte fait, ces accompagnements renferment beaucoup de bonnes choses et rendront bien des services. Ce qui nous y plaît moins doit être mis sur le compte non de l'auteur, mais des principes auxquels il s'est astreint. Faire entendre au clavier toutes les notes de la mélodie ecclésiastique, qui s'accompagne pour ainsi dire elle-même par la ligne si souple de ses mélismes et figures, est une tâche délicate et difficile, particulièrement à certains doigts... c'est encore, et surtout, — l'histoire du passé doit nous en instruire — non pas une entrave, mais une véritable cause de ruine pour la mélodie, dont elle a jadis brisé l'élan ; il est donc grand temps, semble-t-il, de nous mettre en garde contre pareil échec en condamnant sévèrement cette pratique. Que l'on ne dise pas que nos orgues modernes ne peuvent être comparées aux instruments d'autrefois, ni, par suite, nous exposer aux mêmes dangers : si souples que nous les rendions, elles seront toujours d'une nature essentiellement et irréparablement différente de celle de la voix humaine.

L'accompagnement qui, loin d'être une entrave, apporterait un nouvel élément de beauté parfaitement en harmonie avec le caractère de la mélodie ecclésiatique ne serait-ce pas celui qui, ne s'astreignant pas à donner toutes les notes du chant, se soutiendrait par trois ou quatre voix réelles indépendantes ?

D. J. K.

Le Christ, sonate (1894) ; Quatre pièces symphoniques (1908) ; Cinquième pièce symphonique (1909) ; Sixième pièce symphonique (1910), pour orgue ou harmonium sans pédales, par R. Lambinet. Chez l'auteur, à Bordeaux, rue Marsan, 19, aux prix respectifs de fr. 0.75, 2, 1 et 1 franc ; les six dernières pièces ensemble : 3 francs.

Ces pièces d'harmonium sont conçues dans un style très religieux et conviennent, au moins par parties, à l'Office. L'exécution n'en est pas très difficile. L'écriture rappelle beaucoup C. Frank et si, l'auteur n'atteint pas la beauté de ce grand maître, il lui ressemble par la foi sincère et naïve qui lui dicta le triptyque intitulé *Le Christ*. Les trois panneaux de cette œuvre portent comme titre : *Le Bon Pasteur (bonté, douceur, humilité) ; Le Martyr (expiation, sacrifice, résignation) ; Le Roi (puissance, majesté, domination)*.

La tenue de toutes ces pièces est digne et on sent que l'auteur y a mis tout son cœur. C'est avec la même foi intérieure qu'il écrit, en ce moment, un autre tryptique : *La Vierge : Immaculata Conceptio ; Mater dolorosa ; Regina cœli.*

Il est cependant regrettable, semble-t-il, que l'extériorisation de ces beaux sentiments ne soit pas adéquate : les harmonies sont parfois très factices, — non pas que nous ayons un préjugé contre telle harmonie moderne, — la mélodie un peu pauvre et le développement monotone. La vraie œuvre d'art doit non seulement sortir du cœur, mais elle est, selon l'exergue de la *Missa solemnis*, « ce qui sort du cœur et va au cœur ». « Ce » est donc chose extérieure, réelle, distincte de l'émotion génératrice et de l'émotion engendrée. En d'autres mots, l'œuvre de M. Lambinet gagnerait à être plus objective dans sa réalisation.

D. J. K.



L'EXPULSION DES PÉNITENTS

NOTRE Pontifical romain actuel, qui conserve un parfum d'antiquité si pénétrant, renferme encore la double cérémonie quadragésimale, jadis si solennelle : *De expulsione publice Pœnitentium ab Ecclesia, in feria quarta cinerum* et *De Reconciliatione Pœnitentium quæ fit in quinta feria Cœnæ Domini* [1]. Le Concile de Trente (sess. XXIV, chap. VIII) a souhaité son rétablissement : plus modeste, nous voudrions simplement, par son souvenir, faciliter l'intelligence de la liturgie du Carême.

Le Jeudi-Saint, l'archidiacre, s'adressant solennellement au Pontife, dit entre autres : ... *Nunc et largior est per indulgentiam remissio peccatorum, et copiosior per gratiam assumptio renascentium. Augemur regenerandis ; crescimus reversis. Lavant aquæ, lavant lacrymæ. Inde est gaudium de assumptione vocatorum ; hinc lætitia de absolutione Pœnitentium* [2].

Lavant aquæ, lavant lacrymæ : le baptême de l'eau et le baptême des larmes : résurrections spirituelles, fruit et complément de celle du Christ : n'est-ce pas sous l'empire de cette double préoccupation qu'est née toute la liturgie du Carême ? C'est dire assez qu'on comprendrait bien mal celle-ci si on n'avait constamment devant les yeux les catéchumènes et les pénitents. Nous avons parlé, l'an passé, de la préparation au baptême [3]. Rappelons aujourd'hui la discipline des pénitents appliquée dans la cérémonie de *expulsione Pœnitentium* que le Pontifical donne pour le mercredi des Cendres. En nous introduisant vraiment dans la mentalité quadragésimale traditionnelle, ces souvenirs nous feront aussi accepter avec joie les pénitences si bénignes de notre Carême actuel. « Nous nous rappellerons alors avec quelle facilité nous ont été pardonnées des iniquités qui, dans les siècles passés, ne nous eussent peut-être été remises qu'après de dures et solennelles expiations, et,

1. *Pontif. Rom.*, tertia pars, éd. Rome, 1818, pp. 368, 372.
2. *Ibid.*, p. 374.
3. *Questions liturgiques*, 2e année, p. 213.

songeant à la justice du Seigneur, qui demeure immuable, quels que soient les changements que la condescendance de l'Église introduit dans la discipline, nous sentirons d'autant plus le besoin d'offrir à Dieu le sacrifice d'un cœur véritablement contrit et d'animer d'un sincère esprit de pénitence les légères satisfactions que nous présentons à sa divine Majesté [1]. »

La cérémonie se divise en quatre parties : 1° l'imposition des cendres; 2° l'imposition du cilice; 3° les grandes Prières sur les pénitents : litanies et oraisons; 4° l'expulsion de l'église. Dans la liturgie romaine, la deuxième et surtout la troisième sont de loin les plus anciennes et les plus importantes. La première et la quatrième se sont développées dans les Gaules au haut moyen âge et sont entrées dans la liturgie romaine vers le XIIIe siècle.

Pour ne pas interrompre la suite de la cérémonie, nous donnerons en notes les explications utiles.

DE L'EXPULSION DES PÉNITENTS PUBLICS DE L'ÉGLISE LE MERCREDI DES CENDRES [2].

1° IMPOSITION DES CENDRES [3].

A l'heure de Tierce, les chrétiens qui doivent expier des fautes plus graves se rendent à la cathédrale en vêtements grossiers, nu-pieds, tête baissée.

1. *Année liturgique*, « Le Carême ». Oudin, 1909, p. 27.

2. *Historique*. La pénitence publique, comme institution disciplinaire et liturgique avec son temps et ses prescriptions fixes, date du IVe ou du Ve siècle et est contemporaine du catéchuménat organisé, avec lequel elle a d'ailleurs beaucoup de points de ressemblance. Avant cette époque, les chrétiens connaissaient le cilice et la cendre et cette coutume juive fut de bonne heure l'expression de la pénitence : saint Cyprien, Tertullien, saint Ambroise nous parlent souvent de la contrition *in cilicio et cinere*. Mais la pénitence, ainsi conçue, n'apparaît pas dans ces écrits comme une institution collective, publique et fixée à une époque liturgique spéciale.

La cérémonie, *avec toute l'ampleur qu'elle a aujourd'hui*, ne paraît dans les livres liturgiques qu'au XIIe siècle. Mais les parties les plus importantes sont beaucoup plus anciennes. Innocent Ier († 417) en parle dans sa lettre à Décentius (MANSI, III, col. 1030). Ainsi, les magnifiques oraisons qui suivent les Litanies des Saints figurent déjà dans le Sacramentaire gélasien (vers le VIIe siècle) (cf. *The Gelasian Sacramentary*. Wilson, Oxford, 1894, p. 14). Idem pour l'imposition du cilice.

3. *L'imposition des cendres*. L'usage des cendres comme symbole pénitentiel est très ancien et remonte aux usages juifs, nous l'avons dit. La bénédiction des cendres, telle qu'elle se trouve maintenant dans le Missel, est également très ancienne et se retrouve déjà dans des Pontificaux et Bénédictionnaux des IXe et Xe siècles. Mais le rite des cendres dans la cérémonie publique de l'expulsion des pénitents est peut-être moins ancien que les autres parties. A Rome, du moins, on n'en fait pas mention avant le XIIIe siècle : le Sacramentaire gélasien et l'*Ordo romanus I* de Mabillon n'en disent rien. Mais il est bien probable qu'en Gaule et en Espagne, longtemps avant, on en faisait usage pour la pénitence publique. C'est le seul rite qui se soit maintenu jusqu'aujourd'hui et qui ait donné son nom au mercredi des *cendres*.

Ils y attendent à la porte de l'église. Après Sexte, le Pontife en ornements violets avec tous les ministres et le chapitre s'approche du fond de l'église. Tous les pénitents se prosternent la face contre terre et l'Évêque répand des cendres sur la tête de chacun d'eux en disant :

Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris : age pœnitentiam, ut habeas vitam æternam.

Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu redeviendras poussière : fais pénitence pour obtenir la vie éternelle.

2° Imposition du cilice [1].

Un des chanoines les asperge alors d'eau bénite. Le Pontife bénit alors les cilices.

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟ Qui fecit cœlum et terram.
℣ Domine exaudi orationem meam.
℟ Et clamor meus ad te veniat.
℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

℣ Notre secours est dans le nom du Seigneur.
℟ Qui a fait le ciel et la terre.
℣ Seigneur exaucez ma prière.
℟ Et que mes cris montent jusqu'à vous.
℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

Oremus [2].

Omnipotens et mesericors Deus, qui peccatoribus pietatis tuæ misericordiam quærentibus hoc indumento vestitis, misericordiam tuam et veniam tribuisti; obsecramus clementiam tuam, ut hoc indumentum, quod vocatur cilicium, bene†dicere, et sancti†ficare digneris; ut quicumque eo pro peccatis suis indutus fuerit, et misericordiam suam imploraverit, veniam et indulgentiam tuæ sanctæ misericordiæ consequatur. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

Prions.

Dieu tout-puissant et miséricordieux, vous qui avez fait miséricorde et grâce aux pécheurs repentants revêtus de ces livrées; nous supplions votre clémence de bénir et de sanctifier ce cilice, de façon que tous ceux qui s'en revêtiront pour faire pénitence obtiennent votre miséricordieux pardon, Par Jésus-Christ Notre Seigneur.
℟ Qu'il en soit ainsi.

1. *L'imposition des cilices* fait déjà partie de la cérémonie au VIIe siècle, car le Sacramentaire gélasien (*op. cit.*, p. 15) dit : *suscipis eum feria 4a mane in capite Quadragesimæ et cooperis eum cilicio...* La formule de bénédiction ne se trouve pas dans le Sacramentaire gélasien.

2. Cette bénédiction se trouve dans l'*Ordo romanus X* (Mabillon, *Musæum Italicum*, II, Paris, 1689, p. 114). Elle y figure dans le rituel des infirmes : c'était l'habitude, en effet, à cette époque, de bénir un cilice pour le malade en danger de mort et de l'en revêtir, comme aussi de lui imposer les cendres. Ces deux cérémonies sont indiquées à cet endroit comme appartenant à la liturgie des malades

On asperge les cilices d'eau bénite et le Pontife leur en couvre la tê
en disant :

Apud Dominum misericordia est, et apud Deum redemptio : ita enim lapsis hominibus subvenit, non solum per Baptismi et Confirmationis gratiam, sed etiam per Pœnitentiæ medecinam, ut spiritus humanus vita reparetur æterna.

℟ Deo gratias.

Près du Seigneur, on trouve miséricord près de Dieu, la rédemption. C'est ai qu'il vient en aide aux hommes tomb non seulement par la grâce du Baptêı et de la Confirmation, mais par le remè de la Pénitence, afin que l'âme de l'homı soit régénérée pour la vie éternelle.

℟ Rendons grâces à Dieu.

3° Les grandes Prières [1].

Le Pontife entonne ensuite l'antienne : *Ne reminiscaris* et se proster sur le foldistoire (fauteuil pliant) ; toute l'assistance et les pénitents prosternent et l'on récite les sept psaumes de la pénitence. Le Pontife d ensuite sur les pénitents :

Pater noster...

℣ Et ne nos inducas in tentationem.

℟ Sed libera nos a malo.

℣ Salvos fac servos tuos, et ancillas tuas.

℟ Deus meus sperantes in te.

℣ Mitte eis Domine auxilium de sancto.

℟ Et de Sion tuere eos.

℣ Nihil proficiat inimicus in eis.

℟ Et Filius iniquitatis non apponat nocere eis.

℣ Esto eis Domine turris fortitudinis.

℟ A facie inimici.

℣ Domine Deus virtutum converte nos.

℟ Et ostende faciem tuam, et salvi erimus.

℣ Domine exaudi orationem meam.

℟ Et clamor meus ad te veniat.

Notre Père...

℣ Et ne nous laissez pas succomber la tentation.

℟ Mais délivrez-nous du mal.

℣ Sauvez vos serviteurs et vos se vantes.

℟ Qui espèrent en vous, ô mon Die

℣ Envoyez-leur, Seigneur, votre s cours de la sainte montagne.

℟ De Jérusalem veillez sur eux.

℣ Que rien ne réussisse à l'ennemi co tre eux.

℟ Que la race des méchants n'entr prenne point de leur nuire.

℣ Soyez pour eux, Seigneur, une fo teresse.

℟ En face de l'ennemi.

℣ Seigneur, Dieu de la force, conve tissez-nous.

℟ Montrez votre visage, et nous sero saufs.

℣ Seigneur, exaucez ma prière.

℟ Et que mes cris montent jusqu vous.

1. Cette partie est incontestablement la plus ancienne et la plus romaine, comm nous l'avons dit Elle reproduit le type classique des anciennes prières liturgique des psaumes, des invocations dialoguées, ensuite des collectes prononcées par Pontife.

℣ Dominus vobiscum.
℟ Et cum spiritu tuo.

℣ Que le Seigneur soit avec vous.
℟ Et avec votre esprit.

OREMUS [1].

Exaudi Domine preces nostras, et confitentium tibi parce peccatis : ut quos conscientiæ reatus accusat, indulgentia tuæ miserationis absolvat. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

PRIONS.

Exaucez, Seigneur, nos prières et pardonnez les fautes de vos fidèles, et que votre miséricordieuse indulgence absolve ceux que leur conscience accuse. Par le Christ Notre Seigneur.
℟ Qu'il en soit ainsi.

OREMUS.

Præveniat hos famulos tuos, *(vel)* has famulas tuas, quæsumus Domine, misericordia tua : ut omnes iniquitates eorum celeri indulgentia deleantur. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

PRIONS.

Hâtez, Seigneur votre miséricorde en faveur de vos serviteurs et de vos servantes ici présents et que toutes leurs fautes soient effacées par un prompt pardon. Par le Christ Notre Seigneur.
℟ Qu'il en soit ainsi.

OREMUS.

Adesto Domine supplicationibus nostris, nec sit ab his famulis *(vel)* famulabus tuis clementiæ tuæ longinqua miseratio : sana vulnera, eorumque dimitte peccata; ut ab omnibus iniquitatibus expiati, tibi Domine semper valeant adhærere. Per Christum Dominum nostrum.
℟ Amen.

PRIONS.

Soyez attentif, Seigneur, à nos supplications et que votre pitié et votre clémence ne se fassent pas attendre pour vos serviteurs : guérissez leurs blessures et remettez leurs péchés : ainsi soulagés, ils pourront s'attacher complètement à vous. Par le Christ Notre Seigneur.
℟ Qu'il en soit ainsi.

OREMUS.

Domine Deus noster, qui offensione nostra non vinceris, sed satisfactione placaris : respice, quæsumus, ad hos famulos tuos, *(vel)* has famulas tuas, qui *(vel)* quæ se tibi peccasse graviter confitentur : tuum est enim absolu-

PRIONS.

Seigneur, notre Dieu, qui ne vous laissez pas vaincre par nos offenses, mais par notre pénitence, regardez donc ces serviteurs qui sont vôtres et qui accusent la gravité de leurs fautes : c'est à vous d'absoudre les crimes et de faire grâce aux pécheurs, à vous qui, selon votre parole,

1. Les quatre oraisons qui suivent sont tirées, nous l'avons dit, du Sacramentaire gélasien (du VIIe siècle; ce Sacramentaire est un livre liturgique romain d'origine, mais avec des retouches gallicanes; *op. cit.*, p. 14). Sauf la première, elles figurent au masculin singulier dans le gélasien; notre Pontifical en modifie le genre et le nombre.

tionem criminum dare, et veniam præstare peccantibus, qui dixisti, te pœnitentiam malle peccatorum, quam mortem; concede ergo, Domine, ut tibi pœnitentiæ excubias celebrent, et correctis actibus suis, conferri tibi a te sempiterna gaudia gratulentur. Per Christum Dominum nostrum.

℟ Amen.

aimez mieux le repentir du pécheur que sa mort; accordez donc, Seigneur, qu'ils accomplissent les rites de la pénitence, et que, ainsi corrigés, ils obtiennent de votre bonté les joies éternelles. Par le Christ Notre Seigneur.

℟ Qu'il en soit ainsi.

4° L'Expulsion de l'Église [1].

Après quoi, les pénitents se relèvent et le Pontife leur fait un sermon, leur rappelant l'exemple d'Adam chassé du paradis et frappé des châtiments de Dieu. Ce disant, il prend l'un des pénitents par la main, tous les autres le suivent, des cierges allumés à la main. Et l'Évêque les chasse ainsi de l'église avec larmes, en disant :

Ecce ejicimini vos hodie a liminibus sanctæ matris Ecclesiæ propter peccata et scelera vestra sicut Adam primus homo ejectus est de paradiso propter transgressionem suam.

Voilà que vous êtes chassés aujourd'hui de l'enceinte de la sainte Église notre Mère à cause de vos péchés et de vos crimes, comme jadis Adam fut chassé du paradis pour sa désobéissance.

Le chœur entonne, pendant ce cortège, les répons suivants :

1er Répons [2].

In sudore vultus tui vesceris pane tuo, dicit Dominus ad Adam : cum operatus fueris terram, non dabit fructus suos. Sed spinas et tribulos germinabit tibi. ℣ Pro eo, quod audisti vocem uxoris tuæ plus, quam me : maledicta terra in opere tuo, non dabit fructus suos. Sed spinas...

A la sueur de ton front, tu mangeras ton pain, dit le Seigneur à Adam : malgré ton travail, la terre restera stérile mais elle portera des ronces et des épines. ℣ Parce que tu as écouté la voix de ta femme plutôt que la mienne : la terre est maudite pour cette action; elle ne portera pas de fruits. Mais elle portera...

1. Cette cérémonie est certainement d'origine gallicane. Elle est entrée vraisemblablement dans la liturgie romaine vers 1290, par le Pontifical de Guillaume Durand, évêque de Mende, Pontifical codifié par ce prélat à l'usage de l'Église romaine. En effet, c'est seulement à partir de cette époque que les *Ordines romani* en font mention.

Cette expulsion n'était pas radicale. Les pénitents assistaient à l'Avant-Messe, mais ils ne pouvaient participer à l'oblation (Martène, *De Ant. Eccl. Ritibus*, t. I. Bassani, 1788, p. 139). Ils étaient congédiés avant l'Offrande. Ce rite existait à Rome au ve siècle. Plus tard, à Rome, ils étaient reclus pendant tout le Carême (Sacr. gélasien, éd. citée, p. 14).

2. Ce répons est le 12e des Matines de la Septuagésime dans la rite monastique.

2[e] Répons [1].

Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum et malum. Videte, ne forte sumat de ligno vitæ et vivat in æternum. ℟ Fecitque Dominus Adæ tunicam pelliceam, et induit eum et ait : Videte... Gloria Patris, et Filio et Spiritui sancto. Videte...

Voilà qu'Adam est devenu semblable à nous, sachant le bien et le mal. Veillez à ce qu'il ne prenne pas le fruit de l'arbre de vie et ne vive à jamais. ℟ Dieu fit à Adam un vêtement de peau, l'en revêtit et dit : Veillez, etc. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Veillez, etc.

Ainsi chassés ils restent à genoux dans le parvis de l'église. Le Pontife, debout dans l'embrasure de la porte d'entrée de la nef, les exhorte une dernière fois à espérer dans la miséricorde de Dieu et à redoubler de prières, de jeûnes et d'aumônes jusqu'au Jeudi-Saint, jour où Dieu les recevra de nouveau. Il les avertit que d'ici-là ils ne pourront entrer dans l'Église. Et aussitôt le Pontife rentré dans la nef, on ferme les portes du parvis où ils se tiennent, et la Messe commence.

LES VESTIGES AUJOURD'HUI.

La discipline de la pénitence publique, réservée d'abord à une classe de fidèles, exerça insensiblement son influence sur la discipline générale de tous les fidèles. A partir du XI[e] siècle environ, le Carême est considéré comme le temps de pénitence publique et générale non évidemment avec l'appareil dramatique que nous avons vu tantôt, mais pourtant avec plusieurs vestiges de la liturgie antique : l'imposition des cendres, la confession et la communion pascales. Aussi beaucoup de lectures liturgiques de ce temps nous rappellent les pénitents publics.

Il n'y a pas jusqu'à l'expulsion de l'église qui n'ait conservé ses vestiges. A cette même époque (XII[e] siècle), l'usage existait de suspendre, au commencement du Carême, entre l'autel et la nef, un grand voile qui cachait complètement le sanctuaire aux fidèles [2]. Ce voile tenait lieu, semble-t-il, de cérémonie d'expulsion. Une fois admis que toute la communauté chrétienne était en pénitence publique, il n'était pas possible de l'expulser de l'église. Mais la grande leçon que renfermait ce rite devait être maintenue. « Les pécheurs méritaient d'être exclus de l'église,

1. Ce répons est tiré de l'office de la Septuagésime, VIII[e] répons de Matines.

2. Dom Albers (*Consuetudines Monasticæ*, Mont-Cassin, 1911, vol. IV, p. 43) cite ce texte : *Nemo debet ire per mediam cortinam ante altare pendentem in Quadragesima, sed per utramque partem a latere extremitatis.* Il s'agit donc bien d'un grand voile qui cache tout l'autel et qui est placé au début du Carême. Ce qui justifie encore la supposition que ce rite tenait lieu d'expulsion des pénitents, c'est cet autre rite, cité par Martène (*De Ant. Eccl. Ritibus*, t. IV, liv. III, chap. XII, p. 122. Bassani, 1788) : « après *Complies du Mercredi-Saint* on enlève le voile qui cachait l'autel».

comme Adam avait été chassé du paradis à cause de sa faute ; sans pénitence, il leur était impossible d'arriver au royaume du ciel et à la vision de Dieu. Et la liturgie n'a-t-elle pas essayé de leur inculquer ces vérités d'une manière sensible en cachant à leur regard l'autel, le sanctuaire, l'image de Dieu et celles des saints, unis à Dieu dans la gloire céleste [1]? » Le rite des croix voilées à partir du dimanche de la Passion ne serait donc qu'un vestige lointain de la discipline de l'expulsion des pénitents. Et voyez alors la signification profonde de cette rubrique apparemment un peu mesquine et rendue plus mesquine encore par cette explication symbolique prise de l'Évangile du dimanche de la Passion : *Jesus abscondit se et exivit de templo.* Nous aussi, comme Adam, plus que lui à cause de nos nombreux péchés personnels, nous avons mérité d'être chassés du paradis, nous ne sommes pas dignes de prendre part au culte de Dieu ; ce n'est que par la pénitence et par les mérites de l'œuvre du Christ que nous pourrons retrouver la réconciliation. D'ici-là, il nous faut, à l'exemple du publicain, rester au fond du temple, la tête baissée et implorer notre pardon. On s'explique aussi alors pourquoi la rubrique exige encore aujourd'hui que tout soit voilé : croix, tableaux, statues de saints, etc., et ne se contente pas de ce minuscule bout d'étoffe qui cache tout au plus le Christ de la croix : le grand voile ancien cachait tout le sanctuaire et la nef était transformée de cette façon en atrium de pénitents.

Le Jeudi-Saint, jour de la réconciliation, le Pontife s'approchait solennellement des pénitents prosternés et leur donnait ce commandement qui mettait fin à leur longue pénitence : *Exsurgite qui dormitis, exsurgite a mortuis et illuminabit vos Christus.* (*Eph.*, V, 14.)

C'est une magnifique devise pour le temps de Carême.

1 Cf. *Questions liturgiques*, 2e année, pp. 281-285.

LA LITURGIE QUADRAGÉSIMALE EN ORIENT

LE Carême constitue en Orient, comme en Occident, l'une des principales étapes de l'année liturgique, tant par son importance symbolique que par la pompe des cérémonies religieuses. Il suffit de relire la précieuse relation de la pèlerine Egérie pour se rendre compte de l'ampleur qu'avait déjà revêtue pour lors la liturgie quadragésimale à Jérusalem. Si détaillé que soit ce vénérable document, il est pour nous toujours trop bref, d'autant qu'une tradition fidèle et continue manque pour éclairer maints détails, suppléer à maintes omissions. En effet, la liturgie décrite par la sainte voyageuse ne s'est pas conservée telle quelle. L'Eglise byzantine de Constantinople, si jalouse de son indépendance vis-à-vis de Rome, n'a pas eu les mêmes scrupules à l'égard des autres Eglises dont elle a détruit l'autonomie et abrogé la liturgie autant que possible. Aussi, pour nous faire l'idée la plus approximative de la liturgie indigène de Jérusalem, force nous est de recourir à une secte dissidente, indépendante du joug de Byzance, la secte syrienne jacobite qui, avec son *Credo* monophysite, s'est toujours fait gloire de conserver la liturgie de Jérusalem « et de son premier évêque saint Jacques, frère du Seigneur ». En elle, nous trouverons la copie la plus fidèle de cette liturgie, dont, quelques jours avant la fête de Pâques, saint Cyrille découvrait les arcanes aux catéchumènes de la ville sainte [1]. Par elle aussi, nous pourrons avoir une idée plus claire des grandes solennités liturgiques du Carême et de la Semaine sainte, qui attiraient en foule les pèlerins du monde entier.

1. Il faut noter, cependant, que la liturgie byzantine, qui n'était primitivement qu'une liturgie antiochienne avait, elle aussi, subi l'influence prépondérante de la liturgie de Jérusalem. Ces communes attaches à l'ancienne liturgie palestinienne expliquent, pour la plupart, les nombreux rapports de la liturgie byzantine et de la liturgie syrienne.

1° *Ouverture du Carême. Lundi de l'huile = Mercredi des Cendres.* — L'Église universelle, à l'imitation de son glorieux Chef, Notre Seigneur, sanctifie cette période liturgique par un jeûne de quarante jours. La discipline orientale n'a pas gardé, sur ce point, la fixité et l'uniformité de la pratique romaine. Suivant une pratique chère à tout l'Orient, elle a toujours exclu le jeûne du samedi, ce qui a provoqué bien des troubles dans son calendrier quadragésimal. Le besoin de compenser les jours de jeûne ainsi supprimés l'a forcée, en général, à devancer l'ouverture du Carême. Mais ici encore que de fluctuations et de divergences, qu'il serait trop long de mentionner ! Les Églises de langue syrienne, Syriens, Maronites, Chaldéens, s'accordent toutes pour commencer le jeûne quadragésimal deux jours avant les Latins, le lundi après la Quinquagésime, qui constitue, dès lors, leur *caput jejunii.*

Comme partout, le Carême s'ouvre ici par une cérémonie spéciale de pénitence ou de « pardon », comme s'exprime la liturgie syrienne. Cette idée de pénitence est pour nous symbolisée par l'imposition des Cendres, symbole aussi expressif que traditionnel. Ici, par contre, il s'agit d'une onction d'huile d'olive. On voit de suite, et le fait est noté dans les prières de la bénédiction, que la liturgie syrienne a voulu suivre à la lettre la recommandation de Notre Seigneur touchant le vrai jeûne (MATH., VI, 17) : « Pour vous, quand vous jeûnez, oignez-vous la tête et lavez-vous la face pour ne pas paraître jeûner aux yeux des hommes. » Mais dans la tradition liturgique syrienne, l'huile contient un symbolisme plus profond, celui de la pénitence et de la purification. Déjà, au IVe siècle, saint Ephrem insistait sur cette signification dans ses hymnes sur l'huile [1] :

Par l'huile qui est sanctifiée
Sont oints pour l'expiation
Les corps pleins de taches.
Ils sont purifiés sans être broyés.
Ils descendent souillés de péchés
Et montent purs comme des enfants.
Avril (Pâques) qui soulage les jeûneurs
Oint, baptise et blanchit
Et il enlève de nos âmes la souillure du péché.

Il s'agit ici, on le voit, de l'onction des catéchumènes, qui avaient une part si prépondérante dans la liturgie quadragésimale des premiers siècles. Mais il est plus que probable qu'après l'abolition de cette institution, on a gardé le rite de l'onction et qu'on l'a généralisé en le pratiquant sur tous les fidèles au commencement du Carême. Dans tous les

1. RAHMANI, *Hymni de Virginitate.* Charfé, 1906, pp. 24 et suiv.

cas, la liturgie du jour fait ressortir le symbolisme de purification en rappelant, dans une strophe d'hymne, la scène de l'onction de Béthanie :

Qu'elle est agréable la voix de la pécheresse,
Quand elle dit au parfumeur :
« Donne-moi de l'huile et prends-en le prix,
» Donne-moi de l'huile supérieure,
» Pour que j'y mêle mes pleurs,
» Et j'irai oindre le premier-né du Très-Haut,
» Et j'ai bien confiance en Dieu,
» Que par cette huile seront pardonnés mes péchés. »
Et, ayant pris l'huile, elle s'en alla.
Dieu vit sa foi et lui pardonna.

La cérémonie elle-même, par sa composition interne, représente bien ces *stations* dont Egérie donne ainsi le programme habituel : *Dicuntur psalmi responsorii... antiphonæ... lectiones diversæ et orationes.* Après une courte prière d'ouverture récitée par le prêtre, le chœur chante le *Miserere* entrecoupé d'une douzaine de petites antiennes rythmées, type achevé de la vieille antiphone antiochienne, qui invariablement se terminent par ce refrain : « Dieu tout-puissant, ayez pitié de nous. »

Alors le prêtre entonne la longue prière du *Sedra.* C'est une touchante exhortation à la pénitence par le jeûne. Il en décrit l'excellence, les conditions. Il insite surtout sur la charité, manifestée par le pardon des iujures, condition essentielle du pardon divin. C'est le commentaire de la péricope évangélique qu'il lira tout à l'heure. (MATH., XVIII, 12-35.)

Deux hymnes suivent où pareillement la charité est inculquée par des allusions fréquentes aux paroles du Sauveur concernant le pardon des injures. Puis ce sont les lectures bibliques : le chapitre XII de l'épître aux Romains, consacré à la charité fraternelle et à l'amour des ennemis, et saint Mathieu, XVIII, 12-35, qui contient le code de la charité évangélique. Nouvelles exhortations du prêtre « au pardon mutuel ». Tout le peuple se prosterne alors à trois reprises et l'on chante le *Pater Noster.*

Vient ensuite la bénédiction de l'huile, symbole du jeûne agréable à Dieu et de la purification de nos âmes. Pendant que le prêtre parcourt les rangs du peuple, le chœur évoque dans une hymne le souvenir de l'onction de Béthanie, du pardon obtenu par la pécheresse, modèle de contrition et de justification.

Le jeûne ainsi inauguré, le saint Sacrifice de la Messe demeure réservé pour le samedi et le dimanche et pour certaines fêtes privilégiées : les quarante martyrs, l'Annonciation et la Mi-Carême. En dehors de là, pour les fidèles qui voudraient communier, il y a seulement, à la fin du jour « la bénédiction du calice », qui n'est autre que la liturgie des pré-

sanctifiés. Entre les *ordos* de cette liturgie, celui que Barhébrœus attribue à Sévère est des plus simples. Le prêtre monte à l'autel, récite la prière du *Sedra*, encense l'hostie sainte, bénit le peuple. Puis, prenant l'espèce du pain, il bénit le calice en disant : « Afin qu'il unisse, qu'il sanctifie et qu'il transforme le breuvage de ce calice en sang rédempteur du Christ notre Dieu, pour la rémission de nos péchés, etc. [1] » Le prêtre récite ensuite le *Pater*, bénit le peuple et procède au *Sancta Sanctis* ou à l'élévation. Il se communie et communie le peuple et poursuit son action de grâces.

2° *Dimanches de Carême.* Chaque dimanche du Carême est consacré par la liturgie syrienne à honorer un des grands miracles de la vie publique du Sauveur. C'est là un usage qui doit remonter certainement à la liturgie palestinienne du IVe et du Ve siècle. Le Responsorial de Sévère d'Antioche, des premières années du VIe siècle, à la suite des répons « sur le grand jeûne » contient « les répons sur les miracles que fit Notre Seigneur [2] ». Onze répons sont prévus pour autant de miracles. Sans doute, à cette époque, la série des « dimanches des miracles » devait commencer plus tôt. Aujourd'hui, les Syriens n'ont plus que les dimanches des noces de Cana, du lépreux guéri, du paralytique, du serviteur du centenier, du fils de la veuve de Naïm, de l'aveugle-né. Outre son antiquité, on admirera la justesse de cette idée liturgique. Avant de commémorer le grand drame de la passion qui sera le couronnement de la mission du Christ, la liturgie se plaît à esquisser la vie publique du Sauveur, à célébrer les signes principaux par lesquels il a voulu accréditer sa mission auprès des hommes. Ces miracles ont encore un symbolisme en relation spéciale avec le temps du Carême. Comme ce sont spécialement des guérisons, ils sont l'image des guérisons merveilleuses opérées sur nos âmes malades par la grâce divine, spécialement pendant le Carême. Aussi chaque répons de Sévère s'achève-t-il invariablement par cette prière : « Nous aussi, nous vous en prions, Seigneur, veuillez toucher notre esprit et purifiez-le de toute tache et de toute souillure de péché et ayez pitié de nous. »

3° *La Mi-Carême.* — Le mercredi de la Mi-Carême forme une sorte de relâche dans l'austère cours du Carême syrien. C'est un des rares jours où le saint Sacrifice est offert solennellement.

Dès le VIe siècle, comme on le voit par les homélies de Sévère d'Antioche, la Mi-Carême était célébrée dans la métropole de Syrie. Durant le

1. Cette formule montre la croyance des jacobites à une véritable transsubstantiation par le simple attouchement du corps sacré. On sait que cette croyance a été aussi assez répandue dans l'Église latine du haut moyen âge.

2. *Patrol. Orientales*, Greffin-Nau, VI, pp. 75 et suiv.

saint Sacrifice de la Messe, on faisait une collecte pour les pauvres de l'église et, pour toucher davantage le cœur des fidèles, on lisait la parabole du bon Samaritain. Dans la suite, la liturgie syrienne a associé à la Mi-Carême « le souvenir de l'exaltation de la sainte Croix ». A l'austère pensée du jeûne et de la pénitence, se joint aujourd'hui l'espérance du salut dans la Croix. Le souvenir du serpent d'airain qui guérit les Hébreux au désert est sans cesse évoqué à l'office divin, si bien que dans plusieurs calendriers cette fête est appelée « souvenir du serpent d'airain » et son symbolisme consolateur largement mis à profit.

O toi dont l'âme est mordue par le péché, ne doute pas :
Regarde cette Croix et elle te guérira rapidement.
Les péchés t'ont mordu comme mordent les serpents :
Si tu ne regardes pas la croix, tu ne guériras pas.
Comme Moïse exalta le serpent, le Seigneur a été exalté.
Regarde-le, ô homme, et la plaie qui t'afflige s'enfuira.

Après l'office de *None*, on place la Croix sur un autel au milieu de l'église. Le clergé tout entier se range autour de cet autel et exécute *un service* ou une *station* composée de répons, d'hymnes, de lectures en l'honneur de la Croix. Puis chaque prêtre vient encenser par trois fois l'instrument de notre salut et l'on procède à l'adoration de la Croix suivant le cérémonial usité chez nous le Vendredi-Saint. A partir de ce jour, la Croix reste exposée sur un autel secondaire orné de fleurs jusqu'au Vendredi-Saint.

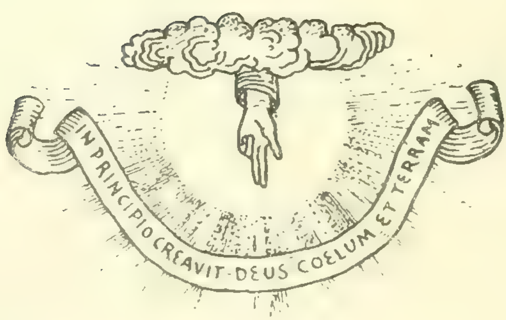
4° *Le Samedi de Lazare = samedi avant les Palmes.* — Voici l'une des fêtes les plus anciennes et les plus populaires d'Orient. On sait, par la description de la pèlerine Egérie, comment elle se célébrait à Jérusalem. Naturellement, cette fête a de suite passé dans la liturgie jacobite. Le Responsorial de Sévère porte un répons « sur Lazare » immédiatement avant les répons de l'*Hosanna*. La résurrection de Lazare a été l'un des thèmes préférés des miniaturistes syriens comme on peut le constater, notamment, dans l'Évangéliaire illustré des jacobites de Jérusalem (XIIIe siècle).

Aujourd'hui encore, en Syrie, particulièrement au Liban, la fête de Lazare a sa répercussion en dehors de la liturgie. C'est surtout la fête des écoles. Chaque bataillon scolaire, en grande tenue et bannières au vent, fait la tournée des paroisses environnantes. Introduite à l'intérieur des couvents et des maisons principales, la petite bande organise en impromptu une reproduction de la scène biblique de Béthanie. A quelques pas, emmaillotté sous un paquet de hardes, gît le défunt Lazare. Marthe et Marie s'empressent autour du plus sage des gamins transformé en Jésus. Deux personnages commencent alors à dérouler gravement

une bande de papier longue de deux à trois mètres. Au fur et à mesure que le parchemin glisse dans leurs doigts, ils déclament une scène dialoguée imitée de l'Évangile et écrite en belle calligraphie arabe avec des essais de miniature. On songe, malgré soi, aux anciens rouleaux d'*Exultet.* Puis le petit thaumaturge opère son prodige et pour finir... fait la quête dans les rangs des curieux.

Le samedi de Lazare clôt le Carême syrien et ouvre le temps de la *Passion,* qui est notre Semaine sainte.

D. J. Puyade,
Jérusalem.





LES RAPPORTS DE L'ART AVEC LA LITURGIE

I. L'IMAGERIE RELIGIEUSE

Ut quorum colimus imagines, virtutes imitemur et patrocinia sentiamus. (Oraison du *Missel* à la fête de saint Jean Damascène).

De tous les domaines de l'activité artistique, l'imagerie religieuse est, semble-t-il, celui dans lequel on a, au cours de ces vingt-cinq dernières années, réalisé le plus de progrès. Et c'est pourquoi c'est par l'imagerie religieuse que nous commençons cette série d'articles sur les rapports de l'art avec la liturgie, et dans lesquels notre but sera de signaler à l'attention du clergé ce que l'on a fait, en ces derniers temps, pour rehausser le culte divin en relevant le niveau de l'art religieux.

De ces progrès réalisés dans l'imagerie religieuse, et que nous allons prouver dans quelques instants par des exemples et des reproductions, disons tout d'abord qu'il faut se réjouir à tous points de vue.

Et, premièrement, au point de vue religieux. On ne saurait assez insister, en effet, sur l'importance de l'enseignement par l'image et par les yeux. Cette importance de plus en plus reconnue de nos jours, au point de vue pédagogique, fut comprise de tout temps, aussi bien par les hérétiques, qui, tant en Orient qu'en Occident, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour ruiner le culte « des saintes images », que par l'Église, qui l'approuva solennellement à plusieurs reprises et le fit défendre par ses docteurs et par ses saints. Et, parmi ceux-ci, il convient de saluer au passage saint Jean Damascène, qui semble le patron tout indiqué des « Imagiers » et des « Imageries religieuses », parce qu'il souffrit persécution

pour ce culte et parce que Dieu, comme le dit l'oraison au jour de sa fête, « le remplit d'une sagesse toute céleste et d'une force admirable » — et fit même, à l'intercession de la sainte Vierge, un miracle — pour confondre sur ce point les hérétiques.

Légitimée par les déclarations de l'Église[1], la dévotion aux « saintes images » fut, de plus, propagée, et avec combien de raison, par les Souverains Pontifes, par les indulgences et faveurs spirituelles qu'ils accordèrent à certaines images déterminées, et, notamment, à celles du Sacré-Cœur et de la sainte Face, pour ne citer que deux des plus répandues en ces dernières années.

Qui dira, en effet, toutes les bonnes pensées, tous les salutaires désirs, toutes les résolutions généreuses et parfois héroïques qui furent prises dans le passé, et qui continuent de l'être de nos jours, devant ces images présentant vivement à l'esprit le souvenir de la passion du Christ, ou l'assurance de son amour? Les saints les plus empressés et les plus attentifs, par ailleurs, à se dégager et à se priver de tout, se sont bien gardés de négliger ce précieux moyen de récollection, et sainte Thérèse, notamment, le recommande tout particulièrement à ses filles dans le *Chemin de la perfection* [2].

Pour l'image la plus populaire et la plus répandue peut-être de nos jours, ce n'est plus seulement une sainte, c'est Notre-Seigneur lui-même qui en a garanti la bienfaisante influence par la promesse faite à la bienheureuse Marguerite-Marie, de bénir toutes les maisons où l'image de son Sacré-Cœur serait exposée et honorée.

Il n'est donc pas besoin d'insister sur l'efficacité des images au point de vue religieux. Mais il faut, par contre, expliquer pourquoi l'art doit être mêlé et présider à la création de ces images religieuses.

Le principe est le même d'ailleurs en cette matière, et en tous les domaines de l'art religieux. Tout ce qui sert au culte — et les images y servent à leur façon — doit se rapprocher autant qu'il est possible de la perfection. Celui-là n'a pas une conception saine et respectueuse de la majesté divine, qui regarde comme indifférentes la forme et la qualité des objets employés au culte.

1. Cf. *Conc. Nicæn.*, II (787), contra Iconocl., Denz., p. 137; et *Conc. Trident*, sess. XXV, Denz., p. 323.

2. « Un moyen qui vous aidera à vous tenir en la présence de Notre-Seigneur, c'est d'avoir une image de cet adorable Maître, qui soit selon votre goût : ne vous contentez pas de la porter sur vous sans jamais la regarder, mais ayez-la habituellement sous les yeux, afin que sa vue vous excite à vous entretenir souvent avec votre Époux. » *Chemin de la perf.*, c. XXVII.

Evidemment, c'est le sentiment intérieur dont il faut s'assurer et se préoccuper avant tout dans le culte divin, mais ce sentiment existant, il faut encore se préoccuper de célébrer ce culte avec les objets le mieux appropriés à la majesté divine, et qui pourront en donner la plus haute idée à tous ceux qui assistent aux divins Mystères.

Ce que nous disons ici des vases sacrés et, par exemple, des calices, des ciboires, des ostensoirs et de tous les objets qui servent le plus directement au service divin, il faut le dire aussi, en vertu du même principe, des images, qui servent à rappeler et à représenter, sous une forme sensible, aux fidèles les mystères du salut. Là, comme partout dans le domaine de l'art religieux, il faudra toujours tenir compte de ce double point de vue : de la majesté de Dieu, qui exige que les formes destinées à exprimer les divins Mystères soient dignes de lui, et de l'édification des fidèles qui sera incontestablement plus grande et plus profonde, si les formes employées, satisfaisant leur goût, inspirent en même temps à leur esprit la révérence et le respect.

Et c'est à ce dernier point de vue surtout qu'il faut se réjouir des progrès réalisés dans l'imagerie religieuse en ces dernières années. A une époque, en effet, où la multiplicité des expositions, où la vulgarisation des chefs-d'œuvre de l'art par la photographie et les cartes postales, où les conférences à projections et les publications artistiques à bon marché ont généralisé les notions artistiques et considérablement relevé le goût public, quelle faute n'y aurait-il pas eu à ne point tenir compte d'aspirations nouvelles et de désirs légitimes dans tous les domaines de l'art religieux !

Cette faute, très heureusement, a été évitée par quelques groupes d'artistes et de chrétiens, dont nous tenons à signaler ici les intéressants efforts, pour que — mieux connus et mieux appréciés — ils arrivent à débarrasser entièrement le marché de ces images sans expression, sans vie et sans caractère artistique ou religieux, que l'on trouve, trop souvent encore, dans nombre de missels et de livres de piété.

Ces efforts en vue d'une amélioration de l'imagerie religieuse remontent approximativement à une trentaine d'années. Comme toujours un besoin général a provoqué une simultanéité de tentatives, et nous croyons que c'est à peu près vers la même époque que les moines de Beuron, d'une part, et les moniales de Solesmes, d'autre part, se sont employés à cette œuvre salutaire. Un peu plus tard, il y a eu en Autriche — dans un genre différent — la tentative de la Leo Gesellschaft ; plus récemment encore, les moniales de Sainte-Scholastique de Maredret sont venues apporter leur intéressante contribution à ce mouvement, et depuis quelques années,

enfin la Librairie de l'Art catholique a publié [1], de son côté, à Paris, une série d'images d'un genre entièrement nouveau. Ce sont là, croyons-nous, les sources principales du mouvement artistique relatif à l'imagerie religieuse.

Nous dirons quelques mots de chacune de ces tentatives et de quelques autres plus récentes, en accompagnant nos notes de reproductions et de références, qui permettront de se documenter et de propager les images ici renseignées.

La première tentative, méthodiquement organisée en vue d'un perfectionnement de l'imagerie religieuse est venue, croyons-nous, des moines de Beuron. Le succès obtenu par les œuvres exécutées par Dom Didier Lenz et par les moines qui, groupés autour de lui, constituèrent ce qu'on appela, par après, l'École de Beuron; le succès qu'obtinrent, en particulier, les peintures de la chapelle de Saint-Maur (1870-71), de l'église d'Emmaüs à Prague (1880-85), du chemin de croix de Stuttgard (1850), de Saint-Gabriel à Prague (1897-98), de la *toretta*, de la crypte du Mont-Cassin, dont on célébrera cette année le complet achèvement, ces succès firent naître, tout naturellement, le désir de voir les œuvres qu'on avait admirées, reproduites. Comme le sentiment en était profondément religieux, on les reproduisit de façon à pouvoir les utiliser comme lithographies en couleurs pour la décoration d'appartements ou de chapelles; puis, en réduisant encore le format, on en vint à les exécuter aux dimensions ordinaires des images de missel et d'ordination.

Ces images, exécutées d'abord en couleurs et en simili-gravure à Gladbach le sont, depuis quelques années, à Beuron, où une imprimerie en couleurs a été fondée qui a réussi à exécuter ces reproductions avec toute la fraîcheur et la délicatesse de couleurs qu'on avait admirées dans l'art de Beuron [2]. Comme nous le disions à l'instant, la plupart de ces images ne sont que des réductions à différentes grandeurs de fresques ou de peintures décoratives exécutées par des moines de Beuron.

Quelques-unes, comme le Christ en croix ou les disciples d'Emmaüs, ont été reproduites avec une perfection qu'on n'avait guère atteinte jusqu'ici, et comme, d'autre part, le sentiment religieux de ces images est profond,

1. A notre grand regret, nous ne pourrons donner ici les images que la Librairie de l'Art catholique a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition. Pour être tirées avec les soins voulus, elles ne pourront être prêtes que vers le 15 février. Elles seront *encartées* dans le prochain numéro et l'on pourra donc les replacer en regard de cet article.

2. Pour des renseignements détaillés, s'adresser à la direction de l'imprimerie artistique *Kunstverlag, Beuron, Hohenzollern, Allemagne*, qui envoie, sur demande, un catalogue et des échantillons des images de Beuron. La plupart des abbayes bénédictines, et notamment le Mont-César, ont un dépôt de ces images en couleurs ou en gravures. S'adresser au Frère portier.

que les textes, goûtés d'abord dans la prière, ont été utilisés et introduits par les moines dans les images elles-mêmes, ou au-dessous, avec un tact parfait, il n'est point étonnant que ces images, « venues des régions de la prière et qui y conduisent », comme l'écrivait à leur louange l'Évêque de Rottenburg, Mgr Kepler, aient suscité un intérêt très vif et contribué, pour beaucoup, au relèvement de l'imagerie religieuse.

Vers la même époque que les moines de Beuron, les moniales de Solesmes, formées par Dom Guéranger, entraient à leur tour dans le mouvement. Et, dans un domaine plus restreint et mieux adapté, semble-t-il, à leurs dispositions naturelles, qui les portaient plus à l'enluminure et à la miniature qu'à des compositions originales, elles reproduisirent des sujets empruntés soit aux peintures des catacombes, soit aux enluminures des livres liturgiques des styles carlovingien, roman et gothique. Leur but, bien en rapport avec leur vie contemplative, fut de faire goûter aux autres des textes qu'elles avaient, tout d'abord, savourés elles-mêmes et dont elles voulaient faire approfondir la beauté. C'est ainsi qu'elles exécutèrent une série de *Souvenirs pour tous les degrés d'ordination*, d'après des manuscrits du IXe, du XIIe et du XIIIe siècle, et des peintures des catacombes, dont les textes particulièrement bien choisis étaient empruntés au Pontifical ou au Lévitique.

L'idée était certes heureuse et à encourager. L'exil étant venu interrompre les travaux des moniales de Solesmes, leur idée fut reprise et continuée par les moniales de Sainte-Scholastique de Maredret, et leur double activité créa un genre nouveau qu'on pourrait appeler « les images à texte liturgique »[1].

Dans les images des moniales de Sainte-Scholastique, c'est, en effet, le texte qui importe : les petits sujets symboliques ne sont là que comme ornementation, et dans quelques-unes des dernières, qui nous plaisent tout particulièrement, l'ornementation a même presque complètement disparu, et l'image ne reste image que par la beauté de l'écriture romane, gothique ou moderne qui a été choisie pour faire goûter, dans toute sa vertu bienfaisante, un texte de l'Évangile, une oraison du Missel ou une exhortation tirée des Epîtres de saint Paul.

Il y a là tout un apostolat à exercer par ces images sous forme de textes enluminés ou simplement rehaussés d'or et d'argent. Il convenait tout spécialement à des moniales qui connaissent, par expérience, la surnaturelle efficacité de ces textes inspirés, et l'on ne peut que souhaiter

1. C'est l'imprimerie de l'Art catholique, place Saint-Sulpice, 6, qui a le dépôt général des images de Solesmes et de Sainte-Scholastique. Il en existe aussi un dépôt au Mont-César.

de voir ces textes — surtout ceux en langue vulgaire — plus connus et répandus. Souhaitons aussi l'entreprise par les moniales d'une série de textes ainsi enluminés pour les différents événements de la vie chrétienne : baptême, confirmation, première communion, mariage ou ordination, et aussi souvenirs des défunts plus remplis d'espérance et de consolation que ceux qu'on nous met généralement entre les mains.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, bien que concourant au même but, des sociétés se sont formées en Autriche, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique et en France pour réagir contre le mauvais goût des images de piété mises dans le commerce.

La première en date, la *Leo Gesellschaft* [1], a été fondée en Autriche en 1899, et s'est donné pour tâche principale de propager les tableaux, sculptures et gravures des grands maîtres des écoles italienne, flamande et allemande en reproductions de procédés très variés.

Plus récemment, une autre société s'est formée à Munich [2], qui s'est adressée, elle, de préférence, à des peintres contemporains de l'école d'art chrétien de Munich, et a exécuté, d'après leurs dessins, une série d'images en couleurs dont la composition artistique est loin d'être impeccable, mais dont le premier aspect, la couleur et les conceptions sont souvent intéressantes, et qui valent mieux dans tous les cas que les images habituellement en cours dans les librairies catholiques.

En Angleterre, d'autre part, quelques artistes se sont réunis, il y a une vingtaine d'années, et y ont formé la *Fitzroy Society* [3], dont le but a été de publier une série d'images artistiques pouvant servir à la décoration des écoles. La plupart de ces artistes sont protestants, mais plusieurs de leurs images, et notamment le saint Georges de M. Heywood Summer, pourraient être utilisées avantageusement dans les écoles catholiques.

Dans le même but, la Librairie Vromant [4] a mis en vente, récemment, une collection de planches en couleurs (grand format 58 × 80) reproduisant les principales scènes de la vie de N.-S. Jésus-Christ, que nous ne trouvons point sans défaut au point de vue artistique, mais qui, comme les images de la *Christliche Kunst*, valent mieux que celles qu'on imprimait auparavant, et en raison de leur bon marché peuvent rendre des services dans les écoles, les catéchismes, les patronages et les missions.

Chez nous encore, dans ce même but de travailler « à la beauté de nos écoles et de nos foyers », une imagerie religieuse s'est fondée à

1. *Oesterreichiste Leo Gesellschaft. Verlag*, Jos. Roth, Vienne.
2. *Gesellschaft für Christliche Kunst*, Munich.
3. *The Fitzroy Society*, éditeur, Bell & Son, Portugal street, London.
4. *Librairie Vromant & Cie*, 3, rue de la Chapelle, Bruxelles.

Montigny-le-Tilleul [1], sous la direction de M. l'abbé J. Bondroit. Elle a publié, elle aussi, plusieurs collections de tableaux et d'estampes en couleurs pour l'enseignement de l'Histoire sainte et du Catéchisme. Elle a reproduit également en gravure et en couleurs, en planches de grand format et en images, des tableaux de maîtres anciens et de peintres de l'École d'Anvers, de M. Wante notamment et de M. Joseph Janssens.

Enfin, et tout récemment aussi, la Librairie de l'Art catholique [2], qui s'est constituée, croyons-nous, à Paris en 1910 et qui s'est assuré tout d'abord le dépôt général des images de Sainte-Scholastique, a fait preuve depuis d'une nouvelle et très intéressante initiative. Elle a eu l'heureuse idée, pour varier le répertoire des images de petit format, de recourir aux gravures anciennes et de mettre, en les reproduisant, à la portée de tous des œuvres qui n'étaient guère connues que des familiers des grandes bibliothèques et des cabinets des estampes.

Elle a réussi — et il faut la féliciter vivement pour cette intelligente et artistique tentative — à reproduire — en gardant bien le caractère spécial qui en fait le charme — les plus célèbres gravures des grands maîtres allemands du XVe et du XVIe siècle : Schoengauer et Durer. Et, dans une série qui n'est encore que commencée, mais qui sera, nous l'espérons, complétée, elle nous a donné, du premier, la charmante Vierge à l'enfant, la crucifixion et les scènes de la Passion, et du second — qui est pour nous le grand maitre de l'iconographie en gravure — le saint Jérôme dans sa cellule et la délicieuse fuite en Égypte.

Dans le même genre — reproductions de vieilles gravures — la Librairie de l'Art catholique a publié — d'après des gravures d'autres écoles — une série de portraits de saints, parmi lesquels nous aimons surtout le saint Antoine de Padoue, et une autre série de grands évêques ou d'ecclésiastiques marquants, parmi lesquels Bossuet, Fénelon, saint François de Sales, saint Vincent de Paul et M. Olier.

Comme on le voit, par ce coup d'œil général et ces renseignements sommaires sur ce qui a été fait dans le domaine de l'imagerie religieuse, un progrès considérable a été réalisé durant ce dernier quart de siècle. Nous croyons et nous espérons qu'avec la formation et l'épuration progressive du goût public, ce progrès ne fera qu'aller en s'accentuant.

Aux imagiers contemporains d'y travailler, en se rendant bien compte

1 *Imagerie artistique et religieuse*, à Montigny le Tilleul (Belgique). Elle publie (neuf fois par an) un répertoire d'iconographie artistique.

2. *Librairie de l'Art catholique*, 6, place Saint-Sulpice, Paris.

des besoins du public et du rôle à remplir par leurs images, en entreprenant, par exemple, comme nous le conseillions plus haut, des *séries*, plus faciles à signaler et à recommander que des images disparates, de quelque valeur qu'elles soient.

Au clergé, d'autre part, qui nous a souvent demandé de lui indiquer des images « de bon goût, instructives et à bon marché », d'y aider de son côté en recourant, selon les circonstances et les différents besoins, aux diverses sources que nous lui avons signalées.

Dom Bruno Destrée, O. S. B.





ESSAI DE MANUEL FONDAMENTAL DE LITURGIE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

AVANT d'entrer dans le développement de la table des matières détaillée que nous avons publiée (*Questions liturgiques*, IIIe année, pp. 55-66), il ne sera pas inutile de justifier le point de vue théologique auquel nous nous plaçons dans cette étude de la liturgie. Cette attitude éveillera certaines défiances : l'historien la trouvera compromettante pour l'objectivité rigoureuse de sa méthode critique ; le rubriciste la cherchera en vain dans la collection complète des décrets ; le dilettante ne verra pas sans regret des formules scolastiques envahir ce fief d'art.

Nous croyons qu'il convient pour dissiper ces préventions de faire valoir quelques considérations générales sur les rapports mutuels qui existent entre le dogme et la liturgie.

La Liturgie tributaire du Dogme.

Dans son *Motu proprio* du 22 novembre 1903, Pie X part de ce principe que la liturgie a comme fin « la gloire de Dieu, la sanctification et l'édification des fidèles ». La liturgie est donc un facteur de notre vie religieuse ; c'est une activité surnaturelle. Or, l'élément premier de notre vie surnaturelle est la foi ; les vérités révélées auxquelles nous adhérons par elle sont le point d'appui de toute cette activité. C'est assez dire que la liturgie doit s'élever sur notre *Credo* comme sur son fondement indispensable ; elle est notre foi confessée, sentie, priée, chantée, mise en contact avec la foi de nos frères, de toute l'Église : le dogme est à la liturgie ce que la pensée est à l'orateur, l'idéal à l'artiste, l'âme au corps.

Au surplus, la première condition du culte, c'est d'être *vrai*. Il doit tenir compte, avant tout, de la nature de Dieu et de celle de l'homme, des rapports qu'il a plu à Dieu d'établir entre Lui et sa créature, de

notre situation vis-à-vis de Dieu. Or, c'est le dogme qui nous révèle cette nature, qui précise ces relations, qui détermine notre attitude religieuse. Le culte, et *a fortiori* le culte de la sainte Église, la liturgie, sous peine d'être faux et vain, est complètement tributaire du dogme et, dès lors, rechercher la nature et les lois de cette dépendance, c'est faire œuvre liturgique au premier chef. Comment la liturgie atteindrait-elle sa fin qui est, nous dit Pie X, de glorifier Dieu et de sanctifier les hommes, si elle n'est avant tout théologique : la glorification est la *notitia cum laude ;* la sanctification a la foi comme racine : deux choses qui supposent donc une base doctrinale indispensable.

Évidemment, le dogme n'est pas proposé dans les textes liturgiques sous forme de canons ou de thèses. L'Église dispose, à cette fin, de son *Munus magisterii* avec ses multiples modalités. Mais la liturgie s'assimile le dogme, l'assouplit à sa nature, le tamise dans ses formules, ses rites et ses symboles.

L'histoire atteste d'ailleurs cette continuelle dépendance. L'évolution de la liturgie connaît les mêmes vicissitudes et marque les mêmes étapes que le développement dogmatique. Quand la doctrine se précise dans l'enseignement doctrinal, aussitôt la formule liturgique traduit la même préoccupation : l'arianisme prend prétexte de la formule de prière qui s'adresse au Père, *per Christum Dominum nostrum*, pour nier la divinité du Christ ; aussitôt la seconde conclusion apparaît dans l'usage liturgique: ... *qui tecum vivit et regnat.* Les erreurs pélagiennes amènent un continuel appel au secours divin et le verset *Deus in adjutorium* se multiplie. Mais n'anticipons pas : nous aurons l'occasion de relever ces vestiges. De même, l'Église, pour défendre son canon liturgique, fait appel aux anathèmes de ses conciles comme pour sauvegarder l'intégrité de son canon dogmatique, et l'on est surpris, en feuilletant les collections des Actes conciliaires, de trouver un si grand nombre de décrets relatifs au culte public.

En contemplant la puissante structure de nos grandes cathédrales gothiques, avez-vous jamais pensé à toutes les lois de technique architecturale, à toutes les données scientifiques sur l'équilibre et la résistance des matériaux, à tous les théorèmes géométriques et formules algébriques qui y sont appliqués? Non, sans doute. Ils sont là pourtant, commandant toute la construction, réglant dans tous les détails la taille et la place de chaque pierre, assurant la stabilité et la conservation de l'édifice. L'œil ne les discerne pas; à peine si l'esprit des profanes les soupçonne : ils sont comme l'âme invisible de ce corps de pierre. Ainsi en va-t-il dans la liturgie : le dogme est partout et il n'est nulle part; il inspire et règle les moindres gestes et les moindres formules tout à la fois avec discrétion et minutie; c'est la théologie, non exposée scientifiquement, mais appliquée à l'art de glorifier Dieu et de sanctifier les âmes

Le Dogme tributaire de la Liturgie.

A son tour, la liturgie rend au dogme deux services importants dans la vie de la sainte Église : *elle rend témoignage du dogme* et sa déposition est sans appel ; *elle vulgarise le dogme* en le faisant passer dans l'esprit, dans le cœur, dans l'âme des fidèles avec un art pédagogique consommé ; on l'a dit, c'est la théologie du peuple.

1° *Elle rend témoignage au dogme.* Les livres liturgiques constituent un *lieu théologique* de première valeur. Dans la célèbre controverse du siècle dernier soulevée en France au sujet du retour à la liturgie romaine, Dom Guéranger eut l'occasion d'exposer dans toute son ampleur cette valeur dogmatique de la liturgie. Son étude occupe tout le quatrième volume des *Institutions liturgiques* [1], plus spécialement de la page 243 à la page 583. Tous les préjugés et objections contre cette thèse y sont longuement exposés dans trois lettres publiques de Mgr Fayet, évêque d'Orléans, dont l'auteur des *Institutions* entreprend la réfutation méthodique. Nous ne pouvons penser à résumer ici cette puissante étude ; mais, nous ne saurions assez engager ceux que cet aspect théologique intéresse à la méditer ; la liturgie, dégagée de cette conception étroite et mesquine de cérémonial, y apparaît comme le principal instrument de la tradition dans l'Église. L'auteur fait appel au témoignage d'un grand nombre d'écrivains. Nous ne résistons pas au désir d'en citer quelques-uns ici.

Dans sa polémique contre le quiétisme, adversaire de toute *demande* faite à Dieu, Bossuet fait voir combien ce principe est contraire à l'enseignement de l'Église. Voici un de ses arguments : « Le principal instrument de la tradition de l'Église est renfermé dans ses prières, et soit qu'on regarde l'action de la liturgie et le Sacrifice, ou qu'on repasse sur les hymnes, sur les collectes, sur les secrètes, sur les post-communions, il est remarquable qu'il ne s'en trouvera pas une seule qui ne soit accompagnée de demandes expresses [2]. » Dom Guéranger rapporte de nombreux extraits de l'illustre polémiste et s'arrête en disant : Je ne multiplierai pas davantage ces citations de Bossuet, dont je pourrais couvrir vingt pages. »

Le savant Renaudot, dans sa magnifique collection des *Liturgies orientales* [3], expose avec plus de plénitude encore *la valeur dogmatique* de la liturgie : « S'il est un point, dit-il, qui, dans la solution des questions qui concernent la foi et la discipline, présente une autorité supérieure, c'est assurément le témoignage de toutes les églises, enregistré dès les temps anciens, perpétué et renouvelé dans la succession des âges. En ce genre, l'ancienne tradition est d'un grand poids et aussi les écrits des saints Pères, quand ils s'accordent sur les principaux chefs de la foi et de la discipline, enfin, les décrets des conciles et les autres monuments

1. T. IV, 2e édition. Paris, 1885, pp. 243-583.
2. *État d'oraison.* Ed. Migne, 1856, t. IV, p. 67.
3. *Liturgies orientales*, t. I, 2e éd. Francfort, 1847, p. XLIX.

ecclésiastiques. *Mais, entre ces documents, ceux-là ont la souveraine dignité, qui représentent comme la voix et le témoignage de toute l'Eglise, parce qu'ils ont été connus et approuvés en tous lieux et contiennent non seulement le témoignage des évêques, mais encore celui des peuples. Telles sont les liturgies, desquelles nous avons traité jusqu'ici et dont la principale importance provient non plus tant des noms de ceux à qui on les attribue, que de l'usage commun des églises qui, depuis grand nombre de siècles, les emploient à l'autel.* »

Tout cet exposé n'est que le commentaire du célèbre texte du pape saint Célestin (†432), dans sa lettre aux évêques de la Gaule [1] : « Faisons attention au sens des prières sacerdotales qui, reçues par tradition des Apôtres dans tout le monde, sont d'un usage uniforme dans toute l'Église catholique, et par la manière dont nous devons prier, apprenons ce que nous devons croire : *Legem credendi statuat lex supplicandi.* » C'est que la tradition transmise par l'organe de la prière publique revêt un caractère unanime, universel, hiérarchique et officiel, autant de qualités qui donnent à un lieu théologique toute sa valeur. Dites-nous comment priait Augustin à Hippone, Ambroise à Milan, Isidore à Séville, Grégoire à Nysse, Chrysostome à Constantinople et nous vous dirons tout le *Credo* de leurs églises respectives. Aussi, le progrès des études liturgiques aura-t-il son contre-coup dans le domaine théologique, et pour ne citer qu'un exemple, il s'exposerait à de graves mécomptes le théologien attardé qui, dans l'étude des Sacrements, ignorerait les travaux liturgiques récents sur ce sujet [2].

Pour reprendre notre comparaison, si l'immense cathédrale gothique récèle, invisibles et insoupçonnés pour le profane, les principes et les données de technique architecturale qui lui donnent toute sa consistance; à son tour elle devient pour l'œil exercé comme un document incontestable, grâce auquel il est permis de reconstituer toute la science et toutes les formules qui ont guidé le génie de l'architecte dans l'agencement compliqué de cette ossature de granit.

2° *La liturgie vulgarise le dogme.* Mais, si la doctrine du Christ doit être approfondie, précisée, fixée et proposée par le *Munus magisterii* dans

1. MIGNE, *P. L.*, t. 50, col. 535, ep. 21, cap. 11.

2. Par exemple pour la Confirmation : Études du Père Galtier et Dom de Puniet R. H. E. de Louvain, XIII, 1912, pp. 257-301 ; 450-465 ; 466-470. *Idem* dans *Recherches de sciences religieuses*, 1911, pp. 350-387. Pour l'Eucharistie tous les travaux récents sur l'Épiclèse eucharistique : SALAVILLE, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, fasc. V. Beauchesne, 1910, col. 1585-1597; VARAINE, l'*Epiclèse eucharistique*, Brignais, Lyon, 1910; *Idem*, R. H. E., 15 janvier 1912, pp. 34-72, article de Dom de Puniet. Les participants à la Semaine liturgique de 1911 (*Questions liturgiques*, 1re année, p. 439) se rappelleront les conférences de Mgr Batiffol qui, par une simple étude comparative des différents Sacramentaires, dégagea les éléments essentiels dans le Sacrement de l'Ordre (p. 447) avec une clarté rigoureuse, qui fait grâce aux théologiens de discussions ultérieures.

ner chez les peuples qui la parlent : les meilleures méthodes théoriques toutes les modalités de son exercice depuis la *cathedra P tri* jusqu'aux recherches scientifiques de l'école, elle est finalement et uniquement destinée à être connue, aimée et pratiquée de toutes les générations qui se succèdent sur la terre. Plus que toute autre, l'idée théologique est un levier, une « idée-force ».

Noel nous enseigne l'Incarnation : mais c'est ce dogme prié, chanté, passant dans l'airain des cloches, dans la flamme des mille cierges ; dogme senti, vécu par le peuple chrétien et, aujourd'hui encore, malgré toutes nos désuétudes et nos déchéances, tellement ancré dans nos habitudes chrétiennes que les indifférents et les ennemis eux-mêmes n'échappent pas tout à fait à sa salutaire influence. Ce seul exemple ne suffit-il pas à montrer que rien n'est si populaire et si prenant, malgré certaines apparences contraires dans les formules et les gestes, que la liturgie : c'est le catéchisme du peuple, et travailler à sa restauration, c'est faire œuvre éminemment démocratique. N'est-ce pas l'évidence même? Et pour ne pas nous y attarder plus longtemps, rappelons le langage de Bossuet, lors de la publication de son *Catéchisme liturgique*[1] : *Vous leur devez faire entendre*, disait-il à ses prêtres, *que l'année chrétienne, aussi bien que l'année ordinaire, est comme distribuée en ses saisons, et que les solennités sont répandues en divers temps, afin de nous instruire par ce moyen de ce que Dieu a daigné faire pour notre salut et de ce qu'il y a de plus nécessaire pour y parvenir.*

En effet, si les chrétiens prenaient bien seulement l'esprit des fêtes, ils n'ignoreraient rien de ce qu'ils doivent savoir, puisqu'ils trouveraient dans ces fêtes tous les bons enseignements et ensemble tous les bons exemples. Et il ajoute plus loin, en parlant de ce catéchisme : *C'est un fondement qui servira à ceux que vous instruirez, dans tout le reste de leur vie, pour entendre utilement les sermons et assister avec fruit à l'office divin.*

La meilleure méthode d'apprendre une langue, c'est encore de la parler. Loin de nous la pensée de contester l'importance de l'étude théorique de la grammaire : elle est indispensable évidemment à toute culture intellectuelle ; mais il s'agit, dans notre cas, de vulgarisation populaire, c'est donc sur ce point que doit porter notre comparaison. Or, c'est une loi pédagogique élémentaire : le peuple et les enfants n'acquièrent pas l'usage d'une langue dans la grammaire : ils l'entendent parler et la parlent. Cet usage leur suffit généralement et si, plus tard, ils perfectionnent leur connaissance par l'étude de la grammaire, encore devront-ils conserver l'usage continuel, sous peine de désapprendre et d'oublier complètement. Et cette méthode pédagogique est celle aussi des esprits plus cultivés ; en règle générale, pour connaître une langue, il faut séjour-

1 Œuvres de Bossuet, éd. Migne, 1856, t. VIII, col. 111, publié dans les *Questions liturgiques*, 2e année, pp. 91-92.

suppléent difficilement celle-là. Au risque de paraître exagéré, il faut appliquer cette règle pédagogique à l'éducation religieuse du peuple : le catéchisme, grammaire élémentaire dans notre cas, est insuffisant ; il faut parler, vivre concrètement la doctrine chrétienne, et cette langue, c'est la liturgie. Le catéchisme nous dira que la deuxième personne de la sainte Trinité s'est fait chair dans le sein de la très sainte Vierge ; c'est la formule catéchistique : elle est nécessaire, elle ne suffit pas au peuple et à l'enfant. Mais voici Noël, et supposez le Noël éloquent de jadis, voici Noël avec ses deux jours de chômage, son office nocturne ou matinal, ses trois Messes qui nous racontent tout le mystère ; son église illuminée, ses cloches et ses chants joyeux, sa crèche naïve, Noël de jadis, avec ses échos au foyer domestique et à la table familiale du pauvre comme du riche, Noël avec toute son ambiance de joies et de vie chrétiennes.

Les brèves considérations que nous avons présentées sur les rapports intimes qui existent entre le dogme et la liturgie et sur les mutuels services qu'ils se rendent justifient suffisamment le point de vue théologique qui est celui de ce travail.

Au surplus, notre méthode n'a rien qui puisse effrayer l'historien de la liturgie, car elle reste une méthode d'observation. En effet, c'est après avoir observé une série de faits dans les formes antiques ou modernes de la liturgie (travail d'analyse) qu'on parvient à formuler des lois générales logiquement groupées entre elles et formant une synthèse. C'est cette synthèse, fruit et résultat de l'observation des faits, que nous avons résumée dans l'article précédent, et la preuve de chacune de ces lois consistera précisément à noter la série de faits qui ont permis de l'établir. La loi du terme du culte liturgique, par exemple, se déduit de l'étude de toutes les collectes des anciens Sacramentaires et des anciens Offices qui sont toutes construites, comme nous le verrons, d'après un même type trinitaire. Ajoutons même que les observations analytiques, pour mériter le nom de science, doivent aboutir à une synthèse : un casier bien fourni de fiches, fussent-elles même juxtaposées dans un article ou un livre, ne constitue pas un travail scientifique : ce sont des matériaux, ce n'est pas l'édifice.

Notre point de vue ne doit pas non plus trop contrarier les rubricistes : l'amour respectueux du Cérémonial et la fidélité minutieuse grandissent avec la connaissance raisonnée et surnaturelle qu'on en acquiert ; sans compter que la mémoire est puissamment aidée par l'étude de l'origine historique et des raisons profondes qui justifient les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites.

Et enfin, les directeurs spirituels eux-mêmes se féliciteront de trouver pour les âmes une méthode de piété à la fois substantielle et simple qui leur épargnera pour eux et pour elles les illusions et les fantaisies souvent encombrantes des dévotions trop individualistes.

Dom Lambert Beauduin.



LE CANON DE LA MESSE

LA meilleure méthode pour bien dire la sainte Messe et se laisser vraiment absorber par l'Action accomplie est de comprendre parfaitement toutes les formules et les rites qui la composent : rien ici ne peut être négligé ; le moindre détail historique devient édifiant. L'intelligence du Canon, qui constitue comme le noyau du saint Sacrifice, a donc une portée pratique importante dans notre piété. Dom Cagin, de l'abbaye de Solesmes, vient de faire paraître sur ce sujet un livre d'érudition [1] d'une portée décisive.

La loyauté envers nos lecteurs nous oblige à leur déconseiller l'achat de cet ouvrage : le prix en est très élevé ; mais surtout l'étude ou mieux le déchiffrement demande une application et un courage surhumains, un temps dont ne dispose pas le clergé du ministère : quel labyrinthe scientifique de citations et de tableaux ! Mais à ceux qui ont le bonheur de lui rester fidèles jusqu'au bout, l'auteur révèle véritablement l'intelligence du Canon, l'Eucharistie des âges apostoliques, l'aspect le plus profond des saints Mystères. Et ce sont ces bienfaisantes conclusions, dégagées de tous leurs considérants d'une impeccable érudition, que nous voudrions résumer ici à l'intention des lecteurs des *Questions liturgiques.*

Voici les deux conclusions importantes et pratiques pour l'intelligence et la vénération du Canon :

PREMIÈRE CONCLUSION. – Le Canon constitue une formule unique, une seule grande Prière d'une admirable unité, qui développe avec ampleur un thème unique. Il n'est rien autre que l'embolisme (paraphrase) de ce mot des quatre textes inspirés, relatifs à la dernière Cène, et qui résume

1 *Scriptorum Solesmense* II. Dom PAUL CAGIN, L'Euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires 2. *L'Eucharistia*, canon primitif de la Messe, ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies. Paris, Desclée et Picard, 1912. In-8°, 334 pp.

la première Eucharistie célébrée par Notre-Seigneur : *gratias agens* (ἐυχαριστήσας), *benedixit et fregit.*

Cette première conclusion s'appuie sur deux faits que l'auteur établit péremptoirement :

a) Il y a des interpolations dans notre Canon actuel qui ont brisé cette unité ;

b) Il y a des textes disparus qui accentuaient cette unité.

DEUXIÈME CONCLUSION. — La vénérable formule de notre Canon, ainsi étudiée et comprise, constitue un document incomparable qui, pour le style et le contenu, nous reporte aux âges apostoliques, jusqu'aux Épîtres de saint Paul.

Nous ne faisons qu'indiquer cette deuxième conclusion : son examen nous entraînerait trop loin.

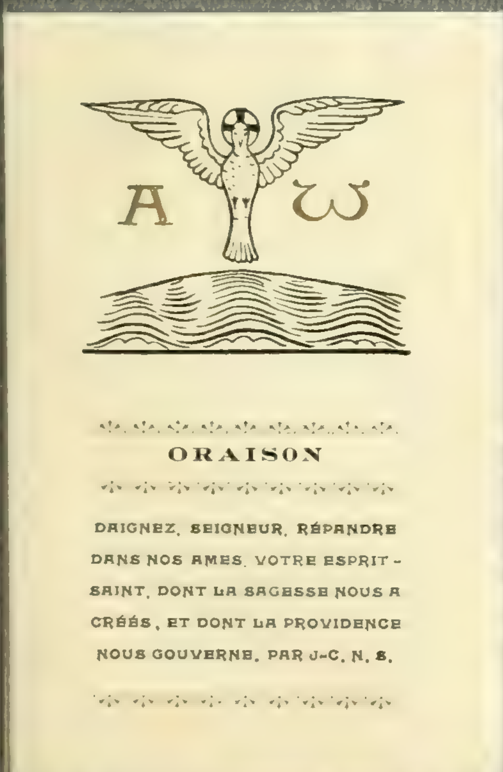
Arrêtons-nous à la première et, pour plus de facilité, mettons d'abord sous les yeux de nos lecteurs tout le texte du Canon actuel, en indiquant par des numéros les divisions du Missel et en employant différents caractères dont la signification sera expliquée dans la suite.

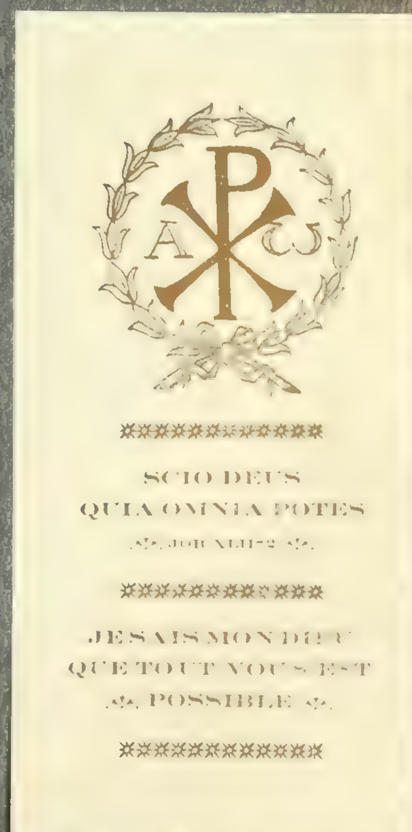
TEXTE DU CANON.

Le Canon est précédé d'un dialogue entre le célébrant et les fidèles, conformément au caractère hiérarchique et collectif de toute prière liturgique. Il faut noter que le *per omnia sæcula sæculorum* et la réponse : *Amen* sont étrangers au Canon : ils servent de conclusion à la partie précédente ; c'est la participation du peuple à la prière faite en secret *(secreta)* par le prêtre sur les offrandes. Le dialogue du Canon commence donc par *Dominus vobiscum.* Il est regrettable que la mélodie contribue à nous induire en erreur. Dans les messes privées au moins, on peut accentuer la césure. La chose n'est pas inutile. Car, sans cela, impossible d'expliquer cet *Amen*, qui est l'adhésion unanime du peuple à la prière qui vient d'être faite par le prêtre en son nom. Saint Augustin a des sermons magnifiques sur la valeur de cette conclusion liturgique *Amen*, dont saint Jean a surpris les échos dans le ciel (*Apoc.*, V, 14 ; VII, 12).

Dominus vobiscum.	**Que le Seigneur soit avec vous.**
Et cum spiritu tuo.	**Et avec vous.**
Sursum corda.	**Elevez vos cœurs.**
Habemus ad Dominum.	**Nous les tenons élevés vers le Seigneur.**
Gratias agamus Domino Deo nostro.	**Rendons grâces à notre Dieu.**
Dignum et justum est.	**C'est bien juste.**

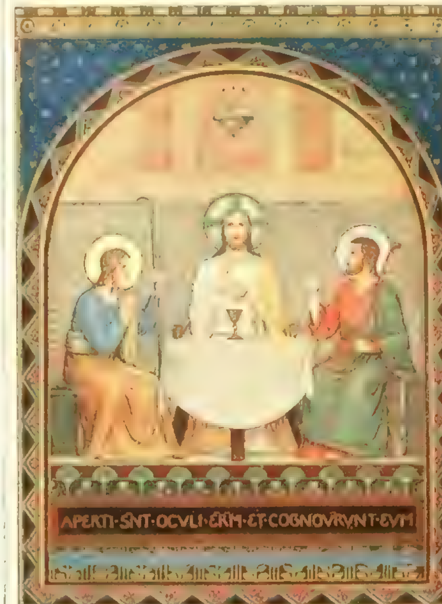






IMAGES DE L'ABBAYE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE
ÉDITÉES PAR L'ART CATHOLIQUE DE PARIS





DA WURDEN IHRE AUGEN GEÖFFNET
UND SIE ERKANNTEN IHN

Vere dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper, et ubique gratias agere : Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus. Qui cum unigenito Filio tuo, et Spiritu Sancto, unus es Deus, unus es Dominus : non in unius singularitate personæ, sed in unius Trinitate substantiæ. Quod enim de tua gloria, revelante te, credimus, hoc de Filio tuo, hoc de Spiritu Sancto, sine differentia discretionis sentimus. Ut in confessione veræ, sempiternæque Deitatis, et in personis proprietas, et in essentia unitas, et in majestate adoretur æqualitas. Quam laudant Angeli, atque Archangeli, Cherubim quoque ac Seraphim : qui non cessant clamare quotidie, una voce dicentes :

Vraiment, oui, rien de plus juste et de plus digne, de plus équitable et de plus salutaire, que de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, ô Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, avec votre Fils unique et le Saint-Esprit, êtes un seul Dieu, un seul Seigneur; non dans l'unité d'une seule personne, mais dans la Trinité d'une seule substance. Car ce que nous croyons au sujet de votre gloire, sur la foi de votre parole, nous le croyons aussi, sans aucune différence, de votre Fils et du Saint-Esprit; en sorte que, confessant la vraie et éternelle Divinité, nous adorons tout ensemble et la propriété dans les personnes, et l'unité dans l'essence, et l'égalité dans la majesté. C'est elle que louent les Anges et les Archanges, les Chérubins et les Séraphins, qui ne cessent de chanter chaque jour, redisant d'une voix unanime :

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus, Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

Saint, Saint, Saint est le Seigneur, Dieu des armées. Les cieux et la terre sont remplis de votre gloire. Hosanna au plus haut des cieux. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna au plus haut des cieux.

INTERRUPTION DU CANON : LES DIPTYQUES.

1. *Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, uti accepta habeas, et benedicas, hæc dona hæc munera, hæc sancta sacrificia illabata.*

1. *Nous vous supplions donc, Père très clément, nous vous le demandons par Jésus-Christ, votre Fils et notre Seigneur, daignez agréer et bénir ces dons, ces présents, ces hosties saintes et sans tache.*

In primis, quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum.

Nous vous les offrons avant tout pour votre sainte Eglise catholique : daignez dans tous les pays lui donner la paix, la protéger, l'unifier et la gouverner.

Una cum famulo tuo Papa

Nous vous les offrons pour votre servi-

nostro Pio X ; et Antistite nostro N. ; et omnibus orthodoxis, atque catholicæ, et apostolicæ fidei cultoribus.

teur, notre Saint-Père le Pape Pie X ; pour notre Evêque ; pour tous les vrais croyants professant avec nous la foi des apôtres.

2. *Memento, Domine famulorum, famularumque tuarum N. et N. et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est, et nota devotio, pro quibus tibi offerimus : vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se, suisque omnibus : pro redemptione animarum suarum pro spe salutis, et incolumitatis suæ : tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.*

2. *Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes et de tous les fidèles ici présents, dontvous connai ssez la foi et la piété. C'est pour eux tous que nous vous offrons cette messe ; ou plutôt ils vous l'offrent eux-mêmes pour eux et pour tous leurs proches. Ils en espèrent pour leurs âmes des fruits abondants avec le salut et le bien-être. Par ce sacrifice, ils veulent accomplir les promesses qu'ils vous ont faites à vous, Dieu éternel, vivant et véritable.*

3. *Communicantes, et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper Virginis Mariæ, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi.*

3. *Unis dans une même communion, honorons la mémoire : d'abord de la glorieuse Marie, toujours Vierge, Mère de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Seigneur.*

Sed et beatorum Apostolorum et Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis, Thaddæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornélii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani.

Et ensuite aussi de vos bienheureux Apôtres et Martyrs : Pierre et Paul, André, Jacques, Jean, Thomas, Jacques, Philippe, Barthélemy, Matthieu, Siméon, Thaddée, Lin, Clet, Clément, Xiste, Corneille, Cyprien, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Côme et Damien.

Et omnium Sanctorum tuorum ; quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Et de tous vos Saints ; puissent leurs mérites et leurs prières nous obtenir le secours de votre puissante protection. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ, notre Seigneur. Qu'il en soit ainsi.

4. *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus Domine, ut placatus accipias : diesque nostros in tua pace disponas, atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum. Amen.*

4. *Ainsi donc, Seigneur, ce sacrifice que nous vous offrons et, avec nous, tous vos enfants acceptez-le comme une juste expiation. Fixez nos jours dans votre paix, délivrez-nous de la damnation éternelle et admettez-nous au nombre de vos élus. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Qu'il en soit ainsi.*

5. *Quam oblationem tu Deus in omnibus, quæsumus, benedictam adscriptam, ratam, rationabilem,*

5. *Daignez, s'il vous plaît, ô Dieu ! bénir, agréer et ratifier cette offrande ; rendez-la digne et agréable à vos yeux ; qu'elle de-*

acceptabilemque facere digneris : ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.

vienne pour nous le corps et le Sang de votre Fils bien-aimé, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Reprise du Canon.

6. **Qui pridie quam pateretur, accépit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque discipulis suis dicens : Accipite, et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim Corpus meum.**

6. **Ce même Jésus, qui, la veille de sa passion, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, leva les yeux au ciel, vers vous, Dieu tout-puissant, vous, son Père; vous rendit grâces; bénit ce pain, le rompit et le distribua à ses disciples, en disant : Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon Corps.**

7. **Simili modo postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas : item tibi gratias agens, benedixit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni testamenti : mysterium fidei : qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.**

7. **Agissant de même, après le repas, il prit ce précieux Calice dans ses mains saintes et vénérables, vous rendit également grâces, le bénit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et buvez-en tous, car ceci est le Calice de mon Sang, le Sang de la nouvelle et éternelle alliance, mystère de la foi; Sang qui sera répandu pour vous et pour un grand nombre en rémission des péchés.**

Hæc quotiescumque feceritis in mei memoriam facietis.

Toutes les fois que vous accomplirez ces mystères, vous le ferez en mémoire de moi

8. **Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri tam beatæ passionis necnon et ab inferis resurrectionis sed et in cœlos gloriosæ ascensionis; offerimus præclare majestati tuæ de tuis, donis ac datis, Hostiam puram, Hostiam sanctam, Hostiam immaculatam, Panem sanctam vitæ æternæ, et Calicem salutis perpetuæ.**

8. **C'est pourquoi, Seigneur, nous, vos serviteurs, et avec nous tout votre peuple saint, fidèles au souvenir de la bienheureuse passion de ce même Jésus-Christ, votre Fils, notre Seigneur, de sa résurrection du tombeau et de sa glorieuse ascension au ciel, nous offrons à votre majesté suprême, grâce aux dons que vous nous avez faits, l'Hostie pure, l'Hostie sainte, l'Hostie sans tache, le Pain sacré de la vie éternelle et le Calice de l'éternel salut.**

9. Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris : et accepta habere sicuti, accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahæ : et quod tibi obtulit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sacrificium, immaculatam hostiam.

9. Daignez, Seigneur, jeter un regard favorable et bienveillant sur ces dons et les agréer comme il vous a plu d'agréer les présents d'Abel le juste, votre serviteur, ainsi que le sacrifice d'Abraham notre Patriarche, et celui que vous a offert votre grand-prêtre Melchisedech, un sacrifice saint, une hostie sans tache.

10. Supplices te rogamus omnipotens Deus : jube hæc perferri per manus Sancti Angeli tui in sublime altare tuum in conspectu divinæ majestatis tuæ : ut quotquot, ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Corpus, et Sanguinem sumpserimus, omni benedictione cœlesti et gratia repleamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

10. Nous vous en supplions, Dieu tout-puissant, ordonnez que ces offrandes soient portées par les mains de votre Messager céleste jusque sur votre autel, en présence de votre divine Majesté; ainsi nous tous, tant que nous sommes, qui participerons à ce sacrifice, par la réception du Corps infiniment saint et du Sang de votre Fils, nous serons comblés de bénédictions et de grâces. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Qu'il en soit ainsi.

Interruption : Les Diptyques.

11. *Memento etiam, Domine, famulorum, famularumque tuarum, N. et N. qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis.*

Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas, deprecamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

11. *Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes* (les fidèles défunts de notre paroisse, les membres défunts de notre famille) *qui nous ont précédés, marqués du sceau de la foi, et qui reposent en paix.* (Prions pour nos morts.)

Nous vous en prions, Seigneur, daignez leur accorder, ainsi qu'à tous ceux qui reposent dans le Christ, le séjour de consolation, de lumière et de paix. Nous vous le demandons par le même Jésus-Christ... Qu'il en soit ainsi.

12. *Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multitudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris, cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus.*

Cum Joanne, Stephano, Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexan-

12. *Et à nous pécheurs, vos serviteurs qui espérons dans la multitude de vos miséricordes, daignez nous admettre dans la société de vos saints Apôtres et Martyrs.*

Jean, Etienne, Mathias, Barnabé, Ignace, Alexandre, Marcellin, Pierre, Félicité,

*dro, Marcellino, Petro, Felicitate, **Perpetua**, **Agatha**, **Lucia**, **Agnete** Cæcilia Anastasia.*

Et omnibus Sanctis tuis : intra quorum nos consortium non æstimator meriti, sed veniæ quæsumus largitor admitte. Per Christum Dominum nostrum.

13. *Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et præstas nobis.*

Perpétue, Agathe, Lucie, Agnès, Cécile, Anastasie.

Et de tous vos autres Saints : soyez assez bon pour nous recevoir dans leur société, en considération non pas de nos mérites, mais de votre indulgence. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur.

13. *C'est par lui, Seigneur, que vous créez à jamais ces offrandes ; que vous les sanctifiez, que vous les vivifiez, que vous les bénissez et que vous nous les donnez.*

Reprise du Canon.

14. **Per Ipsum, et cum Ipso, et in Ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti omnis honor et gloria, per omnia sæcula sæculorum.** R. **Amen.**

14. **C'est par lui, c'est avec lui et c'est en lui que tout honneur et toute gloire appartiennent à vous, Dieu le Père tout-puissant, en l'unité du du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles.** R. **Qu'il en soit ainsi.**

Première conclusion : Formule unique

Personne, croyons-nous, n'est sorti pleinement satisfait des explications analytiques que donnent les liturgistes des prières du Canon, parfois excellentes prises séparément. Mais c'est le morcellement de ces explications qui déconcerte. Les dispositions littéraires de cet ensemble se présentent un peu comme une mosaïque mystérieuse de pièces assemblées on ne sait trop comment. Avec ses interpolations de *per Christum...* et d'*Amen ;* avec ses parties chantées et d'autres dites à voix basse, le Canon romain, pour un observateur superficiel, apparaît disloqué, sous forme d'agrégat d'autant de formules qu'il y a d'alinéas.

Mais ce n'est là qu'une apparence : il y a un thème unique, développé avec ampleur et lyrisme sous forme d'action de grâces et qui fait du Canon une formule solennelle d'une unité parfaite. Le Canon une fois rendu à sa simplicité primitive, n'est qu'un seul et même chant d'*action de grâces*, une seule Prière eucharistique, se développant sans discontinuité depuis le *Vere dignum...* jusqu'au *Per Ipsum et cum Ipso et in Ipso*, qui précède le *Pater* et qui sert de doxologie solennelle au Canon.

Quel est ce thème? Nous savons que dans la liturgie juive, lors de la célébration de la Pâque, le chef de famille, à la fin du repas, devait prononcer une formule solennelle, nous dirions un psaume eucharistique, dont le thème était de rendre grâces pour les bienfaits de Dieu envers son peuple et, en particulier, pour la délivrance de la servitude d'Égypte.

Fidèle aux rites de sa nation, notre divin Sauveur lui aussi célébra la Pâque avec ses disciples la veille de sa Passion et prononça la solennelle action de grâces, la prière eucharistique d'usage, nous dirions aujourd'hui la Préface, qui évoquait le souvenir des bienfaits de Dieu pour son peuple. C'est ce qui est indiqué par le mot *gratias agens benedixit*... ἐυχαριστησας, nous disons : *gratias agamus Domino Deo nostro*...

Le thème unique de notre Canon (entendu depuis le *Vere dignum*... jusqu'à l'*Amen* avant le *Pater*) est le même. *Pascha nostrum immolatus est Christus :* le sacrifice du Christ, c'est pour nous la Pâque de la délivrance; mais, contrairement aux Juifs, il nous est donné de la célébrer tous les jours. Et le père de famille, le prêtre, prenant la parole au nom de tous, proclame solennellement les bienfaits de Dieu, en s'adressant dans l'économie nouvelle au Dieu trois fois saint et en aboutissant à toute l'œuvre de la Rédemption. Le Canon n'est donc que l'embolisme du *gratias agens*, l'ἐυχαριστησας de Notre Seigneur : la grande Prière eucharistique.

Cette conclusion, si précieuse pour l'intelligence de notre Canon, se dégage sans peine de deux prémisses que nous avons indiquées :

A. *Les interpolations du Canon actuel.* — Les parties placées sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 12 (voir plus haut) ont été introduites postérieurement dans le Canon primitif et ont brisé cette unité dont nous venons de parler. Et l'auteur cite d'anciens Canons où ces interpolations n'ont pas encore été faites. Ces parties constituent ce qu'on appelait jadis les diptyques (tablettes se repliant les unes sur les autres où les Romains inscrivaient les noms des consuls et des principaux magistrats; les églises et les monastères, les noms de leurs bienfaiteurs). On en faisait la lecture tout haut à l'Offertoire. Les nos 1, 2, 3, 11 et 12 sont de véritables diptyques. Les nos 4 et 5 sont des prières *super oblata* (aujourd'hui secrètes), prières qui étaient dites à la fin de l'Offertoire, après la lecture des diptyques et comme conclusion à celle-ci. Plus tard, cette lecture et la prière qui l'achève furent intercalées dans le Canon sous l'influence de causes qu'il serait trop long de rechercher ici.

Une autre interpolation est faite à la fin du Canon (sous le no 13). A ce moment, on apportait à l'autel des fruits nouveaux qui étaient bénits par le célébrant. Aujourd'hui encore, c'est immédiatement avant de prononcer cette formule : *Per quem hæc omnia*... que le Pontife interrompt sa messe le Jeudi-Saint et que le sous-diacre accompagné des acolytes apporte à l'autel les huiles qui doivent être bénites. Ces fruits nouveaux étaient abondants; de là trois signes de croix donnés jadis au centre, à droite et à gauche [1]. Malgré la suppression de ces offrandes, la formule

1. A plusieurs endroits de la sainte Messe ou des Bénédictions de l'Eglise, on fait trois signes de croix successifs. C'est que primitivement le nombre des personnes

fut maintenue à cet endroit, et avec elle le geste de bénédiction qu'elle appelle.

Ces différentes interpolations sont imprimées dans le texte donné plus haut en caratcères italiques. En dehors d'elles, il nous reste le caractère gras dont il faut unir les parties : Nous aurons donc : *Vere dignum... Hosanna in excelsis. Qui pridie... et gratia repleamur. Per ipsum et cum ipso... Amen.* Mais il faut souder ces différentes parties.

B. *Parties omises.* — Ce ne sont pas seulement les interpolations qui ont masqué l'unité du Canon, c'est l'omission de certaines parties et spécialement du *Vere sanctus.* En effet, il y a un iatus entre le *Sanctus* et le *Qui pridie.* Or, il y avait jadis une soudure, le *Vere sanctus*, et Dom Cagin cite, d'après d'anciens Sacramentaires, un grand nombre de ces pièces liturgiques :

... *Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster, Jesus Christus, qui venit de cælis ut conversaretur in terris ; hostia effectus ut nos faceret sacerdotes ; **ipse qui pridie quam pateretur accepit...***

*Sanctus, Santus, Sanctus... Vere sanctus, vere benedictus, Dominus noster, Jesus Christus, Filius tuus, manifestus in terris, **ipse pridie quam pateretur...***

La liturgie ambrosienne qui, sur tant de points, a conservé l'état de la liturgie romaine avant saint Grégoire, a encore, une fois par an, le Samedi-Saint ce Canon primitif qui passe directement du *Sanctus* au *Qui pridie* **sans autre transition que celle du *Vere sanctus*.**

La soudure des nos 10 à 14 (doxologie du Canon), en supprimant 11, **12 et 13, s'indique d'elle-même :**

... *Omni benedictione et gratia repleamur per Christum Dominum nostrum, **per quem et cum quo et in quo...***

Dans d'anciens Sacramentaires, on lit cette doxologie solennelle :

... *Ut te laudemus et glorificemus per Puerum tuum Jesum Christum, per quem tibi gloria et honor Patri et Filio cum Sancto Spiritu in sancta **Ecclesia tua et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.***

On le voit donc, la principale conclusion de cet ouvrage donne une admirable idée synthétique du Canon. C'est une grande « Préface » qui va du *Sursum corda* à l'*Amen* final, avant le *Pater.* Dans la première partie, le prêtre, par une proclamation solennelle et eucharistique *(gratias agamus)*, développe tout le thème théo-christologique de notre Rédemption. Mais, en vertu de son sacerdoce, il n'en fait pas seulement le récit, il la renouvelle réellement : *Hæc quotiescumque feceritis,*

ou la multitude des objets à bénir nécessitait cette triple bénédiction donnée dans des directions différentes. Ainsi, à la sainte Messe, plusieurs coupes et de nombreuses hosties étaient consacrées; de même, aux offices solennels, l'assitance entourait l'autel de toute part, de là cette triple bénédiction du Pontife après les offices solennels.

in mei memoriam facietis. Et par conséquent, fidèle à ce précepte du souvenir (unde et memores), il fait à son tour cette offrande que Jésus-Christ a faite de lui-même, C'est la deuxième partie du Canon, qui va de *Unde memores* jusqu'à la fin et qui n'est autre chose que l'offrande par l'Église de l'œuvre de la Rédemption, renouvelée dans la première partie.

Ne nous laissons pas distraire de la contemplation de cette grandiose synthèse rédemptrice par les modalités accidentelles actuelles. On peut comparer le Canon à un *Credo* ou au *Te Deum* avec, évidemment, l'efficatié reproductrice en plus, qui énumère toutes les perfections divines et les étapes de la Rédemption : *per quem... quam laudant... qui pridie...* et qui reproduit toute l'œuvre du salut en vue de nous en appliquer les mérites.

Au *Dominus vobiscum* qui ouvre le Canon (début de la Préface jusqu'à l'*Amen* final qui le clôt) le prêtre entre dans le sanctuaire même de la divinité; Jésus-Christ par sa bouche renouvelle la Rédemption et nous en applique les mérites et la Nouvelle Alliance est scellée de nouveau dans le sang de l'Agneau.

Il n'y a donc qu'une grande Prière, une Anaphore (disent les Grecs), une Préface, comme nous disons aujourd'hui, mais une Préface prolongée jusqu'aux dernières limites du Canon, tout en action de grâces, action de grâces commémorative en même temps que rénovatrice. C'est un tout indivisible, dont tous les éléments sont coordonnés pour former cette unité et qui n'est que la paraphrase du *gratias agens benedixit et dixit* du Maître.

Disons, en finissant, qu'il ne s'agit pas de regretter qu'il n'en soit plus de même aujourd'hui, ni de proposer, sous prétexte d'archéologie, l'utopie d'un retour au passé, comme s'en avisèrent, au XVIII[e] siècle, les jansénistes, qui ne reculaient devant aucun ridicule.

Au surplus, les interpolations dont nous avons parlé offrent un aspect ascétique que Dom Cagin met très bien en relief (p. 47) : « L'intention eucharistique ne perd pas à s'être laissée compénétrer des intentions déprécatoires que les diptyques, associés maintenant à l'Anaphore (Canon) mêlent à l'action de grâces et qu'ils versent en quelque sorte au plus intime du Sacrifice, comme la goutte d'eau supplémentaire des saints et des fidèles vivants et morts. En donnant ainsi jusque dans le cœur du Canon une expression propre à l'*adimpleo quæ desunt passionum Christi* de l'Apôtre, ne semble-t-on pas exprimer davantage la continuité bien autrement réelle et vivante qu'est, par l'union des membres et du Chef, l'unité du Sacrifice du Christ et de son Corps mystique ? »

Le Canon ainsi compris et médité devient véritablement la grande Prière, l'*opus Redemptionis*, et le patient lecteur de Dom Cagin éprouve vraiment, en finissant son livre, le sentiment qu'exprime excellemment

Dom Morin[1]: « J'avoue qu'avant de fermer ce livre scabreux, qui m'avait occasionné plus d'une migraine, je n'ai pu m'empêcher de relire à haute voix, les yeux voilés par une émotion impossible à contenir, le texte adorable des pages 294-296 (Canon restitué), ce qu'il y a de plus sacré peut-être dans toute la littérature ecclésiastique, après les paroles de Jésus et de ses Apôtres.»

Dom Lambert Beauduin.

1 *Revue bénédictine*, XXXe année, janvier 1913, p. 115.





NOTES ET INFORMATIONS

LE CODE ABRÉGÉ DE LA VIE CHRÉTIENNE. — S. Em. le cardinal Mercier vient de faire paraître le *Code abrégé de la vie chrétienne*, qui servira de prône et sera lu dans toutes les paroisses du diocèse de Malines deux fois par an. Nous l'avons publié en appendice dans le *Missel pour tous*, pour que les fidèles aient toujours sous la main une synthèse parfaite de toute la doctrine chrétienne. Ce document contient en même temps une heureuse disposition pratique, qui cadre trop bien avec les préoccupations du mouvement liturgique pour ne pas être signalée ici. Pour la récitation des différentes formules intercalées dans le texte du prône, tous les fidèles sont invités à se lever et à réciter ensemble les prières.

Nous relevons également un passage qui sera particulièrement agréable aux amis de la liturgie : « Le clergé doit instruire les fidèles et se dévouer avec zèle à leur salut; les fidèles, de leur côté, doivent à leurs prêtres le respect, l'obéissance et l'affection.

» Le bon chrétien est un bon paroissien, c'est-à-dire qu'il s'intéresse activement aux offices, aux œuvres, aux âmes de la paroisse, tout comme le bon citoyen s'intéresse à l'ordre et à la prospérité de sa commune.

» Le bon chrétien sait, en effet, que, par sa paroisse et par son pasteur, il se rattache au diocèse et à son évêque, et, par l'évêque, au Pontife suprême et à la Communion des Saints de l'Église universelle. »

LA SEMAINE LITURGIQUE DE MAREDSOUS — Le compte rendu annoncé vient de paraître en un beau volume in-8° de XVI-336 pages et 8 planches hors texte. Grâce à cette publication menée à bonne fin avec tous les soucis désirables, les travaux de la Semaine, dont quelques privilégiés seulement avaient pu bénéficier, seront mis à la portée du public. C'est une collection de rapports pleins d'intérêt et il est assez embarrassant d'y faire choix de quelques pages plus suggestives pour présenter l'ouvrage aux lecteurs des *Questions liturgiques*. Prenons, presque au hasard, la conclusion du rapport de Dom Idesbald Ryelandt intitulé *Bréviaire et Méditation*, détachons quelques lignes du rapport si entraînant et si pratique de M. l'abbé Brassart, curé d'Écaussines-d'Enghien, du diocèse de Tournai, et n'oublions pas, en passant, de rendre hommage à ce diocèse qui a fournit à la Semaine son principal contingent d'orateurs et d'auditeurs.

L'âme dont la vie intérieure se sera développée par la méditation de la liturgie sera dotée croyons-nous d'une spiritualité caractérisée par trois notes bien catholiques.

D'abord sa piété aura le Christ pour centre. Le Christ est trop l'objet, la vie la lumière de toute la liturgie, pour que l'âme qui modèle sa prière privée sur celle de l'Église ne fasse de Lui, de ses mérites, de son amour, de sa méditation, le foyer de toutes ses préoccupations religieuses. L'année liturgique est *christocentrique*, parce qu'elle gravite tout entière autour des fêtes du Sauveur et trouve en la médiation du Pontife souverain, — *per Christum Dominum* — l'élan qui porte ses accents devant le trône du Père. Ainsi en sera-t-il aussi de la vie intérieure de l'âme qui ne cherche d'autre modèle de piété privée que celui qu'offre la louange officielle de l'Épouse du Christ.

En second lieu, cette vie spirituelle sera catholique au vrai sens du mot, car, après le dogme de l'Incarnation et celui de la Trinité, il n'en est aucun que la liturgie inculque davantage que celui de la Communion des Saints. Il s'ensuit donc qu'au contact de la liturgie l'âme s'habituera nécessairement à prier en se considérant elle-même comme faisant partie de la *Communion des Saints*. La suppléance que donne l'Église pour subvenir aux lacunes de nos prières si souvent émaillées de distractions, le sentiment que nous ne sommes pas seuls dans le combat, ou dans la joie de louer Dieu, le besoin de résister à l'individualisme ignorant des liens qui rattachent nos prières à celles des autres et destructeur des traditions, tout cela fortifie l'âme et lui donne dans ses rapports avec Dieu une sécurité, une franchise, une sainte joie qui sont bien éloignées de la mièvrerie, de la scrupulosité formaliste, du manque de liberté ou du défaut d'assurance que de nos jours l'on rencontre si fréquemment.

Enfin la piété, nourrie de la liturgie et développée à son contact, sera plus profondément humaine. Étant élaborée par chacun d'après les besoins de son âme, et sous l'influence apaisante et sanctificatrice de la prière de l'Église, cette spiritualité ne sera pas extrinsèque à l'âme qui doit vivre. Sans doute, celui qui prend part aux actes liturgiques participe à une prière qui, en un sens, lui est extrinsèque et supérieure, étant celle de l'Église, Épouse du Christ et par conséquent revêtue d'un caractère d'impersonnalité; mais, en y participant, il s'assimile nécessairement, quoique spontanément, ce qui correspond aux besoins de sa vie spirituelle. Ce contact avec une prière qui lui est supérieure grandit l'âme, l'élève au-dessus d'elle-même, en un mot, la *surnaturalise*. En un sens, ce n'est pas le culte de l'Église qui s'abaisse au niveau de l'homme; c'est l'homme qui par lui s'élève à une sainteté de prière bien supérieure à la sienne propre. »

« ... UN AUTRE ARGUMENT PEUT ÊTRE TIRÉ DE L'ESSENCE MÊME DE LA VIE LITURGIQUE, car LA VIE LITURGIQUE, C'EST LA RELIGION DU CHRIST VÉCUE.

C'est tout d'abord le DOGME, non pas cru d'une manière abstraite, non pas admis d'une manière irréfléchie dans son incompréhensibilité, non pas le dogme auquel il est facile de dire *amen* d'une façon expéditive pour ne plus s'en occuper, mais c'est le dogme infusé dans la prière commune des fidèles à dose plus ou moins forte, selon les différentes fêtes de l'année, c'est

le dogme présenté à l'intelligence et à la mémoire des fidèles afin qu'ils tournent leur cœur vers Dieu, c'est le dogme qui saisit l'entendement, l'élève pour un instant au-dessus des préoccupations matérielles et le porte vers un idéal supérieur pour lequel tous sont créés et auquel tous doivent aspirer. C'est le dogme, non pas offert sous forme de gros volumes comme aux étudiants des hautes études, mais présenté à petite dose et d'une manière toute simple, sous la forme douce et suave d'une invocation à Dieu ou aux Saints, d'une supplication instante dans les besoins de l'âme et du corps.

» La vie liturgique est aussi la MORALE chrétienne telle qu'elle doit être pratiquée dans l'existence ordinaire. Quels beaux enseignements tirerait de la liturgie celui qui l'interpréterait à ce point de vue! Les vices y sont marqués un à un de stigmates ineffaçables; une à une les vertus y sont présentées sous un jour aimable, adroitement prônées, infusées pour ainsi dire à doses et à intervalles réguliers dans la vie des fidèles vivant de la vie liturgique.

» Au cours du cycle liturgique, toutes les vertus sont incarnées dans la personne adorable de Notre Seigneur, concrétisées dans les vies de la sainte Vierge et des Saints. L'une après l'autre, chacune en son temps nous est inculquée fortement et sûrement. Aussi, chaque fois qu'un chrétien a suivi avec attention l'office de la Messe et des Vêpres de n'importe quel dimanche de l'année, il a présente à l'esprit une vérité de foi qui le fait réfléchir, il est porté à faire son *mea culpa* sur l'un ou l'autre point, il reçoit une invitation pressante à bien faire telle action, à pratiquer telle vertu.

» Nulle part, le dogme et la morale ne sont présentés d'une manière plus simple et plus attrayante que dans la vie liturgique, nulle part l'éducation chrétienne de l'intelligence et de la volonté n'est plus facilement et plus fortement obtenue; nulle part les vérités de la Foi et les préceptes du Christ n'ont autant de vie et d'efficacité. En résumé, dire que la vie liturgique est faite pour les prêtres et les religieux, nullement pour les laïcs, c'est dire que les laïcs ne sont pas appelés à connaître le dogme et à pratiquer la morale du Christ; qu'il leur suffit d'en avoir une idée vague et confuse et de les considérer comme des mythes ou encore comme une terre promise dans laquelle ils n'ont pas le droit d'entrer. C'est dire que le Christ n'a pas parlé pour les foules, que ses enseignements ne se sont adressés qu'à ses apôtres et à ses disciples choisis et que sa religion sublime est un trésor à jamais fermé pour les laïcs qui forment l'immense majorité de son troupeau. »

LE CULTE DE SAINT JOSEPH. — Dans la revue *Ephemerides Liturgicæ* (nov. 1912, p. 694, Rome, via della Missione, 2), Mgr Piacenza, dont on connaît l'autorité et l'influence dans les dernières réformes liturgiques, souhaite que la fête de saint Joseph soit fixée au troisième dimanche après Pâques et que l'office du Patronage soit fixé au 19 mars avec un rite inférieur, soit double de deuxième classe. La vraie fête de saint Joseph serait donc le troisième dimanche après Pâques; celle du 19 mars serait secondaire. Il indique trois raisons qui motivent ce changement : 1° pour éviter deux fêtes du même Saint célébrées sous le rite le plus élevé; 2° parce que, d'après les nouvelles dispositions, le 19 mars est secondaire et la fête primaire de saint Joseph, c'est le troisième dimanche

après Pâques; 3° enfin, et surtout, parce que toute la réforme de Pie X tend à remettre en honneur les offices dominicaux. Dans ce but, il est important d'éviter que les dimanches du Carême puissent être omis par l'occurrence de la fête de saint Joseph qui, maintenant, n'est plus la fête principale du Saint. Nous nous associons de tout cœur au vœu de l'éminent liturgiste romain.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES RUBRIQUES DES ACOLYTES? — Comme nous l'avons promis dans l'article sur l'*Ordre des acolytes*, nous donnerons, dans chaque numéro, quelques pages sur les rubriques des acolytes, de façon à ce que les prêtres possèdent à la fin de l'année un petit cérémonial complet pour les enfants de chœur. Nous allons traiter aujourd'hui deux questions : l'*habit* et le *nombre* des acolytes.

Nous prenons *acolytes* dans le sens usuel, comprenant par conséquent les thuriféraires, les céroféraires et les acolytes proprement dits.

Habits. Les règles liturgiques supposent toujours que les cérémonies sont remplies par des ecclésiastiques ayant reçu l'ordre d'acolyte. *Elle tolère*, par nécessité (voir article : l'*Ordre des acolytes*, *Questions lit.*, 3e année, pp. 74-75), que les fonctions des ordres mineurs soient remplies par des laïques. Ceux-ci sont censés être clercs : les règles donc sur l'habit de chœur des ecclésiastiques leur sont applicables. C'est le seul principe qui doit nous guider dans cette question, il n'y a pas de règles spéciales portées par l'Église pour les acolytes *laïcs*. C'est d'ailleurs la règle fixée par le Concile de Trente (sess. 23, chap. 17, *de Reformatione*) : « On pourra mettre à leur place des laïcs qui porteront la tonsure et l'habit clérical dans l'église. »

Cette législation indirecte, toute précise qu'elle fût, fut synonyme de manque de législation. De là la véritable anarchie qui existe pratiquement dans ce domaine. Pour beaucoup, les enfants de chœur ne sont que des figurants que l'on peut travestir au gré de chacun : nous avons vu de nos yeux un bouquet d'acolytes d'un accoutrement vraiment carnavalesque. Et, cependant, une manière de faire conforme aux règles que nous allons exposer rendrait bien meilleure l'impression produite sur les fidèles, même accoutumés à de longs abus.

Quel est donc l'habit liturgique des *ecclésiastiques* dans leurs fonctions d'acolytes?

C'est la soutane, le surplis et (facultativement) la barrette. Parlons-en successivement.

La soutane. Appliquons le principe : les acolytes *laïcs* prennent la soutane des clercs inférieurs attachés à cette église. Donc, en règle très générale, soutane *noire*. Dans une église de religieux, les acolytes pourront prendre la soutane de la couleur et de la coupe de l'habit de l'ordre religieux : noir, blanc, brun, etc. Si le clergé de l'église a des privilèges prélatices : liséré violet, soutane violette (ce qui arrive souvent dans les cathédrales, basiliques, etc.), les acolytes laïcs pourront revêtir une soutane de même couleur.

Insensiblement on urgea le principe et, sous prétexte sans doute d'unité, on prit pour les acolytes *laïcs* les couleurs du titulaire de l'église : rouge dans les églises cardinalices; violet dans les cathédrales, etc.

On alla même, dans certains ordres de femmes, jusqu'à porter des soutanes de la couleur de l'habit de chœur des religieuses. On devine aussitôt quelle bigarrure. Était-ce par économie ou par faux scrupule liturgique : nous ne savons; mais nous avons vu des acolytes à la fois bleu-indigo et rouge-cardinal.

Insensiblement, ce qui était un privilège de quelques églises devint général. On peut dire, croyons-nous, que l'usage justifie aujourd'hui le port par les acolytes *laïcs* de soutanes des couleurs admises dans les différents degrés de la hiérarchie : rouge, violet, noir, ou simples lisérés de ces couleurs.

A côté de cette règle, que quelques-uns trouveront peut-être trop large, il faut ajouter que la soutane noire, bien propre, bien confectionnée et en bon état est évidemment l'idéal pour les églises paroissiales : c'est la plus liturgique et la plus rationnelle, car il est étrange de voir les enfants de chœur en habits de cardinaux et de prélats, tandis que le curé est en soutane noire. C'est donc un préjugé de réserver les soutanes noires pour les offices des défunts. Quant à la coupe, la soutane descend jusqu'aux talons, mais ne peut avoir de traîne, celle-ci étant défendue au clergé inférieur.

Surplis (superpelliceum), qui dérive de l'aube, descend à mi-jambes et doit avoir des manches larges (contrairement au rochet réservé aux prélats : nous expliquerons un jour cette différence très rationnelle à la lumière de l'histoire). On tolère d'orner le surplis d'une dentelle très étroite. Le surplis usité à Rome et dans beaucoup de pays est appelé *cotta.* Voici les règles pour sa confection : Elle descend jusqu'à mi-corps; les manches arrivent un peu au-dessous du coude et leur largeur est moitié de la longueur de la cotta. L'ouverture du col est *carrée*, ce qui fait que les plis sont mieux répartis; elle peut être ornée d'un petit cordon de dentelle. Elle est plus commode que le surplis et à conseiller de préférence pour les enfants de chœur. Le surplis à ailes ou sans manches est un surplis déformé que n'admet pas le rite romain. Rien n'est prescrit pour la matière du surplis : le fil est plus convenable que le coton. Il ne doit pas être bénit. Au lieu de la dentelle, on peut faire courir le long du surplis une *légère* broderie en fil rouge ou d'autre couleur. Mais aux messes noires et violettes, il est désirable d'avoir des surplis sans ornement.

C'est le moment de dire un mot de l'écharpe et de la mozette.

Echarpe. Rien ne la justifie. S'imagine-t-on un ecclésiastique mettant sa ceinture au-dessus de son surplis? Les acolytes peuvent porter la ceinture sur la soutane et sous le surplis, mais nous n'y voyons aucune utilité. Peut-être l'écharpe a-t-elle une autre origine et n'est-elle que le cordon d'aube employé par les acolytes qui portaient l'aube au lieu du surplis. Quoi qu'il en soit, l'aube étant malheureusement défendue aujourd'hui aux acolytes, cette écharpe a n'aucune raison d'être. Au surplus, elle est très disgracieuse.

La mozette, qui a dégénéré en col, ne peut non plus se justifier, sauf peut-être pour les acolytes des églises capitulaires, par imitation des chanoines. Mais, même dans ce cas, elle n'est pas en usage à Rome.

La barrette. Comme elle est facultative pour les ecclésiastiques acolytes et qu'elle n'est pas en usage pour les acolytes laïcs, nous n'en dirons que peu de chose. La barrette doit être noire : font seuls exception les cardinaux et, depuis 1888 seulement, les évêques. Celle des chanoines ne peut porter des

lisérés et houppe violets. Même les prélats, ayant le costume violet n'ont droit qu'à la barrette noire. La barrette est surmontée de trois pointes seulement : le quatrième côté est plat. Celle qui porte quatre pointes est l'insigne du doctorat et l'on en fait usage dans les séances académiques; mais aucun docteur même évêque, ne peut se servir de la barrette à quatre pointes dans les fonctions liturgiques. Toutes ces prescriptions se basent sur des origines historiques.

Tous les autres ornements : gants, rochet, calotte, bas et chaussures de couleur rouge, violette ou blanche, etc., sont évidemment défendus en vertu du principe général. Ces prescriptions s'appliquent également aux clercs, chantres, sacristains, etc. Quand ils revêtent un habit liturgique, ils sont assimilés aux ecclésiatiques acolytes.

Les règles liturgiques que nous venons de rappeler offrent en plus un avantage pratique que beaucoup de réformes ne présentent pas : elles sont plus économiques. Une soutane noire bien propre; une *cotta* en forte toile sans ou avec un petit cordon de dentelle, c'est à la portée de tous et c'est très liturgique.

Le nombre. Pour fixer le nombre d'acolytes, il faut distinguer entre la Messe privée et la Messe solennelle.

Messe privée. Un simple prêtre, quelle que soit sa dignité, ne peut avoir qu'un acolyte et deux cierges pour la messe privée. Quand il s'agit d'une Messe basse, mais plus solennelle et avec assistance nombreuse (il nous semble que les Messes basses du dimanche peuvent être rangées dans ce nombre) il peut y avoir deux acolytes et quatre cierges, non pas *ratione dignitatis personæ*, mais *ratione solemnitatis* : un chanoine, un doyen, un curé, comme tel n'y a pas plus de droit qu'un vicaire.

Messe solennelle. 1° Un thuriféraire, sauf aux processions du Saint-Sacrement où la règle en exige deux;

2° Deux acolytes proprement dits, le premier et le second, auxquels incombent le service inférieur de l'autel.

A la rigueur, ces trois suffisent et, dans ce cas, les deux acolytes font fonction en même temps de céroféraires, comme nous le dirons dans la suite.

3° Deux, quatre, six, huit céroféraires (premier, deuxième, etc.) *ad libitum* et d'après la solennité. Nous n'avons pas trouvé de décret fixant le maximum de huit céroféraires. Mais dans les différents Cérémoniaux consultés, nous n'avons pas trouvé un nombre supérieur. On aurait donc de cette façon, un groupe de onze enfants de chœur ou acolytes dans le sens usuel du mot;

4° Les choristes, portant le même habit et en nombre illimité peuvent prendre place en deux groupes sur des banquettes le long des stalles et observent les règles des membres du chœur;

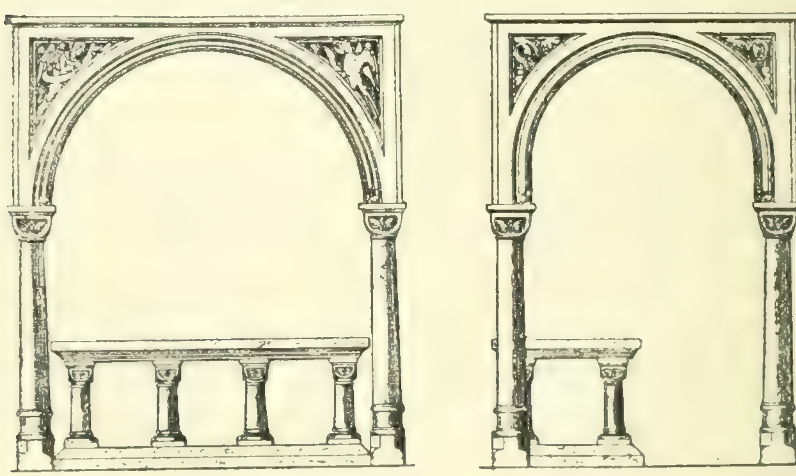
5° La grande loi, c'est la formation de l'âme des acolytes; mais le jour où nous aurions une association de jeunes gens pénétrés de l'esprit de religion et parfaitement au courant de leur art, quels offices dignes et édifiants nous pourrions accomplir, du moins aux fêtes solennelles! Voyez-vous s'avançant deux à deux, avec majesté et respect, au chant de l'*Introït*, une douzaine

d'acolytes et autant de choristes, faisant cortège au clergé de la paroisse et au pasteur dans l'exercice de ses fonctions sacerdotales les plus augustes? C'est une œuvre de patience, mais quelle belle œuvre ! *Fiat, fiat !*

(A suivre.) D. L. B.

QUELQUES MODÈLES DE CIBORIUM — Les règles actuelles de la liturgie exigent un *ciborium* ou au moins un *baldaquin* à l'autel du Saint-Sacrement et au maître-autel, même si le saint Sacrement n'y est pas conservé. Il est très souhaitable que les petits autels aient leur baldaquin. Comme nous le disions en finissant un article sur ce sujet [1], le style de beaucoup de nos autels ne s'accommoderait pas d'un *ciborium* et son érection serait intempestive ; mais les prêtres et les artistes chrétiens devraient s'inspirer de ces règles liturgiques dans leurs productions nouvelles.

Évidemment, l'idéal serait que le *ciborium* soit en marbre ou en pierre ; mais cette proposition serait peu pratique dans beaucoup de paroisses, faute de ressources suffisantes. Nous donnons ici deux modèles de *ciborium* en bois, simples et élégants. On connaît assez le type gothique avec ses pinacles ouvragés. Il est plus coûteux, d'un entretien plus difficile et, à notre avis, inutilement surchargé. Au contraire, le modèle ci-joint est sobre, d'un nettoyage commode et de forme élégante.



DE FACE. FIG I. DE PROFIL.

L'exécution du dessin (fig. 1) coûterait, en bois de chêne première qualité. . . . . 1,400 francs.

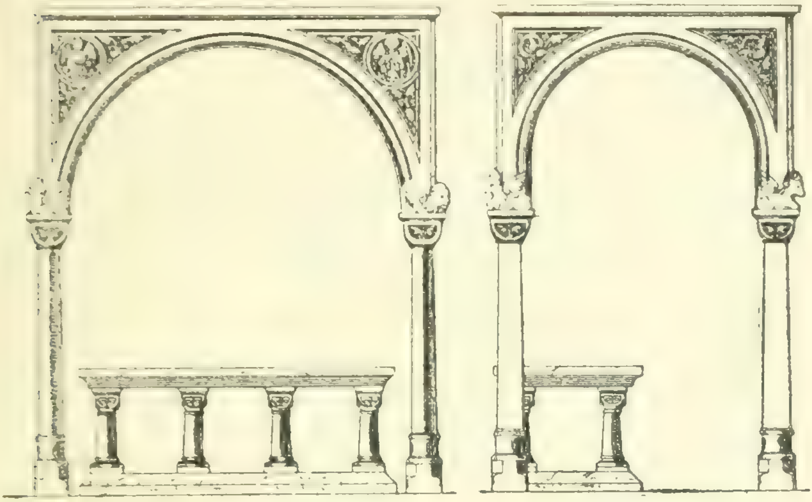
En bois blanc. . . . . 1,100 »

1. Cf. *Questions liturgiques*, 1re année, pp. 301-309.

L'exécution du dessin (fig. 2) coûterait, en bois de chêne première qualité . . . . 1,600 francs.

En bois blanc . . . . 1,300 »

Le bois blanc pourrait être teinté imitation marbre.



DE FACE. FIG. 2 DE PROFIL.

Le *ciborium* offre des avantages pratiques très appréciables :

1° En reliant les colonnes par des tringles à hauteur des chapiteaux, on peut suspendre à celles-ci, au moins aux grandes fêtes, des tentures de couleurs liturgiques, qui constituent une décoration à grand effet;

2° Entre les deux colonnes du fond et à même hauteur que la tringle, on peut faire courir une *trabes*, traverse ou solive en bois sur laquelle on pourrait fixer un Calvaire (Crucifix, sainte Vierge et saint Jean) et qui tiendrait parfaitement lieu du Crucifix placé sur l'autel. Ou bien on peut pendre à la tringle, sur la tenture, un Crucifix triomphal, qui, lui aussi, tiendra lieu du Crucifix de l'autel. Cet arrangement facilite énormément la disposition du tabernacle selon les exigences des décrets (voir *Questions liturg.*, 1re année, pp. 279-285);

3° L'existence du *ciborium* dispense aussi d'un trône d'exposition du saint Sacrement, trône qui, en vertu des décrets, ne peut pas être fixe et doit être placé pour chaque exposition. Dès lors, pour toute exposition en dehors de celle de la sainte Messe (hélas ! encore fréquente), il suffirait de placer l'ostensoir sur l'autel, quitte, si l'on veut, à le surélever quelque peu.

On le voit donc, le *ciborium* fournit une heureuse combinaison des exigences du tabernacle, du trône, du Crucifix;

4° Il aurait en plus l'avantage de rendre impossibles ces échafaudages pyramidaux avec leurs saints hissés à des hauteurs qui donnent le vertige. L'autel redeviendrait la pierre du Sacrifice : *petra autem erat Christus*.

D. L. B.

QUESTIONS POSÉES

ON A PARLÉ RÉCEMMENT DE L'*INTERDIT* JETÉ PAR PIE X SUR LE DIOCÈSE DE GÊNES : LES *EFFETS LITURGIQUES* DE CETTE CENSURE PARAISSAIENT ÉTRANGES; NE POURRIEZ-VOUS EN DIRE UN MOT?

Comme nos lecteurs le savent fort bien, l'interdit est une des trois censures ecclésiastiques, les deux autres étant l'excommunication et la suspense [1]. C'est surtout par ses censures, peines médicinales qui ne sont pas à proprement parler corporelles ou temporelles, que l'Église exerce son pouvoir coercitif. Ce nom générique de censures nous vient de l'antique Rome : chaque lustre on créait des censeurs dont la charge consistait entre autres à corriger les mœurs et à punir les coupables : toute note qu'ils donnaient à une personne, à un fait ou à un écrit s'appelait censure. L'Église entend par ce mot toute peine spirituelle et médicinale (c'est-à-dire pas purement vindicative) qui prive un chrétien péchant avec contumace de l'usage de certains biens spirituels dans le but de le faire revenir de sa contumace.

L'excommunication, la plus grave de toutes les censures, ne peut être portée que contre des individus, non contre tout un groupe de personnes pris comme tel. La suspense ne peut être prononcée que contre un membre du clergé, puisqu'elle prive de l'usage d'un droit ou d'un ministère propre aux clercs. L'interdit seul peut être jeté sur tout un peuple ou sur un groupe de personnes.

L'interdit est donc la seule censure qui atteint la société comme telle; comme il est une peine sociale, ses effets immédiats atteindront le peuple dans sa manifestation collective : ils seront liturgiques.

L'excommunication n'atteint directement que l'union avec l'Église, ce n'est que par voie de conséquence qu'une partie des effets de cette peine touchent la liturgie. L'**interdit** ne prive pas de l'union avec l'Église, laisse intacte la participation aux biens communs et internes de l'Église, mais il défend à certaines personnes en certains endroits :

> L'usage des divins offices, de certains sacrements;
> De la sépulture ecclésiastique.

Sans vouloir entrer dans les moindres détails canoniques, distinguons cependant, d'après les diverses façons possibles pour déterminer le groupe

1. On trouvera de plus amples détails sur ces matières dans les traités de théologie morale et de droit canon, notamment dans les commentaires des anciens juristes *in Decretal.*, l. V, tit. 39. Pour l'interdit en particulier, consulter l'ample exposé juridique dans BONACINA, *Opera omnia*, Venetiis, 1698, t. I, tract. 3, disput. 5, pp. 441 et suiv.; FERRARIS, *Bibliotheca canonica* in h. v. ed. Romae, 1759, t. IV, pp. 193 et suiv.; DEVOTI, *Instit. Canonic.*, t. IV, tit. 10, ed. Venetiis, 1827, t. IV, pp. 221 et suiv. Les renseignements historiques de ces derniers doivent être pris avec le plus grand discernement. Cf. aussi l'article de MARX, dans le *Kirchenlexicon* de WETZER et WELTE, Freiburg i. B. 1850, t. V, pp. 675 et suiv., celui de

qu'on veut interdire, l'interdit personnel de l'interdit local. L'interdit personnel vise immédiatement les personnes elles-mêmes et *adhæret ossibus*. L'interdit local ne porte directement que sur les endroits, royaume, ville, église.

L'un et l'autre de ces interdits peuvent être généraux ou particuliers : généraux, s'ils portent sur un tout contenant en lui un grand nombre de lieux ou de personnes distinctes; particuliers, s'ils ne portent que sur des lieux ou des personnes bien spécifiées et distinctes. Ainsi l'interdit jeté sur telle paroisse sera un interdit local particulier, à moins que la paroisse ne comprenne toute la commune [1].

Sauf des privilèges spéciaux pour certains cas, l'interdit frappe tout le monde indistinctement; exception n'est faite que pour les aliénés et les enfants, qui cependant seront eux aussi privés de la sépulture ecclésiastique. Et c'est ici surtout que va apparaître le caractère collectif des peines liturgiques entraînées par la peine sociale de l'interdit.

Au commencement, toute fonction liturgique était prohibée par l'interdit : c'était la suspension complète de toute vie à l'église. Le Baptême des enfants, l'absolution des mourants même étaient prohibés. Cette défense cependant fut bientôt abolie et l'exception définitivement établie au XIIe siècle par Alexandre III [2]. En 1200 Innocent III accorde qu'on donne la Confirmation complément du Baptême déjà permis et administré le plus tôt possible après celui-ci. Voici les termes exacts de la concession : *An liceat tibi baptizatos pueros in frontibus consignare. Super quo tibi taliter respondemus, quod, sicut baptizari possunt pueri, sic et baptizati ad confirmationem in frontibus a te possunt sacro chrismate deliniri* [3]. Dans la même décrétale, le Pape accorde qu'on rassemble le peuple une fois par semaine ou par mois près de quelque église pour lui prêcher la parole de Dieu, *et eosdem ad correctionem inducas* [4].

En 1214 [5], le même Pape permet aussi qu'on donne le Viatique aux mourants la sépulture ecclésiastique, mais sans aucune solennité, sans sonner les cloches et en silence, aux clercs qui auront observé l'interdit. Il accorde également que dans les églises collégiales on dise l'office deux à deux, ou trois à trois; on ne peut cependant le chanter et il devra être dit à voix assez basse pour qu'on ne puisse rien en entendre à l'extérieur; les portes devront rester closes et les interdits et excommuniés en seront toujours

Haring, dans le *Kirchliches Hand Lexikon*, Freiburg i. B., 1912, t. II, pp. 102 et suiv. L'excellent travail du prof. Kober, publié en trois articles dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, t. XXI, pp. 3-31; 291-314; t. XXII, pp. 3-53, nous a fourni le meilleur appoint pour la présente notice.

1. Voir l'article du Dr jur. James Goldschmidt (Berlin) *Die Charakteristischen Unterscheidungsmerkmale des allgemeinen und besonderen örtlichen Interdikts*, dans l'*Archiv für Katholisches Kirchenrecht*, t. 76 (1896), pp. 3-24.

2. C.J.C. *Decret. Greg.*, 4-1-11 apud Friedenberg, 664. Cf. Jaffé, nº 8286, anno 1173-1174 (Le sigle C.J.C. indique le Corpus Juris Canonici : nous le citerons d'après une nouvelle méthode).

3. C.J.C. *Decret. Greg.*, 5-39-43 apud Friedenberg, 907. Cf. Potthast, nº 3666.

4. *Ibid.*

5. Date donnée par Kober.

exclus [1] : semblable concession existait déjà, au dire du Pape dans cette même décrétale, pour les religieux qui pouvaient dire l'office en cas d'interdit local général. Il y accorde aussi aux croisés et aux autres pèlerins *ob reverentiam crucifixi* l'usage du Sacrement de Pénitence.

En 1215, au 4[e] Concile de Latran, Innocent III étend aux évêques le privilège accordé aux religieux pour la célébration des offices [2]. Plus tard, Grégoire IX [3] accorde la célébration de la sainte Messe une fois par semaine *causa conficiendi corpus Domini, quod decedentibus in pœnitentia non negatur* : à condition toutefois qu'on ne sonne pas la cloche, qu'on laisse les portes de l'église closes, qu'on célèbre à voix basse, les interdits et excommuniés étant exclus.

Boniface VIII accorde également le Baptême aux adultes et aussi, en vue du Baptême, la bénédiction du saint Chrême le Jeudi-Saint [4]. Enfin, ce même Pape donna en 1298 sa fameuse décrétale *Alma Mater* qui contient encore de plus larges concessions [5]. Il motive ainsi les adoucissements apportés par lui à l'ancienne discipline : *Quia vero ex districtione hujusmodi statutorum excrescit indevotio populi, pullulant hæreses, et infinita pericula animarum insurgunt, ac ecclesiis sine culpa earum debita obsequia subtrahuntur.* On comprendra aisément ces funestes conséquences de l'interdit, si l'on veut bien s'imaginer l'état de tout un peuple privé pendant un temps très considérable des secours religieux et de la vie liturgique : le clergé lui-même en souffrait jusque dans son temporel, vu que les fidèles s'abstenaient souvent du soutien matériel qu'ils lui fournissaient d'ordinaire en retour des services religieux rendus par lui. Voulant surtout prévenir une trop grande misère morale de la foule, Boniface VIII commence par accorder l'usage du Sacrement de Pénitence à tous les fidèles, même à ceux qui sont en bonne santé : les excommuniés seuls en demeurent éloignés. Dorénavant, on pourra dire chaque jour dans les églises et dans les monastères les messes et offices habituels, mais à voix basse, portes closes, sans sonner les cloches, les excommuniés et interdits étant exclus. Enfin, il accorde cette faveur plus populaire qu'aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et Assomption on puisse sonner les cloches, ouvrir les portes de l'église, célébrer solennellement et à voix haute les divins offices; seuls les excommuniés sont exclus; quant aux interdits on les admettra *ob reverentiam dictarum solemnitatum, et ut ipsi ad humilitatis affectum facilius inclinentur... sic tamen, quod illi, propter quorum excessum interdictum hujusmodi est prolatum, altari nullatenus appropinquent.*

Ces larges concessions de Boniface seront les dernières : seul Martin V, en 1429 [6] étendra la permission de célébrer les offices publics aux jours de la Fête-Dieu et de son octave.

1. C.J.C. *Decr. Greg.*, 5-38-11, Friedenberg, 887.
2. Concil. Later. IV, c. 58. Cf. C.J.C. *Decret. Greg.* 5-33-25 apud Friedenberg, 866.
3. 1227-1234. C.J.C. *Decret. Greg.*, 5-39-57 apud Friedenberg, 912. POTTHAST, n° 9088.
4. 1294-1303. C.J.C. *Decret. Bonif.*, 5-11-19 apud Friedenberg, 1104.
5. C.J.C. *Decret. Bonif.*, 5-11-24 apud Friedenberg, 1106, POTTHAST, n° 24688.
6. C. *Ineffabile*, § 3, confirmée par EUGÈNE IV c. *Excellentissimum* (1433). *Bullar. Rom.*, edit. Luxemb., t. I, pp. 308-323

Ainsi donc si l'interdit est total (c'est-à-dire s'il n'est pas limité à l'un ou l'autre de ses effets dans la sentence même), il implique dans la discipline ecclésiastique actuelle la défense :

1° Des *divins offices*, en dehors des quatre grandes fêtes et de l'octave de la Fête-Dieu, sauf la messe et l'office portes closes;

2° *De certains sacrements*, à savoir : *a)* de l'Eucharistie (sauf en viatique), *b)* de l'Extrême-Onction (sauf, d'après les casuistes, pour les mourants qui ne pourraient se confesser); *c)* de l'Ordre (religieux et moniales ont le privilège de recevoir l'Eurcharistie et l'Extrême-Onction);

3° *De la sépulture ecclésiastique* (sauf pour le clergé).

On voit donc quelle peine énorme entraîne l'interdit même pour les innocents : c'est la société qui est atteinte. Solidaires dans la participation à la vie ecclésiastique ou liturgique, tous les fidèles le seront aussi dans l'exclusion de ces manifestations de la vie de l'Église : *Multi unum corpus sumus in X°* [1]. Si c'est un postulat du droit naturel, reconnu par le droit canon, que *peccata suos teneant auctores* [2], il n'en est pas moins vrai que certains crimes plus énormes demandent une peine spéciale plus extraordinaire, réclamée par l'intérêt supérieur de la société. C'est ainsi que le droit romain porte la mesure suivante : *majestatis reus, gladio feriatur, bonis ejus omnibus fisco nostro addictis. Filii vero ejus, quibus vitam imperatoria specialiter lenitate concedimus (paterno enim deberent perire supplicio, in quibus paterni, hoc est, hereditarii criminis exempla metuuntur) a materna, vel avita, omnium etiam proximorum hereditate, ac successione habeantur alieni, testamentis extraneorum nihil capiant, sint perpetuo egentes, et pauperes, infamia eos paterna semper comitetur, ad nullos prorsus honores, ad nulla sacramenta perveniant : sint postremo tales ut his perpetua egestate sordentibus, sit et mors solatium et vita supplicium etc...* [3]

Nous trouvons antérieurement le même principe appliqué par la justice dans des faits de l'histoire ancienne racontés par Hérodote et par Quinte-Curce. Hérodote nous raconte dans son histoire au livre 3°, n°s 118 et 119 :

Des sept conjurés qui avaient conspiré contre les mages, l'un d'eux Intapherne, perdit la vie presque immédiatement après la conspiration.. Darius fait arrêter Intapherne, ses enfants, ceux de ses parents qu'il soupçonnait d'ailleurs beaucoup d'être entrés dans un projet de révolte contre lui, et les fait mettre dans les fers, en attendant qu'ils soient conduits au supplice. Dans cet intervalle, la femme d'Intapherne, au désespoir du sort qui menaçait sa famille, venait assidûment aux portes du palais et y faisait entendre ses cris et ses gémissements. Elle renouvela tant de fois ses plaintes, qu'ayant enfin excité la compassion de Darius, il lui envoya un de ses messagers, qui lui porta ces paroles : « Femme d'Intapherne, le roi Darius vous accorde la vie de celui de tous vos parents, actuellement prisonniers, que

1. *Rom.*, XII, 5.

2. Célestin III, 1191-1193. C.J.C. *Decret. Greg.*, 3-11-2 apud Friedenberg, 506. Jaffé, n° 10495.

3. *Cod. Justinian.*, lib. IX, t. VIII ad legem Julianam Majestatis, l. 5, anno 397 (ed. Krueger, Berlin, 1888, p. 373).

» vous voudrez sauver. » Après s'être consultée quelque temps, elle répondit : « Puisque le roi ne m'accorde la vie que d'un seul, je choisis mon frère. » Darius, instruit de cette réponse et étonné du choix, lui renvoya le messager, qui lui fit cette question : « Femme d'Intapherne, le roi vous demande quelle » raison vous a déterminée à abandonner à la mort votre époux et vos enfants » pour conserver par votre choix la vie à un frère, qui vous est plus étranger » que des enfants et qui doit vous être moins cher qu'un époux. — Dites au » roi, répondit-elle, que, si le ciel le permet, je puis trouver un autre époux » et avoir d'autres enfants, mais que, n'ayant déjà plus de père ni de mère, » je ne puis jamais avoir un autre frère. Telle est la raison qui m'a décidée. »

« Darius, satisfait de cette réponse, accorda à la femme d'Intapherne, non seulement la vie de celui qu'elle avait désigné, mais encore celle de l'aîné de ses enfants. Le reste de la famille fut mis à mort, et c'est ainsi que périt l'un des sept conjurés. »

Quinte-Curce nous rapporte ainsi ce qui se passa quand le conseil des amis d'Alexandre eut mis à la torture le conspirateur Philotas :

Interim equites, nobilissimus quisque, et ii maxime, qui Parmenionem propinqua cognatione contingebant, postquam Philotam torqueri fama vulgaverat, legem Macedonum veriti, qua cautum erat, ut propinqui eorum, qui regi insidiati erant, cum ipsis necarentur ; alii se interficiunt, alii in devios montes vastasque solitudines fugiunt · ingenti per tota castra terrore diffuso, donec rex, tumultu cognito, legem sede supplicio conjunctis sontium remittere edixit [1].

Aussi Gratien dans son dictum à la 3e question de la 24e cause [2], a-t-il soin de prouver par des exemples de l'Ecriture que *pro peccatis parentum parvulos* corporaliter *flagellari*. Il cite la révolte de Coré, Dathan et Abiron punie : « La terre ouvrit sa bouche et les engloutit, eux et leurs familles avec tous les gens de Coré et tous leurs biens [3] » ; le cas des Sodomites dont les enfants sont consumés comme les parents coupables par le feu céleste [4], quoique *beneficio ætatis paterna flagicia nesciebant ;* Samuel intimant à Saul l'ordre de faire la guerre aux Amalécites : « ainsi parle Jéhovah des armées : « J'ai considéré ce qu'Amalec a fait à Israël, lorsqu'il lui barra le chemin à sa sortie d'Egypte. Va maintenant, frappe Amalec et dévore par anathème tout ce qui lui appartient, tu ne l'épargneras point et tu feras mourir hommes et femmes, enfants et nourrissons, bœufs et brebis, chameaux et ânes [5]. » Enfin, dans le Nouveau Testament, la même mentalité habituelle aux anciens, dans l'histoire de l'aveugle-né : « Maître, est-ce que

1. Q. CURTII, *Historia Alex. M.*, l. 6, c. 11.
2. C. J. C. *Decret. Grat.*, 2-24-3, Friedenberg, I, 987.
3. *Num.*, XVI, 32.
4. *Genes.* XIX.
5. I *Reg.*, XV, 2-3. Voir aussi les passages similaires : I *Reg.*, XXV, 22 ; XXV, 34 ; III *Reg.*, XIV, 10 ; XVI, 11 ; XXI, 21 ; IV *Reg.*, IX, 8, où pareille mesure est prise « J'exterminerai tout mâle. » Il semble que Gratien ait confondu ces cas avec celui de « l'extermination » d'Amalec, et il leur a, en outre, donné un sens assez curieux, car son dictum porte : *pro peccato Amalec iarum non solum parvul. eorum, sed etiam* bruta animalia usque *ad mingentem ad parietem jussa sunt deleri a Domino.* (!)

cet homme a péché ou ses parents pour qu'il soit né aveugle[1] ? » — toutes réalisations de cette parole de Dieu promulgant la loi à Moïse : « Je suis Jéhovah, ton Dieu, un Dieu jaloux, qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, sur la troisième et la quatrième génération à l'égard de ceux qui me haïssent[2]. »

Cependant, fait remarquer la suite du dictum, il n'en est pas ainsi pour les peines spirituelles : *Spiritualiter autem peccatis parentum parvuli non tenentur ex quo per sacramentum regenerationis ab originali peccato fuerint emundati... quæcumque etiam peccata parentes commiserint, ex quo filius personaliter ab eis separatus fuerit et non imputantur ad penam. Unde peccato Adæ ideo omnes posteri teneri dicuntur, quia nondum aliquis ex illo materialiter fuerat proseminatus.* Cette explication de Gratien nous fera encore mieux saisir pourquoi l'Église ne lance contre toute une société que l'interdit, et non l'excommunication, peine directement spirituelle.

L'Église n'est donc pas marâtre injuste quand elle frappe tout un peuple par l'interdit, mais bien, comme toujours, une mère très aimante, très soucieuse du vrai bonheur de ses enfants, mère très psychologue surtout. Est-ce donc un crime pour elle que d'avoir relevé, après les autres sociétés antiques, ce fait de psychologie sociale qui réclame une peine moins individualiste pour punir les grands crimes qui viennent troubler la société ? Mère de cette société, elle veut son bien et au moment des grands troubles, quand les autres remèdes seront devenus impuissants pour rétablir la paix sociale : *ubi culpa sacrilegii vel violatæ pacis aliter vindicari non potest*[3], elle n'hésite pas à user de cette peine. Et quand la terre sera dévastée par les crimes des gens, nous verrons la sainte Église, qui s'intéresse à la société même dans ses intérêts matériels, lancer ses interdits contre les malfaiteurs : elle seule souvent avait assez d'autorité pour sauver le bien public.

Dans les premiers exemples d'interdit (VIe au IXe siècle), il semble que la peine se soit limitée à la fermeture de certaines églises : elle va s'étendre, dès le IXe siècle, à des territoires assez restreints, puis elle va englober des pays entiers.

Quoique l'on puisse trouver antérieurement certaines traces de peines au moins semblables à l'interdit[4], le premier exemple historiquement établi où nous trouvons cette peine appliquée est l'interdit jeté en 586 sur la ville de Rouen. La reine Frédégonde avait fait massacrer l'archevêque Prétextat au moment où celui-ci présidait les solennités de la fête de Pâques. Immédiatement, l'évêque Leudovald de Bayeux, auquel incombait le soin du diocèse ainsi tombé en veuvage, fit clore les églises de la ville *ut in his populus solemnia divina non spectaret donec indagatione communi reperiretur hujus auctor sceleris*[5], c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on ait fait justice de cet acte que tout le

1. JOAN., IX, 2.
2. *Exod.*, XX, 5.
3. *Ivo Carnot.*, ep. 264. *M.P.L.*, t. 162, c. 269.
4. Les textes des *Canones Apostolorum*, de saint Bède ou de saint Augustin ne semblent pas parler de l'interdit proprement dit.
5. GREGORIUS TURONENSIS, *Hist. Francorum*, l. 8, c. 31. *M.P.L.*, t. 71, c. 471.

monde imputait à la reine. Vers la même époque, l'évêque de Poitiers, pour obtenir la mise en liberté de l'abbesse Leubovera que des religieuses séditieuses avaient fait emprisonner, porte la menace suivante : *Relinque abbatissam, ut in diebus in hoc carcere non detineatur : alioqui non celebrabo Pascha Domini* (la révolte avait eu lieu sept jours avant cette fête), *neque baptismum in hac urbe unus catechumenus obtinebit, nisi abbatissa a vinculo, quo tenetur, jubeatur absolvi* [1].

Le comte Gomachaire ayant dépouillé l'église d'Agde de certains biens et insulté l'évêque Léon en le promenant à travers la ville assis sur un âne, l'évêque retourna à son église, y pria toute la nuit; le matin étant venu il brisa toutes les lampes qui pendaient des voûtes de l'église, en disant : *Non hic accendatur lumen, donec ulciscatur Deus de inimicis et restituat res domus suæ* [2]. La suppression des lampes entraînait la cessation de tout office, car on ne pouvait célébrer sans luminaire. Un fait similaire se passe dans l'église d'Aix, dépouillée elle aussi de biens ecclésiastiques. Agenouillé près du tombeau de saint Metrias, dont les reliques faisaient la gloire de son église, l'évêque parla ainsi : *Non accendetur lumen neque psalmorum modulatio canetur, gloriosissime sancte, nisi prius ulciscaris servos tuos de inimicis suis resque tibi violenter ablatas ecclesiæ sanctæ restituas. Hæc cum lacrymis effatus, sentes cum acutis aculeis super tumulum projecit egressusque clausis ostiis similiter in ingressu alias collocavit* [3].

En 683, le 13[e] Concile de Tolède proteste même contre l'abus par lequel certains prêtres suspendaient sans raisons suffisantes la célébration des offices : *causa cujuslibet doloris vel amaritudinis permotus* [4].

En Allemagne, le biographe de saint Virgile, évêque de Salzbourg, nous signale un interdit jeté sur une église et maintenu jusqu'à la mort du saint (784) [5].

Nous abordons le second stade de l'évolution historique de l'interdit : on étend la peine à des territoires. Au début du IX[e] siècle, dans la lutte entre l'archevêque Wulfred de Cantorbéry et le roi Cenulf, *tota gens Anglorum per sex annorum ferme curricula .. sacri baptismatis ministerio privata est* [6].

En 869, l'évêque Hincmar de Laon, cité devant le Synode de Verberie, avait prévu l'hypothèse où il serait maintenu comme prisonnier (ce qui se vérifia) et ordonné en ce cas l'interdiction de toute fonction ecclésiastique dans tout son diocèse. L'oncle et métropolite de cet évêque, Hincmar de Reims, s'attriste de cet interdit, lancé pour des motifs personnels au pasteur, s'étendant à tout le diocèse. Il lui reproche aussi de laisser ainsi ses fidèles *sine baptismate aut sine pœnitentia et communione de hoc sæculo exire* [7].

Le moine Aimoin, dans sa légende de saint Abbo († 1004), parle déjà de la

1. GREGOR. TURON., *Hist. Franc.*, l. 10, c. 15. *M.P.L.*, 71, c. 545.
2. GREGOR. TURON., *De gloria Martyr.*, c. 79. *M.P.L.*, 71, c. 776.
3. IBID., *De gloria Confessor.*, c. 71, *M.P.L.*, 71, c. 879.
4. *Conc. Toletanum*, 13, c. 7, MANSI, t. XI, c. 1070.
5. MABILLONIUS, *Acta Bened.*, sæc. III, p. 3, p. 313.
6. HARDUIN, IV, p. 1225.
7. Voir tout le dossier dans *M. P. L.*, t. 126, c. 279-494.

possibilité d'un interdit jeté sur toute la France [1], l'évêque Fulbert de Chartres († 1028) nous parle de plusieurs faits personnels, interdits jetés sur des églises, des villes ou des territoires entiers, et le chroniqueur Ademar nous signale plusieurs interdits jetés par l'évêque Alduin de Limoges sur tout son diocèse, à cause des déprédations des nobles [2].

Le second Concile de Limoges en 1031 s'occupa spécialement de cette question et prescrivit entre autres qu'en cas d'interdit on devait dépouiller les autels comme au jour du Vendredi-Saint, enlever les croix et autres ornements en signe de deuil. Le régime alimentaire sera celui du Carême; défense de se tondre ou de se raser avant la soumission des coupables [3].

Nous trouvons d'autres exemples de cas d'interdit sous l'archevêque de Rouen, Robert Ier (989-1037), qui en frappa toute la Normandie [4].

Le pape Grégoire VII lança beaucoup d'interdits, notamment contre toute la France à cause des méfaits de Philippe Ier [5] et contre la province de Posen par suite du meurtre de l'évêque Stanislas [6]. Sous Innocent II, un nouvel interdit occasionné par les brutalités du roi Louis VII frappe la France entière [7].

Enfin le grand canoniste Ive de Chartres (1091-1116) nous lègue plusieurs mentions d'interdit. Si dans son épître 94e, il nomme cette peine *insolitum medicamentum*, c'est uniquement à cause de la modalité extraordinaire en laquelle il sollicite là l'interdit du Pape pour des faits à venir, simplement prévus, c'est comme une espèce de blanc-seing qu'il lui demande [8].

Les derniers grands interdits que nous avons à signaler sont ceux d'Alexandre III en 1180, sur l'Écosse [9], et d'Innocent III en 1200, sur la France [10], en 1208, sur l'Angleterre [11]. Plus tard, notamment dans la suite du XIIIe siècle, l'usage de l'interdit se généralisa de plus en plus. Le tout dernier interdit enregistré est celui de Paul V en 1606 contre l'État de Venise, pour punir ses atteintes à la liberté de l'Église [12].

Dans notre discipline actuelle il n'y a plus que cinq interdits établis par le droit : ils sont *latæ sententiæ* et réservés au Souverain Pontife. Il n'y en a que deux qui comportent la totalité des effets de l'interdit :

1° Contre les universités, collèges et chapitres qui en appellent des ordres du Souverain Pontife régnant à un futur Concile œcuménique. Cet interdit est réservé *speciali modo* [13];

1. AIMONUS, *Vita S. Abbonis Floriacensis*, ad an. 997.
2. ADEMARUS, *Chronic. Cabanens.*, ad an. 994, c. [illegible]
3. *Conc. Lemovicense*, sess. 2, MANSI, t. 19 *M. P. L.*, t. 149, 83; *M. P. L.*, t. 14[illegible]
4. WILLELMI GENETIC., *Histor. Normann.*, l. 6, c. 3.
5. GREGOR. VII. *Epist.*, l. 2, 5. Cf. l. 1, c. 35. Cf. aussi l. 7, ep. 16 et ep. 18. *M.P.L.*, t. 148, c. 560-561.
6. VOIGT, *Gregor. VII und sein Zeitalter*, 2e aupl., p. 450.
7. *Chronic. Mauriniac.* DUCHESNE, *Histor. Franc. Scriptores*, t. 4, p. 387.
8. *Ep.* 5, 62, 94, 120,121, 264, 266.
9. ALEXANDER III, *epist.* 57.
10. INNOC. III, *epist.* l. 1, 347.
11. *Ibid.*, l. 10, 113.
12. Cf. *Bull. rom.*, t. 5, pars. 3, p. 252.
13. *C. Apostolicæ Sedis*, tit. 6, art. 1.

2° Contre les chapitres qui, la première année de vacance du siège épiscopal, délivreront des permis d'ordination ou des lettres testimoniales, sauf à ceux qui sont *beneficio arctati* [1].

Les trois autres interdits encore en vigueur ne défendent que l'entrée de l'église :

1° A ceux qui sciemment célèbrent ou donnent ordre de célébrer les divins offices dans des endroits interdits ou qui admettent des personnes excommuniées *nominatim* aux divins offices, aux Sacrements, à la sépulture ecclésiastique : l'interdit durera jusqu'à l'accomplissement de la satisfaction requise par celui qui aura porté la peine ecclésiastique ainsi méprisée [2];

2° Aux Métropolitains qui ne dénonceront pas au Saint-Siège endéans les trois mois leurs évêques suffragants qui enfreignent la loi de la résidence [3];

3° A ceux qui sont déjà sacrés évêques qui prendraient en mains l'administration d'un nouvel évêché sans attendre la confirmation du Saint-Siège [4].

Enfin, l'autorité ecclésiastique a toujours le pouvoir de lancer des interdits *ab homine* dans les cas qu'elle jugerait opportuns.

Il serait intéressant de connaître l'historique et le dispositif juridique du ou des interdits (?) portés par S.S. Pie X· malheureusement nous n'avons aucune donnée officielle à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, retenons bien de tout ce qui a précédé quelle est la mentalité de l'Église en lançant ses interdits sur la société chrétienne. Si peut-être notre foi présente est trop faible pour concevoir facilement tout le bien que l'Église espère de cette peine qu'elle inflige, vénérons cette Mère qui châtie bien, parce qu'elle aime bien. N'est-ce d'ailleurs pas d'une psychologie bien éternellement vraie que nous finissons par considérer comme droit acquis ce qui n'est que libéralité du donateur, comme chose moins estimable ce qui nous est donné tous les jours, comme chose plus belle celle dont nous avons été quelque temps sevrés? C'est ainsi qu'agit l'Église en interdisant pour un temps plus ou moins long (il y a eu des interdits qui ont duré 60 ans, au dire de Bellarmin [5]) l'expansion de sa vie liturgique à quelque groupe de ses enfants. Elle ne punit d'ailleurs que pour guérir et guérir plus radicalement. Quand elle ne peut plus par aucun autre moyen rappeler un grand de la terre à ses devoirs soit personnels soit sociaux, elle le frappe dans son peuple : la vue au moins des malheurs qu'il cause autour de lui pourra le porter à s'amender. Le roi se sentira abaissé devant tous ses sujets; il verra son entourage parfois émigrer de ses terres pour jouir ailleurs des biens de l'Église; il comprendra qu'il y a sur terre une autre autorité que la sienne, une plus puissante et supérieure.

Oui, l'Église pouvait en ces temps de foi montrer d'une façon visible, effrayante même, que c'était elle qui était la maîtresse de la société, que la vraie vie découlait d'elle, qu'elle englobait toutes les manifestations de la vie

1. *Conc. Trid.*, ses. 7 de refe. c. 10.
2. *C. Apostolicae Sedis*, tit. 6, art. 2.
3. *Conc. Trid.*, sess. 6, de ref., c. 1.
4. C. *Romanus Pontifex*, 28 aug. 1873; *Acta Sanctæ Sedis*, t. VII, p. 401.
5. *Responsio ad tractatum septem theolog. Venetor. Proposit.* 7.

humaine, même les plus profanes. Regardez ces fières cathédrales, restes vénérés de ces heureux temps ; elles s'élèvent bien hautes et grandes en face même de nos palais modernes. Au temps de foi, quand elles surgissaient de terre, tout ce qui les entourait était bien plus humble encore ; la cathédrale était le palais du peuple, le parvis du ciel où la foule avait les premières visions du bonheur éternel entrevu, la céleste Sion où tout était joie et vie pour les sens et pour l'âme et en dehors de laquelle tout était morne et sombre. Venait l'interdit : tout était coupé dans sa racine, et les bienfaits que l'Église servait en sa sainte liturgie, et tout le rayonnement de ce centre de vie qu'était l'Église. Tout était comme figé dans la mort. Et le spectacle de la société du moyen âge ressemblait sans doute, en ces jours de deuil public intense et prolongé, à celui qu'offrirait une ville moderne dont on fermerait les lieux de divertissement et qu'on priverait de lumière et de force électriques. La comparaison est bien faible, quand on réfléchit aux terrifiants détails que nous fournissent les descriptions des villes du moyen âge soumises à quelque interdit, dont l'air même était vicié par la décomposition des cadavres privés non seulement de la terre bénite, mais de toute sépulture. Qu'on lise le magistral tableau tracé par Hurter dans sa vie d'Innocent III[1] où il dépeint avec des couleurs si vives l'état de la France sous l'interdit lancé contre le roi Philippe-Auguste séparé d'Ingeburge et vivant en concubinage, on comprendra alors combien grande pouvait être l'efficacité d'une peine qui se concrétisait en de pareilles privations pour le peuple !

Et ce peuple était innocent, oui, il l'était ! Et c'est pourtant là surtout que gît le plus beau caractère de cette peine si sociale, si liturgique, si ecclésiastique de l'interdit. L'Église et la société du moyen âge, qu'elle avait pétrie, ne sont pas une pure agglomération factice d'atomes, ni une juxtaposition d'individus. C'est un tout vivant et solidaire, un corps dont les membres sont tributaires les uns des autres. Rappelons-nous l'admirable passage de saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens où il développe cette grande pensée que « le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs[2]. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui[3]. »

Oui, l'interdit frappera des innocents, mais non pas des êtres isolés : il frappera les membres d'un corps. Et si ce corps a eu part à tous les bonheurs des divers membres, il n'est que juste qu'il souffre avec eux. Sa souffrance lui sera toujours bonne et salutaire, si elle est infligée par la main d'une Mère, par celle de la Mère des Mères qu'est l'Église et qui ne frappera qu'avec cette discrétion souveraine qu'elle met dans tous ses actes.

Multi unum corpus sumus in X°[4]

DOM JOSEPH KREPS.

1. *Histoire du pape Innocent III*, trad. fr. [illegible] CHERON et [illegible], Bruxelles, 1839, t. I, pp. 333 et suiv.
2. I *Corinth.*, I, 12.
3. *Ibid.*, I, 26.
4. *Rom.*, XII, 5.

POURQUOI?

A la Messe basse, le prêtre doit, après l'absorption du saint Sang et la première ablution, quitter le milieu de l'autel pour accomplir la seconde ablution ou purification du calice et des doigts *in cornu Epistolæ*. Pourtant, dans une Messe solennelle le prêtre continue à se tenir au milieu de l'autel aussi bien pour la seconde ablution que pour la première.

Pourquoi cette différence?

R. D'abord faisons cette constatation que tous les rubricistes sont loin d'être du même avis pour expliquer la rubrique en question. Cependant, en collationnant tous les textes qui, dans les divers livres liturgiques, traitent de cette question et en les examinant *selon la méthode comparative* il apparaîtra, sans nul doute, que l'explication supposée, comprise dans la demande, est la seule qui soit fondée. Le *pourquoi* de cette différence est de la plus grande simplicité. A la Messe haute solennelle, à la droite du prêtre célébrant, le sous-diacre est en fonction, *en vue*, dit la Rubrique, de s'y tenir au service du prêtre dans les deux purifications. Le célébrant peut ainsi rester au milieu de l'autel sans bouger de sa place.

Par contre, dans une Messe basse ou même dans une Messe chantée par un seul prêtre dépourvu de diacre et de sous-diacre assistants, le prêtre est servi par l'enfant qui fait fonction d'acolyte, qui est supposé n'être qu'un simple clerc tonsuré ou même un laïc ordinaire. Et la sainte Église établit en cela une grande différence. Elle regarde le privilège de se tenir *à l'autel* comme tellement élevé, comme étant si bien le fait du prêtre ainsi que des diacre et sous-diacre consacrés en vue d'y monter, qu'elle ne permet aux servants inférieurs de l'église ou de l'autel, les *ministri inferiores*, de s'approcher du saint autel que pour autant que leur service est strictement requis.

Tandis que le diacre et le sous-diacre se tiennent à l'autel, la place du servant ou acolyte est en dehors des degrés. S'il continue à s'agenouiller sur la marche inférieure, ce n'est que par permission. Il fait chaque génuflexion, il fléchit lui le genou en mettant genou en terre *in plano* et non pas en le faisant toucher au premier degré de l'autel, ainsi que le font le diacre et le sous-diacre [1]. Il devrait transporter le livre de messe pour l'usage du célébrant non point *in suppedaneo*, mais bien *per planum*.

A la cérémonie du *lavabo*, le prêtre même se rapproche et vient jusque tout près du servant de messe, pour que celui-ci ne doive pas mettre le pied sur le *suppedaneum*. Lors de la préparation du calice à l'Offrande, le prêtre quitte pareillement le milieu et se rend près du servant, qui monte selon la longueur de l'autel les degrés du *suppedaneum* ou se tient en dehors de celui-ci, mais toujours demeurant *in cornu Epistolæ* et ne se rapprochant aucunement du milieu de l'autel [2].

1. S. R. C., 14 janvier 1808 *Parisiensis*, n° 3075, I.

2. C'est peut être à la même idée fondamentale qu'il faudrait attribuer le fait suivant : Au dimanche des Rameaux, on doit mettre l'encens dans l'encensoir (mise d'encens qui ne fait plus partie de la bénédiction des Palmes), en se tenant au coin

La même règle fondamentale régit l'attitude lors des *ablutiones*. Pour la première infusion du vin, le prêtre peut très bien étendre de toute sa longueur le bras et tendre le calice penché à l'acolyte, afin que ce dernier puisse commodément remplir son office d'échanson sacré, en restant debout *in cornu Epistolæ*, selon que le lui prescrit la Rubrique. Étant donné que la seconde fois le prêtre doit tendre vers son servant de messe les deux mains à la fois, ce geste se trouve être impraticable à moins que le prêtre ne se dirige lui-même vers le servant qui, lui, continue à se tenir à sa place. Et ainsi l'on découvre l'unité dans l'idée qui préside à maintes prescriptions en apparence contradictoires des Rubriques. Ainsi l'on en voit aussi le côté rationnel et le bien-fondé.

La sainte Église tranche donc très nettement et sanctionne la distance qui sépare les différents degrés de sa hiérarchie. Ainsi également la liturgie nous apprend à mieux saisir et à estimer plus profondément et davantage, à chaque Messe où nous observerons ces cérémonies, la grandeur sublime de la sainteté de l'autel [1].

QUELLE EST L'ORIGINE DE L'HUMÉRAL?

1° Dès les premiers siècles, les oblations faites à l'autel étaient enveloppées dans un linge. A lire les textes les plus lointains qui parlent des linges employés à l'autel, on est tenté de dire que ce que nous appelons maintenant : nappe d'autel, corporal, palle, voile du calice, voile huméral, antipendium, bref que toute la lingerie sacrée se composait des linges dans lesquels les oblations de l'autel devaient être enveloppées.

2° D'où vient cet usage? Était-ce dans un but de propreté, ou pour tenir plus commodément rassemblées de nombreuses oblations? Il est probable qu'il faut rattacher cette origine à une préoccupation pratique. Quoi qu'il en soit, la raison symbolique est très ancienne : le corps du Seigneur a été enseveli dans un linceul. Aussi, dès le IVe siècle peut-on dire, le mot évangélique : *sindon, sudarium* sert-il à désigner ces différents linges des oblations, et cette terminologie se maintiendra durant tout le moyen âge. La signification symbolique amena naturellement la mesure disciplinaire qui exigeait pour ces linges (au moins pour celui de l'autel) du lin pur. On connaît à ce sujet le texte devenu juridique [2] du *Liber pontificalis*, qui attribue au Pape saint Silvestre (314-325) cette législation : *Sed* in puro lineo *ab episcopo consecrato, terreno scilicet lino procreato atque contexto ; sicut Corpus Domini nostri Jesu Christi* in sindone linea munda *sepultum fuit*. Ce décret et son mobile symbolique étaient déjà considérés au VIe siècle comme tellement anciens et tellement importants qu'ils étaient attribués, à tort ou à raison, au

de l'autel *in cornu epistolæ*, et non point en se plaçant au milieu de l'autel, d'où pourtant la procession doit commencer sa marche (*S. R. C.*, 1er février 1907, n° 4197 ad 1).

1. Traduction d'un article de M. Callewaert, paru dans *Het Liturgisch Tijdschrift*, 3e année, p. 60.

2. Decret. part. III *de Consecratione*, c. 46.

grand Pape saint Silvestre du IVe siècle. On pourrait citer bien d'autres textes encore de la même époque.

3° Considérons ces linges d'autel dans une de leurs évolutions, celle qui se rapporte à notre sujet. Les oblations faites à l'autel doivent être enveloppées dans un linge. On applique à celui-ci les mêmes règles, le même symbolisme dont nous avons parlé plus haut en général. Amalaire († vers 853) explique longuement l'usage de ces voiles *(fanones)* pour porter les oblations à l'autel [1]: *Cum fanonibus afferunt, quoniam legimus in passione Domini sudarium usurpatum esse. Aliter quippe* fanones DE LINO *efficiuntur*... Durand de Mende [2] parle « du chantre qui porte l'hostie à consacrer avec un *linge (fanone)* qui la recouvre et la burette de vin... Il ne porte pas l'hostie dans ses mains nues, mais avec *un linge blanc ou une serviette propre et pure*, pour marquer que le corps du Christ n'est dignement reçu que par ceux qui crucifient leur chair avec ses vices et ses concupiscences ».

Aujourd'hui encore, un rite caractéristique a lieu à l'Offertoire dans l'Église de Milan. La cathédrale nourrit dix vieillards laïcs appelés *vecchioni* et dix vieilles femmes. Ils portent un costume traditionnel spécial. Au moment de l'Offertoire, deux vieillards, *enveloppés de serviettes blanches* (fanones) s'avancent vers les degrés du *presbyterium*. Ils tiennent d'une main l'offrande, de l'autre une fiole de vin. Le prêtre reçoit le tout dans des vases d'or (les ancêtres de notre patène). Deux vieilles femmes font la même cérémonie [3]. Le linge dans lequel on enveloppait les oblations faites à l'autel s'appelait *fano*. Du Cange, dans son *Glossarium* [4], dit : *fano vocatur linteum oblatitium*, et il cite de nombreux textes, dans lesquels nous relevons les expressions : *fanones offertorii, fanones quibus oblationes id est panis eucharisticus involvitur; cum fanonibus candidis; fanonem cum quo solita est offerre*, etc... (du mot : *fhanen = involvere*, ou bien de *pannus*, linge).

4° Mais ce linge lui-même, qui sert à faire l'offrande et qui s'est distingué insensiblement du linge d'autel proprement dit, va lui-même prendre différentes formes et donner naissance soit au petit *velum calicis*, dont nous nous servons tous les jours, soit au *velum humerale*, à notre huméral des Messes solennelles. Dans les écrits des IXe, Xe et XIe siècles, on trouve souvent, au sujet de ce linge des oblations, des indications comme celles-ci : *velo a collo sibi pendente, syndonem in collo ligatam* [5]. L'usage s'est donc introduit à une époque encore très reculée de faire passer le voile dans le cou, ou de le lier dans le cou. Mais c'est bien le linge d'oblation, comme on le voit, qui est utilisé de cette façon. C'est tellement vrai que chez les Grecs c'est le même

1. *In Eclogis : de officio Missæ, M. L. P.*, t. 105, col. 1324.

2. *Rational des divins offices*, liv. IV, c. 30, nos 25 et 27, trad. Barthélemy. Paris Vivès, 1854, t. II, pp. 190-191.

3. Cf. *Dictionnaire d'Arch. et de Lit.*, I, col. 1405.

4. T. III, col. 338, éd. Paris, 1733.

5. *Ordo Romanus I* (IXe siècle), (MABILLON. *Musæum italicum*. Paris, 1689, t. II). *Quando Pontifex inchoat canonem, venit acolythus sub humero syndonem in collo ligatam tenens patenam*...

voile qui recouvre le calice et que le diacre met sur ses épaules pour porter les oblations.

D'où est venu ce dédoublement du voile de l'oblation, en *velum calicis* et *velum humerale*. Ne pourrait-on pas donner l'explication suivante : A la liturgie solennelle à laquelle le peuple assistait, les patènes pour recevoir les offrandes de tous et les calices et amphores pour la Communion sous les deux espèces étaient grands et lourds — nous le savons par de nombreux textes, auxquels nous ne pouvons nous arrêter maintenant. Pour alléger le fardeau et faciliter l'effort, les sous-diacres (ou les acolytes en beaucoup d'endroits) furent amenés à porter le voile en écharpe, pour faire porter le poids sur le cou, les extrémités du voile pendant sur les bras [1]. De là nécessité en ces occasions d'un voile plus long. Au contraire, aux Messes privées et aux Messes des morts il n'y avait pas d'assistance ni Communion, dès lors pas de grandes patènes et d'amphores lourdes, donc inutile d'avoir recours à cette disposition : le petit *velum calicis* suffisait.

Conclusions pratiques. — Ces considérations historiques vont nous permettre d'expliquer et de préciser plusieurs points des Rubriques actuelles.

1º Aux Messes solennelles on ne se sert pas du *velum calicis*, si ce n'est à la fin de la Messe. Voici, en effet, le texte du Cérémonial des Évêques [2] : « *In ipsius medio* (de la crédence) *calix cum patena, palla, purificatorio et bursa corporalia continens : libri etiam missales et legile atque ibi proxime capsula cum hostiis, et pelvicula cum ampullis vini et aquæ*, eaque omnia cooperientur velo pulchriori quo uti debebit subdiaconus cum patenam portabit. » Dans cette Messe solennelle donc le voile huméral fait fonction de voile de calice, dont il n'est pas question. Nous avons dit plus haut que le *velum calicis* était cependant employé à la fin de la Messe pour envelopper le calice et le reporter à la crédence. Il semblait, en effet, inutile à ce moment où patènes et calices étaient vides d'avoir recours au support en écharpe. Peut-être aussi anciennement se servait-on du voile huméral même après la Communion : c'est ce qu'a observé de Moléon dans les anciens rites des Gaules. Il dit [3] : « Cela s'observe encore aujourd'hui exactement dans l'Église catholique, où le sous-diacre apporte même le calice ayant les deux mains enveloppées d'un voile *et le reporte de même à la sacristie durant les dernières oraisons de la Messe après que le diacre l'a purifié et le lui a accommodé dans un grand voile...* »

On voit par là combien est raisonnable la Rubrique en vertu de laquelle on ne se sert jamais en même temps du *velum calicis* et du *velum humerale*.

1. De là que les *Ordines Romani* (cf. Mabillon, *Musæum italicum*, t. II, I.?, nº viii et passim) nous montrent toujours les acolytes se présentant avant et après le Canon avec des sacs de lin suspendus à leur cou..., pour apporter et recevoir les [illegible]. Aussi pendant longtemps l'ordination de l'acolyte consistait-elle dans la remise d'un sac de lin. Cf. *Questions liturgiques*, 3e année, p. 73.

2. Lib. I, chap. XII, nº 20. Voir aussi lib. II, chap. VIII, nº 60.

3. *Voyages liturgiques en Gaule*. Paris, 1718, pp. 286-287.

ni à la crédence, ni quand on porte le calice, ni quand on le reporte, et aussi pourquoi le *velum calicis* est réservé à la liturgie non publique ;

2° Le *velum humerale* n'est pas un vêtement, ni un ornement [1] ; il ne fait donc pas partie du jeu complet : chasubles, dalmatiques, chapes, etc. Aussi on le prend et on le dépose à l'instant même où l'emploi commence et cesse : à l'Offertoire, après le Canon, après les Vêpres pour la Bénédiction, etc. Jamais on ne conserve l'huméral sur le dos, si ce n'est au *moment même* de l'usage (si c'était un ornement, il n'en serait pas ainsi) ; on le met ou on l'enlève *coram populo*, à l'autel, là où l'on se trouve au moment où cesse l'usage. Or, jamais on n'en agit ainsi avec un vêtement : au moins le prêtre doit-il se rendre *ad scamnum* ou derrière l'autel (comme pour les *planetæ plicatæ* en Avent et Carême). L'huméral ne doit pas être bénit pas plus que le *velum calicis*, contrairement aux ornements, etc. ;

3° Enfin, et c'est la conclusion directement pratique, le voile huméral est *un linge*, comme la nappe d'autel, comme le corporal, etc. On ne doit donc pas le faire en étoffe, ni lui donner la couleur des ornements. Il doit être un voile très léger, en lin ou soie blanche, très souple, quelle que soit la couleur des ornements. Tout ce que nous avons dit de son histoire et de son usage actuel confirme cette façon de voir. Comment, sans cela, pourrait-on l'étendre sur tous les objets placés sur la crédence *omnia cooperientur velo pulchiori:* calices, livres, burettes, etc. ? Comment expliquer que, même si ses autres ornements sont rouges ou violets, le célébrant, pour la bénédiction du Saint-Sacrement, ne peut prendre qu'un huméral *blanc* (la considération du saint Sacrement vaudrait aussi pour les autres ornements) ?

Nous ne croyons pas que les Rubriques actuelles exigent que l'huméral soit de la couleur des ornements ; nous avons vainement cherché cette prescription. Elle existe pour le *velum calicis* qui, à cause des Messes privées, a été plus facilement confondu avec les ornements. Mais puisque la latitude existe pour l'huméral, il serait plus liturgique de lui rendre son antique parenté avec les nappes, les corporaux et tous les linges d'autel. De la sorte tomberaient ces poches antiliturgiques, rendues nécessaires par la raideur de l'huméral en étoffe, et puis, son usage serait restitué dans les églises où, faute de ressources, on ne peut se procurer des huméraux de couleur appareillés avec les ornements. D. L. B.

EST-IL PERMIS DE CHANTER DES *KYRIE FARCIS* PENDANT UNE MESSE OU UN SALUT ?

Dans la liturgie actuelle, il ne serait plus permis de chanter le *Kyrie* de la Messe solennelle avec des textes intercalés (*farcis*), car saint Pie V a supprimé du Missel romain toutes les additions de ce genre. Mais *dans les autres circonstances, aux saluts surtout*, les tropes des *Kyrie* peuvent fournir un excellent élément de variété.

1. Même avis exprimé dans les *Coll. Brug.*, X, 1905, p. 336, en réponse à la question suivante : Peut-on conserver le voile huméral pendant les Vêpres ? Non, pour cette raison.

Où trouver ces textes ?

a) Dans les *Variæ preces*, publiées par Solesmes, et en vente chez Desclée ; il y a le texte du *Kyrie fons bonitatis*, II, p. 161 ; *Kyrie firmator*, p. 163 ;

b) La *Revue de Grenoble* (chant grégorien) en donne encore quelques-uns

1° *Kyrie rex splendens*, VII, t. XIV, p. 96 ; 2° *Kyrie magne Deus*, V, t. IX, p. 133 ; 3° *Kyrie conditor*, t. XII, p. 18 ; 4° *Kyrie rex æterno*, t. XIII, p. 81.

Les paroles ont été parfois adaptées à la mélodie, dans le but de rendre pour les enfants l'étude musicale de ces prières plus facile. Ainsi faisait le moine Notker, au IXe siècle. D. M. D.

PEUT-ON CHANTER OU RÉCITER LE GRADUEL SELON LE MODE RESPONSORIAL ?

On sait que le Graduel est un répons, le *responsorium graduale*. Comme les répons de l'office il se compose du répons, du verset et de la répétition du répons. Réciter selon le mode responsorial, c'est donc réciter en reprenant, après le verset, le répons initial.

Habituellement le Graduel ne se chante pas ainsi. On ne reprend pas le répons initial : on se contente de chanter en chœur le dernier mot du verset. Dans la nouvelle édition vaticane, sous la rubrique : *De Ritibus servandis in cantu Missæ* (Tournai, 1908, p. XV, ad. IV), on dit : *Duo dicunt versum Gradualis, quem ab asterisco circa finem totus chorus absolvit ; aut juxta ritum responsorialem quando magis id videtur opportunum, post versum a solis cantoribus aut a cantore expletum, cuncti repetunt primam partem Responsorii usque ad versum.*

En vertu de cette disposition, on peut donc chanter le Graduel de cette façon. Évidemment, cette règle peut s'étendre à la Messe privée, le Graduel étant fondamentalement un chant et recevant donc du chant les règles de sa récitation. D. L. B.

ORNEMENTATION DE L'AUTEL PENDANT LE MOIS DE SAINT JOSEPH.

On nous écrit : Est-il permis de dresser un « mois de saint Joseph » derrière l'autel unique d'une chapelle de communauté où se trouve le saint Sacrement et où ont lieu les offices publics du dimanche, l'ornementation avec plantes vertes et fleurs devant demeurer pendant le Carême et le temps de la Passion jusqu'au Jeudi-Saint ? »

R. Autant de mots, autant de décrets méconnus :

1° Le 31 mars 1887 (*S. R. C.*, n° 3673) l'évêque de X... demande si l'on peut placer la *statue du Sacré-Cœur* au milieu du maître-autel à la place du tabernacle, ou bien, s'il y a un tabernacle, derrière celui-ci ? Réponse : *Negative ad utrumque. A fortiori* pour la statue de saint Joseph ;

2° Le Cérémonial des Évêques prescrit de voiler dans les églises les crucifix et les statues à partir des premières Vêpres du dimanche de la Passion. Par plusieurs décrets, la S. C. des Rites a rappelé cette obligation ; elle précise

de voiler les images *omnes imagines debent tegi* (4 août 1663, n° 1274 ad. 2). Seule la Compagnie de Jésus a obtenu un *tolerari posse* en faveur de la statue de saint Joseph, quand le temps de la Passion coïncide avec le mois de mars (11 mai 1878, n° 3448, ad. 11), concession tout à fait exceptionnelle, puisque la statue de la sainte Vierge doit rester voilée, même le 25 mars, si celui-ci tombe dans la semaine de la Passion. Loin donc de mettre la statue de saint Joseph en vue, il faut la cacher;

3° Pendant les temps de pénitence et surtout pendant le temps de Carême, il est défendu d'orner l'autel de fleurs. Le Cérémonial des Évêques s'exprime expressément à ce sujet au livre II, chap. XX, 1 et 4; il ne fait exception, pendant le Carême, que pour le dimanche de *Lætare* et le Jeudi-Saint. On le voit, de quelque côté qu'on envisage la question posée par notre correspondant, on se heurte à des décrets indiscutables et d'ailleurs élémentaires. De grâce remettons en honneur le saint temps de Carême, à l'exemple de Pie X, sans distraire à plaisir les fidèles par des cérémonies antiliturgiques.

Nous donnerons en leur temps les prescriptions relatives aux mois de mai et de juin. D. L. B.

LETTRES REÇUES

Mon très Révérend Père,

... J'ai lu avec un réel plaisir votre article relatif aux enfants de chœur. Ne nous faites pas trop attendre la partie rubricale de votre travail. Ce sera un excellent moyen de provoquer chez les curés des paroisses, si petites soient-elles, le zèle liturgique, car chacun d'eux possédera ainsi un moyen *immédiat* de restaurer l'esprit liturgique dans les fonctions qui touchent le plus près au service de l'autel...

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir les quatre paquets contenant la *Liturgie des défunts* et le *Rituel des fidèles.*

Puissent ces livrets si bien composés faire naître un renouveau liturgique parmi les habitants de cette terre canadienne, où fleurit encore l'amour des manifestations religieuses...

Malgré tout, l'âme populaire reste liturgique, ce qui lui manque, c'est la lumière. *Messis quidem multa...*

Vos opuscules, mon Révérend Père, si bien composés, si bien soignés aussi quant à l'impression, seront goûtés ici comme ils le sont en Belgique et seront le grand moyen par où vous répandrez abondamment cette lumière si nécessaire, pour éclairer les amis de la vraie liturgie et dissiper les préjugés, la routine et l'ignorance en cette matière.

Pour ma part, je tâche de répandre autant que je puis et vos publications et la doctrine que vous y insérez. C'est pour ce motif que, non content de m'abonner à vos *Questions liturgiques*, je me suis imposé aussi à votre *Liturgisch Tijdschrift*, dont j'attends le premier numéro de cette année avec impatience.

Pourrais-je obtenir, mon Révérend Père, le numéro 8 de l'année 1911. Il nous manque; que nous serions heureux de le recevoir.

Mon Révérend Père,

J'ai fort bien reçu les numéros 1 et 2 des *Questions liturgiques* ; vous avez donc reçu aussi mon mandat. Comme cette Revue est intéressante !...Le soir, après les fatigues du ministère d'un vicaire de faubourg, on se repose... oui on se repose, à la lecture de vos pages délicieuses...

Je tâcherai de mettre en pratique tous les bons conseils concernant la vie liturgique et... surnaturelle qu'on y trouve. Chaque jeudi, j'ai à diriger un petit groupe, fondé par moi : *Groupe ecclésiastique Saint-Tarcisius*. J'aurai soin de puiser dans votre Revue... chaque fois que j'aurai à leur parler de la liturgie ecclésiastique. Vous ne sauriez croire comme les enfants aiment tout cela !

A propos, pourrais-je me procurer les années déjà parues des *Questions liturgiques?* A quel prix franco étranger? Je désire les avoir le plus vite possible.

Mon Révérend Père,

Nous sommes enchantés de votre revue *Les Questions liturgiques*. Aussi passons-nous de sept abonnements à vingt et un. Veuillez donc nous adresser, aussitôt que vous le pourrez, les deux numéros parus pour *quatorze* abonnements nouveaux.

Un exemplaire également de *La Liturgie des défunts*, reliure A, et du *Missel pour tous*, même reliure.

Étant chargé par les Facultés catholiques de X... de la chronique de liturgie pour la revue *L'Université catholique*, je me ferai un plaisir de m'associer à votre œuvre, en faisant connaître comme elles le méritent vos publications liturgiques, si vous voulez bien me les adresser à mesure qu'elles paraîtront.

Et veuillez agréer l'assurance de ma très vive sympathie dans le Seigneur.

Mon Révérend Père,

Voici arrivés à bon port et le n° 8 des *Questions liturgiques* et *La Liturgie des défunts*. Je suis bien heureux de pouvoir profiter de ces travaux et publications ici en Chine. « Soyons pieux en nous inspirant du Christ, soyons vraiment des *christiani*, conformes *imaginis Filii sui*. » Quel meilleur moyen que de vivre de la vie de l'Église, bonnement, simplement, telle que nous la donne la liturgie aimée, comprise : laissons-nous empreindre, pénétrer d'elle.

Mon Révérend Père, je vous ai écrit dernièrement, j'espère que mes lignes vous sont parvenues : permettez-moi de vous offrir mes meilleurs vœux de toute bonne et toute profitable et toute liturgiquement sainte année. Bon courage dans vos travaux et en avant pour Dieu par la liturgie : c'est un chemin que beaucoup avaient oublié, je crois; un peu comme ces antiques voies romaines dont on retrouve, de ci de là, des sections abandonnées.

dégageons cette spirituelle voie romaine; sous l'impulsion donnée par Rome, marchons-y avec confiance, elle nous conduira à Dieu. C'est ce que je vous souhaite ainsi qu'à tous les abonnés ! Qu'ils soient légion, *bonorum militum Christi.*

Bon, me voilà lancé, j'ai l'air de vous prêcher du fond de la Chine ! Vous souriez de mon audace ! Allons, mon Révérend Père, je vous offre avec mes remerciements mes salutations les plus cordiales.

BIBLIOGRAPHIE

« Instructions familières sur le mariage » suivies de dix discours pour le jour du mariage, par l'auteur du « Bonheur des familles » et « Ce que les fiancés et époux doivent savoir ». 432 pages in-12, fr. 3.50, chez l'auteur, rue des Champs, 15, Liége, et les librairies catholiques.

On nous écrit au sujet de cet ouvrage :

Doctrine sûre, morale exacte, style clair, facile, très animé, vivant, tels sont les caractères de cet excellent ouvrage, dont la table des matières suffit pour comprendre tout l'intérêt qu'il présente pour les familles honnêtes et leurs descendants.

I. Origine du mariage.
II. Unité du mariage.
III. Son indissolubilité.
IV. Le sacrement de mariage.
V. La dissolubilité.
VI. La séparation.
VII. L'indissolubilité et ses contradicteurs.
VIII. Le divorce civil.
IX. Le devoir conjugal.
X. Le vice conjugal.
XI. Conséquence du vice conjugal.
XII. Le patriotisme et le vice conjugal.
XIII. Remèdes au vice conjugal.
XIV. Objections contre la fécondité.
XV. Éducation de la volonté.
XVI. La pureté en vue du mariage.
XVII. La pureté en vue du mariage.
XVIII. Patience et amour en ménage.
XIX. Silence victorieux en ménage.
XX. Luxe et dettes.
XXI. L'humeur.
XXII. Vocation au mariage.
XXIII. La pureté en vue du mariage.
XXIV. Le mari qu'il faut.
XXV. Ce que le mari doit être.
XXVI. Id. id.
XXVII. Une épouse comme-ci comme-ça.
XXVIII. L'épouse qu'il faut.
XXIX. Les fiançailles.
XXX. Les empêchements.
XXXI. Heureux et malheureux mariages.

Discours.

I. Cana; II. En Dieu et par Dieu; III. State in fide; IV. Le bouquet; V. L'encens; VI. Lourdes; VII. Cérémonies du mariage; VIII. Le sel de la terre; IX. Lux mundi; X. Tobie.

LES PSAUMES, d'après le Cantorinus, avec accompagnement d'orgue, par O. R. Namur, Wesmael. fr. 2.50 net.

Cet ouvrage éminemment pratique est le premier du genre paru. Il donne l'accompagnement de toutes les nouvelles formules de psalmodie : il nous fournit même plusieurs harmonisations (de 3 à 5) d'un même ton de psalmodie. Un semblable ouvrage est indispensable pour un organiste ordinaire, qui ne devrait jamais se permettre des accompagnements improvisés. Si les harmonisations présentes n'ont rien de bien caractéristique, elles sont au moins très dignes et nous osons espérer qu'elles aideront certains organistes à quitter enfin leur virtuosité (?) barbare qui se plait à orner de traits mélismatiques et de fusées... villageoises les pauvres formules de la psalmodie ecclésiastique. Nous recommandons donc la présente publication ; on peut encore espérer mieux : mais au moins que le mieux ne soit pas ennemi du bien ! D. J. K.

SAINT BENOIT ET SAINTE SCHOLASTIQUE, messe et office propres, texte latin-français. Prix fr. 0.30. Remise par nombre. Abbaye de Maredsous.

Nous sommes heureux de signaler cette brochure d'un de nos confrères aux oblats et amis de la vie monastique.



LE CHRIST TRIOMPHANT

DANS toute la liturgie pascale, on peut distinguer un double aspect de la foi chrétienne : l'un extérieur, apologétique, qui se manifeste au premier plan ; l'autre plus profond, plus intime : c'est un mystère de vie, une plénitude de résurrection dans le Christ et dans ses membres, un triomphe définitif sur la mort, qui embrasse tout : corps et âme, hommes et choses, temps et éternité.

Nous ne nous arrêterons pas au côté apologétique : la liturgie ne s'en occupe qu'indirectement en consacrant les péricopes évangéliques de l'Octave pascale à nous rappeler toutes les principales apparitions du Sauveur après sa Résurrection.

Nous voudrions insister sur le mystère de vie contenu dans le Temps pascal. Le Sauveur nous apparaît ici comme l'auteur de la vie : ὁ ἀρχηγὸς τῆς ζωῆς (*Act.*, III, 15), plénitude surabondante à laquelle toute l'humanité doit puiser. La dévotion au Christ ressuscité, au Christ glorieux, triomphant, vainqueur pour toute l'éternité, est trop oubliée ; de tous les mystères de la vie du Sauveur, celui-ci n'est-il pas le moins médité, le moins vécu?

Hélas! nous ne sommes plus au temps des Christs couronnés, des Croix triomphales ; elles ont disparu les visions célestes des mosaïques absidales qui ornaient les basiliques constantiniennes : le trône incrusté de pierreries, le Christ assis dans toute la majesté de sa royauté souveraine, ses vêtements et son nimbe étincelant d'or, une grande Croix constellée de gemmes brillant au fond de la scène et la main du Père sortant des nues et tenant la couronne de gloire. On serait tenté de regretter que notre Chemin de Croix ne compte pas une station de plus pour nous placer devant la vision triomphale de la Résurrection.

Il n'en serait pas ainsi si les fidèles vivaient avec l'Église : toute une époque du cycle liturgique, le Temps pascal, est consacrée à la contemplation et à la réalisation en nous de cette vie nouvelle dont le Christ déborde ; nous sommes au point culminant de tout le cycle pascal, inauguré

à la Septuagésime. Encore sous les cendres du Carême nous vivions de cette espérance :

Dies venit dies tua
In qua reflorent omnia;
Lætemur in hac ad tuam
Per hanc reducti gratiam.
(Dim. de Carême à Laudes.)

Dans son délicieux livre *Vers la joie* [1], Mgr Keppler montre combien la vie chrétienne est fertile en joies. Le motif fondamental de cette joie n'est-il pas précisément tout le mystère pascal : *Ecce enim propter lignum venit gaudium in universo mundo* (ant. du Vendredi-Saint).

Les anciens livres liturgiques donnaient au Temps pascal le nom de *Quinquagesima* [2], la sainte Cinquantaine. Dans l'église grecque, un livre spécial contient toute la liturgie de cette période : c'est le πεντηκοστάριον [3]. Et l'enseignement moral qui se dégage pour nous de cette grande fête de cinquante jours, comme l'appelle saint Ambroise, c'est que nous sommes des *citoyens du ciel*, des *hommes célestes*, que nous vivons avec le Christ d'une vie ressuscitée, dont la plénitude des effets est encore suspendue tant que nous sommes dans ce corps de chair, mais qui nous anime et nous transforme déjà. *Conversatio in cœlis*, tel est le leit-motiv de la liturgie pascale. L'on pourrait lui appliquer ce que saint Léon nous disait au début du Carême : telle devrait être la vie du chrétien pendant toute l'année ; mais comme c'est là le fait d'un petit nombre, l'Église a institué un temps où tout porte les chrétiens à vivre dans un commerce intime avec le ciel.

Avant d'envisager en particulier le Temps pascal, insistons sur les rapports intimes qui existent entre la liturgie que la sainte Église accomplit ici-bas et cette adoration ineffable qui s'accomplit par le Christ triomphant *in sublime altare tuum in conspectu divinæ majestatis tuæ*... : le Temps pascal ne fait qu'intensifier cette foi qui, pour certaines âmes, devient presque une vision.

Il n'y a qu'un Grand-Prêtre, un Pontife : Jésus-Christ. Son autel est au ciel, son siège est à la droite de Dieu, ses ministres, les anges et les saints, s'unissent à ses adorations et à ses actions de grâces : c'est la liturgie du ciel, la seule qui soit définitive, réelle, universelle, sans délégation et sans ombre. Seulement, provisoirement, en attendant que toute l'humanité soit arrivée au terme, ce même Grand-Prêtre, qui occupe au ciel son « titre » propre et ordinaire, a établi ici-bas des titres subsidiaires et provisoires, des filiales, si l'on peut dire : ce sont nos églises. Le même

1. Traduction par PARIS ; Lethielleux, 1910, 230 pp
2. THOMASI-VEZZOSI, t. IV, p. 242 ; Rome, 1749.
3. *Collection des livres liturgiques grecs* ; Rome, 1884.

Prêtre, la même Victime, la même adoration, la même louange à la gloire du Père ; seulement le sacerdoce est ici à l'état de délégation par le Sacrement de l'Ordre, la Victime à l'état eucharistique, les adorations revêtent une forme terrestre ; mais, sauf ces modalités provisoires, sur la terre comme au ciel c'est le même Dieu, le même Prêtre, le même culte, la même liturgie.

> Sed illa sedes cœlitum
> Semper resultat laudibus.
> Illi canentes jungimur
> Almæ Sionis æmuli.

« In cœlis, dit saint Jean Chrysostome, exercitus angelorum Deum celebrant, in terris hominum chori easdem divinas laudes imitantur. In cœlis, Seraphim hymnum ter sanctum exclamant, in terra hominum cœtus eumdem modulantur. Cœlestium et terrestrium communio quædam panegyris admirabili concentu constituitur, una gratiarum actio, unum gaudium, unus lætitiæ chorus atque concentus [1]. »

Aussi la grande Prière eucharistique évoque toujours en termes solennels cette communion du ciel et de la terre par le trisagion traditionnel qui accompagne les saints Mystères. Saint Grégoire le Grand le rappelait déjà aux fidèles de son temps : « Quis enim fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora ad sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Jesu Christi mysterio angelorum choros adesse, summis ima sociari, terrena cœlestibus jungi, unumque ex visibilibus atque invisibilibus fieri [2]. »

Ce caractère provisoire et relatif de notre liturgie, si consolant pour l'âme, était affirmé également par Urbain VIII dans sa lettre du 25 janvier 1631 : « Divinam Psalmodiam sponsæ consolantis in hoc exilio absentiam suam a sponso cœlesti, decet esse non habentem rugam neque maculam : quippe cum sit ejusdem hymnodiæ filia, quæ canitur assidue ante sedem Dei et Agni, ut illi similior prodeat, nihil, quantum fieri potest, præferre debet, quod psallentium animos, Deo ac divinis rebus attentos, avocare alio ac distrahere possit... [3] » Une fois qu'une âme a pris fortement conscience de cette communion avec le ciel, une fois que, profondément pénétrée de cet esprit de foi, elle s'est accoutumée à considérer tout le culte de la sainte Église comme une participation anticipée à l'œuvre que notre grand Pontife Jésus-Christ accomplit dans le ciel à la gloire de la très sainte Trinité, tout office liturgique, quelque isolé qu'il paraisse, devient un acte de l'éternité ; la *conversatio in cœlis*

1. Homélie sur Isaïe, *M. P. G.*, t. 56, col. 71.
2. *Dial.*, lib. IV, ch. 58 ; *P. L.*, t. 77, col. 428.
3. Lettre du 25 janvier 1631, *Scacchi Acta S. R. Congr.*, fol. 131.

de l'Apôtre nous devient familière ; nos lèvres, nos cœurs, nos actes, tout nous-même réalise la demande du *Pater : Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra.*

C'est cette grande pensée du triomphe du ciel avec le Christ qui inspire toute la liturgie pascale : « Hi sunt quinquaginta Dies annum jubilæum, id est jubilatione plenum, scilicet futuram vitam significantes in qua per omnes vicos Hierusalem ab universis cantabitur alleluia [1]. » Voyons-en quelques manifestations :

1° **La lecture de l'Apocalypse.** – Les fêtes de Pâques mettent fin aux lectures de l'Ancien Testament : la loi de Moïse a été abolie par l'œuvre de la Rédemption ; l'Alliance nouvelle a été scellée dans le sang de l'Agneau. De là la lecture du Nouveau Testament, des *Actes*, de quelques épîtres et surtout de l'*Apocalypse.*

De plus, un grand nombre de répons et d'antiennes, sont tirés de ce dernier livre et les offices des saints, qui se laissent fortement pénétrer de l'esprit du Temps, y font de larges emprunts.

On comprend cette grande part faite à la prophétie de Jean dans la liturgie pascale. Le Christ se révèle ici autrement que dans les récits des évangélistes ou dans les lettres de saint Paul : ce n'est plus le maître qui traverse humblement les campagnes de Galilée et qui est crucifié à Jérusalem ; ce n'est pas non plus le chef mystique de l'Église, le Christ spirituel dans lequel vivent tous les chrétiens ; c'est le triomphateur : une foi ardente et enthousiaste dans le triomphe du Christ inspire tout ce poème. Ses souffrances et sa mort sanglante sont rappelées souvent, mais comme un titre de gloire : « Il est digne l'Agneau immolé de recevoir la puissance, et la richesse, et la sagesse, et la force, et l'honneur, et la gloire, et la louange [2]. » « Tu es digne de prendre le livre et d'ouvrir ses sceaux, parce que tu as été immolé [3]. » Et cette gloire du Christ, sur laquelle l'*Apocalypse* attache nos regards, apparaît sous ses deux aspects : tantôt elle est représentée comme le prix de ses souffrances, tantôt comme le privilège de sa nature : Jean célèbre le triomphe du Verbe, mais aussi le triomphe de l'Homme-Dieu et de toute l'humanité avec Lui.

Aussi ses relations avec ses fidèles sont-elles représentées non dans la formation progressive du chrétien sur terre, mais dans le couronnement au ciel d'autant de rois, rachetés par le Christ et triomphant avec lui. L'idée dominante à ce point de vue, c'est la lutte de l'empire et de l'Église, des adorateurs de la bête et des serviteurs de l'Agneau. Et cette lutte n'a qu'une issue : le triomphe est certain et l'auteur le décrit avec tant d'enthousiasme que sa prophétie est devenue le réconfort des martyrs

1. Sicard de Crémone, *Mitrale, P. L.*, t. 213, col. 361.
2. V, 12.
3. V, 9.

et le thème de leurs louanges. C'est surtout au chap. VIII qui décrit la vision des bienheureux dans le ciel, que la liturgie a emprunté ses louanges pascales. Il faudrait le citer en entier pour faire comprendre la beauté de tant de versets, répons, antiennes que nous chanterons pendant cette glorieuse Cinquantaine. Contentons-nous du passage principal (versets 7-19) :

Après cela, je vis une foule immense que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue. Ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches et des palmes à la main. Et ils criaient d'une voix forte disant : « Le salut vient de notre Dieu qui est sur le trône et à l'Agneau. » Et tous les anges se tenaient autour du trône autour des vieillards et des quatre êtres animés; et ils se prosternèrent contre terre devant le trône, en disant : Amen! La louange la gloire, la sagesse, l'action de grâces, l'honneur, la puissance et la force soient à notre Dieu, pour les siècles des siècles.

Alors un des vieillards prenant la parole me dit : « Ceux que tu vois revêtus de ces robes blanches, qui sont-ils et d'où sont-ils venus?... » Et il me dit : Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation ; ils ont lavé leurs robes et les ont purifiées dans le sang de l'Agneau. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu et le servent jour et nuit dans son sanctuaire. Et Celui qui est assis sur le trône les abritera sous sa tente: ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif; l'ardeur du soleil ne les accablera plus, ni aucune chaleur brûlante; car l'Agneau qui est au milieu du trône sera leur pasteur : il les conduira aux sources d'eaux vives et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux.

Vraiment l'*Apocalypse* est le livre pascal par excellence, et l'on comprend l'usage qu'en a fait l'Église pendant ce temps. Les Conciles ont porté plusieurs décrets à ce sujet et le quatrième Concile de Tolède (633) dans son canon 17e rappelle sévèrement cette obligation au clergé d'Espagne qui semble en avoir négligé la lecture intégrale [1]. En prenant contact avec l'âme de saint Jean et en fixant avec lui nos regards sur le Christ triomphant, notre cœur aussi sera rempli de la personne du Christ et de sa gloire céleste. Comme lui, prêtons l'oreille à cette voix mystérieuse qui invita l'Aigle de Patmos à contempler la vision du ciel : « Ne crains pas : je suis le premier et le dernier ; le vivant ; j'ai été mort et voici que je suis vivant dans les siècles des siècles ; je tiens les clefs de la mort et de l'enfer. » *Noli timere : ego sum primus et novissimus ; et vivus ; et fui mortuus, et ecce sum vivens in sæcula sæculorum et habens claves mortis et inferni* [2].

2° **Le culte de la Croix.** — Cette dévotion au Christ ressuscité se traduisait jadis par le culte de la Croix triomphale. Un rite très significatif s'accomplissait aux Vêpres du jour de Pâques et pendant l'Octave pas-

1. Cf. MANSI, X, col. 623.
2. *Ap.*, I, 17-18.

cal, souvent même jusqu'à la Pentecôte; on l'indique dans les anciens *Ordines* par ces mots : *Statio ad crucem et ad fontes* [1].

Pendant les Vêpres, tout le clergé se rendait en procession aux Fonts baptismaux au chant du *Laudate pueri ;* arrivé au baptistère, on chantait l'antienne *Vidi aquam egredientem...* tirée du prophète Ezéchiel [2], avec l'antienne et l'oraison qui l'accompagnent encore aujourd'hui. Le cortège se dirigeait ensuite vers la Croix triomphale et exécutait les glorieuses antiennes que nous avons conservées comme mémoires de la Croix à Laudes et à Vêpres du Temps pascal.

On comprend sans peine la haute signification de ces cérémonies; les peuples y apprenaient à vénérer l'anniversaire de leur Baptême; ils y comprenaient l'exhortation de l'Apôtre: « Nos autem gloriari oportet in cruce Domini nostri Jesu Christi, in quo est salus, vita et resurrectio nostra. » La dévotion au Christ ressuscité entretenait dans les âmes l'enthousiasme de la vie chrétienne.

C'est pour cette même raison que la fête débordant de joie et de triomphe de l'invention de la Croix est fixée au Temps pascal. Depuis de longs siècles déjà, on la célèbre au V des Nones de mai (3 mai) : c'est le lundi qui suit immédiatement l'Octave de Pâques, en supposant pour Pâques la date la plus tardive, 25 avril. Dans ce cas, en effet, le dimanche *in albis* est le 2 mai [3]. Bien probablement à notre époque eût-on fixé cette solennité un vendredi de Carême avec toutes les exclamations douloureuses des *Proh dolor* et *Proh nefas*.

En rappelant ce caractère de la piété antique, Dom Morin en décrivait excellemment l'influence dans l'iconographie [4] : « Nous avons tous vu quelques uns de ces types de Crucifix, tels que les concevaient les anciens. Le Christ est là comme sur un trône : la couronne qui est sur sa tête n'est plus la couronne d'épines, mais une couronne héraldique, une couronne d'honneur; l'or et les pierres précieuses ont remplacé le sang et les plaies du Golgotha. En un mot, la foi chrétienne s'est ingéniée à rendre à Jésus tout ce dont il s'était dépouillé pour notre amour, à ce moment suprême de sa victoire... »

Mais, dira-t-on, l'artiste doit respecter la réalité historique; soit, mais n'y a-t-il de réel et de vrai que ce qui frappe les sens? Pour le païen, oui, il n'y a dans la Croix qu'une réalité, à savoir le fait matériel et sensible d'un homme qui meurt dans d'atroces souffrances. Mais pour le chrétien, il y a là une autre réalité, aussi vraie que le fait matériel qui tombe sous les sens : c'est la réalité surnaturelle et perceptible par les yeux de la foi du triomphe définitif et universel sur la mort et l'enfer, de la victoire

1. AMALAIRE, *Liber de Ordine antiphonarii*, chap. 52; *M. P. L.*, 105, col. 1295.
2. THOMASI-VEZZOSI, t. IV, pp. 95-96; Rome, 1749.
3. ID., t. IV, pp. 250-51-52; Rome, 1749.
4. *Idéal monastique ;* Maredsous, 1912, p. 182.

plus glorieuse que toutes les victoires que remporte Jésus en ce moment : *regnavit a ligno Deus*. Et ma foi, mon amour et ma reconnnaissance veulent célébrer ce triomphe, contempler cette victoire, transformer en trophées glorieux les ignominies du Calvaire, et si l'artiste chrétien ne me dit pas puissamment cette réalité transcendante, il ne me dit pas tout le mystère de la Croix.

La belle antienne *Crucem tuam*... que nous chantons à l'adoration de la Croix et qui exprime également ces sentiments de triomphe est ancienne. En voici le texte : « Crucem tuam adoramus, Domine : et sanctam resurrectionem tuam laudamus et glorificamus : ecce enim propter lignum venit gaudium in universo mundo. »

Quelle est son origine? Nous croyons qu'un élément de la solution peut être fourni par ce tropaire de la liturgie grecque tiré de l'office de Pâques et que l'on peut trouver dans le πεντακοστάριον [1] dont nous avons parlé.

En voici la traduction latine :

Resurrectionem Christi postquam vidimus, adoremus sanctum Dominum, Jesum solum immaculatum. Crucem tuam, Christe, adoramus, et sanctam Resurrectionem tuam laudamus et glorificamus; tu enim es Deus noster, extra te alium non agnoscimus, nomen tuum in... Venite, omnes fideles, adoremus Christi sanctam Resurrectionem; ecce enim venit propter Crucem gaudium in universo mundo. Benedicentes Dominum, laudemus Resurrectionem eius. Crucem enim sustinuit propter nos, morte mortem perdidit.

Ce chant est répété tous les dimanches de l'année à Matines après la lecture de l'Évangile. On sait combien la liturgie considère l'Office dominical comme office de la Résurrection.

3° **Le psaume Confitemini.** - Habituellement chaque temps liturgique a son psaume de prédilection d'où sont tirés les versets, graduels, répons, etc. : pour le Carême, on a le psaume 90 : *Qui habitat in adjutorio altissimi* ; pour le temps de la Passion, le psaume 21 : *Deus Deus meus respice in me* ; pendant le Temps pascal le psaume 119 : *Confitemini ;* on l'entonne immédiatement après le triple *alleluia* du Samedi-Saint ; pendant toute l'Octave pascale, il sert à composer les graduels et répons ; l'unique verset : *Hæc est dies*... de cette époque lui est emprunté ; c'est ce psaume également qui est chanté après le repas ; anciennement, il était toujours chanté aux Laudes du dimanche ; bref c'est le psaume de la Résurrection, le psaume de triomphe ; en le méditant pendant ce temps, nous développerons en nous cette dévotion au Christ ressuscité.

C'est un psaume d'action de grâces envers Dieu qui vient de sauver son peuple de la servitude. Il fut composé probablement après le retour

1. Ed. de Rome, 1884, p. 17.

de la captivité à l'occasion de la dédicace du second temple. Il fit partie plus tard de la liturgie de la fête du Tabernacle. C'est un cantique chanté à plusieurs chœurs dans une procession et il faut ne pas perdre de vue ce caractère dialogué pour le comprendre :

Des versets 1 à 18, chant pendant la procession vers le Temple ; verset 19 *(Aperite mihi...)*, chant du peuple à l'extérieur ; verset 20 *(Hæc est...)*, réponse des prêtres à l'intérieur ; verset 21 *(Confitebor tibi...)*, un solo dans le peuple ; verset 23 *(A Domino...)*, les prêtres à l'intérieur ; versets 24-25 *(Hæc est...)*, le peuple en entrant ; versets 26-27 *(Benedictus...)*, les prêtres ; versets 28-29 *(Deus meus...)*, le peuple.

« En feuilletant son *Eucologe*, Durtal pensait à ce prodigieux joyau, à cette couronne du roi Recceswinthe que le musée de Cluny récèle. L'année liturgique n'était-elle pas, comme elle, pavée de cristaux et de cabochons par ses admirables cantiques, par ses ferventes hymnes... Il semblait que l'Église eût substitué à cette couronne d'épines dont les Juifs avaient ceint les tempes du Sauveur la couronne vraiment royale du Propre du Temps, la seule qui fût ciselée dans un métal assez précieux, avec un art assez pur, pour oser se poser sur le front d'un Dieu[1] ! »

C'était bien sûr la méditation de la liturgie pascale qui produisit sur Durtal cette impression enthousiaste. Puisse cette saison liturgique être pour nous aussi la source de joies douces et profondes, prélude des joies éternelles. « Ainsi donc, mes bien-aimés, disait saint Augustin à nos frères d'Hippone, il y a seize siècles, louons le Seigneur, louons notre Dieu, répétons Alleluia. Représentons par tous ces jours (Temps pascal), le jour qui sera sans fin : hâtons notre marche vers l'éternelle demeure...[2] »

Dom LAMBERT BEAUDUIN.

1. HUYSMANS, *La Cathédrale* ; Paris, 1898.

2. Cf. *Questions liturgiques*, 1re année, p. 256. Voir à cet endroit les sermons de saint Augustin sur les fêtes pascales.



LA FÊTE DE PAQUES
CHEZ LES SYRIENS

LE *Seigneur est ressuscité*, tel est le joyeux cri que s'adressent, en guise de salut, les chrétiens de Syrie au matin de Pâques. Les plus ignorants se piqueront souvent de prononcer ces mots dans la langue liturgique de leur rite, en grec ou en syriaque. A cet heureux message, on répond : *En vérité, il est ressuscité.*

Ce petit trait est de nature à montrer la place occupée par la *festivitas festivitatum* dans le cœur des fidèles d'Orient. Et en cela ils ne sont que l'écho fidèle de leur liturgie. La liturgie orientale, en effet, toujours si exubérante dans la manifestation de ses sentiments, laisse aujourd'hui déborder son enthousiasme en publiant le triomphe du Christ sur la mort et le péché et la joie que ce triomphe a répandue dans le monde.

C'est ce dernier symbolisme que la liturgie syrienne, notamment, s'attache à mettre en relief, surtout dans la *station* dite *de la paix* qui ouvre les solennités pascales.

Le rite syrien, dont on connait les attaches avant l'antique liturgie de Jérusalem, a conservé, entre autres traditions anciennes, cet usage des stations ou cérémonies spéciales pour les plus grandes fêtes de l'année. Nous savons par la relation d'Egérie de quel éclat ces stations rehaussaient les solennités liturgiques de la ville sainte. Les liens de parenté sont ici si étroits et si évidents que l'Église syrienne de Jérusalem a toujours gardé cette coutume des *stations* telles qu'elles se pratiquaient au temps de la pèlerine. Il suffit de consulter un précieux manuscrit liturgique du couvent syrien de Saint-Marc à Jérusalem[1]. Il contient l'office des principales fêtes de l'année : Noël, Epiphanie, Semaine-Sainte, Pâques, Dormition de la Mère de Dieu au 15 août, avec le formulaire des *stations* que les Syriens doivent accomplir ces jours-là sur les lieux

1. Le manuscrit est daté du XIII[e] siècle, mais le copiste déclare suivre un original bien plus ancien. Cf. BAUMSTARK, *Festbrevier .. der Syrischen Jakobiten*, p. 55.

du mystère célébré : Bethléem, le Jourdain, le Cénacle [1], le saint Sépulcre. Aujourd'hui encore les quelques moines qui habitent le couvent de Saint-Marc ne manquent pas de se rendre, aux jours indiqués, soit à Bethléem, soit au saint Sépulcre, soit au tombeau de la Vierge, et d'y célébrer leur *service* traditionnel.

Cet usage — primitivement apanage de l'Église de Jérusalem — s'est dans la suite répandu dans tout le rite syrien. Au commencement du XIIe siècle, Michel le Grand donna dans son rituel le texte définitif du formulaire de ces *stations*. Tous les rituels syriens, soit jacobites, soit syriens catholiques, dépendent de l'édition princeps du célèbre historien.

La *station de la paix* au jour de Pâques est intimement liée à l'office des Vigiles. Vers la fin du second Nocturne, le président du chœur, accompagné de deux prêtres ou de deux diacres, se rend au tombeau [2], en rompt les scellés et, débarrassant la croix des linges qui l'entourent, il l'élève et la porte triomphalement vers l'autel du côté de l'épître. La grande prière de propitiation du second Nocturne touchant alors à sa fin, le président lève la croix sur le peuple, en disant : « Le Christ est ressuscité d'entre les morts. » Aussitôt le chœur entonne un hymne, dont voici deux strophes :

Un Dieu s'est levé du tombeau dans sa toute-puissance.
Frappé de terreur, le prophète s'approche et lui demande :
« Qu'y a-t-il donc, Seigneur, que vos vêtements soient ainsi rougis,
Percé votre côté et blessées vos mains?
— J'ai foulé au pressoir dans le schéol comme un géant.
J'ai soutenu seul le combat et j'ai été souillé de sang. »

Deux anges sont aujourd'hui descendus du ciel en terre.
Revêtus de blanc, ils se tiennent près du tombeau.
« Dites-nous, créatures de feu et d'esprit,
Qui cherchez-vous dans la cité de la mort?
— A Adam et à ses enfants un message a été adressé,
Que Dieu les a réconciliés à lui et leur pardonne leurs péchés,
Allelujah ! par la mort de son bien-aimé. »

On poursuit l'office des Vigiles et des Matines, pendant que la croix reste exposée à la vénération du peuple entre deux cierges et les *flabella*.

A la suite des Matines (Laudes) commence la station proprement dite *de la paix*. Après une courte prière d'introduction, on chante le psaume 50

1. Les Syriens de Jérusalem, en faisant de leur couvent de Saint-Marc l'antique maison de Jean Marc, y célèbrent tous les mystères qui se rattachent au Cénacle.

2. Le Vendredi-Saint, au soir, on procède à l'onction et à l'ensevelissement du Sauveur dans les églises syriennes. La croix, qui figure le corps du Christ, est mise dans un cercueil et placée sous l'autel, converti en sépulcre, jusqu'au matin de Pâques.

avec une courte antienne : c'est le prélude obligé de toutes les stations liturgiques. Puis vient la grande prière d'intercession du prêtre. Il rappelle comment le Fils de Dieu a envoyé la paix sur la terre, d'abord au moment de son incarnation par le message angélique adressé à Marie; à sa naissance, ensuite, par les chœurs célestes qui vinrent chanter la paix autour de son berceau; enfin lui-même en personne après sa résurrection est venu apporter la paix aux apôtres. Il conjure alors, au nom du peuple, ce même Fils de vouloir de même en ce jour accorder la paix à son Église, d'affermir la foi de ses enfants, de manière que les portes de l'enfer ne prévalent point contre elle. Enfin il exhorte les fidèles à se donner mutuellement la paix dans un saint baiser, afin que les peuples étrangers, voyant les œuvres de salut du peuple chrétien, apprennent que c'est vraiment là la semence bénie de Dieu.

Aussitôt le chœur entonne l'hymne de la paix, dont voici quelques strophes :

Paix ! paix ! aux éloignés et aux proches,
Car notre Maître est sorti du tombeau et a rassemblé les dispersés.
Thomas a cru et Simon a été affermi.
La tristesse et le deuil les a quittés.
Caïphe baisse la tête, Sion est désolée.
Marie et toutes ses compagnes battent du tambourin, allelujah !

La paix soit avec vous, ô mes bien-aimés, a dit notre Maître
A ses disciples au Cénacle, au jour de la résurrection.
Et il a dissipé leur deuil et leur tristesse,
Il les a remplis d'espérance et de joie
Et il leur a dit : « Que cette paix soit avec vous ;
Par elle soyez préservés du malin, jour et nuit. »

Que votre paix règne dans la création, Fils de Dieu.
Que votre paix accroisse votre Église, Rédempteur du monde.
Que votre croix soit pour elle un puissant rempart.
Que par elle l'Église soit sauvée de tout mal.
Que votre foi s'affermisse dans le cœur de ses enfants
Afin qu'elle vous chante un hymne de gloire jour et nuit.

Le chœur exécute encore un autre hymne et des clercs se succèdent à l'ambon pour les lectures scripturaires : psaumes 67 et 97 ; *Actes*, XIII, 16 à 39; *Rom.*, VIII, 5 à 12; JEAN, XIV, 27 à 31.

Ensuite, le prêtre saisit la croix et, se tournant vers l'autel, s'écrie : « La paix à l'autel et à la croix. » Puis, se tournant vers le clergé et le peuple : « Paix aux prêtres et au peuple. Que votre paix, Seigneur, règne dans les quatre contrées du monde. » Dirigeant alors la croix successi-

vement vers les quatre points cardinaux, il adresse à chacun d'eux une bénédiction spéciale suivie d'un répons chanté par le peuple. Nous citons le premier de ces répons :

Que votre Rédemption, Seigneur, atteigne la sainte Église qui s'enorgueillit de votre croix. Par son apparition, tout le peuple chrétien est béni et tous les ennemis cachés et apparents écrasés. Vers vous, Seigneur, l'Église jette ce cri suppliant : « Ayez pitié de nous, Seigneur. » Avec elle nous crions : Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison.

On organise alors une procession autour de l'église. Deux prêtres portent les reliques des saints. Le président porte la croix, que deux diacres encensent continuellement ; deux clercs agitent les *flabella* au-dessus d'elle, pendant que le chœur et le peuple chantent alternativement des hymnes à la croix et au Christ ressuscité.

La procession achevée, le président oint la croix avec de l'eau de rose, tandis que le chœur exécute les petites strophes suivantes :

> « Peuples, réjouissez-vous, réjouissez-vous, nations,
> A dit Marie, car il est ressuscité notre Seigneur, en vérité il est ressuscité. »
>
> Les anges sont venus l'annoncer : ils ont dit aux femmes :
> « Il est ressuscité, le Crucifié, il n'est plus ici. »
>
> Une paix glorieuse, une grande victoire
> Aujourd'hui a été obtenue par la résurrection.
>
> Fils, qui par votre résurrection avez racheté l'Église du péché,
> Donnez-lui la paix et gardez ses enfants par la croix de la mère.
>
> O Paix qui avez uni le ciel avec la terre,
> Apaisez votre Église et gardez ses enfants par la croix de la mère!

Le président adresse alors la parole au peuple et prononce l'homélie traditionnelle dite « homélie du matin de Pâques [1] ». Et la Messe se poursuit par le répons de la petite entrée .

Jérusalem. D. J. PUYADE, O. S. B.

1. Les anthologies arabes portent quelques échantillons de ces homélies prononcées par les Syriens ou les Nestoriens du moyen âge.



ESSAI DE MANUEL FONDAMENTAL DE LITURGIE

DANS l'analyse de l'élément culte, nous ne considérons que les actes de latrie. Non pas que le culte de la sainte Vierge et des Saints n'appartienne pas à la liturgie, mais comme ils sont subordonnés et dépendants du culte latreutique, il sera plus aisé d'envisager les règles liturgiques de ces actes secondaires après avoir bien établi tous les éléments du culte principal.

CHAPITRE I.

Terme du Culte : la très sainte Trinité.

ARTICLE I. — Exigences théologiques relatives au terme de notre culte : aspect théologique de la question.

ARTICLE II. — Le terme du culte dans la liturgie : aspect liturgique de la question.

ARTICLE III. — Services que la liturgie rend de ce chef à la piété chrétienne : aspect ascétique de la question.

Cette division répond au but du traité que nous avons précisé précédemment : l'aspect liturgique est précédé de son fondement dogmatique et suivi de son application ascétique.

ARTICLE I.

Aspect théologique.

Nous avons à répondre à deux questions : le pourquoi, le comment.

1° Quels sont les motifs tirés de la théologie qui imposent la *sainte Trinité comme terme* de notre culte?

2° Comment organiser le culte pour répondre pleinement à cette exigence?

I. — *Motifs théologiques.*

Cette première question nous est suggérée par certains préjugés inconscients. Les mystères, et spécialement le mystère de la sainte Trinité, se présentent à nous comme quelques vérités éparses, flottant hors de la sphère des choses réelles, qui exigent de nous une adhésion intellectuelle abstraite et spéculative, sans écho profond dans notre âme et notre vie. Isolée des sciences pratiques, appliquée à l'étude des *vérités spéculatives* (selon une terminologie regrettable), la dogmatique s'est souvent résignée à n'être qu'une spéculation théorique séparée de notre vie surnaturelle par une cloison étanche. On nous pardonnera d'être franc, mais il nous reste un peu l'impression que la religion du Christ est un système philosophique et le mystère de la sainte Trinité une subtile métaphysique. Quelques-uns y reviennent plus tard, par curiosité de philosophe ou souci d'apologiste, rarement par attrait religieux de contemplatif. « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer, » a dit Bossuet en traduisant la sentence de saint Augustin : « Aimer pour connaître ; connaître pour aimer. » Nous ne comprenons qu'aux deux tiers cette autre parole du même docteur, dans son traité *de Trinitate : Nec periculosius alicubi erratur ; nec laboriosius alicubi quæritur ; nec fructuosius alicubi invenitur*[1]. La sainte Trinité a-t-elle été pour nous une parole de vie, selon l'expression de la liturgie : *quem nosse vivere est*[2] ? Et le profit serait vraiment trop maigre qui consisterait uniquement à nous humilier devant la profondeur du mystère, comme devant un défi jeté par Dieu à notre orgueilleuse raison : loin de se rapprocher de nous par la révélation, Dieu n'aurait réussi qu'à augmenter les distances et à s'enfoncer plus avant dans son impénétrable solitude : ascèse par trop déprimante que Quesnel n'aurait pas désavouée.

Nous ne craindrons donc pas d'insister assez longuement dans ce premier article sur la place hors pair que doit occuper le mystère de la sainte Trinité dans notre vie et avant tout, par conséquent, dans notre culte. Loin de nous écarter de notre sujet, cet examen nous y introduit pleinement : la transcendance de la piété liturgique, qui ramène toutes choses à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et accentue si fortement, comme nous le verrons dans l'article II, le culte trinitaire sera par le fait même démontrée.

Premier motif : C'est le dogme fondamental de la Loi nouvelle. Tous les Pères remarquent que c'est le mystère de la sainte Trinité qui distingue la foi chrétienne de la foi juive. Croire en un seul Dieu est un dogme commun aux deux Testaments. Croire dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit est le dogme de la Loi nouvelle.

1. Lib. I, chap. 3, *P. L.*, t. 42, col. 822.
2. Postcommunion de la Messe *pro Pace*.

« Écoute Israël ton Dieu ! Le Dieu d'Israël est un [1]. » C'est l'article fondamental du *Credo* de la synagogue, dont le rôle se bornait à proclamer, au sein de l'idolâtrie, l'unité du Dieu créateur. C'est le culte des serviteurs, ce n'est pas le culte des fils.

« Certes, dit Tertullien, c'est demeurer dans la foi juive, que de croire un seul Dieu, de cette sorte que vous refusiez d'y joindre le Fils et après le Fils l'Esprit. Car qu'y a-t-il entre les Juifs et nous, sinon cette différence? Quelle est pour nous l'œuvre de l'Évangile ; quelle est la substance du Nouveau Testament, si, vous arrêtant à Jean qui termine la loi et les prophètes, vous ne croyez pas que les Trois révélés, le Père, le Fils, le Saint-Esprit, sont le Dieu unique [2]? »

Léon XIII, dans son encyclique *Divinum illud munus* [3], explique cette formule : *substance du Nouveau Testament*, « c'est-à-dire le plus grand de tous les mystères, la source et le fondement de tous les autres. C'est pour le connaître et le contempler que les Anges ont été créés dans le ciel et les hommes sur la terre. Ce mystère était voilé dans l'Ancien Testament et c'est pour le manifester plus clairement que Dieu lui-même est descendu du séjour des Anges vers les hommes : *jamais personne n'a vu Dieu, le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, l'a révélé lui-même* [4]. »

A l'âme habituée à contempler les trois Personnes divines comme la fin de son culte et dès lors de toutes ses actions, la révélation du Fils de Dieu apparaît dans toute la splendeur de sa parfaite unité : c'est une institution grandiose, un monde nouveau, un édifice admirable dans lequel nous entrons de plain-pied par la foi pour participer à la vie divine et dont le dogme de la sainte Trinité est la clef de voûte. Sans lui, toute l'œuvre de la Rédemption s'écroule : Jésus n'est pas Dieu ; sa révélation, sa rédemption, notre déification en lui, l'œuvre de l'Esprit sanctificateur, la maternité divine de Marie, toute l'économie nouvelle en un mot disparaît : le ὁμοούσιος des Pères de Nicée est à la base de tout le *Credo* catholique. Pour être vrais et spécifiquement chrétiens, nos hommages et nos prières doivent monter jusqu'à la très sainte et adorable Trinité, et l'on comprend le service rendu à la foi chrétienne par un culte qui ferait passer ce dogme fondamental dans la foi vécue et la piété du peuple chrétien.

Deuxième motif tiré de l'adoption divine : La sainte Trinité doit rayonner sur toute notre vie surnaturelle, parce qu'elle se rattache à la notion la plus fondamentale de l'économie nouvelle. Nous ne sommes plus des hôtes de passage et des étrangers; la Nouvelle Alliance nous introduit

1. *Deut.*, VI, 4; IV, 39.
2. TERTULLIEN, *Contra Praxeam*, chap. XXXI, *M. P. L.*, t. 2, col. 220.
3. 9 mai 1897. *Œuvres de Léon XIII*; Paris, rue Bayard, t. V, p. 143.
4. JOAN, I, 18.

dans la famille même de Dieu : nous devenons ses fils. Et ce n'est pas là une expression métaphorique et nominale qui symbolise uniquement des relations plus affectueuses : *nominamur et sumus.* Cette filiation une fois décrétée, la révélation du grand mystère de la Trinité s'impose : Dieu doit se manifester à nous comme vrai Père. Il est le Père par excellence et c'est de Lui que procède toute relation filiale et paternelle; il est Père d'un Fils unique. Si d'autres doivent devenir ses fils, ce n'est qu'en s'incorporant au Fils premier-né, en devenant frères par participation de son esprit et de sa vie : « il nous a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né d'un grand nombre de frères [1] ».

Cette sublime adoption appelle donc des relations nouvelles, demande un commerce intime et familier qui nous livre les secrets de cette vie divine que notre filiation nous appelle à partager. Le Père envoie son Fils devenu notre Frère aîné, qui veut converser avec nous, non comme le maître avec ses serviteurs, mais comme l'ami avec ses amis. Il nous fait connaître son Père par nature qui devient le nôtre par adoption; il nous manifeste le Fils qui devient notre Frère : « La vie éternelle, c'est de vous connaître, vous le Dieu vrai, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ [2]. » « Je ne vous appelle plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son maître; mais je vous ai appelés amis, parce que tout ce j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître [3]. » Le mystère de la sainte Trinité, c'est le témoignage du Fils apporté à ses frères, l'initiation à la vie divine, le gage de l'adoption, l'aurore de la vision parfaite de Dieu; le chrétien ne doit-il donc pas l'avoir sans cesse à l'esprit, dans le cœur et sur les lèvres?

Troisième motif : Nos relations nécessaires avec les trois Personnes. Il faut approfondir le deuxième motif et le compléter.

La créature appelle le souverain Seigneur de toutes choses son Maître, son Dieu. Mais ce n'est pas là son nom propre : le nom qui lui revient de toute éternité, qu'Un seul peut prononcer en toute vérité et qu'il prononce avec amour avant tous les siècles, c'est le nom de Père. Au Père d'abord d'un Fils unique et consubstantiel, qui tient de cette génération tout ce qu'il est : opération infiniment féconde, d'où procède toute relation filiale et paternelle dans le temps. Et ce Fils, qui a tout reçu du Père, retourne incessamment à son principe; il est tout orienté vers le le Père, ne vivant pas en soi ni de soi. Et cet amour mutuel qui les unit forme le Lien intérieur de la sainte Trinité : c'est l'Amour en personne procédant de l'un et de l'autre, l'Esprit-Saint.

Mais Dieu a décrété d'adopter comme fils tous les hommes. Et cette filiation adoptive n'a qu'une source, puisqu'il n'y a qu'un Fils : c'est la

1. *Rom.*, VIII, 29. — 2. JOAN., XVII, 3. — 3. JOAN., XV, 15.

filiation naturelle du Verbe. C'est donc dans le Fils qu'ils doivent chercher cette vie divine : « Dieu nous a donné la vie éternelle et cette vie est dans le Fils. Celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie [1]. » « Il nous a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils [2]. »

L'Incarnation mettra cette vie à notre portée : elle va l'humaniser. Grâce au Verbe incarné, nous allons entrer dans la circulation de la vie divine, devenir les fils adoptifs du Père, contracter avec les Personnes divines des relations semblables à celles du Fils premier-né, dont nous devenons les frères. Voici ces relations :

Avec le Verbe incarné tout d'abord : Il n'y a pour nous de filiation que dans cette union ; ce n'est que dans cette incorporation au Christ que l'homme peut trouver accès au Père. Tant qu'il est séparé du Christ, il se trouve par le fait même séparé de Dieu, sans Dieu (ἄθεος). Ce n'est que saisi par le Christ, qu'il peut être entraîné dans la vie divine. Il n'y a qu'un Fils unique : il faut devenir son frère, son cohéritier pour devenir fils et héritier du Père.

Avec le Père : Une fois unis au Fils, par lui, avec lui, en lui, nous sommes orientés vers le Père ; nous retournons à celui qui est le principe de toutes choses et qui doit donc en être la fin ; le Père devient le sommet où tout se récapitule dans l'unité de son origine.

Avec l'Esprit-Saint : Mais cette union est impossible si l'homme n'est intimement transformé par l'Esprit. Le Lien divin qui doit donc nous unir au Christ pour aller au Père, le Don par excellence qui doit opérer en nous ces merveilles, c'est l'Esprit-Saint : il est dans l'âme du chrétien le principe d'une vie vraiment divine. En lui, nous allons au Père par son Fils.

Ainsi les chrétiens s'approchent peu à peu du Père, grâce à l'union au Christ réalisée par l'Esprit-Saint ; nous sommes dans la circulation de la vie divine que saint Paul exprimait pleinement dans ce texte : « Par le Christ en un Esprit nous avons accès près du Père [3]. »

Telle est toute l'œuvre de notre sanctification : « Vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu [4]. » Le Fils unique par le lien du Saint-Esprit récapitule tout en lui, jusqu'à ce qu'enfin tout soit ramené par lui à l'unité du Père : « Tous seront vivifiés dans le Christ, mais chacun en son rang : comme prémices le Christ, ensuite ceux qui appartiennent au Christ, lors de son avènement. Puis ce sera la fin quand il remettra le royaume à Dieu et au Père... Et lorsque tout lui aura été soumis, alors le Fils lui-même fera hommage à celui qui lui aura soumis toutes choses, afin

1. Ire JOAN., V, 11 et 12.
2. *Rom.*, VIII, 29.
3. *Eph.*, II, 18.
4. Ire *Cor.*, III, 23.

que Dieu soit tout en tous [1]. » Et ainsi sera pleinement accompli le vœu du Christ dans sa prière sacerdotale : *Tu in me et ego in eis in sint consummati in unum.*

Ces opérations merveilleuses, les Personnes divines ne les produisent pas à distance ; elles se rendent présentes dans nos âmes plus intimement qu'un ami est présent à son ami. L'exercice de la présence de Dieu pour le chrétien est donc l'adoration permanente des trois Personnes divines avec lesquelles s'établissent par l'ordre surnaturel des liens si intimes : nous allons au Père, terme de toutes nos adorations, objet de tous nos désirs : *Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus...* Mais nous y allons par le Fils unique devenu notre frère par la grâce : *per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum* ; cette union se fait dans l'Esprit que le Fils nous communique : *in unitate Spiritus sancti* ; relations ineffables que saint Augustin résumait excellemment en ces termes : *Pater est principium ad quod recurrimus ; Filius forma quam sequimur : Spiritus sanctus gratia qua reconciliamur* [2]. » Le mystère de la sainte Trinité n'est donc nullement une connaissance abstraite et spéculative ; il faut y reconnaître une possession totale de Dieu par l'âme, en même temps qu'une pénétration totale de l'âme par Dieu. Ce mystère doit être à la base d'une solide piété, comme il est à la base de toute la doctrine chrétienne. L'Église le savait : aussi dans son culte place-t-elle constamment l'âme dans cette attitude filiale dans le sens que nous avons dit : le dogme de la sainte Trinité est partout confessé, appliqué, vécu. Mais avant d'aborder ce point qui fera l'objet de l'article II, nous avons à répondre à une seconde question générale : cette vérité si transcendante demande à être traitée avec grande réserve, *nec periculosius alicubi erratur.* Le culte, pour être vrai, devra donc se plier à certaines exigences théologiques qu'il nous faut rappeler brièvement.

Un double danger se présente : *neque confundentes personas, neque substantiam separantes.* Le culte, pour rester vrai, doit éviter ces deux écueils également dangereux, car il est aussi naturel à Dieu d'être trois en Personnes qu'un en nature. De là deux séries de règles cultuelles, que l'Église, on le pense bien, a appliquées dans sa prière :

I. *Règles relatives à l'unité de nature.* — 1° En vue d'affirmer cette unité divine, la sainte Église conserve dans son culte les formules monothéistes de l'Ancienne Loi : Dieu, Seigneur tout-puissant et éternel, etc. On pourrait s'en étonner maintenant que, grâce à la filiation divine, nous pouvons l'appeler en vérité « notre Père ». L'Église tient à nous rappeler

1. 1re *Cor.*, XV, 22-28.

2. *De vera Relig.*, chap. 55, n° 13, *P. L.*, t. 34, col. 172.

que par nature nous sommes esclaves. L'adoption par la grâce ne change pas notre essence. Saint Cyrille d'Alexandrie nous explique admirablement la distinction entre ces deux noms et justifie par le fait même l'usage de l'un et de l'autre par les fidèles. Nous citons d'autant plus volontiers ce beau passage qu'il servira de commentaire à l'antienne du *Benedictus* que nous chanterons à l'Ascension et pendant toute l'Octave :

Lorsque le Sauveur, dit-il, eût accompli sur la croix notre salut, il dit à ses disciples, en remontant au ciel : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum: Deum meum et Deum vestrum.* Voyez-vous comme apparaît distinctement la différence de noms? Voyez-vous comme « Père » se rapporte à Fils et « Dieu » aux esclaves et aux créatures? Donc, puisque la création est postérieure à la génération du Fils, le propre de Dieu est d'abord d'être Père et ensuite, bien que sans postériorité de temps, d'être Dieu. Cette considération est encore éclaircie par l'étude du texte. En effet, la dignité qu'il a par nature nous ayant été communiquée en vertu de sa grande philanthropie, il dit : *et Patrem vestrum* : nous sommes appelés à l'adoption par son moyen, et son Père par nature devient notre Père par grâce. Mais, à son tour, parce qu'il a pris en lui-même notre nature et parce que, ayant porté la forme d'esclave, il s'est appropié ce qui appartient aux esclaves, il dit : *et Deum meum et Deum vestrum.* Par nature, c'est pour lui le Père, c'est pour nous le Dieu. Et puisque nous avons été créés par le moyen du Fils, Dieu est d'abord Père et ensuite il est Dieu, bien qu'en même temps et inséparablement [1].

2° La nature unique serait compromise si les trois Personnes n'avaient pas le même droit aux adorations de latrie que nous adressons à l'une d'entre elles. Il est bien vrai que le culte doit toujours avoir comme terme une personne ; il va, en effet, à reconnaître et à glorifier des droits, des perfections qui sont l'apanage exclusif d'êtres conscients d'eux-mêmes, de personnes. Mais si l'on recherche les titres qui justifient les hommages rendus à telle personne, qui fondent le culte, ces titres se rattachent toujours à la nature, à son excellence, ses qualités, ses prérogatives surajoutées. Pour cette raison, malgré la distinction réelle des trois Personnes divines, la même et unique adoration qui s'adresse à l'une d'elles s'adresse toujours aux deux autres, car le titre est identique, à savoir l'infinie perfection de la nature divine : *tribus honor unus*. On sait que le premier Concile de Constantinople (381) a dû revendiquer contre les Macédoniens le droit de l'Esprit-Saint à la même adoration que nous adressons au Père et au Fils et que le Symbole de Nicée a été complété dans ce sens par ce Concile : *qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur* [2]. Nous verrons comment la liturgie a répondu à cette exigence.

1. *Thesaur.*, assert. V; *M. P. G.*, t. 75, col. 68-69.
2. DENZINGER, 86 (47); Herder, 1911.

3° L'usage de la sainte Église dans ses Conciles et son culte ont consacré un nom qui sauvegarde parfaitement l'unité de nature tout en affirmant la trinité des Personnes : c'est le nom adorable de *Trinité;* les deux dogmes du mystère s'y unissent parfaitement. Ce nom grammaticalement abstrait a reçu une signification concrète et personnelle : il désigne le Dieu un, mais sans faire abstraction de sa personnalité, telle qu'elle nous est connue par la révélation du mystère.

II. *Règles relatives à la trinité de Personnes distinctes.* — Mais le danger ne serait pas moins grand si le culte confondait entre elle les trois Personnes divines. Chaque Personne est Dieu tout entier; à chacune d'elles doivent être rapportées les actions, la gloire, la domination de la Divinité : chacune d'elles a donc droit à nos adorations et nos hommages. De là les règles suivantes :

1° L'énumération explicite des trois Personnes dans les adorations à leur rendre ou les invocations à leur adresser. C'est la formule la plus usuelle : *Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto.* — « *Baptisantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti* »;

2° La méthode d'appropiation que l'Église a apprise de Notre Seigneur lui-même. Elle consiste à attribuer à une Personne des perfections et des œuvres qui sont communes aux trois, vu que l'action des trois Personnes est aussi unique que leur essence. Et cette attribution personnelle, cette appropiation n'est pas une simple façon de parler : elle se base sur une ressemblance de cette œuvre appropriée avec la propriété de la Personne. C'est ainsi que l'œuvre de la création est attribuée au Père puisqu'il est le « Principe de toute divinité », *Principium totius Deitatis* [1]. Et cependant la création est au même titre l'œuvre du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Méthode très efficace, pour nous inculquer le mystère de la sainte Trinité. Nous ne concevons pas, en effet, des Personnes distinctes qui n'aient pas leur responsabilité et leur activité propres; grâce à l'appropiation, elles nous apparaissent telles, et cela sans erreur, puisqu'il est vrai de dire de chacune qu'elle crée, qu'elle aime, qu'elle habite en nous. En même temps, cette méthode nous fait mieux comprendre ce qui distingue chaque Personne, puisque l'appropiation est basée sur un rapprochement entre ces états d'être mystérieux et les œuvres créées que nous connaissons.

De plus elle est la seule méthode possible pour nous révéler Jésus-Christ. Le Christ, en effet, en tant qu'homme parfait, a des relations de dépendance et de soumission vis-à-vis de la sainte Trinité; mais puisque lui-même appartient à cette adorable Trinité, dans le même acte il est sujet et terme du culte. Un culte ainsi formulé, constituait un immense danger

1. *De Trinitate,* liv. IV, chap. XX, t. 42, col. 906.

il induisait naturellement le peuple chrétien à voir en Jésus-Christ deux Personnes distinctes, l'une humaine qui adore, l'autre divine qui reçoit les hommages : le monde se fût réveillé nestorien. De là que l'Homme-Dieu, quand il traite avec la divinité, prend son rôle de Prêtre et approprie tous les droits et les prérogatives à son Père. Aussi Église à son exemple nous fait mettre à genoux devant le Père, lui appropiant la divinité et nous inculquant par là sa relation personnelle de paternité : il est « le sommet où toute la Trinité s'unit et se récapitule dans l'unité ».

3° Enfin la distinction des Personnes s'accentue encore dans le culte par les hommages rendus au Fils et au Saint-Esprit pour leur mission extérieure et visible. De ce chef, entre autres, les adorations rendues à la sainte Humanité du Sauveur s'adressent à la personne du Verbe, à cause de l'union hypostatique qui lui est personnelle.

Multiples donc sont les exigences théologiques du culte de la très sainte Trinité elles sont faites pour déconcerter une piété individuelle, qui perdra bientôt de vue cette dévotion si fondamentale. Mais notre Mère la sainte Eglise par sa liturgie infuse ce dogme profond et élémentaire dans l'esprit et le cœur de ses enfants. A l'exemple de Notre Seigneur dans sa révélation, elle le fait vivre dans son culte. Ce sera l'objet de l'article II.

Dom Lambert Beauduin.



L'ŒUVRE PAROISSIALE

LES prêtres, occupés dans le ministère paroissial, or fréquemment l'affliction de constater la désertion d l'un ou de l'autre de leurs paroissiens. Un jour, ils voier des enfants qu'ils ont instruits au catéchisme les quitte malgré les promesses de leur jeune âge. Un autre jou ils constatent que des garçons de 13 à 14 ans, fidèle jusque-là à leurs devoirs dominicaux, ne les accomplissent plus que d loin en loin et bientôt les délaissent tout à fait. Une autre fois, ce son des ouvriers d'âge qui allaient à la Messe et à la Maison du Peuple e qui, mis en demeure de choisir, choisissent la Maison du Peuple. Un autre fois, ce sont des jeunes filles pieuses avant la puberté et qui, pa suite d'une mauvaise lecture, de relations dangereuses ou de quelque rires surpris sur les lèvres de leurs parents, relèguent leurs livres de Mess au grenier et les remplacent par des romans grivois, parfois même trè épicés. Combien de fois, lorsqu'un curé passe en revue un hameau d sa paroisse, doit-il faire la constatation suivante :

Dans cette famille,

Les vieux étaient fermement chrétiens;

Ceux de l'âge mûr vont encore à la Messe, mais y manquent pour u rien;

Les jeunes sont inféodés aux ennemis de la religion et regardent no églises comme des antres maudits.

Dans une autre famille, il constate comme suit :

Les vieux sont morts après avoir bien reçu les Sacrements;

Il est à craindre que ceux de l'âge mûr ne se laissent pas aborde lorsqu'ils seront en pleine connaissance;

Quant à la jeune *pousse*, plus d'espoir.

Quelles sont les causes de cet affaiblissement de la religion dans no contrées?

Ces causes sont multiples. En voici quelques-unes :

1° La diffusion d'une presse impie et corruptrice;

2° L'action néfaste de la franc-maçonnerie, qui s'efforce de mettre l

main sur l'enseignement donné à l'enfance, afin d'en exclure toute teinte religieuse;

3° Les débauches, les excès de boisson et les jouissances malsaines, qui excitent avec succès les appétits déréglés des tièdes et des indifférents;

4° Les mauvais exemples donnés au peuple par une partie des gens de la classe élevée;

5° Les menées ténébreuses du socialisme et de la libre pensée, dont le but avéré est de détruire tout vestige de la religion du Christ dans les âmes;

6° L'emballement général qui porte les masses vers les maisons du Peuple et contre lequel des ouvriers mal éduqués ne parviennent pas à se défendre.

Mais, tout en reconnaissant l'influence délétère de ces différentes causes, il faut attribuer l'affaiblissement de la religion dans les âmes, avant tout et par-dessus tout, A L'IGNORANCE DES VÉRITÉS DIVINES.

S. S. Pie X, dans sa magnifique encyclique du 15 avril 1905 sur l'enseignement de la religion, est formel sur ce point. Voici quelques-unes de ses paroles : « Benoît XIV, notre prédécesseur, dit avec raison : « Nous affirmons que la plupart de ceux qui sont damnés éternellement doivent cet irréparable malheur à l'ignorance des mystères de la foi qu'il faut connaître nécessairement pour être du nombre des élus. » S'il en est ainsi, est-il étonnant de voir s'aggraver, non pas dans les nations barbares, mais chez les peuples appelés chrétiens la corruption des mœurs et la dépravation dans leur conduite? L'apôtre saint Paul disait dans sa lettre aux Ephésiens (*ad Ephes.*, V, 39 et 49): « Que la fornication, que l'impureté et toute passion désordonnée ne soient même pas nommées parmi vous, comme il convient à des saints. » Pas de turpitude, ni de propos honteux ! D'autre part, il a donné comme base à la sainteté et à la morale qui retient les passions, la science des choses divines : « Appliquez-vous à vous comporter prudemment, non pas comme des insensés, mais *comme des sages;* c'est pourquoi ne soyez pas inconsidérés, mais comprenez *la volonté de Dieu.* »

Ces paroles, venues de si haut et dont l'expérience quotidienne des choses humaines montre la profonde vérité, nous indiquent que l'ignorance des choses religieuses est la source des maux les plus graves et les plus nombreux. *La conséquence est la nécessité de fournir l'instruction religieuse au peuple chrétien :*

L'instruction religieuse est donnée aux enfants durant les catéchismes faits dans les églises et les écoles. Elle est donnée aux grandes personnes par les instructions dominicales. Mais n'est-ce pas un fait patent que ces catéchismes et ces instructions sont loin de suffire pour atteindre le but visé? Les enfants des catéchismes sont si jeunes et doués d'une si petite intelligence ! Si après la communion solennelle leur instruction est négligée, que connaissent-ils encore de la religion un an ou deux ans après?

Les instructions dominicales sont si courtes ! Le peuple les subit et ne cherche guère à en profiter. Avant et après l'instruction, combien ne prient pas et cherchent uniquement à se distraire ! Combien d'autres prient dans un vieux livre, où se trouvent toujours les mêmes prières qui ne leur apprennent plus rien !

Il faut donc autre chose :

Sans négliger les instructions du dimanche et les catéchismes qui sont d'une importance capitale, n'y aurait-il pas moyen de trouver une grande source d'instruction religieuse dans la manière de faire entendre la Messe dominicale par nos paroissiens ?

L'abbaye bénédictine du Mont-César, à Louvain, vient de faire éditer un *Missel pour tous*, contenant le texte latin des prières de l'Église et une traduction française. Ce Missel donne d'une manière complète les Messes de tous les dimanches, fêtes commandées, fêtes de 1re et de 2me classe. Il est à la portée de tous les chrétiens qui ont fait des études primaires. Il est précédé d'une table-cartabelle qui renseigne les offices et les pages où ces offices se trouvent pour tous les dimanches et fêtes sus-indiquées. Ce livre n'est pas nouveau, en ce sens qu'il contient les prières antiques de l'Église ; mais il est nouveau par l'application des nouvelles dispositions rubricales ; il est nouveau par les explications claires et substantielles inscrites au commencement de chacun des temps liturgiques et dans les entêtes qui indiquent les instructions à tirer des offices ; il est nouveau par l'agencement si bien combiné de toutes ses parties que jamais jusqu'à ce jour rien de semblable n'a été édité.

Qu'un fidèle vienne à la Messe du dimanche avec ce manuel et veuille le suivre attentivement. Les premières fois, il y perdra un peu de temps à chercher les prières, car il doit les suivre à deux places : la partie mobile et la partie fixe. En outre, il va passer son temps à lire et à relire les explications et les entêtes, et il sera tout étonné que le célébrant sera au bout des parties qu'il n'a pas encore eu le temps de commencer. La Messe sera finie, tandis que lui, semblable à une abeille non aguerrie, n'aura butiné, que ci et que là, une maigre pitance. Il fera cependant une réflexion très salutaire : c'est que les prêtres de sa paroisse, qu'il prenait autrefois pour des lambins, officient diantrement vite, et à l'avenir il les estimera pour leur rapidité.

Mais les inconvénients du commencement ne seront pas de longue durée. De suite, il s'habituera au maniement, d'ailleurs très facile, de son Missel ; il prendra la jouissance de lire auparavant les quelques courtes explications qui fournissent le pourquoi des cérémonies et des instructions du dimanche courant ; il sera tout heureux de découvrir une foule de choses qu'il n'avait jamais soupçonnées ; il saisira peu à peu les richesses innombrables que l'Église a amassées dans sa liturgie ; il aura du plaisir à voir le déroulement des cérémonies du culte, dont il commence à saisir

la signification ; l'assistance à la Messe deviendra pour lui une vraie jouissance intime.

Là cependant n'est pas l'immense résultat à viser et à espérer ! Reconquérir un ou deux chrétiens de droite et de gauche, c'est très bien ; mais ressaisir la masse des fidèles, venant à la Messe du dimanche avec ennui et nonchalance, lui inspirer le goût de cet office paroissial et l'y faire assister avec une intelligence pieuse, voilà un résultat plus considérable !

Impossible ! dira-t-on.

Et pourquoi impossible? Si nous essayions !...

Il faut en premier lieu propager le Missel parmi les paroissiens. Les meilleurs et les dévoués l'achèteront de suite. Des recommandations faites dans des entretiens particuliers ou dans des réunions publiques décideront un certain nombre d'autres à l'acheter. Il sera bon également de profiter de toutes les occasions favorables pour le répandre : par exemple, des distributions de prix, des cadeaux de fête, des récompenses de catéchisme. Ne semble-t-il pas que dans maintes paroisses un an ou deux d'efforts sérieux suffiraient pour munir les paroissiens de ce Missel? Si tous ceux qui assistent à la Messe ne le possèdent pas, au moins la plupart le posséderaient !

Ce résultat obtenu, quelles sources pour l'enseignement doctrinal ! Lorsque le peuple entend un sermon, tout d'une haleine, il ne l'écoute sérieusement que si le prédicateur, vif et primesautier, dit des choses à sa portée d'une manière convaincue et pénétrante. Et encore ! Même en ce cas, peu de personnes de l'auditoire retiennent les quelques points les plus saillants du sermon. Si, au contraire, le prédicateur, langoureux et monotone, dit mollement des phrases apprises de mémoire, autant en emporte le vent.

Tandis qu'en se servant du *Missel pour tous* il est si facile de faire une instruction solide qui entrera jusque dans les os et la moelle des auditeurs. Les exemples abondent.

Prenons le troisième dimanche du Carême (époque où sont écrites ces lignes). Les fidèles, du moins le très grand nombre, ouvrent le Missel à la page 129. Le prédicateur lit l'entête qui indique l'accentuation de la lutte contre le démon, la grande puissance de cet ennemi extérieur désigné sous le nom de prince des ténèbres et la confiance que nous devons avoir de le vaincre par le secours de Jésus-Christ, son vainqueur. Voilà un exorde admirablement adapté *ad captum populi.*

Le chant d'entrée permettra à l'orateur d'exciter les fidèles à se confier en Dieu, qui les arrachera des pièges qui leur sont tendus.

Par l'Épître, qui est de saint Paul aux Ephésiens, il les avertira gravement d'éviter la débauche, l'impureté et la convoitise, de ne jamais proférer des paroles déshonnêtes, des bouffonneries ou des paroles gros-

sières. Afin de les y encourager, il fera ressortir leur belle qualité de chré-tiens, *fils de la lumière*, tandis que les non-baptisés sont *ténèbres*.

Et dans l'Évangile, quelles abondantes ressources ! En premier lieu c'est un miracle : la guérison d'un homme possédé du démon muet. En deuxième lieu, la discussion qui surgit entre Jésus et ses contradicteur à l'occasion de ce miracle et dans laquelle se trouvent les enseignement les plus précieux sur la manière de se mettre en garde contre les assaut diaboliques. En troisième lieu, cette parole admirable par laquelle l divin Maître proclame bienheureux au-dessus de tous les autres ceu qui écoutent la parole divine et la mettent en pratique.

Que c'est captivant pour le peuple ! Qu'il est facile de lui faire de applications qui saisissent son entendement et excitent son intérêt ! I y a dans l'Épître et dans l'Évangile tout un code de dogme et de morale L'orateur n'a qu'à choisir ce qu'il juge bon d'exposer et de développe et s'il a un peu de *pectus* il produit sur ses auditeurs une salutair impression. C'est concret, c'est à leur portée. De plus, c'est la parole d Dieu, qui fend les rochers les plus durs.

Un autre avantage dont bénéficie cette manière de procéder, c'est qu l'instruction finie, les fidèles ont en mains le Missel qui leur redit la quin-tessence des enseignements reçus. Après les instructions, ils reliront ce passages ; ils les comprendront de mieux en mieux ; ils seront heureu de dire des prières et de suivre des offices dont ils ont l'intelligence. D la sorte, chaque fois qu'ils suivront attentivement une Messe du dimanch leur instruction religieuse s'accroîtra. Les sermons ne seront pas perdu comme cela est arrivé trop fréquemment.

Il est évident que toutes les instructions dominicales ne peuvent pa être faites sur les diverses parties de l'office liturgique, car tant d'autre matières à expliquer et à développer réclament la sollicitude du clerg paroissial ; mais cela n'est pas nécessaire. Après un certain nombr d'instructions, le peuple de lui-même s'habituera aux offices liturgiques e les suivra avec plaisir. Une fois, il y découvrira une perle inconnue aupa-ravant ; une autre fois, il se rendra mieux compte des exhortations mater-nelles de l'Église ; une autre fois encore, il sera frappé des avertissements qu lui sont adressés. La liturgie est faite pour le peuple comme pour le grands. On peut dire d'elle ce qui est dit de l'*Imitation* : « Les génie qui en vivent en sont enthousiasmés, et les humbles qui la suivent e tirent de grands profits. »

Supposons une paroisse dont le plus grand nombre de paroissiens assis-tant à la Messe du dimanche sont munis du *Missel pour tous* ; supposon qu'une partie des dimanches le clergé tire ses instructions des passage liturgiques que les fidèles ont sous les yeux ; n'est-il pas évident que l'in-struction religieuse en sera grandement développée ; que les offices seron suivis avec plus de goût et par conséquent avec plus de fréquence ; que

par le fait même, les vertus chrétiennes acquerront un regain de vie et les vices seront partiellement déracinés chez ces chrétiens liturgiques?

Ce n'est que le dimanche durant les offices paroissiaux que le clergé peut espérer parler à la masse des fidèles. Les cercles gymnastiques, apologétiques, dramatiques et autres seront toujours des cercles réservés à quelques-uns. C'est donc durant les Messes dominicales que le clergé doit s'efforcer d'obtenir sa plus grande puissance d'instruction et de moralisation. Or, le moyen le plus efficace est d'obtenir que le peuple suive avec intelligence l'office dominical. Ayons donc à cœur, chacun dans notre sphère d'action, de propager ce Missel fait pour les chrétiens ordinaires, de leur en expliquer le maniement, de leur donner l'intelligence des prières et des cérémonies de l'Église et de les faire bénéficier des trésors inénarrables contenus dans la liturgie.

Mais voici une objection : *Ce Missel ne contient pas les offices des Vêpres. Dès lors, il ne suffira pas pour le dimanche.*

Réponse : Les auteurs de ce Missel ont voulu deux choses : faire quelque chose de complet et éditer un livre non volumineux. Se figure-t-on des chrétiens d'une trempe ordinaire allant à l'église avec un gros livre sous le bras et après la Messe se rendant au cabaret toujours avec ce gros livre? D'autre part, l'objectif était d'atteindre le grand nombre de nos chrétiens qui le dimanche vont à la Messe, mais pas aux Vêpres.

Ce n'est pas cependant que les Vêpres soient mises de côté. Loin de là ! Au contraire, on veut que les fidèles reviennent aux Vêpres, non plus en simples spectateurs, *mais en vrais participants.* Afin de les initier à l'office des Vêpres, qui est le *sacrificium vespertinum*, un volume spécial est en préparation : *Le Vespéral des fidèles.* Les fidèles qui voudront s'en servir assisteront avec goût aux Vêpres, en y prenant une part active.

Honneur aux vaillants qui s'efforcent de transformer les assemblées religieuses des dimanches en assemblées liturgiques, semblables à celles des premiers siècles du christianisme ! Comme le disait Maurice Barrès, « la plus belle louange que nous pourrons dire de nos églises n'est rien auprès du service que leur rendent les prêtres qui les remplissent de fidèles ».

Mettons-nous donc résolument à l'œuvre, afin de seconder les efforts de S. S. Pie X, qui parle ainsi dans son *Motu proprio* du 23 novembre 1903 :

« Notre vif désir étant que le véritable esprit chrétien refleurisse de toute manière et se maintienne en tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir avant tout à la sainteté et à la dignité du temple, où précisément les fidèles se réunissent pour puiser cet esprit à sa source première et indispensable, c'est-à-dire la participation active aux saints Mystères et à la prière publique et solennelle de l'Église. »

Abbé BRASSART, curé.

NOTES ET INFORMATIONS

IMAGERIE RELIGIEUSE. — Notre article sur l'imagerie religieuse était déjà à l'impression quand nous avons reçu de la typographie pontificale de M. Kuhlen tout un assortiment d'images et d'albums contenant des reproductions d'après les maîtres de l'art chrétien.

Parmi ces images — très nombreuses et dont un catalogue a été publié[1] — celles que nous préférons ont été exécutées en couleurs d'après les primitifs de Cologne, d'après la *Madone* de Stephan Lochner du musée archiépiscopal notamment et d'après la *Madonna mit der Wickenblutte* de maître Wilhelm. Elles existent en deux formats : sous forme de cartes postales admirablement imprimées et en grand format pouvant servir à la décoration de chapelles ou d'appartements.

Parmi les livres et les portefeuilles publiés par la même librairie, signalons tout d'abord : *Die heilige Eucharisties und ihre Verherrlichung in der Kunst*, la sainte Eucharistie et sa glorification par l'art, de Dom Corbinien Wirz, O. S. B.[2]. Ce petit livre est une heureuse initiative. Dom Corbinien Wirz a eu l'excellente idée de grouper dans un petit volume abondamment illustré les plus célèbres représentations de l'Eucharistie dans l'art, depuis les peintures symboliques des catacombes jusqu'aux œuvres de nos artistes contemporains. Sauf quelques réserves à formuler pour des œuvres d'artistes allemands modernes, le choix des œuvres reproduites est dans l'ensemble, judicieux. La série des « Dernière Cène » peintes pour la plupart dans les réfectoires des couvents italiens est impressionnante, et nous avons fort prisé au milieu de toutes ces œuvres deux vieilles gravures de Wierix que nous ne connaissions pas et que nous rangeons parmi les meilleures reproductions de ce volume qui servira fort bien à sa façon à propager et à répandre le culte de la sainte Eucharistie.

1. S'adresser à B. Kuhlen's Kunstverlag, M. Gladbach, Allemagne.

2. Un vol. de 80 pages format 18 × 25 cm Prix : Mk 1 80. Une édition française et une flamande paraîtront incessamment.

Mentionnons encore un portefeuille contenant 31 gravures d'Aloys Petrak, d'après les originaux de Schoengauer [1] et dont la plupart se rapportent à la Passion de Notre Seigneur. Ce sont, en grand format, les mêmes gravures qui ont été popularisées par les images de la Librairie catholique et où l'on peut remarquer l'originalité de la conception, la vigueur du dessin et le sentiment religieux des graveurs allemands du xve siècle.

Enfin un très intéressant recueil de 40 reproductions en phototypie de la merveilleuse collection de gothiques rassemblée par les frères Boisserée [2] et dont tous les sujets empruntés à la vie de Notre Seigneur et de la sainte Vierge furent peints par les maîtres les plus illustres des écoles de Cologne et des Pays-Bas.

DOM BR. D.

ACTIVITÉ LITURGIQUE A L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE. — Le rapport annuel du *Séminaire historique* (Louvain, Van Linthout, 1913), dirigé avec la compétence et le dévouement qu'on sait par M. le professeur Cauchie, contient une étude intéressante sur ce sujet du R. P. Vikoukal, O. S. B. L'auteur nous fait assister à la renaissance liturgique qui s'est produite au VIIIe et IXe siècles dans notre pays sous le règne des Carolingiens et à l'adoption de la liturgie romaine. Les passages où il fait l'histoire de ce fait capital dans la liturgie de notre pays offrent un vif intérêt :

Comment expliquer ce fait? Le mouvement ne s'est pas produit d'un coup, pas plus qu'aucun autre dans l'histoire. Les églises de l'ancienne Gaule, on le sait, pratiquaient une autre liturgie que Rome [3]. Nécessairement entre les deux usages il devait y avoir, tôt ou tard, des influences mutuelles, des échanges. Vu la situation prédominante de Rome, c'était aux églises gauloises de jouer le rôle d'inférieur et de recevoir. Mais ce ne sont pas les papes qui y interviennent directement; Rome, à cette époque, n'impose pas par voie d'autorité sa liturgie aux autres églises [4]. Le processus s'opère d'abord par une infiltration silencieuse de l'usage romain dans l'usage gallican. Il y a deux courants romanisants. L'un, du sud, vient directement de Rome. Ce sont les nombreux pèlerins qui, plus d'une fois, épuisent à fond la bibliothèque du pape pour emporter des livres, sans doute aussi des livres liturgiques dans leur patrie [5]; ce sont encore les moines bénédictins qui arrivant

1. *Meisterwerke von Martin Schongauer.* 31 Kupferstichen geben nach den Origin. gest. von A. PETRAK.

2. *Aus der Sammlung Boisserée.* 48 Kunstblätter aus dem Leben Jesu und Maria. Quartformat 21 × 31 cm. In geschlossener Mappe. Pr. : 12 Mk. Ces deux derniers recueils ne sont pas récents, mais nous les mentionnons à cause de l'intérêt religieux des sujets représentés.

3. *Libri carolini*, l. I, c. 6, *P. L.* t. XCVIII, c. 1021, lettre de Charles le Chauve au clergé de Ravenne, dans MANSI, t. XVIIIB, c. 730.

4. *M. G. H. Epistolae*, t. II, p. 334.

5. ZETTINGER, *Rompilger*, pp. 34, 36, 37.

d'Italie, attirent par leur pratique romaine l'attention et exercent une influence autour d'eux [1]. Ou serait-ce sans raison que les anciens sacramentaires d'un caractère plus ou moins mixte se réclament, pour la plupart, des monastères comme de leur lieu d'origine? L'autre courant, moins direct et moins pur, descend du nord, par l'Angleterre et la Bretagne : il est représenté par les missionnaires [2].

» Subissant toutes ces influences et sous l'impression du manque d'unité, disons même des désordres dans leurs églises, les évêques francs reconnaissent dans une liturgie nettement arrêtée et commune un puissant moyen de se consolider et de se retrouver en accord les uns avec les autres; dès lors ils tournent souvent leurs yeux vers la liturgie romaine et modifient volontiers, d'après elle, leur liturgie... propre [3]. Cette tendance fut accentuée surtout par saint Boniface, comme nous le montre sa correspondance avec le pape Zacharie [4].

» Ainsi préparé par le travail presque latent de deux siècles, le mouvement entre dans son plein épanouissement avec l'avènement des Carolingiens; la liturgie devient l'objet de la politique et de la législation. Pépin commande par une loi l'abolition de l'ancien chant gallican et l'introduction, dans la liturgie, du chant romain [5]. Quel était le motif de cette mesure? A peine une prédilection personnelle du roi pour la liturgie. Aurait-il peut-être été frappé, pendant le séjour du pape Etienne II à Saint-Denis, en 754, par la beauté du chant des clercs romains, comme le fut plus tard son fils par le chant grec[6]? Ou bien, ç'a-t-il été un geste de reconnaissance envers le pape auquel Pépin devait la couronne [7]? Quoi qu'il en soit, en France, dans certaines églises au moins, la prescription fut prise au sérieux, et bientôt il y eut des écoles de chant d'une haute renommée. Mais il était réservé à Charlemagne d'achever l'œuvre de son père [8].

» Homme à large vue et attentif à tout, Charlemagne ne négligea rien, pour petit que ce fût, il s'intéressa aussi à tout sur le terrain de la liturgie. A en croire ses biographes, il aimait à présider les offices ecclésiastiques [9], il se considérait, au chœur, en quelque sorte, comme le maître de cérémonies : ici il corrige les chantres, ailleurs il les loue [10], il donne des instructions

1. H. NETZER, *L'introduction de la Messe romaine en France sous les Carolingiens*, p. 28; Paris, 1910.

2. Concile de Cloveshöe, en 747, dans MANSI, t. XII, c. 399.

3. NETZER, *op. cit.*, p. 15.

4. *M. G. H. Epistolae*, t. III, p. 299; NETZER, *op. cit.*, p. 24.

5. CAROLI MAGNI, *Admonitio generalis*, du 23 mars 789, dans les *M. G. H. Capitularia*, t. I, p. 61.

6. SANGALLENSIS MONACHI, *De gestis Caroli M.*, l. II, c. 10, *P. L.*, t. XCVIII, c. 1895.

7. *Libri carolini*, l. I, c. 6, *P. L.*, t. XCVIII, c. 1021.

8. Dom CABROL, art. *Charlemagne et la liturgie*, dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, fasc. XXVI, c. 807-825.

9. SANGALLENSIS MONACHUS, *op. cit.*, l. I, c. 5, *P. L.*, t. XCVIII, c. 1375.

10. *Op. cit.*, l. I, c. 5, 7, 21.

au portier chargé du nettoyage de sa basilique à Aix-la-Chapelle[1]. Toutefois ce n'était pas là une question seulement de goût particulier et de piété privée : pour Charlemagne la liturgie entrait harmonieusement dans son vaste plan de réformes religieuses et littéraires...

Quant à la Messe, c'est Charlemagne lui-même qui demande au pape Hadrien le sacramentaire romain et qui l'introduit, à l'aide d'Alcuin [2], dans tout son empire [3]. Alcuin rédige aussi un *comes* [4] ou lectionnaire de la Messe. Pépin déjà avait reçu du pape Paul I[er] un antiphonaire et responsorial [5]. Sur ce livre, Amalaire de Metz, le plus grand liturgiste de l'époque [6], et Agobard de Lyon [7] nous donnent des études intéressantes et proposent des corrections qui donnent lieu à une controverse acerbe entre les deux savants. Pour faciliter la connaissance et la diffusion de la liturgie romaine dans l'empire franc, on décrit tout le cérémonial dans de petits livres, nommés *ordines* [8] qui, à leur tour sont commentés dans les *eclogae* [9]. Théodulfe d'Orléans et Florus de Lyon écrivent de bonnes explications sur la Messe, tandis qu'Amalaire Walafrid Strabon et Rhaban Maur rédigent de véritables manuels de liturgie.

L'office divin n'est pas négligé, lui non plus, dans aucune de ses parties. Alcuin est l'auteur d'un opuscule : *De usu psalmorum* [10] et d'un autre les *Officia per ferias* [11]. On avait corrigé les textes liturgiques on entreprend aussi une correction de la Vulgate [12]. Les leçons, par leurs nombreuses fautes et leurs solécismes, choquèrent meme les oreilles d'un Charlemagne [13] : il ordonna à Paul Diacre de réunir les meilleures pièces des Pères dans un

1. EINHARDI, *Vita Caroli M.*, c. 26, 6e édit., p. 31 ; Hanovre-Leipzig, 1911.

2. Dom C. MOEHLBERG, dans le *Rapport sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique* 1907-1908, dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1909, t. LXXIII, pp. 418-428.

3. *Ibid.*, t. LXXVI, p. 420 ; Louvain, 1912.

4. S. BERGER, *Histoire de la Vulgate*, pp. 185 et suiv. ; Paris, 1893 Dom G MORIN, *L'histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge par Samuel Berger*, dans la *Revue bénédictine*, 1893, t. X, pp. 433-438, voyez surtout p. 437 ; 1912, t. XXIX, pp. 341-348 : *Une rédaction inédite de la préface au supplément du* COMES *d'Alcuin*, par G. MORIN.

5. *M. G. H. Epistolae*, t. III, p. 529 ; Dom G MORIN, *Les véritables origines du chant grégorien* ; Maredsous, 1890.

6. *De ordine antiphonarii, P. L.*, t. CV, c. 1243-1316.

7. *Liber de correctione antiphonarii, P. L.*, t. CIV, c. 329-340.

8. MABILLON, *Musaeum italicum*, t. II ; Paris, 1687 et 1724. J. KOSTERS, *Studien zu Mabillons römischen Ordines ;* Munster-en-W., 1905

9. MABILLON, *op. cit.*, t. II, pp 549 et suiv. N. FLIGOTEAUX, *Un problème de littérature liturgique, les « Eclogae de officio missae » d'Amalaire*, dans la *Revue bénédictine*, 1908, t. XXV, pp. 304-320.

10. *P. L.*, t. CI, c. 465-508.

11. *P. L.*, t. CI, c. 509-612.

12. S. BERGER, *Histoire de la Vulgate en France*. Leçon d'ouverture du 4 novembre 1887. Paris, 1887.

13. CAROLI MAGNI, *Ep. generalis*, dans les *M. G. H.*, *Capitularia*, t. I, p. 80.

homéliaire [1]; Alane de Farfa [2], Alcuin [3] et Egius de Vérone [4] avaient déj composé des recueils de ce genre. Quel riche choix on avait, à cette époque tant pour la liturgie que pour l'usage privé, dans les histoires et les légende hagiographiques, M. D'Haese nous l'a montré dans son étude sur les saint carolingiens. Le vénérable Bède, Paulin d'Aquilée et Paul Diacre, Alcui et Théodulfe, Walafrid et Sedulius, d'autres encore mettent tout ce qu'il ont de talent à composer des hymnes pour les offices liturgiques du Seigneu et de ses Saints [5], tandis que Helisachar en compose et corrige les répons [6] Quant aux martyrologes, il suffit de signaler les noms du vénérable Bède, d Rhaban Maur, d'Adon de Vienne, de Florus le Diacre, de Wandelbert d Prüm, de Notker le Bègue, d'Hermann Contractus, de Wohlfard, moin de Herrieden, et d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, et de renvoye pour le reste à l'étude magistrale de Dom H. Quentin sur *Les martyrologe historiques du moyen âge* [7]. Le calendrier et le comput ecclésiastique son des sujets fréquemment traités aux VIIIe et IXe siècles [8]. Nous avons v que Pépin voulut introduire par une loi le chant romain. Sans doute, o apportait à cette réforme beaucoup de zèle dans certaines églises; Fulda Mayence, Reichenau, Trèves et Wissembourg ainsi que Lyon, Soissons Corbie et Rouen avaient des écoles de chant très célèbres. Mais toutes l cédèrent à celles de Saint-Gall [9] et de Metz; la *cantilena metensis* était connu partout [10]. Toutefois malgré les instances mêmes de Charlemagne il y eu des provinces entières où, par attachement à l'ancien chant, on se dérob à la réforme [11] et il semble bien qu'il est toujours resté des églises et des monas tères qui avaient un chant particulier [12]. Cette époque vit écrire en outr plusieurs ébauches de traités théoriques sur le chant et sur la musique [13].

1. F. WIEGAND, *Das Homiliarium Karls der Grossen*; Leipzig, 1897. Dom G MORIN, *Les sources non identifiées de l'homéliaire de Paul Diacre*, dans la *Revu bénédictine*, 1898, t. XV, pp. 400-403.
2. *P. L.*, t. LXXXIX, c. 1197-1198.
3. Dom G. MORIN, *L'homéliaire d'Alcuin retrouvé*, dans la *Revue bénédictin* 1892, t. IX, pp. 491-497.
4. WIEGAND, *op. cit.*, p. 3.
5. U. CHEVALIER, *Poésie liturgique du moyen âge*; Paris-Lyon, 1893. P. C BLUME, *Analecta hymnica*, t. L et LI; Leipzig, 1908 et 1909.
6. *Ep. ad Nebridium*, dans le *Neues Archiv*, 1888, t. XI, pp. 564-568.
7. Paris, 1908; voir L. VAN DER ESSEN, dans la *R. H. E.*, 1910, t. XI, pp. 338-344.
8. F. PIPER, *Karls des Grossen Kalendarium u. Ostertafel*; Berlin, 1858.
9. A. SCHUBIGER, *Die Sängerschule St Gallens vom 8.-12. Jahrhundert*; Einsiedeln New-York, 1858. *Paléographie musicale*, t. I : *Le Codex 339 de la Bibliothèque d Saint-Gall* (Xe siècle). *Antiphonale Missarum Sancti Gregorii*; Solesmes, 1889 deuxième série, 1re partie, *Antiphonale Officii écrit par le B. Hartker* : N°s 390-39 *de la Bibliothèque de Saint-Gall*; Solesmes, 1900.
10. SANGALL. MONACHUS, *op. cit.*, l. I, c. 11, *P. L.*, t. XCVIII, c. 1378.
11. *Libri carolini*, l. I, c. 6., *P. L.*, t. XCVIII, c. 1021.
12. SANGALL. MONACHUS, *op. cit.*, l. I., c. 10, *P. L.*, t. XCVIII, c. 1377.
13. Dom G. MORIN *Les témoins de la tradition grégorienne*, dans la *Revue béné dictine*, 1890, t. VII, pp. 289-323. Dom C. VIVELL, *Vom Musik-Traktate Gregor des Grossen*; Leipzig, 1911.

UNA ECCLESIA, UNUS EPISCOPUS, UNUM ALTARE. — Tous nos lecteurs prendront connaissance avec une vive satisfaction de l'invitation pastorale que S. Em. le Cardinal Mercier vient d'adresser aux fidèles de sa ville épiscopale, pour exciter en eux le culte si catholique et si traditionnel de l'église-mère de toute la famille religieuse, l'église du premier Pasteur du troupeau diocésain.

Voici le texte intégral :

« Votre affluence en notre église métropolitaine, dimanche dernier, à l'occasion du seizième centenaire de la proclamation de la liberté de l'Église par Constantin, m'a procuré une émotion religieuse et une joie paternelle dont je vous suis vivement reconnaissant.

» Cette émotion religieuse vous l'avez partagée, tandis que, ensemble, en silence, nous adorions le très saint Sacrement et lorsque nous acclamions, dans un *Te Deum* triomphal, Dieu, le Maître des événements, et son divin Fils Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Auteur de cette civilisation dont nous sommes si justement fiers et qui, par l'intermédiaire de l'Église, s'est prolongée jusqu'à nous.

» Mais je doute que vous appréciiez à sa valeur la joie paternelle que vous m'avez fait éprouver et pour laquelle je tiens à vous dire ma reconnaissance.

» L'église de Saint-Rombaut fut la première église de la cité malinoise ; les autres églises paroissiales dépendent d'elles, comme les enfants dépendent de leur mère.

» De même que, à l'origine des temps chrétiens, à mesure que la foi faisait des conquêtes, les successeurs de Pierre étendirent à des « titres » nouveaux c'est-à-dire à des paroisses nouvelles, la juridiction de l'Église romaine ; de même, les successeurs de saint Rombaut créèrent successivement, à Malines d'abord, sur des territoires plus distants ensuite, ces multiples foyers de vie chrétienne qui forment nos églises paroissiales d'aujourd'hui.

» Mais, ni les titres de la ville de Rome ne furent jamais ni ne sont indépendants de leur église centrale, à telle enseigne que les cardinaux, héritiers de ces titres, s'appellent aujourd'hui encore cardinaux-prêtres de la sainte Église romaine ; ni les paroisses secondaires d'une ville épiscopale ne sont séparées ni séparables de l'église primaire dont elles sont issues.

» L'unité de la hiérarchie catholique réclame cette subordination.

» Les fidèles du monde entier se plaisent à aller en pèlerinage à Rome. Les fidèles du diocèse et, plus spécialement de la ville de Malines, doivent avoir à cœur de faire de temps à autre, en leur église métropolitaine, un pèlerinage pieux.

» Chers habitants de la ville de Malines les occasions ne vous manquent pas de vous acquitter de cette pratique d'attachement filial à l'égard de votre église-mère.

» Mais vous n'y pensez pas.

» Est-il, dans le diocèse, peut-être dans le pays entier, une seule église où la majesté des cérémonies religieuses dépasse ou égale celle dont il dépend de vous d'être, quand vous le voulez, les heureux témoins ? Office pontifical à toutes les grandes fêtes de l'année, Vêpres solennelles du dimanche, céré-

monial pontifical du Jeudi-Saint, ordinations sacerdotales, sacres d'évêques, que de splendeurs liturgiques qui, hélas ! chers Malinois, sont aujourd'hui encore pour beaucoup d'entre vous des trésors fermés !

» Je bénirais la divine Providence si, avec l'aide de notre clergé, toujours si dévoué au bien des âmes et si fidèle à nos recommandations, l'invitation que je vous adresse aujourd'hui pouvait vous rendre plus familière votre superbe église métropolitaine et vous faire goûter davantage sa liturgie.

» Ne voudrez-vous pas, désormais, vous partager et faire en sorte que, dans les diverses circonstances que je rappelais ci-dessus, chacune de vos familles soit représentée aux offices de notre cathédrale, par un ou plusieurs de ses membres? Les Congrégations, les Confréries, les Conférences de Saint-Vincent de Paul ou les Associations des Dames de la Miséricorde, les Cercles ouvriers, les Patronages ne voudraient-ils pas, à tour de rôle, prendre part aux offices de leur église-mère?

» Les prêtres des paroisses et des communautés religieuses ne se feront-ils pas un devoir et une joie de donner à leur évêque ce sentiment de paternité spirituelle qu'ils éprouvent eux-mêmes, chaque dimanche, au milieu de leurs ouailles?

» Chers habitants de la ville de Malines, je livre ces épanchements de mon âme pastorale à vos réflexions et j'attends de votre piété que vous ne refusiez pas de les accueillir.

» Laissez-moi, dans cet espoir, vous renouveler l'expression de mon religieux dévouement et vous envoyer à vous et à vos familles ma paternelle bénédiction.

» † D. J. Card. Mercier,
» Archevêque de Malines. »

LA VIE PAROISSIALE — Dans son mandement de Carême de cette année, Mgr l'Évêque de Metz a entretenu ses diocésains de la sanctification du dimanche. Sa Grandeur montre que la sainte Messe est l'unique moyen de témoigner à Dieu les sentiments d'adoration, d'action de grâces, d'expiation et d'impétration qui reviennent à son infinie majesté et que toute créature doit à son Créateur. De plus, le saint Sacrifice est pour l'homme une source abondante de grâces, d'où sagesse de notre Mère la sainte Église qui nous fait un précepte d'y participer au moins les dimanches et jours de fête. Nous ne devons donc rien négliger pour observer parfaitement ce commandement. Suivent des conseils pratiques d'où nous nous plaisons à extraire ces lignes suggestives :

« Les fidèles peuvent satisfaire au précepte de l'assistance à la Messe du dimanche en tout oratoire public ; cependant, l'Église désire qu'ils assistent, autant que possible, à la Messe *paroissiale*. Puisque le curé a le devoir d'offrir, tous les dimanches et jours de fête, le saint Sacrifice de la Messe pour ses paroissiens, il n'est que juste que ceux-ci assistent à ce Sacrifice qui est spécialement offert à leurs intentions. D'autre part, le curé connaît les besoins spirituels de ses paroissiens, et c'est par les instructions et les exhortations qu'il leur adresse à la Messe paroissiale qu'il pourvoit à ces besoins et apporte

des remèdes salutaires aux abus qui peuvent exister. Or, ce moyen resterait sans efficacité, si les paroissiens n'assistaient pas aux prédications de leur pasteur, ni à la Messe où il leur adresse la parole. Au surplus, tout chrétien doit avoir à cœur de visiter le lieu saint où, par le Baptême, il a été reçu dans le sein de l'Église et où pour la première fois il s'est approché de la sainte Table. Enfin, les membres d'une même paroisse ressemblent à un groupe de pèlerins qui s'acheminent ensemble vers la patrie céleste; comment pourrait-il se faire que des compagnons de route et d'armes n'éprouvent pas le besoin de fraterniser ensemble et de se retrouver de temps en temps? Tels sont les principaux motifs qui ont déterminé le saint Concile de Trente à recommander aux fidèles d'assister, autant que possible, à la Messe paroissiale ainsi qu'aux instructions qui se donnent dans l'église de leur paroisse [1].

LA DATE DE PAQUES. — L'*Annuaire pontifical* de 1913 renferme une étude relative à la date pascale qui intéressera nos lecteurs. Nous leur rappelons l'article en sens contraire publié par les *Questions liturgiques* (2e année, p. 310); voir aussi articles parus dans cette même revue (1re année, pp. 226 et 303) :

« Cette année (1913) Pâques tombera le 23 mars et de plusieurs côtés revient la nouvelle que le Souverain Pontife examinerait une question qui lui a été soumise : celle de rendre la fête de Pâques relativement immobile en la fixant, par exemple, au premier dimanche d'avril. Ce sont deux questions dont l'*Annuaire* doit dire un mot.

PAQUES LE 23 MARS.

« La fête de Pâques est fixée au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars, c'est ainsi qu'il a été réglé au Concile de Nicée en 325. Par suite de la combinaison des divers éléments astronomiques qui entrent dans la fixation de cette fête, Pâques peut tomber le 22 mars, comme aussi il peut être reporté au 25 avril, jour extrême, ce qui fait un écart d'un mois et trois jours entre ces deux dates.

« Quand Pâques tombe le 27 mars, ce qui arrive relativement souvent, le Vendredi-Saint est le 25 mars. Or, une tradition dit que Notre Seigneur est mort le 25 mars et ce serait à cause de cette coïncidence que l'église de Notre-Dame de Puy a reçu le privilège insigne d'un jubilé toutes les fois que le Vendredi-Saint tombe le 25 mars. De même, pour le miracle du Sang de Notre Seigneur à Andria [2]. Ce fait s'est produit notamment en 1910.

Il est beaucoup plus rare que Pâques tombe aux dates extrêmes qui peuvent lui être assignées. Voyons, en nous servant des tables de Gavantus et de celles de Mas-Latrie, quand se produira cette coïncidence.

« Nous l'avons d'abord à l'année actuelle 1913, puis elle ne se produira plus qu'en l'an 2008. Remontant dans le passé, les années suivantes ont vu

1. *Conc. Trid.*, sess. XXIV, cap. 4, *De reform.*
2. Cf. LÉON CAVÈNE, *Le Miracle permanent d'Andria*, 1 vol; imp. Bonne Presse, Paris, 1912.

Pâques le 23 mars : 1856, 1845 [1], 1788, 1636, 1516, 1505, 1421, 1410. Arrêtons là cette recherche dans le passé.

» Si maintenant nous voulons savoir quand Pâques est tombé le 22 mars, date extrême qui peut lui être assignée, nous trouverons que cette coïncidence a eu lieu en 1818 et ne se reproduira pas avant le XXIe siècle. Remontant de cette année dans le cours des siècles, voici les époques où Pâques est tombé le 22 mars : 1761, 1693, 1685, 1598, 1573, 1478 en nous arrêtant au XVe siècle. On voit que ces coïncidences sont moins fréquentes que les précédentes, car nous n'en avons que sept contre dix.

Fixation de la Paque a Nicée.

» Les Juifs faisaient la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars (mois de *Nisan*) et elle commençait légalement après le coucher du soleil du jour précédent. C'est pour cela que l'année de la Passion du Sauveur, Notre Seigneur fit la Pâque avec ses disciples le jeudi dans la soirée, puis fut crucifié le lendemain vendredi, qui était le jour naturel de la Pâque, la réalité venant ainsi remplacer la figure. Quand l'Église primitive voulut commémorer pour la première fois ce grand événement, elle se trouva en présence de deux solutions : ou mettre la mort du Sauveur au jour du calendrier où elle tombait, ou la fixer à la même époque où se produisait l'ensemble des phénomènes astronomiques qui avaient présidé à la mort du Rédempteur. Cette seconde solution était de beaucoup la plus naturelle, ces phénomènes, étant connus de tous, formaient une base de calcul excessivement simple et claire. De plus, l'Église étant issue de la Synagogue et formée alors en grande majorité de Juifs, les apôtres décrétèrent de faire la Pâque le jour où elle tombait suivant le rite israélite. Mais bientôt un double courant se manifesta. Les Églises d'Orient, s'attachant plus étroitement à la pratique juive, célébraient la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars, quel que fût le jour de la semaine où elle tombait ; le courant occidental prenant comme base secondaire le jour de la résurrection du Sauveur, qui était un dimanche, voulut la célébrer le dimanche qui suivait la Pâque juive.

Double courant.

» La question était de pure discipline, mais cependant cette divergence n'était point sans offrir des inconvénients. Le premier était de mettre en antagonisme ce qui se faisait à Rome avec ce qui se pratiquait en Orient. Le pape saint Anicet étudia la question et en traita avec saint Polycarpe, disciple de saint Jean, et qui faisait la Pâque le jour où la célébraient les Juifs. Après avoir entendu les raisons de l'évêque de Smyrne, il ne voulut rien décider et laissa les choses dans l'état [2]. Mais il y avait un autre inconvénient. Toutes les Églises d'Orient ne suivaient pas la même pratique ; quelques-unes avaient adopté l'usage de Rome, les autres gardaient la tradi-

1. Il y a une erreur dans le *Trésor chronologique* de Mas-Latrie, dont une faute d'impression assigne au mois d'avril ce qui devait être au mois de mars.

2. Eusèbe *Hist eccl.*, V, 24

tion dite de saint Jean. Supposons que la Pâque juive tombât un lundi; c'était le commencement des fêtes pascales pour ces chrétiens d'Orient, alors que ceux qui étaient attachés au rite romain étaient encore plongés dans le deuil et la tristesse qui précèdent, pour tout chrétien, ce grand événement de la foi. C'est peut-être pour ce motif que le pape saint Victor Ier, vers 194, reprenant l'étude de la question, voulut ramener toute l'Église à l'unité et décréta que toutes les Églises d'Orient et d'Occident feraient la Pâque le dimanche qui suivrait la Pâque juive. Cette décision fut acceptée par les Conciles de Césarée en Palestine, de Lyon, du Pont, d'Osrohène et de Corinthe. D'autres Églises, et non des moins illustres, restèrent attachées à leur ancien rite.

La Paque et le Pape saint Victor.

Que se passa-t-il alors? Que le pape saint Victor ait eu l'intention de séparer les Églises dissidentes de sa communion, c'est ce qu'on peut mettre en doute, et les objurgations de saint Irénée, qui, attaché aux observances pascales romaines, plaidait auprès du Pape en faveur des Églises orientales, le prouvent bien. Mais le Pape alla-t-il plus loin? c'est ce qu'il serait bien difficile et même téméraire d'affirmer. Ce que nous connaissons de saint Irénée sur ce sujet nous permet de supposer que le pape Victor se rendit aux raisons de l'évêque de Lyon et qu'aucune menace d'excommunication ne fut prise, le Pape espérant, ce qui ne manqua pas de se vérifier au Concile de Nicée, que le temps adoucirait les points aigus de cette controverse et que l'union se ferait d'elle-même par la prépondérance de l'Église romaine. Nous ne connaissons ce fait que par Eusèbe [1], qui nous dit : *Victorem tamen acriter admonet ne integras Dei Ecclesias morem sibi a majoribus traditum custodientes a communione abscindat*, et il cite ensuite des fragments de la lettre que saint Irénée écrivit au pape Victor et qui ne nous sont conservés que dans cet historien. Eusèbe ne nous dit pas l'issue de la controverse, mais le fait qu'il ne nous fait point savoir que le pape Victor ait insisté sur les mesures qu'il avait annoncées nous est un argument pour croire qu'il ne les a point prises.

Le Concile de Nicée.

La question fut résolue au Concile de Nicée, où nous lisons, dans la lettre synodale adressée aux évêques des Églises de l'Égypte, de la Lybie et de la Pentapole : *Evangelizavimus autem vobis, et de consonnantia sanctissimæ Paschæ quia vestris orationibus est correctum etiam hoc opus, ita ut omnes orientales fratres, qui cum judæis primitus celebrabant, consone cum Romanis, ut vobiscum et cum omnibus ab initio Pascha custodientibus, ex hoc tempore debeant custodire.* L'accord est fait et il sera durable. Il y eut bien après, sous le nom de quartodecimans, quelques individus qui persistèrent à célébrer la Pâque avec les Juifs, mais ils tombèrent dans d'autres grossières erreurs qui les firent condamner en bloc par l'Église. L'Écosse et l'Irlande nous ont aussi montré, aux VIe et VIIe siècles, un reste de cette erreur. Ces Églises se conformaient à l'usage de Rome mais s'en écartaient les années

1. *Hist. eccl.*, V, 24.

où la Pâque tombait le quatorzième jour de la lune de mars. Cette modification à la pratique de l'Église disparut en 640 en suite des lettres du pape Jean IV.

Courant actuel.

» La question était donc réglée, et depuis le Concile de Nicée, car l'erreur écossaise et irlandaise était isolée et ne dura pas, on peut dire que l'Église universelle célébrait la Pâque le dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars. Nous avons tous vécu depuis sous ce régime, et il faut avouer que jamais des préoccupations ne se sont fait jour à raison de cette pratique. Le peuple chrétien modelait ses coutumes sur cette fête, qui était le grand régulateur de l'année. Est-ce parce que le peuple n'est plus chrétien qu'on éprouve maintenant le besoin de changer? C'est fort possible, mais avant d'examiner le courant qui s'est fait jour depuis quelques années il faut bien dire que l'Église, en définissant cette question, a voulu exclusivement traiter une question de discipline ecclésiastique et n'a jamais voulu faire une œuvre commerciale, ou ayant pour but de favoriser tels ou tels intérêts. La question présente aurait pour but de transformer une haute question de discipline ecclésiastique en une question commerciale, comme si la mission divine de l'Église ne devait avoir d'autre but que de favoriser le commerce ou développer l'industrie.

» Cela nous amène à dire un mot de la question actuelle et des motifs qui l'ont fait surgir il y a deux ou trois ans.

» Il y a quelques années, il n'y avait pas à proprement parler de question de la Pâque. Seul le P. Tondini de Quarenghi, Barnabite, qui s'était spécialisé dans les questions orientales et celles du calendrier, avait fait des projets de calendriers plus ou moins heureux où il mettait Pâques à une date fixe; mais ses élucubrations n'étaient pas sorties du cercle très restreint où elles s'étaient produites et ne s'écartaient pas de ce qu'on appelle l'opinion d'un savant. Maintenant, et surtout depuis le commencement de 1912, tout le monde en parle et, chose curieuse, les journalistes, qui sont censés refléter l'opinion, mais souvent la guident au gré de leurs intérêts ou de leurs caprices, se sont brusquement imaginé que la Pâque mobile était mal placée pour nos habitudes et que celles-ci gagneraient beaucoup à une Pâque qui revint chaque année à une époque fixe sur laquelle on pût compter comme sur la neige en hiver. Ils ne se sont point demandé s'il convenait à l'Église de bouleverser, pour leur caprice ou leur commerce, les règles suivies depuis sa fondation par Notre Seigneur, sanctionnées solennellement au Concile de Nicée et sur lesquelles l'Église a vécu depuis. Non, la mobilité de la fête de Pâques ne convient plus à nos intérêts, il faut donc que l'Église la change, comme si cette mobilité avait eu alors pour but de s'accommoder aux intérêts commerciaux de l'époque. Mise sous cette forme brutale, la question n'aurait eu aucun succès; il fallait donc la voiler sous des motifs plus ou moins sérieux. Il y en a d'avoués, d'autres plus graves que l'on ne dit pas en public.

Motifs avoués.

» 1° Le commerce prétend que l'on fait les achats à Pâques et que si cette fête arrive trop tard ou trop tôt, les habitudes des acheteurs sont dérangées

et les approvisionnements faits en vue de la saison risquent de se gâter. Il serait plus juste de dire que ces achats sont réglés sur le printemps et pour le printemps on ne prend pas la date fatidique du 21 mars, mais celle où la température se met d'accord avec le calendrier.

2° Les établissements d'instruction ferment leurs portes pour les vacances de Pâques, ce qui dérange les familles quand Pâques vient trop vite ou trop tard. Il est bien vrai que les écoliers pourront avoir trop froid une année et trop chaud une autre, mais ce fait existera toujours avec ce que l'on est convenu d'appeler vague de chaleur ou vague de froid, et qui ne consulte pas le calendrier pour nous arriver.

3° Mais l'ouverture des hippodromes se règle sur la fête de Pâques ; or, cette mobilité dérange les habitudes de MM. les jockeys et de leurs entraîneurs qui préfèrent voir s'espacer les courses pour que leurs chevaux soient bien en haleine et puissent, sans se fatiguer, fournir le plus grand nombre de courses possible. Avec la fête de Pâques mobile, leurs calculs se trouvent, paraît-il dérangés et leurs programmes bouleversés. Mais il y aurait une chose bien simple : comme on ne voit pas la relation qui existe entre la fête de Pâques et les courses sur le turf, que les jockeys et leurs entraîneurs fixent les dates de leur sport indépendamment de cette fête. Ce n'est malheureusement pas le public et les parieurs qui leur manqueront

4° Les Bourses chôment les derniers jours de la Semaine-Sainte, les tribunaux ont aussi des vacances, et pour la régularité des affaires il serait préférable que ces fermetures arrivassent toujours à jour fixe. C'est précisément ce qu'on ne voit pas à première vue et ce que jusqu'à ces dernières années personne n'avait aperçu. Comme on connaissait bien à l'avance les jours de la fête de Pâques on se réglait sur elle au lieu de vouloir qu'elle se réglât sur nous.

Motifs non avoués.

Les motifs mis ainsi en avant ne sont pas sérieux, ils n'existent même pas et on se demande comment des journaux très catholiques ont immédiatement embouché la trompette pour signaler le désarroi que la fête de Pâques jette dans les collèges, les administrations, les banques, les tribunaux et demander une solution à ces difficultés. Car la question existant, d'après eux, il faut une solution, et laisser les choses dans l'état n'en serait pas une. De l'avis de beaucoup, au contraire, ce serait une solution, et la meilleure. Car, au fond de tout cela, il y a quelque chose de bien grave et que personne ne dit.

Tout d'abord, si on observe la situation, par rapport à l'Église de ceux qui demandent une solution, il est facile de voir que ceux-ci se préoccupent très médiocrement de la fête de Pâques, ou même ne s'en préoccupent pas du tout, et elle les gênerait aussi peu, étant à jour fixe, que si elle continuait sa course errante à travers son cycle de trente-deux jours. Et cependant, le haut commerce demande à l'Église cette modification au nom de ses intérêts vitaux. Bien qu'il lui soit difficile d'assigner des raisons valables à cette demande, il crie comme s'il les avait, et cette attitude donne à réfléchir, car il doit forcément y avoir alors des motifs cachés. Et au fond, c'est bien cela. Le haut commerce est tout entier entre les mains des Juifs et de là à penser que

les Juifs tiennent les fils de cette agitation, il n'y a pas loin. Or, les Juifs ont un grand intérêt à ce que l'Église décrète le changement qu'ils désirent.

» Ce serait d'abord, à leur manière leur revanche du Concile de Nicée, où leurs coutumes ont été mises au dehors par l'Église. Ils affirmeraient aussi leur puissance sur cette Église qu'ils exècrent et dont ils feraient modifier, uniquement parce qu'il leur plaît ainsi, une de ses plus vieilles et vénérables traditions de discipline ecclésiastique. De plus, les simples fidèles ne pourraient se rendre compte des motifs qui ont porté l'Église à faire un changement si grave et qui bouleverse tous les usages. Il en résulterait, pour eux, cette idée qu'il y a quelque chose de changé dans l'Église et ce serait presque comme une sorte de scandale.

» Mais, pour considérable que fût l'impression produite par cet acte chez les fidèles, elle ne serait rien auprès d'une autre conséquence vis-à-vis de nos frères séparés par le schisme. La juiverie et la franc-maçonnerie, qui est son organe inconscient si l'on veut, mais réel, craignent toujours que la Russie ne rentre dans le giron de l'Église catholique et elles font tout ce qu'elles peuvent pour écarter ce retour. La persécution que subit l'Église catholique en Russie le démontre suffisamment.

» Or, qu'arriverait-il sûrement avec la fixation à jour déterminé de la fête de Pâques? Les schismatiques se dresseraient immédiatement en défenseurs du Concile de Nicée et des traditions quinze fois séculaires qui en découlent. Tous les arguments que l'on pourrait donner, qu'il s'agit uniquement d'une question de discipline que l'Église peut modifier, seraient sans effet auprès de ces schismatiques à qui on ne peut demander de raisonnement à longue portée, mais qui sont profondément frappés par les variations de la discipline, surtout de la discipline liturgique qui est pour eux l'expression tangible de la foi. Le fossé creusé par le schisme de Photius s'agrandirait de telle sorte qu'il ne pourrait plus être comblé, et c'en serait fait à tout jamais de l'union des Églises orientales avec l'Église d'Occident.

» On dit que la question est à l'étude, que le P. Vido a été chargé de présenter un travail où il mettra en lumière les arguments pour et contre. Il nous faut attendre maintenant les décisions pontificales; mais, en se basant sur la pauvreté des arguments mis en avant, il est à croire et à espérer que la question recevra sa solution naturelle : *Nihil innovetur nisi quod traditum est*[1]. »

JOURNÉE LITURGIQUE A ANVERS. — Nos lecteurs liront avec plaisir la circulaire suivante qui annonce une solennité liturgique spéciale, organisée à Anvers :

« Une solennité liturgique d'un caractère tout spécial aura lieu à l'église des Saints-Michel et Pierre, à Anvers, les mardi et mercredi 1er et 2 avril de cette année, avec le concours d'un groupe de Séminaristes ainsi que des Pères Bénédictins du Mont-César et de Maredsous. Ces offices religieux ne sont pas destinés au grand public : ils s'adressent à une élite intellectuelle des catholiques anversois, et il nous aura suffi de vous exposer brièvement notre but pour mériter toutes vos sympathies et votre concours.

Un heureux réveil de l'esprit liturgique se manifeste dans la piété catho-

1. Saint Etienne Ier (254-257).

lique ; les fidèles désirent acquérir l'intelligence des formules et des rites du culte, ils veulent participer aux saints Mystères, la splendeur artistique des temples, l'étude des formes de la prière antique, toutes les questions cultuelles excitent leur intérêt.

» Mais beaucoup de catholiques ne connaissent de la liturgie que la Messe dominicale. Ils n'ont ni l'occasion, ni le loisir de voir se dérouler, avec ses différents offices échelonnés le long du jour et de la nuit, toutes les parties de la liturgie quotidienne et beaucoup ne soupçonnent pas l'existence de cette grande prière par laquelle la sainte Église sanctifie toute la journée chrétienne et dont elle confie l'accomplissement à ses prêtres et à ses religieux.

» Et cependant c'est la prière de tous les membres de la société religieuse, l'œuvre collective des prêtres et des fidèles, l'élément le plus fécond de la vie intérieure de l'Église.

» Il n'est pas question évidemment de ramener les chrétiens du XX[e] siècle à l'usage du vieux *Livre d'Heures* de nos aïeux. D'autre part, les fidèles ne peuvent rester étrangers à cette louange publique à laquelle leur titre de chrétien les associe.

» Aussi notre but a-t-il été de fournir aux amis de la liturgie l'occasion d'assister, au moins une fois, à la célébration publique de l'office divin, tel qu'il se déploie chaque jour dans les cathédrales et les monastères, tel qu'il est récité par tous les prêtres catholiques dans la lecture privée du Bréviaire.

» Rien ne sera négligé pour assurer la dignité et la splendeur de ces cérémonies liturgiques ; le 2 avril, l'Église célèbre cette année la solennité de saint Joseph, empêchée le 19 mars par les offices de la Semaine-Sainte ; les assistants auront à leur disposition tout le texte traduit des offices ; les Pères Bénédictins ont bien voulu se charger de l'exécution des chants ; des conférenciers de choix expliqueront toutes les beautés de la liturgie accomplie. Voici d'ailleurs le programme des cérémonies :

» *Mardi 1[er] avril*, veille de la fête : à 4 heures, conférence flamande et française ; à 5 1/2 heures, 1[res] Vêpres de saint Joseph ; à 8 heures du soir, Vigiles solennelles.

» *Mercredi 2 avril* : à 6 1/2 heures, laudes solennelles suivies de la Messe de communion ; à 10 heures, Messe solennelle suivie de conférences française et flamande.

» Le prix de la carte est fixé à 5 francs. Elle donne droit à tous les membres de la famille d'assister aux conférences, d'avoir une place réservée aux cérémonies et de recevoir la brochure donnant le texte latin-français ou latin-flamand des offices.

» Nous espérons M............ que vous voudrez bien encourager nos efforts en nous renvoyant votre adhésion avant le 15 de ce mois.

» Pour le Comité :

» CHANOINE JANSSENS, curé des Saints-Michel et Pierre,

» rue Cuylits, 24. »

DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DES RITES (*Acta apostolicæ sedis*, 1[er] mars 1913, p. 95). — Un décret daté du 8 février 1913 propose le doute suivant et y répond : S'il arrive l'une ou l'autre fois que

l'évêque célèbre la Messe pontificale devant le saint Sacrement exposé, doit-il, pour chanter le *Gloria* et le *Credo* et lire l'Épître et l'Évangile, être au trône sans mitre selon la coutume? Resp. « Oui, dans le cas; seulement, d'après l'usage et la coutume des églises cathédrales et conformément à l'esprit du Cérémonial des évêques (lib. I chap. 12, n[os] 8 et 9), les évêques doivent s'abstenir de célébrer la Messe pontificale devant le saint Sacrement exposé. »

Nous avons eu l'occasion plusieurs fois déjà de citer les passages du Cérémonial des évêques rappelés par ce décret et relatifs aux Messes avec exposition du saint Sacrement. On sait que le Cérémonial parle à cet endroit non seulement d'exposition du saint Sacrement, mais de la conservation du saint Sacrement au maître-autel, usage encore défendu maintenant dans les cathédrales et les monastères. « Nam licet sacrosancto D. N. J. C. Corpori, omnium sacramentorum fonti, præcellentissimus ac nobilissimus omnium locus in Ecclesia conveniat, neque humanis viribus tantum illud venerari et colere unquam valeamus, quantum decet, tenemurque; tamen valde opportunum est, ut illud non collocetur in majori, vel in alio altari in quo Episcopus *vel alius* solemniter est Missam seu Vesperas celebraturus; sed in alio sacello, vel loco ornatissimo, cum omni decentia et reverentia ponatur. »

QUESTIONS POSÉES

QU'EST-CE QUE *L'OFFRANDE* EN TANT QUE PARTIE INITIALE ET INTRINSÈQUEMENT PRÉPARATOIRE AU SACRIFICE DE LA MESSE? INDIQUEZ SOMMAIREMENT L'IDÉE FONDAMENTALE ET L'ENCHAINEMENT DES PRIÈRES DE LA MESSE DEPUIS L'OFFERTOIRE JUSQU'A LA PRÉFACE [1].

R. I. Notion de l'Offrande.

A la dernière Cène, Jésus avait devant lui au milieu des autres mets, du pain et des coupes de vin mêlé d'eau. Mais au moment où il allait prononcer la solennelle prière eucharistique et les paroles consécratoires, Il ne laissa pas sur la table le pain et la coupe de vin qu'Il voulait consacrer Les Évangiles synoptiques et saint Paul [2], malgré leur extrême concision, sont unanimes à attester que Jésus « prit » successivement en main le pain et le calice.

L'Église, qui a pieusement médité ce détail, a développé, avec le respect voulu, ce fécond *accepit* dans le récit liturgique de la consécration : *Il prit*, dit-elle, *le pain dans ses mains saintes et vénérables*. Elle a même ajouté un détail expressif, que la manière d'agir du Sauveur dans d'autres circonstances solennelles [3] permet légitimement de supposer ici et qu'un très grand nombre

1. Publié par M. Callewaert, dans les *Collationes Brugenses*, févr. 1913, p. 83.
2. S. Matth., XXVI, 26; Mc., XIV, 22; Luc., XXII, 19; I *Cor.*, XI, 23.
3. Notamment avant la résurrection de Lazare (Joan., XI, 41) D'autres auteurs citent encore Joan., VI, 5 et 11, pour la multiplication des pains.

des plus anciennes liturgies ont inséré dans le récit de l'institution : elle nous fait répéter à chaque Messe : que Jésus *éleva les yeux au ciel vers vous, Dieu son Père tout-puissant*[1]

Jésus choisit donc la matière du sacrifice eucharistique parmi les mets qui se trouvaient sur la table, mais Il la sépare de la nourriture ordinaire, Il l'a soustrait à l'usage profane, et en élevant les mains et les yeux au ciel Il la voue à Dieu dans le but bien déterminé d'en faire, par les paroles consécratoires qu'Il va prononcer, son Corps et son Sang, qu'Il va offrir en sacrifice au Père céleste. Voilà, à la dernière Cène, toute la substance de l'« Offrande » de la Messe actuelle.

Celle-ci n'est autre chose que l'acte ou l'ensemble des actes par lesquels le prêtre, avec ou sans intervention du peuple, détermine et prépare le pain et le vin du sacrifice et les soustrait à tout usage profane pour les vouer exclusivement à l'acte suprême et bien déterminé du culte : pour qu'ils deviennent par transsubstantiation le Corps et le Sang de l'Homme-Dieu qui seront offerts en sacrifice à Dieu, afin d'obtenir toutes les fins propres au sacrifice de la Nouvelle Loi.

L'Offrande est donc la préparation matérielle et morale, la bénédiction, la sanctification de la matière ou des éléments du sacrifice[2]. Il s'ensuit qu'elle n'est pas une préparation éloignée à la Messe, comme le sont les prières avant la Messe ou au pied de l'autel, ni même une préparation prochaine, mais extrinsèque au sacrifice, comme la Messe des catéchumènes[3]. C'est déjà le commencement du rite sacrificatoire, une partie *initiale et intrinsèquement préparatoire* au sacrifice de la Messe[4].

Puisque l'Offrande du pain et du vin, comme partie initiale, tend directement et exclusivement à la Consécration produisant *ex opere operato* leur transsubstantiation au Corps et au Sang de Jésus-Christ, qui seront offerts en sacrifice sous les espèces conservées du pain et du vin, il est tout naturel et très logique que l'Église voie déjà dès l'Offrande, dans ces éléments qu'elle offre et bénit, non seulement ce qu'ils sont à ce moment, mais encore, par anticipation, ce qu'ils deviendront par l'effet infaillible des paroles de la Consécration : le Corps et le Sang du Christ, l'hostie du sacrifice, la victime offerte au Père céleste.

1. Dom Cagin, *L'Eucharistia, canon primitif de la Messe ;* Tournai, Desclée, 1912. Pet. in 4°, 334 pp. Dans le très suggestif tableau comparatif où le savant auteur juxtapose 70 anciennes formules de consécration, plus de la moitié ont une incidente analogue. — Notons qu'en imitation de cet exemple les rubriques prescrivent au célébrant de lever les yeux : *a*) avant la prière d'oblation du pain *Suscipe Sancte Pater ;* *b*) durant toute la prière d'oblation du calice *Offerimus ;* *c*) aux premiers mots de l'invocation du Saint-Esprit *Veni sanctificator*, et *d*) avant la prière d'oblation *Suscipe Sancta Trinitas.*

2. Bien des secrètes contiennent des phrases comme celles-ci : « Munera Domine oblata *sanctifica* ». « Munera tibi Domine dicata *sanctifica* ». « Super has hostias Domine quæsumus *benedictio copiosa* descendat ». « Fiat tibi quæsumus Domine *hostia sacranda* placabilis ».

3. Voir *Collat. Brug.*, t. XII, pp. 723 et suiv.

4. Voir le développement de cette idée par Mgr Waffelaert dans *Collat. Brug.*, t. XII, pp. 740 et suiv., et *Méditations théolog.*, t. II, pp. 415 et suiv.

Ces considérations expliquent très simplement, mais complètement, le contenu et les caractères des prières de l'Offrande :

a) L'Église présente, *offre (offero, offerimus)* les éléments à Dieu en le priant de les recevoir *(suscipe, suscipiat)* comme une offrande agréable *(acceptabile, ut placeat)*, de les bénir et de les sanctifier comme la matière préparée du sacrifice (Veni *sanctificator*... et *benedic* hoc *sacrificium* tuo nomini *præparatum*).

b) Elle désigne déjà les éléments du sacrifice par des noms qui ne leur conviennent pas dans le sens le plus strict avant la transsubstantiation : *immaculatam hostiam, calicem salutaris, sacrificium, oblationem quam tibi offerimus ob memoriam passionis, resurrectionis et ascensionis Jesu Christi.*

c) Enfin elle demande à diverses reprises que par cette oblation Dieu daigne réaliser la quadruple fin du sacrifice *(ad laudem et gloriam nominis tui sui, — ad utilitatem quoque nostram totiusque Ecclesiæ suæ sanctæ)*. Elle demande en particulier les fruits de propitiation et d'impétration de la Messe *pro innumerabilibus peccatis... ut mihi et illis proficiat ad salutem. Pro nostra et totius mundi salute... Nobis autem ad salutem* [1].

A lire attentivement le Canon de la Messe, on constatera sans peine que plusieurs prières avant et même après la Consécration sont conçues à peu près dans le même sens et contiennent des expressions identiques ou similaires : *petimus uti accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata... quæ tibi offerimus pro... pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt... memoriam venerantes gloriosæ semper Virginis Mariæ... et omnium sanctorum... ut placatus accipias... Quam oblationem... benedictam... et accepta habere... sanctum sacrificium, immaculatam hostiam*, etc. Il n'y a donc par d'objection de principe à opposer à la sentence de ceux qui estiment, avec Dom Cagin, que plusieurs prières insérées actuellement au Canon romain, par exemple *Te igitur* des vivants et des défunts, *Communicantes, Hanc igitur, Nobis quoque peccatoribus*, sont des prières qui appartenaient primitivement à l'Offrande.

II. L'enchainement des prières de l'Offrande [2].

1° Après le renvoi des catéchumènes, la liturgie primitive commençait la *missa fidelium* ou *sacramentorum* par les *preces fidelium*. Celles-ci étaient une série de prières pour les degrés de la hiérarchie, pour diverses catégories de membres de l'Église universelle, pour différentes nécessités [3]. Elles ont

1. Toutes ces idées se retrouvent, formulées des façons les plus diverses, dans les *secrètes*, qui furent, durant le premier millénaire, les seules prières de l'oblation. Il nous est malheureusement impossible d'aligner ici des textes. Que le lecteur veuille bien lire à ce point de vue une série de secrètes.

2. Nous omettons à dessein dans cet aperçu tout ce qui se rapporte à la lecture des diptyques qui avait lieu à l'Offrande, dans la plupart des liturgies anciennes, même peut être dans la primitive liturgie romaine, bien que celle-ci ait inséré plus tard le *Memento* des vivants et des défunts — une survivance des diptyques — dans les prières du Canon. A l'Offrande actuelle il ne reste aucun vestige de cet usage ancien.

3. Voir Duchesne, *Les origines du culte chrétien* 1889, pp. 164 et suiv., 189 et suiv.; Fortescue, *The mass*, 1912, pp. 293-296; W. C. Bishop, *The African rite (Journal of theolog. studies*, 1912, pp. 250-277), pp. 254 et suiv.

été conservées le Vendredi-Saint à la Messe des Présanctifiés. Elles ont été supprimées au rite romain, dans les autres Messes, mais nous en avons gardé le préambule : *Dominus vobiscum... Oremus.*

2° A la dernière Cène, comme dans le sacrifice sanglant de la croix, l'Homme-Dieu est seul à faire formellement l'offrande comme l'immolation sacrificielle méritoire ; il s'agissait d'*instituer* la sainte Eucharistie ou d'*acquérir* le trésor infini des mérites destinés à sauver le monde. Mais la sainte Messe, elle, est destinée à *appliquer aux hommes* les mérites acquis sur la croix : il convient donc qu'à côté du prêtre, qui représente le Christ et agit en son nom [1], les fidèles assistants [2], les bénéficiaires des fruits de la Messe s'associent, dans la mesure du possible, à l'acte de l'Offrande : ils le peuvent par leur seule intention interne ; mais ils peuvent très avantageusement exprimer cette intention en concourant activement à l'Offrande des éléments du sacrifice [3].

Durant de longs siècles, il en fut ainsi en réalité. Et alors la longue cérémonie de l'Offrande s'accomplissait en quelque sorte en partie double : par le prêtre, assisté de ses ministres, en silence à l'autel, par les fidèles et les chantres à l'église et au chœur. Il faut tenir compte de l'usage ancien pour bien saisir la marche de l'Offrande actuelle.

A. *La partie des fidèles. L'Offertoire.*

Les fidèles, comme les membres du clergé, venaient à tour de rôle apporter au diacre leurs offrandes, spécialement du pain et du vin. Entretemps, le peuple ou la *schola* chantait successivement les versets d'un psaume, auxquels le peuple répondait par un refrain appelé *antiphona ad offertorium*. L'Offrande des assistants diminuant et disparaissant, le refrain seul a été conservé sous le nom d'*offertorium*. Il va de soi que ce chant exécuté par le peuple ou le chœur empêchait le prêtre de prier à haute voix à l'autel.

B. *La partie du célébrant et de ses ministres.*

a) Tandis que le peuple apportait ses dons et que se poursuivait le chant, le prêtre, assisté de ses ministres, s'occupe à choisir parmi les dons apportés *(dona, munera)* la matière du sacrifice *(oblata)*, à offrir et à disposer sur l'autel le pain destiné à la Consécration, à mêler un peu d'eau à la coupe de vin du sacrifice, qu'il place au milieu de la table d'autel.

Afin de marquer plus clairement qu'il veut faire de ces dons une offrande qui soit agréable à Dieu, il l'enveloppe de la fumée de l'encens qui monte *in odorem suavitatis* vers le ciel. Il se lave les mains afin de les purifier des moindres impuretés qui auraient pu les souiller au contact des offrandes ou de l'encens.

Enfin il récite la ou les prières destinées à sanctifier les éléments du sacrifice et à les offrir verbalement à Dieu, en vue de leur consécration et afin

1. Voir la prière *Suscipe... quam ego indignus famulus* tuus tibi offero; et : Suscipiat Dominus sacrificium *de manibus tuis.*

2. Par exemple, Orate, fratres, ut *meum* ac *vestrum* sacrificium ..

3. D'ailleurs *tous* les fidèles participent à l'offrande du sacrifice, parce qu'ils sont représentés par le prêtre qui est, à l'autel, leur délégué.

d'obtenir les fins du sacrifice. Ces prières s'appelaient *super oblata* ou *secreta* : jamais elles n'étaient dites à haute voix.

Pour toute la première série d'opérations, le prêtre pouvait prier en silence, mais aucune formule n'était prescrite. Peu à peu cependant, au cours du moyen âge, des formules se sont fixées, se sont généralisées, et finalement Pie V a définitivement prescrit les prières et les cérémonies de l'*Ordo Missæ* actuel, dont le petit schéma suivant fera comprendre le sens et l'enchaînement [1].

I. Introduction générale à la *Missa fidelium* : *Dominus vobiscum... Oremus* (*preces fidelium* supprimées).

II. L'Offrande, partie initiale et intrinsèquement préparatoire au sacrifice.

A. Partie du peuple : l'*Offertoire* qui varie à chaque Messe.

B. Partie du célébrant et de ses ministres :

1° L'*Offrande* commune à toute Messe :

a) Du pain : *Suscipe, sancte Pater ;*

b) Du vin : α) préparation : *Deus qui humanæ ;* β) offrande : *Offerimus tibi ;*

c) Du ministre lui-même : *In spiritu... suscipiamur.*

Conclusion : invocation du Saint-Esprit : *Veni sanctificator.*

2° *Encensement* :

a) Imposition et bénédiction de l'encens : *Per intercessionem ;*

b) Encensement : α) des oblata : *Incensum istud ;* β) de la croix, de l'autel, du prêtre, des assistants : *Dirigatur... Accendat ;*

c) Purification des mains : *Lavabo.*

Conclusion : nouvelle prière d'oblation : *Suscipe Sancta Trinitas.*

3° Les *Secrètes*, ou prières d'oblation adaptées à la fête ou au mystère du jour :

a) Invitation préliminaire : *Orate fratres. Suscipiat.*

b) Secrètes dites à voix basse, avec une finale chantée (*Per omnia sæcula sæculorum. Amen*) [2] afin de préparer et d'unir le peuple et le prêtre en vue du chant de la Préface.

C. CALLEWAERT.

1. Le lecteur comprendra que nous ne pouvons donner ici qu'un aperçu général : vouloir préciser le détail, le lieu d'origine, l'âge et le développement des cérémonies nous mènerait beaucoup trop loin. On trouvera ces renseignements dans FORTESCUE, *The mass*, pp. 293-314.

2. Dans les liturgies orientales, il arrive fréquemment que deux séries de prières différentes sont dites simultanément, la première récitée en silence par le célébrant, l'autre chantée par le peuple et le diacre. Afin d'éviter le danger de dislocation du service, le prêtre finit sa prière secrète à haute voix : c'est le signal donné au peuple de cesser son chant. Les Grecs appellent cette finale *ἐκφώνησις*. Dans notre Missel, le cas se présente trois fois : à la fin des secrètes, du Canon et de la prière *Libera*.

QUELLES SONT LES RÈGLES LITURGIQUES A OBSERVER PENDANT LES SALUTS DU MOIS DE MAI?

R. Pour donner à cette question une réponse complète il faudrait y consacrer toute une étude; nous nous bornerons à rappeler quelques points.

Si l'on érige un trône à la très sainte Vierge dans une chapelle latérale ou sur le côté à l'entrée du chœur, la chose n'offre pas de difficulté. Il nous semble qu'on peut permettre alors l'illumination de la statue, même en présence du saint Sacrement exposé, pourvu que cette illumination soit modeste et ne fixe pas l'attention au détriment du saint Sacrement exposé. Evidemment, ce n'est pas l'idéal, mais il n'y a pas de prescription formellement contraire.

Mais dès qu'on veut faire de l'autel majeur, où se fait l'exposition du saint Sacrement dans l'ostensoir, le reposoir de la sainte Vierge, nous ne voyons pas d'accord possible avec les décrets les plus élémentaires. Nous nous bornons à en citer quelques-uns :

1° Pas de statue, et *a fortiori* pas de luminaire autour de la statue, à l'autel où le saint Sacrement est exposé. Au moins les statues de l'autel et même du sanctuaire devraient être voilées de blanc, de façon à ce que rien ne détourne les regards des fidèles de Notre Seigneur Jésus-Christ (23 avril 1875, n° 3340);

2° Pas de bougies *intra ambitum altaris*, c'est-à-dire dans ce bouquet de lumières concentrées à l'autel. Les décrets ici se multiplient dans ces dernières années et se font pressants (n°s 4097, 4147, 4257, etc. du dernier volume 1900-1910) : « intra ambitum altaris tolerari nequeunt non obstante consuetudine et peculiaribus circumstantiis... »

3° Pas davantage des imitations de cierges et bougies avec lumière électrique ou gaz. Pour l'illumination de l'autel rien que des cierges dans la composition desquels la vraie cire entre en majeure partie.

Donc pour les saluts du mois de mai, auxquels généralement le saint Sacrement est exposé, la statue de la sainte Vierge ne peut se trouver au maître-autel; si elle s'y trouve habituellement, elle devrait régulièrement être voilée; mais du moins ne faut-il pas marquer sa présence par une illumination quelconque.

Si son trône est érigé à un autel latéral, ou en dehors du sanctuaire, à l'entrée du chœur sur le côté, une illumination discrète et moins brillante évidemment que celle du saint Sacrement exposé est permise.

L'idée liturgique fondamentale de ces prescriptions est l'importance exceptionnelle que l'Église attache à l'exposition du saint Sacrement. Il serait trop long de donner ici tout le cérémonial exigé pour cet acte du culte; mais l'Église veut que rien ne détourne les fidèles de l'adoration du Corps du Seigneur : tout le reste doit pour ainsi dire disparaître. On comprend alors pourquoi l'Église désire que ces expositions soient moins fréquentes : elle voudrait que ce fût comme un événement dans la paroisse.

Quant aux chants à exécuter, sauf bien entendu les chants liturgiques prescrits à toute exposition et les traductions de chants liturgiques, on peut exécuter des chants en langue vulgaire (décrets n°s 4235 ad 8e, 3537 ad 3e, 4268, ad 3e). On n'est pas évidemment obligé d'user de cette permission...

EN QUELLES MESSES FAUT-IL DIRE LE *CREDO* ?

I. A l'imitation de l'Église de Constantinople [1], l'Église d'Espagne fut la première qui, en Occident, admit dans la Messe la confession du Symbole dit « de Nicée et de Constantinople [2] ». Cela se fit sur l'ordre du troisième Concile de Tolède, tenu en l'année 589. Voici la prescription conciliaire qui l'impose : « Qu'on fasse retentir le *Credo* « du Concile de Constantinople », et avant que se fasse entendre l'Oraison dominicale, *il faut que tout le peuple, et à pleine voix, chante ce Credo*. Par ce chant, la vraie Foi s'affirme d'une façon éclatante, l'âme des populations catholiques, ravivant sa croyance, se préparera à recevoir la Communion du Corps et du Sang du Christ. »

Par la suite, le *Filioque* s'y étant joint, il se répandit aux VIIIe et IXe siècles en France et en Allemagne [3], et à Rome même [4], à ce qu'il paraît, l'année du couronnement de l'empereur Henri II, en 1014, le *Credo* fut admis sur l'ordre du Pape Benoît VIII [5]. Dans tous ces pays, toujours on le chantait, ce qu'on faisait après l'Évangile (ou l'homélie prêchée sur cet Évangile). Cette place

1. Dans l'Orient, l'insertion du *Credo* dans la Messe ou « liturgie » après l'Évangile, remonte à Pierre Fullo (476 488) pour l'Église d'Alexandrie. Dans l'Église de Constantinople (511-518). Timothée Ier l'introduisit Et par après dans cette Église, au temps de Justinien Ier, empereur (565 578), le *Credo* fut reculé jusqu'avant le *Pater Noster*.

2. On le désigne sous cette dénomination, comme si la composition n'en avait été faite que par le Concile de Nicée (en 325), pour combattre la secte arienne, et que, plus tard, le premier Concile de Constantinople l'eût complété seulement, pour confondre (en 381) les négateurs de la divinité de l'Esprit Saint, tandis que déjà, avant le premier Concile de Constantinople, existait une formule assez semblable, que nous donne un livre d'ÉPIPHANE, *Anchoratus*, écrit en l'année 374 (cap. 121). Bien plus, il semble que, depuis un temps assez considérable, un certain symbole pour le Baptême ait été en usage dans l'Église de Jérusalem. C'est ce Symbole précisément qui parait avoir été retouché par après, en ce qu'on y inséra des formules empruntées au Concile de Nicée. Sur cet objet, cf. la bibliographie d'après HÉFELÉ-LECLERCQ, *Histoire des Conciles*, t. II, part. I, pp. 11-13.

3. De ce Symbole, Alcuin, Amalaire, Rhaban Maur ne disent mot. Mais WALAFRID STRABUS (IXe siècle) en dit ceci, *De ecclesiasticarum rerum exordiis et incrementis*, chap. 22 (MIGNE, *P. L.*, t 114, col. 947) : Cette coutume introduite à Constantinople, avait pour but de « faire opposer, par la doctrinale piété des fidèles, un contrepoison au venin des hérétiques... et cela jusque dans la célébration des sacrés Mystères. C'est donc de ces fidèles (de Constantinople) que cet usage sera venu aux Romains Cela paraît plausible Mais chez les chrétiens des Gaules et de la Germanie, c'est apres la confutation de l'hérésiarque, adoptianiste Félix, condamné sous le glorieux règne du monarque des Francs, Charles, en l'année 794, que ce même Symbole commence à être chanté plus souvent et dans son entier à pleine voix durant l'office de la Messe. » FLORUS LUGDUNENSIS, *De expositione Missæ*, c. 11, énumère « la protestation de la foi par le Symbole des Apôtres », parmi les parties ordinaires de la Messe (MIGNE, *P. L.*, t. 119, col. 25).

4. Il fait défaut dans le Sacramentaire grégorien ; du temps de Léon III, pape (795 816), il n'est pas, à ce qu'il semble, en usage durant la Messe, à Rome ; dans l'*Ordo Romanus II*, il n'a été inséré que plus récemment ; le *Micrologus* n'en parle pas.

5. Cf. BERNO AUGIENSIS, *De officio Missæ*, c 2 (MIGNE, *P. L.*, t 142, col. 1060-1061).

est on ne peut plus apte pour émettre cette profession de foi. Le Symbole vient après la fin de la Messe des catéchumènes. Solennellement, il extériorise l'assentiment de notre foi, que nous voulons fermement donner aux vérités proposées dans le cours de l'Épître, de l'Évangile et aussi dans l'homélie. Ce *Credo* est une préparation pour la Messe des baptisés ou fidèles, car il avive la foi, qui est la disposition fondamentale requise pour que le Sacrifice soit offert d'une façon sainte.

II. Pour résoudre notre question, il importe de remarquer que des auteurs contemporains attestent en général que la récitation du Symbole fut introduite pour exprimer la foi du clergé et du peuple tout entier afin que cette profession de foi, dirigée contre les erreurs, fût un contrepoison, administré au milieu même de la célébration du Mystère de l'Eucharistie, pour neutraliser, l'effet du venin de l'hérésie. Ainsi s'exprima, au IXe siècle, Walafrid Strabo [1].

La pratique du moyen âge tendait vers ce but : que le Symbole des Apôtres ne fût pas seulement récité par le prêtre célébrant, mais qu'il fût chanté non seulement par le chœur ou groupe des chantres, mais bien par le peuple tout entier : *ab universo populo* [2].

De là, il semble que se déduise, comme de soi-même, cette norme-ci. Le Symbole des Apôtres aurait été chanté dans ces assemblées-là où le peuple chrétien accourait en plus grande foule pour assister au saint Sacrifice de la Messe [3]. Et nous soupçonnons que cette rubrique a été la règle primitive et fondamentale. Dans la suite, l'explication symbolique de toutes les cérémonies ayant prévalu quelque peu, on se prit à regarder le Symbole comme un cantique de joie *canticum lætitiæ* [4], et le principe selon lequel le Symbole serait récité « seulement en la fête de ceux qui sont émumérés dans le texte du Symbole » prévalut [5]. Mais il existe une remarquable diversité entre l'usage des églises et celui des différents docteurs, tant pour ce qui est de déterminer la série des fêtes qui ont le *Credo*, que pour ce qui est de justifier l'application de la susdite règle [6].

1. Cf., par exemple, le texte cité du Concile de Tolède et tout le texte de Walafrid. D'ailleurs, la raison alléguée pour laquelle le *Credo* n'était pas chanté à Rome était que l'église romaine n'a jamais été infectée d'hérésie. BERNO AUG., *loc. cit.*

2. Au sujet de tout ceci, voyez deux ouvrages récents remarquables : A. FORTESCUE, *The Mass, a study of the roman liturgy*, London, Longmans, 1912 ; THALHOFER-EISENHOFER, *Handbuch der Katolischen Liturgik*, 2e éd., Herder, 1912, t. II, pp. 100-105.

3. Bernon, premier Abbé de Reichenau, atteste que le Pape Benoît VIII ordonna qu'à la Messe publique ce Symbole des Apôtres devrait être chanté ».

4. Ainsi parle le Pape Innocent III, *De Sacro Altaris Mysterio*, lib. II, c. 50 ; DURANDUS, *Rationale divinorum officiorum*, lib. IV, c. 25, nº 13. — C'est pourquoi on le chantait, par exemple, durant toute l'octave de la Noel, à l'exception de la fête des Saints Innocents ; et ailleurs, on le chantait journellement depuis Pâques jusqu'à l'Ascension.

5. Cf. JEAN BELETH, *Rat. divinor. officiorum*, c. 40 ; le Pape Innocent III, *loc. cit.* ; DURAND., *loc. cit.*

6. Par exemple, on chante le Symbole en la fête de saint Martin, le grand évêque

De tout cela il est loisible de conjecturer avec quelque fondement que cette règle, que j'énonçais en dernier lieu, n'était pas la norme qui, autrefois, réglait l'usage du *Credo*, mais que, primitivement, il y en avait une autre.

III. De nos jours, les liturgistes, établissent d'ordinaire cette règle-ci, qui fixe l'emploi du Symbole des Apôtres à raison :

A. Du *mystère ;* de la relation qui existe entre le Mystère qui se célèbre dans la Messe et les vérités de foi exprimées dans le Symbole;

B. De la *doctrine* de Foi que certains Saints ont prêchée à titre spécial;

C. De la *solennité* avec laquelle cette fête se célèbre par le concours de tout le peuple.

Par conséquent, de nos jours il faut qu'on dise le *Credo* :

A. A raison du **mystère :**

1° Tous les dimanches (car le jour du dimanche, jour du Seigneur, est consacré au culte de la très sainte Trinité). Et en ces dimanches on dira le *Credo*, même si la fête par elle-même n'avait pas droit au *Credo* (comme c'est le cas, par exemple, pour saint Laurent). On ne le dira point dans la célébration anticipée durant la semaine de la Messe d'un dimanche. Et la raison en est que le *Credo* s'attache *au jour* du dimanche et non point aux formules liturgiques qui constituent la Messe assignée à tel dimanche. Malgré cela, il ne faut point dire le Symbole dans la Messe des Rogations, qui, en la fête de saint Marc, se rencontrerait un jour de dimanche (n° 2802, ad. I)[1];

2° A toutes les fêtes de *Notre Seigneur Jésus-Christ*, de la *sainte Vierge Marie*, des *saints Anges* et de *saint Joseph*.

B. A raison de la **doctrine :**

Aux fêtes primaires des saints Apôtres, Évangélistes et Docteurs de l'Église, et pareillement à celles de leurs fêtes secondaires qui sont au moins du rang des fêtes doubles. De même, on dit le *Credo* au jour de la fête de sainte Marie-Madeleine, en tant que, « Apôtre à l'égard des Apôtres, elle leur annonça la première la joie de la Résurrection du Christ [2] ».

De même au jour de la fête de tous les Saints, car en ce jour de Toussaint, les bienheureux que je viens d'énumérer sont vénérés également et même ils le sont d'une façon prépondérante.

D'où l'on déduit cette formule de mnémotechnie : « **DA** credit, croit (= a le *Credo* à la Messe) ; **MUC** (ou **MVC**) non credit, ne croit pas (= n'a pas de *Credo*). **DA**, c'est-à-dire la première lettre des mots **Docteurs** et **Apôtres; MVC** ou les initiales des mots **Martyrs, Vierges** et **Confesseurs.**

C. A raison de la **solennité**.

1° Aux fêtes primaires et même aux fêtes secondaires (n°s 2484; 3249,

thaumaturge de Tours, parce que dans la séquence on chante de lui ces paroles : *Hic Martinus par Apostolis ; Hic Martinus compar Apostolis.* (DURANDUS, *loc. cit.*)

1. Il faudrait dire la même chose si la Messe des Rogations survenait dans l'Octave de Pâques (n° 2002, 12). Le motif : on regarde le *Credo* comme un chant de joie, *cantus lætitiæ*, ce qui ne s'accorde pas avec le caractère de pénitence que revêt la Messe des Rogations.

2. Ainsi Innocent III, *De Sacro Altaris Mysterio*, lib. II, c. 50.

1; 4192, 4) : si celles-ci sont célébrées au moins sous le rite double : *a)* du ***patron*** principal *de la localité* (bourg, cité, diocèse) dans les limites du territoire dont il est patron [1]; *b)* du ***titulaire de l'église***, dans cette église même [2]; *c)* des ***fondateurs d'un Ordre religieux*** dans les églises respectives des différents ordres;

2° A la fête d'un saint (ou même d'un bienheureux, si sa Messe a été concédée), duquel on conserve une relique ***insigne*** dans cette église même où se célèbre la Messe (n° 2802,1), pourvu que la fête soit de rite au moins double (nos 1333, 14; 1890, 5), et cela même si la relique insigne n'était pas exposée (n° 4186, 2). C'est pourquoi, à la fête des saintes reliques, qui dans la suite se célébrera à date fixe le 5 novembre (décret du 9 février 1912, ad. 2), on ne devra avoir le *Credo*, en dehors du jour du dimanche, que dans les seules églises du diocèse dans lesquelles on conserve des reliques ***insignes*** (de n'importe quel saint) (n° 3238) [3];

3° Dans les messes *votives solennelles*, pour un motif important, ***proregravi*** (et qu'on suppose alors être accompagnées d'une solennité extérieure et au milieu d'un grand concours de peuple, à moins qu'on ne les célèbre en dehors du dimanche en ornements violets). De même, généralement dans les *votives privilégiées*. Mais, pour chacune de ces dernières, il faudra consulter les rescrits qui les concèdent. Pourtant, il n'y a pas de *Credo* dans les Messes votives pour l'époux et l'épouse, ni dans les votives privées.

Il est à remarquer : que lorsqu'une fête ayant droit au Symbole se célèbre avec octave, le *Credo* doit être ajouté durant toute l'octave [4] bien que la Messe soit de quelque fête occurrente, même si l'octave ne devait pas être commémorée et que la dignité de la fête occurrente fût le motif d'omettre la mémoire de l'octave. Pareillement, à cause du principe (admis aujourd'hui) en vertu duquel une fête commémorée influe sur l'office du jour, de telle sorte qu'elle entraîne avec elle tout ce qui lui est propre et ne répugne pas, toutefois, à l'office même du jour; à cause de ce principe, il faudrait qu'il y eût *Credo* à la Messe le jour d'une fête qui, par elle-même

1. C'est pourquoi on doit ajouter le *Credo* dans toute l'étendue du diocèse de Bruges en la fête secondaire de la translation de saint Donatien (30 août).

2. Non pas dans les autres églises de cette même ville (nos 2189 et 4281, *supra*, p. 215) ou du diocèse, à moins que ce ne soit la fête du titulaire de l'église *cathédrale*, fête à laquelle sont obligées toutes les églises du diocèse (n° 3803, 2).

3. La Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que « les reliques qui suivent sont des reliques *insignes* : la tête, le bras (ou sa seule partie antérieure ou supérieure n° 4041), la jambe (entière, non le seul tibia, n° 1234, 2), et cette partie dans laquelle le martyr a été torturé corporellement, pourvu qu'elle soit intégralement conservée, qu'elle ne soit pas minime et que l'Ordinaire l'ait approuvée et en ait légitimé le culte » (n° 555). De même sont reliques insignes : le cœur, la langue, une main, un pied, si par un miracle, ils sont conservés intacts.

4. Cependant, les Regulares qui ont à leur usage un Calendrier particulier sont tenus à ne pas omettre le Symbole en la fête même du titulaire de l'église cathédrale (qu'ils doivent célébrer); mais ils peuvent omettre le *Credo* aux jours durant l'octave (ils ne sont point obligés à faire cette octave), à moins, toutefois, qu'ils ne soient tenus par ailleurs à célébrer l'octave du titulaire en question. (Cf. VICTORIUS AB APPELTERN *ap. Ephemer. Liturg.*, 1912, pp. 330 et suiv.)

n'aurait pas droit au Symbole, si durant cette Messe il était fait mémoire de quelque fête occurente simplifiée, qui a droit au Symbole (*S.R. C.*. 21 juin 1912, ad. IV). Malgré cela, « dans le cours de la Messe de Vigile ou de la Messe de férie, il ne faut pas intercaler le *Credo* à raison d'une fête ou d'une octave ayant, elle, le *Credo* » (*S. R. C.*, 24 mai 1912, ad. VI, 2°). Le motif en est que le caractère de joie du Symbole n'est pas censé pouvoir aller de pair avec la nature de la vigile ou de la férie [1].

BIBLIOGRAPHIE

Défendons-nous! par l'abbé Charles Grimaud, professeur à l'externat des Enfants-Nantais, 261 pp., in-12, 2 francs. — Paris, librairie Téqui, rue Bonaparte, 82.

L'impiété, la mauvaise presse, l'école laïque, la déchristianisation de la famille, les entraînements du jour, les préjugés, l'apathie sociale, le socialisme, la désertion des campagnes, autant d'ennemis contre lesquels nous avons à nous défendre. Dans un style vif, alerte, rappelant un peu le genre de Pierre l'Ermite, sous forme d'histoires faciles à lire, très vécues, parfois caustiques ou saisissantes, l'auteur met en garde contre les attaques sournoises de chacun de ces différents adversaires. Signalons au hasard quelques titres suggestifs : Joies perdues; Pauvre peuple; Veillons l'école; Sans famille; Féministe; Du gras au maigre; Nourrir les prêtres?; Raquettes et patins; Sabotage?; L'horreur des champs, etc. C'est un excellent livre à mettre entre les mains des hommes de nos cercles d'études ou d'œuvres sociales et des aînés de nos patronages. Peut-être ouvrira-t-il bien des yeux et fera-t-il tomber bien des préjugés.

1. Cet article est la traduction d'un article de M. CALLEWAERT paru dans les *Col. Brug.*, janvier 1913.



LA PENTECOTE

I. L'ESPRIT QUI FAIT LES VIVANTS.

Credo in Spiritum vivificantem.

LA piété liturgique ne consiste pas principalement dans un minutieux épluchage des textes de la Messe ou de l'Office. Il faut, avant tout, pénétrer parfaitement le Mystère qui sert de thème général à tout le développement liturgique. Une fois l'esprit bien pénétré de cette vérité fondamentale, l'activité de l'âme s'exerce sans effort sur les textes qui la présentent sous tous ses aspects.

L'intelligence plus complète du texte de saint Jean : « l'Esprit n'était pas encore donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié [1] », et du lien de dépendance très profond qu'il établit entre ces deux événements va nous introduire dans le mystère de la Pentecôte.

Dans ce texte, l'Ascension, c'est-à-dire le *nondum erat glorificatus*, se présente à nous comme l'événement synthétique qui résume et couronne toute l'œuvre de la Rédemption. Le Christ a voulu conquérir le droit de recréer une humanité nouvelle, de lui transmettre à nouveau la vie divine, d'être Père d'une race réhabilitée. Le triomphe de la vie sur la mort, il l'a réalisé d'abord en lui-même, et cette œuvre de résurrection, avec tous les droits infiniment féconds qui en découlaient pour sa race, a été authentiquement reconnue et consacrée le jour de l'Ascension : *fui mortuus, et ecce sum vivens in sæcula sæculorum* [2].

Mais pour être Père d'une humanité nouvelle, il reste à ce nouvel Adam une œuvre à accomplir : il doit, par son opération propre, transmettre cette vie à sa race, afin que celle-ci vive d'une vie semblable à la sienne. Et cette vie il n'a pu la donner, *nondum erat Spiritus datus*, avant que ses droits à cette paternité ne lui soient reconnus par la très

1. JEAN, VII, 39
2. Apoc. I, 18

sainte Trinité: *quia nondum erat glorificatus*. On voit par là combien profonde est cette dépendance exprimée dans le texte de l'Apôtre. Maintenant que, par son œuvre, le nouvel Adam déborde de la vie de l'Esprit, maintenant qu'il est devenu « esprit vivifiant », il est capable de féconder l'Épouse qu'il s'est préparée avant de monter au ciel, de lui transmettre ces germes de vie à jamais féconds, de lui envoyer son Esprit. Et c'est de cette union du nouvel Adam et de la nouvelle Eve dans l'Esprit de vie, que naîtra toute la race des vivants; c'est dans le sein de notre Mère l'Église que nous puiserons, par l'effusion de l'Esprit, cette même vie du Christ, jusqu'à la mesure de sa stature parfaite, en attendant notre naissance à la vie pleine, notre *dies natalis*.

Nous comprenons maintenant cette expression de saint Jean Chrysostome parlant de la Pentecôte : « Nous voici arrivés au comble de tous les biens, nous voici parvenus à la métropole de toutes les solennités, nous voici prêts à recueillir les fruits de la promesse du Seigneur [1]. » Et cette autre de saint Augustin : « La solennité de Pâques est arrivée à son terme sans rien perdre de son éclat, et nous a préparés aux splendeurs de ce jour. Pâques a été le commencement de la grâce, la Pentecôte en a été le couronnement [2]. »

Le Christ est venu au monde pour que nous ayions la vie : or sa vie ne se communique à nous que par l'envoi de son Esprit; le mystère de la Pentecôte est donc l'aboutissant de toute l'œuvre rédemptrice, c'est le Don qui les résume et les renferme tous; en envoyant son Esprit, le Christ accomplit l'acte suprême de toute son œuvre.

Et l'action du Christ et celle du Saint-Esprit sont tellement inséparables que ce retour mystérieux dont parle le Maître en son nom personnel : *Non relinquam vos orphanos : veniam ad vos* [3], il l'accomplit d'abord par son Esprit.

Il est une autre analogie, chère à saint Paul, pour mettre en relief ce grand mystère. Le Christ est la tête, le chef d'un corps dont nous sommes les membres; et la tradition a exprimé la même pensée en appelant l'Église le corps mystique du Christ.

Bien superficiel serait celui qui ne verrait là qu'une métaphore, une pure fiction de notre imagination. Ce corps est une réalité vivante, la plus auguste et la plus sainte des réalités. On ne saurait pas assez le dire : *mystique* ne s'oppose pas à *réel*; il s'oppose à physique. Le Christ est la tête du corps non pas seulement par une prééminence honorifique, mais encore par un influx vital qui part de Lui et gagne tous les membres.

Ce principe vital, c'est l'Esprit qui sanctifie l'humanité du Christ dans

1. 2e homélie de la Pentecôte, trad. Bareille (Paris, 1873), t. IV, p. 115.
2. 43e serm. pour la Pentecôte, *M. P. L.*, t. 38, col. 1225-1246.
3. Jean, XIV, 18.

toute la plénitude. Et le Christ le fait circuler dans ses membres et forme ainsi ce corps mystique, dont l'Esprit-Saint est l'âme et la vie.

L'Église du Christ renferme donc dans son corps visible un principe intérieur et surnaturel; elle garde caché dans son sein un élément divin qui est son âme, le principe sanctificateur et vivificateur de tous les membres.

La Pentecôte inaugure donc une ère nouvelle : la vie de l'Esprit-Saint dans l'Église, le règne de l'Esprit qui fait les vivants : *credo in Spiritum vivificantem.*

II. ENSEIGNEMENT DES PÈRES DE L'ÉGLISE.

L'explication des fêtes liturgiques occupait une grande place dans la prédication chrétienne des premiers siècles. Si nous ne possédons pas de livres liturgiques proprement dits remontant au delà du VI[e] siècle, nous sommes renseignés en partie sur la liturgie primitive par toute la littérature chrétienne des Pères et des Conciles, au point qu'on pourrait reconstituer le canon liturgique de certaines églises par l'étude des homélies de leurs pontifes.

Non seulement ils exposent successivement les mystères du cycle liturgique, mais leur développement est souvent tissé de textes ou d'applications empruntés aux formules liturgiques, conformément au conseil de saint Ambroise dans son *De Officiis*[1].

Saint Léon, en particulier, excelle dans ce genre. Nous avons noté quelques-uns des emprunts les plus significatifs faits aux textes liturgiques dans son sermon sur les Quatre-Temps de Pentecôte.

C'est dire assez l'intérêt qu'offrent, pour l'étude de la liturgie, les homélies des Pères. Comme nous l'avons fait plus d'une fois déjà [2], nous donnons ici quelques extraits des principaux docteurs. Il est si réconfortant de penser que ces fêtes liturgiques que nous célébrons aujourd'hui ont été vécues par toutes les générations chrétiennes qui nous ont précédés, et que, à quinze siècles de distance, il nous est donné d'entendre les docteurs de l'Église nous parler de ces mêmes solennités que nous-mêmes nous allons célébrer pendant huit jours, en communion avec tous les catholiques du monde entier.

Saint Léon le Grand.

Probablement Toscan d'origine. Il occupa la chaire de Pierre de 440 à 461. Ses sermons sont au nombre de cent seize, dont vingt ne lui appartiennent probablement pas; presque tous sont de courtes allocu-

1. *P. L.*, t. XV.
2. *Quest. lit.*, 1re année, p. 253; *ibid.*, p. 333.

tions liturgiques illustrant tout le cycle. Jamais prolixes, parfois même d'une remarquable concision, ces prédications se déroulent d'un ton grave et solennel.

Sermon 75 (al. 73) [1], *sur la Pentecôte.*

I. *La Pentecôte chrétienne correspond à la Pentecôte mosaïque.*

La solennité d'aujourd'hui, très chers frères, doit être mise au nombre des plus grandes fêtes : tous les cœurs catholiques le savent. Et l'on ne peut douter qu'une grande vénération soit due à ce jour consacré par l'Esprit-Saint au merveilleux miracle de sa mission extérieure en ce monde. Depuis le jour où Notre-Seigneur s'est élevé au plus haut des cieux pour prendre place à la droite de Dieu le Père, dix jours se sont écoulés. En même temps, nous avons atteint le cinquantième depuis la Résurrection du même Jésus. Ce jour vénérable contient en lui de grands mystères tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament. En ce jour apparaît clairement que la grâce a été préparée par la loi et que la loi a reçu son accomplissement par la grâce. En effet, comme la loi a été donnée au peuple hébreu, sur le mont Sinaï (*Exod.*, XIX, 17), cinquante jours après l'immolation de l'Agneau pascal, ainsi, après la Passion du Christ, où a été immolé le véritable Agneau de Dieu, c'est le cinquantième jour, à compter depuis sa Résurrection, que l'Esprit-Saint est descendu (*Act.*, II, 3) sur les apôtres et la foule des croyants. Tout fidèle attentif remarquera par là sans peine que les origines de l'Ancien Testament ont fourni les fondements de l'Évangile ; c'est le même Esprit qui a conclu la seconde comme la première Alliance.

. . . .

IV. *Erreur des Macédoniens au sujet de la personne du Saint-Esprit, qui est la source et la cause de tout bien.*

Comme, donc, nous avons en horreur l'arianisme, qui veut séparer d'une certaine manière le Père et le Fils, ainsi aussi nous avons le même éloignement pour les Macédoniens. Ceux-ci, en effet, bien qu'ils reconnaissent l'égalité du Père et du Fils, professent cependant que l'Esprit-Saint leur est inférieur en nature. Ils négligent de considérer qu'ils profèrent ainsi un blasphème qui ne recevra de pardon ni en ce monde ni au dernier jugement. Notre-Seigneur dit, en effet : « Les péchés commis en paroles contre le Fils de l'Homme seront pardonnés ; mais ceux qui blasphèment contre le Saint-Esprit ne recevront pas de rémission ni en ce monde ni en l'autre. » (MATT., XII, 32.) Celui qui persévère dans cette impiété n'a pas de pardon à espérer, parce qu'il exclut Celui par lequel il aurait pu l'obtenir, et qui n'a pas d'avocat pour le défendre n'a pas à espérer la grâce du pardon. C'est par l'Esprit divin que l'on invoque le Père, c'est lui qui donne les larmes de la pénitence, c'est lui qui met en l'âme les humbles sentiments du repentir et personne ne peut dire : « Seigneur, Jésus ! » que par la grâce de l'Esprit. (I., *Cor.*, XII, 3.) Saint Paul enseigne clairement qu'il est un même Dieu, avec le Père et le Fils, également Tout-Puissant, lorsqu'il dit : « Il y a diver-

1. *P. L.*, t. 54, c. 400.

sité de dons, mais c'est le même Esprit ; diversité de ministère, mais c'est le même Seigneur ; diversité d'opération, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. » (*Ibid.*, IV, 6.)

V. *C'est par l'Esprit-Saint que tout est sanctifié dans l'Eglise, les jeûnes eux-mêmes ont été institués par lui.*

Ces témoignages et d'autres encore, que l'on trouve à foison dans les divines Écritures, nous excitent tous à avoir une grande vénération pour la fête de la Pentecôte et à nous réjouir en l'honneur de l'Esprit-Saint, qui sanctifie toute l'Église catholique et qui habite dans les âmes fidèles. C'est lui qui nous donne la foi et qui nous enseigne la doctrine. Il est la source de l'amour, le sceau de la chasteté et la cause de toute notre vigueur spirituelle. Réjouissez-vous, âmes fidèles, de ce qu'il n'y a qu'une seule voix par toute la terre pour louer un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, et de ce que la mission extérieure de la troisième Personne de la sainte Trinité, qui s'est manifestée à nous sous la forme de langues de feu, persévère dans l'Église par ses effets et l'abondance de ses dons. Car ce même Esprit de vérité fait briller sa lumière dans son habitation glorieuse (l'Église) et ne souffre pas qu'il y ait dans son temple rien de ténébreux, rien de tiède.

A cela tend également la purification par le jeûne et l'aumône. Car ce jour vénérable de la Pentecôte est suivi de l'observance salutaire accoutumée des Quatre-Temps. Les saints ont toujours expérimenté son utilité pour les âmes. Nous-même nous vous exhortons, dans notre sollicitude pastorale, à les célébrer avec soin. Si par négligence vous aviez contracté quelque souillure, la pénitence du jeûne vous en châtiera et votre piété charitable vous en purifiera. Nous jeûnerons donc mercredi et vendredi prochains. Samedi, nous célébrerons les Vigiles avec la piété accoutumée dans le même but, par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant un seul et même Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, vit et règne à jamais. Amen.

Sermon 76 (al. 74) [1], *de la Pentecôte.*

Mes chers frères, le texte de la parole divine nous montre quel est le motif et quelle est la nature de la solennité d'aujourd'hui. Nous reconnaissons qu'en ce jour, le cinquantième après la Résurrection du Seigneur et le dixième après son Ascension, l'Esprit-Saint, qu'on espérait, puisque le Christ l'avait promis, a été donné aux disciples de Jésus.

Mais notre devoir de prédicateur nous oblige également à ajouter ici une instruction à l'adresse des nouveau-nés de la sainte Église (baptisés le samedi de la Pentecôte). Nous ne craignons pas que notre enseignement aux néophytes cause de l'ennui à ceux qui sont déjà instruits de la vie spirituelle : car un des fruits de leur ferveur et de leur charité est qu'ils aiment à voir la doctrine qu'ils ont apprise à pratiquer pour la plus grande utilité de leurs âmes prêchée au plus grand nombre d'hommes possible. Que donc dans le cœur de tous pénètrent ces dons divins distribués en ce jour. Et que les chrétiens, tant instruits que non encore initiés, ne méprisent pas la parole prêchée par nous en vertu de notre ministère. Les premiers témoigne-

1. *P. L.*, t. 54, c. 404.

ront par cette docilité de leur amour pour cette doctrine qu'ils connaissent déjà; les autres, du désir qu'ils ont de la connaître...

Maxime de Turin.

Contemporain de saint Léon Ier. Sa biographie n'offre que deux dates certaines : en 451, il souscrit les actes d'un concile de Milan; en novembre 465, il assiste à un concile romain. Dans le procès verbal de cette dernière assemblée, saint Maxime paraît immédiatement après le pape Hilaire, sans doute comme doyen d'âge des évêques présents.

Célèbre au Ve siècle par son éloquence dans le nord de l'Italie, il nous reste de lui une collection considérable de discours, sermons, homélies. Ils sont courts, substantiels.

Sur la solennité de la Pentecôte [1].

Mes chers Frères,

Votre piété doit déjà connaître cette solennité. A force de la célébrer, nous savons ce qui en fait l'objet, ce qu'il nous y faut envisager et en quelle mesure nous le devons faire. Cette fête revient régulièrement. Toujours à nouveau il nous faut en reprendre la célébration, et chaque fois nous pénétrons plus avant dans l'intelligence de ce mystère si souvent renouvelé.

Nous fêtons aujourd'hui ce que les Grecs appellent Pentecôte, c'est-à-dire le cinquantième jour à partir de la Résurrection du Seigneur. Non pas comme beaucoup le pensent que, après ce nombre de jours, le Seigneur soit monté aux cieux. Car il resta après sa Résurrection avec ses apôtres durant quarante jours, au bout desquels il remonta à la droite de son Père. Ce que dit l'Évangéliste Luc : « Il vécut encore avec eux après sa Passion l'espace de quarante jours. » Donc, durant une série de quarante jours, le Sauveur laissa ses disciples jouir de sa présence, afin que nous eussions à nous réjouir autant de temps de la gloire de sa Résurrection que nous en avions mis à pleurer les injures de sa Passion. Nous prendrons ainsi nos repas dans la joie de l'avoir présent au milieu de nous durant un temps égal à celui que nous jeûnions par douleur de son absence.

Aujourd'hui donc, ce n'est pas le Christ qui s'est élevé au ciel, mais c'est l'Esprit du Christ qui est descendu vers nous, selon ce que Notre-Seigneur lui-même avait promis par ces paroles : « Quand je serai remonté vers mon Père, je vous enverrai l'Esprit consolateur, l'Esprit de Vérité; et lui vous enseignera toute chose ». (Jean, XVI, 14.) C'est une grande grâce, assurément; c'est une double joie. Nous ne perdons pas le Christ qui s'éloigne, et nous possédons l'Esprit-Saint qui vient à nous. Car, par une foi méritoire, nous avons le Christ près de nous et l'Esprit-Saint par sa venue sanctificatrice.

« Quand je serai retourné là-haut, a dit Jésus, je vous enverrai l'Esprit consolateur. » (Jean, XVI.) Nous croyons que déjà le Fils est arrivé auprès de son Père, quand nous voyons l'Esprit-Saint se communiquer aux apôtres. Notre croyance inébranlable est que Jésus règne déjà dans les cieux,

1 *P. L.*, t. 57, col 377B à col. 380A.

puisque nous le voyons sur terre distribuer ses dons, selon la prophétie que voici : « Il est monté aux cieux ayant rendu captive la servitude qui nous enchaînait, et il a distribué aux hommes ses dons. »

Oui, vraiment, le vainqueur donne des présents, fait des largesses. C'est pourquoi le Sauveur, étant vainqueur du démon, a fait des libéralités après son triomphe. Il a voulu enrichir encore par sa bénédiction ses disciples qu'il avait délivrés de la captivité. Il nous a libérés de cette captivité, quand pour ressusciter il a, lui-même, enchaîné les puissances de l'enfer. Il nous a enrichis quand il nous a ouvert, pour nous y faire régner par l'Esprit-Saint, les portes du ciel. Mais ce n'est que par degrés que nous apprenons à passer des régions de la mort à celles de la vie. Alors nous apprenons à monter de la terre jusqu'aux cieux. L'Écriture sainte nous avait du reste dit que le Saint-Esprit nous apprendrait toute chose. (JEAN, XIV, 26.) Et qu'enseigne donc ce divin Esprit? Sans aucun doute, il enseigne ce qui est saint. Il s'entend à instruire dans la sainteté. Et quels sont plus particulièrement les enseignements de l'Esprit de Dieu? Il nous enseigne tout ce que le divin Maître nous faisait entrevoir par cette parole : « J'ai encore beaucoup à vous apprendre, mais à présent vous n'êtes pas encore à même de le saisir. Dès que l'Esprit de Vérité sera venu, il vous enseignera toute chose. » (JEAN, XVI, 12.)

C'est donc un bon Maître que l'Esprit-Saint qui accomplit les ordres du Sauveur et qui, comme nous le voyons, a la même doctrine que le Christ, et, par conséquent, il faut bien qu'il soit une même nature avec le Christ. C'est pourquoi, mes chers frères, purifions-nous de toute tache, afin de mériter l'effusion abondante de l'Esprit-Saint. Si nous délaissons le monde présent, nous recevrons l'Esprit que le Père a envoyé aux apôtres, l'Esprit de Vérité. Car Dieu ne fera pas de différence entre les apôtres et nous : et pour nous aussi ce qu'il a promis se réalisera si nous parvenons à réaliser ces œuvres, à concevoir ces désirs et pratiquer ces actes que nous voyons dans ses apôtres. Et alors, en accomplissant la Loi du Seigneur, loi sainte et qui convertit l'âme, en observant les différents préceptes, nous arriverons à être les héritiers du Seigneur et les cohéritiers du Christ, les possesseurs de l'héritage, les concitoyens des anges; pourvu que le Christ daigne nous accorder sa grâce, lui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Amen.

Saint Grégoire le Grand († 604).

En 590, il monta sur le siège de Pierre. Le sermon qui suit est pris de ses homélies sur les Évangiles, au nombre de quarante. Le ton est paternel et la langue très simple. Elles ont été composées, probablement, en 592. C'est à ces homélies que l'on s'est plu à emprunter dans la suite et les leçons de l'Office liturgique et les lectures des Chapitres ou du réfectoire des communautés religieuses.

Homélie 30e adressée au peuple dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, le saint jour de la Pentecôte [1].

N. 8. Quelle n'était pas la faiblesse et la timidité du pasteur lui-même de l'Église, près du tombeau duquel se dresse aujourd'hui notre chaire [2]? interrogez la portière de Caïphe, elle vous le dira. Intimidé par la voix d'une pauvre femme, la crainte de la mort lui fit renier la vie. Et tandis que Pierre reniait son maître sur terre, le larron lui rendait témoignage sur la croix. Mais cet homme craintif, écoutons ce qu'il devient après la venue de l'Esprit. Les magistrats et les sénateurs juifs se réunissent; défense est faite aux apôtres de parler au nom du Christ; Pierre répond avec autorité : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Et encore : « Jugez vous-mêmes s'il convient de vous écouter plutôt que Dieu. Il nous est impossible de ne pas publier ce que nous avons vu et entendu. » Après cela, ils s'en allaient tout heureux de devant le Sanhédrin, parce qu'ils avaient été trouvés dignes de souffrir des injustices pour le nom de Jésus. Voilà donc Pierre qui se réjouit d'être battu de verges, lui qui était intimidé par de simples paroles. Lui qui auparavant craignait les remarques de la servante, après la venue de l'Esprit, bien que fustigé, il vainquit la résistance des princes juifs.

Élevons un instant les yeux de la foi sur la puissance de cet Ouvrier divin (Esprit Saint) et considérons les Pères du Nouveau et de l'Ancien Testament. Les yeux de la foi grands ouverts, voici que je contemple David, Amos, Daniel, Pierre, Paul, Matthieu, et je vois ce que peut opérer cet Esprit divin. Il remplit un jeune chanteur qui s'accompagne de la cithare, et il en fait un psalmiste. (I, *Reg.*, XVI, 18.) Il remplit un gardien de bétail, arrachant des arbustes (sycomores), et il en fait un prophète. (AMOS, VII, 14.) Il remplit un jeune homme abstinent, et il en fait un juge de vieillards. (DAN, XIII, 46.) Il remplit un pêcheur, et il en fait un prédicateur. (MATT, IV, 19.) Il remplit un persécuteur, et il en fait un docteur des gentils. (*Act.* IV, 1 et suiv.) Il remplit un publicain, et il en fait un évangéliste. (LUC, V, 27-28.) O quel artisan est ce divin Esprit ! Il n'a pas besoin de longue préparation pour obtenir ce qu'il veut. Dès que son doigt a touché l'âme, elle est instruite; la toucher seulement, c'est l'instruire. Aussitôt que sa lumière a pénétré dans l'âme, elle est transformée. Elle laisse là ce qu'elle était et se montre bientôt ce qu'elle n'était pas.

9. Considérons ceux qui nous ont prêché la foi; examinons comment Il les a trouvés aujourd'hui et ce qu'Il en a fait. Voyez-les d'abord réunis secrètement dans le cénacle par crainte des Juifs. Ils savaient, sans doute, leur langue maternelle, et cependant ils n'osaient pas annoncer ouvertement le Christ dans cette langue qu'ils connaissaient. Vint l'Esprit, qui leur communiqua le don des langues et leur donna à l'intérieur une force divine pour parler avec autorité. Ils se mirent alors à annoncer le Christ dans une langue étrangère, eux qui, tout d'abord, craignaient d'en parler dans leur propre langue. Le feu qui les consumait leur fit mépriser les tourments du corps,

1. *P. L.*, t. 76, col. 1225-1226. Cf. les leçons du 2e Nocturne du commun des Apôtres.
2. *Statio ad S. Petrum* le jour de la Pentecôte.

qui les effrayaient tant auparavant; il vainquit en eux cet instinct de la conservation commun à tous les êtres de la nature, par l'amour de leur Créateur. Et ceux qui d'abord défaillaient par la crainte de leurs adversaires s'avancent maintenant hardiment devant eux. En un mot, Celui qui les éleva si haut transforma en véritables cieux [1] ces âmes humaines.

Vous voyez donc, très chers frères, quelle grande solennité est la venue de l'Esprit-Saint, après l'Incarnation du Fils unique de Dieu. L'une est aussi vénérable que l'autre. Dans la première, Dieu, demeurant en lui-même, a pris la nature humaine; dans la seconde, des hommes ont reçu Dieu descendant du ciel. Dans l'une, Celui qui était Dieu par nature s'est fait homme, dans l'autre, des hommes devinrent des dieux par adoption. Si donc nous ne voulons pas demeurer charnels dans la mort, aimons, très chers frères, l'Esprit qui fait les vivants.

SAINT AUGUSTIN († 430).

Deuxième sermon de saint Augustin pour la fête de la Pentecôte.

Frères bien-aimés, il n'y a que peu de temps nous avons célébré solennellement le quarantième jour, jour de joie pour l'univers tout entier. Depuis lors les révolutions du globe nous ont donné dix jours, le mystère figuratif s'est accompli, nous nous sommes rapprochés du ciel et du Saint-Esprit, et voici que, pour la sanctification de l'Orient, de l'Occident, du Nord et du Midi le Saint-Esprit descend le cinquantième jour et fait rayonner sa sainteté sous la forme de langues de feu. Mais ce feu purifie plutôt qu'il ne brûle, et il produit encore le rafraîchissement de la sanctification, comme autrefois dans la fournaise il changea les flammes en bienfaisante rosée. Comment le feu ne deviendrait-il pas docile et doux sous l'action du Saint-Esprit, puisque la fournaise ardente est devenue un séjour de délices? Aimons à contempler les lèvres des apôtres; aimons à entendre le cantique des enfants; et sur les apôtres et sur les enfants, nous retrouverons les langues de feu. C'est l'Esprit-Saint qui a sanctifié vos Pères; c'est lui qui a donné à de pauvres pêcheurs le pouvoir de nous faire entendre un langage céleste. Quel étonnement ne dut-on pas éprouver quand on entendit ces enfants dans la fournaise, s'écriant au milieu des flammes : « Vous êtes béni, Seigneur, Dieu de nos Pères! » (DAN. III, 26.) Les Chaldéens furent saisis d'effroi et ne purent s'expliquer cet étrange spectacle. Comment contempler sans frémir ces enfants tout éclatants de lumière, se jouant en liberté dans cet océan de feu et célébrant le Seigneur dans leurs cantiques nouveaux? De même, au jour de la Pentecôte que ne durent pas éprouver les Juifs réunis de tous les pays du monde, en entendant les apôtres leur parler à tous leur propre langue? C'est ainsi que le Saint-Esprit réunissait dans une admirable unité toutes les nations de l'univers. Toutes les langues venaient ainsi se confondre dans le langage des apôtres, devenus miraculeusement les interprètes de tous les peuples.

1. Saint Grégoire fait ici allusion au psaume 18 qu'il applique aux Apôtres : *Cœli enarrant gloriam Dei*.

Appelés à prêcher le royaume des cieux à toutes les nations, les apôtres devaient consacrer dans leur personne la langue de tous les peuples. Ils ne parlaient qu'une seule langue, et cette langue était comprise de tous, semblable à la manne, qui n'était que d'une seule espèce et avait la propriété de satisfaire à tous les goûts. Ce prodige était opéré par l'Esprit-Saint, qui sait se révéler dans l'unité de toutes les nations. En effet, de même que l'Esprit-Saint, Dieu unique avec le Père et le Fils, daigne multiplier ses dons sans les différencier essentiellement; de même les apôtres ne parlaient qu'une seule langue, et cependant tous les auditeurs de nations diverses y reconnaissaient leur propre langage. La vue et l'ouïe y trouvaient une douce satisfaction, car devant une compréhension parfaite la discussion n'est plus possible; aussi, ces pauvres pêcheurs de Galilée paraissaient-ils porter sur leur front et sur leurs lèvres un diadème royal. Car il est Roi, celui qui est descendu du ciel; voilà pourquoi il siège sur les lèvres des apôtres comme sur son trône, après avoir établi en eux son empire et sa domination. C'est là ce qu'a su parfaitement le Saint-Esprit, qui toujours est Dieu dans les pères et dans les enfants, dans les prophètes et dans les pêcheurs.

L'Esprit aime toujours à se reposer sur les hauteurs. Il trouva les apôtres dans la partie supérieure du cénacle et écrivit la loi dans leur esprit, comme il l'avait gravée sur les tables, au sommet du Sinaï. C'était alors sur des tables de pierre, à cause de la dureté de cœur des Juifs; mais aujourd'hui, c'est dans l'esprit des apôtres, parce que nous ne sommes plus sous la loi de crainte, mais sous la loi d'amour. Sur le mont Sinaï la loi fut donnée au milieu des éclairs et du tonnerre; dans le cénacle, si ce sont des langues de feu, c'est un feu qui rafraîchit. Au pied du Sinaï, la foule effrayée prenait la fuite pour ne pas entendre la voix terrible du Seigneur; à Jérusalem, les nations réunies de toutes les parties de l'univers, loin de prendre la fuite, se massent pour entendre le Saint-Esprit parlant par ses ministres.

Vous avez entendu nommer (Épître) les Parthes, les Mèdes, les Indiens, les Perses, les Crétois, les Arabes et autres peuples désignés dans le livre des *Actes des apôtres*. Le monde tout entier y était représenté; le quarantième jour, celui de l'Ascension du Seigneur, les avait rassemblés à Jérusalem, parce que le nombre des dix préceptes renferme pour l'univers toute l'autorité des saintes Écritures. Quatre fois dix font quarante; reste une autre dizaine, qui est celle de la vie éternelle, où les pêcheurs recevront la récompense dont le gage leur a été donné par le Saint-Esprit. Toutes les promesses ont reçu leur accomplissement authentique. Le sacrement de la cinquième dizaine s'est pleinement réalisé; la grâce des cinquante jours rayonne dans toute son expansion, la joie possède toute sa perfection. Les fêtes de Pâques sont terminées, l'alleluia est rentré dans le silence; mais pourtant ce n'est plus la tristesse, car nous avons reçu ce précieux gage du Saint-Esprit, et par lui nous possédons chaque jour l'heureux avantage de vivre avec Jésus-Christ, et par Jésus-Christ de nous préparer dans l'innocence à la célébration de nouvelles fêtes pascales.

DU JEUNE DE LA PENTECOTE[1] (QUATRE TEMPS).

Saint Léon inculque fortement la nécessité de ce jeûne et en appelle même à l'autorité des apôtres. A son époque, en effet, la fixation des Quatre-Temps d'été à cette semaine était contestée. Ils furent même transférés dans la suite ; et ce n'est qu'au XIe siècle qu'ils furent définitivement fixés à cette époque (cf. *R. B.*, 1901, p. 180, et 1910 pp. 57-58).

Dans la tradition chrétienne, le temps de pénitence comporte autant des œuvres corporelles de miséricorde que des jeûnes ; et si, pendant ce temps, nous retranchons de notre table et de nos distractions le superflu, c'est principalement, semble-t-il, pour nous permettre plus de largesses envers les pauvres. Quel motif élevé pour nos jeûnes, qui deviennent facilement trop pharisaïques !

Sermon 78 (*al.* 76).

Mes très chers Frères,

I.

La solennité de ce jour, consacrée par la descente du Saint-Esprit, est suivie comme vous savez, d'un jeûne solennel. *C'est là une institution salutaire, éminemment propre à purifier les âmes et les corps*[2]. A nous de le célébrer par une fidèle observance. Lorsque les apôtres eurent reçu la vertu promise et lorsque l'Esprit de Vérité eut pris possession de leur cœur, il n'est pas douteux qu'entre autres mystères de la céleste doctrine ils ont institué cet exercice de mortification spirituelle, sous le magistère du Paraclet, et cela dès le début de l'Église. Ainsi sanctifiées par le jeûne, les âmes deviennent plus aptes à recevoir l'abondance des dons célestes. La protection du secours tout-puissant aidait les disciples du Christ, et la divinité entière du Père et du Fils présidait aux origines de l'Église naissante dans la personne du Saint-Esprit. Mais ce n'était pas par la force physique et la satiété du corps qu'ils devaient résister aux assauts constants des persécuteurs et aux frémissements menaçants des impies, car rien ne diminue plus la force morale de l'homme que l'excès ou même l'abondance des délectations sensibles, et l'âme raisonnable est d'autant plus pure qu'elle modère les appétits de la chair.

1 *P. L.* t. 54, col 415-416.

2. Souvent, dans saint Léon, on trouve des textes liturgiques enchâssés dans ses sermons sans aucune indication. A-t-on puisé à ses écrits pour composer les oraisons plus tard, ou bien saint Léon ne fait-il que s'inspirer de textes existants ? la deuxième opinion est plus probable. Voici le texte latin de son discours : *Solemne jejunium quod animis corporibusque curandis salubriter institutum, devota nobis est observantia celebrandum.* Or, nous lisons aujourd'hui, le samedi après les Cendres, l'oraison suivante : ... *ut hoc solemne jeiunium quod animabus corporibusque curandis salubriter institutum est, devoto servitio celebremus.* Cette oraison, dans le Sacramentaire léonien, se trouve indiquée : *In jejunio mensis quarti* : c'est le jeûne de la Pentecôte (le quatrième mois, c'était juin ; le septième, septembre). (Cf. MURATORI, *Liturgia Romana vetus*, Naples, 1700.)

II.

Les docteurs qui ont instruit les enfants de l'Église de leurs exemples et de leurs traditions *ont donc commencé par les saints jeûnes l'éducation de la milice chrétienne ; celle-ci aurait ainsi, pour combattre les ennemis spirituels, les armes de la pénitence*[1], qui détruisent les stimulants des vices. Nos adversaires ne pourront rien contre nous, si nous ne sommes pas les esclaves des désirs de la chair. La volonté de nous nuire est constante chez le tentateur; mais ses efforts seront impuissants et sans prise s'il ne trouve rien en nous par quoi il puisse nous surprendre. Mais qui donc, entouré qu'il est de cette chair fragile et vivant dans ce corps mortel, qui, même parmi les plus parfaits, est tellement assuré de son salut qu'il se croie soustrait au péril de toutes les tentations? Bien que la grâce divine assure chaque jour la victoire à ses saints, cependant elle ne leur enlève pas les occasions de lutte. Car c'est là encore un effet de la bonté de celui qui nous protège de toujours ménager à notre nature changeante des occasions de combattre, de peur qu'elle ne s'enorgueillisse de ses victoires.

III.

Aussi, après ces jours passés dans une sainte allégresse en souvenir de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur, après que l'on a reçu le don du Saint-Esprit, c'est une institution nécessaire et salutaire que cette coutume établie du jeûne. Si, par malheur, « au milieu des joies de ces festivités, l'on avait été trop loin par la négligence de la relâche et par une licence effrénée, on puisse l'expier par les mortifications du jeûne. On doit encore l'observer avec le plus grand soin pour conserver en soi les biens conférés à l'Église en ce jour »[2]. En effet, devenus les temples du Saint-Esprit et ayant été arrosés du fleuve divin d'une manière plus abondante que jamais, nous ne devons nous laisser vaincre par aucune passion déréglée, ni envahir par aucun vice. Il ne convient pas que les temples de la Vertu soient souillés par aucune tache.

1. Autre emprunt aux textes liturgiques. Nous lisons, en effet, dans le Sacramentaire léonien, *in jejunio mensis quarti* (*loc. cit.*, p. 215), l'oraison suivante : *Concede nobis, Domine, præsidia militiæ christianæ sanctis inchoare jejuniis ut contra spiritales nequitias pugnaturi, continentiæ muniamur auxiliis.* Or, voici le texte de saint Léon (*loc. cit.*, col. 416) : ... *militiæ christianæ sanctis inchoare jejuniis : ut contra spiritales nequitias pugnaturi, abstinentiæ arma caperent.*

2. Dans le Sacramentaire léonien (*loc. cit.*), on trouve une préface dont le texte a inspiré tout ce passage : *Vere dignum ... post illos enim sanctæ lætitiæ dies, quos in honorem Domini a mortuis resurgentis, et in cælos ascendentis exegimus ; postque perceptum Sancti Spiritus donum, necessario nobis hæc jejunia sancta provisa sunt : ut pura conversatione viventibus, quæ divinitus Ecclesiæ collata sunt, permaneant...* Or voici, le texte latin de l'homélie (*loc. cit.*, col. 417) : *Igitur post sanctae lætitiæ dies, quos in honorem Domini a mortuis resurgentis, ac deinde in cælos ascendentis, exegimus, postque perceptum Sancti Spiritus donum salubriter et necessario consuetudo est ordinata jejunii ut illa in nobis quæ hac die Ecclesiæ divinitus sunt collata permaneant.* Nous lisons la même préface dans le Sacramentaire gélasien (*The Gelasian Sacramentary*, Wilson, Oxford, 1894).

IV.

Cela, tous nous pouvons l'obtenir, sous la garde et avec l'aide de Dieu, si, par la purification du jeûne et par la générosité de nos aumônes, nous nous efforçons de nous libérer des souillures du péché et de nous rendre féconds en fruits de miséricorde. Tout ce qui est dépensé pour la nourriture des pauvres, pour le soin des malades, pour le rachat des captifs et pour n'importe quelle bonne œuvre, loin de diminuer notre avoir, l'augmente et jamais Dieu ne laissera périr ce que la charité des fidèles aura donné en aumône; car tout ce que l'on dépense ainsi sera rendu en récompense. « Bienheureux, en effet, sont ceux qui font miséricorde aux autres, Dieu à son tour prendra pitié d'eux ». (MATT., V, 7.)

Jeûnons donc mercredi et vendredi prochains, samedi, célébrons les Vigiles au tombeau du bienheureux apôtre Pierre; nous espérons être délivrés par ses prières des ennemis des âmes et des corps. Par Notre Seigneur Jésus-Christ qui vit et règne à jamais avec le Père et le Saint-Esprit. Amen.

Sermon 80 *(al. 78)* [1].

Très chers Frères,

Nous avons donc célébré la série des saintes solennités et le temps de la joie spirituelle est écoulé. Il nous faut maintenant revenir à une salutaire sobriété et employer le remède du jeûne pour retremper nos âmes et châtier nos corps. Ce sera, pour nous conformer aux instructions divines et agir comme notre propre expérience nous l'enseigne, un excellent moyen de rendre nos actions de grâces au Dieu qui nous a donné de revivre ces jours très saints. Aspirant aux saintes délices de la mortification, soustrayons un peu de l'abondance de nos repas pour distribuer en aumône ce qui n'est pas dépensé pour la table. Alors seulement la médecine du jeûne profite à la purification de l'âme, lorsque ceux qui jeûnent ont soin de rassasier les indigents.

Nous savons, en effet, que les largesses de l'aumône ont plus de prix que les jeûnes auprès de Dieu infiniment charitable. Notre-Seigneur lui-même nous l'a dit par ces paroles : « Donnez l'aumône et tout deviendra pur en vous ». (LUC, XI, 41.) Si nous désirons donc purifier nos âmes des souillures du péché, ne refusons pas l'aumône aux pauvres, alors au jour de la récompense, nous serons aidés par les œuvres de miséricorde pour obtenir nous-mêmes miséricorde, par Notre Seigneur le Christ. Amen.

1. *P. L.*, t. 54, col. 420.



PENTECOTE CHEZ LES SYRIENS

L'IMPORTANCE du mystère de la Pentecôte étant si principale dans l'économie du christianisme, on ne doit pas s'étonner que l'Eglise lui ait assigné dans la sainte liturgie un rang aussi distingué que celui qu'elle attribue à la Pâque elle-même [1].

La solennisation de la Pentecôte n'a guère été moindre en Orient qu'en Occident. Pour la liturgie de Jérusalem, Egérie achevait la description des cérémonies de la Pentecôte [2] par la réflexion suivante : « Ainsi donc aujourd'hui on supporte un labeur considérable. Car depuis le premier chant du coq on a veillé à l'Anastasie, et ainsi de suite toute la journée sans discontinuer. Les cérémonies sont tellement prolongées qu'il est déjà minuit lorsque, après le renvoi du mont Sion, chacun s'en retourne chez soi. » De fait, peu de fêtes, même à Jérusalem, avaient un programme aussi chargé. De bon matin, les offices et cérémonies d'usage à l'Anastasie et au Martyrium ; à neuf heures, réunion générale à l'église du mont Sion, lecture, d'après les *Actes*, du récit de la Pentecôte et sainte Messe. Sur l'heure de midi, station au mont des Oliviers, à l'église de l'Ascension, avec lectures, chant d'hymnes et d'antiphones et oraisons. Vers trois heures du soir, nouvelle station à l'Eléona, où l'on célèbre l'office du lucernaire. Il est déjà nuit lorsque, au chant des hymnes et des antiphones, on se dirige vers la ville sainte. Ce sont encore de longues stations aux divers sanctuaires de l'église de la Résurrection avec le répertoire habituel de psaumes, d'hymnes et d'oraisons. Le tout s'achève par une procession à l'église du mont Sion : c'est la dernière étape de cette belle journée liturgique.

Au VIIe siècle, l'un des plus grands liturgistes syriens, Jacques d'Edesse, faisait de son côté, pour les cérémonies du jour de la Pentecôte, une réflexion analogue à celle d'Egérie. Embarrassé devant ces longues

1. *Année liturgique*, temps pascal, t. III, p. 332.
2. Edition Geyer, pp. 94 et suiv.

séances liturgiques et devant l'impossibilité de les accomplir toutes autour de la troisième heure sanctifiée par la descente du Saint-Esprit, voici comment il conseillait de partager la journée : « A la troisième heure, nous accomplissons la cérémonie de la *génuflexion* ; et, quoique le Saint-Esprit soit descendu à la troisième heure, comme nous ne pouvons nous acquitter à la fois de toutes les cérémonies, à savoir : la Messe, la station de la *génuflexion* et le sermon ou explication de cette cérémonie, à la suite de la Messe, il faut congédier le peuple et à la neuvième heure il reviendra écouter le sermon de circonstance [1]. »

Cette station de la *génuflexion* dont parle Jacques d'Edesse est un vestige des nombreuses stations de la liturgie hiérosolymitaine. Au VIe siècle déjà, le recueil des répons de Sévère, en tête des six répons exécutés pour la Pentecôte dans la liturgie d'Antioche, porte cette note : « le premier répons est chanté pour la cérémonie de la *génuflexion* [2] ». Pourquoi ce nom donné à la station de la Pentecôte? Ce même répons nous en donnera le symbolisme.

« Le Christ Dieu, qui a souffert une passion volontaire pour nous dans sa chair et est ressuscité glorieux d'entre les morts, a ressuscité aussi avec lui ceux qui étaient perdus et morts dans le péché. Il a détruit et dissout le règne tyrannique du malin et des mauvais anges. C'est pour cela que jusqu'au jour de la Pentecôte nous ne fléchissons pas le genou à terre dans nos prières, et en face de nos ennemis nous chantons et nous disons avec le divin psalmiste et prophète David : « Ils ont trébuché » et sont tombés, mais nous, nous sommes debout et nous tenons ferme. » Mais quand le Saint-Esprit s'est levé et s'est manifesté à nous suivant le bon plaisir divin, nous fléchissons le genou ; car nous ne pouvons supporter sa vue, et nous manifestons par là que nous avons appris du Saint-Esprit la parfaite manière d'adorer la sainte Trinité. Car Dieu est Esprit et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité. »

Comme nous le verrons plus loin, ces dernières paroles, extraites de l'entretien de Jésus avec la Samaritaine, contiennent en grande partie l'esprit de la cérémonie syrienne du jour.

C'est encore sous ce nom de station de la *génuflexion* que les Syriens d'aujourd'hui accomplissent leur cérémonie traditionnelle de la Pentecôte avant la Messe du jour. Le formulaire de cette station a été définitivement fixé par Michel le Grand vers la fin du XIIe siècle.

Une prière initiale, reprenant la pensée du répons précité, demande au Père « la grâce de lui rendre une adoration digne de lui, de chanter en son honneur des louanges de sainteté et de gloire et de lui offrir des sacrifices d'actions de grâces agréables à ses yeux ».

1. Cité par BAR HEBRÆUS dans son *Nomocanon*, édit. Bedjan, pp. 59, 60.
2. *Patrologia Orientalis*, t. VI, pp. 146, 147.

Le chœur exécute alors le psaume 50 avec des antiphones de circonstance, telles que celles-ci :

— Vous dont les promesses sont stables et qui aujourd'hui avez affermi vos apôtres choisis, ayez pitié de nous.

— Vous qui avez envoyé votre Saint-Esprit et avez instruit vos apôtres choisis, ayez pitié de nous.

— Vous qui avez dispersé des langues de feu sur l'assemblée sainte des apôtres, ayez pitié de nous.

— Les apôtres rendirent en plusieurs langues toute sorte de louanges agréables à Dieu, ayez pitié de nous.

— Vous qui avez donné aux apôtres pouvoir d'aller ramener les nations de leur erreur, ayez pitié de nous.

— Vous qui avez aujourd'hui réjoui votre Eglise et ses enfants par le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.

C'est ici que commence la cérémonie proprement dite. Elle se divise en trois sections bien distinctes, qui rappellent les diverses stations de la liturgie de Jérusalem, avec leur répertoire complet d'hymnes, de lectures bibliques, d'oraisons, terminées à la manière antique par la litanie diaconale. Chacune des trois sections est consacrée à honorer spécialement l'un des trois personnes de la sainte Trinité.

C'est d'abord le *service* du *Père*.

Dans une prière d'ouverture, le prêtre supplie le Père éternel « de daigner envoyer sur son peuple les dons du Saint-Esprit, les dons de sagesse, d'intelligence, de force, de science, de crainte, d'humilité, de miséricorde, d'amour pour Dieu et pour le prochain ». On chante alors quelques strophes d'une hymne sur la fête du jour et, la prière de l'encens récitée, on commence les lectures bibliques. C'est en premier lieu le récit de l'institution des diacres, *Actes*, VI, 1 à 9. Puis la lecture évangélique, SAINT JEAN, IV, 4 et suiv., c'est-à-dire Jésus et la Samaritaine. On saisit aisément le rapport de ce fait évangélique avec la fête du jour : « Si tu connaissais le don de Dieu ! » C'est en ce jour de la Pentecôte que le don de Dieu nous a été manifesté. C'est encore aujourd'hui que nous apprenons à adorer le Père en esprit et en vérité. « L'heure est venue où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité, car le Père cherche de tels adorateurs. Dieu est Esprit et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité. » (*Loc. cit.*, v. 23, 24.) Souvenons-nous que toute la station porte le nom de station de la *génuflexion*, symbole de l'adoration et du culte, et que le fruit de cette cérémonie, déjà d'après le répons de Sévère d'Antioche, était le véritable esprit d'adoration. Aussi le récit de la Samaritaine sera-t-il le seul évangile de toute la cérémonie ; on le partagera en trois péricopes pour les trois *services* de la station.

Après la lecture de la première péricope, v. 4 à 14, le diacre, sous la forme de l'ancienne litanie, fait la proclamation suivante :

Tenons-nous bien, et, d'une voix agréable à Dieu, crions tous :

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : O Dieu, qui, par l'entremise de votre Fils unique, avez fait de nous de parfaits adorateurs de la Trinité sainte, rendez-nous dignes de vous offrir une vraie adoration à vous, à votre Fils et à votre Saint-Esprit. Nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : O vous qui avez parlé par les prophètes et avez instruit les apôtres par le Saint-Esprit descendu en ce jour sous la forme de langues de feu pour les remplir de ses dons, afin qu'ils propagent l'Evangile par toute la terre, nous vous prions de nous illuminer de ses dons sublimes.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Prions le Seigneur et prosternons-nous.

Le président, le chœur et tout le peuple se prosternent à terre. Le président adresse alors cette prière au Père céleste :

Père de miséricorde, Seigneur Dieu, nous vous remercions. Car, cinquante jours après la résurrection vivifiante de votre Fils éternel, alors que les disciples attendaient à Jérusalem la promesse de leur Maître, vous les avez remplis du Saint-Esprit par la voix qui a retenti tout à coup sur eux et les langues de feu qui se sont reposées sur chacun d'eux. Les habitants de toute la terre comme ceux de Jérusalem, saisis de stupeur et d'admiration, vous ont glorifié, vous la source de tout bien, qui avez ainsi sanctifié, orné et envoyé vos saints apôtres pour ramener les hommes à la connaissance de votre divinité, en unissant pour eux votre nom à celui du Fils et du Saint-Esprit, vous par qui et en qui, nous aussi, nous adorons la sainte Trinité, un seul Dieu, etc... Levons-nous par la force du Très-Haut.

Tout le monde se lève et l'on commence le deuxième service de la station en l'honneur du *Fils*.

Prière initiale : O vrai Fils, Dieu de tout, qui de vos mains saintes avez béni les apôtres purs, les avez sanctifiés et ornés des dons du Saint Esprit, ornez-nous de votre gloire divine, afin que nous puissions vous glorifier avec des langues pleines de joie en cette fête qui ne finira point...

Le chœur exécute quelques versets bibliques entremêlés d'antiphones. Le prêtre bénit l'encens et s'adresse au Fils :

Seigneur Jésus, espoir certain de votre Eglise, par votre Incarnation vous nous avez rendu le Saint-Esprit, qui avait quitté le genre humain à la suite de sa désobéissance. Vous l'avez envoyé à vos disciples sous la forme de langues de feu. Et par leur entremise vous avez rempli votre Eglise des dons et du secours de votre Esprit-Saint et vous l'avez ornée de la science de la divinité. Daignez agréer cet encens, accordez-nous le pardon de nos fautes et veuillez ne pas nous priver des dons de votre Saint-Esprit durant notre exil sur cette terre...

Le chœur ayant chanté deux strophes rythmées, on procède aux lectures bibliques : *Actes*, IV, v. 32 à 37, et la deuxième péricope de l'évangile de la Samaritaine, SAINT JEAN, IV, v. 15 à 29.

A la suite, le diacre fait sa proclamation litanique :

O Christ, engendré par le Père de toute éternité et né dans le temps de la Vierge Marie, qui, en pareil jour, avez envoyé votre Saint-Esprit... rendez-nous dignes de vos dons, nous vos serviteurs. Nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : O vous, qui, en ce jour, nous avez appris à vous adorer comme il convient, vous, votre Père et votre Saint-Esprit, rendez-nous dignes de vous adorer en esprit et en vérité, maintenant et dans votre fête qui ne finira jamais. Nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Prions le Seigneur et fléchissons les genoux.

Et tous de se prosterner. Le président adresse alors au Fils une prière ainsi conçue :

O Christ notre Dieu, nous adorateurs du démon par le culte des idoles, vous nous avez fait devenir adorateurs de la sainte Trinité, vous, Fils unique et éternel du Père, grâce à votre divine Incarnation. Vous êtes l'un de la Trinité sainte et vous nous avez préparé puissance et force contre nos ennemis par la descente du Saint-Esprit. Rendez-nous dignes de vous offrir, en ce jour où vous octroyez votre Don excellent et saint, le Paraclet, et toute notre vie, un culte vrai, pur et saint, et par vous au Père et au Saint-Esprit vivificateur, égal en essence...

Au peuple : Levez-vous par la force de Dieu.

Tous s'étant levés, on commence le troisième *service* en l'honneur du *Saint-Esprit*.

A la suite de la prière initiale, le chœur chante quelques versets du *Magnificat* séparés par une antiphone rythmée. Le président récite la prière de l'encens :

O Esprit-Saint Paraclet, qui avez parlé jadis par les prophètes et en dernier lieu par les apôtres, Esprit qui donnez la sainteté, parfaites le baptême, illustrez les sacrements, qui sanctifiez les églises et les *services* divins, qui pardonnez les péchés, expliquez les profondeurs de Dieu le Père, dévoilez les secrets du Fils et manifestez ses actes, Esprit qui révélez les choses secrètes, découvrez les futures et opérez les prodiges, ô Fort, puissant et glorieux, qui instruisez les simples, fortifiez les martyrs, ô Source de la science du salut... nous vous prions, ô Esprit Paraclet, de renouveler en nous vos dons et d'habiter en nous comme vous êtes descendu sur les saints apôtres. Remplissez-nous de la sagesse de votre enseignement, faites de nous des temples dignes de vous, enrichissez-nous de la connaissance de vos secrets, faites-nous jouir de la félicité

de vos élus et rendez-nous dignes de vous offrir avec vos saints une louange éternelle, nous et nos morts...

On poursuit par le chant de quelques strophes et les lectures bibliques : *Actes*, II, v. 1 à 21, ou le récit de la descente du Saint-Esprit et la fin de l'évangile de la Samaritaine, SAINT JEAN, IV, v. 33 à 43.

Enfin, c'est la litanie diaconale, plus solennelle et plus générale que les deux premières, car elle est censée achever la station.

Le diacre : O Esprit de toute sainteté qui, en pareil jour, descendîtes sur les saints apôtres et les remplîtes de vos lumières divines, faites-nous participer à vos riches dons. Nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Pour la paix de l'Eglise sainte répandue dans l'univers entier, nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Pour le chef de l'Eglise universelle N..., pour notre patriarche, notre évêque et tous les évêques orthodoxes, nous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Pour cette église, ce peuple présent et cette ville, afin qu'elle soit délivrée de toute affliction et de tout malheur, vous vous prions.

Le peuple : Kyrie eleison.

Le diacre : Prions le Seigneur et prosternons-nous.

Le peuple s'étant prosterné, le président adresse au Saint-Esprit l'invocation suivante :

Nous vous adorons, Seigneur Dieu, Esprit consolateur et Paraclet, qui procédez du Père et du Fils et qui êtes adoré avec le Père et le Fils; vous qui, dès l'origine, avez communiqué aux prophètes la faveur de vos divers dons et, aujourd'hui, avez reposé sur les apôtres sous forme de langues de feu. Nous vous prions et supplions en ce moment de daigner habiter continuellement en nous et de manifester en nous votre action divine, en parole, en œuvre, enfin de toute manière parfaite. Ne nous frustrez pas de votre grâce à cause de nos péchés, ne suspendez pas le cours de votre assistance, mais remplissez nos cœurs de force, de sagesse; faites de nous des vaisseaux purs pour votre service et des temples saints pour l'habitation de votre gloire, afin que, devenus purs à vos yeux, nous fassions monter vers vous la gloire et le remerciement, et que nous vous offrions l'adoration à vous, Esprit consolateur, sanctificateur de nos âmes, ainsi qu'au Père et au Fils dans les siècles des siècles...

Au peuple : Levez-vous par la force du Très-Haut.

Tous s'étant levés, on chante deux versets rythmés et le prêtre récite sur le peuple cette prière finale :

Seigneur Christ, notre Dieu, rendez-nous dignes de vos dons. Faites-nous la grâce de vous glorifier avec sainteté et pureté et de vous remercier aujourd'hui et tous les jours de notre vie, afin que nous venions à votre

rencontre avec tous les saints lors de votre second avènement et que nous vous glorifiions avec eux durant toute l'éternité. Amen.

Les jours qui suivent la Pentecôte font naturellement écho au mystère de la fête. Néanmoins le calendrier syrien a assigné à plusieurs de ces jours des souvenirs assez caractéristiques pour être signalés. On y reconnaîtra sans peine des liens d'attache avec la vieille Eglise de Jérusalem, dont les Syriens, à toute occasion, se déclarent originaires.

Ainsi, pour le mardi de la Pentecôte, le calendrier de Jacques d'Edesse [1] porte cette mention : les apôtres bâtissent la première église. Le bréviaire des Syriens unis, dans la partie spéciale de l'office du jour, insiste surtout sur le partage de la terre entre les nouveaux conquérants :

Des hommes misérables, des pêcheurs de poissons,
S'est choisi notre roi pour ses prédicateurs :
Simon à Rome, Thomas pour l'Inde,
Et Jean pour la terre d'Ephèse.
Jacques a prêché l'Evangile à Jérusalem.
Gloire à celui qui les a choisis.

Le mercredi de la Pentecôte est destiné à commémorer le baptême de la sainte Vierge et la première Messe de saint Jacques. Malheureusement, le bréviaire syrien ne fournit aucun texte spécial pour ces souvenirs.

Par contre, une fête plus importante et plus traditionnelle encore chez les Syriens, c'est celle du vendredi après la Pentecôte, appelé *Vendredi de l'or*. Ce nom lui vient de ce que, ce jour-là, comme lecture biblique on lisait le chapitre III des *Actes*, la guérison de l'aveugle du temple : *argentum et aurum non est mihi*. Nous ne possédons pas moins de trois homélies de Sévère d'Antioche [2], prononcées à l'occasion de cette fête. Aujourd'hui encore les Syriens unis célèbrent avec solennité cette fête et leur bréviaire offre un office spécial dans son entier, consacré au souvenir des deux grands apôtres, Pierre et Jean.

Jérusalem. Dom J. PUYADE, O. S. B.

1. Dans la recension faite au XIII[e] siècle par le moine Raban Sliba. Ce calendrier a été publié par les *Analecta Bollandiana*, t. XXVII, 1908, pp. 129 et suiv.

2. Ce sont les homélies XVLIII, LXXII, XCII. BAUMSTARK, *Römische Quartalschrift*, XI, p. 65.



LE CHANT DANS LA LITURGIE

L'INTROIT.

In Introitibus quasi præcones ad divinum clamat officium (S. ODON.)

A LA semaine grégorienne du mois d'août dernier, beaucoup regrettaient, au départ, de ne pouvoir emporter les cartes murales qui avaient servi à l'enseignement du plain-chant. Nous nous proposons, dans une série de notes explicatives, de leur donner en même temps que la reproduction d'un de ces tableaux, un résumé de ce qui a été dit durant ces conférences, tout en insistant davantage sur la valeur musicale des pièces liturgiques en question. La sainte Eglise, en effet, en nous donnant le *Graduel* et tout récemment l'*Antiphonaire*, a mis entre nos mains un trésor artistique d'un prix inestimable [1]. A ne considérer que ce seul point de vue, c'est un véritable événement dans l'histoire de l'art. Nous étudierons, selon qu'elles se présentent, les différentes mélodies de la Messe. Nous commencerons donc par l'Introït.

On retrouve sous différentes dénominations cette pièce liturgique dans plusieurs liturgies anciennes : ainsi, à Byzance, on chante le Μονογενής ; à Milan, la Messe débute par l'*Ingressa ;* à Tolède, par l'*Officium ;* à Paris, par l'*Invitatorium* ou l'*Antiphona ad prælegendum* [2]. La liturgie romaine actuelle nous la donne sous le nom de *Antiphona ad introitum :* chant pour l'entrée. Primitivement, l'Introït ne faisait pas partie de la Messe. On ne le chantait qu'aux jours où le pontife se rendait à l'église stationnale pour y célébrer la solennité [3]. Voilà la raison qui fit inscrire

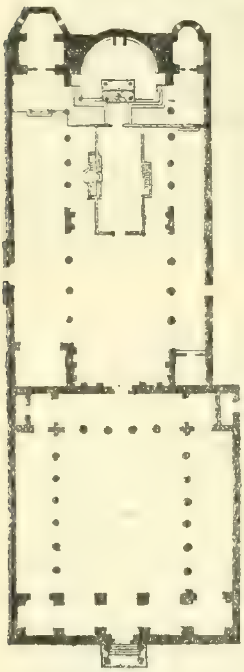
1. GASTOUÉ, *Art chrétien*, p. 196 ; IDEM, *Musique d'Église*, p. 137 ; D. AMB. KIENLE, O. S. B., *Théorie du plain-chant*, p. 27 * ; D. DOM. JOHNER, O. S. B., *Méthode du chant grég.*, p. 159.

2. DUCHESNE, *Origine du culte chrét.*, p. 180.

3. L'Introït est essentiellement un chant *ad processionem*. De nos jours encore, il n'y a pas d'Introït le Samedi-Saint et le samedi veille de la Pentecôte, parce qu'il

à cette époque les antiennes de l'Introït non pas dans les sacramentaires, mais dans les antiphonaires et les *Ordines*.

Quel en serait l'origine ? Il paraît établi que le pape Célestin Ier [1] (422-432) introduisit l'usage à Rome de chanter un ou plusieurs psaumes à cette solennelle entrée de l'évêque [2]. Il voulait par ce moyen occuper le peuple à ce moment. Voici comment cela se pratiquait au temps de saint Grégoire le Grand (540-604). Le pontife, étant arrivé à l'église stationnale, avant de faire son entrée, se revêtait de ses ornements à la sacristie ou *secretarium*, placée à l'entrée de l'église, à gauche, au fond de l'atrium (voir plan I). Le sous-diacre régional, avant de donner le manipule au pontife, allait à la porte de la sacristie et appelait : *Schola*. *Adsum*, répondait un des membres, l'archiparaphoniste, qui se trouvait à cet endroit pour donner la réponse.



SAINT-CLÉMENT A ROME. PLAN.

Qui doit chanter aujourd'hui ? demandait le sous-diacre. Tel et tel... répondait le chantre.

Le sous-diacre retournait alors près du pontife, lui remettait le manipule et disait ensuite : « Tel... sous-diacre chantera l'Épître *(apostolum)* ; tel... clerc, le Graduel. » On ne pouvait plus après cela, sous peine d'excommunication, changer le lecteur et le chantre. L'archiparaphoniste s'en allait ensuite rejoindre la schola, qui se trouvait déjà à l'église, à sa place [3] habituelle (voir plan II).

Le préchantre entonnait alors l'*Antiphona ad Introitum*, que continuait la schola tout entière. Aussitôt le pontife se levait, sortait de la

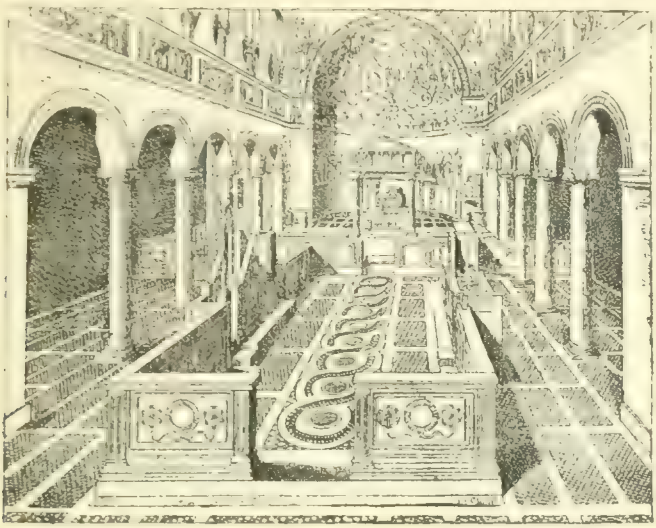
n'y avait pas de procession. Les officiants étaient déjà tous à l'autel. La longue cérémonie des ordinations et du baptême avait eu lieu. En Orient, il n'y a pas de chant d'entrée dans la liturgie de la Messe, parce qu'il n'y a pas de procession. La liturgie y débute par la préparation des offrandes.

1. *Lib. Pontif.*, t. I, p. 230.

2. Le seul livre de chant en usage dans l'Église aux premiers siècles était le psautier ; les fidèles en connaissait le texte par cœur. L'habitude s'était introduite, à Antioche, de chanter ces psaumes en deux chœurs, les fidèles reprenant toujours en refrain, après chaque verset chanté par le premier chœur, un même texte mélodique. On appelait cette façon de chanter *antiphonatim*. L'antienne était un moyen pratique de déterminer le ton sur lequel il fallait chanter le psaume.

3. La schola se composait de sous-diacres, clercs minorés, et d'un groupe d'enfants. Elle occupait une place réservée devant l'autel, nous dirions aujourd'hui immédiatement devant le banc de communion. Les membres de la schola étaient revêtus de la longue aube blanche ; les sous-diacres avaient, en outre, la *planeta*, la grande et

sacristie, précédé de son cortège, et faisait son entrée par le fond de l'église. La schola et tous les assistants continuaient le chant de l'Introït, alternant les versets d'un psaume avec l'antienne du jour [1]. Le pontife, en passant devant la schola, marquait au préchantre par un signe qu'il pouvait chanter le *Gloria Patri*, et après s'être prosterné un moment



CHŒUR DE LA BASILIQUE ACTUELLE DE SAINT-CLÉMENT.
(D'après Lavisse et Parmentier.)

devant l'autel, y montait pour le baiser. La schola reprenait à ce moment une dernière fois l'antienne et entonnait aussitôt le *Kyrie* [2].

Naturellement, dans la suite, au fur et à mesure que les cérémonies devinrent moins longues, on raccourcit dans la même proportion le chant de l'Introït, surtout dans les églises situées en dehors de Rome. Nous avons conservé le verset initial [3] du psaume avec le *Glo-*

large chasuble souple. Il semble que c'est bien là la vraie place de la schola; non pas au jubé, mais près de l'autel, entre le célébrant et le peuple, leur servant ainsi d'intermédiaire. Il appartient aux chantres d'interpréter au nom des fidèles la pensée de l'Église. Ils doivent réchauffer leurs âmes et les stimuler à répondre aux différentes invitations faites par le célébrant. Il serait donc souhaitable que cette place leur fût rendue, que les chantres eussent un habit ecclésiastique et qu'ils prissent une part réelle aux cérémonies.

1. ADRIAN FORTESCUE, *The Mass*, p. 218. « One person sang the psalm and the people sang the antiphon after each verse. »

1. Cf. *Ordines Romani* dans MABILLON; WAGNER, *Origine du chant*, 73.

2. C'est l'explication des deux lettres *Ps.* qui précèdent le verset dans nos Graduels. (Voir planche.)

ria [1] qui le termine. Un reste de l'antique solennité de ce chant se retrouve dans les liturgies Cistercienne, Norbertine et Dominicaine. Le Graduel de la Vaticane dit : *accedente*, c'est-à-dire « en s'avançant ». Ce serait donc, semble-t-il, au moment ou la schola entonne au jubé l'antienne de l'Introït que le prêtre devrait faire son entrée pour la Messe solennelle.

Le texte [2] de ces mélodies est généralement emprunté au psautier [3]. Le verset de l'Introït est d'ordinaire le premier du psaume d'où est tirée l'antienne [4]; à moins que celle-ci ne soit déjà le premier verset, et dans ce cas c'est le second du psaume qui servira de verset à l'Introït.

Quant à la mélodie, elle est toujours du genre antiphonique, excluant, d'une part, le genre syllabique trop simple pour une schola et réservé à la foule et, d'autre part, le genre neumatique en solo du Graduel.

Le caractère particulier de solennité qu'a souvent l'Introït lui vient précisément de la place qu'occupe ce chant. Il est à ce grand drame liturgique de la Messe ce que l'Invitatoire est aux grands offices de la nuit : « une ouverture toute vibrante d'onction, d'un riche coloris, annonçant par son élan la grandeur et la beauté des mystères qui vont être célébrés [5] », tels les introïts : *Gaudeamus*..., *Viri Galilæi*..., *Spiritus Domini*... D'où le mouvement rapide, plein de vigueur et de vie qu'il leur faut donner. *In Introitibus*, dit saint Odon, *quasi præconis ad divinum clamat officium* [6]. La mission de ce chant est de faire entrer le peuple, dès le début, dans la pensée dominante de la solennité.

Chaque mode a ses mélodies préférées; les anciennes surtout forment un ensemble de pièces musicales incomparables, d'une grandeur et d'une beauté que n'atteignent pas bon nombre de nos compositions modernes [7].

1. On ajouta le *Gloria* et le *sicut erat* au chant des psaumes pour protester contre les doctrines hérétiques des ariens. *Synode de Vaison*, p. 529.

2. A l'opposé de la liturgie d'Orient, la liturgie de Rome est très variée. L'Introït par exemple, change tous les jours. Il n'en fut pas ainsi dès l'origine. Le pape Damase, le premier, modifia la liturgie dans ce sens. Saint Grégoire y mit un certain ordre et détermina une fois pour toutes la place des différentes pièces liturgiques.

3. C'est encore toujours la version de l'*Itala*. Le peuple était trop accoutumé à entendre et à chanter ce texte. On ne put se résoudre à prendre la Vulgate.

4. Certains psaumes avaient leur nom liturgique, par exemple : le psaume 2 de l'Incarnation : *Quare fremuerunt gentes*, ou le psaume 34 de la Passion : *Judica me*. On y puisait pour les fêtes se rapportant à ces idées.

5. D. AMB. KHIENLE, *op. cit.*, p. 174.

6. GERBERT, *De musica scriptores*, I, p. 276.

7. *Ambr. music.*; BELLAIGUE CAMILLE; *Trib. S. Gerv.*, V, p. 15 (1899).

Voyez par exemple les introïts : *Rorate* du 4e dim. de l'Avent; *Lætare* et *Gaudete*, *suscepimus*, de la Purification; *Quasimodo* du dim. *in albis*; *Puer*, de la Nativité, etc... Au point de vue de la formation spirituelle, ces introïts sont d'admirables prières. Celui qui veut entrer dans les sentiments de l'Église, qu'il prenne en main

Avant de terminer cette étude, analysons l'Introït *Exsurge* [1] du dimanche de la Sexagésime, que d'aucuns regardent comme le plus beau spécimen du genre.

La première chose à faire toujours est d'étudier le texte. Il est tiré ici du psaume XLIII, versets 23 à 26, lesquels en résument l'idée générale. Ce psaume fut composé et chanté par les fils de Corée à un moment de grandes calamités publiques. Les ennemis opprimaient depuis longtemps le peuple juif, qui était bien près de succomber. Le psalmiste chante les innombrables bienfaits de Jéhovah. Il implore son secours, demandant à Dieu de manifester comme jadis sa toute-puissance, maintenant surtout qu'Israël demeure fidèle à sa loi [2]. Le peuple délivré prit dans la suite ce psaume comme son chant national, à tel point que cette prière devint pour lui comme le cri naturel et constant de l'âme. Voici la traduction des versets qui terminent ce psaume et qui servent de texte à notre Introït :

> Réveillez-vous, Seigneur, pourquoi sommeillez-vous?
> Réveillez-vous et ne nous repoussez pas toujours !
> Pourquoi détournez-vous votre visage?
> Oubliez-vous toutes nos tribulations?
> Notre corps est attaché à la terre.
> Réveillez-vous, Seigneur; venez à notre secours et soyez notre libérateur.

Mais, outre le sens littéral, il y en a un autre que lui donne la liturgie. Elle y chante ses joies et ses peines, ses luttes et ses triomphes. Souffrir et prier est toute son histoire, comme ce fut celle du Christ et, dans la suite, de chaque âme chrétienne. La gloire immense de la résurrection est à ce prix. Telle est la pensée dominante de l'Eglise à cette période de l'année liturgique qui précède la grande fête, la Pâque. Que ces paroles ainsi comprises sont naturelles dans la bouche du chrétien, et sans doute Augustin n'est pas le seul à avoir pleuré en entendant ces saintes et touchantes mélodies.

Après avoir approfondi le texte, apprenons à le bien dire. Qui lit bien, chantera bien, dit un proverbe. C'est vrai surtout pour le plain-chant. Donnons aux voyelles la pureté de son qu'elles requièrent; lisons le texte à la romaine, comme le désire S. S. Pie X. La pratique nous prou-

le Graduel, qu'il parcourt avec le cycle liturgique ces introïts, qu'il en chante les magnifiques mélodies : les sentiments qui s'y trouvent développés deviendront petit à petit les siens. Il apprendra à vivre de la vie même de l'Église.

1 Nous avons choisi l'*Exsurge*, parce que cet Introït servit d'exemple pratique durant les conférences de la semaine de chant.

2. Cf. Lesêtre, *Livre des psaumes*, p. 205.

vera bien vite combien la mélodie y gagne. Prononçons distinctement les consonnes, toutes sans exception. Une parfaite intelligence des paroles pour l'auditeur est à ce prix.

Enfin, que le phrasé de la diction soit parfait, ce qui revient à dire qu'il faut maintenir dans leur unité respective les différents éléments de la phrase ; le fondement du rythme est là. Ce point est trop important pour ne pas nous y arrêter. Notre but dans cette étude n'est pas de nous confiner dans l'histoire et la théorie. Des lecteurs nous en voudraient si nous ne donnions pas en même temps quelques notions pratiques pour la bonne exécution de ces mélodies.

Le texte [1] se compose toujours de mots, d'incises ou membres de phrase et de phrases : trois unités qui dans la lecture doivent être respectées pour que le texte soit bien compris. L'*accent tonique* tout d'abord groupe les syllabes et forme le mot. Il en est le centre et le sommet, *acumen*, qui, aussitôt atteint dans une bonne diction, illumine le mot tout entier. L'idée représentée par le mot apparaît alors dans toute sa compréhension, car l'accent en est l'âme et la vie. Ce premier accent, tout en gardant la valeur qui lui est propre, est soumis à un accent supérieur, qui constitue une seconde unité déjà plus importante : l'incise ou le membre de phrase. La fonction de cet accent, que nous appelons *logique*, est, d'une part, de grouper les mots et, d'autre part, de les distinguer entre eux. Il est le point centralisateur de chaque incise. Il établit les bornes : les retards de voix, la ponctuation dans le texte. Il domine les premiers accents, ceux des mots ; il se trouve dans le mot important du membre de phrase. Vers cet accent logique l'élan doit se porter dans la lecture. Les membres de phrase forment enfin partie d'un tout : la troisième et dernière unité : la phrase. Un seul et unique mouvement opère cette unité que donne à la phrase l'élan général vers l'accent *expressif ou oratoire*.

L'idée exprimée sera tantôt une interrogation?

Quare obdormis Domine?

ou encore un cri de l'âme, un appel vers Dieu :

Exsurge Domine; adjuva nos, et libera nos.

ou bien un reproche amer :

Quare faciem tuam avertis,

Oblivisceris tribulationem nostram.

1 *Paléog. musicale*, VIIe vol.

Cet accent oratoire, comme nous le démontre Vincent d'Indy [1], est différemment appliqué suivant qu'il se rapporte à la signification du mot ou au sentiment général de la phrase. Mais il l'emporte toujours et sur l'accent tonique du mot et sur l'accent logique de l'incise.

Tous, nous avons pu nous convaincre que le texte ainsi déclamé forme déjà une sorte de mélodie. On y retrouve tous les éléments de la phrase musicale grégorienne : l'accent [2], qui est le germe de la musique ; la mora ; la ponctuation avec ses arrêts plus ou moins importants ; les cadences intermédiaires ou finales. A telle enseigne que la mélodie d'une antienne semble n'être parfois que l'élocution naturelle [3], plus développée, il est vrai, du texte. Nous allons le constater une fois de plus en appliquant ces différents principes à l'Introït *Exsurge*. Pour plus de clarté, nous résumons le tout sous forme de tableau :

Analyse rythmique de l'Introït « Exsurge [4] ».

A. Le texte :

1° *Eléments de la phrase :* série de syllabes ou de sons :

qua re fa ci em tu am a ver tis o bli vis ce ris tri bu la ti o nem no stram

2° *Premier groupement :* formation des mots par l'accent tonique :

quare faciem tuam avertis oblivisceris tribulationem nostram.

3° *Deuxième groupement :* l'incise par l'accent logique :

quare faciem tuam avertis? oblivisceris tribulationem nostram?

4° *Troisième et dernier groupement :* la phrase par l'accent oratoire :

quare faciem tuam avértis? obliviscéris tribulationem nostram?

1. Cf. Vincent d'Indy, *Comp. mus.*, I, p. 33.

2. « On ne peut dire assez ce que font dans l'art de la déclamation musicale l'accentuation et les distinctions proportionnellement marquées. » D. Laurent Janssens, *Rev. grég. de Gren.*, 1897, p. 7. Tout progrès dans l'expression du texte est un progrès dans la dignité du culte. Id., *ibid.*

« L'*élément* le plus important du chant, c'est le texte. La mélodie l'accompagne et l'élan, l'expression du son dans l'art du chant, repose sur l'intelligence du texte » Cf. Tinel, *Trib. S. Gervais*, 1899, p. 34.

La fonction que les accents remplissent, la place qu'ils occupent, le but qu'ils poursuivent, tout démontre d'une manière irrésistible qu'ils sont l'origine des neumes. Cf. Coussemaker, passim.

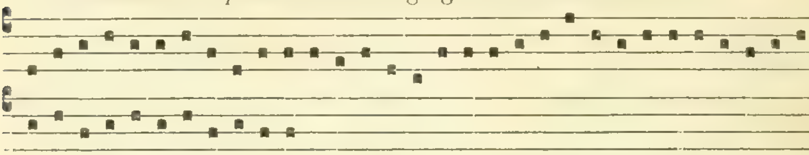
L'*accentuation* tient à l'essence même de la mélodie. Elle lui donne sa signification en y déterminant la rythmique mélodique. Un simple changement d'accent modifie le sens rythmique et la signification musicale. Cf Vincent d'Indy, *Compos. music.*, p. 33.

3. Dom. Amb. Khienle, *Rev. de chant grég. de Grenoble*, 1899, p. 61.

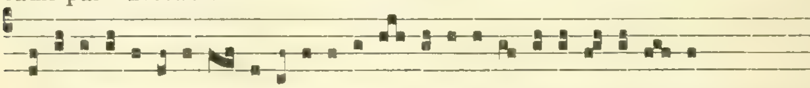
4. Pour cette analyse nous nous sommes bornés, faute de place, aux deux phrases principales du texte.

B. **La mélodie :**

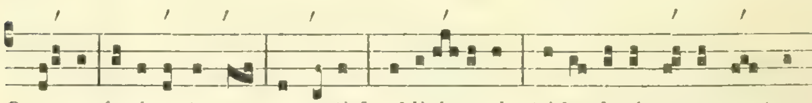
1° *Eléments de la phrase* musicale grégorienne : série de notes.



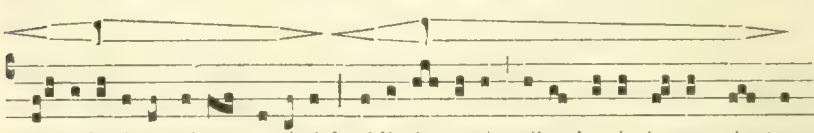
2° *Premier groupement musical :* formation des neumes ou mots musicaux par l'accent :



3° *Deuxième groupement :* incises ou groupes composés, constitués par le texte logiquement divisé en membres de phrase ou incises. L'accent du texte correspond d'ordinaire à l'accent mélodique ; parfois, cependant, il y a désaccord, exemple : *tuam, faciem.* C'est l'accent musical qu'il faut faire ressortir [1].



4° *Troisième et dernier groupement :* la phrase musicale. Nous avons ici un chant mi-syllabique mi-orné. Les pauses musicales correspondent aux pauses du texte. L'accent général de la phrase grammaticale concorde parfaitement avec l'accent général de la mélodie. Celle-ci cependant fait ressortir avec avantage certains mots importants du texte : *fáciem, oblivíceris.* N'oublions pas ces détails dans l'exécution.



Ajoutons encore quelques remarques. Nous avons ici une pièce musicale du premier mode, qui souvent est solennel et grave. Il y a peu de groupes : cet Introït, disions-nous, présente un mélange de chant à la fois syllabique et orné. L'action combinée de l'accent expressif du texte

1. Cf. VINCENT D'INDY, *Comp. musu.*, I, p. 33. Cf. D. POTHIER, *Les mélodies grégor.*, 38. « Sans sortir du domaine de la parole, l'accent tonique et logique se modifie ou même s'efface en présence de l'accent oratoire ; à plus forte raison, cet accent tonique devra-t il souvent disparaître ou se transformer lorsqu'il se trouve en concurrence avec le chant. »


I
Ex-súrge * qua-re ob-dór-mis • Dómine ? ex-súr-ge, et ne
re-péllas • in fi-nem : qua - re • fá-ci-em tu-am • a-vértis, oblivísce-
ris • tribu-la-ti-ó-nem nostram ? Adhǽ-sit • in ter-ra • venter noster :
exsúrge, Dómine, ádjuva nos, et li - be-ra nos. Ps. Deus.

et de la mélodie donnera la vie à ces divers éléments. Il suffit de jeter un regard sur la planche coloriée pour se rendre compte du mouvement. La marche va d'élan en élan, s'accentuant à mesure qu'elle approche du sommet mélodique, pour redescendre ensuite et mourir doucement sur la finale de la phrase. C'est ce qu'indiquent ces lignes courbes allant d'un groupe à l'autre et l'accent musical marqué au point central des *crescendo*. La note initiale de chaque groupe a ordinairement l'accent. Les autres découlent de cette première impulsion. Tous les accents n'ont pas une valeur uniforme : l'un est très fort, l'autre très doux. Une finale est toujours faible et cependant toujours accentuée. Ce qui réunit ces différents éléments et détermine en même temps leur valeur respective, c'est l'accent musical de la phrase. Vers lui doit se diriger tout le mouvement. Toutefois n'exagérons pas ces *crescendo*. Le naturel ici est la grande règle. Toute juxtaposition violente doit être écartée ; il faut garder une harmonieuse proportion.

Enfin, les phrases ne doivent pas toutes être chantées avec la même force ni avec le même mouvement. Qu'avons-nous dans ce bel Introït? Le chant d'une âme qui souffre. Il en reflète les luttes intérieures. Tantôt sa prière est humble, tantôt sa supplication ardente, tantôt son chant soupire doucement vers Dieu, tantôt il éclate et s'exhale en reproches amers. La pensée est condensée, peu de mots, plutôt des idées comme jetées devant Dieu, car l'angoisse est extrême. Les appels se multiplient, se succèdent. L'âme, parfois découragée, s'affaise. Mais bientôt elle reprend sa prière avec plus de force et d'énergie.

Ce qu'une lecture intelligente peut déjà faire comprendre, la mélodie le fait ici au suprême degré. Les moindres mouvements de l'âme sont détaillés, développés, accentués. Devant une interrogation, la phrase mélodique reste en suspens. La prière modulée de cette âme se meut ordinairement sur une portée peu étendue, entre le ré et le sol : *Exsurge... et ne repellas in finem*, etc... Sa supplication devient-elle ardente, la tonalité monte : *quare faciem tuam avertis, oblivisceris tribulationem nostram ;* nous sommes arrivés au point culminant de la mélodie. Mais bientôt l'âme retombe affaisée sur elle-même : *adhæsit in terra ventes noster.* La mélodie reproduit admirablement cet état d'accablement transitoire. Mais c'est le chant d'une âme chrétienne ; la mélodie se redresse aussitôt et, dans un suprême effort, jette vers Dieu un dernier cri : *Exsurge Domine, adjuva nos, et libera nos.*

En résumé, pour rendre ce que cette antienne contient de sentiments nobles et élevés, il faut avoir l'âme religieuse. « La liturgie seule, dit Dom Guéranger, peut révéler au musicien ces ineffables mélodies grégoriennes, qui sont à la fois l'unique reste de cette musique antique dont on raconte tant de merveilles et le produit de la plus noble et de la plus sublime inspiration catholique. » L'art grégorien ne cherche pas les effets

dans le chant. La beauté de ces cantilènes se trouve dans la parfaite adaptation de la mélodie aux paroles. Texte et mélodie se prêtent un mutuel secours. La mélodie en elle-même n'a souvent qu'une expression vague ; le texte en précise le sens. Le texte de son côté n'a en soi qu'une expression limitée ; le chant en se fondant en lui en multiplie l'énergie, il donne à la parole sacrée une éloquence plus vive, un sentiment plus profond. Il prête des ailes aux formules de prières. Disons enfin que c'est dans le recueillement et le silence de l'oraison que l'âme doit apprendre à pénétrer et à goûter, pour bien les rendre, les mélodies liturgiques. Plus l'âme est pure et plus elle est à même de les comprendre. L'art est nécessaire ; il donne à la fois justesse, douceur et pureté ; mais il est insuffisant : l'âme chrétienne doit vibrer dans le chant chrétien.

D. Ildeph. Dirks, O. S. B



ESSAI DE MANUEL FONDAMENTAL DE LITURGIE[1]

ARTICLE II.

Le Terme du Culte dans la Liturgie.

L'ÉGLISE, dans son culte, applique avec une fidélité constante les principes théologiques que nous avons exposés dans l'article précédent : la sainte Trinité est l'objet auquel *(objectum cui)* va son culte : c'est le terme de la liturgie. L'Église prie donc comme elle croit : ceux qui s'unissent à Elle dans son culte sont infailliblement orientés vers le Père, par, avec et dans le Fils, grâce à l'opération du Saint-Esprit. Privée de cette atmosphère liturgique, la piété du peuple chrétien, nous ne disons pas de chaque unité et de chaque groupement, perd cette virilité et cette vigueur; elle s'anémie et vivote.

Pour procéder avec ordre, établissons d'abord notre thèse négativement; nous aborderons ensuite l'exposé positif.

Aspect négatif : L'Église ne propose pas d'autre terme à son culte.

Aspect positif : Elle ramène constamment tout son culte à la gloire de la sainte Trinité, en appliquant toujours les règles théologiques établies dans l'article I.

Aspect négatif.

Il semble bien que l'Église propose souvent à nos hommages un autre objet *cui* (terme) que la sainte Trinité : tout le culte de la sainte Vierge et des saints semble, pour le moins, une exception à la règle générale :

1. INTRODUCTION, voir *Questions liturgiques*, 3e année, pp. 50-135; CHAPITRE I : *Terme du culte : La sainte Trinité;* ARTICLE I : *Exigences théologiques*, voir *Questions liturgiques*, 3e année, p. 201.

messes en l'honneur des saints; office d'un saint; autel, église dédiés à un saint sont autant d'usages consacrés par la liturgie la plus authentique et qui semblent incompatibles avec une thèse aussi exclusive.

Pour dissiper cette équivoque, il faut bien distinguer dans les formules liturgiques une double catégorie :

1° Les formules strictement liturgiques qui se disent *ad altare* par le prêtre ; appelons-les : formules sacerdotales.

2° Les formules accessoires qui encadrent les premières.

En vue de comprendre cette distinction fondamentale, il faut se reporter à la bonne époque liturgique. Le pontife à l'autel ne disait pas tous les textes qui entraient dans la structure de la liturgie eucharistique : il ne disait lui que les formules proprement sacerdotales, dont nous allons déterminer de suite le caractère ; et elles étaient dites *ad altare*, l'endroit officiel où le sacrificateur s'acquitte de ses fonctions de prêtre. Les formules accessoires sont lues ou chantées par les ministres ou le peuple, à l'endroit que leur assigne leur degré hiérarchique : le diacre au grand ambon ; les lecteurs au petit ambon ; la *schola* au chœur ; le peuple au delà de la balustrade. Aujourd'hui, le pontife récite en particulier ces formules accessoires; jadis il n'en était pas ainsi : le pontife ne disait que les prières sacerdotales. Et cette distinction se constatait dans les livres liturgiques eux-mêmes ; chacun avait sa partition, comme nous le dirons plus loin.

Les formules sacerdotales donc constituent comme la moelle du culte de l'Église. Elles enveloppent le ciel et la terre, depuis le Père céleste jusqu'au dernier des néophytes de l'Église ; chacun y occupe sa place hiérarchique, y remplit son rôle. Le Père reçoit les hommages par l'unique Médiateur, Jésus-Christ ; les saints s'unissent à nous pour intercéder ; le prêtre seul parle au nom du Christ ; toute l'assemblée ratifie et s'associe à lui en disant : *Amen.*

Nous les appelons prières *sacerdotales*, parce que le signe extérieur infaillible pour les reconnaître est qu'elles sont dites exclusivement par le prêtre.

Elles constituent un acte liturgique dans toute la plénitude et la perfection de ce mot : λειτον, public : c'est vraiment toute l'Église, avec son chef Jésus-Christ : *per Dominum nostrum*, parlant par l'organe de son ministre ; tous les membres sont unis au chef : *Amen.* Et le corps mystique ainsi hiérarchiquement constitué se place devant le trône du Père et lui rend le culte d'adoration et de prières, l'œuvre des œuvres, celle que toute créature doit rendre, l'*opus Dei*, l'εργον par excellence. C'est le λειτον εργον : la liturgie.

Dans la *Messe*, il y a cinq groupes de formules sacerdotales, cinq actes

liturgiques dans le sens complet que nous venons de dire et qui composent tout l'essentiel de la Messe :

1° Prière de l'Avant-Messe.	Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus... *(Collectes)*... per omnia sæcula sæculorum. Amen (chanté par tout le peuple).
2° Le groupe des prières de l'Offertoire,	Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus... *(Offrande et Secrètes)*... per omnia sæcula sæculorum. Amen (chanté par tout le peuple avant la Préface).
3° La grande Prière eucharistique (le *Canon*). C'est une prière unique qui va jusqu'à l'*Amen* avant le *Pater* [1].	Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Sursum corda...*(tout le Canon)*... omnis honor et gloria, per omnia sæcula sæculorum. Amen (chanté par tout le peuple).
4° La fraction du pain ou Communion.	Oremus : Præceptis salutaribus... Pater... Libera... per omnia sæcula sæculorum. Amen (chanté par tout le peuple).
5° L'action de grâces.	Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Oremus...*(Postcommunions)*... per omnia sæcula sæculorum. Amen (chanté par tout le peuple).

1° Il y a donc cinq grands groupes de formules liturgiques proprement sacerdotales qui forment toute l'ossature de la liturgie eucharistique. Et il suffit de jeter un regard sur le petit tableau synoptique qui précède pour voir de suite que les caractères spécifiques de la prière sacerdotale s'y retrouvent.

Eh bien, jamais, au grand jamais, un de ces actes strictement liturgiques ne s'adresse à la sainte Vierge ou aux saints. Parcourez tous les sacramentaires, depuis le *Léonien* du ve siècle jusqu'à l'édition du Missel de Léon XIII, vous ne trouverez pas une seule Messe, dite de la sainte Vierge ou d'un saint, dont la collecte, la secrète, la préface ou la postcommunion constituent une seule exception à cette règle. La liturgie a pu connaitre des époques de décadence, quelques messes ont été composées en dépit des principes traditionnels; le culte des saints a débordé dans la grande nef au point que des travaux de restauration et de déblaiement se poursuivent vigoureusement, mais jamais une prière sacerdotale d'un office de saint n'a été adressée à l'autel au saint lui-même : elle s'adresse toujours à la Sainte Trinité.

1. Voir *Questions liturgiques*, 3e année, p. 149.

Notre thèse est donc suffisamment établie pour cette première catégorie de prières;

2° La deuxième catégorie de formules liturgiques offre un caractère tout différent : elles ont une portée préparatoire et dispositive relativement aux prières proprement liturgiques : elles fournissent le motif ou le thème spécial de nos adorations; elles réveillent notre foi, excitent notre amour, demandent la grâce : introït, kyrie, gloria, lectures, graduels, répons, antiennes, psaumes, hymnes, séquences, versets, etc. Et cette différence était très sensible anciennement : en effet, le *Liber sacramentorum* et, plus tard, simplement le *Sacramentarium* ne contenait que les prières proprement sacerdotales, celles que l'évêque ou le prêtre devait réciter dans la célébration de la Messe [1], à savoir : collectes, secrètes, préfaces, postcommunions (voir plus haut); tandis que les formules de la deuxième catégorie étaient contenues dans l'*Antiphonarius Missæ*, le *Gradalis*, l'*Epistolaris*, l'*Evangelarius*, le *Psalterium* [2], etc. Le prêtre ne récitait pas ces dernières à l'autel; elles étaient laissées aux ministres inférieurs. Et si aujourd'hui, dans la Messe pontificale, par une coutume regrettable introduite postérieurement, l'évêque doit les réciter tout bas, c'est à son trône et non à l'autel qu'il le fait.

Au sujet de ces formules préparatoires, nous ferons trois remarques qui achèveront d'établir notre thèse négative :

1° Aux fêtes de la sainte Vierge et des saints (c'est de celles-là qu'il s'agit; pour les autres, il n'y a évidemment pas de difficulté), très souvent encore dans ces pièces secondaires on s'adresse directement à Dieu, on loue un de ses attributs, ou on demande son secours;

2° Souvent aussi, surtout aux fêtes de la sainte Vierge, on s'adresse directement à la créature privilégiée dont on célèbre la fête : on proclame ses vertus, on demande son intercession, on propose ses exemples. Mais ces formules ne constituent jamais un acte liturgique autonome et complet par lui-même : elles fournissent le thème de nos adorations, en nous mettant sous les yeux les merveilles accomplies par Dieu dans ses saints; elles donnent à nos demandes une précision plus grande; elles assurent à nos collectes une intercession puissante auprès de Dieu; bref, elles sont en fonction des formules sacerdotales; loin de nous détourner du terme unique de notre culte et de se substituer à lui, elles nous le font atteindre pleinement.

Et cette portée des formules préparatoires est le plus souvent exprimée explicitement : *Regem apostolorum Dominum, venite adoremus. Nativita-*

1. Il contenait aussi les rites de certains sacrements et sacramentaux accomplis par le prêtre dans la célébration même des saints Mystères.

2. Voir renseignements : Dom VYKOUKAL, *Quelques notions sur les Sacramentaires*, *Séminaire historique* (Louvain, 1912), pp. 414-415-416.

tem Beatæ Mariæ Virginis celebremus : Christum ejus Filium adoremus Dominum. Gaudeamus omnes in Domino diem festum celebrantes sub honore Sanctorum omnium : de quorum solemnitate gaudent angeli et COLLAUDANT FILIUM DEI, etc. ;

3° Enfin, et cette remarque est péremptoire, quelle que soit dans les formules secondaires la place faite aux saints, la liturgie ramène explicitement toutes ces louanges à la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Cette sublime doxologie est de tous les offices, de toutes les heures canoniales, presque de toutes les formules. Elle est le rendez-vous dans lequel la variété des psaumes, des hymnes, des cantiques, des répons, des introïts reprend son unité. On voit que l'Église, après avoir contemplé les vertus du saint, en rapporte toute gloire et honneur au terme unique de ses adorations.

Nous croyons donc pouvoir conclure légitimement la partie négative de notre thèse : autant dans ses formules accessoires que dans ses formules sacerdotales, la liturgie sauvegarde la parfaite unité de son terme.

L'explication que nous venons de donner n'est pas nouvelle. Saint Augustin la proposait à Faustus, au Ve siècle, pour venger le culte catholique du reproche d'idolâtrie [1]. « Le peuple chrétien, dit-il, célèbre avec une religieuse solennité la mémoire des martyrs, pour exciter les fidèles à les imiter, pour s'associer à leurs mérites et s'aider de leurs prières, de manière cependant à n'élever d'autels qu'au Dieu même des martyrs, et non à aucun martyr, bien que ce soit en leur mémoire. Car quel est le pontife qui, célébrant le Sacrifice à l'autel, dans les lieux où reposent les corps des saints, a jamais dit : Nous l'offrons à vous, Pierre ou Paul, ou Cyprien? Non, ce qui est offert est offert au Dieu qui a couronné les martyrs, près des autels de ceux qu'il a couronnés, afin que les lieux mêmes enflamment la piété, excitent à aimer et ceux que nous pouvons imiter et celui qui nous aide à le pouvoir. Nous honorons donc les martyrs d'un culte d'amour et de fraternité, semblable aux sentiments que nous éprouvons en cette vie pour les hommes de Dieu... »

Et le Concile de Trente ne faisait que consacrer cette doctrine. (sess. XXIIe, chap. III) :

« Et quamvis in honorem et memoriam sanctorum nonnullas interdum Missas Ecclesia celebrare consueverit, non tamen illis sacrificium offerri docet, sed Deo soli, qui illos coronavit ; unde nec sacerdos dicere solet, offero tibi sacrificium, Petre nec Paule ; sed Deo de illorum victoriis gratias agens, eorum patrocinia implorat, ut ipsi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus in terris. »

On constate une fois de plus combien la liturgie, par cette distinction

1. *Contra Faustum, M. P. L.*, t. XLII, col. 384.

qu'elle établit entre les formules proprement sacerdotales et les formules accessoires, se montre profondément dogmatique.

L'expression : messe, office, autel, église en l'honneur d'un saint, trouve aussi dans les explications précédentes sa véritable signification. La vie d'un saint apparaît aux yeux de la foi comme un chef-d'œuvre de la bonté, de la sagesse et de la puissance divines. En célébrant et honorant le saint, nous fournissons donc le thème spécial de la louange divine et de nos actions de grâces, et puisque Dieu a admis la libre coopération de l'homme à cette œuvre, c'est bien aussi l'honneur et la gloire de l'homme que nous proclamons.

Aspect positif.

Tout le culte, toute la vie du chrétien constituent un continuel hommage à la sainte Trinité. Notre naissance à la vraie vie s'est opérée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et la première page de notre histoire porte une dédicace solennelle et irrévocable aux trois Personnes divines : « Ergo, maledicte diabole, recognosce sententiam tuam et *da honorem Deo vivo et vero, da honorem Jesu Christo Filio ejus, et Spiritui Sancto...* » Aussi, avant toutes ses actions, le chrétien renouvelle-t-il le rite de cette première dédicace : au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et reçoit-il en quittant cette vie le souhait liturgique de la sainte Église : *Proficiscere, anima christiana, de hoc mundo in nomine Dei Patris omnipotentis qui te creavit; in nomine Jesu Christi Filii Dei vivi qui pro te passus est; in nomine Spiritus Sancti qui in te effusus est.* Et le titre suprême que notre Mère invoquera sur nos restes mortels pour implorer la miséricorde divine, ce sera le titre de notre dédicace baptismale : *Non intres in judicium cum servo tuo, Domine... qui dum viveret, insignitus est signaculo Sanctæ Trinitatis.*

Mais nous ne pouvons pas penser à parcourir tous les livres liturgiques pour relever les formules, les rites et les symboles qui nous rappellent cette possession totale de notre être par la très sainte Trinité : on peut dire qu'aucun acte liturgique ne s'opère sans nous orienter vers ce terme auguste. Il nous suffira de montrer par quelques exemples avec quelle fidélité l'Église a appliqué les deux règles fondamentales imposées par les données théologiques et que nous avons développées dans l'article précédent : *neque confundentes personas, neque substantiam separantes.*

Insistons auparavant sur une considération capitale, sans laquelle on risque de ne pas comprendre les formules liturgiques relatives à la sainte Trinité, à savoir : le Christ dans un acte liturgique doit-il être considéré comme terme ou sujet du culte? Par un côté, cette question concerne directement le chapitre II du sujet du culte ; mais force nous est

de la traiter ici à cause de son premier aspect. Question capitale, à notre avis, dont les conclusions ascétiques sont considérables.

Pour procéder avec ordre, nous envisagerons donc : 1° le Christ, terme ou sujet du culte? 2° l'unité de nature dans les formules liturgiques trinitaires : *neque substantiam separantes ;* 3° la trinité des Personnes dans les formules liturgiques trinitaires : *neque confundentes personas.*

Premier point.

Perfectus Deus, perfectus Homo, et, dès lors, le Christ est à la fois terme parfait et sujet parfait du culte. Et puisque ces deux situations se trouvent dans l'unité d'une seule personne, la même personne peut recevoir les adorations et les rendre. Aussi dans les doxologies liturgiques les plus anciennes, celles qu'on serait tenté, avec Dom Cagin, de faire remonter à l'âge apostolique [1], Notre-Seigneur apparaît-il successivement comme recevant les adorations ou les rendant, souvent même dans la même formule. Nous en citons quelques-unes que reproduit Dom Cagin [2].

La plus antique anaphore (Canon) qui nous soit conservée [3] se termine par cette doxologie :

« ... ut te laudemus et glorificemus per Puerum tuum Jesum Christum, per quem tibi gloria et honor Patri et Filio cum Sancto Spiritu, in sancta Ecclesia tua, et nunc et in sæcula sæculorum. Amen. »

Autres doxologies des mêmes manuscrits :

« Tibi gloria Patri et Filio cum Sancto Spiritu in sancta Ecclesia, et nunc et semper, et in omnia sæcula sæculorum. »

« Per Filium tuum Jesum Christum, in quo tibi sit laus et potentia Patri et Filio et Spiritui Sancto in sancta Ecclesia tua, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen. »

Dans ces très antiques doxologies, sans compromettre l'unité physique de la personne du Christ, on envisage très légitimement en lui une double personne morale, fondement de droits ou de devoirs distincts. Cette simplicité sereine et sans arrière-pensée dans l'expression de notre foi pouvait suffire avant l'assaut des hérésies ; mais dès que surgissait ces astucieux ennemis, habiles à épier toutes les paroles, la prudence du serpent s'imposait. Aussi les erreurs trinitaires et christologiques des IIIe et IVe siècles amenèrent-elles plus de précision.

1. *Scriptorum Solesmense*, II, Dom PAUL CAGIN, *L'euchologie latine, étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires.* 2. *L'Eucharistia*, canon primitif de la Messe ou formulaire essentiel et premier de toutes les liturgies (Paris, Desclée & Picard, 1912, in-8°, 334 pp.), p. 122.

2. *Ibid.*, pp. 303-304, 305.

3. *Ibid.*, pp. 119-120-121.

Mais lequel de ces deux rôles du Christ l'Église fera-t-elle prévaloir dans sa liturgie? Malgré les attaques dirigées contre sa divinité, le Christ restera dans la fonction qu'il a voulu s'approprier par son Incarnation, sa fonction de Prêtre et de Médiateur; il nous apparaîtra dans toute la liturgie comme le Grand-Prêtre de la Loi nouvelle [1], τῶν ἁγιων λειτουρός, le Pontife du peuple qu'il a fait sien : à la tête de son peuple, ramené par lui vers son Père, il accomplit la religion parfaite, le culte éternel.

Sans doute, ce Pontife est Dieu parfait, et la liturgie, nous le verrons, multipliera ses professions de foi; mais dans toutes les prières proprement sacerdotales, dans lesquelles, comme nous le disions plus haut, toute l'Église se présente devant Dieu, hiérarchiquement constituée, en d'autres termes, dans toutes les prières strictement liturgiques, le Christ, chef de la hiérarchie, le Pontife sans lequel le corps mystique est incomplet (λειτον, fait défaut), doit-être à notre tête, il doit occuper la place qu'il a voulu prendre pour nous dans la nouvelle Alliance, et par Lui, avec Lui et en Lui, nous devons rendre à Dieu honneur et gloire.

Bref, dans la liturgie, le Christ doit exercer avant tout sa fonction liturgique de Pontife, il doit être sujet du culte, sous peine de fausser la notion fondamentale de l'économie nouvelle, en vertu de laquelle un Dieu s'est constitué Chef de l'humanité pour rendre à la très sainte Trinité le culte parfait.

Le Père et le Fils ne sont donc pas, à un titre identique, l'objet du culte vraiment chrétien. La liturgie tout entière suppose du Fils au Père des relations de dépendance en vertu de l'Incarnation que jamais elle n'intervertit : elle prie, elle loue, elle glorifie le Père par le Fils et dans le Fils.

Cette loi de la prière liturgique est affirmée dès les origines. Les conciles d'Hippone [2] (vers 393) et de Carthage [3] (vers 397) la formulent : « Nul ne doit dans les prières nommer le Père au lieu du Fils, ni le Fils au lieu du Père : *à l'autel* la prière doit toujours être adressée au Père. » On y restera fidèle dans la suite, et au XII[e] siècle l'auteur du *Micrologue* pourra dire, en commentant le texte des conciles d'Afrique cité plus haut : « Nous concluons donc nos oraisons par Notre Seigneur Jésus-Christ, en priant le Père par le Fils, selon l'ordre du Fils lui-même, qui l'a ainsi commandé dans son Évangile (JEAN, XVI), et qui nous promet l'efficacité des prières adressées par lui, quand il nous dit : tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom vous l'obtiendrez (JEAN, XVI). De là que la plupart des oraisons, pour ne pas dire toutes, se terminent naturelle-

1. HEBR., VIII, 2.

2. Cf. HÉFELÉ-LECLERCQ, t. II, 1[re] partie, p. 87, can. 25. (Letouzey, 1905).

3. Cf. MANSI, *A. C. C.*, t. III, col. 884, can. 23 : « Ut nemo in precibus vel Patrem pro Filio vel Filium pro Patre nominet. Et cum altari assistitur, semper ad Patrem irigatur oratio... »

ment par la conclusion : « Per Dominum... » Il en est très peu *(paucissimæ)* qui à cause du sens même, se terminent par une autre conclusion, par exemple : « Præsta quæsumus ut *natus Salvator*... qui tecum vivit... » Ou bien encore : « Deus cujus Filius... Dominum nostrum J.-C. [1] » Et encore, parmi ces exceptions, que l'auteur indique, le Christ n'est pas le terme de l'acte, on s'adresse à Dieu le Père ; mais comme on fait mention du Christ dans le corps de l'oraison, la conclusion en est modifiée : c'est une simple nuance grammaticale. Jamais, jusqu'à cette époque, on ne trouve de formules sacerdotales prononcées à l'autel s'adressant directement au Christ : « Domine Jesu Christe... » Collectes, secrètes, préfaces postcommunions : toutes s'adressent au Père par le Fils dans l'unité du Saint-Esprit [2]. Nous avons parcouru le plus ancien sacramentaire qui soit conservé, le *Sacramentaire léonien*, qui contient plus de deux cents formules sacerdotales, nous n'avons relevé aucune exception à cette règle [3].

La collecte et la postcommunion de la Fête-Dieu (XIIIe siècle) semblent bien être la première exception à cette règle traditionnelle. Depuis lors, les exceptions se sont multipliées et, à partir du XVIIe siècle, on trouve un grand nombre de messes de saints où le vieil axiome liturgique : *cum altari assistitur ad Patrem dirigitur oratio* est oublié. L'exemple le plus caractéristique à ce sujet est la Messe toute récente de saint Paul de la Croix (canonisé par Pie IX), où trois formules sacerdotales : collecte, secrète et postcommunion, s'adressent directement à Jésus-Christ.

La profession de foi explicite à la divinité de Jésus-Christ qu'elles contiennent ne suffit pas à les justifier : en effet, le type traditionnel contient toujours cette même profession de foi : « ... per Dominum nostrum Jesum Christum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum ». Elles offrent, d'autre part, le grand danger de négliger complètement à l'autel le rôle de Pontife et de Sacrificateur, accompli par le Christ. La Messe est le renouvellement du Sacrifice de la croix : à la croix, Jésus était Prêtre et Victime ; c'est donc aussi sa fonction à la Messe. L'unique sacrifice, dont le nôtre n'est que le renouvellement, a commencé par ces paroles : « Pater si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas sed tua fiat [4] ».

1. Cf. *M. P. L.*, t. CLI, col. 981. « Concludimus autem orationes per Dominum nostrum videlicet Patrem orando per Filium, juxta ejusdem Filii præceptum, qui in Evangelio ita præcepit ; qui et effectum nostris petitionibus, si per ipsum rogaverimus, promittit dicens : Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis (JOAN., XVI). Unde et orationes plurimas, vel pene omnes, satis congrue ita concludimus : Per D. N. J. C. Paucissimæ enim inveniuntur quæ pro competentia sensus, alia conclusione finiantur... »

2. Nous avons signalé une exception apparente à cette règle et nous en avons expliqué l'anomalie. Cf. *Questions liturgiques*, 1re année, pp. 30-31.

3. Sacr. léonien. MURATORI, *Liturgia romana vetus* (Naples, 17[illegible]), t. I, pp. 2[illegible]1-302.

4. LUC., XXII, 42.

Qu'au Calvaire mystique de l'autel, Jésus, notre Frère et notre Pontife, parle encore pour nous à son Père.

Sans doute, les formules que nous critiquons ne comportent aucune erreur théologique ; à l'état exceptionnel, tel qu'elles paraissent aujourd'hui, elles ne peuvent porter un sérieux préjudice à la piété chrétienne, soit. Mais si nos rapports habituels avec la divinité venaient à se modeler sur ce type, la piété catholique serait faussée. On oublie trop la sainte humanité du Verbe de Dieu. Il est de notre race, de notre sang et de notre chair ; il s'est fait notre Pontife pour aller au Père. Ces formules faisaient frémir les jansénistes, qui, sous prétexte d'adorer la divinité de Notre-Seigneur, auraient voulu faire oublier son humanité. La piété moderne n'a pas su éviter complètement la contagion de cette hérésie subtile et tenace : un auteur en notait très finement les traces, dans les lignes suivantes [1] : « Observons le premier mouvement d'un fidèle de nos jours au moindre contact du divin : c'est une sorte d'effroi vague et inconscient, qui tient à la fois du déisme et de la terreur causée par les apparitions surnaturelles de la loi de crainte. La foi ne s'exerce guère désormais que de cette façon dans le plus grand nombre de ceux qui en ont conservé quelque reste : elle les tient prosternés et comme écrasés sous le poids de la divine majesté. Tout ce qu'a fait le Christ pour amoindrir les distances, pour nous rapprocher de Dieu et nous mettre en relations avec lui est perdu de vue et pour ainsi dire oublié : l'homme se sent presque aussi étranger à Dieu qu'avant l'Incarnation... »

Toute notre confiance est dans le sacerdoce de Jésus-Christ ; faisons passer par notre grand Pontife toutes nos adorations et nos prières : « Ainsi, puisque nous avons en Jésus, Fils de Dieu, un Grand-Prêtre excellent, qui a pénétré les cieux, demeurons fermes dans la possession de notre foi. Car nous n'avons pas un Grand-Prêtre impuissant à compatir à nos infirmités ; pour nous ressembler, il les a toutes éprouvées, hormis le péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce pour être secourus en temps opportun [2]. »

(A suivre.) Dom Lambert Beauduin.

1. *Idéal monastique*. Paris, Beauchesne, 1912, pp. 184-185.
2. Hebr., IV, 14-16.



CALICE DE LA TIGE DE JESSÉ, EN ARGENT DORÉ
APPARTENANT A M. L'ABBÉ VAN BERGEN



LES RAPPORTS DE L'ART AVEC LA LITURGIE

L'ORFÈVRERIE RELIGIEUSE.

I. L'œuvre de Jan Brom.

DANS ces notes destinées à renseigner les ecclésiastiques sur ce que l'on a fait de mieux, en ces dernières années, dans les différents domaines de l'art religieux, il m'a semblé légitime de réserver à l'œuvre de Jan Brom le premier des deux articles consacrés à l'orfèvrerie religieuse. Assurément, M. Brom n'est pas le seul orfèvre qui se soit, dans ces dernières années, imposé à l'attention des artistes et du public ; il n'est pas non plus le seul qui ait innové et créé de nouvelles formes dans les objets d'orfèvrerie destinés au culte. Je citerai, dans un second article, toute une série d'orfèvres qui, en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, ont contribué à faire sortir l'orfèvrerie religieuse de l'ornière où elle languissait, pour avoir depuis des siècles voué tous ses efforts et toute sa peine à la reproduction de modèles anciens. Mais s'il n'est pas le seul à avoir fait comprendre par le public le besoin et la possibilité de changer et d'innover, Jan Brom semble du moins l'un de ceux qui ont le plus contribué à la renaissance actuelle de l'orfèvrerie religieuse.

Son œuvre est considérable. Il a commencé, tout jeune, à travailler sous la direction de son père, qui était comme lui orfèvre à Utrecht. Et pour se perfectionner dans son art, il a voyagé ensuite un peu partout désireux de connaître à fond tous les procédés et toutes les ressources de son métier. Rappelé à Utrecht à la mort de son père, il dut en qualité d'aîné veiller et pourvoir aux besoins d'une nombreuse famille, et c'est

ce qui explique que pendant de longues années, durant la moitié de sa vie à peu près, il ne put réaliser les formes nouvelles qu'il était destiné à créer. Comme il avait dès lors la réputation d'un orfèvre expérimenté, les commandes lui vinrent nombreuses et se succédèrent sans interruption. Mais toujours, durant cette première partie de sa carrière, ces commandes n'aboutirent qu'à lui faire reproduire des chefs-d'œuvre de l'art roman, de l'art gothique ou de la Renaissance, ou à créer des œuvres visiblement inspirées des modèles anciens.

Brom y apprit du moins plus à fond son métier, et non seulement celui d'orfèvre proprement dit, mais tous ceux qui s'y rattachent, et qu'il faut savoir pour être orfèvre à la manière des artistes de la Renaissance. Et sa réputation s'étant accrue, il se résolut à quitter les sentiers battus et à créer des formes nouvelles, où, tout en tenant compte des exigences liturgiques, il pourrait du moins faire œuvre personnelle et se rapprocher des conceptions et des aspirations de l'art contemporain.

C'est des œuvres qui constituent ce qu'on pourrait appeler la seconde manière de Jan Brom, que nous voulons parler. Elles comprennent des œuvres monumentales : la grille, l'ambon et les lustres de la cathédrale de Haarlem par exemple, et des œuvres de moindre dimension, ostensoirs, pixydes, calices, custodes, reliquaires et autres objets servant au culte, que nous signalerons sommairement, et dont on pourra juger par les reproductions qui accompagnent cet article. La grille de la cathédrale de Haarlem est, à mon avis, un chef-d'œuvre. Elle suffirait à consacrer les mérites et la réputation de Jan Brom. Dans cette claire et belle église, aux formes et aux matériaux si simples et dont la conception fait honneur tout à la fois à l'architecte Cuypers et à l'évêque ami des arts qui l'a fait bâtir, cette grille entourant et isolant le chœur est d'un aspect aussi riche qu'élégant. La symbolique, qui en a été, croyons-nous, comme celle des lustres, — *lucerna pedibus meis verbum tuum*, — comme celle de l'ambon, — où la plante employée comme ornementation est celle de sénevé, — inspirée par Mgr Caillé, est destinée à faire comprendre que la mortification et l'oraison, représentées par les feuillages des plantes qui produisent la myrrhe et l'encens, triomphent du péché, représenté par le serpent enroulé en cercle aux deux portes, ou longuement étendu au bas des grilles courant le long du chœur. L'idée est aussi heureuse qu'habilement réalisée. L'imagination féconde de l'artiste a pu s'y donner libre cours, et il faut louer dans cette œuvre, comme dans le vaste et magnifique ambon, et dans les grands lustres si décoratifs, un souffle de vie qui anime toutes ces œuvres, et une science approfondie de la technique et des ressources offertes par les matériaux employés.

Ces mêmes qualités se retrouvent dans les œuvres de moindre dimension reproduites ici. Comme nous l'écrivions à propos de l'Exposition d'art religieux de Bruxelles, « les calices de Jan Brom sont les plus réussis que nous ayons vus jusqu'à présent. Sans tomber en rien dans l'excentricité, il a su trouver des formes nouvelles légèrement différentes des anciennes, et il a rajeuni aussi les formes classiques en traitant différemment, soit le pied qu'il excelle à modeler légèrement, soit le nœud qu'il laisse à jour avec de très habiles combinaisons de feuillage, soit encore par des patines plus savantes que celles de ses devanciers, ou par un martelage plus apparent du métal, et qui donne au calice plus de cachet [1]. »

Une innovation qui n'est évidemment qu'accessoire, mais qui, ajoutée aux autres mérites, nous plaît également dans les ciboires et calices de Jan Brom, ce sont les inscriptions bien liturgiques qui les décorent et qui peuvent, étant tirées de textes inspirés, servir beaucoup à la dévotion du célébrant. Outre le calice de la tige de Jessé reproduit ici, il y a celui du Centurion avec l'exclamation : *Vere Filius Dei erat iste*, et celui de la Vigne avec le beau texte de l'Ecclésiastique : *Ego quasi vitis fructificavi suavitatem odoris et flores mei fructus honoris et honestatis.* Le ciboire en forme de sphère creuse, ainsi conçu pour pouvoir contenir plus d'hosties et éviter le danger de les laisser tomber, porte à sa base, autour d'une figure de saint Jean-Baptiste, la phrase prononcée par le Précurseur : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.* Enfin de charmantes petites boites employées pour porter aux malades les saintes Huiles ou l'Eucharistie portent aussi sur leur couvercle, en même temps que des motifs tirés des peintures des catacombes, des textes appropriés, et notamment le *O sacrum convivium in quo Christus sumitur* pour la boîte destinée aux saintes Hosties.

Il y aurait bien des choses encore à dire, si l'on voulait parler en détail de toutes les œuvres que renferme la Salle d'exposition, dans la très artistique et vieille demeure de Jan Brom à Utrecht. Nous croyons néanmoins que ces renseignements, complétés par les illustrations, suffiront à bien mettre en relief la part considérable qu'il a dans la renaissance actuelle de l'orfèvrerie religieuse. Toutes les qualités que nous avons relevées dans les œuvres de la cathédrale de Haarlem, et dans les calices, se retrouvent naturellement dans les autres œuvres de ces dernières années. Et nous nous bornerons à signaler, parmi les plus remarquees, deux ostensoirs d'abord : celui de l'Adoration de l'Agneau exécuté pour la cathédrale de Haarlem et celui plus simple de l'Arbre de Jessé

1. *Notes d'art et d'archéologie*, octobre 1912. Paris, Bloud.

exécuté pour l'église de Notre-Dame du Bon Conseil à La Haye, et remarquable par l'originalité et le délicieux travail de ses branches d'églantier; puis la pixyde et la custode, d'un modèle entièrement nouveau, reproduites ici; un petit coffret en miniature exécuté pour l'abbaye d'Oosterhout, et devant servir à des reliques de saint Adalbert. Et enfin, en même temps que des chandeliers d'argent exécutés pour la chapelle de l'évêque d'Utrecht, des chandeliers en cuivre exécutés pour l'église de Halsteren, et qui, conçus dans le même style simple et large des lustres de Haarlem, nous plurent beaucoup, par leur forme originale, bien vivante et bien moderne, et parce qu'ils montrent bien aussi les ressources décoratives que le cuivre convenablement traité, conservé en surfaces polies et luisantes, pourrait offrir dans nos églises du Nord, si souvent grises et sombres et qui auraient tant besoin d'une note de couleur claire, comme celle des lustres de Haarlem.

Dom Bruno Destrée.

Semaines liturgiques 1913.

Elles auront lieu à l'Abbaye du Mont-César aux dates suivantes :

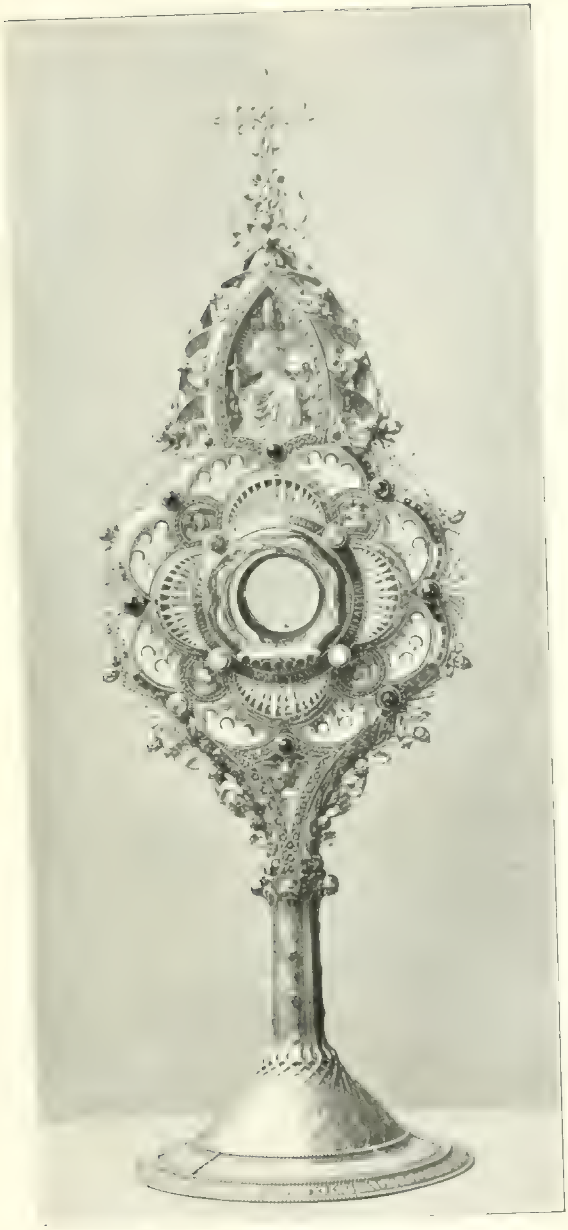
RETRAITE LITURGIQUE, du dimanche 3 août, à 5 1/2 h. du soir, au vendredi 8 août, à midi.

SEMAINE LITURGIQUE FRANÇAISE, du dimanche 10 août, fête de saint Laurent, après-midi, au jeudi 14 août, à midi.

SEMAINE LITURGIQUE FLAMANDE, du lundi 1er septembre, à midi, au vendredi 5 septembre, à midi.

Frais de séjour, 15 francs; logement et repas à l'abbaye. Le programme sera définitivement fixé le 1er juin et adressé, dès cette date, à ceux qui en feront la demande.

Ces trois semaines sont exclusivement réservées aux ecclésiastiques. Des semaines liturgiques et grégoriennes seront organisées ultérieurement pour laïcs.



LA [illegible] DE L'AGNEAU, OSTENSOIR EN
OR ET ARGENT DORÉ, APPARTENANT A LA
CATHÉDRALE DE HAARLEM.



CUSTODE EN ARGENT DORÉ ORNÉE DE TOPAZES
ET D'AMÉTHYSTES APPARTENANT À L'ABBAYE DU MONT-CÉSAR



PYXIDE EN ARGENT DORÉ
APPARTENANT À MGR L'ÉVÊQUE DE HAARLEM

NOTES ET INFORMATIONS

PRÉCIEUX ENCOURAGEMENT POUR LE MOUVEMENT LITURGIQUE. — Dans les instructions données à tous les curés de son diocèse, S. E. le cardinal Mercier a bien voulu donner cet encouragement public, qui réjouira tous les amis de la liturgie :

« D'une façon générale, vous voudrez tous vous associer au réveil liturgique, qui s'accuse aujourd'hui si vivement dans notre pays. Abonnez-vous à une revue liturgique : propagez-la, commentez-en la pensée dans vos conférences, dans vos cercles d'études. Encouragez le chant religieux au Salut, aux Vêpres, à la Grand'Messe, dans les écoles, les patronages. Stimulez vos chantres du jubé. Obtenez d'eux qu'ils soient fidèles aux réunions décanales, où se donne un enseignement spécial à leur intention. **Veuillez m'en croire, la liturgie bien comprise est un des grands moyens de réorganisation chrétienne d'une paroisse.**

» Je ne puis laisser échapper l'occasion qui m'est ici offerte, d'appeler votre attention sur une rubrique du nouveau bréviaire. Dans l'ancien bréviaire, *ad Primam*, à la suite du *Benedicamus Domino, Deo gratias*, on lisait : « Deinde in Choro legitur Martyrologium. » Or, dans le Psautier réformé, le texte de la rubrique est ainsi complété : « Deinde in choro legitur Martyrologium, *quod laudabiliter fit etiam extra chorum.* » « Je connais, écrit Mgr Battandier, de saints prêtres qui ayant remarqué cette rubrique, ont voulu » correspondre au désir qu'elle exprime. Ils se sont mis à lire le martyro» loge à Prime et disent que cette pratique leur est maintenant si chère, nour» rit si suavement leur piété, qu'ils n'ont qu'un regret, c'est de l'avoir connue si » tard. »

A un autre endroit des mêmes instructions, Son Eminence parle de la vie paroissiale et du moyen de la faire refleurir :

« **Je sais combien je réponds à vos plus intimes désirs, lorsque je m'emploie à vous aider à faire revivre parmi vous la vie paroissiale.**

» Donnez à cet effet, tous vos soins à la célébration des Offices divins, notamment à la Grand'Messe, que vous chantez le dimanche, pour votre peuple, aux Vêpres, au Salut.

» La célébration pieuse des saints Offices doit être une prédication. Mais elle ne le sera que dans la mesure où votre piété s'exprimera dans l'accent

de votre voix, dans la dignité de votre attitude, dans la religion de chacune de vos démarches. Qui de vous n'a constaté combien la célébration des cérémonies religieuses, telle qu'elle s'effectue, par exemple, dans ces nobles abbayes bénédictines où la liturgie est à la fois un culte et un art, est impressionnante ! Aussi, voyez à quel point tout y est calculé pour fixer l'âme dans le recueillement, pour concentrer, par l'ordonnance régulière des mouvements, par la fusion harmonieuse des voix, par la religion du silence, la pensée et le cœur sur Dieu ! Aucun détail n'est à négliger dans la liturgie, parce que l'ordre et la beauté qui s'en dégage résultent tout juste du fini de chacun des éléments qui contribuent à la perfection de l'ensemble. Je vous recommande très spécialement de veiller à l'harmonie des mouvements du prêtre et de ses ministres à l'autel. Il faut que le diacre et le sous-diacre ploient le genou, en même temps que le prêtre ploie le sien, et que tous se relèvent dans un même mouvement régulier. Pour le public, qui regarde du dehors le déroulement de la cérémonie, rien n'est choquant comme la désharmonie des démarches ou des attitudes des ministres de l'autel.

» Ce que je dis ici de la célébration d'une Grand'Messe, laissez-moi l'appliquer aussi, en passant, aux allées et venues du prêtre, des assistants, des servants de Messe, qui vont de la sacristie à l'autel, de l'autel à la sacristie, du chœur au catafalque pour le chant des absoutes, etc. Si tous nous étions pénétrés de la signification religieuse de nos mouvements à l'autel, si nous nous rappelions ce mot de Bossuet : « La génuflexion est une chute dans le » néant, » avec quel respect nous conduirions chacun des mouvements de chacun de nos membres corporels dans la célébration des saints Mystères ! »

LA CONVERSION DES MOINES DE CALDEY. — Il n'entre pas dans le cadre de cette revue de relater dans le détail ce grand événement religieux. Mais cette conversion des Bénédictins anglicans présente un aspect liturgique, si l'on peut dire, qui mérite d'être signalé à nos lecteurs. L'excellent article que le Père Boubée vient de publier dans les *Etudes* (20 avril 1913, pp. 262-272) renferme, au point de vue qui nous occupe, des renseignements très instructifs et très curieux sur la vie liturgique intense de ces moines avant leur conversion et sur la part qu'a eue cette même liturgie dans l'œuvre de leur conversion elle-même.

Le Père Boubée a soin de nous affirmer le fait assez étrange de cette vie monastique anglicane.

« Caldey ! Les Anglicans, il est vrai, le connaissaient déjà bien, ce nom. Il était pour eux, plus encore que ceux de Cowley et de Llantony, une réponse à qui prétendait que l'atmosphère froide et desséchante de leur église n'était point favorable à l'éclosion des vertus religieuses et monacales. A Caldey, en effet, des moines, de vrais moines bénédictins vivaient, priaient, chantaient la messe et l'office, travaillaient de leurs mains, faisaient pénitence. A leur tête, un abbé, portant la croix pectorale et la crosse, officiait comme un évêque. On se levait à deux heures pour chanter matines et laudes ; on chantait, à neuf heures, la messe conventuelle. On passait de la prière à l'étude et de l'étude au travail manuel.

» Or, ces moines étaient bons et loyaux anglicans. L'archevêque Temple,

primat de l'Église établie, avait béni, vers 1898, les origines de leur communauté et encouragé leur fondateur. Il avait, en 1902, sanctionné l'élection, régulièrement faite par leur chapitre, d'un père abbé en la personne de Dom Aelred Carlyle. »

Suit ensuite la délicieuse description de l'installation liturgique des moines anglicans de Caldey :

« A travers les prairies, dans ce nid de verdure qu'est la petite île, les moines organisèrent leur procession. En tête, deux acolytes, revêtus du surplis, portaient des encensoirs. Puis venaient la croix et les cierges, et, sur une civière, la grande châsse aux reliques. Puis les moines et l'abbé en chape ; enfin, quelques amis et la poignée d'habitants qui vivent dans les maisons de l'île, aux flancs des collines, au creux des vallées minuscules et boisées. On arriva aux ruines de l'ancienne abbaye. On s'installa comme on put, on dressa même des tentes et l'on vécut longtemps comme en camp volant, dans des huttes inconfortables. Mais, peu à peu, le travail des moines, semblables aux abeilles qui font leur ruche, releva le vieux monastère. On n'eut plus, pour aller aux matines, sur les deux heures du matin, à traverser la prairie humide et froide, où les jeunes novices prenaient des rhumes et les vieux profès des névralgies.

» Voici le monastère restauré. Il aligne ses murs blancs, que percent les fenêtres des cellules étroites et régulières. Il abrite derrière eux son cloître savamment mystique. Il dresse la tour de son église où, sept fois par jour, tinte la cloche de l'office. A l'intérieur, tout ce que l'érudition archéologique et la piété monacale ont pu ravir de secrets aux vieilles maisons de prière bénédictines a repris forme et vie. Voici la salle du chapitre avec ses fenêtres cintrées, ses lambris de chêne et, au milieu, le pupitre florentin où tous les jours, après Prime, on lit le martyrologe et la sainte règle. Par devant la porte du chapitre s'étend la *Statio*, où les frères s'assemblent avant d'entrer processionnellement dans l'église. Mais c'est à l'église surtout que la patiente érudition et la piété subtile des moines se sont appliquées. La rosace et la tribune, les grilles qui ferment le chœur, et les stalles, et l'énorme pupitre, et les lampes du sanctuaire, tout a été étudié avec soin, médité avec amour, exécuté avec art. Plus que tout le reste, l'autel. Approchons-nous avec respect de ce retable en bois peint et sculpté. Au milieu, parmi l'or et les couleurs, un grand panneau représente la mort du patriarche saint Benoît : il est dû au pinceau de *Dame* Catherine Weekes, de l'abbaye bénédictine de Sainte-Bride, placée sous la dépendance de Caldey. A droite et à gauche, dans des niches gothiques, les statues de saint Bernard, abbé de Clairvaux, et de saint Aelred, abbé de Rielvaulx, tous deux de l'ordre de Saint-Benoît. Plus haut encore, une statue polychrome de la Vierge portant l'Enfant Jésus et surmontée de deux anges, qui tiennent sur sa tête la couronne royale. Mais levons les yeux plus haut encore. Sous le baldaquin qui domine le retable un objet est suspendu, vase d'or entouré d'un conopée de soie blanche, reproduction exacte d'un très ancien voile gothique, et surmonté d'une triple couronne de vermeil. C'est la pixyde, c'est le ciboire médiéval, destiné à garder l'Eucharistie.

» Revenons à l'autel et soulevons l'antipendium de soie brodée. Entassées

les unes sur les autres, toutes les pierres qui forment la masse de l'autel sont des restes d'anciennes abbayes bénédictines. Chacune d'elles porte un nom et une date, indiquant son origine. On y lit, par exemple :

» *Mulchelney Abbey*, 710-1537; *Westminster Abbey*, 948; *Westacre Priory*, 1200; *Deerhurst Abbey*, 802. »

Et dans ce temple en apparence catholique se déroulait toute la liturgie romaine du Missel et du Bréviaire. Le catholicisme s'infiltra lentement dans ces âmes sincères par l'usage de la prière liturgique de la sainte Eglise. L'auteur continue :

« Ce retour aux rites traditionnels, aux liturgies antiques, ces autels et ces confessionnaux, ces chasubles et ces étoles, ces messes en latin, tout cet appareil de cérémonies et de formules que l'on va chercher bien loin, par-dessus quatre siècles de prétendue réforme, ne sont-ce pas encore les usages et les prières de l'Église romaine, celle qui précisément se glorifie d'être la seule et vraie épouse du Christ, l'héritière des promesses, la continuatrice des traditions; celle qui peut avoir des rides et des taches, parce qu'elle a encore face humaine, mais qui n'a point de déchirure à sa robe?

» La plupart des ritualistes, comme nous l'avons jadis exposé, sont obligés de vivre dans une perpétuelle équivoque et ne sont supportés dans l'*établissement* que grâce, sinon à des compromissions, du moins à des réticences perpétuelles.

» Mais alors que devient le vieil adage : *Lex orandi, lex credendi?* C'est à quoi sans doute songeaient les moines de Caldey; témoin ce passage d'une lettre écrite par un jeune religieux au Père abbé :

« De nom, nous sommes anglicans ou, comme on nous l'a dit hier encore, » nous sommes « un produit de l'Église d'Angleterre », mais en réalité la » communauté n'a pris, si je puis m'exprimer ainsi, *d'autre nourriture que* » *la nourriture catholique romaine;* aussi, nos bréviaires, missels et livres » de dévotion contiennent des doctrines qui sont incompatibles avec l'ensei- » gnement de l'Église d'Angleterre : par exemple, la doctrine de la supré- » matie du pape. Par nécessité nous nous sommes tournés vers l'Église » romaine pour nos livres de liturgie et de dévotion, et leur usage constant » a naturellement fait naitre dans nos âmes des sentiments de gratitude et » de sympathie envers cette grande communion, où la vie religieuse et tout » ce que nous avons de plus cher se trouve dans sa perfection; et par-dessus » tout, il a fait pénétrer en nous le sentiment de notre isolement du reste de » l'Église catholique, d'une façon plus tranchante que ne peuvent l'éprouver » ou le comprendre la plupart des anglicans; maintenant surtout que l'Église » anglicane devient de plus en plus indépendante et *nationale.* »

L'évêque anglican d'Oxford, le docteur Gore, se rendait bien compte de cette influence lente et conquérante de la liturgie romaine. Aussi toutes les conditions qu'il voulut imposer aux moines de Caldey portent sur leurs usages liturgiques. Mais la grâce avait accompli son œuvre. Les moines retournaient à Rome par l'antique voie de la liturgie romaine. *Ut unum sint!*

LES SAINTS PATRONS DES PAROISSES. — Parmi les saints que nous devons honorer d'une dévotion particulière on cite avec raison le saint patron de la paroisse. Cette dévotion est très importante; le catéchisme l'enseigne; tout chrétien doit l'avoir et l'entretenir.

Le saint patron de la paroisse n'est pas un saint quelconque. Outre les liens qu'établit entre nous et lui la communion des saints, il a été choisi par nos ancêtres ou par l'autorité ecclésiastique comme Patron de la paroisse.

On nommait *patronus*, ou patron, chez les Romains un personnage important et influent qui se chargeait de défendre publiquement les intérêts de certaines personnes (nommées clients) d'une ville ou d'une province. Tel est aussi dans le monde surnaturel le rôle des saints patrons des paroisses. On leur demande et ils se chargent de défendre auprès de Dieu les intérêts spirituels et quelquefois même temporels des paroisses. De son côté, il convient que la paroisse honore d'une dévotion particulière celui sous le patronage duquel elle se trouve placée. Il faut agir surnaturellement comme l'on agirait naturellement.

La paroisse est une famille spirituelle dans la grande famille que forme le diocèse. C'est un corps distinct, uni par des liens plus étroits de parenté spirituelle et de voisinage. Les membres d'une paroisse n'ont pas seulement une même foi, un même baptême, mais ils sont nés à la vie divine dans la même cuve baptismale, ils rendent à Dieu le culte qui lui est dû dans le même endroit, ils célèbrent ses louanges d'une même voix, ils reçoivent le pain de la vie éternelle à la même table. Quels liens puissants unissent donc les membres d'une même paroisse!

Le temple de pierre où la paroisse se réunit pour exercer en commun le culte divin n'est que le symbole matériel de cette paroisse. Quand on donne un patron à une église paroissiale, ce n'est pas à l'édifice matériel qu'on le donne, mais à la famille religieuse qui y tient ses réunions.

Il suffit de rappeler ces principes pour se rendre compte de l'importance de la dévotion au saint patron de la paroisse.

Le meilleur moyen de l'honorer comme il convient est de célébrer solennellement sa fête quand elle vient au calendrier. L'Église nous y invite quand elle élève la fête des saints patrons des paroisses au rang des plus grandes fêtes. Cette fête doit être une fête de famille à laquelle tout le monde prend part. C'est une excellente occasion de se réunir pour se réjouir en Dieu et célébrer d'une manière liturgique les offices divins, Matines, Laudes, Messe et Vêpres. Combien l'esprit paroissial, si important pour la vie chrétienne, y gagnerait en intensité!

Mu par ces pensées, nous avons voulu voir quels ont été les saints dont le patronage a été le plus recherché pour les paroisses. Nous avons donc compté, pour la Belgique, le nombre d'églises aux différents vocables. Cette statistique que nous publions nous fera voir quels saints sont ou ont été les plus honorés dans notre pays. On y constatera avec bonheur et fierté le culte de nos ancêtres pour le prince des Apôtres, conformément à la divise de la plus antique Église de notre pays : *Legia, Ecclesiae romanae filia.*

VOCABLES DES ÉGLISES PAROISSIALES		Dans chacun des diocèses belges :					
		MALINES	NAMUR	LIÉGE	TOURNAI	GAND	BRUGES
Notre-Dame	**442**	104	73	80	67	* 80	38
Quelques vocables spéciaux	**49**	20	10	5	4	6	4
* . . . . Total .	**491**	124	83	85	71	86	44
S. Martin, évêque de Tours.	**356**	55	85	65	88	43	20
S. Pierre, prince des apôtres	**255**	61	58	63	35	32	20
S. Lambert, évêque de Liége	**123**	24	39	48	8	2	2
S. Jean-Baptiste	**111**	28	10	24	16	9	15
S. Amand, év., apôt. des Fl.	**92**	15	1	3	29	25	19
S. Nicolas, évêque	**81**	21	20	6	16	5	13
S. Remy de Reims, évêque.	**77**	13	30	22	20	1	1
S. Hubert, 1er év. de Liége.	**69**	12	33	31	3		
S. Laurent, diacre, martyr.	**45**	13	12	9	1	4	6
S. Roch.	**43**	5	20	9	4	3	2
S. Michel, archange.	**42**	14	8	2	7	5	6
SS. apôtres Pierre et Paul.	**41**	17	7	3	3	6	5
S. Jacques, apôtre	**40**	9	8	8	5	5	5
Ste Gertrude de Nivelles. .	**40**	14	7	7	2	8	2
Ste Catherine, vierge	**40**	17		6	2	5	7
S. Géry.	**39**	6	4	4	20	5	
S. Georges	**38**	7	11	10	6	2	2
S. Éloi, évêque.	**32**	2	6	3	5	7	9
Ste Marie-Madeleine	**31**	7	10	3	8	2	1
S. Jean l'Évangéliste. . . .	**30**	16	4	4	1	1	4
S. Denis, évêque	**30**	3	9	5	5	5	3
Ste Barbe, vierge, martyre .	**30**	6	9	6	5	3	1
S. Blaise, évêque.	**29**	1	7	4	5	4	8
S. Servais, év. de Maestricht	**28**	[illegible]	7	8	3	1	
Ste Marguerite, reine d'Écos.	**27**	6	10	4	3	2	2
S. Étienne, diacre, 1er mart.	**27**	7	10	6	1	2	1
S. Barthélemy, apôtre . . .	**26**	2	6	5	7	4	2
S. André, apôtre	**24**	1	1	5	5	3	7
S. Trudon, évêque	**23**		2	10	9	1	1
S. Remacle, év. de Liége. .	**22**	1	12	9			
S. Clément, pape, martyr. .	**22**	3		5	6	1	3
S. Médard, évêque	**22**	2	8	2	5	2	3
Ste Anne, mère de N.-D. . .	**22**	6	4	2	1	8	2
S. Pancrace, diacre, martyr	**21**	5	5	4	11	1	1
S. Bavon, évêque.	**21**	4				12	5
S. Ursmer	**21**	1	5	3	6	6	
S. Quentin	**21**	4	6	3	6	1	1
Ste Agathe, vierge, martyre.	**21**	2	6	4	5	2	1
S. Aubin, évêque.	**20**	1	11	1	3	3	1
S. Omer, évêque	**20**		5	2		2	11

(*) Pour la Ste Vierge, sur **3,539** *églises paroissiales* (en Belgique), 442 lui sont dédiées sous un titre ancien ; 21 sous un titre moderne ; plus 49 titres modernes plus spéciaux : en tout **512** églises consacrées à Dieu, sous le vocable de Marie. Dans ce total, les églises de couvent sont omises.

VOCABLES DES ÉGLISES PAROISSIALES		Dans chacun des diocèses belges :					
		MALINES	NAMUR	LIÈGE	BRUGES	GAND	TOURNAI
SS. Monulphe et Gondulphe	20		7	9	4		
Ste Appoline, vierge, mart. .	20	2	4	6	5	2	1
Ste Julienne de Cornillon. .	19	2	9	2	5	1	
S. Léger, évêque d'Autun. .	18		4	3	8	1	2
S. Christophe.	18	1	5	5	3	3	1
S. Vaast	17		4	2	4	2	5
Ste Élisabeth de Hongrie. .	16	4	2	4	3	2	1
S. Willibrord, évêque. . . .	16	8	2	3		1	2
S. Sulpice.	16	1	3	2	5	4	1
Ste Geneviève	15	3	5	2	4	1	
Ste Lucie, vierge, martyre .	14	1	1		9	1	2
Ste Waudru	14	2	4	2	5	1	
S. Germain, évêque de Paris	14	3	2	3	2	1	3
S. Léonard, abbé.	13	4	2	3	2	1	1
Ste Walburge.	12	2	3	3		2	2
S. Dominique	12	2	3	2	3	1	1
S. Ghilain	11	2			6	1	1
S. Matthieu, apôtre	10		2	4	1	2	1
S. Corneille, pape, martyr .	9	2		2	1	4	
Ste Cécile, vierge, martyre .	9	1	3	2	2	1	
S. Sébastien, soldat, martyr	8		3	2	1	2	
S. Ouen, év. de Térouanne .	8		2	3	1	1	1
S. Materne, év., ap. des Belg.	7		4	1	2		
S. Guibert	6	3		1		2	
Ste Agnès, vierge, martyre .	6		2	1	2	2	
S. Maur, abbé	6	1	2	1	2		
—							
VOCABLES MODERNES DES ÉGLISES PAROISSIALES							
S. Joseph.	86	29	14	18	10	9	6
S. Antoine de Padoue . . .	62	19	9	12	14	5	3
Sacré-Cœur de Jésus. . . .	45	22	5	3	7	3	5
S. François d'Assise	23	7	5	4	2	1	4
S. Charles Borromée, évêque	19	4	4	3	5	2	1
S. Bernard, abbé.	18	5	9	2	1	1	
Notre-Dame de Lourdes . .	18	5	1	4	6	2	
S. Louis, roi de France. . .	12		1	2	6	2	1
Ste Thérèse d'Avila.	5	1		1	2	1	
S. Alphonse, doct. de l'Église	5	1	2	1	1		
S. Albert du Mont-César. .	3	1	1			1	
S. François-Xavier.	3		1		1	1	
Notre-Dame des 7 Douleurs	3				3		
S. Jean Berchmans.	3	2		1			
TOTAL. . .	3 539						

Comme il convenait, c'est la très sainte Vierge qui l'emporte. Elle était invoquée au moyen âge sous le vocable de Notre-Dame. Aussi il y a dans notre pays 442 églises sous ce vocable. Cette coutume se répandit un peu partout à partir du Concile d'Ephèse, qui contribua beaucoup à développer et à répandre cette dévotion. En outre, 70 églises lui sont consacrées sous des vocables plus modernes, comme Notre-Dame de Lourdes, Notre-Dame des VII Douleurs, Notre-Dame des Victoires, du Bon Conseil, du Perpétuel Secours, etc. En tout donc 512 églises lui sont dédiées en Belgique sur 3,539.

Après la sainte Vierge vient saint Martin, auquel 356 églises sont dédiées. Ce fait nous étonnera; mais il en est ainsi dans presque toute l'Europe occidentale. Saint Martin a été l'un des saints les plus honorés au moyen âge comme moine, évêque, thaumaturge, défenseur intrépide de l'intégrité de la foi contre les ariens, prédicateur et propagateur de la vérité évangélique dans les campagnes. Modèle de toutes les vertus pendant sa vie, son tombeau a été glorieux. Saint Grégoire de Tours a écrit tout un livre pour raconter les miracles éclatants accompli auprès de son très saint corps. Aujourd'hui il est tombé un peu dans l'oubli, au moins dans notre pays [1].

Après saint Martin vient saint Pierre, prince des apôtres et premier vicaire du Christ. Puis saint Lambert, évêque de Tongres, Maestricht et Liége, dont la dévotion se répandit sur tous les territoires soumis ou inféodés à la principauté de Liége. Suivent saint Jean-Baptiste, pour la joie de la Nativité, saint Amand, apôtre de notre pays, saint Nicolas, saint Remy de Reims, saint Hubert, évêque de Liége.

Ces renseignements nous ont paru intéressants, au moins pour la Belgique, et de nature à attirer l'attention sur la grande dévotion au patron de la paroisse, qu'on oublie trop souvent pour d'autres dévotions plus à la mode.

LA RÉFORME LITURGIQUE PROCHAINE. — On sait qu'une réforme profonde du Missel et du Bréviaire a été entreprise par Pie X, réforme dont le premier acte a été la bulle *Divino afflatu*. L'idée doiminante de la réforme, comme celle du chant grégorien, est de renouer l'antique tradition par-delà tous les siècles de décadence liturgique que nous avons traversés. La revue catholique anglaise le *Tablet* (22 mars 1913, p. 444), dans une correspondance romaine bien informée, établit les grandes lignes de l'œuvre entreprise : nous donnons ici la traduction des principaux passages :

Dans cette nouvelle réforme du Bréviaire :

1. L'ordre des psaumes, devenu maintenant obligatoire, sera conservé, mais le texte des psaumes sera celui que la Commission, après étude approfondie, aura définitivement établi;

2. Les Rubriques générales du Bréviaire seront refondues et subiront les additions et suppressions rendues nécessaires par les récents décrets et peut-être aussi par la législation à venir;

1. Nous espérons pouvoir bientôt publier dans le format de *La Vie liturgique* de petites vies populaires des saints qui ont le plus d'églises à eux dédiées traduction libre des anciennes vies, disposées de manière à éclairer leur office. Ces brochures renfermeraient les Matines, les Laudes, les parties propres de la Messe et les Vêpres. Ainsi elles pourraient servir à la célébration de leur fête. On y ajouterait quelques chants anciens en leur honneur.

3. Les leçons historiques pour Matines seront refaites après examen critique de leur exactitude et après élimination de tous détails douteux ou apocryphes. Beaucoup, parmi les leçons de composition récente, pourront avantageusement être écourtées;

4. Les leçons tirées des sermons et des homélies des Pères seront soumises à une revision rigoureuse : tout extrait d'œuvres douteuses ou apocryphes sera rejeté du Bréviaire et remplacé par des passages tirés d'écrits authentiques;

5. La Commission pontificale aura aussi à fixer des règles pour décider quelles fêtes devront être conservées dans l'Église universelle et, par suite, si elles devront ou non être inscrites dans le calendrier universel (placé en tête des Missels et Bréviaires);

6. De nouveaux offices seront composés, qui permettront de grouper plusieurs fêtes; par exemple : un commun de plusieurs confesseurs; un commun de plusieurs saintes femmes. Le but de ces offices combinés est, naturellement, de réduire le nombre des fêtes actuellement existantes, tout en conservant le culte des saints. De tels offices ne sont point une nouveauté. Ils existaient déjà dans d'anciennes liturgies et l'un d'eux, le commun de plusieurs martyrs, est encore régulièrement en usage. Ce système sera simplement élargi à l'avenir. Le groupement de plusieurs saints en une seule fête n'est pas non plus une innovation. Le 10 juillet, par exemple, deux sœurs, les vierges Rufina et Secunda, martyrisées en 237, sont honorées en même temps que les sept frères, qui pourtant subirent le martyre au siècle précédent. Le 28 juillet, les saints Nazaire et Celse, martyrs de l'âge apostolique, sont associés avec saint Victor Ier, pape (et martyr?), qui mourut en 201, et avec saint Innocent Ier, pape et *confesseur*, mort en 417. L'ancien bréviaire d'York présente un cas inverse : à la date du 1er octobre, on trouve l'office réuni des saints confesseurs Germain d'Auxerre (448), Remi de Reims (533), Vedast (Gaston) d'Arras (539), Bavon de Gand (654) et de saint Piat, ou Piathon, *martyr*, de Tournai (286) — *de communi plurimorum confessorum*.

Les paragraphes 5 et 6 ci-dessus marquent les premiers pas que l'on tente pour porter remède à la « démangeaison » ridiculisée par le P. Guyet, et aussi pour alléger le calendrier surchargé et donner place à de plus fréquents offices *de Tempore*.

Revenons maintenant à cette question d'effacer les exagérations du passé. Seul, le Souverain Pontife (ou une commission déléguée par lui) a le pouvoir de modifier le calendrier universel de l'Église; mais sous son autorité, les additions à ce calendrier que l'on trouve dans les suppléments du Bréviaire et dans les fêtes *pro aliquibus locis*, peuvent être retouchées ou supprimées par l'évêque de chaque diocèse d'accord avec son chapitre, et ainsi, au travail de la Commission pontificale visant à déblayer le champ du calendrier universel, doit correspondre, dans chaque diocèse, l'action parallèle de l'autorité diocésaine agissant de la même manière envers les fêtes diocésaines qui ne figurent pas dans le calendrier universel. Les fêtes que l'Ordinaire, d'accord avec le chapitre, peut modifier, puis soumettre à la sanction de la Sacrée Congrégation des Rites pour en obtenir le maintien, le changement ou la suppression, dans le calendrier du diocèse, appartiennent à l'une de ces deux

classes : la première comprend les fêtes qui n'ont pas de rapport avec le diocèse. Elle y sont célébrées uniquement en vertu d'un indult papal, spécialement accordé pour permettre leur inscription au calendrier diocésain. Ce sont les *festa particularia*, désignées dans les nouvelles Rubriques comme *ex mero indulto S. Sedis concessa*, et elles n'ont pas d'autre titre à figurer dans ce calendrier particulier. De ce nombre sont, par exemple, les fêtes suivantes — pour ce qui concerne l'Angleterre — : les Martyrs du Japon (9 février) ; sainte Marguerite de Cortone (27 février) ; le bon Larron (26 mars) ; saint J.-B. de Rossi (23 mai) ; saint Jean Népomucène (30 mai) ; sainte Véronique a Julianis (27 juillet) ; sainte Claire de Montefalco (19 août) ; le bienheureux J.-M. Vianney (3 septembre) ; saint Gérard Majella (16 octobre) et la *Translatio Almæ Domus* (10 décembre). Toutes ces fêtes figurent dans l'*Ordo* général pour 1913. Aucun des saints cités n'a vécu, n'a travaillé ou n'est mort dans ce pays et n'a eu avec lui d'autres relations que celles qui existent de par la communion des membres de l'Église. (Cependant des rapports peuvent exister si certaines conditions, énumérées ou sous-entendues dans les nouvelles Rubriques, tit. II, 2 *(e)* et tit. IX, 2 et 4, sont remplies.)

En opposition avec cette première catégorie, la seconde classe de fêtes comprend celles des saints qui sont nés dans le diocèse ou qui y sont morts, ou qui par un long séjour, ou par l'exercice d'une charge importante, civile ou religieuse, ou par le transfert de leurs reliques, ou par la première prédication de l'Évangile, ou par l'enseignement, ou par l'exemple de sainteté, ou par des miracles ou autres grâces insignes, ont contribué à répandre et à affermir la Foi dans le diocèse. Ce sont les *Proprii*, les « vraiment propres » du diocèse. Eux seuls, à strictement parler, ont un droit naturel à occuper une place dans le calendrier diocésain, à côté des fêtes de l'Église universelle. Ainsi la fête de saint Hugues de Lincoln (17 novembre) est vraiment *proprium* non seulement pour le diocèse de Grenoble et l'Ordre des Chartreux, mais aussi pour nos diocèses de Clifton, Nottingham et Birmingham (Oxford se trouvant dans l'*area* de Lincoln quand saint Hugues fut évêque). Mais ce n'est pas une *festum proprium* pour Liverpool, Shrewsbury, Salford et autres. De même, saint Aldhelm (25 mai) a des droits sur Clifton, Plymouth et Southwark ; saint Benoît Biscop (12 février) sur Hexham et Southwark, etc.

En gardant ces distinctions bien présentes à l'esprit et en nous rappelant le vaste projet du Saint-Père, lisons attentivement ce qui suit. L'auteur est Mgr Piacenza, un des membres de la Commission des Neuf, qui termine ainsi son *Commentarium* (2e édition, p. 152) : « Les Ordinaires qui, en collaboration avec leurs chapitres, s'appliquent à corriger leurs propres calendriers selon les règles établies dans les nouvelles Rubriques, tit. II, répondent vraiment et pleinement aux intentions de notre Pontife. Car, d'après la nouvelle division des fêtes en *universalia*, *propria* et *particularia ex indulto*, les Ordinaires ne doivent rigoureusement maintenir dans leurs calendriers que les seules fêtes qui leur sont réellement *propria*, à côté de celles qui constituent le calendrier universel et qui sont obligatoires. Quant aux autres fêtes, celles qui ont été accordées *ex mero indulto S. Sedis*, les Ordinaires auront le pouvoir de les rayer de leurs calendriers, car, suivant l'opinion commune des canonistes, chacun peut légitimement renoncer à son privilège.

Nous n'ignorons pas que, en cette matière de l'Office liturgique, beaucoup tiennent que, une fois accordé et accepté, un office ne peut plus être abandonné; mais comme il s'agit maintenant de réaliser pratiquement une réforme du Psautier, on doit avoir soin de répondre à la volonté du Pontife aussi rapidement que possible *(quam citissime)*. Nous savons aussi que l'une des *Præscriptiones Temporaneæ* défend d'envoyer à la Sacrée Congrégation des Rites les calendriers « perpétuels » pour être réformés, cependant, quand un Ordinaire n'ajoute rien de nouveau à son calendrier et dispose ses *festa propria*, suivant les Rubriques, parmi les fêtes obligatoires pour toute l'Église *(universalia)*, mais en même temps a soin de supprimer les fêtes *ex mero indulto concessa*, alors il réalise excellemment *(optime)* les plans du Souverain Pontife: en augmentant ainsi le nombre des jours libres, il rendra possibles, d'une part, la célébration plus fréquente de l'office férial et, d'autre part, la récitation plus fréquente aussi des psaumes du *Psalterium* que si un nombre excessif de fêtes de saints était encore maintenu. »

Cette page, écrite il y a moins d'une année, a reçu une confirmation officielle le 25 juillet dernier; on déclara alors que l'esprit *(mens)* de la Sacrée Congrégation des Rites était que si, à l'avenir, un Ordinaire ou un Supérieur d'ordre religieux ou de société religieuse en faisait la demande spéciale, il pourrait légalement, par permission apostolique, renoncer à son propre calendrier et adopter celui de l'Église universelle, avec la seule addition des fêtes qui, au sens strict, peuvent être dites *propria*. Dans ce cas, une liste des fêtes avec un exposé des raisons qui les font regarder comme *propria*, doit être annexée à la pétition présentée à la Sacrée Congrégation des Rites.

OCTAVES DES PATRONS DE PAROISSE. — Nous donnons ici pour le diocèse de Malines les octaves des patrons dont on célèbre la fête pendant les mois de mai, juin et juillet 1913.

Mense Maio.

S. Pancratius, 12 maii.

Festum S. Pancratii propter oct. Pent. transfertur in diem 19 maii.

13. ... V. de oct. com. SS. Nerei, Achillei et Domitillæ semid. (cras dies fixa ex 12 hujus).

14. De octava semid. off. ordin. in direct. sed in L. ante com. S. Bonifacii addenda est com. SS. Martt. Item in V. post. com. S. Joannis.

18. ... In V. com. seq. et Dom.

19. S. Pancratii mart. Dup. 1 cl. (II) ll. 1 N. *Fratres : Debitores*, ll. 2 N., *1a* propria (*3a* ex 12 maii) *2a* et *3a* de comm. 1° loco, ll. 3i N. de comm. 4° loco Hom. in Evang. *IV. Nil. est. opertum*. Missa *Lætabitur*. In M. *Credo*. In V. com. seq.

22. Occurrit festum *S. Petri Cælestini* Pap. Conf. Dup. (dies fixa en 19 hujus quod propter Comm. Solem. Corporis Dom. hoc anno omittitur).

Mense Maio.

S. Servatius, 13 maii.

Festum S. Servatii propter octavam Pentecostes hoc anno transferendum est in diem 19.

18. ... In V. com. seq. et Dom.

19. S. Servatii Ep. Conf. Dup. 1 cl. (II) ll. N. *Fidelis sermo.* In M. *Credo.* V. de eodem.

20. Octava S. Servatii Dup. maj. (II) ll. 1 N. fer *2æ* præc. In M. *Credo.* In V. com. seq. et S. Gereberni.

21. S. Dympnæ Virg. mart. off. ordin. in directorio... V. de seq.

Cras occurrit festum S. Bernadini Senensis conf. semid. (dies fixa en 20 hujus) sed propter Comm. Solemn. Corporis Dom. hoc anno omittitur.

Mense Maio.

S. Germanus, 28 maii.

27. ... V. de seq. (II) com. oct.

28. S. Germani Ep. Conf. Dup. 1 cl. com. octava ll. 1 N. *Fidelis sermo.* In L. ac M. *Credo*, p. tota oct. com. oct. In V. com. oct. (ex I Vesp.) et S. Mariæ Magd. de Pazzio.

29. Omnia ut in directorio addita com. oct. S. Germani in L. ac M. non autem in V.

30. Hodie recurrit festum S. Augustini Ep. Conf. Dup.(dies fixa en 28 hujus) quod propter festum SS. Cordis Jesu omittitur.

31. Ut in directorio addita com. oct. S. Germani in L. M. ac V.

Mense Junio.

1. Dom. III p. Pent. de ea semid. (col. V), off. ord. in direct. sed omitt. Symb. et Preces ad Primam. In L. ac M. Com. oct. S. Germani. In M. 3 or. non dicitur nisi sit imperata. In V. com. oct. (ex I Vesp.) et SS. Marcellini, etc.

2. De octava semid. (II) 9 l. et com. SS. Martt. in L. ac M. V. de octava.

3. De octava semid. (II) V. de oct. (I Vesp.) ritu dup.

4. Octava S. Germani dup. maj. (II) In V. com. seq.

5. ... V. (ant. et ps. fer. 6) a cap. de seq. com. præc.

6. S. Framisci Caracciolo Conf. dup. (I) (dies fixa en 4 hujus) V. (ant. et ps. de Sabb.) de Dom. com. præc.

Mense Maio.

SS. Cor. Jesu.

30. Ut in direct.

31. Ut in direct. add. com. oct. SS. Cordis in L. M. ac V.

Mense Junio.

1. Ut in direct. add. com. oct. in L. ac M. omitt. Symb. et Preces ad Primam. In V. com. oct. (ex I Vesp.) et SS. Marcellini, etc.

2. De octava semid. (II) 9 l. et in L. ac M. com. SS. Martt. V. de octava.

3. De octava semid. (II) V. (ant. et Ps. de feria 3) de seq. com. oct.

4. Ut in direct. add. com. oct. in L. ac M. V. de seq. com. præc. et S. Norberti Ep. Conf.

5. Octava SS. Cordis Dup. maj. 9 l. (ex tribus) S. Norberti. In L. ac M. com. S. Norberti. In V. com. seq. et S. Norberti.

Mense Junio.

S. Lutgardis, 6 junii.

15. ... V. de seq. com. Dom.

16. S. Lutgardis Virg. Dupl. 1 cl. com. octava (II) II. 1 N. *De Virginibus*. In M. *Credo* per totam octavam. V. de eodem.

17. De octava semid. (II). In M. *2a* or., B. M. V. *Concede*. *3a* or. *Ecclesiæ* vel pro Papa. V. de Oct. comm. SS. Marci et Marcellini.

18. De octava semid. (II) 9 l. et in L. ac M. com. SS Martt. V. (ant. et Ps. de feria 4) de seq. com. præc. et SS. Gervasii et Protasii.

19. S. Julianæ de Falconi Virg. Dupl. (I) 9 l. ex duabus SS. Martt. In L.. ac M. comm. oct. et SS. Martt. V. a cap. de seq. com. præc. oct. et S. Silverii.

20. S. Alenæ Virg. Martt. Dup. (I) 9 l. ex duabus S. Silverii com. oct. et S. Silverii in L. ac M. V. a cap. de seq. com. præced. et oct.

21. Vigilia S. Jois Bapt. S. Aloysii Conf. Dup (I) 9 l. Hom. Vig. com. oct. et Vigil. in L. ac M. In fine. Evang. Vig. V. de seq. com. Dom.

22. Dom. VI p. Pent. Nativ. S. Jois Bapt. Dup. 1 cl. cum oct. ut in direct. diœc. In V. com. seq. et Dom.

23. Octava S. Lutgardis. Dup. maj. (II) com. oct. S. Jois Bapt. in L. ac. M. In V. com. seq. et oct.

24. S. Mariæ Oigniæ. Dup. (I) (dies fixa ex 23 hujus) com. oct. in L. ac. M. V. a cap. de seq. com. præc. et oct.

Mense Junio.

S. Medardus, 8 junii.

7. ... V. de seq. com. Dom. complet de Dom.

8. Dom IV p. Pent. S. Medardi Ep. Conf. Dup. 1 cl. cum octava (II) II. 1 N. *Fidelis sermo*. 9 l. Hom. et com. Dom. in L. et M. *Credo* per totam octavam. V. de eodem com. Dom.

9. De octava semid. (II). 9 l. ex duabus SS. Primi et Feliciani. In L. ac M. com. SS Martt. *3a* or. B. M. V. *Concede*. V. (ant. et Ps. de feria 2) de seq. com. præc.

10, 11, 12, 13, 14. Ut in direct. addita com. oct. in L. M. ac V.

15. Dom. V p. Pent. De ea semid. (col. V) com. diei oct. S. Medardi. et SS. Martt. in L. ac M. (ad Primam omitt. Symb. *Quicumque* et Preces). In V. com. seq.

16. ... V. (ant. et Ps. de feria 2), a cap. de seq. com. præc.

17. S. Aleydis Virg. Dupl. (I) (dies fixa ex 15 hujus). In V. com. seq.

Mense Junio.

S. Albanus, 22 junii.

22. Ut in direct... In V. com. seq. et Dom.

23. S. Albani Martt. Dupl. 1 cl. cum octava (II) (fuit heri). Festum S. Mariæ Oigniæ hoc anno omittitur. — Nihil de oct. S. Jois Bapt. In V. com. seq.

24. S. Paulini Ep. Conf. Dup. (I). (Dies fixa ex 22 hujus). In L. ac M. com. 2 octt. V. a cap. de seq. com. præc. et 2 octt.

25, 26, 27, 28. Ut in direct. addita com. oct. S. Albani in L. M. ac V.

29. Ut in direct. addita (post com. Dom.), com. diei oct. S. Albani in L. ac V.

Mense Junio.

S. Antonius a Padua, 13 junii.

12. ... V. de seq. sine comm.

13. S. Antonii. Conf. Dupl. 1 cl. cum octava (II) ll. 1 N. *Justus si morte, Credo* per totam octavam. In V. com. seq.

14, 15. Ut in direct. addita com. oct. in L. M. ac V. et omiss. Symbol. et Preces ad Prim.

16. Ut in direct. com. oct. in L. ac M. In V. com. oct. (ex I Vesp.).

17. De octava semid. (II). In M. 2*a* or. B. M. V. *Concede.* 3*a* or. *Ecclesiæ* vel pro Papa. In V. com. SS. Marci et Marcellini.

18. De octava semid. (II) 9 l. et in L. ac M. com. SS. Martt. V. (ant. et Ps. de feria 4) de seq. com. præced. et SS. Gervasii et Protasii.

19. Ut in direct. L. et M. com. oct. et SS. Martt. V. de seq. com. præc. et S. Silverii.

20. Octava S. Antonii. Dup. maj. (II). 9 l. et com. S. Silverii in L. et M. In V. com. seq.

23. ... V. (ant. et Ps. de feria 2) a cap. de seq. com. præced. et oct. S. Joïs B.

24. S. Alenæ Virg. martt. Dupl. (I). (Dies fixa ex 20 hujus). Com. oct. in L. ac M. a cap. de seq. com. præc. et oct.

Mense Julio.

S. Maria Magdalena, 22 julii.

Hæc octava ordinatur in direct. diœc. pag. 101 et seq.

ENTERREMENT DES ENFANTS. — Nous signalons à l'attention toute spéciale de nos lecteurs les dispositions suivantes prises par S. E. le cardinal Mercier, pour assurer la dignité des funérailles des petits enfants. Les abus signalés se rencontrent dans beaucoup de villes.

« Des renseignements que Messieurs les Doyens des grandes villes ont bien voulu nous donner, il résulte que l'enterrement des petits enfants, surtout de ceux qui appartiennent à des familles plus pauvres, donne lieu parfois à des abus regrettables. Il arrive que le petit cercueil soit pris à la maison mortuaire et porté sous le bras par un fonctionnaire du service des inhumations; ailleurs, un corbillard de la ville passe tous les deux ou trois jours dans les maisons pauvres, où s'est produit un décès, et emporte, correctement, je le veux, mais bien vulgairement les cercueils soit pour les conduire directement au cimetière, soit pour les déposer à l'église où ils attendent un jour, deux jours, leur transfert au lieu bénit des sépultures.

La connaissance de ces faits, que jusqu'à présent nous ignorions, nous a péniblement ému. Nous faisons appel à votre généreux concours, pour réaliser ici une réforme, que réclament à la fois la déférence due aux familles chrétiennes et le respect de la dépouille mortelle des petits enfants, dont le baptême avait fait le temple de l'Esprit-Saint.

Il est dans les traditions de l'Église de rendre des honneurs spéciaux aux enfants baptisés qui meurent avant l'âge de raison. Leur chair virginale a un titre privilégié à notre respect. Le Rituel romain (tit. VI, cap. 6, § 1) rappelle cette coutume des âges chrétiens : il invite le clergé à leur donner une place à part dans le champ des sépultures, à leur faire mettre au front une couronne de fleurs ou de plantes aromatiques : « Admonendi sunt parochi ut parvulorum corpuscula non sepeliantur in... promiscuis cœmeteriorum sepulturis, sed ut pro illis speciales et separatos ab aliis loculos et sepulturas habeant. » « Cum infans vel puer baptizatus defunctus fuerit ante usum rationis... imponitur ei corona de floribus seu de herbis aromaticis et odoriferis, *in signum integritatis carnis et virginitatis.* »

La liturgie des obsèques des petits enfants est une liturgie de fête. Le curé, pour se rendre à la maison du défunt, revêt le surplis et l'étole blanche. « Parochus, superpelliceo et stola alba indutus, et alii de clero si adsint... accedunt ad domum defuncti, cum clerico aspersorium deferente. » Les sonneries des cloches sont joyeuses. Dans le chant des psaumes, le *Gloria Patri* remplace le *Requiem æternam*. La Messe de *Requiem* est interdite. L'Église est à la louange, aux actions de grâces : elle célèbre la Messe en l'honneur de la *très sainte Trinité*, de la *sainte Vierge*, des *saints Anges*, ou une Messe votive solennelle conforme *à l'office du jour*. Elle n'a pas à prier pour le soulagement des âmes de ces petits enfants qui, avant d'avoir pu s'en rendre dignes, sont admis à la gloire des cieux; elle honore la dépouille mortelle dont le saint baptême fit le temple du Saint-Esprit; elle confesse sa foi en la résurrection des corps; elle bénit et admire la Providence de Celui qui distribue ses largesses à des âmes qui n'ont rien fait pour les mériter.

Le *Pastorale*[1] publié pour le diocèse de Malines par les archevêques Hauchin et Boonen, contenait sur la sépulture des enfants ces instructions que vous serez charmés de lire : « Parvuli qui post Baptismum, ante usum rationis, eripiuntur, oratione Ecclesiæ non indigent, cum nihil damnationis sit in iis qui sunt in Christo Jesu, et non secundum carnem ambularunt; et sicut injuriam faceret martyri, qui pro martyre oraret, ita innocentiæ baptismali injuriosus esset, si qui eis salutis requiem precaretur, qui innocentes, immaculati, puri ac Deo dilecti, effecti sunt cohæredes Christi, ita ut nihil prorsus eos ab ingressu cœli removeat.

» Quia tamen horum corpusculis tanquam organis et vasis Sanctus infusus fuit Spiritus, etiam eorum funera officiosa sunt pietate curanda in protestationem fidei resurrectionis, et ad laudem divinæ Providentiæ, sub qua et ista regeneratorum corpora requiescere creduntur. »

Il est douteux que le curé ou même un autre membre du clergé trouve toujours le loisir d'aller faire, à la maison où a eu lieu le décès, la levée du corps de l'enfant et de le conduire lui-même au cimetière.

Cependant, lorsque le Rituel fixe les cérémonies des obsèques des petits enfants, — levée du corps, absoute, transfert au cimetière, — il leur donne le même caractère obligatoire que dans le cas de la sépulture des adultes.

La levée du corps, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, peut être interpré-

1. Antverpiæ, apud Verduosim 1649, p. 203.

tée de façon identique et se faire, en conséquence, dans les deux cas, à la porte de l'église.

MM. les Curés jugeront dans quelle mesure ils pourront prêter le concours du clergé aux obsèques des enfants.

Nous connaissons assez leur zèle, pour être assuré qu'ils ne reculeront que devant l'impossible. Notre intention, dans les pages qui vont suivre, est de leur fournir un ensemble d'indications détaillées et précises, dont l'adoption réaliserait un enterrement digne et religieux.

D'abord, le clergé encouragera, dans les classes aisées, la répulture solennelle des petits enfants. Ce premier exemple exercera sur la paroisse entière une influence heureuse et contribuera à faire apporter plus de respect à la sépulture des pauvres. La Messe à célébrer, à l'occasion de l'enterrement des enfants, est la Messe du jour ou, si les rubriques le permettent, une Messe votive, le plus souvent celle des saints Anges.

Avec la préoccupation d'entourer de dignité les obsèques des enfants de pauvres, suivons séparément : la levée du corps et le transfert à l'église ; — l'absoute à l'église ; — le transfert au cimetière.

Nous commencerons par ce dernier point, parce que la réglementation des deux autres en est dépendante.

A. — *Transfert au cimetière.*

Dans les villes, où est organisé un service général de corbillards, deux hypothèses peuvent se présenter : ou ce service se fait irrémédiablement à des jours et heures irréguliers, ou il se fait ou pourrait se faire à des jours et heures fixes.

Dans le premier cas, une seule solution pratique s'impose : aménager avec piété et respect, dans une des dépendances de l'église, une petite chambre, *cubiculum*, avec quelques *arcosolia*, uniquement destinée à recevoir les petits corps jusqu'au passage du corbillard.

Si, au contraire, il y a moyen d'obtenir pour ce service une réglementation précise, une crypte ne sera pas nécessaire. On demanderait à l'Administration de placer ce service aux mardi, jeudi et samedi après-midi, par exemple, à partir de 2 heures [1]. Nous dirons à l'instant la raison de ces précisions.

Un peu avant 2 heures, les petits corps des enfants pauvres, décédés dans la paroisse depuis le dernier passage du corbillard, seraient transportés à l'église ; une absoute collective, qu'il serait dès lors plus aisé de rendre digne et solennelle, aurait lieu ; elle se terminerait à 2 heures, par la mise des corps dans le corbillard selon le rit prescrit.

B. — *La levée du corps et l'absoute.*

Nous nous rendons compte, avons-nous dit, que, dans les paroisses urbaines, il est difficile de réclamer du clergé lui-même la levée du corps de tous les petits enfants. Il importe, cependant, de donner à cette cérémonie un caractère de dignité religieuse. A cet effet, on voudrait voir s'établir une œuvre

1. Les paroisses d'une même circonscription s'entendraient pour la détermination des heures successives auxquelles passerait régulièrement, chacun des trois jours indiqués, le corbillard.

paroissiale d'enfants de bonne famille, de dix à quatorze ans, qui, aux jours et heures indiqués plus haut, se distribueraient en groupes de quatre ou six, pour faire pieusement la levée et le transfert du corps et arriver à peu près en même temps à l'église paroissiale, où doit se faire l'absoute collective.

L'absoute aurait donc lieu en l'église paroissiale, trois fois par semaine : les mardi, jeudi et samedi, elle se ferait à 2 heures dans les villes où l'Administration a bien voulu fixer jours et heures pour le transfert au cimetière; à une heure quelconque, que le clergé déterminerait, dans les paroisses où l'absoute est suivie de la déposition temporaire des corps dans une crypte.

Les jeunes membres du Collegium, qui sont de service cette semaine et qui ont conduit respectueusement le corps porté sur une petite civière, prendraient part à cette absoute et y exécuteraient les chants des psaumes et des antiennes. Une des obligations et des préoccupations de ces jeunes membres serait de connaître les chants à exécuter et d'y participer. On arriverait de cette façon à faire des absoutes vraiment dignes et pieuses.

C. — *Considérations générales sur l'association projetée.*

Ce petit Collegium serait rattaché, soit à une œuvre de jeunesse, telle que les patronages ou les écoles catholiques, soit à une conférence de Saint-Vincent de Paul, ou à une autre institution charitable de la paroisse.

Aujourd'hui déjà, dans un grand nombre de paroisses rurales, l'œuvre de la Sainte-Enfance s'occupe du soin des convois funèbres d'enfants. Cette œuvre, en général très sympathique, pourrait rendre partout, peut-être, le même service et faciliter le recrutement du petit Collegium.

Les membres s'appliqueraient à exercer, dans un grand esprit de foi, cette œuvre corporelle de miséricorde et à assurer aux restes mortels de leurs petits frères pauvres une sépulture digne des membres du Christ.

Ils feraient célébrer, chaque mois, à 7 1/2 heures par exemple, une Messe d'actions de grâces à la sainte Trinité, à laquelle seraient invitées les familles des enfants morts dans le courant du mois. Pendant cette Messe, on distribuerait aux parents un souvenir chrétiennement rédigé : il n'est pas douteux qu'il ne fût précieusement conservé dans les familles pauvres.

Une pareille œuvre funéraire contribuerait à développer chez les petits jeunes gens, qui en font partie, l'esprit de piété et leur inspirerait de la charité pour leurs frères pauvres.

D. — *Organisation de l'œuvre.*

1° Il faudrait n'admettre dans le Collegium que des jeunes gens de familles profondément chrétiennes. Moyennant cette condition, l'association conquerrait l'estime des familles pauvres; la dignité des cérémonies, que toute vulgarité compromettrait, serait mieux assurée; les membres apprécieraient l'honneur d'en faire partie; enfin, il serait possible de fixer une cotisation mensuelle assez élevée pour couvrir les frais de l'œuvre;

2° La société aurait à sa charge tous les objets liturgiques nécessaires à la levée du corps et à l'absoute, la Messe mensuelle, les invitations à y assister, les souvenirs à distribuer, l'entretien de la crypte, etc. Bref, ce serait une petite confrérie, dans laquelle les membres ne seraient admis définitivement qu'après épreuve et stage;

3° Les jours de service seraient donc les mardi, jeudi et samedi à partir de 2 heures. Les mardi et jeudi après-midi sont généralement des jours de congé dans les écoles et les collèges. Nos jeunes membres auraient ainsi le loisir de s'acquitter régulièrement de leurs fonctions pieuses. Le samedi, l'absoute pourrait être fixée plus tôt ou plus tard. Il semble que trois absoutes par semaine suffisent;

4° Un groupe de six membres, le groupe heddomadier, serait de service chaque semaine; des groupes supplémentaires s'y ajouteraient, s'il en était besoin, suivant un roulement à établir;

5° Au fond de l'église serait placé un avis ainsi conçu : Pour l'enterrement des petits enfants, s'adresser telle rue, tel numéro.

Les paroissiens pauvres, qui voudraient pour leur enfant les honneurs chrétiens du Collegium, iraient à l'adresse indiquée : Institut de Frères, Maison de Religieuses, École catholique, ou indication d'une personne pieuse qui s'intéresserait spécialement à l'œuvre. C'est à cette même adresse que le groupe hebdomadier se rendrait aux trois jours et heures fixés, pour y recevoir son programme. En cas de double ou de triple convoi, le bureau convoque deux ou trois groupes de secours;

6° Les membres, dans l'exercice de leurs fonctions, auraient un costume qui, sans être strictement liturgique, serait digne et artistique. Ceci est de grande importance, si l'on veut conserver à ces fonctions le respect voulu. Chaque groupe serait dirigé par un chef de groupe, qui aurait la responsabilité des petits cortèges;

7° Le groupe ferait la levée, porterait et suivrait le corps très pieusement, et chanterait l'absoute avec le clergé.

Pour obtenir le succès constant de la confrérie, l'essentiel est de pénétrer le petit Collegium d'un sérieux esprit de religion et de charité, d'un sentiment réfléchi de fraternité chrétienne. »

QUESTIONS POSÉES

DONNEZ-NOUS SANS TARDER LE CÉRÉMONIAL DES ACOLYTES. — La formation des acolytes, disions-nous [1], comporte deux éléments : 1° la formation générale destinée à créer dans ces jeunes gens une mentalité toute pénétrée de la vertu de religion et faite dès lors d'estime, de respect et d'amour pour le culte de Dieu. Nous avons esquissé le programme de cette formation, identique pour les acolytes et les choristes. Si l'on veut avoir un service des autels qui soit autre chose qu'une routine sans dignité et un mécanisme sans vie, ce premier élément de formation est indispensable. Au surplus, une œuvre ainsi comprise peut élargir ses cadres, devenir le groupement d'une élite, qui sera dans les mains du clergé un puissant auxiliaire de restauration paroissiale. « Ah ! comme nous avons besoin dans nos œuvres, surtout à la tête de nos œuvres, de ces « cléricaux » dans toute la force du terme, je veux dire non seulement adonnés à toutes les pro-

1. *Questions liturgiques*, 3e année, n° 2, p. 67.

pagandes du bien, mais vraiment « hommes d'Église », imbus de la pensée chrétienne, visant à leur propre réforme et donnant aux œuvres une orientation religieuse, en faisant circuler dans tous ces organismes l'esprit chrétien. Qu'est-ce donc qui formera ces hommes de foi, quelle discipline les trempera dans l'énergie surnaturelle, sinon la pratique de la liturgie[1]? » On lira avec intérêt à ce sujet la lettre que nous publierons prochainement et qui nous a été adressée après le premier article par un prêtre, hommes d'œuvres très compétent.

2° Mais cette éducation générale ne suffit pas : il faut une formation spéciale des acolytes, qui doit comporter l'enseignement rubrical complet de toutes les fonctions de ce ministère. Dans ce travail, on se tiendra à égale distance du rubricisme, avec ses prescriptions matérielles et littérales qui tuent, et du symbolisme outré avec ses fantaisies toutes subjectives, ignorantes des véritables origines du culte.

La méthode que nous allons suivre évite soigneusement ces deux écueils et devrait toujours être adoptée, à notre avis, dans l'enseignement des Rubriques. Tout le cérémonial des acolytes (et on peut en dire autant aux différents degrés de la hiérarchie d'ordre) n'est que l'application détaillée de quelques grands principes généraux que l'étude des origines met bien en lumière. Il suffira donc d'établir ces quelques règles fondamentales et d'y ramener les prescriptions rubricales relatives aux acolytes. Cette classification logique satisfait l'intelligence, nourrit la piété en même temps qu'elle facilite singulièrement la mémoire.

Nous parlerons d'abord de la *Messe solennelle* : c'est la plus ancienne; les messes chantées (sans ministres) et les messes basses n'en sont que des réductions de beaucoup postérieures. C'est donc la vraie liturgie eucharistique : toute la hiérarchie d'ordre y occupe la place qui lui est assignée en vertu même de son ordination : prêtre (mieux encore pontife), diacre, sous-diacre, acolytes, thuriféraires, céroféraires, chantres : c'est la Messe solennelle dans le sens liturgique du mot. Nous parlerons ensuite des fonctions d'acolytes à la Messe haute (chantée sans ministres), à la Messe basse (Messe non chantée, mais de communauté), à la Messe privée et à la Messe de *Requiem*. Seulement, dans toutes ces Messes plus ou moins simplifiées, les différentes fonctions n'ont pas conservé cette précision hiérarchique qu'on constate dans la Messe solennelle : la suppression des unes entraîne un cumul beaucoup moins hiérarchique; c'est le cas pour l'acolyte dans la Messe basse, comme nous le verrons.

Les acolytes dans la Messe solennelle.

Premier principe : L'acolyte appartient à un ordre inférieur : il n'a aucun rapport direct ni avec le prêtre, ni avec l'autel : son ordination ne lui donne pas ce rang. Il doit se tenir éloigné de l'un et de l'autre pendant tout le saint Sacrifice.

L'autel est le centre vers lequel tout converge dans le culte catholique : *Altare Christus est*, l'autel pour nous représente Jésus-Christ renouvelant

1 *Portée [illegible] de la liturgie* par l'abbé Schyrgens. Cf. *Questions liturgiques*, 1re année, pp. 35-39.

toute l'œuvre de sa Rédemption et nous en appliquant les mérites. La liturgie sous tous ses aspects : temps, lieu, choses, personnes, applique fidèlement cette règle fondamentale : la Messe constitue le centre des heures quotidiennes; l'architecture vraiment liturgique fait converger tout vers l'autel; textes, chants, rites donnent leur plein au saint Sacrifice. La hiérarchie de l'ordre applique la même règle : l'ordre des personnes sacrées est fixé en fonction de l'autel.

Pour s'approcher de l'autel, comme pour toute fonction sacerdotale, il faut une délégation. Le prêtre a reçu ce pouvoir : *sacerdotem etenim oportet offerre ;* il monte à l'autel en maître; le prêtre et l'autel sont consacrés l'un pour l'autre : *unum altare unus sacerdos.* Le diacre est ordonné directement pour servir le sacrificateur; il monte à l'autel non en maître, mais en serviteur, non pour l'autel, mais pour le prêtre : *diaconum enim oportet ministrare ad altare.* Aussi sa place est-elle sur les degrés derrière le prêtre, quand il n'est pas en service actif, tandis que le prêtre a sa place fixe au *suppedaneum*, c'est-à-dire à l'autel proprement dit.

Le diacre a à son service un bouquet de serviteurs (acolytes), dont le sous-diacre est le chef. Ce dernier seul peut monter à l'autel quand son service l'exige et se tient au pied de l'autel aux moments inoccupés. Aussi dans son ordination le pontife lui donne ce droit : *oportet subdiaconum diacono ministrare*, et lui parle pour la première fois de l'autel, en lui inculquant le respect profond qu'il doit avoir : *altare quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi sua altare aureum se vidisse perhibet, stans ante thronum, in quo et per quem oblationes fidelium Deo Patri consecrantur.* Voilà la hiérarchie majeure, qui n'a sa plénitude que dans la Messe solennelle : le prêtre, maître de l'autel; le diacre, au service du maître; le sous-diacre, se tenant au pied de l'autel, au service du premier serviteur. Les acolytes sont destinés à un service éloigné. Le pontife ne leur a pas parlé de l'autel et ne leur a conféré aucun droit à ce sujet. Il a demandé à Dieu *ut sanctis altaribus tuis fideliter subministrent.* Remarquez le mot *subministrent :* il s'agit d'un service indirect ou éloigné, et l'acolyte n'approche qu'exceptionnellement de l'autel et pour y servir le diacre ou le sous-diacre.

Deuxième principe : L'acolyte est ordonné pour le service secondaire et éloigné. Sa place hiérarchique est donc à la table de service, à la crédence : c'est lui qui en a l'intendance; il ne s'en écarte que momentanément, quand ses fonctions l'exigent.

Il est utile d'inculquer cette différence entre les ministres majeurs et les ministres inférieurs. Le diacre et le sous-diacre sont véritablement les serviteurs de l'autel; aussi portent-ils sur le bras gauche la serviette de service (le manipule) et (le s. d.) le grand voile pour porter les offrandes (l'huméral). L'acolyte ne sert ni à l'autel ni à la table eucharistique : il n'a donc pas ces insignes du service. Il a reçu l'intendance plus éloignée du luminaire et des amphores de vin et d'eau et en général des objets dont on peut avoir besoin au cours du saint Sacrifice : chandeliers, amphores, calice, voile pour les transporter, sonnette, etc., tous ces objets sacrés sont disposés sur la table de service; l'acolyte en a la garde et l'administration. Il est là debout, attendant le moment de rendre service.

Troisième principe : L'acolyte cependant fait partie des ministres sacrés : il est dans le presbyterium. Dès lors il doit s'associer activement au Sacrifice, plus activement que les fidèles et même que le chœur. D'abord donc il s'associera aux paroles et attitudes de ceux-ci. En plus, il dira avec les autres ministres les prières préparatoires (en bas de l'autel); et une fois la Messe commencée, il prendra l'attitude de la prière (mains jointes, paumes juxtaposées) chaque fois que le Prêtre prie publiquement (chante). A la crédence, il se tient face vers l'autel, comme tout le chœur (quand il ne chante pas) et tous les fidèles. Si donc la crédence n'était pas placée en face du « cornu epistolæ », mais plus bas, sa position serait oblique.

A la lumière de ces principes, parcourons les principales prescriptions rubricales des fonctions d'acolyte à la Messe solennelle :

Rubrique.	*Raison.*
Les acolytes portant les chandeliers allumés ouvrent la marche de la sacristie à l'autel.	L'ordre hiérarchique d'une procession place les *minus digni* en avant, à la plus grande distance de celui qui préside le cortège. Ils portent les symboles de leur service : *oportet acolytum ceroferarium ferre.* Les flambeaux étaient destinés à honorer la croix processionnelle qui ouvrait jadis le cortège, ou le livre des Evangiles qu'on porte encore aujourd'hui à l'Introït des Messes pontificales.
Après la génuflexion collective, les acolytes se rendent à la crédence (placée du côté de l'Épître) et y déposent leurs chandeliers.	Voir 2e principe.
Ils se mettent à genoux tournés vers l'autel et, tenant les mains jointes, ils répondent à demi-voix aux prières de la confession ou bien les disent entre eux : ils font les signes de croix et les inclinaisons comme les ministres sacrés.	Voir 3me principe. Le service n'a pas encore commencé le prêtre n'est pas encore à son autel. Ce sont des prières préparatoires ajoutées postérieurement. Les acolytes ne sont pas encore en fonction ; de là cette attitude qu'ils ne prendront plus.
Lorsque le célébrant monte à l'autel, les acolytes se lèvent, croisent les bras ou les mains sous les manches du surplis et demeurent immobiles pendant l'encensement, l'*Introït* et le *Kyrie.*	Le saint Sacrifice commence : les serviteurs sont au poste, prêts à rendre service. Ils ne prennent l'attitude de la prière (mains jointes) que lorsque leur chef la prend pour prier publiquement en chantant. Sans cela ils attendent dans l'attitude des ser-

viteurs, à côté de leur table de service. Ils n'ont pas les yeux baissés, mais, au contraire, ils regardent avec attention l'autel et toute l'action qui s'y déroule.

Il est louable qu'ils récitent entre eux le *Gloria in excelsis* en même temps que le célébrant. Idem pour le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei*.

Ce ne sont pas des prières dont le prêtre seul est l'organe, des prières sacerdotales. Au contraire, tous les assistants peuvent s'y associer par le chant. Il est donc juste que les acolytes y prennent part avec les ministres majeurs.

Au moment de la session, les acolytes se placent aux deux extrémités de la banquette, prennent les barrettes du diacre et sous-diacre, relèvent les ornements de ceux-ci, leur donnent leur barrette et retournent à la crédence où ils peuvent s'asseoir, ou restent debout aux deux extrémités de la banquette.

Voir 1er principe. Les acolytes servent le diacre et le sous-diacre, mais ne se permettent pas de servir le prêtre pour la session. C'est aux diacre et sous-diacre à relever les ornements du prêtre, c'est au diacre à lui présenter la barrette ; le diacre et sous-diacre ne s'asseyent que quand le prêtre s'est assis. Ils le saluent alors et se saluent avant de s'asseoir eux-mêmes avec l'aide des acolytes.

Même chose après la session aux mots : *Cum sancto Spiritu*. Le premier acolyte reçoit *des mains du diacre* la barrette du prêtre et celle du diacre. Le prêtre se relève le dernier, après avoir été invité par le diacre et le sous-diacre. Idem pour les autres sessions.

Même explication.

Lorsque le célébrant a mis l'encens dans l'encensoir, les acolytes prennent les chandeliers, suivent le thuriféraire devant l'autel, se placent derrière les ministres sacrés et font en même temps qu'eux la génuflexion. Ils vont ensuite au lieu où l'on chante l'Evangile et se mettent aux côtés du sous-diacre, le premier à droite, le second à gauche, tournés comme lui. Ils demeurent ainsi pendant l'Évangile, sans faire aucune génuflexion ni inclination ni signe de croix. L'Evangile fini, les acolytes re-

On pourrait appeler cette rubrique : la *procession* de l'Evangile. Cette procession s'est atrophiée aujourd'hui, mais jadis il y avait tout un trajet de l'autel à l'ambon placé à l'entrée du chœur. Les acolytes font donc leur service processionnel. Leurs cierges entourent l'objet qui donne lieu à la procession, dans notre cas le livre des Evangiles, en d'autres circonstances, la Croix. C'est pourquoi les acolytes se tiennent aux côtés du sous-diacre. C'est lui qui tient le saint Livre. (Voir sur le respect dont l'Eglise entoure le chant de l'Evangile, le bel article

tournent ensemble faire la génuflexion devant l'autel, retournent à la crédence, déposent leurs chandeliers et restent debout. Si l'on prêche, ils s'asseyent. Quand le célébrant dit : *et incarnatus est*, ils génuflectent.

de M. Callewaert : *Questions liturgiques*, 3e année, p. 43.)

A l'Offertoire, les acolytes prennent le voile huméral et le mettent au sous-diacre. Le premier acolyte suit le sous-diacre au coin de l'Épître, portant les burettes sur le plateau, qu'il dépose au coin de l'autel. Quand le sous-diacre a versé l'eau, il les reporte à la crédence.

Les acolytes fournissent ici leur service auxiliaire sous les ordres du sous-diacre, leur chef, qui accomplit le service principal. Ils ont reçu le droit d'intervenir ici pour aider le sous-diacre : *Accipite urceolum ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam sanguinis Christi*. Mais remarquez combien ce ministère est accompli avec réserve et effacement.

Après l'encensement de l'autel, lorsque le diacre encense le célébrant, le premier acolyte prend des deux mains le manuterge étendu ; le second prend le plateau de la main gauche et la burette d'eau de la droite. Aussitôt que le diacre et le thuriféraire se sont retirés, ils s'approchent du célébrant, le premier à la droite du second, et lui font une inclination : le second verse l'eau et le premier présente le manuterge. Lorsque le célébrant a remis le manuterge, ils le saluent et remettent tout en place, le second ayant essuyé le plateau.

Ce service semble contraire à la première règle générale : les acolytes ici servent directement le célébrant. Il n'en est rien pourtant. Ils ne font que suppléer ici les ministres majeurs occupés par un autre service. Aussi, aux Messes de morts, quand le diacre est libre par l'absence d'encensement des ministres et le sous-diacre par l'absence d'oblations et de Communion des fidèles (voir *Questions liturgiques*, 3e année, p. 102), voici la rubrique : « Quand le célébrant a été encensé, le premier acolyte donne au diacre le manuterge, le second remet au sous-diacre la burette d'eau et le plateau pour donner à laver au célébrant.

Quand la préface est commencée, à défaut de céroféraires, les acolytes vont prendre et allumer des flambeaux. Au *Sanctus*, marchant à côté l'un de l'autre, ils vont devant l'autel, font la génuflexion, se saluent mutuellement, s'écartent un peu et se mettent à genoux sur le pavé (pas sur le degré).

Le *Missel* exige au moins deux flambeaux (t. VIII, nº 8). Le chiffre maximum est huit (*Ceremoniale Monasticum*, Desclée 1908, p. 90, nº 1). A la Messe basse, les deux flambeaux sont remplacés par un seul placé à proximité de l'autel (*Missel*, VIII, 6). Cet usage est malheureusement tombé en désuétude dans nos pays, mais il est prescrit en toutes lettres à l'endroit indiqué.

Après l'élévation du calice, les deux acolytes ou les céroféraires reportent leurs flambeaux, en faisant la génuflexion avant et après et retournent à la crédence. (S'il y a Communion des fidèles à la Communion du prêtre ou aux Messes de *Requiem* et aux Messes de jeûne, ils restent à genoux au milieu du chœur avec leurs flambeaux jusqu'après la Communion.)

Cette règle et ces exceptions semblent arbitraires; d'autres les expliquent par des considérations symboliques plutôt amusantes. Rien de plus simple cependant. En règle générale, les ministres restent debout durant la prière liturgique : c'est la pose traditionnelle. Pendant le Canon en particulier, sauf au moment de l'élévation, qui comme une exposition du St Sacrement a pour but l'adoration, le chœur reste debout. Les acolytes ne peuvent faire exception. Ils se lèvent donc avec tous après l'élévation du calice; le rite d'exposition est terminé : ils reportent leurs flambeaux.

Seulement les jours de jeûne (auxquels on assimile les jours de *Requiem*), temps de prières plus longues et plus humiliées, on prie *flexis genibus:* le chœur ne se relève que pour le chant de l'*Agnus* et de la Communion. Les acolytes restent donc dans la même pose après la Consécration. De là la première exception.

D'autre part, la distribution de la Communion aux Messes solennelles se fait d'après un rite très solennel, qu'il serait trop long de décrire ici. Entre autres toute une procession s'organise pour conduire le célébrant à la balustrade (banc de Communion). *Or, les céroféraires doivent prendre place dans cette procession.* Leur fonction n'est donc pas achevée, en ces jours de Communion, après la Consécration : ils doivent participer au rite de la Communion. On ne peut, à des intervalles si rapprochés, les faire entrer et sortir deux fois de la sacristie. De là cette exception.

Les jours de jeûne, ils gardent les flambeaux, parce qu'ils restent à genoux; les jours de Communion, ils restent à genoux, parce qu'ils gardent leurs flambeaux. Il n'y a donc là rien de symbolique ou en tout cas le sym-

Pendant le *Pater* le premier acolyte monte au côté de l'Épître en même temps que le sous-diacre pour reprendre le voile des oblations qu'il lui avait mis sur les épaules à l'Offertoire. Il fait la génuflexion en même temps que le sous-diacre, mais au second degré pas au *suppedaneum*, revient à sa place, plie le voile avec le second acolyte et le met sur la crédence.

bole ne peut que se surajouter comme un ornement édifiant, mais pas fournir la raison.

Encore une fois s'il s'approche exceptionnellement de l'autel c'est pour aider le sous-diacre. Il ne génuflecte pas *in plano* pour ne pas obliger son supérieur à attendre qu'il soit descendu afin de faire ensemble la génuflexion : les mouvements d'ensemble sont importants pour l'harmonie des cérémonies.

Nous allons transcrire sans les expliquer les dernières rubriques qui regardent les acolytes : le lecteur y trouvera toujours l'application des mêmes règles.

Le premier acolyte reçoit la paix du cérémoniaire, la donne au second. Ils s'inclinent vers l'autel pendant la Communion du prêtre.

Quand le sous-diacre découvre le calice, le premier acolyte prend les burettes avec le plateau, fait la génuflexion *in plano* au coin de l'Épître monte et les pose sur l'autel. Après les ablutions, il les reporte à la crédence.

Le second acolyte, porte le voile du calice sur l'autel du côté de l'Évangile, en traversant le presbyterium et faisant la génuflexion vers l'autel *in plano*, en harmonie avec les ministres sacrés qui changent de côté. Il retourne ensuite à la crédence (génuflexion *in plano* au milieu).

Après l'*Ite Missa est*, ils se mettent à genoux à la crédence pour recevoir la bénédiction.

Pendant le dernier Évangile, les acolytes prennent les chandeliers et viennent se placer à chaque côté de l'autel. L'Évangile fini, ils font la génuflexion et les saluts au chœur avec le prêtre et les ministres et les précèdent à la sacristie.

La leçon que nous venons d'exposer suffit à montrer combien raisonnables, naturelles, harmonieuses et instructives sont les moindres prescriptions de nos Rubriques. « Il n'existe aucune monotonie dans les œuvres de notre Mère. Tout, chez elle, a un sens; rien n'est laissé à l'imprévu, aucun détail si minime soit-il, n'est inutile. Ah ! l'Église, elle a su résumer des symboles entiers dans un signe [1]. »

On paraîtra peut-être minutieux en étudiant dans le détail ces prescriptions en apparence accessoires. Quelle erreur ! Rien n'est mesquin dans le service de notre Dieu. Le code rituel de l'ancienne loi nous révèle assez la pensée divine à ce sujet, et la conduite de la sainte Église, qui a préposé une de ses plus importantes congrégations à la conservation scrupuleuse de tous nos rites, proteste contre cette appréciation.

1 HUYSMANS, *Préface du catéchisme de Dutilet*. Paris 1909, p. 8

Dans un excellent article que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement[1]: *La maîtrise comme séminaire*, l'abbé Tissier démontrait l'importance d'une œuvre comme celle dont nous avons parlé pour le recrutement des vocations sacerdotales. Il citait cette pensée de Joubert : « Les évolutions religieuses comme les processions, les génuflexions, les inclinations du corps et de la tête, la marche et les stations ne sont ni de peu d'effet ni de peu d'importance. Elles assouplissent le cœur à la piété et courbent l'esprit à la foi. »

A notre avis, il y aurait grand profit à tirer, pour la vie religieuse de nos paroisses et surtout pour la piété des petits séminaires, d'une œuvre cultuelle largement comprise, telle que nous avons essayé de l'exposer dans l'article précédent. C'était ainsi qu'étaient conçues les anciennes *scholæ cantorum*, dont Pie X souhaitait le rétablissement dans son *Motu Proprio* sur la musique sacrée du 22 novembre 1903 : « Que l'on ait soin de rétablir, du moins près des églises principales, les anciennes *scholæ cantorum*... Il n'est pas difficile au clergé zélé d'établir des écoles de ce genre, même auprès des églises de moindre importance et même de campagne; *il y trouve même un moyen fort facile de réunir autour de lui les enfants et les adultes, avec utilité pour eux et édification pour le peuple.* »

(A suivre.) D. L. B.

QUE PENSER MAINTENANT DE LA COMMUNION PASCALE PAROISSIALE?

On connaît le décret de la Sacrée Congrégation du Concile paru le 23 novembre 1912 (A. A. S. IV, p. 726), relatif à la distribution de la Communion dans les églises non paroissiales le jour de Pâques. Jusqu'ici ce service était défendu.

Cette disposition s'inspirait de l'obligation pour les fidèles de remplir leur devoir pascal dans leur église paroissiale, tout comme on doit s'acquitter de ses devoirs civiques là où on est domicilié. Pour que la défense faite aux églises non paroissiales produisît tout son effet, elle eût dû s'étendre à tout le temps fixé pour l'accomplissement pascal, soit du dimanche des Rameaux au dimanche *in albis*.

Cependant, malgré sa portée restrictive au seul jour de Pâques, cette loi est très utile. Aux fidèles, elle impose de conserver au moins ce lien avec l'organisme paroissial; aux religieux, elle rappelle qu'ils n'ont pas charge d'âmes et que leur apostolat ne doit jamais contrarier celui du curé, officiellement chargé par la sainte Église de paître le troupeau paroissial.

Le décret nouveau enlève cette défense et autorise la distribution de la sainte Communion dans les églises des religieux le jour de Pâques.

Evidemment le décret n'a en vue que de favoriser et faciliter la Communion fréquente et quotidienne : c'est la seule raison invoquée; sans cela, il faudrait la considérer comme un prétexte : *An, post decretum de quotidiana SS. Eucharistiæ sumptione, servanda adhuc sit...* Il laisse intacte l'obligation de la Communion pascale.

Mais on sait combien les casuistes ont la conscience timorée ! Aussi quelques-uns ont-ils des scrupules et se demandent-ils si la loi de la Commu-

1. *Revue du chant grégorien*, mars-avril 1913, p. 115.

mion pascale paroissiale existe encore. Déjà plusieurs se prononcent pour la négative. Bientôt ces quelques-uns seront foule comme au palais de cristal, et la sentence, en passant par toutes les étapes du probabilisme extrinsèque, deviendra *communis* et la vieille législation plus de dix fois séculaire aura vécu.

On cite la récente édition du catéchisme de Rome où la mention de cette obligation a été supprimée [1]. Quoi qu'il en soit, il existe dans notre pays une coutume légitime basée sur l'ancienne législation. Or cette coutume n'est pas abolie. Personne n'a donc le droit d'en contester la valeur obligatoire. Et c'est ainsi que depuis plusieurs siècles, toutes les dispositions du droit ecclésiastique qui défendaient l'organisme paroissial et lui assurait toute sa vitalité ont successivement disparu. Quand donc aurons-nous des curés casuistes pour faire la contre-partie?

AVIS. Faute de place nous devons remettre au numéro suivant la réponse à plusieurs questions. Nos correspondants voudront bien nous excuser.

LETTRES REÇUES.

QUELQUES LETTRES REÇUES DE L'ÉTRANGER : *Lyon.*

Permettez-moi de vous exprimer un désir. Pourriez-vous éditer un fascicule du format du *Missel pour tous*, fascicule qui contiendrait la Passion (selon chacun des quatre évangélistes) telle qu'elle se lit à la Messe du dimanche des Rameaux, Mardi-Saint, Mercredi-Saint et Vendredi-Saint avec la même disposition que celle du *Missel pour tous* (deux colonnes, texte latin et traduction française avec carte, cf. p. 168 du *Missel pour tous*).

Ce fascicule serait très utile, me semble-t-il, pour les servants de messe qui, durant la Semaine-Sainte, sont inoccupés durant l'Évangile lorsque le prêtre lit la Passion.

Ce fascicule qui, sans doute, serait d'un prix modique, se vendrait, je crois, facilement.

Je vous ai exprimé mon désir, à vous de voir ce qu'il a de réalisable.

Permettez-moi, en terminant, de vous remercier des articles si intéressants que vous nous donnez dans les *Questions liturgiques*.

Insbruck (Autriche).

Mon Révérend Père,

Me référant à la question posée dans les *Questions liturgiques* (fév. 1913) : « Est-il permis de chanter des *Kyrie farcis?* (p. 182), je me permets de vous indiquer que tous les tropes sont réunis dans le grand ouvrage : *Annalecta hymnica*, édité par S. Blume et Dreves, et cela dans le volume 47 : les tropes de l'*Ordinarium Missæ* et dans le volume 49 : les tropes du *Proprium Missæ*.

Avec mes meilleurs compliments, je suis un attentif lecteur de votre très belle revue.

1. Ephémerides Lit., 1913, p. 83.

Salamanque (Espagne).

Très Révérend Père,

Je viens de recevoir les trois derniers numéros de la revue *Les Questions liturgiques*, ainsi que plusieurs exemplaires de *La Vie liturgique* et un autre de : *Le Rituel pour tous, La Liturgie des défunts, Le Missel pour tous.* Pour ces envois précieux, je ne saurais, mon très Révérend Père, assez vous remercier.

J'ai pu me former une idée de la grande œuvre que vous avez entreprise. Certainement, la restauration liturgique contribuera beaucoup à renouveler l'esprit du christianisme dans l'Église.

Il faut travailler pour que les fidèles se pénètrent de la nécessité qu'ils ont de la connaissance de la liturgie. La propagande populaire de la liturgie est nécessaire et il y a à travailler pour propager la méthode admirable que vous employez.

Pour bien consolider cette grande œuvre, il faut bien s'y préparer. Pour cette raison, je désire que vous m'inscriviez à votre revue *Les Questions liturgiques* et à *La Vie liturgique.*

BIBLIOGRAPHIE

OZANAM, par l'abbé Charles Calippe (dans la collection : « La Pensée et l'œuvre sociale du Christianisme », études et documents). Tralin, rue du Vieux-Colombier, 12, Paris (VIe), in-16, v-206 pp. Prix : fr. 2.50.

On sait avec quelle compétence et quel zèle M. le chanoine Calippe, professeur au grand séminaire d'Amiens, consacre son talent d'écrivain aux questions sociales. Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs son nouvel ouvrage, dans lequel l'auteur fait la psychologie de la doctrine sociale et de l'activité charitable du grand chrétien que la France et l'Église catholique tout entière célèbrent en ce moment.

Tous les hommes d'œuvres, les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, les jeunes gens soucieux de remplir leur devoir social devraient lire et méditer ce livre : il est éminemment propre à orienter ou à faire naître des vocations sociales.

Chesnelong. Sa vie, son action catholique et parlementaire, par Mgr Laveille, vicaire général de Méaux, lauréat de l'Académie française. Beau vol. in-8o de 600 pp. avec portrait. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris (VIe).

Cet ouvrage réunit toutes les qualités de fond et de forme qui ont valu aux précédents écrits du distingué vicaire général de Meaux les suffrages de l'Académie française et de la Société nationale d'encouragement au bien.

Les Fiançailles et le Mariage, commentaire du décret « Ne temere », par le chanoine Hizette, S. T. D., professeur au grand séminaire de Namur. In-8o, 56 pp, Namur. Godenne, 1912.



RETRAITE LITURGIQUE
DU 3 AU 8 AOUT 1913

BUT ET ESPRIT DE LA RETRAITE LITURGIQUE

LA salutaire coutume d'une retraite annuelle est à peu près générale dans le clergé. La doctrine chrétienne sur nos fins dernières et sur nos principaux devoirs sacerdotaux fournit le thème habituel des méditations : c'est une remise au point dans notre vie spirituelle, une retraite de conversion.

A côté de ce travail toujours nécessaire, il en est un autre, plus positif, qui consiste dans la recherche surnaturelle des moyens d'union à Dieu et de vie intérieure intense et régulière. La conversion opérée, il reste à s'engager généreusement dans les voies de la perfection et à faire choix, à cette fin, d'une méthode à la fois pratique et efficace. Il est donc sage de consacrer de temps en temps une retraite spéciale à ce travail.

C'est le but de la Retraite liturgique et, comme l'indique son nom, elle se propose de chercher dans la liturgie bien comprise cette méthode de spiritualité et d'imprimer aux retraitants une orientation définitive dans ce sens, en concentrant toute leur activité spirituelle sur ce point pendant une semaine de recueillement et de prière.

A cette fin, une double série d'actes composent le programme de cette Retraite :

1° Les actes principaux qui constituent **le centre de toute notre Retraite** sont le saint Sacrifice de la Messe et les Heures de l'Office divin. Vivre chaque jour pleinement l'œuvre de la Rédemption dans la forme concrète et authentique qui lui a été donnée dans la liturgie eucharistique ; nous identifier avec notre Mère la sainte Église et accomplir par elle et pour elle nos adorations et nos prières ; sanctifier et offrir à Dieu les actes de chaque jour et de chaque heure en les enveloppant dans la liturgie quotidienne de la Messe et du Bréviaire ; bref, vivre avec notre Mère et dès lors avec Jésus-Christ et avec Dieu cette vie inté-

rieure dont la liturgie est la pourvoyeuse, tel doit être notre objectif unique pendant cette Retraite, pour qu'il devienne dans la suite le programme de notre activité surnaturelle ;

2° Les autres actes accessoires de notre Retraite : instructions, réflexions, oraisons, lectures, etc., sont subordonnés à ces actes principaux et s'accomplissent en fonction de ceux-ci. Ils gravitent autour de la Messe et de l'Office divin. Cette méthode, pratiquée pendant quelques jours, habituera insensiblement les âmes à se nourrir de la manne liturgique que Dieu fait tomber chaque jour avec abondance. Nous emporterons de cette retraite cette résolution que notre oraison quotidienne, nos lectures, toute notre activité spirituelle doit s'employer à faire passer dans notre esprit, dans notre cœur et de là dans nos actes tous les enseignements et les exemples de la liturgie quotidienne.

AVANTAGES DE CETTE RETRAITE

Cette méthode de spiritualité n'est pas la seule évidemment ; aussi s'agit-il d'une retraite *spéciale*. Mais on conviendra qu'elle est excellente et qu'il n'est pas inutile de la remettre en honneur.

Elle se recommande à plus d'un titre :

1° Elle nous met à l'école de la sainte Eglise et nous fait vivre, en communion avec le ciel et la terre, cette vie surnaturelle organisée par notre Mère. C'est une piété vraiment catholique ;

2° Elle met en pleine valeur un régime de spiritualité dont l'accomplissement au moins matériel nous est imposé d'autre part chaque jour et chaque heure ; elle est donc souverainement pratique et raisonnable ;

3° Elle est éminemment sacerdotale, car elle assure dans notre vie la primatie réelle aux actes liturgiques, qui sont, dans le sens propre du mot, les *actes de notre saint ministère : oportet sacerdotem offerre, benedicere, præesse...*

4° Nous faisant vivre pleinement de cette vie liturgique, elle nous rendra capables d'en faire vivre les fidèles, « qui doivent trouver le véritable esprit chrétien à sa source première et indispensable, à savoir la participation active aux mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Eglise » ;

5° Elle nous rend très agréables à Notre Seigneur en entretenant en nous cet esprit d'unité, souhait suprême du Maître, que les premiers chrétiens trouvèrent dans cette même communauté de vie spirituelle : *Erant perseverantes in doctrina Apostolorum et communicatione fractionis panis et orationibus* (*Act.*, II, 42).

Les retraitants s'appliqueront donc avant tout, pendant le temps libre, à se pénétrer des pensées et des sentiments de la liturgie du jour et de l'heure qu'ils vont réciter. Toute notre activité spirituelle doit se

concentrer sur un point : **nous identifier parfaitement avec notre Mère la sainte Église et faire nôtres, chaque jour, les adorations, les actions de grâces, les prières, les enseignements, bref toute la spiritualité de l'Epouse de Notre Seigneur Jésus-Christ** : activité à la fois très personnelle dans son exercice et très sociale dans son objet et ses résultats.

Pour faciliter ce travail, chaque retraitant disposera d'un fascicule commentant les psaumes, les lectures et les mystères de tous les Offices de la Retraite. Ce sera le *vade-mecum* des confrères retraitants.

ORDRE DU JOUR

Dimanche 3 août.

5 h. 1/2. — Ouverture. Entretien.
6 h. 1/4. — Secondes Vêpres du dimanche du Bon Samaritain.
6 h. 3/4. — Souper. Récréation.
8 h. — Les Vigiles de Saint-Dominique.

Lundi 4 août.

5 h. 1/4. — Lever.

5 h. 1/2. — Laudes de Saint-Dominique, suivies de la sainte Messe dialoguée avec homélie sur l'Evangile : *Sint lumbi vestri et reliqua.* Les Messes privées seront dites en quatre séries : 5 h., 6 h., 6 h. 1/2 et 7 h. Tous les retraitants assisteront donc aux Laudes et la deuxième série seule ne participera pas à la Messe dialoguée.

Le déjeuner sera servi à partir de 6 h. 3/4.

L'Heure de Prime et les Complies sont dites en particulier.

8 h. 1/4. — Instruction suivie de Tierce.
9 h. — Messe solennelle.
10 h. — Temps libre.
11 h. — Instruction suivie de Sexte.
12 h. — Dîner. Récréation.

1 h. 3/4. — Réunions facultatives. Les retraitants pourront se renseigner auprès des différents Pères sur les questions de cérémonies, de chant grégorien, d'art religieux, d'objets liturgiques, etc.

2 h. 3/4. — None.
3 h. 1/2. — Goûter.
4 h. — Entretien sur la fête du lendemain.
Temps libre.
6 h. 1/4. — Vêpres.
6 h. 3/4. — Souper. Récréation.
8 h. — Vigiles.

Le même horaire sera suivi **les mardi, mercredi et jeudi,** ainsi que **vendredi** jusqu'à la Grand'Messe de 9 heures, qui clôturera la Retraite.

DISPOSITIONS MATÉRIELLES

1° Prière instante d'être à l'abbaye le dimanche à 5 h. 1/2 au plus tard. On disposera des chambres non occupées le dimanche soir, sauf empêchement notifié;

2° L'abbaye est située à une demi lieue de la gare. Un tram électrique (plaque jaune aux initiales C. V. = Canal-Vaart) quitte la gare trois fois par heure, de 20 en 20 minutes (à 0. 5, 0.25, 0.45) et s'arrête au pied du Mont-César;

3° On est prié de se munir d'un surplis et d'une barrette, et du camail s'il y a lieu;

4° Les livres de chant ne sont pas nécessaires. Une bibliothèque ascétique sera à la disposition des retraitants;

5° L'abbaye fournira le linge de table, de toilette et de lit;

6° Les frais de séjour s'élèvent à 15 francs, que l'on acquitte dans le courant de la Retraite;

7° Il sera impossible de donner à chaque retraitant une chambre séparée. Ceux qui seraient trop incommodants ou incommodés par le régime d'alcôves contiguës voudront bien nous en prévenir.



SEMAINE LITURGIQUE

DU 10 AU 14 AOUT 1913

NOUS donnons ici le programme de la cinquième **Semaine liturgique de langue française.** Cette institution a dorénavant sa place définitive dans le faisceau d'œuvres de restauration liturgique. Elle comble une lacune : en effet, un travail scientifique intense s'accomplit en ce moment dans le domaine des questions religieuses et spécialement de la liturgie ; seulement, infailliblement, il se cantonne dans une sphère très restreinte, inaccessible au grand nombre à plus d'un titre. Et cependant que de conclusions précieuses pour l'intelligence et l'amour de nos rites sacrés, de nos livres liturgiques ! Une vulgarisation bien avertie s'impose donc : c'est le but des semaines liturgiques ; elles veulent tenir un juste milieu entre la recherche scientifique proprement dite et des connaissances liturgiques trop superficielles.

C'est dire assez qu'une Semaine n'est pas un Congrès. C'est un enseignement donné sous forme de cours ; le genre discours, conférence, lecture répond moins au but poursuivi : aussi est-ce au pied d'une chaire de professeur que nous convions les amis de la liturgie. Comme ces connaissances acquises doivent être orientées vers l'action, soit pour notre vie spirituelle, soit pour notre apostolat, la fin de ces journées laborieuses est consacrée à des échanges de vues, introduits par des rapports pratiques.

I. DISPOSITIONS MATÉRIELLES

1° Prière instante d'être à l'abbaye le dimanche à 4 heures au plus tard. On disposera des chambres non occupées le dimanche soir, sauf empêchement notifié;

2° L'abbaye est située à une demi-lieue de la gare. Un tram électrique (plaque jaune aux initiales C. V. = Canal-Vaart) quitte la gare trois fois par heure, de 20 en 20 minutes (à 0. 5, 0.25, 0.45) et s'arrête au pied du Mont-César;

3° L'abbaye fournira le linge de table, de toilette et de lit;

4° Les frais de séjour s'élèvent à 15 francs, que l'on acquitte dans le courant de la Semaine;

5° Il sera impossible de donner à chaque souscripteur une chambre séparée. Ceux qui seraient trop incommodants ou incommodés par le régime d'alcôves contiguës voudront bien nous en prévenir.

Comme les années précédentes, nous retiendrons en ville des chambres pour les souscripteurs que nous ne pourrions loger à l'abbaye. Louvain, pendant les vacances universitaires, offre à ce point de vue de grandes facilités. Ces souscripteurs pourront prendre leurs repas à l'abbaye, mais nous quitteront à 8 heures du soir pour gagner leur quartier. L'installation récente des trams électriques facilitera cette combinaison.

Les hôtes trouveront, à leur arrivée au monastère, tous les autres renseignements.

II. ORDRE DU JOUR

Dimanche 10 août.

4 h. 1/4 — Séance d'ouverture. Cercle liturgique.
6 h. 3/4. — Souper.
8 h. — Complies.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi (jusque midi).

8 h. — Premier cours.
9 h. — Messe conventuelle.
10 h. — Deuxième cours.
10 h. 3/4. — Troisième cours.
12 h. — Dîner. Récréation.
2 h. — Quatrième cours.
2 h. 3/4. — Cinquième cours.
3 h. 1/2. — Goûter.
4 h. 1/4. — Cercle liturgique.
6 h. 1/2. — Vêpres.
7 h. — Souper.
8 h. — Complies.

III. HORAIRE DES COURS

Heures.	*Dimanche.*	*Lundi.*	*Mardi.*	*Mercredi.*	*Jeudi.*
8 h.		Chan. Callewaert.	Chan. Callewaert.	Dom David.	Dom Moreau.
10 h.		Dom de Puniet.	Dom de Puniet.	Dom de Puniet.	Dom de Puniet.
11 h.		Dom Beauduin.	Dom Moreau.	Dom Thibaut.	Dom Thibaut.
2 h		Dom Beauduin.	Dom David.	Chan. Raux.	
3 h.		Abbé Malherbe.	Chan. Caeymaex.	Abbé Brassart.	
		RAPPORTS.			
4 h. 15	Mgr Harscouët.	R. P. Lintelo, S.J.	Initiation chrétienne à Rome au VIIe siècle (reconstitution).	Chan. Raux.	
5 h. 15	Dom Kreps.	Abbé Malherbe.		Abbé Brassart.	

IV. SUJETS TRAITÉS

Mgr HARSCOUËT
Directeur au Grand Séminaire de Saint-Brieuc (Bretagne).

Notre piété d'après les temps liturgiques. Le Carême.

I. L'Année liturgique.

1° Rappeler (comme suite à l'enseignement des *Semaines* et *Revues*) que la piété liturgique, appuyée sur le dogme et l'histoire, trouve son expression dans l'année liturgique, présentée par l'Église comme moyen de s'assimiler Jésus-Christ;

2° Méconnaissance pratique de l'année liturgique depuis le XVIe siècle : anticatholiques et catholiques antiliturgistes; les compromis et la renaissance : *l'Année liturgique* de Dom Guéranger et les essais actuels.

Application : le dimanche d'un prêtre liturgiste.

II. Le saint Carême.

1° Situation du Carême dans l'année liturgique : *In viam pacis;*

2° Le Carême, saison-modèle pour la vie chrétienne : rénovation par l'obéissance pleine d'amour, exigeant le travail de la pénitence, accentué pendant ce Temps qui est la retraite, ouverte et longue, collective et liturgique de la famille chrétienne. Comparaison avec les retraites modernes;

3° Étude sommaire des étapes du Carême; dangers d'une synthèse; points à mettre en lumière;

4° Moyens proposés pour faire connaître et pratiquer le Carême, soit dans les paroisses, soit dans les séminaires et collèges.

CHANOINE CALLEWAERT
Président du Grand Séminaire de Bruges et professeur de liturgie.

La semaine dans la liturgie chrétienne.

La semaine est la cellule de l'année ecclésiastique; le dimanche en est le noyau primitif. Son importance.

La semaine et le sabbat juifs.

Origine de la semaine de sept jours et du sabbat chez les Juifs. Signification religieuse du sabbat. Célébration du sabbat : exercices litur-

giques, obligation sévère du repos sabbatique, rigorisme de surcharge. Importance du sabbat juif. Violente opposition contre le Sauveur à cause de sa doctrine sur le sabbat tout en déclarant qu'Il est le « maître du sabbat ». Il ne le supprime pas, mais établit dans quel esprit il faut l'observer. Les apôtres et les premiers chrétiens observent le sabbat sans le considérer comme obligatoire.

Le dimanche chrétien.

Les origines. — Après les offices religieux du sabbat, les chrétiens se réunissent le soir en une réunion spécifiquement chrétienne : chants, prières, prédication apostolique, préparatoires à la célébration de l'Eucharistie qui a lieu vers le moment de la résurrection du Christ. L'Eucharistie, centre et noyau primitif de toute la liturgie. Sous la direction des apôtres, le dimanche se juxtapose d'abord, puis se substitue au sabbat.

Le caractère du dimanche. — Dénominations diverses.

Mystères commémorés : primitivement et principalement, la résurrection de Jésus, seconde Personne de la sainte Trinité; plus tard et subsidiairement, le commencement de la création, attribuée à Dieu le Père, et descente du Saint Esprit sur les apôtres. Le dimanche devient ainsi le jour spécialement consacré à la sainte Trinité. Conséquences liturgiques. Célébration du dimanche : jour de repos, évolution de l'obligation. Jour de culte public obligatoire. Caractère joyeux de la liturgie dominicale : prier debout. Défense de jeûner. *Alleluia.* Différence entre l'office dominical et l'office férial. L'office dominical type des offices des saints et des fêtes.

Importance liturgique du dimanche. — En lui-même et dans ses rapports avec la liturgie de la semaine et la formation de l'année ecclésiastique.

Les féries.

Origine et raison de la dénomination. Opinions erronées. Essai d'explication.

Le mercredi et le vendredi jours de station.

La *secunda* et la *quinta sabbati*, jours de jeûne surérogatoire pour les Juifs pieux, remplacés chez les chrétiens, dès le Ier siècle, par le mercredi et le vendredi. Signification du nom « jours de *station* ». L'observation de ces jours comportait un jeûne restreint et des réunions cultuelles avec ou sans la Messe.

Raisons alléguées pour motiver le choix de ces deux jours. Évolu-

tion de l'observance de ces deux jours. Le mercredi et le vendredi avant le premier dimanche de Carême.

Le samedi.

Opposition à la célébration du sabbat juif. A partir du IVe siècle, grande divergence : en Orient, il est célébré plutôt comme jour de fête, mais sans fériation ; dans la plupart des églises, pas de jeûne ; à Rome devient jour de jeûne ; l'usage se généralise en Occident.

Raisons invoquées pour motiver ce jeûne.

Le samedi consacré à honorer spécialement la sainte Vierge.

Chaque jour de la semaine choisi pour honorer en particulier les principaux saints ou mystères de la religion.

Conclusion.

Valeur éducative de la connaissance et de l'observation liturgiques de la semaine au point de vue doctrinal, moral et ascétique.

DOM PIERRE DE PUNIET
de l'Abbaye de Solesmes, Oosterhout (Hollande).

De la méthode en matière de liturgie.

I. Orientation générale.

Quelques notions préliminaires. Liturgie et liturgies.

Choix du sujet. Initiation préalable. Les manuels. La bibliographie. La méthode.

II. Consultation des sources.

Le contrôle direct et l'expérience personnelle, conditions du travail sérieux et approfondi.

Les documents : appréciation, classement, éditions.

Application de la méthode à un formulaire du Pontifical.

III. Simples réflexions sur l'enseignement de la liturgie.

Explication du cérémonial ; son insuffisance.

La base de l'enseignement. Préparation du professeur de liturgie.

Plans de cours. Le système des monographies séparées. La « lecture » des livres liturgiques.

IV. La vraie science de la liturgie.

La liturgie, science historique. Les origines et développements des rites et autres institutions liturgiques. Quelques sujets d'étude.

La liturgie, motif à amplifications oratoires. Interprétation, symbolisme.

La vraie liturgie, somme vivante des vérités dogmatiques.

Conclusions.

Pontifical Romain, part. I.

De Ordinatione Diaconi.

1. Reverendissime Pater, postulat.

2. Auxiliante Domino Deo et Salvatore.

3. Provehendi filii dilectissimi.

4. Diaconum enim oportet ministrare.

5. Sane in veteri lege.

6. *Dicuntur* Litaniæ.

7. Commune votum, communis oratio.

8. Oremus, fratres carissimi, Deum Patrem. — 8[1] Preces n.

9. Per omnia... Vere dignum.

10. Pater omnipotens [Adesto quæsumus omnipotens], æterne.

A. Hic solus pontifex manum dexteram... ponit super caput.

11. Accipe Spiritum sanctum ad robur.

12. Emitte in eos, quæsumus Domine, Spiritum.

B. Pontifex cuilibet stolam imponit.

13. Accipe stolam candidam.

C. Accipiens dalmaticam induit ea...

14. Induat te Dominus.

D. Tradit librum evangeliorum.

15. Accipe potestatem legendi.

16. Exaudi Domine preces nostras.

17. Domine sancte (Pater) fidei, spei.

Documents liturgiques des églises latines.

DE ORDINATIONE DIACONI.

...itution apostolique (Ier-IIIe s.?) . .									4								(12)							
... léonien											8¹ 8	16		10			12							
... grégorien d'Hadrien (Muratori) . .											8	16		10			12							
... romain VIII . .		8						6						[10			12]							
... grégorien Léo... et Pontifical de ...itiers											8	16		10			12							
... gélasien (Vat. ..., VIIe s.)				2				6			8+8¹			10			12	7+17						
... gélasien (Gel...ne, VIIIe s.)				2				6	4		8+8¹			10			12	7+17						
... gallic. (M. Francorum, VIIe-VIIIe s.) .											8+8¹			10			12	7+17						
...r. grégorien, éd. ...nard		1		2				6	4		8	16		10			12		B					
...r. grégorien, éd. ...brin		1		2				6	4		8	16		10			12							
...r. grégorien, éd. ...occa		1		2				6	4		8	16		10			12							
...lo grégorien-mi...hais (Xe s.) . . .									4		8	16		10			12	7+17	B	C				
...lo romain-pontifi...cal (Xe s.) inédit . .	4								4		8	16	(9)	10			12		B 13		D 15		17	C
...lo romain d'Hit...rp	4	1		2				6	4	7	8	16	9	10			12		B 13		D 15		17	C
...lo romain (XIe s.), ... Morin		1		2				6	4	7	8+8¹	1	(9)	10			12		B 13			16	17	C
...lo papal, éd. Mar...ne	4	1		2				6		7	8+8¹			10	A		12		B 13		D 15	16		C
...lo papal (XIVe s.), ... Gattico		1	4	2				6		7	8+8¹		9	10	A		12		B 13		D 15	16		C
...émonial papal de ...487, de Patrizi . .								6			8+8¹		9	10	A	11	12		B 13	C 14	D 15	16	17	
...ntifical de Durand ... Mende		1		2	3	4	5	6		7	8+8¹		9	10	A	11	12		B 13	C 14	D 15	16	17	
...ntifical romain . .		1		2	3	4	5	6		7	8 8¹		9	10	A	11	12		B 13	C 14	D 15	16	17	

CHANOINE CAEYMAEX
Professeur de liturgie au Grand Séminaire de Malines.

La réforme du calendrier grégorien. Pâques fixe.

I. Aperçu sur le calendrier ecclésiastique avec ses qualités et ses défauts; digression sur la mobilité de la fête de Pâques.

II. Examen de la question : Y a-t-il lieu de reviser le calendrier grégorien? Partisans et opposants anciens et contemporains; revues romaines, italiennes, françaises, néerlandaises, etc.; Congrès des Chambres de Commerce. Étude des avantages et des inconvénients que présentent les projets de réforme.

III. L'Église doit-elle prendre une initiative? Accéderait-elle à des propositions tendant à immobiliser la fête de Pâques?

Projet de Calendrier immuable.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1.Lundi			1.Lundi			1.Lundi				**1.Touss.**	
		3.Dim.			3.Dim.			3.Dim.			**3 Avent.**
	5.Dim.			5.Dim.			5 Dim.			5 Dim.	
6.Épiph. 7.Dim.			**7.Pâques**		**7.F.Dieu**	7.Dim.			7.Dim.		
		10.Dim.			10.Dim.			10 Dim.			10 Dim.
	12.Sept.			12.Dim.			12 Dim.			12 Dim.	
14.Dim.			14.Dim.			14.Dim.			14 Dim.		
							15.Ass.				
				16.Asc.							
		17.Dim.			17.Dim.			17 Dim.			17.Dim.
	19.Sexag.			19.Dim.			19 Dim.			19.Dim.	
1.Dim.			21.Dim.			21 Dim.			22 Dim.		
		24.Pass.			24.Dim.			24.Dim.			24 Dim. **25 Noël.**
	26.Quinq.			**26.Pent.**			26.Dim.			26.Dim.	
28.Dim.			28 Dim.			28 Dim.			28 Dim.		
	29.Cend.										
30.	30		30.	30.		30	30		30	30	
		31.Ram.			31.Dim.			31.Dim.			31.Dim.

1er trimestre — 2e trimestre [illegible] — 3e trimestre — 4e trimestre [illegible]

Quatre dimanches après l'Épiphanie : le 14, le 21, le 28 janvier et le 5 février; 29 dimanches après la Pentecôte.

CHANOINE RAUX
Curé-doyen d'Amettes (diocèse d'Arras).

L'initiation chrétienne des enfants.

I. Étude des principes.

1. L'INITIATION CHRÉTIENNE : Notion et objet. — Importance et actualité de la question.

2. BASES LITURGIQUES ET TRADITIONNELLES de l'initiation chrétienne. Les cinq actes principaux qu'elle comprend :

A) Trois actes sacramentels : *a)* Baptême ; *b)* Confirmation ; *c)* Communion eucharistique.

B) Deux actes préparatoires ou complémentaires : *d)* Catéchuménat ; *e)* Profession de foi chrétienne.

Double rituel de l'initiation : A) pour les *adultes ;* B) pour les *enfants.*

3. UNE ALTÉRATION MODERNE dans la méthode traditionnelle : *Première Communion* et *Profession de foi chrétienne* des enfants, *réunies* et *confondues* dans une même solennité tardive, à la fin du catéchuménat postbaptismal.

4. LE DÉCRET RÉFORMATEUR *Quam singulari* (8 août 1910), et retour à la discipline traditionnelle : Première Communion et Profession de foi chrétienne des enfants séparées et distancées entre elles par la durée du catéchuménat postbaptismal.

5. SOLENNISATION LITURGIQUE ET PAROISSIALE de l'initiation chrétienne des enfants, en tous et chacun de ses actes principaux.

II. Étude d'application. — Solennités paroissiales.

I. LA PREMIÈRE COMMUNION DES PETITS ENFANTS :

1. Quel genre de solennité comporte-t-elle?

2. La Première Communion *pascale :* convenance, utilité et moyens pratiques d'en relever l'importance particulière, dans la préparation et la célébration liturgiques des fêtes pascales.

II. LA PROFESSION DE FOI SOLENNELLE DES ENFANTS PLUS GRANDS :

1. Quel *jour* et suivant quel *cérémonial* se peut célébrer ce grand acte, couronnement de la première initiation chrétienne?

2. Une *cérémonie paroissiale* de profession de foi solennelle, en un jour de *Pentecôte.*

1° Les *candidats* admis;

2° *Préparation* spirituelle et liturgique, lointaine et prochaine de la solennité;

3° *Cérémonial* du *grand jour.*

A) *Procession* d'entrée et *station au baptistère* (6 1/2 heures);

B) *Messe matinale.* — *Communion générale* (7 heures). — Profession de foi des enfants, exprimée dans les actes mêmes de leur participation à la sainte Liturgie : *a)* Chant du *Credo ; b)* Rite de l'*Offrande ; c)* Moment de la *Consécration ; d) Communion solennelle ;*

C) *Grand'Messe de* 10 *heures* (Prières spéciales du Prône);

D) *Vêpres solennelles.* — *Procession au baptistère.* — *Rénovation personnelle de la Profession de foi chrétienne.* — *Signature de l'acte au registre paroissial.* — *Consécration à la T. S. V. Marie et Bénédiction finale ;*

E) *Fête chrétienne au foyer de la famille.* — *Inscription* au « Livre de famille ». — *Mémorial* du « grand jour ».

M. L'ABBÉ BRASSART
Curé d'Écaussines-d'Enghien.

Le culte des morts.

Ses avantages au point de vue de la vie chrétienne. Il fait penser à la brièveté et à la vanité de la vie terrestre ; il élève nos pensées vers la vie future, le jugement de Dieu et les sanctions éternelles qui suivront ce jugement.

Le culte des morts est de nature à rattacher à nos églises le peuple chrétien qui tend à s'en détacher.

Nos ennemis font les plus grands efforts pour laïciser les funérailles en vue de faire disparaître l'idée religieuse.

Quels sont les moyens à prendre pour supprimer les abus et maintenir la dignité du culte catholique des défunts?

M. L'ABBÉ MALHERBE
Curé de Ronquières.

Liturgie, Prédication et Catéchisme.

La liturgie comme source et comme méthode d'enseignement de la docrine chrétienne.

I. La liturgie comme source de doctrine.

1. En fait, la liturgie est un traité complet de doctrine chrétienne.

1° L'Église a composé sa prière liturgique avec les passages les plus caractéristiques des saintes Écritures;

2° Elle a puisé dans la tradition les éléments des prières non constituées avec des textes scripturaires;

3° Les rites liturgiques ont une grande valeur doctrinale;

4° La liturgie est l'organe par excellence du magistère ordinaire de l'Église.

2. Historiquement, l'Église, pendant de nombreux siècles, a utilisé sa liturgie pour l'instruction des fidèles.

A. La Messe des catéchumènes ou Avant-Messe.

1° *Sa nature.*

a) Pour les catéchumènes, elle était un catéchisme préparatoire au Baptême, à la Confirmation et à la Première Communion;

b) Pour les fidèles, elle était un catéchisme de persévérance.

2° *Ses caractères comme catéchisme.*

a) C'est un catéchisme intimement entremêlé de prières et uni à l'acte fondamental de la religion, c'est-à-dire la Messe des fidèles;

b) Il a la valeur d'un sacramental donnant une efficacité particulière à l'enseignement doctrinal qui en fait l'objet.

3° *Pourquoi l'Eglise a-t-elle voulu lui donner ce caractère?*

a) La doctrine chrétienne n'est pas une doctrine qu'il suffit de connaître; le chrétien doit lui donner l'adhésion de son intelligence et la vivre; c'est, de plus, une doctrine surnaturelle;

b) Or, pour arriver à faire connaître et à faire vivre une pareille doctrine, l'Église a pensé que ceux qui l'enseignent aussi bien que ceux qui la reçoivent ont besoin d'une assistance divine particulière;

c) La prédication homélitique insérée elle-même dans la Messe des catéchumènes ne visait qu'à expliquer l'enseignement scripturaire et traditionnel donné officiellement par l'Église dans l'Avant-Messe.

B. Les Sacrements eux-mêmes servaient a la diffusion de la doctrine elle-même.

a) Les prières qui accompagnent leur administration sont pleines de doctrine;

b) Les rites sacramentaux eux-mêmes ont le plus souvent aussi une valeur d'enseignement doctrinal.

II. La liturgie comme méthode d'enseignement.

1. Méthode surnaturelle.

1° C'est une méthode qui fait particulièrement appel à la collaboration divine pour l'obtention du but voulu, c'est-à-dire la diffusion d'une doctrine divine;

2° Cet appel à la collaboration divine dans cette œuvre de diffusion doctrinale, l'Église l'organise selon sa méthode propre, c'est-à-dire de façon officielle et collective;

3° C'est du reste, la méthode qu'utilisait la synagogue pour l'enseignement et que Notre-Seigneur a pratiquée lui-même.

2. Méthode intuitive.

A. Nature et valeur de l'enseignement intuitif.

1° L'enseignement intuitif utilise un fait concret, un objet concret ou son équivalent qui imprime dans l'imagination une image facilitant l'activité de l'intelligence;

2° Cette méthode est plus conforme à notre nature, elle est agréable, rapide et efficace.

B. Comment l'Église utilise la méthode intuitive dans sa liturgie.

1° *Le matériel liturgique (quelques exemples) :*

a) L'autel liturgique;

b) Les couleurs liturgiques;

c) Le cierge pascal.

2° *Les temps liturgiques.*

a) Le temporal en une suite de tableaux nous remémore la vie du Christ;

b) Le sanctoral, qui liturgiquement prend place dans le temps après la Pentecôte, nous montre de façon concrète les fruits de sanctification produits par la rédemption et nous propose des modèles plus proches de nous.

3° *Les rites liturgiques; leur valeur intuitive (exemples).*

a) Les prescriptions liturgiques ont souvent aussi une valeur d'enseignement intuitif, telle l'obligation de voiler les statues des saints quand le saint Sacrement est exposé;

b) Les scènes liturgiques ont aussi une valeur d'enseignement intuitif, telles la procession des Rameaux et la procession de la Chandeleur.

4° *Les textes scripturaires.*

a) L'enseignement parabolique a une grande valeur d'enseignement intuitif;

b) Les récits bibliques, tels que les scènes variées de la vie du Christ et le récit de ses miracles, ont eux aussi une valeur d'enseignement intuitif.

3. Méthode d'infiltration et méthode vécue.

1° Cette méthode nous transmet la doctrine lentement, progressivement, fragmentairement, continuellement, par répétition, si bien que nous finissons par en être complètement imbibés;

2° C'est une méthode qui nous habitue à vivre notre foi.

III. Comment rendre à la liturgie sa valeur d'enseignement.

1. Le missel liturgique.

1° L'utilisation du missel liturgique par les fidèles est donc d'une grande importance au point de vue de la diffusion de la doctrine catholique;

2° La prédication sous ses trois formes : l'homélie, le catéchisme et le bulletin paroissial contribueront à rendre cette utilisation facile et efficace.

2. La prédication liturgique.

1° La prédication liturgique ou homélitique n'est nullement exclusive de la méthode qui consiste à exposer et prouver la doctrine catholique comme on expose et prouve une thèse;

2° La prédication liturgique consistant à expliquer les textes que l'Église nous propose dans la Messe des catéchumènes se présente avec les caractères suivants :

a) Elle se rapproche le plus de celle qu'employa le Christ;

c) Elle est celle qu'utilisèrent presque exclusivement les Pères de l'Église;

c) Le Concile de Trente en prescrit l'utilisation (Denziger, 946);

d) Le catéchisme du Concile de Trente en préconise expressément l'utilisation, puisque les auteurs du catéchisme l'ont fait suivre d'un plan d'instructions répartissant toute la doctrine selon la liturgie des 52 dimanches de l'année;

3° Cette prédication présenterait tous les avantages qu'offre la liturgie pour la diffusion de la doctrine;

4° Il serait facile de concilier la prédication évangélique avec l'obligation que nous font certains statuts diocésains de prêcher toute la doctrine en quatre ans.

3. Le catéchisme liturgique.

1° La méthode catéchistique dite liturgique n'exclut pas le catéchisme systématisé, mais l'utilise conjointement avec la bible liturgique;

2° Les caractères de la méthode liturgique sont les suivants :

a) Elle se base sur une bible liturgique, c'est-à-dire sur une bible où les textes scripturaires sont distribués selon les temps liturgiques, comme ils le sont dans le missel, et où le parabolisme entre l'Ancien et le Nouveau Testament est organisé comme dans le missel;

b) Elle utilise comme matériel d'enseignement intuitif tous les éléments que lui fournit la liturgie et notamment le matériel liturgique et les rites liturgiques;

3° Quant à nos catéchismes actuels, ils servent à synthétiser la doctrine que le catéchisme liturgique a distribuée occasionnellement et sans systématisation;

4° Cette méthode n'est que l'adaptation aux circonstances actuelles de la méthode utilisée par l'Église dans sa Messe des catéchumènes.

4. Le bulletin paroissial liturgique.

1° Le bulletin paroissial liturgique prend pour base de diffusion doctrinale les enseignements que renferme la liturgie dominicale et principalement la Messe des catéchumènes;

2° Cette méthode, au lieu de nous présenter la doctrine catholique comme une doctrine battue en brèche de toute part et qu'on a peine à défendre, ou encore au lieu de n'en montrer que les aspects secondaires, nous la présente dans la magnifique ordonnance que l'Église lui a donnée dans sa liturgie;

3° La méthode liturgique permettra aux bulletins paroissiaux de beaucoup mieux s'adapter aux milieux divers auxquels ils sont destinés, tout en facilitant l'utilisation du missel dominical.

Conclusion.

1° La méthode liturgique que nous préconisons ferait de la Messe, qui est le centre du culte catholique et la source principale des grâces divines, un centre de diffusion doctrinale d'une efficacité exceptionnelle;

2° Et puisque nous vivons dans un siècle d'expérimentation, faisons l'expérience de la méthode liturgique et voyons si elle n'aurait pas la même efficacité qu'elle a eue pendant les dix premiers siècles du christianisme.

DOM LUCIEN DAVID

De l'Abbaye de Fontenelle, secrétaire de la Commission pontificale de Réforme grégorienne.

L'édition vaticane des livres de chœur.

Un mot sur les antiennes en général. Leur rôle dans la liturgie; les caractères généraux qui en découlent.

I. A la Messe : 1° L'Introït, la Communion. Analogies et différences et dans le rôle liturgique et dans la structure. Règles d'exécution qui en découlent. Expression et mouvement.

2° L'Offertoire. Son caractère particulier.

II. A l'Office. Caractère de ces antiennes. Leur construction. Antiennes simples et ornées. Exécution.

Conclusion.

DOM JOSAPHAT MOREAU

De l'Abbaye de Ligugé, ancien professeur au Séminaire grec de Saint-Athanase, à Rome.

De l'utilité de l'étude de la liturgie byzantine pour mieux goûter la liturgie latine.

Première Conférence.

I. Généralités.

A) État actuel des liturgies : diversité. En Orient : byzantin, syrien, etc.; en Occident : romain, milanais, etc.

Unité primitive des liturgies, d'où nécessité de *comparer*.

B) *Liturgie romaine.* Modifications, grandes dates : IIIe-IVe siècles ; VIe siècle ; VIIe-VIIIe siècles ; XIIe-XIIIe siècles ; XVIe siècle ; XXe siècle.

Nécessité d'explications dans l'état actuel. Difficultés à cause de l'absence de textes. Pour cela *liturgie comparée* très nécessaire.

Utilité de l'étude de la liturgie byzantine, parce que : témoin de la tradition ; encore en usage ; pleine de doctrine et de piété ; utile pour le liturgiste, l'artiste, le théologien.

II. Exemples.

Nous les prendrons dans l'Office et dans la Messe :

A) *Dans l'Office.* Quelques exemples seulement :

1° Litanies, prières ;

2° Antiennes, Hymnes ;

3° Missa de l'Office.

DEUXIÈME CONFÉRENCE (exemples, suite).

B) *Dans la Messe :*

1° *a)* Sources de la Messe : Liturgie de la Synagogue, partie chrétienne ;

b) Division de la Messe : 1. Messe des catéchumènes : prières, lectures ; 2. Messe des fidèles : Offertoire, diptyques, Eucharistie, Communion, Missa ;

c) Schéma comparé des Messes orientales et occidentales.

2° Étude plus spéciale du Canon ou Anaphore.

a) Schéma général : s'adresse au Père :

1. Eucharistia pour son œuvre (Synagogue) ;

2. Eucharistia pour celle du Fils, institution (Communion) ;

3. Eucharistia pour celle du Saint-Esprit, épiclèse, prières d'intercession ;

4. Doxologie finale ;

5. Pater ;

6. Élévation, fraction ;

7. Préparation, Communion, Action de grâces ;

8. Missa.

(Sauf le premier point, tout le reste est d'origine chrétienne.)

b) Expliquer le Canon latin par l'Anaphore grecque en prenant pour base le développement du Canon romain tel que nous l'avons dans chacune de ces prières, voir ce qu'elle était, ce qu'elle est devenue.

c) Résumé général, vue d'ensemble du Canon romain.

DOM LAMBERT BEAUDUIN
De l'Abbaye du Mont César (Louvain)

Le Sacrifice eucharistique. Renouvellement de l'Alliance éternelle.

Portée pratique de ce cours: Mettre en relief, en envisageant l'Eucharistie à ce point de vue, quelques vérités élémentaires trop souvent oubliées dans la piété et l'apostolat eucharistiques.

Première partie : Étude des sacrifices d'alliance avec la divinité dans es déformations des cultes païens.

Deuxième partie : Les splendeurs divines de la religion révélée sur cette question : Ancien et Nouveau Testament.

Justification préalable de ce double point de vue.

PREMIÈRE PARTIE

1° Éléments fondamentaux du sacrifice communs à tous les cultes païens.

1. *La notion d'offrandes faites à la divinité.*

a) Intention foncière;
b) Matière offerte (valeur de symbole?);
c) Caractère sacré de l'offrande;
d) Offrandes privées ou collectives;
e) Imperfections de l'offrande.

2. *Valeur de l'offrande atteignant son maximum par le sacrifice.*

a) Idée de destruction;
b) Conséquences aux différents points de vue énumérés

3. *La victime, devenue chose sacrée, sert de trait d'union entre la divinité et l'homme : Banquet divin.*

2° Le rôle du sang dans les sacrifices.

1. *Son aptitude naturelle au sacrifice.*

a) Prix des victimes animales;
b) Élément mystérieux;
c) Siège de la vie;
d) Lien d'union (les liens du sang).

2. *Son emploi.*

a) Sacrifices d'alliance. Rites;
b) Idée de substitution : sacrifices d'adoration, d'expiation.

DEUXIÈME PARTIE

Les sacrifices d'alliance dans la religion révélée

Religion juive.

1. Israël sacré peuple de Dieu dans un sacrifice solennel d'alliance. (Exode, xxiv, 1-12.)
2. Caractère figuratif de cette alliance. (Hebr., ix, 15.)

Religion chrétienne.

La Croix : Sacrifice unique et définitif de l'alliance éternelle avec Dieu.
La sainte Messe : Renouvellement quotidien de cette alliance divine : *Hic est sanguis novi et æterni Testamenti, quod pro vobis et pro multis effundetur.* Idée de substitution. Banquet de réconciliation.

CONCLUSIONS PRATIQUES CAPITALES :

1. Respect de l'ordre hiérarchique entre les différentes réalités du Mystère eucharistique;
2. Participation active et collective au renouvellement eucharistique de l'alliance;
3. Union étroite du Sacrifice d'alliance et du Banquet divin.

Examen de conscience. Résolutions.

V. RAPPORTS

R. P. LINTELO, S. J. *Sujet :* **Rapports intimes entre la Communion fréquente et la vie liturgique :** deux aspects du mouvement eucharistique.

Dom Lambert BEAUDUIN. *Sujet:* **La Communion du dimanche et l'assistance à la Grand'Messe paroissiale : essai de conciliation.**

Opposition actuelle. Solution facile dans les établissements d'instruction. Difficulté dans les paroisses. Jeûne eucharistique identifié avec le jeûne ecclésiastique? Danger de cette solution. Grand'Messe paroissiale le matin? Considérations historiques. Difficultés pratiques. Vœu.

Dom Joseph KREPS, de l'Abbaye du Mont-César. *Sujet:* **Les scholæ cantorum**, spécialement celles pour enfants.

Importance, but, résultats. Organisation. Travaux : liturgie et chant. Vœu de Pie X au sujet des scholas.

N. B. Les trois rapports de MM. Raux, Brassart et Malherbe qui font suite aux cours annoncés plus haut.



L'INITIATION A ROME
AU VIIe SIÈCLE

L'INITIATION des catéchumènes dans l'Eglise romaine du VIIe siècle et l'administration du Baptême à Saint-Jean de Latran durant la vigile pascale aux chants de l'*Exultet* et de l'*Alleluia*, voilà la reconstitution que nous nous sommes proposé de placer sous les yeux des spectateurs, dans la manière que les décrivent les vieux *ordines* romains. Assurément, le spectacle promis, exact dans chacun de ses détails, ne peut plus revêtir le caractère d'une fonction liturgique; l'authenticité lui manque à cet effet; ni le président de l'assemblée n'est député par l'Eglise pour prier et bénir en son nom, ni les rites tombés en désuétude n'ont la puissance d'appeler la grâce sur les assistants. Mais tout dépouillé qu'il soit de son efficacité sacramentelle, notre jeu liturgique ne mérite pas d'être confondu avec le reste des reconstitutions historiques patiemment élaborées par les archéologues pour satisfaire la fantaisie savante de quelques dilettanti; nous ne sommes pas au théâtre d'Orange ni au pas d'armes de Tournai, et la joie puérile d'une évocation infructueuse du passé nous paierait mal de nos efforts.

Notre cérémonie n'est que la figure passée d'une réalité; mais cette réalité dure encore; voilà ce qui fait défaut aux tournois comme aux cortèges historiques : ils n'ont plus de chevaliers ni de hérauts d'armes pour acclamer les prouesses des figurants du champs-clos; le peuple d'une cité grecque envahissant les gradins ruinés du théâtre manque aux représentations d'*Antigone* ou d'*Electre*, mais il y a encore, il y aura toujours des chrétiens illuminés par le Baptême.

Le cadre de l'illumination peut être modifié et il l'a été; la forme est demeuré intacte; les rites du Latran existent encore aujourd'hui, atténués dans leur expression, mais aussi efficaces dans leurs résultats; notre vie

spirituelle à tous a été engendrée par l'Église par le moyen de ces exorcismes et de ces oraisons; comme les catéchumènes du VIIe siècle, nous avons été oints du chrême, nous avons tenu le cierge bénit, le prêtre nous a revêtu de la robe blanche.

Agnosce o christiane dignitatem tuam... telle est la leçon qui se dégage de notre spectacle. Le Baptême est la source de notre vie surnaturelle, par lui nous avons été ensevelis dans le Christ. Mais si son efficacité est sans égale, ses cérémonies n'ont pas laissé de traces dans notre mémoire et dans notre imagination; pour nous être prêtés inconsciemment aux rites de notre justification, peut-être sommes-nous demeurés trop inconscients de leur importance et de leur beauté; à parcourir le rituel, peut-être sommes-nous moins émus qu'à relire les pages de notre ordination dans le pontifical.

Repassons-les donc aujourd'hui, ces rites, dans toute la splendeur de leur premier temps, comme des enfants s'émeuvent aux récits de leur petite enfance; pensons à ce moment où l'Église nous a possédés dans le Christ. Le jeu liturgique d'aujourd'hui ne nous sera plus indifférent; il créera en nous des émotions chrétiennes et nous aura appris le secret de ressusciter en nous la grâce de notre Baptême.

REMARQUES

1. L'exactitude historique, qui devait être le souci constant d'un pareil travail, n'a pu être poussée aussi loin qu'on l'aurait voulu : une reconstitution dramatique ne s'accommode pas de la réserve et du silence de l'écrivain : la cérémonie doit se déployer sans hiatus et hésitation; de là certains problèmes historiques tranchés, certains emprunts à une liturgie étrangère, parfois même un anachronisme inévitable, que le spectateur bienveillant excusera. Dans ses grandes lignes, c'est bien la cérémonie de Rome au VIIe siècle qu'il a sous les yeux.

2. Qu'on ne se fasse pas illusion cependant : cette reconstitution n'est qu'une ombre très effacée de la réalité grandiose antique. Il faut replacer cette scène par l'imagination dans le cadre de l'incomparable basilique de Saint-Jean de Latran, décupler le nombre des évêques, des prêtres et des clercs assistants, grossir les rangs des catéchumènes, contempler cette foule immense qui envahit la basilique. Notre but a été de faciliter quelque peu ce travail d'imagination.

3. Les vêtements liturgiques reproduisent la coupe antique. L'usage des différentes couleurs que nous connaissons aujourd'hui n'existait pas encore : les couleurs sombres servaient aux temps de pénitence; les couleurs éclatantes aux jours de fête. C'est donc par une économie non

déguisée que les mêmes ornements servent ici pour les cérémonies du Carême et la nuit de Pâques.

4. Le nombre des officiants a été forcément réduit. Il eût fallu, pour servir le Souverain Pontife, sept évêques, sept prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, sept acolytes, sans compter les membres de la schola placée comme jadis au centre de la nef, près du *presbyterium*. Nous avons dû nous contenter de quatre prêtres (en chasuble verte), de l'archidiacre et de quatre diacres (en dalmatique bleue); de quatre sous-diacres en aube antique (larges manches et laticlaves rouges); de quatre acolytes en aubes semblables, mais moins ornées.

Division. — L'Initiation chrétienne comprend deux grandes parties qui correspondent aux deux éléments de notre justification : 1° la prédication et la profession de la Foi; 2° la communication de la vie surnaturelle par les Sacrements.

Ire PARTIE

Le don de la Foi. — Préparation de la Résurrection avec Notre-Seigneur.

Cette œuvre surnaturelle s'accomplit principalement par la liturgie du Carême.

1° *Lundi de la troisième semaine du Carême : Denuntiatio scrutinii.* A la fin de la liturgie de ce jour (que nous ne reproduisons pas), l'archidiacre vient à l'ambon convoquer les fidèles à assister au premier scrutin (mercredi suivant). La formule invite à assister « au mystère céleste, par lequel sont vaincus le malin ennemi et l'esprit du monde et est ouverte la porte du royaume des cieux ».

2° *Mercredi de la troisième semaine : Ordo ad catechumenum faciendum.* Les païens, postulants depuis un certain temps déjà, sont inscrits au catéchuménat à la station de ce jour. Les cérémonies ont lieu à la porte de l'église. C'est un prêtre, avec acolyte, qui accomplit ces rites. Ce sont autant de sacramentaux qui doivent disposer les païens à recevoir la foi (la première partie du Baptême actuel). Cette cérémonie s'achève à l'intérieur, où les catéchumènes ont accès. La fonction est censée continuer : c'est la Messe du premier scrutin.

Ces Messes se distinguaient par le triple exorcisme solennel qui avait avait lieu après l'oraison et avant les lectures. Mais nous le retrouvons dans la Messe du mercredi de la quatrième semaine.

Il y avait, en effet, sept assemblées liturgiques appelées scrutins, toutes semblables : Messes et exorcismes. Deux surtout étaient caractéristiques, la troisième et la septième. Nous négligeons les autres.

3° *Mercredi de la quatrième semaine : Cum sanctificatus fuero. Troisième scrutin.* Station à Saint-Paul. Tous les textes de la liturgie de cette Messe (nous l'avons encore au Missel aujourd'hui) se rapportent aux catéchumènes et à la cérémonie qui s'accomplit.

Voici les textes de la Messe actuelle; les oraisons de celle-ci diffèrent des anciennes oraisons.

Introitus.

Cum sanctificátus fúero in vobis, congregábo vos de univérsis terris : et effúndam super vos aquam mundam, et mundabímini ab ómnibus inquinaméntis vestris : et dabo vobis spíritum novum. *Ps.* 33. Benedícam Dóminum in omni témpore : semper laus ejus in ore meo. ℣ Glória.

Post. Kyrie eléison. *Dicitur* Orémus. Flectámus génua. ℟ Levate.

Oratio.

Deus, qui et justis præmia meritórum, et peccatóribus per jejúnium véniam præbes : miserére supplícibus tuis; ut reátus nostri conféssio indulgéntiam váleat percípere delictórum. Per Dóminum.

Lectio Ezechielis Prophetæ.
(Ezech., XXXVI, e.)

Hæc dicit Dóminus Deus : Sanctificábo nomen meum magnum, quod pollútum est inter gentes, quod polluístis in médio eárum : ut sciant gentes quia ego Dóminus, cum sanctificátus fúero in vobis coram eis : tollam quippe vos de géntibus, et congregábo vos de univérsis terris, et addúcam vos in terram vestram. Et effúndam super vos aquam mundam, et mundabímini ab ómnibus inquinaméntis vestris, et ab univérsis idólis vestris mundábo vos. Et dabo vobis cor novum, et spíritum novum ponam in médio vestri : et áuferam cor lapídeum de carne vestra, et dabo vobis cor cárneum. Et spíritum meum ponam in médio vestri : et fáciam ut in præcéptis meis ambulétis, et judícia mea custodiátis, et operémini. Et habitábitis in terra, quam dedi pátribus vestris : et éritis mihi in pópulum, et ego ero vobis in Deum : dicit Dóminus omnípotens.

Graduale. (Ps. 33.)

Veníte fílii, audíte me : timórem Dómini docébo vos. ℣ Accédite ad eum, et illuminámini : et fácies vestræ non confundéntur.

Hic dicitur. Dóminus vobíscum. *Sine.* Flectámus génua.

Oratio.

Oremus. Præsta quæsumus omnipotens Deus : ut quos jejúnia votíva castígant, ipsa quoque devótio sancta lætíficet; ut terrénis afféctibus mitigátis, facílius cœléstia capiámus. Per Dóminum.

Lectio Isaiæ Prophetæ. (Is., I, d.)

Hæc dicit Dóminus Deus : Lavámini, mundi estóte, auférte malum cogitatiónum vestrárum ab óculis meis : quiéscite ágere pervérse, díscite benefácere : quærite judícium, subveníte opprésso, judicáte pupíllo, defféndite víduam. Et veníte, et argúite me, dicit Dóminus : si fúerint peccáta vestra ut cóccinum, quasi

nix dealbabúntur : et si fúerint rubra quasi vermículus, velut lana alba erunt. Si volúeritis, et audiéritis me, bona terræ comedétis : dicit Dóminus omnípotens.

Graduale. (Ps. 32.)

Beáta gens, cujus est Dóminus Deus eórum : pópulus quem elégit Dóminus in hereditátem sibi. ℣ Verbo Dómini cœli firmáti sunt : et spíritu oris ejus omnis virtus eórum.

Tractus. (Ps. 122.)

Dómine non secúndum peccáta nostra, quæ fécimus nos : neque secúndum iniquitátes nostras retríbuas nobis. ℟ *Ps.* 78. Dómine ne memíneris iniquitátum nostrárum antiquárum : cito antícipent nos misericórdiæ tuæ, quia páuperes facti sumus nimis. ℣. *(Hic genuflectitur.)* Adjuva nos Deus salutáris noster : et propter glóriam nóminis tui Dómine líbera nos : et propítius esto peccátis nostris, propter nomen tuum.

Sequentia santi Evangelii secundum (Joann., IX.)

In illo témpore : Prætériens Jesus vidit hóminem cæcum a nativitáte : et interrogavérunt eum discípuli ejus : Rabbi, quis peccávit, hic, aut paréntes ejus, ut cæcus nascerétur? Respóndit Jesus : Neque hic peccávit, neque paréntes ejus : sed ut manifestréntur ópera Dei in illo. Me opórtet operári ópera ejus,qui misit me,donec dies est : venit nox, quando nemo potest operári. Quámdiu sum in mundo, lux sum mundi. Hæc cum dixísset, éxspuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linívit lutum super óculos ejus, et dixit ei : Vade, lava in natatória Síloë (quod interpretátur Missus). Abiit ergo, et lavit, et venit videns. Itaque vicíni, et qui víderant eum prius quia mendícus erat, dicébant Nonne hic est, qui sedébat, et mendicábat? Alii dicébant : Quia hic est. Alii autem : Nequáquam, sed símilis est ei. Ille vero dicébat : Quia ego sum. Dicébant ergo ei : Quómodo apérti sunt tibi óculi? Respóndit : ille homo, qui dícitur Jesus, lutum fecit : et unxit óculos meos, et dixit mihi : Vade ad natatória Síloë, et lava. Et ábii, lavi, et vídeo. Et dixérunt ei : Ubi est ille? Ait : Néscio. Addúcunt eum ad Pharisæos, qui cæcus fuérat. Erat autem sábbatum quando lutum fecit Jesus, et apéruit óculos ejus. Iterum ergo interrogábant eum Pharisæi quómodo vidísset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi pósuit super óculos, et lavi, et vídeo. Dicébant ergo ex Pharisæis quidam : Non est hic homo a Deo, qui sábbatum non custódit. Alii autem dicébant : Quómodo potest homo peccátor hæc signa fácere? Et schisma erat inter eos. Dicunt ergo cæco íterum : Tu quid dicis de illo, qui apéruit óculos tuos? Ille autem dixit: Quia prophéta est. Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuísset et vidísset, donec vocavérunt paréntes ejus, qui víderat : et interrogavérunt eos, dicéntes : Hic est fílius vester, quem vos dícitis quia cæcus natus est? Quómodo ergo nunc videt? Respondérunt eis paréntes ejus, et dixérunt : Scimus quia hic est fílius noster, et quia cæcus natus est : quómodo autem nunc vídeat, nescímus : aut quis ejus apéruit óculos, nos nescímus : ipsum interrogáte : ætátem habet, ipse de se loquátur. Hæc dixérunt paréntes ejus, quóniam timébant Judæos : ille homo, et dixit eis : In hoc enim

si quis eum confiterétur esse Christum, extra synagógam fíeret. Proptérea paréntes ejus dixérunt : Quia ætátem habet, ipsum interrogáte. Vocavérunt ergo rursum hóminem, qui fúerat cæcus, et dixérunt ei : Da glóriam Deo. Nos scimus quia hic homo peccátor est. Dixit ergo eis ille: Si peccátor est, néscio : unum scio, quia cæcus cum essem, modo vídeo. Dixérunt ergo illi : Quid fecit tibi? Quómodo apéruit tibi óculos? Respóndit eis : Dixi vobis jam, et audístis : quid íterum vultis audíre? numquid et vos vultis discípuli ejus fíeri? Maledixérunt ergo ei, et dixérunt : Tu discípulus illíus sis : nos autem Móysi discípuli sumus. Nos scimus quia Móysi locútus est Deus : hunc autem nescímus unde sit. Respóndit mirábile est quia vos nescítis unde sit, et apéruit meos óculos : scimus autem quia peccatóres Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, et voluntátem ejus facit, hunc exáudit. A sæculo non est audítum quia quis apéruit óculos caeci nati. Nisi esset hic a Deo, non póterat fácere quidquam. Respondérunt, et dixérunt ei : In peccátis natus es totus, et tu doces nos? Et ejecérunt eum foras. Audívit Jesus quia ejecérunt eum foras : et cum invenísset eum, dixit ei : Tu credis in Fílium Dei? Respóndit ille, et dixit : Quis est, Dómine, ut credam in eum? Et dixit ei Jesus : Et vidísti eum, et qui lóquitur tecum, ipse est. At ille ait : Credo Dómine. *(Hic genuflectitur.)* Et prócidens adorávit eum.

a) *Chant d'entrée* suivi du baiser de paix.

b) *La litanie* (empruntée au rite ambrosien de cette époque). Collecte du pontife terminant la litanie. (Remarquer l'union intime du *Kyrie* et de la collecte; remarquer aussi le caractère hiérarchique de toute collecte : le pontife : *Dominus vobiscum ;* le prêtre : *Oremus ;* le diacre : *Flectamus genua*... Le pontife dit la collecte; le peuple : *Amen.*)

c) *Le triple exorcisme*, accompli par un clerc exorciste. Auparavant, l'archidiacre leur apprend le signe de la croix, la prière en commun par l'*amen.*

d) *Les lectures.* (Remarquer leur à-propos.) Les psalmodies intercalées.

e) *La tradition des Evangiles, du Symbole et du Pater.* C'est l'acte important de cette assemblée. Il constitue la transmission officielle de la foi catholique : Evangile et tradition transmis et expliqués par le pontife avec la grande Prière de Notre Seigneur. Un cortège de quatre diacres apportant solennellement les quatre Evangiles et les déposant aux quatre coins de l'autel. Lecture solennelle de chacun d'eux avec allocution du pontife. On fait ensuite la première lecture du Symbole aux néophytes, dans les deux langues. Explication du *Pater.*

f) Lecture solennelle de l'Evangile, auquel les catéchumènes peuvent désormais assister. Renvoi des catéchumènes.

IIe PARTIE.

La grande nuit.

1° *Septième scrutin. Samedi-Saint dans la matinée.* Les quatrième, cinquième et sixième scrutins se sont succédés de semaine en semaine avec leurs exorcismes habituels et leur Messe semblable à celle du troisième scrutin. — Nous les passons sous silence pour arriver de suite au Samedi-Saint.

Dans la matinée de la veille de Pâques avait lieu le septième et dernier scrutin, sans Messe, avec le dernier exorcisme, qui n'est pas fait comme les précédents par les acolytes, mais par un prêtre. La cérémonie est rendue plus solennelle encore par l'*Epheta*. Le prêtre signe les néophytes de la croix, leur impose les mains et conjure le malin ennemi de quitter une fois pour toutes les « élus » du Baptême. Il touche du doigt humecté de salive leur lèvre supérieure et leurs yeux, comme Notre Seigneur a fait à l'aveugle-né, et il dit : « Epheta, c'est-à-dire ouvrez-vous au doux parfum. Et toi, démon, va-t-en, car le jugement de Dieu est proche. » Les baptisands sont ensuite oints de l'Huile consacrée sur la poitrine et sur le dos. On imite ainsi les athlètes qui, à la veille des combats, se faisaient des onctions d'huile. Le grand combat spirituel va commencer : on en précise l'enjeu par la triple renonciation. Après cela, la dernière préparation prend fin : le diacre les convoque pour la « grande nuit ».

2° *Samedi-Saint au soir: a)* La longue assemblée liturgique commençait le samedi soir pour ne se terminer que dans la matinée du dimanche de Pâques. Les catéchumènes chantaient leur Résurrection spirituelle en même temps que l'*Alleluia* de la Résurrection du Christ : *Consepulti cum Christo per baptismum in mortem ut quomodo Christus surrexit a mortuis..., ita in novitate vitæ ambulemus* (ROM., VI, 4).

Au chant des litanies, le clergé et les baptisands entraient avec le pape dans la basilique. L'archidiacre gravissait l'ambon et commençait son *præconium paschale.* Dès le VIe siècle, la lumière surnaturelle que le Christ apportait au monde était symbolisée par le cierge pascal.

b) La lecture des Prophéties. Ces leçons entremêlées de chants remplissaient les heures des vigiles et disposaient les âmes aux grands mystères qui allaient s'accomplir. Toutes ces lectures se rapportent au Baptême et à la Résurrection. Pour les rappeler, on lit la quatrième, le passage de la mer Rouge, figure du Baptême (l'armée de Pharaon est la figure des puissances infernales vaincues par la Résurrection et par le Baptême). L'oraison fait l'application de cet épisode aux catéchumènes.

c) Procession au baptistère au chant du *Sicut cervus...* Là avait lieu la solennelle consécration des eaux et le Baptême. Ces rites sont censés se passer au baptistère : ils ne font pas partie de la reconstitution.

d) A son retour, le cortège pontifical s'arrête à une chapelle (c'était l'oratoire de la Croix) pour l'administration du sacrement de Confirmation.

e) Au chant des litanies, le cortège rentre dans le *presbyterium* pour la Messe du Samedi-Saint, qui est le point culminant de l'initiation chrétienne. Elle se poursuit d'après les mêmes rites qu'aujourd'hui jusqu'à l'Offertoire. La nuit touche déjà à sa fin.

f) L'Offertoire d'après le rite antique. (Les offrandes cependant ne sont pas apportées aujourd'hui aux cancels par les fidèles.)

g) Après le *Sanctus*, le rideau se ferme, pour éviter la reconstitution du Canon. On reprend au *Pater*.

h) La sainte Communion et la fin. Le pape bénit en sortant : c'est pour cette raison que, aujourd'hui encore, l'*Ite Missa est* est chanté avant la bénédiction finale.



LE CHANT DANS LA LITURGIE

LE KYRIE ELEISON.

Supplicatio litaniæ, id est Kyrie eleison. Reg. S. P. Benedicti, c. IX.

DURANT les premiers siècles, le peuple chrétien de Rome aimait à se porter en foule aux églises stationnales. A certaines époques liturgiques l'assistance était particulièrement nombreuse, entre autres, à la Nativité du Sauveur, fête célébrée à Sainte-Marie-Majeure, sur l'Esquilin, près de la crèche du divin enfant, *ad præcepe Domini;* ou encore le samedi des Quatre-Temps, jour consacré aux ordinations, lesquelles avaient lieu dans la vaste église constantinienne bâtie de l'autre côté du Tibre à l'endroit même où se trouve le tombeau de saint Pierre ; ou enfin durant la semaine de Pâques : on faisait station alors dans la somptueuse basilique du Latran, vrai centre liturgique de Rome, et là chaque matin, au cours de l'Octave, se réunissaient sous le regard ému des fidèles les néophytes revêtus de leur blanche tunique.

Par l'étude précédente sur l'Introït, nous avons pu entrevoir ce que devait être cette solennelle entrée du pontife venant avec tout ce peuple célébrer les offices du jour : spectacle vraiment inoubliable pour l'âme fervente et chrétienne. Pourrait-on concevoir une préparation plus efficace et plus belle à la liturgie de la fête? L'âme d'emblée était conquise aux saints enthousiasmes et aux généreuses ardeurs.

Le chant de l'*Antiphona ad introitum* achevé, la schola, disent les rubriques, entonne le *Kyrie eleison.*

Ces diverses formules, uniques témoins de la langue liturgique primitive, pourraient nous donner à croire qu'elles sont un reste de l'ancienne liturgie. La langue de l'Eglise durant les premiers siècles, était [1] en effet, à Rome, celle du peuple : le grec, langue dans laquelle priaient également les chrétiens d'Alexandrie et de Jérusalem. Ce-

1. ADRIAN FORTESC., *The Mass*, 126.

pendant on ne trouve pour la première fois le *Kyrie eleison* que dans les liturgies orientales du IIIe siècle [1]. Avant cette date, toutes les liturgies débutent par des lectures qu'entrecoupe le chant des psaumes : on ne faisait au reste que continuer, en ce qui concerne cette partie de l'Office, la méthode traditionnelle en usage chez les Juifs [2].

Il est naturel que dans la suite l'Eglise ait adopté cette touchante invocation, que nous retrouvons déjà dans l'Ancien Testament [3] et qui nous émeut dans bien des récits de l'Evangile. Κυριε ελεησον με... Κυριε ελεησον ημας [4]. C'est la suppliante prière de la Chananéenne, des aveugles et des lépreux, tous s'attachant aux pas du Christ pour implorer sa pitié, et ils ne l'implorent pas en vain. Κυριε ελεησον, n'est-ce pas d'ailleurs le cri spontané, instinctif de notre âme à Dieu en face de nos misères [5] ? L'Eglise, notre Mère, ne pouvait manquer de le comprendre, et nous verrons quels accents elle a su mettre dans les mélodies qui ont traduit ce cri de l'âme.

Comment cette formule est-elle entrée dans notre liturgie latine? Antioche en a pris, semble-t-il, l'initiative et par elle tout l'Orient l'adopta. On la retrouve, en effet, dans toutes les liturgies orientales [6], celles surtout qui se sont greffées sur la liturgie antiochéenne, et elle s'y trouve jointe à une série de prières que le diacre récite solennellement, du haut de l'ambon, afin d'être entendu de tous. A chaque demande, l'assistance répondait par le *Kyrie eleison:* Seigneur ayez pitié [7]. Ainsi le faisait-on à Constantinople au temps de Saint-Jean Chrysostome [8], et de même à Jérusalem dès le IVe siècle ; la pèlerine Silvia raconte qu'à cette époque elle entendit les enfants chanter cette belle invocation et « leur voix, ajoute-t-elle, était infinie [9] ».

Actuellement encore nous retrouvons cette façon de prier Dieu à différents endroits de la liturgie grecque ; voici, par exemple, la prière [10] du diacre pour les catéchumènes au moment de leur renvoi :

Le diacre : Catéchumènes, priez le Seigneur.
Le chœur : Kyrie eleison.

1. *Item*, 35.
2. *Item*, 25. *La liturgie décrite par saint Justin* († 167).
3. Isaïe, XXXIII, 2.
4. Math., XV, 22; XX, 30; S. Luc., XVII, 13.
5. Bona, III, 72.
6. On trouve cette formule dans les liturgies de saint Jacques, de saint Marc, de saint Basile et de saint Chrysostome. On y retrouve également les invocations suivantes : *σωσον, ελεησον*, etc., correspondantes à *serva, libera, miserere, custodi, propitius esto*, etc. — Cf. Zaccar, II vol., p. VIII dans *Bibliot. ritual.*
7. Dom Cabrol, *Prière antique*, 69.
8. Adr. Fortesc., *The Mass*, 232.
9. Dom Cabrol, *Peregrinatio silviæ*.
10. M. Dabbous, *La Messe grecque et latine*. Étude comparative, 42.

Le diacre : Fidèles, prions pour les catéchumènes.
Le chœur : Kyrie eleison.
Le diacre : Afin que le Seigneur leur fasse miséricorde.
Le chœur : Kyrie eleison.
Le diacre : Qu'il leur révèle l'Evangile de la Justice.
Le chœur : Kyrie eleison, etc.

Le *Kyrie* faisait donc, dans la liturgie orientale, partie de la prière litanique et devait se chanter sur une mélodie fort simple, du genre de celle actuellement en usage chez nous pour le *Te rogamus audi nos* dans la litanie du Samedi-Saint.

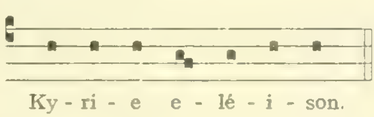
Les fréquentes communications avec l'Orient amenèrent l'Eglise romaine à faire sienne cette formule devenue si populaire et qui cadrait si bien avec les besoins du moment. C'est par Rome, vers le ve siècle [1], semble-t-il, qu'elle est entrée dans notre liturgie. La prière litanique, telle que nous l'avons aux jours d'ordination et au Samedi-Saint, existait déjà [2], sauf la série des invocations aux saints, introduite par après. La formule par laquelle le peuple répondait au diacre était celle d'aujourd'hui : *Te rogamus audi nos.* On fixa au commencement et à la fin de la litanie la place des *Kyrie eleison*, dont le nombre au début n'était pas déterminé [3].

On chantait le *Kyrie cum litania* à la procession aux jours de station. A l'endroit désigné par le pontife, le peuple chrétien se réunissait et de là se rendait en cortège par les rues de Rome à l'église stationnale en récitant des psaumes, et pour finir on chantait la prière litanique. Le pontife entrait à l'église au chant du *Kyrie* qui, ce jour-là, servait d'Introït : *pro introitu Kyrie eleison* [4], disent certaines rubriques. Venait ensuite la collecte dite par le célébrant. La manière de chanter ces différentes invocations du *Kyrie* était à Rome tout autre qu'en Orient. Le diacre, la schola plus tard, chantait un *Kyrie* et le peuple répondait par cette même invocation chantée sur le même ton. Le diacre chantait une seconde fois le *Kyrie*, que reprenaient à nouveau les fidèles, et ainsi l'on continuait jusqu'à ce que le pontife eût marqué par un signe qu'il fallait cesser [5]. Saint Grégoire le Grand (540-604) fixa une fois pour toutes le nombre de ces invocations : il les réduisit à neuf en y introduisant la formule encore en usage, *Christe eleison* [6].

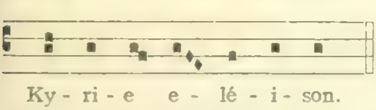
1. Cavantus, *Thes. sacr. rit.*, I, 51 ; Adr. Fortesc., 236.
2. Duchesne, *Origine du culte chrét.*, 157.
3. Il appartenait au célébrant de fixer le nombre, et celui-ci indiquait par un signe quand il fallait cesser. — Cf. Grandcolas, *Traité de la Messe*, 19.
4. Duchesne, *Origine du culte*, 156 ; *Item*, Grandcolas, *op. cit.*, 16.
5. Tomasi, V, xv ; Grandcolas, 19.
6. Dom Cabrol, *Prière antique*, 69, etc.

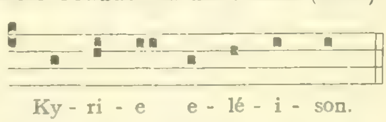
En dehors des jours de station et d'ordination, on ne conservait à la Messe au VIIe siècle que la formule finale de la litanie, la *supplicatio litaniæ, id est Kyrie eleison*, selon l'expression de saint Benoit dans sa règle. Peu après saint Grégoire, la prière litanique fut abandonnée, sauf le Samedi-Saint, à la Vigile de Pentecôte et aux jours d'ordination, où l'on conserva toutes les invocations traditionnelles. L'introduction du *Gloria in excelsis* hâta la suppression de cette prière litanique ; et le *Kyrie* plus récent fut maintenu dans la liturgie. L'Ordo de Saint Amand (IXe siècle) [2] nous décrit comment on le chantait à cette époque et c'est l'ordre encore suivi aujourd'hui, sauf que la foule reprenait chaque fois les invocations chantées une première fois par les membres de la schola. On fit valoir dans la suite, pour la triple répétition de ces formules, une raison mystique : on y invoquait successivement Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit, Dieu un en substance et triple en personnes [3].

Tout ce qui précède doit nous faire comprendre le point de vue mélodique de nos différents *Kyrie*. Il est tout naturel qu'aux premiers siècles le chant de ces invocations fût fort simple. Il n'est même pas consigné dans les premiers Antiphonaires, mais on les retrouve dans les Sacramentaires. Ces *Kyrie* étaient considérés comme de simples récitatifs dans le genre de la Préface ou des oraisons et on les chantait sur un mode traditionnel [4] qui n'avait pas besoin d'être noté, tel, par exemple, le *Kyrie* que nous chantons à l'office :



Après que saint Grégoire le Grand eut restreint le nombre de ces invocations, les chantres cherchèrent petit à petit à enrichir leur mélodie. Nous arrivons ainsi aux formules musicales simples encore, mais déjà plus ornées du *Kyrie simplex* (XV) de notre Graduel ou des *Féries* (XVI) :

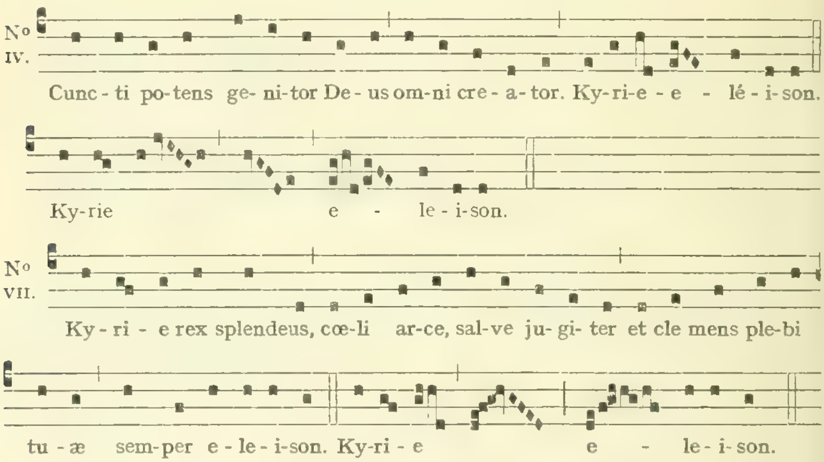




Vient enfin la période des *Kyrie* aux neumes très développés, dont on se plut ensuite à « farcir » les longues vocalises. Ce fut l'œuvre de la célèbre école de Saint-Gall et de ses moines, Notker et Tutilon surtout. Pour

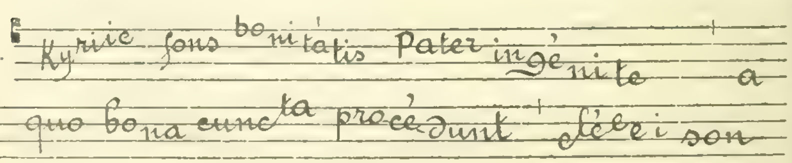
1. ADR. FORTESC., *The Mass*, 237.
2. DUCHESNE, *Origine du culte chrét.*, Appendix, I, 442.
3. *The Mass*, *op. cit.*, 237 ; CAVANTUS, *Thes. sacr. rit.*, I, 51.
4. D. POTHIER, *Revue de chant grégor. Grenoble*, IV, pp. 1, 2, 3.

enrichir la mélodie, ils s'ingénièrent à intercaler quelque autre texte ou glose peu étendu dans un texte liturgique. Ces tropes précédaient parfois le texte officiel, parfois le suivaient, ou encore se glissaient entre les phrases et en développaient l'idée. De cette manière étaient farcis les *Gloria*, les *Sanctus* et d'autres pièces liturgiques. Le Graduel de la Vaticane a ajouté aux numéros d'ordre des *Kyrie* le commencement de ces textes intercalés et dont voici quelques exemples [1] :



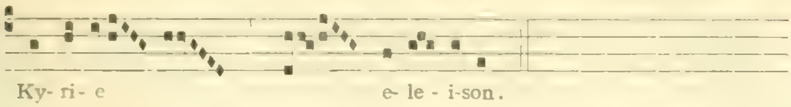
Ces *Kyrie* farcis se maintinrent plus longtemps que les autres pièces liturgiques amplifiées de même façon. Ces arrangements semblent bien les plus naturels, comme aussi les plus tolérables : le texte et la mélodie se prêtant à ce remplissage. On se servit également de ce moyen pratique pour rendre plus facile aux enfants l'étude des vocalises et pour, en même temps, leur en faire saisir le rythme.

Qu'il s'agisse d'un chant syllabique ou d'un chant neumé, l'accentuation bien comprise est toujours l'unique principe de vie, ainsi que nous le montre l'exemple suivant : [2]

I.


1. *Revue de chant grégorien de Grenoble*, 1906. 95 pp. — Cf. *Tropi Graduales*, Leipzig, 1905. in-8°; *Tropen Gezängen*, Reiners, 13; *Analecta Hymnica*, édit. Blume et Dreves, vol. 47 et 49; ou encore TOMASI, XVI, v; BONA, III, 76.

2. Cette notation avec le principe de la portée fut inventée par un moine flamand, Hucbald, né en 840.

II. 

Quelle différence, en effet, y a-t-il entre ces deux mélodies?

A. Au point de vue de la ligne mélodique, ces deux phrases musicales se ressemblent, seulement :

1° *Dans le premier cas*, les sons sont articulés;

2° *Dans le second cas*, la vocalise est chantée sur la seule voyelle : e.

B. Au point de vue du groupement mélodique [1], la différence est presque nulle, et elle le serait complètement si pour *bonitátis* où l'accent se trouve sur la pénultième, on avait, par exemple : *Originis*, avec l'accent sur l'antépénultième.

Le principe vital, l'accent, est le même dans les deux cas, seulement :

1° *Dans le premier*, l'accent mélodique vient du texte bien dit; il est vrai que cet accent est quelque peu développé, puisqu'il s'agit ici d'un chant;

2e *Dans le second cas*, cet accent est purement musical et dérive de la pensée mélodique bien comprise. L'exemple nous montre une mélodie construite dans les mêmes conditions que dans le premier cas et ayant ses accents, ses pauses, ses retards de voix et ses cadences finales, aux mêmes endroits. Le groupement et la position qu'occupent les notes dans la phrase musicale déterminent ces accents, ces pauses et l'ensemble du mouvement mélodique.

Quant à l'exécution de ces chants farcis, on alternait les *Kyrie* tropés avec le chant des mêmes invocations dépouillées de leurs gloses et n'ayant d'autres paroles que les formules : *Kyrie eleison* [2] ! Ces tropes étaient chantés à Saint-Denis *a quatuor bene cantatibus*. Pie V dans sa réforme les supprima. On pourrait fort bien, de nos jours, utiliser en d'autres circonstances ces mélodies si belles ainsi enrichies de textes extra-liturgiques

1. Au point de vue du groupement, nous avons dans les deux exemples cités cinq groupes (syllabes ou neumes) :

1er cas. Kyrie — fons bonitátis — pater ingénite — a quo bona cúncta procédunt — eléison.

2e cas :



Dans 1 et 5, le groupement se fait grâce au texte; dans 2, 3, 4, le groupement se fait grâce à la position des notes.

2. D. POTHIER, *Rev. de chant grég.*, XIV, 95.

D'aucuns [1] pourraient regretter, quant à ce chant du *Kyrie*, l'antique simplicité des premiers siècles, et en vérité une mélodie naïve et simple rend souvent admirablement l'idée. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de remercier S. S. Pie X de nous avoir conservé les autres mélodies remontant, du reste, déjà assez haut : on les chantait pour la plupart aux xe et xie siècles [2], et que de richesses mélodiques, que de variétés et souvent quelle expression dans ces neumes! La joie, quand elle surabonde, échappe aisément à la parole pour se répandre en harmonieuse effusion de la voix ; c'est la raison et le sens de ces vocalises prolongées. Mais, outre la joie, il y a la componction, la prière, le désir, l'espérance, tous sentiments qui ont besoin, de temps à autre, de s'épancher librement. De là ces longs *Kyrie* [3]. Leurs mélodies sont construites généralement de trois façons [4] :

1° Tantôt les trois invocations ont chacune une mélodie particulière ; nous aurions, par exemple :

Kyrie A. A. A. — Christe B. B. B. — Kyrie C. C. C.

formant en tout trois phrases musicales différentes, chacune répétée trois fois, s'harmonisant et s'enchaînant admirablement.

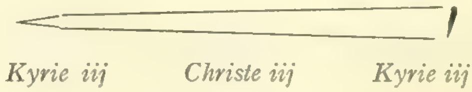
Voyez le *Kyrie* des ordinaires 1, 2, 4, 8, 13, 14, 17.

2° Tantôt il y a alternance et variété ; nous aurions alors :

Kyrie A. B. A. — Christe C. D. C. — Kyrie E. D. E. = Nos 9, 10.
A. A. A. B. B. B. A. A. A. B. = Nos 11, 12.

3° Enfin, pour d'autres, les mélodies varient tout en conservant la même cadence ; voir nos 2, 3, 7, 11, 17.

Et en approfondissant cette étude, nous verrions bien vite entre ces mélodies une certaine gradation. Parfois les phrases mélodiques vont *crescendo ;* une figure fera mieux comprendre notre pensée :



1. Huysmans, *Oblat.*, 48.

2. Voici la série des *Kyrie* et leur date, d'après les Pères de Solesmes : xe siècle : *Kyrie* 1, 4, 6, 7, 11, 14, 17 ; xie siècle : *Kyrie* 3, 10, 15, 16, 18 ; xiie siècle : *Kyrie* 9, 12 ; xiiie siècle : *Kyrie* 5, 13, 15, 16 ; xive siècle : *Kyrie* 17*b* ; xve-xvie siècle : *Kyrie* 8, 11, 17 ; xviie siècle : *Kyrie* 17*a*.

3. S. Aug., *Inter opera Rufini*, 2 ; D. Pothier, *Rev. de chant grég.*, 1902, p. 19.

4. Dom Johner, *Méthode de plain-chant*, 88.

Voyez les ordinaires : 1, 2, 7, 9, 13, 14, 15, 17.

Tantôt il y a dans la phrase musicale du *Christe* une sorte de recul qui met d'autant mieux en évidence le chant du *Kyrie* final :



Kyrie iij *Christe iij* *Kyrie iij*

Voyez les ordinaires : 3, 4, 6, 8, 12.

Ou bien encore le point culminant mélodique est placé sur l'invocation *Christe ;* voir les nos 5, 11, 16, 18.



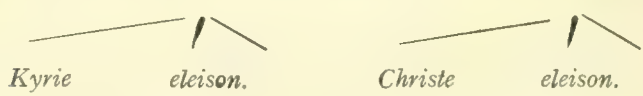
Kyrie iij *Christe iij* *Kyrie iij*

Quant à l'inspiration musicale, le texte liturgique devra nous guider. Nous y trouvons avant tout l'idée de supplication, de prière d'une âme non abatue par le désespoir, mais calme, confiante, pleinement abandonnée à Dieu. Voyez le *Kyrie* III, où la prière suppliante, mais tout amoureuse se fait si bien sentir dans les longues vocalises. Qu'il n'y ait dans l'exécution rien de heurté, ni de trop rapide, mais que le chant soit pieux et qu'il respire la paix. La joie est encore un des caractères de ces mélodies, joie souvent contenue, mais toujours profonde (voir nos 1, 9). Parfois même elle sera exubérante (voir nos 7, 5). Enfin, la mélodie du *Kyrie* revêt à certains endroits un caractère de fermeté qui étonne au premier abord dans une supplication. Mais on revient de sa première impression quand on étudie de plus près le texte qui encadrait jadis ces vocalises. Voyez, par exemple, le *Kyrie* VII, *Rex splendens* [1], ou encore le *Kyrie* V, *Magnæ Deus ;* on y chante la toute-puissance de Dieu, sa grandeur, sa royauté. L'âme du juste participe en quelque manière à ces divines prérogatives; elle le sent, car Dieu est avec elle, et sentant sa force, parce qu'elle sent en elle la force de Dieu qui l'assiste, elle l'invoque avec de vives instances, parfois même avec l'élan du triomphe, car elle a intimement conscience que sa prière est déjà exaucée. Enfin, quels accents de prière dans le *Kyrie* XI du dimanche ! Quelle joie et quelle paix dans le *Kyrie* pascal ! Quelle confiance et quel amour dans le *Kyrie* II, *Fons bonitatis !* Quelle suavité et quel sentiment profondément religieux dans le *Kyrie Rex splendens !* Enfin, ne croirait-on pas entendre dans le *Kyrie* férial le cri du pauvre, du malheureux, de l'aveugle suppliant le Christ? S'il est aisé de saisir le sens grammatical de cette

1. Ce *Kyrie* VII fut composé par le bienheureux Dunstan de Cantorbery.

invocation fort simple en elle-même, il faut remarquer que la liturgie ajoute au *Kyrie* un caractère et un sens tout particuliers, correspondant à chaque époque de l'année, à chaque fête et à chaque Messe ; car n'est-ce pas par la voix des chantres que l'Église et l'âme fidèle louent et invoquent le Seigneur? Ces cris, ces supplications varient avec les sentiments qui les inspirent et ils reflètent successivement les vives joies de Noël, la componction des jours de pénitence, la jubilante allégresse de Pâques. C'est toujours le même cri, mais redit avec d'autres accents, car c'est l'âme du chant qu'il faut écouter avant tout dans ces saintes mélodies.

Analysons, pour finir, le *Kyrie* IX *de Beata*, que donne la planche coloriée : il est du XIIe siècle, et, partant, bien vénérable déjà. Pour la lecture du texte, il n'y a guère de difficulté. Qu'il suffise de dire que les mots grecs ont été latinisés. Tout se réduit à bien articuler chaque syllabe et à les maintenir toutes groupées par une bonne accentuation :

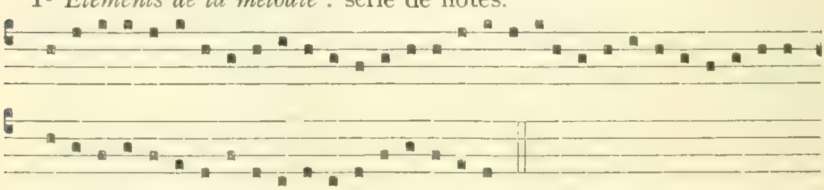


La mélodie en est riche et pour la bien chanter, voici, me semble-t-il, quelques points importants :

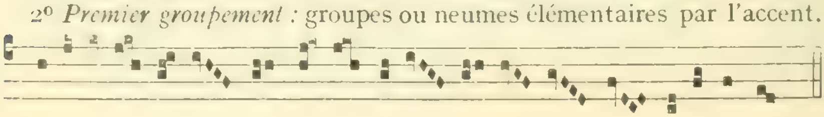
Ne séparons pas dans le chant des groupes les notes qui constituent ces groupes; bien au contraire, chantons-les comme groupes. C'était là un des grands principes de nos ancêtres dans l'art d'exécuter le chant grégorien. A leurs yeux, le *podatus* ou le *climacus* n'était qu'une seule note, composée, il est vrai, de plusieurs sons; et pour bien marquer cette unité, ils écrivaient ces sons groupés et reliés entre eux, voulant, par ce moyen, imprimer fortement dans l'esprit des chantres ce principe : qu'il allait donner à ces groupes dans l'exécution un seul et unique mouvement rythmique, comme on le fait dans une diction parfaite pour le mot ou l'incise grammaticale.

Voici le tableau de ces différents groupes (simples et composés) :

1° *Éléments de la mélodie :* série de notes.



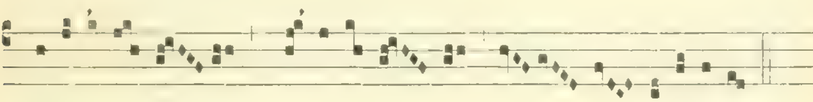
2° *Premier groupement :* groupes ou neumes élémentaires par l'accent.



3° *Deuxième groupement :* groupes composés laissant à chaque groupe élémentaire son accent particulier, mais ayant un accent musical plus important, principe centralisateur de cette seconde unité.



4° *Groupement plus important.*



Le texte, subordonné ici à la mélodie (voir planche coloriée), se soumet entièrement, quant à la première partie, au rythme musical. L'accent du texte final concorde avec l'accent mélodique.

Maintenons également unis les différents éléments qui forment la phrase musicale, faisant la *mora* où l'indique le graduel : pour ce dernier point, il suffit d'allonger quelque peu la note précédente,sans cependant faire à cet endroit un arrêt. Le style lié est ici capital à cause de l'accent de prière intense qu'exprime la phrase mélodique.

Enfin ne donnons point une valeur uniforme aux notes accentuées,car de même que les finales sont inégalement douces, de même aussi les accents sont inégalement forts et parfois ils sont très doux. L'accent n'est que le commencement d'un nouveau rythme déterminant un nouvel élan qui peut être plus ou moins important.

Remarquons, en terminant, la structure musicale de ce *Kyrie ;* l'alternance bien marquée des phrases mélodiques : nous avons une triple invocation répétée trois fois,formant ainsi neuf phrases musicales parfaites, dont l'une plus paisible se trouve régulièrement encadrée de deux autres plus accentuées. C'est ce que marquent les *crescendo*,tantôt évidés, tantôt plus ou moins remplis de notre planche. En outre, plus on approche de la finale du morceau, plus la mélodie s'élève et devient suppliante : la gradation est sensible.Dans l'exécution, le début devra donc être calme. La mélodie du *Christe* pourra être accentuée davantage ; le *Kyrie* de la fin devra être fort et énergique.

En résumé, pour apprécier la beauté musicale de ce morceau, il faudrait le placer dans son vrai cadre, c'est-à-dire au moment où, entrant dans une de ces églises aux lignes architecturales sévères et élancées, on voit se dérouler au loin dans l'abside les cérémonies si touchantes de la Messe. L'encens monte au-dessus de l'autel en épais nuages vers la voûte, pendant que se font entendre les voix exercées d'une schola d'enfants. La modulation si profondément religieuse du premier *Kyrie* monte lente-

ment suppliante vers Dieu, pour redescendre ensuite dans une humble adoration. La mélopée plus grave du second, exécuté par la foule, met en un relief des plus heureux la reprise du premier *Kyrie*, que chante une seconde fois la schola. A entendre les voix si douces et si pures des enfants, l'âme des fidèles semble s'ouvrir à la confiance et se raffermir. Leur chant s'élève plus expressif et plus fervent dans le *Christe* qui suit. La schola continue dans une tonalité plus grave, marquant ainsi les alternatives dans la prière, qui tantôt s'élève et tantôt retombe. La foule reprend le chant du premier *Christe*, dont la mélodie plus aiguë prépare et amène la modulation finale des trois derniers *Kyrie* : c'est le point culminant de tout le morceau. Toutes les voix vont ici se réunir dans un dernier et suprême effort, pour redescendre calmes et paisibles vers la fondamentale du mode.

Les voix théâtrales ne sont ici d'aucune utilité; bien au contraire, on ne saurait assez le redire, ce qu'il faut : entendre dans une voix souple et exercée chanter une âme méditative et aimante.

D. ILDEPH. DIRKS.



CONSULTATION

UN de nos correspondants nous fait part de certaines difficultés qu'un missionnaire (nous nommerons celui-ci M. X...) oppose au mouvement de restauration liturgique. Il nous prie de publier sans tarder une réponse, au moins sommaire, aux objections formulées. Voici les principaux passages de la lettre qu'on nous communique :

« On a trop l'air — même dans certaines Congrégations romaines — de ne considérer comme bonnes que les formes de piété ultra-antiques. Le Saint-Esprit n'agit-il pas encore vraiment dans l'Eglise : dévotion au Sacré-Cœur, au saint Sacrement exposé..., fêtes de saints plus modernes, partant, fêtes plus parlantes que celles de certains martyrs des arrière-fonds d'Afrique et des premiers siècles...? — C'est excellent de prôner l'union des fidèles à la prière de l'Église ; mais, *en pratique*, n'y a-t-il pas là une illusion fondamentale? Une aristocratie de gens éduqués, latinisants (et encore combien?) pourra s'intéresser aux psaumes..., la masse ne pourra jamais y prendre beaucoup de goût. Ici les Vêpres ne sont heureusement pas inventées. Nos chrétiens n'y comprendraient pas beaucoup moins que les B...[1], qui, du reste, se gardent bien d'y venir... »

De ce texte nous dégageons les idées suivantes : 1° Les tenants du mouvement liturgique et la S. C. des Rites paraissent ne regarder comme bonnes que les formes de piété ultra-antiques. 2° En voulant réformer certaines dévotions modernes, ils méconnaissent l'action de l'Esprit-Saint dont ces dévotions sont l'œuvre. 3° Les fêtes des saints plus modernes sont « plus parlantes que celles de certains martyrs des arrière-fonds d'Afrique et des premiers siècles ». 4° C'est une illusion fondamentale que de vouloir associer pratiquement les fidèles à la prière de l'Église. Une aristocratie de gens cultivés pourra, etc. Quant à la masse des fidèles, elle ne prendra aucun goût aux textes liturgiques. Du chant des Vêpres, préservez-nous Seigneur !

1. Nom des habitants d'une province de France — qu'il nous paraît inutile de reproduire.

A ces objections, nous ferons ces brèves réponses :

Réponse à la 1re objection. Les tenants du mouvement liturgique s'immobilisent si peu dans les formes de piété ultra-antiques qu'ils sont prêts à accepter toutes les formes de piété nouvelles, *pourvu que celles-ci se maintiennent dans la ligne de la continuité traditionnelle.* Ils ne combattent que les innovations qui tendent à altérer le sens du culte catholique. Voici des exemples :

Les amis de la liturgie sont très sincèrement dévoués au culte du Sacré-Cœur et à celui du saint Sacrement exposé. Mais ils se désolent de ce que le peuple ignore les rites et ne suive pas les prières de la Messe ; ils se plaignent de ceux qui laissent s'effacer dans les âmes catholiques la notion de *l'importance absolument transcendante du sacrifice* et qui souffrent que des dévotions secondaires supplantent dans l'estime des fidèles la liturgie de la Messe.

Quant à la S. C. des Rites, ce n'est pas sans stupeur que nous la voyons accuser d'un excès d'attachement aux formes de piété ultra-antiques. Toutes les personnes qui ont quelque connaissance des innovations introduites dans la liturgie depuis quatre siècles ont, au contraire, admiré la complaisance de la cour romaine à l'égard des « inventions » modernes. Rappelons seulement les *offices votifs* (qui viennent, du reste, de disparaître, par suite de la réforme du Bréviaire) et la *Messe devant le saint Sacrement exposé.* Nous professons le plus profond respect pour ce dernier rite, par égard pour l'autorité qui le tolère ; mais, assurément, la C. des Rites a donné un rare exemple de condescendance le jour où elle a permis qu'on consacrât la sainte Hostie en présence et en l'honneur d'une Hostie déjà consacrée [1] !

Réponse à la 2e objection. La difficulté serait embarrassante pour un partisan de la philosophie de Leibniz ou de Malebranche. Mais depuis quand la croyance à la Providence nous condamne-t-elle à l'optimisme? Depuis quand a-t-on le droit de dire : il suffit que dans l'Église une chose *soit*, pour qu'elle soit *irréformable?* Depuis quand faut-il admettre que les voies spirituelles qui, en certains temps, jouissent d'une plus grande vogue ou sont au contraire plus délaissées sont précisément celles que l'Esprit-Saint a, pour ces temps-là, spécialement bénies ou spécialement condamnées?

La vérité est bien différente de cela.

En tout temps l'Esprit-Saint *doit* à l'Église des moyens *suffisants* de salut ; mais il ne lui doit pas, à toute époque, *les meilleurs.* Alors même que, dans l'âge moderne, de grands saints se seraient sanctifiés sans la

1. Cf. décrets du 13 juin 1671 (n° 1421) et du 11 mai 1878 (n° 3448), et le Cérémonial des évêques, liv. I, ch. XII, n° 9. Le rite n'est jamais accompli dans les grandes basiliques romaines.

liturgie, on ne saurait encore tirer de là aucun argument contre cette dernière : car, si les procédés spirituels qui ont sanctifié certains hommes sont nécessairement *bons*, il n'est nullement prouvé que ces procédés soient spécifiquement *les plus parfaits ;* il se pourrait même qu'ils fussent *médiocres*.

L'histoire nous met en présence du fait suivant. Les méthodes de spiritualité que l'ensemble du clergé et du peuple ont pratiquées, ont profondément varié le long des siècles. Pour juger ces méthodes, il faut les comparer entre elles : 1° *a priori*, à la lumière de la théologie et de la psychologie ; 2° *a posteriori*, en étudiant les fruits qu'elles ont produits dans la société chrétienne. Une pareille analyse tourne entièrement à l'avantage de la liturgie et de la spiritualité liturgique. Le lecteur qui voudra se rendre compte de cette vérité, consultera avec profit un livre qui vient de paraître : *La liturgie catholique, esquisse d'une synthèse* [1].

Réponse à la 3e objection. De l'avis de M. X..., les fêtes des saints modernes sont, pour nous, « plus parlantes que celles de certains martyrs des arrière-fonds d'Afrique et des premiers siècles ». Plus généralement sa pensée paraît être celle-ci : un serviteur de Dieu qui a vécu près de nous par le lieu et par le temps est plus cher à nos cœurs et plus capable de nous toucher par ses exemples qu'un homme éloigné de nous par le théâtre et l'époque où ont fleuri ses vertus. — Montrons que cette opinion ne résiste pas à l'analyse.

Dans la physionomie d'un saint — il faudrait parler à proportion d'une figure quelconque de l'histoire — on peut faire deux parts : *la part de l'homme intérieur*, c'est-à-dire celle des tendances de la nature, celle de l'intelligence, du cœur, des vertus, des passions, de la vie morale et surnaturelle, des élans mystiques ; *la part de l'homme extérieur*, c'est-à-dire *les circonstances* de lieu, de temps et de milieu qui permettent de retracer et de suivre exactement la carrière du personnage. Ces deux parts du réel se compénètrent et produisent une résultante qui est la vie humaine. Entre elles, toutefois, il faut distinguer du point de vue de l'histoire et de l'hagiographie. La part de l'homme intérieur présente, par elle-même, un intérêt permanent et indépendant des contingences du dehors : l'âme d'Ignace d'Antioche est aussi attirante que celle d'Ignace de Loyola ; les doctrines psychologiques et ascétiques des Pères du désert n'ont pas vieilli ; les exemples des martyrs, des confesseurs et des vierges de l'antiquité, leurs victoires sur la chair, le monde et le démon gardent, après seize siècles, tout leur pouvoir d'édification. Quant aux circonstances extérieures, ce qu'on attend d'elles avant tout, en matière d'hagiographie, c'est qu'elles découvrent la vie intérieure des saints, c'est qu'elles manifestent en acte leurs vertus, c'est qu'elles mettent en relief leur person

1. Par Dom M. Festugière, Abbayes de Maredsous et du Mont-César

nalité. Or, quelles sont les conditions requises pour qu'un tel résultat soit atteint? Il faut que l'existence du saint soit connue avec une précision suffisante pour que le lecteur *le sente vivre* sous ses yeux. Et encore n'est-il point nécessaire que cette connaissance s'étende uniformément à toutes les périodes de la vie du héros. Pourvu qu'on possède un certain nombre de scènes caractéristiques et révélatrices d'un tempérament spirituel et moral, on sait assez un saint pour l'aimer et pour le prendre comme modèle. Les physionomies de Paul, d'Irénée, d'Augustin, de Paulin de Nole, de Mélanie sont pour nous aussi vivantes et aussi attachantes que celles de Charles Borromée, de Thérèse et de Vincent de Paul. Peu importe que tel d'entre eux sorte «des arrière-fonds d'Afrique» ou qu'il date de dix-huit cents ans !

Mais, reprendra notre contradicteur, la plupart des figures des martyrs antiques qui défilent sur la scène liturgique sont des figures indécises, auxquelles manquent justement les quelques contours nets et concrets qui leur eussent donné la vie. — A cette nouvelle difficulté, il est aisé de répondre encore.

Le saint moderne ne nous intéresse proprement que par son *individualité :* aussi voulons-nous de lui un portrait en pied auquel aucun trait ne fasse défaut. Le saint des premiers siècles, au contraire, est pour nous moins un acteur détaché qu'*un type représentatif de l'âge héroïque de l'Eglise.* Alors même que de ce saint nous ignorerions l'origine, l'éducation, les mille contingences de la carrière, nous nous éprendrions encore de lui comme de l'un des témoins de la divinité du Christ dans les grandes persécutions; nous verrions en lui une des étincelles qui jaillirent de ce foyer incandescent d'amour que fut l'Église primitive ; nous recevrions son nom comme l'une des désignations concrètes appliquées à la masse, énorme et anonyme, de l'héroïsme de nos Pères dans la foi ; en lui nous vénérerions tous les glorieux inconnus dont nous le sentons solidaire. Une simple parole conservée par la tradition, un trait fixé par la légende, une menue circonstance du martyre suffisent pour rendre un saint des premiers temps inoubliable à notre mémoire et pour exercer sur notre cœur l'attrait ennoblissant de son exemple. Par lui, c'est toute la force collective de l'Église antique qui nous soulève. Alors que le saint moderne n'est qu'*une personne,* le saint des premiers siècles est à la fois *une personne* et *un symbole.*

Que devons-nous donc penser du désir, exprimé ou au moins indiqué par M. X..., de voir effacer du calendrier cultuel les noms des martyrs de l'antiquité? Ce vœu nous paraît aussi impie — et encore faudrait-il tenir compte de la distance qui sépare la nature du surnaturel — que celui du rejeton d'une race illustre qui voudrait faire disparaître de la mémoire des hommes le souvenir du fondateur de sa lignée, supposé que ce fondateur fût un type incomparable de vertu et d'héroïsme. — Lisons donc

dans de gros livres, la biographie détaillée des saints modernes, mais vénérons, dans notre bréviaire, les brèves notices consacrées à ces martyrs d'autrefois, dont nous conservons jalousement les reliques dans nos autels et nos reliquaires. Et lorsque notre piété souffre du manque de renseignements biographiques sur ces patrons que la liturgie célèbre, reportons-nous aux annales des persécutions romaines, depuis celle de Néron jusqu'à celle de Dioclétien. Cette lecture réveillera en nous le sens de la tradition et de l'apologétique et animera notre dévotion à l'égard de ces quelques martyrs antiques dont l'Église a retenu les noms pour symboliser les phalanges innombrables de toutes les glorieuses victimes que l'histoire a oubliées.

Réponse à la 4e objection. Cette dernière difficulté procède de l'état d'esprit suivant : M. X... n'a pas compris toutes les ressources que possède la liturgie pour agir sur l'âme populaire. Il n'a pas non plus pris connaissance des méthodes proposées pour initier le peuple aux rites et au chant. Enfin il ne se doute pas que les faits — nous voulons parler des résultats déjà obtenus par des prêtres zélés — se chargent de le réfuter et de prouver le mal fondé de ses affirmations.

1° *Un mot d'histoire.* Depuis la Renaissance, l'immense majorité du clergé a ignoré que, durant les treize premiers siècles de notre ère, la liturgie a été la grande force et le principal moyen d'action du catholicisme. Dans les rites et la prière rituelle, on n'a plus aperçu qu'un devoir sacré ou une formalité respectable. Les sources de la vie spirituelle paraissaient être ailleurs. Le peuple s'est de plus en plus détaché des cérémonies du culte. Quelques îlots ont continué pourtant, jusque dans le XIXe siècle, d'appartenir à la liturgie : « J'ai connu encore, dans la vieille Ardenne, écrit M. G. Kurth, des paysans qui désignaient les dimanches par leur Introït : *Esto mihi; Invocavit*, n'ayant, si je puis ainsi parler, d'autre calendrier que la « cartabelle »; il n'y en a plus aujourd'hui. Pour eux, la prière de l'Église était encore le vaste et soyeux vêtement qui enveloppe la vie tout entière [1]. » En 1903, le *Motu proprio* pontifical a rappelé aux prêtres et aux fidèles que « la participation active aux saints Mystères et à la prière publique et solennelle de l'Église » est pour le peuple « la source première et indispensable de l'esprit chrétien »; la *Lettre* du Pape au Cardinal-Vicaire a insisté sur l'importance du *chant solennel* des Vêpres. — Les progrès accomplis depuis dix ans dans un certain nombre de paroisses suffisent à montrer, par une leçon de choses, que la restauration liturgique est réalisable et a le plus heureux effet sur la piété populaire.

1. *La liturgie et le peuple, Semaine liturgique de Maredsous*, 1912, p. 222. Cf. les paroles de Mgr Foucault, *Congrès Eucharistique de Vienne*, Section française; Paris, Lethielleux 1913, p. 106; et Dom Guéranger, *Année liturgique*, passim.

2° *L'action de la liturgie sur le peuple.* La liturgie est éminemment propre à entretenir la religion populaire, parce qu'elle présente aux fidèles, de la façon la plus vivante, le dogme et la morale. La mission de la liturgie (liturgie sacrificielle, liturgie de la louange, liturgie sacramentelle) peut se résumer en ces mots : « Dans le culte public, l'Église, en même temps qu'elle invoque Jésus, *continue à la fois réellement et mystiquement sa présence, son action et sa parole parmi les hommes.* »

3° *Comment former pratiquement le peuple à la liturgie?* Il faut se persuader d'abord que la formation du peuple à la liturgie est une œuvre de longue haleine. Dans l'ordre moral et social, tout ce qui s'improvise ne vaut rien et tout ce qui vaut quelque chose a coûté de persévérants efforts. La restauration de la liturgie comme force catholique n'est pas le fait des gens pressés. Elle sera réalisée principalement par le clergé paroissial, au prix de beaucoup de temps et de peine. Toutefois, ce n'est pas une tâche nouvelle qui, pour ce clergé, *s'ajoutera*, par voie d'addition, à son ancienne tâche pastorale; mais c'est *une forme et un style nouveaux* qui seront donnés par lui à l'enseignement de la religion. — Ceci posé, l'éducation liturgique d'une population paroissiale paraît réalisable, aux conditions suivantes :

a) Il est indispensable que les fidèles aient entre les mains un livre contenant, outre l'ordinaire de la Messe, les prières du propre (Messe et Vêpres) relatives aux dimanches ou aux fêtes susceptibles d'être célébrées le dimanche. La traduction en langue vulgaire doit être placée très exactement en face du texte latin et être aussi juxtalinéaire que le permet le désaccord entre la Vulgate et le sens véritable de l'original.

b) L'initiation des enfants au culte public doit se commencer dans la famille et à l'école chrétienne, se parfaire au cathéchisme, se couronner au patronage. Les rites de la Messe, en particulier, se prêtent à une méthode d'instruction intuitive, très appropriée au jeune âge.

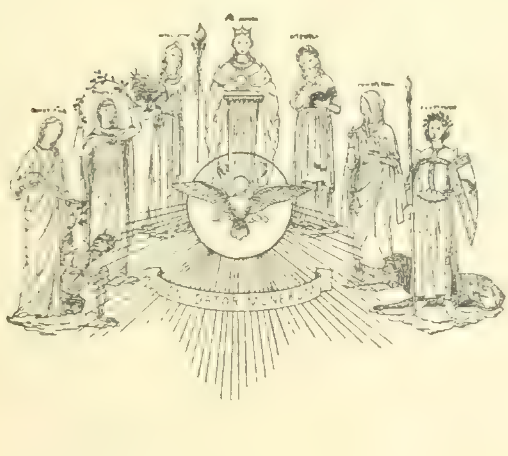
c) Pour le peuple tout entier, l'instruction religieuse, régulièrement donnée à l'occasion des offices paroissiaux, devra toujours *revêtir les formes de la liturgie.* Chaque dimanche ramènera une leçon de liturgie, ou plutôt une leçon de religion donnée *par le canal de la liturgie :* explication de l'Évangile, de l'Épître, des oraisons, des *Introït*, etc.; explication de l'économie du cycle annuel des fêtes; explication des prières et des cérémonies de l'ordinaire de la Messe et du rituel sacramentel; explication des psaumes usuels des Vêpres. — Voici quelques exemples : Quoi de plus pratique que d'illustrer la vertu d'humilité par la scène évangélique du Pharisien et du Publicain, ou de la recommander par la paraphrase de la prière *Aufer a nobis iniquitates nostras*, que le prêtre récite en montant à l'autel? Quoi de plus attachant pour l'auditoire populaire que le commentaire des psaumes de Vêpres ou des antiennes de la Vierge ou encore, aux environs de la Semaine-Sainte, celui des

Impropères ou des Lamentations de Jérémie? — On n'épargnera rien pour faire comprendre au peuple le sens des solennités et pour le faire participer au mouvement mystique du calendrier religieux.

d) La liturgie trouve dans la réalisation d'une forme sociale de la prière à la fois un de ses principaux buts et sa plus grande force. Pour obtenir la coopération intérieure, cordiale et totale du peuple et du clergé dans la même action cultuelle, elle n'a pas de moyen plus efficace que le *chant collectif*. Lorsque le peuple chante, il s'intéresse aux offices et il prie. Des prêtres zélés ont déjà réussi à établir le chant liturgique, soit dans des écoles et pensionnats, soit dans des paroisses.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans des détails qui prolongeraient outre mesure cette consultation. Le peu que nous avons dit convaincra, nous l'espérons, M. X... que l'« illusion fondamentale » n'est pas du côté qu'il pense.

F.





FÊTE DE LA TOUSSAINT

I. — ORIGINES DE CETTE FÊTE.

PREMIÈRE *ÉTAPE*. On sait le développement que prit le culte des martyrs au IVe siècle après la paix de l'Eglise. Les plus illustres eurent leur basilique, leur anniversaire solennel, leur liturgie, mais combien qui étaient morts inconnus et ne recevaient pas de culte ! De là dans les plus anciens sacramentaires romains une série de messes sans jour fixe, nous dirions aujourd'hui des messes votives, destinées à commémorer tous les saints martyrs : le sacramentaire léonien [1] (Ve siècle) en compte quarante-trois ; le gélasien [2] (VIe siècle) huit, et le grégorien [3] (VIIIe siècle) indique parmi les messes communes et sans date : *Missa de veneratione omnium Sanctorum*. La secrète de notre Toussaint actuelle est empruntée à cette messe : *Munera tibi Domine nostræ devotionis offerimus*... (Ibid. p. 180). **Notre fête de la Toussaint n'est rien autre chose que cette commémoraison solennelle des martyrs ayant reçu plus tard un caractère plus universel (tous les Saints) et une date fixe (1er novembre).**

Un mot de ces trois assertions :

1° *Commémoraison des Martyrs*. Le fond du formulaire liturgique appartient au culte de martyrs : la Toussaint n'est qu'un *commune martyrum*, avec quelques ajoutes postérieures d'un caractère plus général .On comprend l'importance de cette donnée pour l'intelligence de la liturgie de cette fête.

Etiquettons d'abord les principales pièces.

Introït : Gaudeamus... Cette antienne est empruntée à la messe de sainte

1. Ed. Feltoe, *Cambridge*, 1896, pp. 1-20. Ces messes précèdent directement l'Ascension. Voir note de l'auteur, *ibid.*, p. 173, *De martyrum festivitate*.

2. Ed. Wilson, Oxford 1894, p. 209-214. In natale plurimorum martyrum : immédiatement avant l'Avent.

3. Ed. Muratori, *L. R. V.*, Naples 1760, II, p. 180.

Agathe [1] à laquelle elle appartient ; elle a été étendue plus tard à d'autres messes.

Oraison : Omnipotens... tirée du sacramentaire léonien (v[e] siècle) d'une des messes indiquées pour la fête des SS. Apôtres [2]. On a remplacé *omnium apostolorum* par : *omnium sanctorum.*

Epître (Apocal. chap. VII). Déjà indiquée dans le plus ancien lectionnaire romain (VII[e] siècle) pour un office de tous les Saints qui avait lieu le 1[er] dimanche après la Pentecôte [3].

Evangile : Le sermon des Béatitudes, comme dans le Commun des martyrs 2° loco de notre missel actuel.

Offertoire : Justorum animae. Commun des martyrs, même messe.

Secrète : Munera tibi Domine... Elle se trouve dans le sacramentaire grégorien (VIII[e] siècle) à une messe votive : *In natale plurimorum martyrum* [4].

Communion tirée de l'Evangile des martyrs.

Postcommunion : Da quaesumus Domine... Elle figure dans les sacramentaires gélasien [5] (VII[e] siècle) et grégorien [6], comme postcommunion de la fête de saint Marc pape (7 oct.). Nous l'avons encore à cette fête dans notre missel actuel.

Bien plus, dans les anciens manuscrits romains [7] on trouve indiquées à la fête de la Toussaint différentes séries de pièces liturgiques au choix. Or ces pièces ont servi à composer notre *commune martyrum* actuel.

L'ancien *office* de la Toussaint était lui aussi un *commune martyrum.* L'antiphonaire dit de saint Grégoire, publié par Thomasi, indique comme antiennes à Laudes, les antiennes *Isti sunt sancti*, etc., de nos Laudes de martyrs actuelles [8].

Par ses plus lointaines origines, la solennité du 1[er] novembre se rattache donc aux trois premiers siècles de l'Eglise, à ces temps de persécutions' depuis Néron († 68) jusqu'à Dioclétien († 310) qui ont vu couler tant de sang chrétien. Ce sont tous nos frères les martyrs de l'Eglise primitive qui, avant tout, doivent être pendant cette octave solennelle les compagnons de notre vie spirituelle.

2° *L'objet de la fête s'universalise.* L'effusion du sang pour le Christ

1. Voir l'antyphonaire de Montpellier du XI[e] siècle environ qui ne donne le *Gaudeamus* que pour la fête de Ste-Agathe : Paléographe musicale, t. VIII, pl. 11.

2. Ed. Feltoe, *Cambridge*, 1896, p. 46.

3. *Revue Bénédictine*, 1910, p. 58. Lectionnaire publié par Dom Morin. Voir note *ibidem* et aussi *R. B.*, 1911, p. 327.

4. Ed. Muratori, *L. R. V.*, Naples 1760, t. II, p. 83. Dans le même sacramentaire (p. 180) elle figure dans une messe votive : *In veneratione omnium sanctorum.*

5. Ed Wilson, Oxford 1894, p. 358.

6. Ed. Muratori, *L. R. V.*, Naples 1760, t. II, p. 58. Ed. 1748, p. 126.

7. Cfr Thomasi-Vezzosi, Rome 1750, t. V, p. 216-217.

8. Thomasi-Vezzosi, Rome 1749, IV, p. 276.

était dans l'église primitive la forme classique de la charité parfaite : martyr et saint furent longtemps deux noms synonymes. Il n'en fut plus ainsi après les persécutions et la pratique héroïque des vertus chrétiennes devint la modalité habituelle de la sainteté. Cette extension se produisit également pour l'office de tous les martyrs. Déjà elle était accomplie au VIIIe siècle, car le vénérable Bède († 735) dans le sermon que nous lisons au second nocturne de la Toussaint [1] tout en faisant la part plus large aux martyrs, célèbre en même temps la gloire des confesseurs et des vierges : « O vere beata mater Ecclesia quam sic honor divinæ dignationis illuminat, quam vincentium gloriosus martyrum sanguis exornat, quam inviolatæ confessionis candida induit virginitas. » Dans le sacramentaire grégorien, pour la messe votive : *In commemoratione omnium sanctorum* [2], les collectes ont également cette portée générale : « Deus qui nos beatæ Mariæ semper Virginis et beatorum apostolorum, martyrum, Confessorum, Virginum atque omnium simul sanctorum... »

3° *Date fixe : 1er novembre.* Nous l'avons dit, ces offices de tous les martyrs ou de tous les saints n'étaient pas des solennités fixes et anniversaires, des *dies natales*. C'étaient des messes votives qu'on pouvait utiliser à certains jours libres, par ex. : aux *Dominica vacat*. De là que dans les anciens sacramentaires on trouve des vestiges de ce culte collectif des Saints à différentes époques de l'année. On constate le même phénomène pour l'office de la Sainte-Trinité [3].

Mais un quiproquo se produisit dans le courant du VIIIe siècle.

En 608, Boniface IV dédia l'ancien Panthéon au culte du vrai Dieu ; il y fit transporter les ossements d'un grand nombre de martyrs, de là l'appellation : *ad martyres*, plus tard : *Sancta Maria ad martyres ; ad omnes sanctos*, etc.

En vertu de cette identité purement nominale la fête de la dédicace de l'ancien Panthéon et la commémoraison de tous les Saints se rapprochèrent ; dans certains martyrologes on finit même par les confondre. La dédicace se célébrait le 13 mai et cette date amena une fête de Toussaint à cette époque. D'autre part, le 1er novembre, pour des raisons encore obscures, était marqué par une commémoraison solennelle de tous les Saints ; on crut y voir la dédicace de la Basilique *ad Martyres*. Il est curieux de suivre dans les martyrologes du VIIe au IXe siècle les étapes de cette confusion inconsciente [4] jusqu'à ce que Adon de Vienne († 875) consacra définitivement l'erreur par une affirmation explicite : la dédicace du Panthéon, y lit-on, donna naissance à la fête de la Tous-

1. M .P. L. t. 94 col. 450 c.
2. Ed. Muratori, L. R. V. Naples 1760, II, p. 180.
3. Voir Questions Liturgiques, 2e année, p. 380-383.
4. Voir Dom Quentin, *Les Martyrologes historiques du Moyen Age*. Paris, 1908, p. 55, 370, 445, 637-640.

saint le 1[er] novembre [1]. Dans son *Mitrale* [2], Sicard de Crémone († 1215) nous apprend que Grégoire VII supprima la dédicace du 13 mai pour la transporter définitivement le 1[er] novembre. Et de fait, à partir du XII[e] siècle, la fête du 13 mai disparaît des sacramentaires, où elle paraissait jusque-là avec les formules de la Dédicace.

La Toussaint et la dédicace du Panthéon n'ont donc rien de commun en réalité. C'est une similitude purement nominale : *festivitas omnium sanctorum*, qui a amené cette confusion.

Mais comment la liturgie commémorative de tous les martyrs est-elle venue se fixer le 1[er] novembre ? Le fait est jusqu'ici inexpliqué [3].

II. Les « Signati ».

Pour goûter les beautés de l'épître qui est la pièce caractéristique, quelques explications sommaires sont nécessaires. En voici d'abord le texte : nous le faisons précéder du 1[er] verset du chap. VII :

Lectio libri Apocalypsis B. Joannis Ap.
Caput VII.

1. Post hæc vidi quatuor Angelos stantes super quatuor angulos terræ, tenentes quatuor ventos terræ ne flarent super terram, neque super mare, neque in ullam arborem.

2. Et vidi alterum Angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : et clamavi voce magna quatuor Angelis, quibus datum est nocere terræ, et mari.

3. Dicens : Nolite nocere terræ, et mari, neque arboribus, quoadusque signemus servos Dei nostri in frontibus eorum.

4. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israel.

1. *Ibid.*, p. 445.

2. Livre IX, chap. XXIV, M. P. L., t. 213, col. 414D.

3. Ne pourrait on pas faire la supposition suivante : dans certains manuscrits du Sacramentaire grégorien on lit pour le 1[er] novembre :

1° S[ti] Caesarii.

2° Collecta ad sanctos Cosmam et Damiamun. L'assemblée se réunissait à l'église des saints C. et D. et avant de se mettre en procession pour la basilique de St Césaire, le pontife disait une prière, la prière de la Collecte, de la réunion. Or, cette collecte est indiquée dans le sacramentaire avant les Oraisons de St Césaire et ainsi conçue :

« Adesto, Domine, martyrum deprecatione sanctorum, et quos pati pro tuo nomine tribuisti, fac tuis fidelibus suffragari. »

A l'époque où cette assemblée préliminaire dans une église différente de celle de la station tomba en désuétude, on perdit de vue la raison d'être de cette oraison aux saints Côme et Damien, d'autant plus que son texte a un sens général et semble être un mémoire de tous les saints. Aussi voit-on insensiblement l'indication : *Collecta ad sanctos, ou ad omnes Sanctos*... prendre le pas sur la fête de St Césaire, surtout quand la liturgie romaine pénétra en d'autres pays : la fête romaine de St Césaire, le culte des saints Côme et Damien, le rite de l'assemblée préliminaire, tout cela ne

5. Ex tribu Juda duodecim millia signati : ex tribu Ruben duodecim millia signati : ex tribu Gad duodecim millia signati :

6. Ex tribu Aser duodecim millia signati : ex tribu Nephtali duodecim millia signati : ex tribu Manasse duodecim millia signati.

7. Ex tribu Simeon duodecim millia signati : ex tribu Levi duodecim millia signati : ex tribu Issachar duodecim millia signati :

8. Ex tribu Zabulon duodecim millia signati : ex tribu Joseph duodecim millia signati : ex tribu Benjamin duodecim millia signati.

9. Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis : stantes ante thronum, et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum :

10. Et clamabant voce magna dicentes : salus Deo nostro, qui sedet super thronum et Agno.

11. Et omnes Angeli stabant in circuitu throni, et seniorum, et quatuor animalium : et ceciderunt in conspectu throni in facies suas et adoraverunt Deum.

12. Dicentes. Amen. Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum actio, honor et virtus, et fortitudo Deo nostro in sæcula sæculorum, amen.

Après ce que nous avons dit de l'origine de la Toussaint, le choix de cette péricope se justifie pleinement : toute la liturgie des Martyrs est tributaire de l'Apocalypse. Dans ce livre en effet l'auteur sacré a en vue les martyrs chrétiens (même chapitre, versets 13, 14 et 15 qui suivent immédiatement notre extrait) ; il écrit à un moment où la persécution a pris un caractère universel et il en est lui-même victime. « Jean votre frère est votre compagnon d'épreuve, et de royaume, et de patience en Jésus, exilé dans l'île de Patmos pour la parole de Dieu et le témoignage de Jésus » (I, 9.) Cette persécution figure à ses yeux toutes celles qui suivront jusqu'à la fin des temps et le triomphe définitif du Christ.

Il a écrit pour célébrer avec enthousiasme ce triomphe : c'est la pensée dominante de son livre. Le duel sanglant qui s'engage autour de lui entre l'Empire et l'Eglise, entre les adorateurs de la Bête et les serviteurs de l'Agneau, ne peut avoir qu'une issue, et Jean est sûr du triomphe ; ses accents sont si vibrants de foi et d'amour que sa prophétie sera désormais le réconfort des martyrs.

Notre passage en particulier nous décrit la vision des élus : la première partie nous les montre prédestinés dès ici-bas par le signe divin ; la seconde jouissant déjà de leur triomphe. Du verset 1 à 9 c'est la préparation ici-bas du royaume de l'éternité figuré par le peuple d'Israël. Du verset

répondait pas aux coutumes locales : de là une confusion facile. Et n'est-ce pas cette *collecta* qui se trouvait en tête des calendes de novembre, date liturgique jadis célèbre, et dont le texte s'adapte très bien à la mémoire de tous les saints, qui a insensiblement attiré à elle tout un office commémoratif des Saints devenus plus tard notre Toussaint. Ce n'est pas le lieu d'approfondir cette question, mais à lire les différents martyrologes publiés par Dom Quentin on a bien l'impression qu'une erreur de ce genre est probable.

9 à 12 l'horizon s'élargit et l'on découvre au ciel une foule innombrable venue de toutes les nations, qui triomphe pour l'éternité.

v. 1-2-3. L'imagination juive personnifiait les quatre vents, correspondant aux quatre points cardinaux : c'étaient comme quatre messagers se tenant auprès de Dieu, toujours prêts à exécuter ses ordres : rappelez-vous le texte de saint Matthieu (24, 31) : « Et il enverra ses anges avec la trompette retentissante, et ils rassembleront ses élus des quatre vents... » Or, la tradition associait leur ministère à la conflagration universelle qui devait anéantir le monde à la fin des temps. Dieu commande aux éléments comme à ses anges et il les fait servir à ses desseins. Toute la figure développée ici exprime donc cette pensée : Le cataclysme final n'aura pas lieu avant que le nombre des prédestinés soit atteint. Toute l'économie de la divine Providence semble établie en vue des élus : même les événements les plus indifférents en apparence sont subordonnés au bien des élus de Dieu. Cette pensée revient souvent dans le Saint-Evangile : *breviabuntur dies illi propter electos Dei* (Matth. XXIV, 22) — *et mittet angelos suos cum tuba et voce magna Congregabunt electos ejus a quatuor ventis.* (Ibid., 31.) On comprend mieux alors les enseignements de Notre Signeur sur les sollicitudes infinies que prend de ses élus le Père céleste. V. 4. Ce signe symbolique, placé sur le front des élus, est, dans l'esprit de l'auteur sacré, la contre-partie du signe de la Bête, marque des réprouvés. « Si quelqu'un adore la bête et son image, et en prend la marque sur son front ou sur sa main, il boira lui aussi du vin de la fureur de Dieu... » (XIV, 9.) Et « je vis les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus... et ceux qui n'avaient pas adoré la Bête et son image, et qui n'avaient pas reçu sa marque sur leur front et sur leur main. » (XX, 4.)

On ne dit pas ici quel était ce signe béni ; mais plus loin (XIV, 1), saint Jean est plus explicite : « Je regardai encore et voici que l'Agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur le front. » Ce nom de Dieu qui signait et marquait les élus était le symbole de la prise de possession divine. Dieu marque les élus du sceau de sa grâce. Saint Paul en divers endroits reprend cette figure et la précise en disant que nous sommes marqués du sceau du Saint-Esprit (2e Cor. I, 22. — Eph. I, 13, IV, 30).

Il faut comprendre toute la puissance de cette expression. Le sceau placé sur un objet le rend inviolable et sacré : le briser serait une profanation. De plus, il sert à établir les droits du possesseur en même temps qu'il communique à l'objet son cacatère d'authenticité. *Signati estis Spiritu sancto :* l'âme marquée par le sceau de la grâce et de l'Esprit-Saint est inviolable et consacrée : c'est un sanctuaire ; Dieu en a pris possession et l'a frappée à son effigie, elle est sa propriété ; et en même

temps ce sceau divin est le gage dont l'authenticité sera reconnue au dernier jour : ce sont les arrhes de l'Esprit que nous possédons en nous. Nous sommes déjà des *signati*, nous sommes marqués pour le ciel.

Le nombre 144,000, également réparti entre les Douze tribus (12 × 12) est un nombre symbolique chez les Hébreux.

V. 9. Le point de vue change du tout au tout. Ce n'est plus une vision de la terre restreinte au coin de terre d'Israël ; c'est le ciel qui s'entr'ouvre et les élus venus de toutes les nations en possession de leur triomphe. La félicité céleste est conçue d'après l'idéal liturgique des Juifs : le suprême bonheur consiste à servir Dieu dans son temple. La vie du ciel, vie d'adoration, de louange et d'union à la divinité, est symbolisée par toute une liturgie faite de chants en chœur, de rites, de mouvements cultuels.

Les vingt-quatre vieillards qui composent la Cour céleste et qui entourent le trône de Dieu ont les insignes de la royauté ; ils jettent devant Dieu leurs couronnes, symboles de leur royauté, pour reconnaître sa souveraineté universelle. Déjà selon l'Évangile (M. XX, 21-23, etc.) la Cour céleste constitue une sorte de tribunal et la participation au royaume de Dieu consiste précisément à siéger à côté du Seigneur pour juger avec lui, fonction réservée anciennement aux vieillards.

Les quatre animaux qui sont habituellement mentionnés dans les visions célestes (Ezechiel I, 5-14) sont comme les coursiers attelés au char royal qui doit traîner le Fils de l'homme dans ce monde : ils figurent les quatre évangélistes, hérauts de Jésus-Christ par toute la terre [1].

La doxologie enthousisate chantée dans le ciel à la gloire de Dieu et de l'Agneau, retentit dans toute la vision apocalyptique.

Pour nous faire comprendre la vie du ciel, l'Esprit-Saint nous trace le tableau d'une fonction liturgique avec les foules de fidèles, ses chœurs, ses cérémonies, ses ministres, son autel, son Pontife. C'est nous inviter à considérer notre liturgie de la terre comme une participation anticipée à la vie de l'éternité ; et n'est-ce pas là la vraie mentalité du chrétien : *conversatio nostra in cælis?* Ce caractère provisoire et relatif de notre liturgie, si consolant pour l'âme qui sait en prendre fortement conscience, Urbain VIII le mettait puissamment en relief dans sa lettre du 25 janvier 1631 : « Divinam Psalmodiam sponsæ consolantis in hoc exilio absentiam suam a sponso cœlesti, decet esse non habentem rugam neque maculam : quippe cum sit ejusdem hymnodiæ filia, quæ canitur assidue ante sedem Dei et Agni [2]. » Les fêtes de la Toussaint sont bien faites pour intensifier cette communion du ciel et de la terre.

Dom Lambert Beauduin.

1 Voir sur cette figure le Proemium du Card. Billot dans son traité *de Verbo Incarnato*. Rome 1900.

2 Cfr Scacchi Acta. S. R. Congr. —, fol. 131.



DÉDICACE DES ÉGLISES

A la fin de l'année ecclésiastique on célèbre plus souvent qu'en tout autre temps de l'année l'office de la dédicace de l'église :

1° *Dimanche 9 novembre,* « Dedicatio omnium Ecclesiarum », avec octave ;

2° *Le* 10, Dédicace de d'Archibasilique du Latran, la mère et la métropole de toutes les églises, *omnium Ecclesiarum Urbis et orbis mater et caput*;

3° *Le dimanche* 16, Octave de la dédicace de toutes les églises ;

4° *Le* 18, Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Le mois de novembre est vraiment le mois des dédicaces.

Est-ce exagérer de dire que c'est l'office le plus riche de toute la liturgie? Les visions et érections d'autel des anciens patriarches; la grandiose dédicace du temple de Jérusalem, par Salomon (II PARALIPOMÈNES, V, VII), les applications ascétiques de saint Augustin et de saint Ambroise aux temples que nous sommes « Templum enim Dei sanctum est quod estis vos » (2e et 3e nocturnes) ; les visions apocalyptiques de Jean, qui rayonnent à travers tout l'office : épître, répons, antiennes, capitules, hymnes surtout auxquelles rien ne peut être comparé dans tout l'hymnaire liturgique ; toute l'hisoire du peuple de Dieu, depuis la pierre érigée par Jacob après sa vision jusqu'à l'autel de l'éternité, où saint Jean nous voit déjà rassemblés, revit dans ce poème incomparable, qui nous fait contempler dans nos temples matériels des images de la Jérusalem céleste : *Domum tuam Domine decet sanctitudo in longitudinem dierum.*

Bornons-nous à développer deux considérations plus générales : la première se rapporte à l'intelligence de la vision apocalyptique (ch. XXI) qui sert de trame à tout l'office, comme nous l'avons dit, et dont le texte nous est donné dans l'épitre de la Messe [1]. La seconde montrera que toute

1 L'épitre actuelle se trouve déjà indiquée pour l'office de la Dédicace dans le plus ancien lectionnaire de l'église romaine, le codex de Wurzbourg (vers le VIIe siècle). Cf. *R. B.*, 1910, p. 63, CLV.

cette liturgie se compose de textes et de chants du Pontifical : *de Dedicatione Ecclesiæ* : ce qui fait de notre office de la dédicace comme une reconstitution, au moins par les textes et les chants, de la fonction grandiose accomplie le jour de la consécration solennelle. Nous donnerons enfin quelques extraits des Sermons de saint Augustin sur ce mystère

I. La Jérusalem Nouvelle.

A la fin des temps il n'y aura plus qu'un peuple, une race, une cité, la race sainte, le peuple royal, la cité des élus. Aux yeux des Juifs, la Jérusalem terrestre était la cité reine du peuple de Dieu. Elle était donc un symbole tout indiqué de cette Jérusalem nouvelle, où seront rassemblés pour l'éternité ceux qui ont acquis droit de cité.

Jean, dans cette vision, a devant les yeux cette cité unique, qui sera définitivement constituée à la fin des temps, la cité de l'Église de Jésus Christ. Mais il n'est pas question de l'Église *actuelle*, et dès lors il n'y a pas lieu de se demander s'il s'agit de l'Église triomphante ou militante. Le regard du voyant porte au delà de ces cloisons passagères : il n'y a plus de terre opposée au ciel, ni de ciel séparé de la terre : *prima abierunt ; ecce nova facio omnia ;* il n'y a plus qu'un monde, qu'une cité, c'est le séjour unique où Dieu et les hommes vivent dans l'intimité d'une même vie : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis.* C'est la Jérusalem des temps nouveaux, cette cité que Jean contemple et qu'il nous fait contempler avec lui.

La construction de ce temple céleste n'est pas achevée : la pierre angulaire, les premières assises sont placées, les murs montent ; mais les chantiers où se taillent les matériaux sont toujours en activité : l'Église militante prépare ces pierres vivantes : *Deus qui de vivis et electis lapidibus æternum majestati tuæ præparas habitaculum...* (Postcom.). *Deus qui ex omni coaptatione sanctorum, æternum tibi condis habitaculum...* (Or. du jour de la Dédicace.) Et dans l'hymne des 1res Vêpres :

« Scalpri salubris ictibus,
Et tunsione plurima,
Fabri polita malleo
Hanc saxa molem construunt,
Aptisque juncta nexibus
Locantur in fastigio. »

Un jour viendra où la cité sera construite ; la taille des pierres sera terminée : *neque luctus, neque clamor, neque ullus dolor ;* les chantiers disparaîtront ; ce sera le repos éternel pour les citoyens introduits dans la Jérusalem céleste.

La liturgie considère nos églises matérielles comme les images de cette

Cité reine qui seule survivra au cataclysme final et que saint Jean vient de nous décrire. Elle leur applique provisoirement les paroles de Jean : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus*, ainsi que toute la description symbolique du Temple de l'éternité. Nos églises sont le vestibule du ciel : *hic est domus Dei et porta cœli ;* la liturgie qui s'y déroule nous associe à l'avance à la vie de l'éternité.

« Illi canentes jungimur
Almæ Sionis æmuli. » (Hym. à Laudes.)

Une fois fortement pénétrée de cet enseignement qui constitue l'idée fondamentale de l'office de la Dédicace, l'âme chrétienne voit grandir en elle le respect et l'amour de nos églises ; elle s'y sent transportée dans un monde nouveau, en contact avec le ciel, et se rend compte qu'elle y accomplit des actes de l'éternité.

II. Rapports avec les Rites de la dédicace.

Les rites de la dédicace des églises tels qu'ils se trouvent aujourd'hui dans le Pontifical, existent déjà dans le Sacramentaire Grégorien [1]. De plus, toute la Messe actuelle de l'Anniversaire de la dédicace *Terribilis est...* se trouve également notée dans un manuscrit de ce Sacramentaire [2].

Avant de rechercher dans le Pontifical les principales pièces de notre office, notons en passant quelques rites habituels de notre liturgie qui ont la même origine.

Aspersion du dimanche. L'antienne *Asperges*, avec le psaume *Miserere*, se chantent, tandis que le Pontife fait la lustration de l'église avant de commencer la consécration [3].

Psaume Judica. L'antienne *Introïbo* et le psaume *Judica* sont dits par le Pontife au pied de l'autel avant de commencer la consécration [4]. De même l'oraison : *Aufer a nobis Domine quæsumus, omnes iniquitates nostras ut ad sancta sanctorum puris mereamur mentibus introïre*, est dite par le Pontife avant de pénétrer dans le sanctuaire, où reposent les reliques [5]. Il en est de même de plusieurs pièces de l'office des martyrs, qui sont chantées pendant la procession des reliques, ou leur réclusion dans le sépulcre.

Mais revenons à l'office de la Dédicace. Voici les principaux emprunts :

Le premier rite consiste dans la triple et solennelle aspersion de l'édifice avec la triple demande d'entrée, au chant du psaume *23* : *Domini est*

1. Muratori, *L. R. V.*, Naples 1760, t. II, p. 218.
2. *Ibidem*, t. II, p. 228-229.
3. *Sacr. grégorien*, II, p. 222-223.
4. *Ibidem*, p. 224.
5. *Ibid.*, p. 224.

terra... Pendant cette triple aspersion, on chante trois répons : 1° *Fundata est...*; 2° *Benedic Domine...*; 3° *Tu Domine...*

Or, le premier nocturne de l'office commence par le psaume 23 et comprend deux des répons indiqués plus haut : *Fundata est...* et *Benedic Domine...*

L'antienne d'entrée. Une fois entré dans l'église, le Pontife entonne l'antienne : *Zachæe, festinans descende. Hodie huic domui salus a Deo facta est. Alleluia*, qui se chante solennellement, tandis que le Pontife prend place au centre de l'édifice. Or, c'est l'antienne *Ad Benedictus*, de notre office, en même temps que le passage saillant de l'Évangile de la Messe.

Prise de possession. Tandis que le Pontife prend officiellement possession de ce lieu au nom de Dieu par l'inscription de l'alphabet, on chante l'antienne : *O quam metuendus est locus iste : vere non est hic aliud nisi domus Dei et porta cœli*, répétée après chaque verset du *Benedictus*. C'est le cri d'adoration de Jacob, après la vision de l'échelle mystérieuse de Béthel (GEN., XXVIII, 16-17). Saisi de crainte à son réveil il s'écria : « Que ce lieu est redoutable ! c'est bien ici la maison de Dieu ; c'est ici la porte du ciel ! » Et aussitôt il érigea un autel à Jahweh. Or, c'est cette même antienne que nous chantons à l'*introït* de la Messe et aux Vêpres *ad Magnificat*.

Onction de l'autel. Pendant que le Pontife oint l'autel, on chante l'antienne : *Sanctificavit Dominus tabernaculum suum : quia hæc est domus Dei*, etc. « antienne qui s'inspire du passage de l'Exode (XXIX, 44-45), où Dieu fixe le culte de son peuple. Or, c'est cette même antienne des premières vêpres *ad Magnificat*. On voit donc que les trois pièces qui sont caractéristiques d'un office (antiennes à Laudes et à Vêpres) sont empruntées à trois rites importants de la dédicace.

Les oraisons. La collecte de l'anniversaire : *Deus .. ut quisquis hoc templum beneficia petiturus ingreditur, cuncta se impetrasse lætetur* » reproduit la prière solennelle que le Pontife adressa à Dieu dans la première préface qui retentit dans cette église : ...*ut omnes qui hoc templum beneficia juste deprecaturi ingrediantur, cuncta se impetrasse lætentur* ».

La Collecte, la Secrète, la Postcommunion de la Messe (3° loco) de notre Missel actuel sont trois oraisons dites au cours de la Dédicace : la Collecte *Deus qui ex omni coaptatione*... est l'oraison dite au moment de sceller les reliques dans le sépulcre ; la Secrète : *Descendat quæsumus*... est dite deux fois : après l'aspersion intérieure de l'église et pendant la consécration de l'autel ; la Postcommunion : *Omnipotens... altare hoc*, est dite pendant l'encensement et l'onction de l'autel.

Antiennes et répons. La grande majorité de ces pièces dans notre office sont exécutées au cours de la Dédicace. En voici quelques exemples :

Domus mea, domus orationis vocabitur (2e antienne des Laudes) et

Hæc est domus Domini... (3e antienne des Laudes) sont chantées pendant l'aspersion intérieure de l'édifice.

Pendant cette même aspersion, très solennelle comme on sait, on chante deux autres antiennes : *Non est hic aliud nisi Domus Dei et porta cœli* et *Vidit Jacob scalam...* Or, ce sont les deux premières antiennes du deuxième nocturne.

Pendant les onctions de la pierre d'autel avec l'huile des catéchumènes, on chante un répons : *Mane surgens Jacob...* c'est le troisième répons du deuxième nocturne.

L'antienne *Lapides pretiosi omnes muri tui...* (5e ant. de Laudes) est chantée pendant que le Pontife fait les douze onctions sur les murs.

Si l'on se représente ces offices anniversaires, chantés solennellement comme jadis, avec l'assistance de toute la paroisse, à la date même de l'anniversaire, devenue fête chômée de deux jours, ces fêtes liturgiques étaient comme une reconstitution impressionnante des rites dédicatoires, souverainement efficace pour inculquer aux fidèles le respect de la maison de Dieu, l'amour des offices, l'attachement à la paroisse.

La Basilique de Saint-Jean de Latran, la cathédrale de notre diocèse, l'église si modeste soit-elle de notre paroisse, sont trois symboles sacrés des trois sociétés spirituelles hiérarchiquement unifiées, auxquelles tout catholique doit appartenir : l'Église catholique romaine, son diocèse, sa paroisse. En célébrant pendant ce mois l'anniversaire de leur dédicace, renouvelons notre piété filiale envers ces trois familles religieuses et ceux que des noces mystiques en ont fait les pères : le Souverain-Pontife, notre Évêque, notre Curé. D. L. B.

III. — Quelques extraits de Saint Augustin.

Pendant toute cette octave, l'Église nous fait lire les sermons de saint Augustin, faits à l'occasion de la dédicace d'une église. Nous en donnons quelques extraits. On remarquera par les citations faites que les textes liturgiques de l'Église d'Afrique, au IVe siècle, n'étaient pas ceux qui composent notre office actuel. Le psaume 29, dont saint Augustin parle comme du psaume principal de cet office, ne figure pas dans notre liturgie, fait d'autant plus étonnant qu'il est intitulé dans le Psautier : *In Dedicatione domus David.*

1. La fête qui réunit cette multitude est la dédicace d'une maison de prières. Ainsi, cette maison est pour nous une maison de prières, et nous sommes, nous, la maison de Dieu. Si nous sommes la maison de Dieu, c'est parce qu'en nous formant dans le siècle, nous devons être dédiés à la fin du siècle ; et si nous avons de la peine à bâtir, nous aurons de la joie quand viendra pour nous la dédicace.

Ce qui se faisait naguère, lorsque s'élevaient ces murailles, se fait encore

maintenant que se rassemblent ceux qui croient au Christ. Croire, en effet, c'est en quelque sorte être tiré des forêts et des montagnes, comme le bois et la pierre ; et s'instruire, être baptisé, se former à la vie chrétienne, c'est être comme taillé, dressé, poli entre les mains des ouvriers et des artisans. On ne devient toutefois la maison du Seigneur, qu'autant qu'on est uni par le ciment de la charité. Si ces pierres et ces bois n'étaient joints entre eux d'après des règles déterminées, s'ils ne s'étreignaient pacifiquement, si en s'embrassant, en quelque sorte, s'ils ne s'aimaient à leur manière, qui entrerait ici ? Quand, au contraire, on voit dans un édifice quelconque les bois et les pierres parfaitement joints ensemble, on y entre tranquillement et sans en craindre la ruine. Aussi, afin de pouvoir entrer et demeurer en nous comme dans un temple qu'il se bâtissait, le Seigneur Jésus disait-il : « Je vous donne » un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez les uns les autres [1]. » Je vous donne un commandement nouveau. » Usés de vieillesse, vous n'étiez pas pour moi un sanctuaire, et vous restiez dans vos débris : afin de vous relever de vos ruines, aimez-vous les uns les autres.

Votre charité doit donc considérer que, dans tout l'univers, cette demeure mystérieuse est encore en construction, ainsi qu'il a été prédit et promis. Aussi, lorsqu'après la captivité, comme on lit dans un autre psaume, on bâtissait la maison sainte, on s'écriait : « Chantez au Seigneur un cantique » nouveau ; toute la terre, chantez au Seigneur ». Ces mots : « un cantique nouveau » sont synonymes de ces autres du Seigneur « un commandement » nouveau ». Qu'y a-t-il, en effet, dans un nouveau cantique, sinon une affection nouvelle ? Le chant est l'expression de l'amour ; le cri du chantre sacré est la ferveur de l'amour divin.....

C'est ainsi qu'en considérant avec plaisir les murailles toutes neuves de cette sainte église, que nous dédions aujourd'hui au service de Dieu, nous remarquons que nous sommes redevables envers notre Dieu de grandes louanges et envers votre sainteté d'un discours convenable qui traite de la construction d'une maison divine. Notre discours sera convenable, pourvu qu'il renferme quelque chose d'édifiant qui tourne, avec le travail intérieur de Dieu, au profit de vos âmes.....

Il faut donc réaliser spirituellement dans nos âmes ce que nous voyons dans ces murailles matérielles ; et avec la grâce de Dieu accomplir dans nos cœurs ce que nous apercevons d'achevé dans ces bois et ces pierres. De plus, rendons particulièrement grâces au Seigneur notre Dieu, l'Auteur de tout bien excellent et de tout don parfait ; louons aussi sa bonté avec toute la vivacité de notre cœur, car pour la construction de cette maison de prières, il a parlé à l'âme de ses fidèles, il a excité leur ardeur, il leur a prêté des ressources ; quand ils ne voulaient pas encore, il leur a donné de vouloir ; pour soutenir ensuite les efforts de leur bonne volonté, il leur a accordé de réaliser leur dessein ; et c'est ainsi qu'au Seigneur, qui « produit dans les siens le vouloir » et le faire selon son bon plaisir » [2], revient la gloire d'avoir tout entrepris et

1. Jean, XIII, 34.
2. Philip. II, 13.

tout achevé. De plus, comme il ne permet jamais que devant lui les bonnes œuvres soient inutiles, après avoir accordé à ses fidèles la grâce d'agir avec sa vertu, il leur octroiera une récompense proportionnée à des œuvres si méritoires. Nouveau motif pour rendre à notre Dieu de plus amples actions de grâces : non content d'avoir fait élever cette église à la gloire de son nom, il a augmenté la vénération qui lui est due en y faisant placer les reliques de ses saints martyrs.

Lorsqu'avec leurs biens temporels et terrestres les fidèles accomplissent ces bonnes œuvres qui sont encaissées dans les trésors célestes, la foi le remarque, car elle a dans le cœur un œil religieux. Aussi lorsqu'elle a vu des yeux du corps ces édifices qu'on élève pour y réunir de saintes assemblées, elle loue intérieurement ce qu'elle aperçoit à l'extérieur; et si la lumière visible l'éclaire, c'est pour lui communiquer la joie de l'invisible vérité. La foi effectivement ne s'applique pas à considérer combien sont belles les parties de cette sainte demeure, mais combien est grande la beauté de l'homme intérieur qui produit ces œuvres inspirées par la charité.

Qu'est-ce donc que doit rendre le Seigneur à ses fidèles lorsque ceux-ci élèvent ces édifices avec tant de piété, tant de gaieté et de dévouement? C'est de les faire entrer à leur tour dans la construction de l'édifice immense vers lequel s'élancent les pierres vivantes que forme la foi, qu'affermit l'espérance et qu'unit la charité; édifice mystérieux où l'Apôtre, en sage architecte établit comme fondement Jésus-Christ même [1], la grande pierre angulaire, comme le dit saint Pierre d'après les Ecritures prophétiques « pierre rejetée par les hommes, choisie et glorifiée par Dieu [2] ». C'est en nous unissant à elle que nous trouvons la paix, et la fermeté en nous appuyant sur elle; car elle est à la fois la pierre fondamentale où nous trouvons notre assiette, et la pierre angulaire qui sert à nous unir. Jésus est aussi le roc sur lequel l'homme sage bâtit sa demeure et reste en pleine sûreté malgré les tempêtes du siècle, sans être ni entraîné par la pluie qui tombe, ni submergé par les fleuves débordés, ni ébranlé par le souffle des vents [3]. « Il est aussi notre paix, puisque » de deux il a fait un [4] »; attendu qu' « en lui il n'y a ni circoncision, ni incir- » concision, mais une création nouvelle [5] ». En effet, semblables à deux murailles venant de directions opposées, la circoncision et l'incirconcision étaient fort éloignées l'une de l'autre, avant d'arriver jusqu'à lui et de s'y unir comme à l'angle.

» De même donc que cet édifice sensible a été élevé pour nous réunir corporellement, ainsi l'édifice mystérieux qui est nous-mêmes se construit pour servir à Dieu d'habitation spirituelle. « Le temple de Dieu est saint, dit « l'Apôtre, et ce temple c'est vous-mêmes. » Nous construisons l'un avec des maté-

1. Cor. III, 10, 11.
2. I Pierre, II, 4.
3. Matt. VII, 24, 25.
4. Eph. II, 14.
5. Gall. VI, 15.

riaux terrestres, élevons l'autre avec des mœurs réglées. Le premier se dédie maintenant, que nous le consacrons; le second se dédiera à la fin du siècle quand viendra le Seigneur, quand, corruptible, ce corps se revêtira d'incorruptibilité, et mortel, d'immortalité [1]; puisqu'à son corps glorieux le Seigneur conformera notre humble corps [2]. Voyez plutôt ce qui se lit dans le psaume de la dédicace : « Vous avez changé mon deuil en joie; vous avez déchiré mon » cilice, et vous m'avez revêtu d'allégresse, afin que ma gloire vous célèbre et que je ne sois plus percé [3]. » De fait, pendant que nous nous élevons, notre humilité gémit devant Dieu; mais au moment où nous lui serons dédiés, notre gloire le célébrera, attendu qu'il y a peine à s'élever et qu'il y aura joie à être consacré. N'y a-t-il pas travail et sollicitude quand on abat les pierres des montagnes et les arbres des forêts; quand on les taille, qu'on les polit, qu'on les assemble; et lorsque l'édifice achevé on en célèbre la dédicace, la joie et la sécurité ne succèdent-elles point aux fatigues et aux soucis? Ainsi en est-il de l'habitation spirituelle où Dieu fera sa demeure, non pour un temps, mais pour l'éternité; pendant que les mortels passent de l'infidélité à la foi, pendant qu'on abat et qu'on retranche en eux tout ce qui n'est ni bon, ni droit; pendant que la religion y forme en quelque sorte d'harmonieux et solides assemblages, à quelles tentations ne sont-ils pas exposés, à quelles tentations ne sont-ils pas en butte! Mais lorsqu'arrivera la dédicace de l'éternelle demeure, lorsqu'il nous sera dit : « Venez, bénis de mon Père, pre- » nez possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde [4], » quelle allégresse, quelle paix pour nous! Il n'y aura plus que gloire, pour se livrer à l'enthousiasme; la faiblesse ne pourra plus être blessée. Ah! lorsque se dévoilera devant nous Celui qui nous a aimés et qui pour nous s'est sacrifié; lorsque Celui qui s'est montré aux hommes avec la nature créée qu'il doit à sa Mère, se montrera à nous avec la nature divine et créatrice qu'il conserve dans le sein de son Père; lorsque, pour l'habiter toujours, l'Eternel entrera dans sa demeure, demeure achevée et embellie, solidifiée par l'unité et revêtue d'immortalité, c'est alors qu'il accomplira toutes choses, qu'on le verra briller partout et que « Dieu sera tout en tous [5]. »

Cette vérité nous est rappelée par la lecture même qu'on vient de faire dans le saint Evangile. Aux chrétiens qui croient en Dieu, qui font le bien et qui nourrissent, comme récompense de leurs bonnes œuvres, l'espoir de la vie éternelle, il y est dit, en effet : « Vous êtes la lumière du monde »; et à l'Eglise universelle, à l'Eglise répandue partout : « Une cité ne saurait être » cachée quand elle est assise sur une montagne [6]. » — « Dans les derniers » temps, était-il dit ailleurs, apparaîtra, établie au sommet des montagnes,

1. Corr. XV, 53
2. Philip. III, 21.
3. Ps. XXIX, 12, 15.
4. Matt. XXV, 34.
5. I Cor. XV, 28.
6. Matt. V, 15.

« la montagne où habite le Seigneur. » C'est cette montagne qui s'est formée d'une petite pierre et qui en grossissant a rempli tout l'univers; et c'est sur elle que se bâtit l'Eglise, impossible à dissimuler.

« On n'allume pas non plus un flambeau pour le mettre sous le boisseau; « on le place sur un chandelier afin qu'il éclaire tous ceux qui sont dans la « maison [1] ». Ce texte vient fort à propos, puisque nous consacrons des chandeliers afin qu'on puisse travailler, à la lumière des lampes qui y seront posées. En effet, tout homme qui fait le bien est un flambeau. Que désigne le chandelier? « A Dieu ne plaise que je me glorifie, sinon de la croix de Notre-Sei- « gneur Jésus-Christ [2] ! » Ainsi donc quand on agit d'après le Christ et en vue du Christ, jusqu'à ne se glorifier qu'en lui, on est le chandelier. Ah ! que ce chandelier projette sa lumière devant tout le monde; que tous voient des actes à imiter qu'ils ne soient ni lents ni secs; qu'il profitent de ce qu'ils voient; qu'ils n'aient pas l'œil ouvert et le cœur fermé.

« Mais le grand Livre qui m'était ouvert et où je fis mes classes, c'était l'Eglise ! Louée soit à jamais cette grande Mère majestueuse aux genoux de qui j'ai tout appris ! Je passais tous mes dimanches à Notre-Dame et j'y allais le plus souvent possible en semaine. J'étais alors aussi ignorant de ma religion qu'on peut l'être du bouddhisme, et voilà que le drame sacré se déployait devant moi avec une magnificence qui surpassait toutes mes imaginations. Ah ! ce n'était plus le pauvre langage des livres de dévotion ! C'était la plus profonde et la plus grandiose poésie, les gestes les plus augustes qui aient jamais été confiés à des êtres humains. Je ne pouvais me rassasier du spectacle de la messe et chaque mouvement du prêtre s'inscrivait profondément dans mon esprit et dans mon cœur. La lecture de l'Office des Morts, de celui de Noël, le spectacle des jours de la Semaine Sainte, le sublime chant de l'*Exsultet*, auprès duquel les accents les plus enivrés de Sophocle et de Pindare me paraissaient fades, tout cela m'écrasait de respect, de joie, de reconnaissance, de repentir et d'adoration! Peu à peu, lentement et péniblement, se faisait jour dans mon cœur cette idée que l'art et la poésie sont aussi des choses divines, et que les plaisirs de la chair, loin de leur être indispensables, leur sont au contraire un détriment. Combien j'enviais les heureux chrétiens que je voyais communier ! Quant à moi, j'osais à peine me glisser parmi ceux qui à chaque vendredi de Carême venaient baiser la couronne d'épines. »

(PAUL CLAUDEL, *Ma Conversion* dans la *Revue de la Jeunesse*, du 10 oct. 1913).

1. Matt. V, 15.
2. Gal. VI, 14.



LE CHANT DANS LA LITURGIE

LE « GLORIA IN EXCELSIS »

Hymnus Angelicus.
Doxologia major.

LE chant du Gloria suit immédiatement dans la messe celui du Kyrie. Cette hymne est la traduction d'un chant grec fort ancien, faisant partie de ces cantiques spirituels ou *psalmi idiotici* que les premiers chrétiens sur l'invitation de saint Paul aimaient à composer et à chanter ensuite dans les réunions privées [1]. Les psaumes demeuraient toujours le fond de leurs prières [2] ainsi que nous le constatons à chaque instant dans la liturgie ; mais à certains moments comme le dit si bien l'auteur de la « Prière Antique », « l'inspiration s'emparait de ces âmes régénérées et rivalisant alors avec le chantre sacré, ces âmes chantaient, elles aussi, et traduisaient en accent nouveau les sentiments de piété qui débordaient [3] ». Il suffit de lire les Épîtres du grand Apôtre pour se rendre compte de ces scènes fréquentes au début du Christianisme, où l'enthousiasme religieux s'exprimait librement dans les assemblées chrétiennes. Plusieurs de ces cantiques nous ont été conservés, entre autres celui que les fidèles chantaient le soir : φως ἱλαρόν, célèbre dans toute l'antiquité : le *Te Deum*, que l'Eglise entonne encore chaque matin ; le *Te decet laus*, un des plus anciens, dont la mélodie large et solennelle donne aux paroles un caractère de grandeur inexprimable, enfin le plus populaire et sans contredit le plus beau, le *Gloria in excelsis*, vraie perle

1. BATTIFOL. *Hist. du Brév.*, 9.

2. On retrouve dans les Psaumes les différents termes employés dans le « Gloria » : *Laudate Dominum, Benedicite* omnia opera Domini Domino, Venite *adoremus, Adorate* Dominum in monte sancto ejus, Semen Jacob *glorificate* eum, In omnibus *gratias agite*, quoniam magna est gloria Domini (p. 137, 5), etc. Ce sont les mêmes expressions mais s'adressant cette fois à Dieu tel que le Christ l'avait révélé : aux trois personnes de la sainte Trinité, cf. THALHOFER, *Kath. liturg.*, 2 vol., 58.

3. D. CABROL, *Prière antique*, 141.

liturgique [1]. Chantés bien avant l'apparition de ces hymnes à rythme mesuré qui datent du IVe siècle, ces *psalmi idiotici* sont souvent construits sur le modèle des psaumes ordinaires et se composent de versets, divisés parfois en deux parties, dont le rythme libre est basé sur l'accentuation.

On rencontre pour la première fois le texte à peu près complet du « Gloria » dans le traité *de Virginitate*, attribué à saint Athanase (310-370), qui en parle comme d'une prière à dire le matin *(oratio matutina)* [2] avec le psaume LXIIe *Deus, Deus meus* et le *Benedicite*. D'autres documents très anciens comme les *Constitutions apostoliques* [3], du IVe siècle et le *Codex Alexandrinus* du Ve siècle nous la fournissent également : voici quelques détails touchant son introduction dans notre liturgie. Ce qu'il y a de certain c'est qu'en Orient déjà au IVe siècle cette hymne faisait partie de l'office des « Laudes » [4], office qui précédait immédiatement la célébration de la messe. On retrouve d'autre part, dès le VIe siècle, le chant du Gloria dans la liturgie de la messe romaine. Ainsi se trouverait expliqué le passage du « Liber Pontificalis » qui attribue au Pape Télesphore (125-136) l'introduction au moins de la première partie du Gloria dans la liturgie romaine, pour la seule nuit de Noël : *ut ante sacrificium hymnus diceretur angelicus tantum noctu natale Domini* [5]. Il semble bien naturel que l'on ait commencé par cette fête. Sous le pontificat de Symmaque (498-514) l'Eglise en étendit l'usage aux dimanches et jours anniversaires des martyrs (natalitia) [6]. Le « Liber Pontificalis » ajoute que le Gloria venait après le chant du Kyrie et qu'il pouvait être seulement chanté dans la messe célébrée par un évêque. Celui-ci, semblait-il, représentait dans l'Eglise d'une façon plus spéciale les anges [7], ayant pour mission de publier la Gloire de Dieu et de donner la paix aux hommes. Cette hymne aurait été donc, petit à petit, détachée de l'Office et définitivement fixée au commencement de la messe. Ajoutons qu'il se pourrait fort bien, ainsi que nous l'affirme le pseudo-Alcuin, que la seconde partie : *Laudamus te*, etc., ait été traduite et ajoutée par saint

1. *Idem*, 19.

2. ADRIAN FORTESC, *The Mass.*, 240.

3. *Prière antique*, D. CABROL, 152, cf. *en note* la version latine du texte grec donné par les Constit. Apostoliques, L. VII cap. 47. Le texte grec est souvent plus expressif, tel le mot *ὑμνούμενος*, littéralement si le mot était français, *nous te hymnons*, etc... Cette hymne fut composée en cette langue et l'Eglise romaine la chanta dans le texte original pendant plusieurs siècles.

4. Les « Matutinæ » de cette époque, office qui correspond à nos « Laudes ». Nos matines actuelles étaient alors appelées les « Vigiliæ ». Ainsi donc le « Codex Alex. » en parle comme d'une « *ὕμνος ἑωθινός* » et l'Antiphonaire de BANGOR d'une hymne à dire « Ad matutinum et ad Vesperum », cf. THALHOF, *Kath. liturg.*, 60.

5. Lib. Pontific., I, 129.

6. *Ib.*, Lib. Pontif., 57.

7. Apoc., I, 20.

Hilaire de Poitiers (†366) ; ce dernier, lors de son exil en Orient, a dû certainement entendre cette hymne dans le texte original [1].

Le *Sacramentarium Gregorianum*, le document du VI[e] siècle dont nous parlions plus haut, après avoir donné le texte de notre hymne, tel que nous le chantons actuellement, ajoute sous forme de rubrique : *Gloria in excelsis Deo, si episcopus fuerit tantummodo die dominica sive diebus festis ; a presbytero autem minime dicitur nisi in solo Pascha.* Au XI[e] siècle un moine de Reichenau [2] se plaignit publiquement de la défense faite aux prêtres de chanter cette hymne à la messe de Noël, date anniversaire de son inauguration. Il eut plus tard gain de cause et les prêtres purent dans la suite chanter le Gloria aussi souvent que les évêques. Le caractère de *Vox lætitiæ* lui fut cependant conservé, car défense était faite de le chanter durant l'Avent et la Septuagésime [3]. On orna de gloses comme on fit pour d'autres pièces liturgiques le texte de cette hymne [4] : le Gloria *Marianum* farci en l'honneur de la sainte Vierge fut principalement célèbre [5].

L'endroit que le Gloria occupe actuellement après le chant du Kyrie provient d'un arrangement assez ordinaire [6] dans la liturgie. On trouve en effet dans différents rites, après une série d'invocations ou oraisons jaculatoires, un chant d'ensemble exécuté par tout le chœur qui résume dans une formule finale les sentiments exprimés précédemment. En outre, ne semble-t-il pas que le chant du Gloria ait sa place bien marquée après le Kyrie ? Après s'être adressée à la sainte Trinité par une triple invocation répétée trois fois, pour obtenir pitié et miséricorde, l'Église consciente du pardon reçu chante en l'honneur de ces mêmes trois Personnes divines un cantique de joie et de triomphante allégresse [7]. Le célébrant, en entonnant cette hymne, lève les mains et les yeux vers le ciel pour exprimer davantage la reconnaissance et la jubilation qui remplissent à ce moment son âme. Pour goûter pleinement les sentiments qui animent le beau chant du Gloria, il importe, pendant son exécution, de se placer devant la plus grande des réalités, la sainte Trinité, regar-

1. THALHOFER, *Kath. liturg.*, 60 et ADR. FORTESC, *The Mass.*, 239.
2. GRANCOLAS, *Liturg. anciennes*, 471.
3. MICROLOGUS (XII[e]), C. 2, dans Zaccharia, *Biblioth. ritual.*, 2 vol, F. 52.
4. GRANCOLAS, *Liturg. anc.*, 473.
5. Voici comment il se terminait : suscipe deprecationem *(ad Mariae gloriam)*, quoniam tu solus sanctus *(Mariam sanctificans)*, quoniam tu solus Dominus *(Mariam gubernans)*, tu solus altissimus *(Mariam coronans)*. Malgré la défense faite par Rome en 1570 de chanter à la messe ces cantiques farcis, la vogue toute particulière du Gloria de la sainte Vierge fut cause de la rubrique spéciale imprimée de nos jours encore dans le Missel : « sic dicitur *Gloria in excelsis* etiam in missis Beatæ Virginis quando dicendum est ».
6. ADRIAN FORTESE, *The Mass.*, 243.
7. THALHOFER, *Kathol. liturg.*, 60.

dant des yeux de la foi Dieu le Père, le souverain maître, créateur de tout l'univers; ayant à sa droite le Christ son fils, le roi et le prêtre, tout en étant la victime s'immolant encore chaque jour pour nous sur l'autel; et au milieu formant le trait d'union entre le Père et le Fils, la troisième personne, le Saint-Esprit. Car telle est bien dans son ensemble la pensée dominante de cette hymne que les Grecs ont appelée pour cette raison la « Doxologia major ».

Le sens de la première partie qui se limite à ces mots : Δόξά εν ὑψίστοις δεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη εν ἀνδρώποις εὐδοκίας, varie suivant que l'on place ces paroles dans la bouche de l'Ange ou de celle de l'Église. Dans le premier cas, et l'on sous-entend εςτι, l'ange loue Dieu pour la gloire immense qu'il reçoit au ciel, *in excelsis*, par le fait de la naissance de son Fils sur la terre, naissance qui procure à tous les hommes une paix réelle et véritable. Dans le second cas, et l'on sous-entend alors εστω, l'Église entonne en l'honneur de Dieu un cantique de louange : Que gloire soit à Dieu qui trône dans les cieux, τῳ οντι εν ὀψίστοοις! Que gloire lui soit rendue par cette nouvelle offrande faite chaque jour sur l'autel, et qu'une paix plus large et plus profonde remplisse l'âme de ceux qui y assistent! Le désir, manifesté par Dieu, d'être loué par les hommes, est en quelque sorte réalisé dans la seconde partie : *Laudamus te, Adoramus te, Benedicimus te*, etc., formant une série d'invocations qui développent la pensée de l'Ange. Le sens liturgique de cette cantilène variera encore d'après l'époque de l'année liturgique, car, pénétrée du sens catholique, l'âme chrétienne interprétera différemment les paroles de cette hymne un jour de Noël, de Pâques ou de Pentecôte, et sans qu'il faille en farcir le texte de gloses appropriées à ces fêtes, elle saurait les y mettre et en réalité elle les chante dans le fond de son être.

L'ensemble de ce cantique dénote bien réellement le caractère de simplicité et de spontanéité de ces anciennes mélopées qui entouraient le berceau du Christianisme. C'est la prière jaillissant naturellement du cœur, l'effusion d'une âme sans détour, allant droit au but sans effort et arrivant malgré sa simplicité d'allure au sommet même de l'inspiration : *nobilior (hymnus) requiri nequit*, dit avec raison le cardinal Bona, *antiquitate, usu, laudibus, excellentia eorum (quæ continentur) et sublimitate* [1].

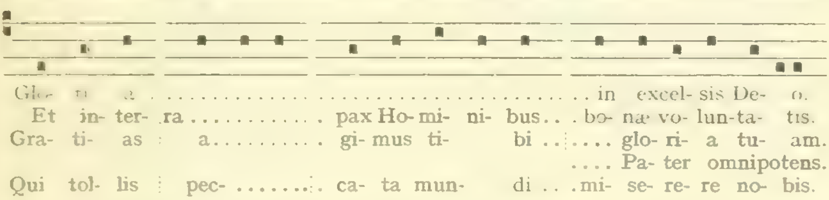
Cette hymne fut toujours considérée comme un chant d'allégresse : toute la tradition le prouve [2]. Victor de Vite, parlant des martyrs de Carthage, raconte qu'ils marchaient à la mort en chantant le Gloria. C'est

1. *Bona*, III, 81.

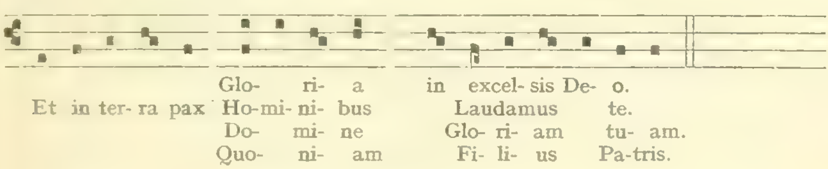
2. Au temps de saint Jean Chrysost. (350) on chantait le Gloria en action de grâce « dum gratias agimus, dicimus Gloria in excelsis Deo », et sous Grégoire de Tours, après la découverte inespérée des reliques de martyrs, l'évêque entonna solennellement avec son clergé cette hymne que le peuple enthousiasmé acheva; Charlemagne fut reçu par Léon III aux portes de Rome au chant joyeux de ce cantique.

bien là, au reste, comme nous le verrons, le caractère des différentes mélodies qui accompagnent le texte.

La phrase musicale de ce chant est, en général, d'allure fort simple; d'ordinaire c'est le genre antiphonique où les neumes élémentaires se mêlent en petit nombre au chant purement syllabique, exception faite de l'une ou l'autre de ces pièces : le Gloria V, par exemple, qui est beaucoup plus orné. A l'origine, le chant en dut être forcément très simple, vu qu'il était exécuté à l'autel par le clergé entourant le célébrant et il en fut ainsi pendant plusieurs siècles. La mélodie du Gloria XV entièrement syllabique peut servir de base et semble être une des plus anciennes [1]. Elle est construite à l'instar de la mélopée psalmique du IVe mode ayant son intonation, sa dominante et ses cadences intermédiaires ou finales :



L'exécution de ce morceau devra être pleine de fraîcheur et de légèreté; le mouvement de la phrase musicale, tout en n'étant jamais précipité, devra plutôt être rapide que lent. Le Gloria XI pour le dimanche est construit à peu près de la même manière; l'allure générale est cependant plus libre et l'expression plus grande :



En général, pour réussir dans l'exécution de ces mélodies, il sera nécessaire d'attirer l'attention des chantres sur l'importance capitale de la diction du texte, car c'est ici l'élément essentiel qui doit communiquer la vie à l'élément mélodique. Les divisions ménagées dans la portée par les Pères de Solesmes offrent évidemment de grandes facilités [2], surtout pour le chant d'un chœur ou d'une schola. Mais ce n'est pas là une base

1. On la trouve au Xe siècle, de même les « Gloria » 1, 4, 6, 11, 14. Sont du XIe siècle, les Gloria 3, 9, 18, enfin du XIIe-XIIIe, les Gloria 2, 5, 7, 12.

2. On pourrait en dire autant des différents points rythmiques, tout comme pour les barres qui marquent la mesure dans le chant figuré; ces détails peuvent servir grandement pour obtenir l'unité dans un chœur; s'arrêter là cependant serait regrettable et ne serait pas de l'art. Il faut envisager l'ensemble et chanter non les formules mais la pensée et y faire vibrer son âme.

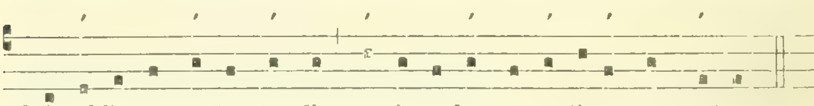
suffisante, car pour chanter avec âme et prier en chantant il faut se pénétrer de la pensée inspiratrice de la mélodie. La planche coloriée indique par un point rouge les divisions logiques du texte, non pas qu'il faille s'y arrêter, mais il suffit de les faire ressortir comme dans une diction intelligente et parfaite. Ces divisions sont surtout importantes pour le groupement des neumes qui composent la phrase musicale. Les chants liturgiques que nous offrent le Graduel et l'Antiphonaire se présentent régulièrement sous trois formes différentes :

1. La *forme syllabique*, comportant généralement une note par syllabe ;

2. La *forme antiphonique* (plus ou moins ornée), où se rencontre un certain nombre de neumes élémentaires : podatus, clivis, etc. ;

3. La *forme mélismatique*, très ornée, du genre alleluiatique ou responsorial.

Dans le *chant syllabique* le groupement des notes se fait grâce au groupement logique des mots. le Gloria pascal de la planche coloriée ne nous donne pas d'exemple à ce point de vue. En voici un tiré du Gloria XII :



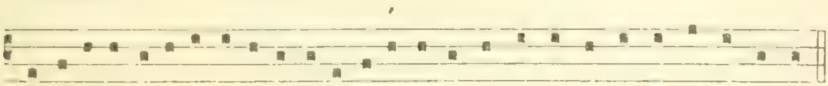
La valeur indifférente des notes est déterminée par les syllabes correspondantes ; l'expression de la phrase mélodique découle ici du texte bien compris et bien dit, la mélodie ne fait souvent que développer quelque peu l'accent expressif de la phrase grammaticale.

Pour le *chant neumatique*, si fréquent dans le genre responsorial, le groupement des neumes est déterminé par la position que ces neumes occupent dans l'ensemble de la phrase musicale. Le texte n'intervient ici que rarement ; la plupart du temps il doit céder le pas à la mélodie qui a été en de multiples endroits composée indépendamment de ce texte. La valeur indifférente des notes est fixée par la position que ces notes ont reçue dans la mélodie : tantôt c'est une note d'accent plus ou moins forte, ou bien encore une note finale plus ou moins douce. L'accent expressif de la mélodie, le plus souvent ici purement musical, demande pour être déterminé l'étude de la phrase mélodique. Régulièrement l'accent musical le plus important se trouve dans le groupe le plus élevé ; nous aurons l'occasion d'approfondir ce détail quand nous parlerons de l'Alleluia.

Entre ces deux extrêmes se place le *genre* que nous appelons *antiphonique* parce qu'il est communément réservé au chant des antiennes : la mélodie syllabique dans ces pièces se combine avec le chant neumé,

tel le Gloria de notre planche[1]. Le groupement de la notation est fixé d'ordinaire par le texte, exceptionnellement par la position des neumes :

Eléments de la mélodie.



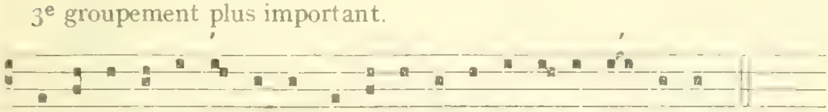
1er groupement.

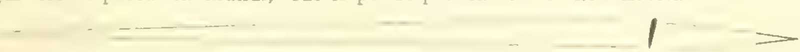


2e groupement.



3e groupement plus important.



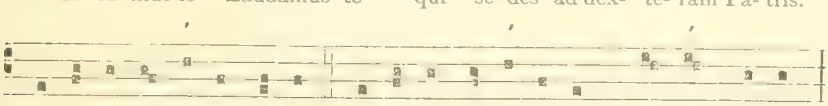


Unité du grand rythme : la phrase.



Autres exemples :





L'expression du texte se trouve renforcée par la mélodie dont l'accent musical concorde généralement avec l'accent expressif du texte. Parfois cependant le sentiment qui est l'âme de la musique se fait entendre d'une autre manière. Il modifie à son profit l'accentuation régulière

1. Nous tenons à la disposition de ceux qui en feront la demande des exemplaires des différentes planches coloriées parues dans la revue.

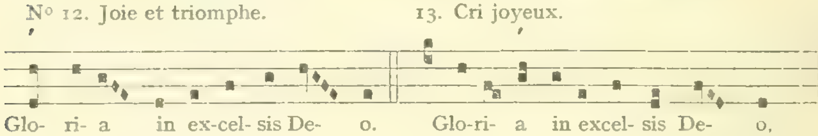
du texte. La mélodie débute sur une note élevée, ou met en relief telle ou telle syllabe, marquant par là la joie ou le triomphe ou tout autre sentiment qui vient s'ajouter à la pensée générale de la phrase. Il y a souvent, dans ce cas, désaccord entre l'accentuation du texte et celle de la mélodie : c'est cette dernière qui l'emporte et qu'il faut faire ressortir, parce que plus expressive et donc plus importante.

Le chant si simple des différentes intonations du Gloria peut fort bien servir d'exemple à ce point de vue :

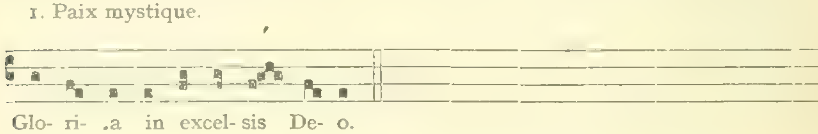
Nº 12. Grave et solennel. Nº XI. Pieux.



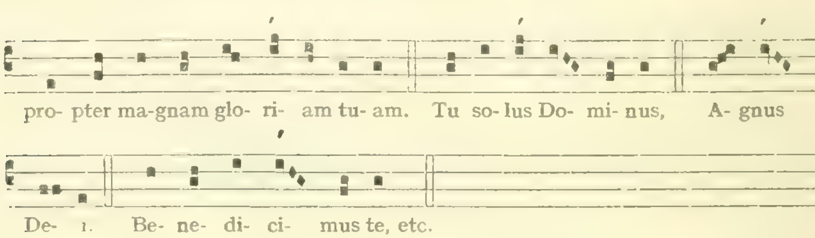
Nº 12. Joie et triomphe. 13. Cri joyeux.



1. Paix mystique.



On constate également que la mélodie sans vouloir exprimer un sentiment bien précis, indique cependant une accentation autre que celle indiquée par le texte. C'est encore cette première, celle indiquée par les neumes, qu'il faut faire ressortir dans l'exécution. Ce n'est pas que le principe du rythme varie, mais seulement l'application qui tantôt se base sur le texte, tantôt sur les neumes. Ex. :



En pratique dans l'exécution de ce beau morceau de plain-chant il importe :

1. De se rendre bien compte du texte afin d'en pénétrer le sens et nous insistons sur ce point, car il ne s'agit point ici de faire œuvre d'archéologue, mais bien plutôt de chanter l'idée que revêtent les notes et de prier Dieu.



IMP.-LITH. GIELE, LOUVAIN.

Prop. D. Ild. Dirks O. S. B.



Bijlage van het " Liturgisch Tijdschrift " nr 6, 1913.

Bijlage van het " Liturgisch Tijdschrift " nr 8, 1913.

Kyrie IX. van de Allerh. Maagd. (XII[e] e.)



Bijlage van het „Liturgisch Tijdschrift", nr 5, 1913.

Supplément au no 6 des „Questions Liturgiques „

IMP.-LITH. GIELE, LOUVAIN.

2. De faire le groupement des notes en se basant sur le texte.

3. De maintenir intimement unies les notes de chacun de ces groupes simples ou composés, le style lié étant de rigueur.

4. D'aller d'un groupe à l'autre sans heurt et sans secousse, se gardant de donner à chaque note accentuée la même force. Il ne faut pas ici chanter artistement chaque groupe, mais moduler la phrase, cette unité mélodique dont le seul et unique accent expressif centralisateur détermine le mouvement général et la valeur des accents secondaires.

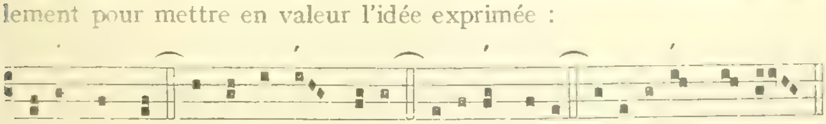
Quant à la *structure mélodique* de ce chant, remarquons :

A. La division en quatre parties du Gloria :

1. Gloria in excelsis... gloriam tuam;
2. Domine Deus... omnipotens;
3. Qui tollis peccata... Patris.;
4. Quoniam tu solus... Amen.

La tonalité générale très élevée de la 2e et de la 4e partie contraste agréablement avec la 1re et la 3e, dont la mélodie plus grave est calme tout en restant joyeuse. La première partie toutefois, s'accentuant vers la fin, prépare et amène la seconde.

B. L'heureuse alternance entre les différentes phrases mélodiques qui composent chacune de ses parties ; la planche coloriée avec ses teintes plus ou moins renforcées fait bien ressortir ce détail. Dans l'ensemble la beauté expressive des diverses mélodies du Gloria, et tout spécialement du Gloria pascal, se dégage de la grande richesse musicale dont on a revêtu le texte de cette hymne, de ce caractère de souplesse et de naturel qui met si admirablement ici en lumière la pensée souvent si élevée et si profonde, et enfin de cet heureux mélange de piété calme et sereine unie à un enthousiasme délirant. Pour la richesse mélodique qu'il suffise de dire que chaque petite phrase forme souvent à elle seule un vrai petit chef-d'œuvre d'expression, le texte et la mélodie s'entr'aidant mutuellement pour mettre en valeur l'idée exprimée :



Et entre ces phrases quel enchaînement parfait, la finale d'une de ces courtes incises amenant naturellement le début de la suivante, à telle enseigne que l'ensemble reste cependant un tout, un chant.

Une autre qualité, qui donne à ces mélodies une physionomie toute particulière, est l'absence complète de tout artifice ou combinaison. Ici rien de gênant ou de lourd ; la marche est libre, dégagée : c'est le cœur qui chante et le cœur n'aime guère les retards : il dit simplement

mais nettement aussi ce qu'il ressent et ce qui est sa joie. D'où cette simplicité naturelle dans l'ensemble de ces compositions, ce qui est bien la perfection dans l'art.

Cette hymne est en quelque manière le chant de l'amour, où les fidèles s'excitent mutuellement à louer Dieu, l'un chœur alternant avec l'autre. Et à ce sujet, qu'il n'y ait pas dans l'exécution de trop grandes pauses entre les différentes reprises : ce serait briser le rythme et partant l'enthousiasme. Les deux chœurs se réunissent pour chanter ensemble l'Amen final qui demande de l'ampleur et une grande unité.

Comment s'étonner ensuite que ces mélodies, si simples en apparence mais si profondément belles et religieuses, aient toujours été tant aimées? On raconte que le grand Gevaert, après ses longues et fatigantes répétitions au Conservatoire de Bruxelles, rentré chez lui, se reposait en feuilletant doucement son Graduel. La grande simplicité jointe à l'exquise délicatesse des mélodies qu'il renferme était pour lui plus qu'un charme : ces formules musicales lui procuraient le calme et le bien-être. C'est bien là ce que produit sur l'âme le chant de ces hymnes. Tout en étant incomparable par l'ampleur de la phrase, la majesté, la profondeur des sentiments et la sublimité de l'élan [1], ces mélodies ont pour effet immédiat de donner la paix à l'esprit. La nature même de ces modulations ignore tout ce qui est par principe un élément de trouble et de surexcitation.

Ces chants, en outre, produisent un raffermissement de la foi dans les âmes et à ce point de vue, ils furent dans l'Église pendant des siècles le moyen le plus puissant pour former les peuples. N'avons-nous pas ici véritablement le chant de la foi? N'est-ce pas le dogme chanté, confessé publiquement, formant un continuel enseignement? Les voix frappant l'ouïe amènent en même temps la vérité dans les cœurs, « car ce n'est pas tant la mélodie qui me touche, dit saint Augustin, que ce qui est chanté ». La douceur de ces modulations, l'expression si véritablement naturelle, l'onction de ses formes musicales qui pénètre et qui convertit, la force entraînante de ces élans, tout concourt à obtenir ce résultat et partant à sanctifier les masses. Et au point de vue social, quel lien d'union! Par le chant liturgique l'Eglise atteint jusqu'aux cœurs avec son esprit et ses maximes ; elle les réunit autour d'un même centre, le Christ, qui devient ainsi le lien d'amour produisant en tous et partout l'union.

« Exerçons, comme le dit Tinel, notre art avec respect, et pour ainsi dire à genoux, comme Fra Angelico. L'art est le souvenir de la présence de Dieu » et s'il en est ainsi pour la musique en général, à combien plus forte raison pour le chant de notre Mère la Sainte Eglise ! »

D. Ildephonse DIRKS. O. S. B.

1. *Musicol.* Ambros.



LITURGIE CATHOLIQUE

PAR DOM M. F. FESTUGIÈRE

La direction de la *Revue de Philosophie*[1] faisait preuve de perspicacité et d'esprit d'observation en proposant comme sujet dans ses séries d'études sur l'expérience religieuse « la nature de la Prière rituelle et des fonctions liturgiques ; leur rôle, leurs effets psychologiques dans les assemblées des fidèles catholiques, chez les moines, et même en particulier chez les contemplatifs parvenus aux degrés supérieurs de l'oraison mystique ». Maintenant que la Liturgie ne se résigne plus à être une formule inoffensive et un cérémonial inopérant, mais réclame bruyamment ses droits et ses prérogatives dans le domaine de la piété et de la science ecclésiastique, il est juste que des savants catholiques examinent scientifiquement ces prétentions, approfondissent les problèmes qu'elles soulèvent, signalent les exagérations éventuelles, montrent la question sous tous ses aspects et dans toutes ses applications. En répondant à l'invitation de la *Revue de Philosophie* dans l'étude que nous signalons, Dom Festugière a magistralement comblé cette lacune : son ouvrage inaugure la phase scientifique du mouvement liturgique. Le nom de l'auteur est inconnu de la plupart de nos lecteurs. Absorbé depuis plusieurs années par ses études de philosophie et de psychologie religieuse, il ne s'était laissé distraire qu'accidentellement de ses travaux favoris. Mais quand la liturgie se présenta à lui sous son aspect psychologique, avec toute l'ampleur que comportait le sujet proposé, il se laissa séduire et concentra sur elle toutes les ressources d'une culture philosophique complète servie par une richesse d'information qui ne laisse rien à désirer.

Doué d'une puissance d'unification surprenante, il a embrassé dans une vaste synthèse toute l'étendue du sujet si neuf et si complexe cependant

1. Publié à Paris, paraissant tous les mois par fascicule de 112 à 128 pages ; fondée en 1900, dirigée par l'abbé Peillaube, professeur de psychologie à l'Institut catholique de Paris. — Prix de l'abonnemedt : France 20 francs ; Union postale 25 francs. — S'adresser Bureau de la Revue, 31, rue Jacob, Paris (VI[e]).

Les multiples éléments du problème y sont observés avec exactitude, choisis avec discernement, classés avec méthode.

Voici la conception générale de l'ouvrage (p. 6) :

« Je n'offre pas au public le plaisir d'une promenade autour d'un monument achevé et la jouissance de quelques beaux points de vue. J'ose l'inviter à une excursion austère dans un chantier de construction, d'où les échafaudages n'ont même pas disparu.

Toutes les parties de mon travail n'ont pas, d'ailleurs, été amenées au même point. J'ai tâché d'embrasser et d'esquisser dans un *sommaire* relativement détaillé toute l'économie de la question de la liturgie. Dans ce sommaire, j'ai choisi un *chapitre* pour en faire l'objet d'une étude plus développée.

Le premier devoir qui m'incombe est de justifier les idées qui m'ont guidé dans toute cette entreprise. A cette justification préalable, je consacrerai *l'Introduction.* »

Dans l'introduction (p. 6 à 28), l'auteur pose le problème avec une probité et une précision qui ne se démentiront plus :

« L'individualisme prêché et codifié par la Révolution a enfoncé des racines profondes et vivaces là où l'individualisme de la Réforme n'avait fait que s'insinuer, et les tendances générales introduites dans les mœurs politiques et privées ont naturellement réagi sur les habitudes de la piété. La pensée moderne conçoit assez volontiers que l'homme individuel isole sa religion de celle de ses semblables. On demeurera sans doute attaché aux formules dogmatiques; on continuera d'accomplir les actes essentiels du culte. Mais on se pliera sans conviction et sans souplesse aux exigences de certaines pratiques externes, sans cordialité et sans goût aux communications, jugées un peu banales et vulgaires, de la prière sociale. Chez la plupart des fidèles que nous avons en vue, ces impressions, ces préventions et ces méfiances restent à l'état irraisonné, subconscient si l'on veut, — bien que pratiquement très influentes sur leur manière de se conduire. Chez quelques-uns, elles prennent une forme réfléchie, qui n'est pas sans causer à leurs âmes quelque malaise. Tout de même, pensent-ils, les protestants n'ont-ils pas un peu raison? La religion de l'esprit ne s'oppose-t-elle pas, du moins dans une certaine mesure, à la religion des rites, la vie intérieure, aux observances externes? A notre époque on parle beaucoup de mysticisme; mais comment concilier une tendance qui poursuit et obtient, dans le silence et l'immobilité, l'union immédiate avec Dieu, et une activité qui multiplie l'image, la parole et le geste pour le glorifier? La liberté qui se pose en condition nécessaire à la sanctification des âmes ne proteste-t-elle pas contre une législation rituelle qui leur impose sa vigilante contrainte, et la spontanéité de la vie spirituelle se peut-elle accommoder de la tutelle, que disons-nous, de la coercition d'un formulaire officiel? »

Le sommaire (p. 29-110). A donner à tous les points envisagés le développement qu'ils comportaient, l'auteur eût dépassé de beaucoup les cadres fixés. Il a préféré construire un vaste plan d'ensemble où se trouvent condensées et brièvement esquissées toutes les questions d'histoire et de psychologie qui intéressent son sujet.

La lecture de son sommaire ouvre devant l'intelligence des horizons qui se succèdent dans un ordre parfait. L'un corrobore les leçons que l'autre a données. Un livre où chaque proposition serait patiemment étayée et longuement exposée ne produirait pas la même impression. Il donnerait moins à réfléchir.

Quelques citations mettront plus en relief les pensées maîtresses de l'auteur. Il résume en ces mots la mission de la liturgie dans l'Eglise : « En même temps qu'elle invoque Jésus, elle est chargée de continuer à la fois réellement et mystiquement sa présence, son action et sa parole parmi les hommes. » Il a écrit précédemment : « Dans la liturgie, il y a *de la vérité*, et elle fait vivre notre intelligence ; il y a un pouvoir de *moralisation*, et elle contribue à l'éducation de notre volonté ; il y a des biens précieux, des objets et des motifs d'amour, et elle alimente d'une façon très réelle nos besoins d'affection ; il y a à profusion *de la beauté*, et elle se sert des arts pour conduire les âmes à l'idéal évangélique ; il y a *une haute sagesse pratique*, et, grâce à ce don, elle devient la modératrice de notre piété ; il y a enfin une admirable *méthode d'ascèse*, et elle trace aux chrétiens l'itinéraire annuel de leur rénovation morale et spirituelle. »

Voici une définition qu'il est bon de retenir : « La liturgie, considérée dans ses effets psychologiques et moraux, se définit comme *la méthode authentiquement instituée par l'Eglise pour assimiler les âmes à Jésus*. » Encore une autre : « C'est la liturgie qui, en qualité de principal instrument de la tradition, est dépositaire de la semence évangélique ; c'est elle qui continue quotidiennement, le long des siècles, le geste du semeur. » Et je termine par ce tableau de la communion des saints en exercice dans la liturgie : « La conscience de la *continuité traditionnelle* dans laquelle il (le chrétien) est inséré le relie aux générations des morts et lui fait prendre appui sur tous ceux qui l'ont précédé dans les voies où, à son tour, il est engagé. *Autorité et tradition* parce qu'elles sont sociales et catholiques, le solidarisent avec tous les coreligionnaires vivants qui, sur toute la surface du globe, se laissent emporter par le même rythme du cycle liturgique, et qui, saison par saison, jour par jour, célèbrent les mêmes fêtes, méditent les mêmes mystères, vénèrent les mêmes saints, communient aux mêmes sentiments. »

En toute vérité, l'étude de Dom F. est magistrale : nous ne craignons pas de dire que c'est un évènement d'une portée immense dans le domaine de l'ascèse catholique. Il est superflu pour les *Questions liturgiques* d'y donner une adhésion enthousiaste et sans réserve : les grandes thèses liturgiques que nos lecteurs connaissent y sont exposées philosophiquement et développées avec une logique implacable et une dialectique pénétrante ; le tout dans un style noble et savoureux, avec des reliefs et des nuances d'une exquise délicatesse. A tous les lecteurs consciencieux de Dom F. nous osons promettre des heures instructives et délicieuses.

Certes ce n'est pas un livre timide : l'auteur ne dissimule pas la franchise de ses idées ; il ne les enveloppe pas dans des formules vaporeuses et des contours flous qui, en les rendant moins incisives, les eussent aussi rendues moins claires. Aussi les piétons des sentiers battus et les prudents jusqu'à l'inaction et la banalité feront mieux de ne pas le lire. Mais le monde qui pense et qui veut admirera cette probité intellectuelle qui ne se dément

jamais. A ses yeux, la vérité ne peut connaître d'adversaire; et cette conviction le rend ingénu et sincère jusqu'à la candeur. Je ne lui connais qu'un excès de courtoisie : aux passages délicats, discrètement il pousse du coude ses lecteurs plus fidèles et leur fait ses confidences au bas des pages.

Malgré ses intentions pacifiques, l'auteur n'évitera pas la polémique. La restauration liturgique heurte de front trop de préjugés pour qu'il en soit autrement. Instructives et réconfortantes sont, à ce point de vue, les pages si sincères que publiait, dans les *Études*, le Père Dudon S. J. sur l'*Apostolat eucharistique du P. Léonard Cros, S. J.* († 1913). Il y a quarante ans, ce précurseur entreprit une inlassable campagne en faveur de la Communion quotidienne et précoce ; il rencontra dans la Compagnie de Jésus et en dehors une opposition tenace et presqu'officielle. Avant de mourir, il a vu Pie X consacrer et dépasser encore les idées pour lesquelles il avait vaillamment combattu.

« Le Saint Père daigna m'en exprimer sa vive satisfaction et termina cette partie de l'entretien en déclarant que le moyen le plus sûr de préserver le peuple de l'indifférence religieuse est de lui donner un rôle actif dans l'exercice du culte. »

(Card. MERCIER, *Œuvres pastorales*, t. I, p. 322.)

* * *

« C'est parce que la communion se lie si étroitement à la consécration ou au sacrifice que les fidèles ne sauraient mieux communier qu'après la communion du prêtre. Autrefois ils ne communiaient guère à un autre moment.

« Toutefois, en quelque temps que l'on s'approche de la Sainte Table, il faut toujours se souvenir que la communion est une dépendance de la Messe et sert à nous en approprier les fruits. »

(Mgr STILLEMANS, *Mandement*, 26 février 1908).



NOTES ET INFORMATIONS

La liturgie et les dévotions. C'est un sujet assez scabreux qu'on ne peut guère traiter que dans une revue ecclésiastique. Aussi est-ce un vrai soulagement de trouver une étude sur ce sujet écrite en latin dans les *Ephemerides Liturgicae* de Rome dont on connaît l'autorité. Nous signalons tout particulièrement aux lecteurs les moyens proposés pour associer le peuple à l'office divin, pour remettre en honneur la messe paroissiale et les Vêpres, pour réveiller la vie paroissiale par la liturgie. On voit que le nombre des utopistes grandit tous les jours.

Voici les principaux extraits de cet article :

DE QUIBUSDAM IN PRAXI LITURGICO-PASTORALI DEFECTIBUS, SUPPLENDIS ET REFORMANDIS, CUI SEQUUNTUR ALIQUAE OBSERVATIONES DIRECTIONIS.

I.

De [illegible] et necessitate restituendae antiquae consuetudinis celebrandi officia divina in ecclesiis parochialibus, diebus dominicis et festivis.

Negari non potest, in ecclesia latina progressu temporis multas devotiones piasque consuetudines invectas esse. Quarum numerus nostris maxime temporibus notabiliter crevit. Ubique fere locorum divulgata est hodie devotio Mariana erga beatissimam Virginem, item devotio mense Iunio erga ss. Cor Iesu, mense Octobri devotio Rosariana, pluribus porro in locis mensis s. Ioseph, novendialia exercitia ante festum Nativitatis Domini et Pentecostes, via Crucis, vespertinae adorationes ss. Sacramenti, item menstrua eiusdem adoratio, variae denique processiones, supplicationes multaque alia pia exercitia quibusdam dioecesibus vel regionibus propria. Notandum quoque est omnes huiusmodi devotiones non raro externa cum solemnitate et cum expositione ss. Sacramenti peragi solitas esse. Maior harum pars decursu saeculi praecedentis est invecta, ignotaque antea in Ecclesia erat. Inductio harum devotionum semper pro fine augmentum pietatis christianae in cordibus fidelium habuit. Et sane, effectum non parvi momenti hoc respectu produxisse, nemini ignotum est. Zelatores tamen cultus ecclesiastici et sacrae Liturgiae cultores non parvo cum angore advertunt, multiplicatis

addititiis devotionibus et exercitiis, *liturgicas devotiones*, quae ecclesiastica in significatione « *unice et vere sunt ecclesiasticae* », omnino *neglectas* vel saltem *degradatas esse.* Ratio praesens status publici cultus divini in ecclesiis parochialibus latini ritus nequaquam felix mentique sacrae Liturgiae ac traditioni ecclesiasticae conformis dici potest.

Novissimis his temporibus, dum sancta Mater Ecclesia « instaurare omnia in Christo » desiderat videre, sperandum quoque est, multas obsoletas et neglectas consuetudines pias et leges antiquitatis christianae, praecipue cultum divinum, ordinem divini officii et uniformitatem cultus spectantes in omnibus ecclesiis parochialibus instaurata iri.

Egregium iam hac in re suppeditant argumentum gravissimi momenti decreta, his temporibus edita, ut. v. g. de musica sacra, de restituendo traditionali cantu chorali, maxime autem, de reformatione Breviarii et debito honore in celebrandis diebus Dominicis et feriis maioribus restituendo.

Negari non potest, in ecclesiis ritus orientalis traditionem antiqui cultus liturgici in praxi liturgica praesentem usque in diem fideliter conservari, tam quoad ordinem, quam quoad modum divinorum officiorum, non solum in maioribus, cathedralibus et monasticis, sed etiam in minoribus ecclesiis, in quibus extra-liturgicae devotiones sunt rarae, maxima vero cura directa est quoad stabilem et solemnem celebrationem devotionum liturgicarum i. e. Missae sacrificii et horarum canonicarum. In ecclesiis e contra nostri ritus, occasione introductarum frequentium devotionum extraliturgicarum et omissionis liturgicarum, discrimen inter duos principales Universalis Ecclesiae ritus de die in diem crescere non desinit, illis autem in regionibus, in quibus uterque ritus est permixtus, ingentem inter fideles ritus orientalis admirationem parit. Cumque inter orientales non pauci schismati sint addicti, qui consuetudines Ecclesiae Romanae observationi ac crisi subiicere easque recensere solent, persaepe id accidit, quod illi loco aedificationis, hanc persuasionem, Ecclesiam Romanam a praxi veteris Ecclesiae abiisse, concipiunt. Animadvertentes enim novas tot devotiones, nullum cum Liturgia nexum habentes et defectum devotionum vere ecclesiasticarum, multi ex illis taedio, imo despectu, erga Ecclesiam afficiuntur. Ordinatio itaque huius quaestionis ob ipsum bonum fidei et Ecclesiae decorem necessaria videtur.

Praeprimis itaque discussio exoritur de *restituenda* seu introducenda consuetudine et obligatione *horas canonicas ecclesiis in parochialibus totius Orbis celebrandi*, aliis verbis, quaeritur, *an restitutio vel introductio eiusdem consuetudinis sit possibilis, utilis ac necessaria.* Solutio huius quaestionis praesentis dissertationis obiectum erit.

Cum quavis in dioecesi exiguus exstet numerus ecclesiarum, in quibus de iure horae canonicae solemniter celebrari solent (cathedrales, collegiatae et monasticae), exinde fit, quod minima vix pars fidelium nanciscitur occasionem iisdem horis interessendi imo qualemcumque cognitionem de illis sibi efficiendi. Dum enim aliquot in ecclesiis resonat antiqua laus Dei, ceteris in omnibus, ducentis vel trecentis, quae in dioécesi habentur, perpetuum dominatur silentium et antiquae pietatis christianae vix ullum vestigium invenitur. Nostris, sane, temporibus, ob inopiam cleri parochialis (cum saepe ecclesias parochiales unicus sacerdos inservit), impossibile aut saltem

difficile esset omnes horas canonicas in illis persolvere, attamen possibilis utilis, imo necessaria esset, ut infra demonstrabitur, restitutio antiquae consuetudinis, cantandi non omnes quidem, sed praestantiores et principaliores horas canonicas omnibus in ecclesiis parochialibus saltem diebus dominicis et festivis.

Cum officium *Vesperarum* in praxi liturgica principalem post Missae Sacrificium teneat locum maiorique cum solemnitate celebrari consueverit, sine dubio quaecumque in ecclesia parochiali diebus dominicis et festivis maxime vero pridie eorum, sine ulla difficultate absolvi potest. Maior autem difficultas oritur quoad celebrationem *Matutini*, cum hoc magis sit prolixum et complicatum. Ne autem praestans haec pars divini Officii ob absolutam et perpetuam eiusdem omissionem, obsoleta et ignota apud fideles evadat, opportunum esset, ut saltem in maioribus festis, praecipue omnibus Duplicibus primae classis, nulla in ecclesia parochiali omittatur, in ecclesiis vero, duos saltem sacerdotes habentibus etiam diebus dominicis et festis minoribus cantetur.

Porro, perutile esset impetrare apud Sanctam Sedem indultum vi cuius, ecclesiis in parochialibus, ob commodum et devotionem populi, Matutinum *sine Laudibus* vel *unico ex nocturno* solummodo constans, ut in Officio parvo B. M. V. hoc conficitur, celebrari valeat. Quo enim brevior est devotio, eo solemnius celebrari, populo magis placere et ab eodem libentius frequentari solet [1].

Quo fideles magis frequentent, opportuna etiam esset quaedam augmentatio externae solemnitatis, quacum Matutinum cantari valeat, ut v. g. adhibito a celebrante pluviali, sex candelis in altari accensis praemisso solemni pulsu campanarum, etc.

Ceterum, possibilitas restituendae consuetudinis horas canonicas diebus dominicis et festivis in ecclesiis parochialibus celebrandi, evincitur ex argumento stabilitatis huius praxis *in Ecclesia Orientali*, non solum catholica, sed etiam schismatica, in qua adhuc observatur consuetudo celebrandi omnes horas canonicas in minoribus etiam ecclesiis, maxima vero cum solemnitate celebrandi sic dictas « vigilias » pridie festorum, quae ex cantu Vesperarum, Completorii et Matutini sequentis festi constant [2].

1. Quodsi indultum quoad dictam abbreviationem Matutini pro ecclesiis parochialibus impossibile videretur, desideranda esset compositio specialium brevium seu parvorum Officiorum, a Sancta Sede approbandorum, unico ex Nocturno, ad modum Officii parvi B. M. V. constantium, tempori anni liturgici congruentium, de principalioribus fidei mysteriis v. g. de ss. Trinitate (pro Dominicis per annum), de Resurrectione Domini (pro tempore Paschali), de ss. Eucharistia, de B. M. V., de omnibus Sanctis etc. Duplex ex talibus officii pro fidelibus utilitas proveniret, dum non solum consuetudo primaevae ecclesiae hoc modo instauraretur, sed occasio quoque praeberetur, ad activam populi in cantu psalmorum, hymnorum et aliarum partium Officii participationem. Quod menti Ecclesiae maxime consonum et fovendae pietati perutile esse, nemo negabit.

2. Catholici inhabitantes schismaticas regiones Russiae aedificantur stricta observatione vi celebrandis vespertinis officiis in vigiliis festorum et in sabbatis. Et sane, nonne aedificatione dignum est, videre populum negotia sua deserentem et festinantem ad templa pro assistentia functioni Vigiliarum, quae sollemni cum appa-

Quae dicta sunt de Officio Matutini, eo magis, iuxta sensum Liturgiae, spectant consuetudinem celebrandi sollemnes *Vesperas* omnibus in ecclesiis parochialibus, maxime *primas*, sine quibus solemnitas quasi abbreviata et mutilata videtur, cum suo careat principio liturgico. Ceterum, ratio conservandae unitatis cum ecclesia orientali et ratio uniformitatis, tam necessariae in omnibus et singulis provinciis ac dioecesibus ritus latini clamant pro restauranda debita hac in re disciplina. Sunt etenim dioeceses, in quibus primae Vesperae numquam in ecclesiis celebrantur, ideo populo prorsus sunt ignotae. E contra, inveniuntur dioeceses et provinciae, in quibus vi constitutionum synodalium vel ordinationum episcopalium quovis sabbato et pridie festorum sollemnia necessario celebrantur. Talis discrepantia uniformitatis et unitatis tam in gravi re cultus divini, nequaquam desideranda ac tolerabilis dici potest. Unicum autem contra hunc defectum remedium superest : communis, obligans omnes ecclesias parochiales lex quoad consuetudinem celebrandi solemnes Vesperas in sabbatis et vigiliis solemnitatum. Ad promovendam tamen solemnitatem devotionis vespertinae et adhortationem fidelium ad frequentandum illam, opportunum ac perutile esset sequentibus uti remediis :

a) Vesperas pridie festi celebrare *hora tardiori*, dum, scilicet, fideles a negotiis diurnis in agris et fabricis liberi fiunt, id est ad occasum vel post occasum solis.

b) Saltem in vigiliis festorum Salvatoris cum *expositione Sanctissimi Sacramenti*, aliis vero saltem cum benedictione Eiusdem in fine, celebrare;

c) Quantum possibile, *maiori cum solemnitate* externa absolvere, ut v. g. praemisso solemni sonitu campanarum, accenso maiori numero candelarum, adhibita thurificatione ad Magnificat etc., ut moris est in ecclesiis Orientalium. Denique, ad promovendam pietatem fidelium, Vesperas frequentantium, quasdam gratias spirituales seu *indulgentias* apud Sanctam Sedem erogare.

His itaque in conditionibus Devotio vespertina pridie festorum sollemnium ac Dominicarum, cum frequentia fidelium magnaque utilitate spirituali ubique celebrari posset.

Pro coronide dissertationis huius adiiciendum est aliquid de *horis minoribus* in ecclesiis parochialibus celebrandis. Quaeritur nempe, *an cantus earundem sit possibilis, utilis et necessarius?*

Fatendum inprimis est, in documentis antiquarum synodorum, tam provincialium, quam dioecesanarum, inveniri vestigia, horas minores in ecclesiis parochialibus publice olim cantatas fuisse. Mutatis tamen conditionibus hodiernis, praecipue spectato imminuto numero cleri parochialis mul-

ratu universi cleri, frequenti thurificatione adhibita, choris praepulchre psalmos cantantibus, celebrantur? Scribens haec, quodam in pago russiaco sponte commorans, animadverti, ferialibus quoque diebus, summo mane, audiri sonum campanae maioris, ad Matutinum invitantis. Similiter in America quovis sabbato horis vespertinis, dum populus ab operibus ex agris et fabricis redierit, solemnes devotiones in ecclesiis, multo cum concursu fidelium, celebrantur, cum concione et benedictione SSmi. Una occasione ceteri sacerdotes confessionibus fidelium usque ad [s]eram horam occupantur. Nonne hoc communi imitatione dignum?

tiplicatisque curis spiritualibus, restitutio huius, licet tam laudabilis, consuetudinis, difficilis et onerosa, imo superflua videretur, eo magis, quod loco horarum bene substitui posset cantus a populo sic dicti Officii parvi seu horarum parvarum de ss. Corde Iesu (approb. a S. R. C. et publicae recit. concess. d. 20 Feb. 1901) vel de Immaculata Conceptione B. M. V. (Salve, mundi Domina) de ss. Sacramento vel de aliis mysteriis, tempori vel festo congruentibus. Cum vero omnes fere nationes Officiorum horum interpretationes habeant, ideo non parvo cum fructu spirituali ante initium principalis Missae parochialis diebus Dominicis et festivis decantari possent. Tali modo memoria veteris consuetudinis ecclesiarum restitueretur et facile in praxi in posterum observaretur.

Omnibus his praemissis iure merito concludendum videtur : *restitutio antiquae consuetudinis cantandi in ecclesiis parochialibus horas maiores*, maxime vero Vesperas sollemnes in sabbatis et vigiliis festorum, non solum *possibilis*, sed etiam *utilis et necessaria*, sequentibus ex rationibus videtur :

1. Ratione restituendae antiquae consuetudinis Ecclesiae;

2. Ratione conformandi se menti Ecclesiae et sensui eius Liturgiae;

3. Ratione introducendae servandaeque uniformitatis in disciplina liturgica cum Ecclesia orientali;

4. Ratione tollendae discrepantiae et varietatis in re cultus publici in singulis dioecesibus et provinciis;

5. Ratione conservandae inter fideles memoriae veteris pietatis christianae, et notionis, praestantiorum saltem partium Officii divini;

6. Ratione magnae utilitatis spiritualis, provenientis ex participatione populi fidelis in assistentia publicae orationi Ecclesiae augmenti gloriae Dei in ecclesiis et pietatis christianae in cordibus fidelium.

II.

De solemnitate externa Missae parochialis diebus Dominicis et festivis in ecclesiis minoribus promovenda.

Licet Sacrosanctum Missae Sacrificium, quovis a ritu celebretur, effectum suum infallibiliter producat, ratione tamen maioris aedificationis fidelium et decoris Liturgiae promovendi, desiderandum esset, ut maiori, quam solet, solemnitate externa, in minoribus ecclesiis parochialibus, praesertim diebus Dominicis et festis solemnioribus, ubique celebrari valeat. Bene hoc fieri potest in ecclesiis, ubi plures adsunt sacerdotes vel clerici, qui assistentia sua solemnitatem Missae parochialis elevent. Sed quomodo hoc assequendum in ecclesiis, nullum clericum, nisi solum parochum, habentibus?

Imprimis si inducatur obligatio Missam parochialem *solemni ritu* celebrandi;

2. Si ubique locorum inducatur in praxim indultum adhibendi *thurificationem* tempore eiusdem Missae, saltem in festis primae classis;

3. Si, more ecclesiarum orientalium, observetur consuetudo *pulsandi campanas* ad evangelium et elevationem;

4. Si populus ad activam participationem in *cantu* immobilium partium Missae (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, etc.) admittatur;

5. Si concedatur indulltum maioribus in festis Salvatoris Missam paro-

chialem cum *expositione Sanctissimi* celebrandi (?) vel, saltem, Missa finita, benedictionem cum Eodem perficiendi.

His mediis adhibitis, solemnitas Missae parochialis multo augeretur et Liturgia nostra multo magis maiestatica et decora ubique locorum prae oculis mundi redderetur.

III.

De hora statuta inchoandi officia divina et Missam parochialem in ecclesiis parochialibus.

Cum magna adhuc in provinciis ecclesiasticis vigeat discrepantia et varietas quoad horam inchoandi officia divina, ne excepta quidem Missa parochiali in ecclesiis parochialibus, bono et decori Ecclesiae valde utile esset, ut una eademque, quantum fieri potest, hora, si non ubique locorum, singulis saltem dioecesibus vel provinciis, statuatur. In eligenda tamen hora attendenda esset, non modo vetus ecclesiae hac in re disciplina, sed magis commodum fidelium, hodiernis conditionibus adaequatum. Ita v. g. pro inchoanda Missa parochiali in festis fori magis commoda esset hora neque nimis tempestiva, neque nimis tarda, quae est decima ante meridiem; pro celebratione vero Vesperarum pridie festorum et in sabbatis, magis commoda esset hora tardior, dum populus a negotiis liberatur domos e fabricis vel agris redit.

EXPOSEZ LA PREMIÈRE PRIÈRE DU CANON, « TE IGITUR », ET LES CÉRÉMONIÈS QUI S'Y RAPPORTÈNT. — I. La première prière du Canon actuel [1] est une prière d'impétration et d'intercession. En sa qualité de délégué de l'Église universelle et spécialement au nom des assistants [2] — c'est la raison du pluriel — le célébrant s'adresse directement à Dieu le Père en faisant appel à sa clémence *(Te... clementissime Pater)*. Mais comme l'efficacité de nos prières repose sur les mérites du divin Rédempteur, le prêtre s'adresse à Dieu *par Jésus-Crist, le Fils de Dieu, Notre Seigneur*. Dans l'attitude du suppliant (c'est-à-dire du condamné au supplice = *supplices*) nous demandons avec instance, *rogamus et petimus*, que Dieu daigne *agréer* et conséquemment *bénir* la matière du sacrifice, le pain et le vin, qui sont des dons *(dona)* que nous avons reçus de sa libéralité, et que nous offrons en retour *(munera)* [3], pour qu'ils deviennent

1. Nous disons le Canon *actuel*. Car il n'est pas douteux que primitivement le canon débutât par la préface. Voir par exemple le Sacramentaire Gélasien (éd. Wilson, p. 234); S. CYPRIEN, *De domin. oratione*, c. 31; S. AUGUSTIN, *Epist.* 59, *ad Paulin.*

2. Toutes les prières du canon remontent à une époque où l'usage de l'offrande faite par les fidèles était en pleine vogue; et il est probable que les expressions « quae tibi offérimus » « pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt » etc., ont spécialement en vue les assistants, c'est-à-dire ceux qui ont participé à l'offrande.

3. L'idée que le pain et le vin offerts à la messe sont des dons de Dieu qui par le sacrifice font retour à leur auteur se rencontre dans beaucoup de liturgies. Nous la retrouvons plus loin dans le canon romain : « offerimus... *de tuis donis ac datis* Hostiam... » ainsi que dans un ceratin nombre de secrètes surtout anciennes. Voir p. ex. le Sacramentaire Léonien (éd. Feltoe), p. 8 (XVIII); p. 10 (XXIII; p. 17 (XXXIII); p. 28 (XII) XVIII, XXIII, XXXVIII.

par la transsubstantiation — grâce à la bénédiction divine — le vrai, *saint et immaculé sacrifice* de la Nouvelle Loi, qui deviendra à son tour — par l'effet de la même bénédiction demandée — une source d'abondantes grâces pour tous ceux pour qui *nous offrons* ce sacrifice.

Ce que nous demandons, dans cette première prière, c'est le fruit général du sacrifice. Car nous l'offrons en tout premier lieu pour l'Église *de Dieu, sainte* et *catholique* « répandue par tout l'univers » comme disent beaucoup de textes des premiers siècles [1], afin d'obtenir pour elle : *la paix* en vue du tranquille accomplissement de sa mission divine; l'*union* entre tous ses enfants fidèles et le retour des frères séparés, de façon qu'il n'y ait plus « qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur », la *conservation*, par la protection contre les attaques des ennemis; et enfin la *direction* donnée par l'Esprit Saint pour conduire efficacement tous les membres de l'Église à leur destination suprême. Et comme l'Église du Christ est une société hiérarchique, nous mentionnons spécialement dans l'offrande du sacrifice et l'impétration des grâces, d'abord le monarque et le centre de l'Église universelle, le premier des *serviteurs* de Dieu, notre saint *Père le Pape* N., ainsi que *notre Evêque*, le chef et le centre de cette partie organique de l'Église qu'est le diocèse, et enfin tous les membres de l'Église, c'est-à-dire tous les *orthodoxes, tous ceux qui professent la* vraie *foi catholique et apostolique*.

Comme elle est belle cette prière, dans sa grandiose simplicité, comme elle est vraiment « catholique » et nous élève immédiatement au-dessus des préoccupations trop souvent individualistes de nos prières personnelles non liturgiques. Puissions-nous en être bien pénétrés !

La prière *Te igitur* occupait déjà sa place actuelle avant saint Grégoire. Il semble néanmoins que ce ne soit pas sa place primitive. La particule *igitur* doit la rattacher intimement à une formule précédente : or, la liaison avec le *Sanctus* ou le *Benedictus* n'est ni intime, ni même facile à découvrir.

D'autre part, d'après les plus anciennes attestations, le canon primitif doit avoir été une prière d'*action de grâces*, une Εὐχαρισταί continue, qui débutait certainement par notre préface actuelle. On suppose que le *Sanctus* (qui peut-être n'est pas primitif) se rattachait directement, par une formule de transition (dans le genre du *Vere Sanctus* ou *Vere Benedictus* des liturgies gallicane et mozarabe), au *Qui pridie*. Plus tard l'unité primitive se serait disloquée et on aurait inséré des prières d'invocation ou d'*intercession*, telles le *Te igitur*, les *Memento*, etc. Le *Te igitur* aurait été primitivement, d'après les uns, une prière d'offrande, se rattachant aux *preces fidelium*; d'après d'autres, une sorte d'épiclèse de rechange qui à certaines messes aurait suivi immédiatement le récit de l'institution [2].

1. Voir p. ex. S. OPTAT., *contra Parmenianum* II, 12; S. AUGUSTIN *Epp.* 49, 2; 52, 1; 87, 1; 142, 2; *Sermo* 25, 7; *Enarratio in Psalm.* 26, 13 Comp. « regere digneris *toto orbe terrarum* ».

2. Sur ces hypothèses intéressantes voir le *Dictionn. d'archéol. et de Liturgie* V° *Canon* (D. F. CABROL) t. II, col. 1847-1905; A. FORTESCUE, *The mass*, chap. III, et surtout l'étude très fouillée et très suggestive de Dom P. CAGIN, *L'Eucharistie canon primitif de la messe*, 1912.

II. Les cérémonies prescrites par les rubriques ne font que mieux ressortir la profonde signification de cette prière..

Après la récitation du *Sanctus*, « le prêtre debout devant le milieu de l'autel et tourné vers lui, étend les mains tout en les élevant un peu, tandis qu'il lève les yeux vers Dieu (le crucifix) et les abaisse sans retard et dévotement, et (continuant à décrire un cercle avec les mains) [1] il rejoint celles-ci et les pose sur (le bord de) l'autel, puis (le corps) profondément incliné, il commence (alors seulement) le canon, disant secrètement : *Te igitur*, etc. En disant : *uti accepta habeas, et benedicas*, etc., il baise d'abord l'autel au milieu (en plaçant les mains de chaque côté du corporal), puis se redresse et joint les mains devant la poitrine (comme il le fait avant toute bénédiction). En disant *hæc* † *dona*, *hæc* † *munera*, *hæc sancta* † *sacrificia*, il fait de la main droite (la gauche reposant sur l'autel à côté du corporal) trois signes de croix, à la fois sur l'hostie et le calice [2]. » (*Ritus celebrandi*, VIII, 1).

Le célébrant va commencer la grande prière consécratoire [3]. En présence de l'insondable mystère que, ministre indigne, il va accomplir, il sent, mieux que jamais, sa misère et son néant. Il sait qu'il n'a de secours à attendre que de Dieu seul : dans une ardente supplication il *élève* vers le Très-Haut les mains et les yeux en même temps que le cœur, pour s'*abaisser* immédiatement dans une attitude humiliée et suppliante [4]. Puis, confiant dans une prière qu'il sait appuyée par l'intercession de l'Homme-Dieu, il se redresse comme il convient au sacrificateur et appelle sur le pain et le vin, par les mérites de la *croix*, la *bénédiction* que, dans un *baiser* plein de respect et d'amour, il a demandée à Jésus-Christ représenté par l'autel [5].

En prononçant le nom du Pape régnant, on fait une légère inclination de tête vers le livre [6]. Si le siège pontifical est vacant, la mention et le nom du Pape sont omis. Aux mots *Et Antistite nostro N.*, on prononce le prénom du

1. Voir à ce sujet *Collat. Brug.*, t. XVI, p. 213 ss.

2. Sur la signification et la manière de faire ces signes de croix, voir *Collat. Brug.*, t. XIII, pp. 626-628.

3. Le canon, durant lequel va se renouveler le sacrifice de la croix, commence par la lettre *T* (*Te igitur*). C'est l'ancienne forme de la croix. La piété des enlumineurs a commencé par attacher à ce Tau l'image du Christ crucifié. En se développant, cette représentation primitive est devenue peu à peu le tableau complet et indépendant de la scène du Calvaire, que nous trouvons encore aujourd'hui sur la page qui précède immédiatement le commencement du Canon. Au moyen âge le prêtre avait l'habitude de baiser cette croix avant de commencer le *Te igitur*. Dans certains missels on avait même, au dire de Durand (*Rationale*, XXV, 10), ajouté la représentation de Dieu le Père en majesté, c'est-à-dire assis sur le trône céleste, comme l'avait vu Isaïe dans la vision à laquelle est emprunté le *Sanctus, Sanctus*, etc. qui vient d'être récité. Certains prêtres baisaient l'une et l'autre image (Durand, *ibid.*). Le baiser de l'autel, inconnu dans la liturgie des Chartreux, des Carmes, des Dominicains, mentionné pour la première fois au XIII[e] siècle par Sicard de Crémone (*Mitrale*, III, 6) ne proviendrait-il pas de ce baiser du livre?

4. Les *Ordines Romani*, I[s], n. 16 et II[s], n. 10, nous montrent que le clergé assistant le Pape gardait cette attitude (permanent inclinati) jusque vers la fin du canon.

5. Comparez le baiser de l'autel aux mots « ex hac altaris participatione ». Cf. *Collat. Brug.*, t. XIII, p. 513.

6. Décr. S. Congr. des Rites, n. 2915, 5. Voir *Collat. Brug.*, t. XVII, p. 215.

« Patriarche, archevêque ou évêque ordinaire dans son propre diocèse [1] — à l'exclusion de tout autre supérieur, — même si le prêtre célébrant est tout à fait exempt ou sous la juridiction d'un autre évêque » [2]. Un prêtre qui est à l'étranger doit donc nommer l'évêque du diocèse dans lequel il célèbre, et omettre le nom de l'évêque du diocèse auquel il appartient. Mais pour qu'il puisse être nommé dans le canon [3], le supérieur ecclésiastique doit être à la fois *Evêque*, c'est-à-dire avoir reçu la consécration épiscopale, et *Ordinaire du diocèse* c'est-à-dire avoir la juridiction épiscopale ordinaire sur le diocèse dans lequel on célèbre. On omettra donc les mots : *Et antistite nostro* N. dans le diocèse où le siège épiscopal est vacant [4], ou occupé par un Ordinaire qui a pris possession, mais n'a pas encore été consacré; dans le diocèse ou territoire de mission à la tête duquel se trouve un chef hiérarchique qui, tout en ayant reçu la consécration épiscopale, n'administre pas le territoire comme évêque propre ou diocésain, mais seulement comme Vicaire, Préfet ou Administrateur apostolique ou comme Vicaire capitulaire [5]. C. CALLEWAERT.

LA LITURGIE POPULAIRE CHINOISE. — Les participants de la *Semaine Liturgique* se rappellent la conférence si apostolique et si suggestive du R. P. Lebbe, missionnaire lazariste, sur la vie liturgique des chrétientés chinoises. Beaucoup m'ont prié de la publier sans tarder. Nous répondons à leur désir et nous saisissons cette occasion de remercier de tout cœur le zélé apôtre de la Chine :

Je dis « populaire ». Je ne sais si le mot est exact, ne prête pas à fausses interprétations. Je n'y tiens pas plus qu'à un mot commode. Ce petit exposé fera comprendre le sens dans lequel je l'emploie:

En Chine la liturgie proprement dite est la liturgie Romaine, sans aucune particularité. Avant le changement de régime, le prêtre portait cependant une espèce de bonnet carré, à pans, garni de deux rubans, dans toutes les fonctions liturgiques; les servants de même. On faisait remonter cet usage à un Empereur de la dynastie des Ming, très ami de la mission et qui se faisait un honneur d'assister à la sainte Messe. Or, en Chine le protocole veut que l'on soit couvert devant ses supérieurs : l'Empereur fut choqué de voir les missionnaires découverts devant Dieu et prenant son bonnet le plaça sur la tête du célébrant en l'adjurant qu'il ferait mieux pour la gloire de son Dieu de suivre l'usage du pays, seul intelligible à la masse. — Si Romae fueris, Romano vivite more. — Cet usage demeura jusqu'à ces tout derniers temps, où sa raison d'être disparut avec le changement du protocole officiel. Cependant il existe encore en certains endroits.

1. Décr. S. C. R., nn. 924, 6; 1827, 1; 1333, 9.

2. *Ritus celebrandi*, t. VIII, n. 2.

3. La même règle doit être appliquée en ce qui concerne la prière pour l'évêque insérée dans les Preces feriales de l'office. Mais ici le clerc astreint à l'office doit nommer « son » évêque, c'est-à-dire l'évêque du diocèse auquel il appartient, même s'il est à l'étranger, au moins tant qu'il suit le calendrier de « son » diocèse. Voir notre étude. *La réforme du Bréviaire*, Bruges, 1912, p. 23, note 3.

4. *Ritus celebrandi*, VIII, n. 2.

5. Décr. S. C. Rites, nn. 2274, 5; 3047, 4; 22 mars 1912, ad 4 (cf. *Collat. Brug.*, t. XVII, p. 346, note 3).

Mais le fait de se tenir découvert n'était qu'un point dans le corps de la liturgie, et si le reste des cérémonies s'harmonisait bien, avec la mentalité rituelle de la Chine, mieux même en bien des détails qu'avec celle d'Europe, il était un point où la difficulté semblait grande : c'est la langue. Si le latin est pour eux langue morte, il ne l'a pas toujours été, il ne l'était pas au principe de la conversion des peuples d'Europe, et même encore maintenant il n'est langue tout à fait morte que pour le peuple et même pour lui, il s'écrit avec les mêmes caractères que la langue vivante comme bien des mots similaires à elle. En Chine, le latin est pour tous, et sera probablement toujours pour tous, ce que serait le chinois pour les peuples d'Europe : je ne développe pas, je voudrait être très bref et dis tout de suite que créer en Chine un mouvement liturgique similaire à celui que la langue rend déjà difficile ici semble là-bas chose impossible. Les PP. Jésuites, il y a quelques siècles, eurent un audacieux et grand projet : ils firent le missel chinois — traduction admirable d'ailleurs, dont un vénérable exemplaire existe à la bibliothèque du Pé-t'ang (Pékin).— et ils essayèrent de le faire reconnaître de Rome. Le Pape, saisi de la question, était, dit-on, sur le point d'approuver quand il mourut. Or, les voyages, les correspondances étaient chose très difficile alors — ajoutez-y la fameuse querelle du rite qui survint et n'était pas faite pour rendre la nouvelle cause sympathique. — Bref, le projet mourut et fut enterré avec lui.

Les missionnaires essayèrent de tourner la difficulté et composèrent alors — ou peut-être existait-elle déjà en partie — ce que j'ai appelé la liturgie populaire chinoise dont je voudrais vous parler aujourd'hui.

***

Le système donne aux chrétiens de toute la Chine, Mongolie, Thibet, Corée, Indo-Chine et, je le pense, du Japon même, un livre de prières unique et identique, une sorte de Bréviaire, renfermant de véritables offices à réciter en commun, avec certaines variantes aux fêtes du Propre du Temps et des Saints — avec certaines prières accompagnant la réception des Sacrements, — avec des prières liturgiques suivant l'Action du prêtre à l'autel: et tout cela est chanté par toute la communauté des fidèles.

I. — Là où il n'y a pas de missionnaire, et c'est la *grande majorité* des cas, les chrétiens se réunissent cinq ou six fois le dimanche dans leur oratoire et y chantent leur office. C'est un dimanche sanctifié en commun et dans l'esprit de l'Eglise suivant le cursus Liturgique.

1) Le matin de bonne heure ils chantent leurs très belles prières du matin, dont la plus grande partie (sauf les psaumes) est traduite de l'office de Prime.

2) Vers 8 heures c'est l'office proprement dit, ce que nous appelons le Kong King, prières communes : après la prière, *actiones nostras quaesumus Domine adspirando praeveni*... (cette prière précède tous les offices quels qu'ils soient), on chante les Litanies en rapport avec la Fête du jour, suivies de l'oraison du dimanche ou de la Fête et d'oraisons *ad libitum praecantoris*, mais toutes très belles, sans rien qui rappelle les mièvreries de certains recueils d'Europe.

Puis tous se lèvent, chantent le Credo et psalmodient en deux chœurs, hommes et femmes un des 4 livres du catéchisme chinois.

Enfin, à genoux on chante la prière *ad tuendam familiam aut congregationem* qui termine tous les offices.

3) Vers 11 heures, chant du chemin de la Croix, d'après un texte semblable partout et très beau. Cet exercice est supprimé pendant le temps Pascal.

4) Vers 2 heures, chant de tout le Rosaire — oui, chrétiens d'Europe qui trouvez la messe basse trop longue, — de tout le Rosaire, des 15 mystères.

5) Vers 6 heures, office des morts ou plus souvent Litanies des âmes du Purgatoire; à ces litanies on ajoute, outre les oraisons ordinaires des messes *quotidianis pro defunctis*, des oraisons spéciales pour un nouveau défunt, pour un missionnaire, un évêque défunt : ce sont toujours les oraisons du Missel et les noms des nouveaux défunts y sont prononcés. Les chrétiens font un grand cas des prières de leurs frères et à la mort de l'un d'eux les parents envoient son nom dans toutes les chrétientés : on l'affiche dans l'Eglise et plusieurs dimanches on ajoute l'oraison *pro uno defuncto* à son intention.

6) Enfin dans beaucoup de chrétientés on récite encore en commun, le dimanche, la prière du soir, elle aussi presque exclusivement composée des oraisons de Complies, avec l'examen général.

Si l'on ajoute à cela que dans bien des endroits, le catéchiste, ou surtout le maître d'école fait une lecture doctrinale expliquée, on devra bien avouer que notre dimanche de Chine est le jour du Seigneur et que nos chrétiens aiment la prière.

II. — Là où il y a un prêtre et par conséquent messe et salut, le 1er et 2e office se disent immédiatement avant la messe; le 4e précède immédiatement le salut.

Quant à l'assistance à la messe elle est un chant continuel des fidèles, chant adapté à l'action du prêtre à tous ses moments. Ce sont des chants très beaux, très religieux, très simples et faciles et que la seule tradition a suffi à conserver de longs siècles, toujours aussi populaires.

Avant la communion, le peuple tout entier chante le Confiteor, puis le *Domine non suum dignus* avec le prêtre, puis pendant tout le temps que se distribue l'Eucharistie il répète lentement la prière : Seigneur J.-C. soyez notre salut ! Que le corps de J.-C. nous fortifie ! Que le sang de J.-C. nous purifie ! Après la communion les fidèles chantent les prières d'action de grâce.

Le salut du soir est chanté aussi par la communauté des fidèles, tout en chinois, sauf le *Tantum Ergo*.

III. — Le livre de prières de nos chrétiens renferme encore les prières de la Bénédiction du Mariage et toutes les belles prières des agonisants. Ils ont la coutume si vraiment chrétienne de se réunir au chevet des malades, prient ensemble pendant l'Extrême-Onction, continuent les chants des agonisants, et si leur frère meurt, ajoutent avant de se retirer, les prières des morts telles qu'elles sont au rituel. Ils chantent aussi les prières liturgiques à la mise en bière, à la levée du cercueil, au cimetière.

Voilà en un court résumé, comme en un tableau ce qu'est et ce que j'appelais notre liturgie populaire. Et quels sont ses résultats?

Le résultat c'est, comme je le disais plus haut, que nos chrétiens aiment leurs prières, leurs offices, leurs réunions liturgiques : non seulement ils aiment tout cela, mais c'est pour eux une passion, rien ne leur coûte tant que d'en être privé. Ils racontent encore avec un frémissement de douleur les sombres époques où la persécution trop violente les forçait à prier tout bas, et encore, même alors, ils faisaient leur possible pour prier en commun le dimanche. Nos néophytes ne sont contents que lorsqu'ils possèdent le « Livre de prières »: ils l'étudient jour et nuit (je parle littéralement et pour l'avoir vu), ils sont à l'Eglise avant les autres, à l'aube, parfois devançant l'aube ils viennent de nuit par les champs et les rizières. Or, une des causes de cette ferveur générale, de ce grand amour des offices cependant si longs, si terriblement froids en hiver, si terriblement chauds en été, une des causes de cette ferveur c'est que leurs offices sont vivants : ils y participent tous et très activement — ils y sont indispensables — on ne les conçoit pas sans eux. C'est l'*Ecclesia* du bon vieux temps — la communion des fidèles. Voilà, je crois ce qu'a pu donner une large introduction de la langue vulgaire dans la prière liturgique : si la question n'était pas si délicate, si difficile, si controversée, je me demanderais même ce que deviendraient nos églises et nos offices, les réunions de la chrétienté autour de l'autel, le jour où le pasteur comme autrefois échangerait avec ses fidèles les sublimes colloques de la messe. Mais cela qui nous le donnera jamais, Seigneur ? Enfin, il ne faut pas être difficile et le moyen terme de notre Eglise de Chine est déjà bien bon et bien consolant.

L'ENSEIGNEMENT DE LA LITURGIE. — Dans un supplément à son *Cours de Méthodologie* (Dessain, Malines 1913), M. le chanoine Caeymaex, professeur au grand séminaire de Malines, consacre un article spécial à l'enseignement de la Liturgie dans nos établissements d'instruction. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici ces judicieuses observations :

Opportunité.

Nous consacrons un paragraphe spécial à l'enseignement de la liturgie dans les collèges et les pensionnats, pour fusionner ici certains détails épars dans le *Cours de Méthodologie* et pour avoir l'occasion d'en ajouter d'autres, à raison de la faveur dont, à juste titre, jouit actuellement la vie liturgique. S'il est un terrain où elle peut prendre racine, un milieu destiné à garantir son expansion, ce sont nos séminaires et nos écoles. Dans les cercles d'études les plus modestes de nos associations ouvrières l'aspiration se fait jour de porter au programme la liturgie ; à plus forte raison convient-il d'initier à cette branche les classes dirigeantes de demain.

Avantages. — Cette expression de la vie chrétienne, cet aspect de la piété contemporaine, sagement inspiré d'un retour aux meilleures traditions et aux origines de la religion catholique, doit être en honneur dans nos établissements. Moyennant la vie liturgique, la vie chrétienne y sera mieux

comprise, les maîtres se rendront compte d'un accroissement d'intelligence et d'amour pour les vérités de la foi et les pratiques du culte; ils constateront quelles influences heureuses cette disposition d'esprit et de coeur exercera sur la vie morale des élèves et sur la mise en pratique de leurs convictions.

Méthode. — Comme tout enseignement, celui de la liturgie devra se donner harmonieusement, progressivement avec modération. Attrayante par elle-même, la liturgie n'en demande pas moins, comme la religion tout entière, à être enseignée avec conviction et chaleur.

Moyens généraux et spéciaux. — Au *Cours de Méthodologie* je recommande quelques moyens subsidiaires ou occasionnels de favoriser l'éducation liturgique : usage de livres de prières bien conçus, lectures liturgiques appropriées à faire en classe par le maître ou à conseiller par lui aux élèves, indication du sens des textes du Missel au moins les dimanches et jours de fête, explications d'hymnes et de passages liturgiques des Saintes Ecritures. En outre, on a la ressource de la prédication liturgique avec les avantages spirituels et aussi — faute d'homogénéité de l'auditoire, sauf peut-être aux réunions d'une Congrégation — avec les inconvénients didactiques de toute prédication.

D'autres moyens généraux de favoriser l'éducation liturgique sont à la disposition des professeurs. C'est, avant tout, l'exemple qu'il donnera du respect dû aux rubriques et aux prescriptions liturgiques de ses supérieurs. C'est, ensuite, d'encourager les pratiques liturgiques observées intelligemment : l'emploi du Missel, la sainte Communion pendant la messe, si possible le chant collectif aux offices; on préparerait de la sorte pour la vie paroissiale un noyau toujours grossissant de fidèles gagnés aux vues du Saint-Père et de nos supérieurs ecclésiastiques. C'est, encore, que les cérémonies et les offices à la chapelle de l'établissement se fassent avec décorum; que les ornements des ministres et de l'autel soient relativement beaux et parfaitement conformes aux exigences de la liturgie; que l'ordonnance et l'exécution des cérémonies soient irréprochables, et le chant soigné. C'est enfin que l'on ménage aux élèves des classes supérieures l'occasion d'assister à des solennités liturgiques extraordinaires : ordination sacerdotale, consécration d'église ou d'autel, bénédiction des saintes Huiles, etc. Il est à peine besoin de recommander qu'on ménagera aux élèves, certainement à ceux qui se destinent au sacerdoce, l'occasion de servir fréquemment la sainte messe.

Programme. — Mais tout cela ne peut nous dispenser de donner un véritable enseignement liturgique, tantôt occasionnellement, tantôt *ex professo*, peu importe qu'il se greffe sur la leçon de catéchisme ou qu'il soit indépendant; l'essentiel c'est qu'il soit donné d'une manière adaptée au développement général des élèves et progressivement : les professeurs devront donc se mettre d'accord sur un programme minimum pour chaque classe. Il est entendu de façon générale, que l'objet de cette étude sera principalement l'année liturgique tout ce qui se rapporte au saint Sacrifice de la messe, ainsi que les sacrements avec les sacramentaux; mais il sera indispensable de présenter cette matière par cours concentriques, à l'instar du catéchisme. Ainsi pour ce qui concerne la seule célébration de la messe, on franchira successimveent trois étapes : 1° on entretiendra les élèves de ce qu'ils observent

ornements du prêtre et de l'autel, cérémonies de la messe basse, de la grand' messe, etc.; 2° on fixera leur attention sur les rubriques ou prières de la messe, leur succession, l'omission ou quelquefois l'addition de certaines d'entre elles, etc.; 3° on s'arrêtera au sens des prières, en les rattachant aux vérités religieuses et en les gravant profondément, pour toute la vie, dans l'âme des élèves.

Si l'on pouvait donner dans nos établissements une éducation liturgique ainsi conçue, il en résulterait — ce serait un des nombreux effets — que, par le fait même, dans les séminaires le niveau de l'enseignement de la liturgie monterait : quantité de questions se rapportant à l'année ecclésiastique, sa signification et ses divisions, — au Missel et sa composition, — à l'église, l'autel, les vases sacrés, les ornements et les couleurs liturgiques pourraient y être supprimées ou abrégées et remplacées par d'autres. Est-il présomptueux d'escompter ce résultat dans un avenir relativement rapproché?

Où le maître acquerra-t-il les connaissances nécessaires à cette initiation liturgique ? Au séminaire? D'une manière générale, oui; à la façon dont le programme du séminaire l'aura préparé à enseigner le catéchisme et l'Histoire Sainte. Même un peu moins; pour le motif qu'on ne peut — quoi qu'on fasse — au séminaire donner assez d'importance à l'enseignement d'une science aussi vaste et aussi ramifiée que la liturgie. Force est de s'y borner à la rubricistique, quitte à ouvrir de temps en temps une perspective sur un autre domaine de la liturgie. Un étudiant qui achève le cycle complet de ses quatre années de formation au séminaire aura suivi un cours de liturgie de 130 heures au plus. Ce temps doit l'avoir mis au courant de toutes les fonctions cultuelles du ministère sacerdotal : la célébration de la sainte messe et l'assistance au saint Sacrifice avec toutes les modalités d'une solennité plus ou moins grande et toutes les particularités pour les jours extraordinaires de l'année ecclésiastique, — la récitation du bréviaire avec ses rubriques compliquées, — l'administration des sacrements, — les rites des enterrements, des processions, etc.; au point que, même pour cela, le travail personnel de l'élève doit suppléer à l'insuffisance de l'enseignement. Pour l'étude de la liturgie proprement dite, on doit exhorter les élèves à faire des lectures et s'adresser à l'initiative de chacun; surtout il faut les convaincre qu'ils acquerraient en fait beaucoup de « liturgie » si, par voie de concentration, ils ramenaient à cette branche l'exégèse des textes sacrés, les arguments de la tradition en dogmatique et les dispositions du droit canon.

Documents. — Les professeurs trouveront une ample matière d'enseignement dans les livraisons du *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie* de Dom Cabrol et Dom Leclercq, dans la *Revue liturgique et bénédictine* de Maredsous, dans les *Questions liturgiques* et la *Vie liturgique* de l'abbaye du Mont-César, et dans *Liturgisch Tijdschrift* de celle d'Affligem. Ils aimeront à connaître et à répandre la *Petite Bibliothèque Liturgique* (Abbaye du Mont-César) en 8 fascicules : *le Rituel pour tous, la Liturgie des défunts*, etc. Pour la gouverne des professeurs, je signale à titre tout à fait particulier *La Liturgie catholique* par Dom M. Festugière (Maredsous, 1913).

Manuels. — Quant aux manuels à adopter, outre ceux qui sont mentionnés au *Cours*, il y a pour les débutants : *Les premières notions de Liturgie*

de M. le chanoine De Weerdt et pour un enseignement primaire plus avancé, ainsi que pour le degré inférieur des sections moyennes ou de l'enseignement moyen : *La Liturgie pour tous* (éd. franç. et flam.), du même auteur. Les petites publications du genre de l'*Assistance liturgique à la Sainte Messe* par l'abbé A. Stocq (1911), ainsi que celles de Dom Vandeur sont particulièrement recommandables. On a eu l'inspiration d'appliquer à l'enseignement liturgique les tableaux d'intuition, par exemple Swoboda, *Liturgische Wandtafeln*, au nombre de vingt-cinq ; les quatre tableaux des Hollandais J. Van de Ven et L. Wesseling (1912) sont bien conçus et bien exécutés, mais ils ne sont pas irréprochables sous le rapport de la rigueur liturgique.

DIMINUTION DU NOMBRE DES FÊTES A ROME. — « Lettre de Rome » à la *Semaine religieuse de Montréal* (14 avril 1913) :

On a pu remarquer que quelques diocèses d'Italie, entrant dans l'esprit de la Constitution *Divino afflatu*, avaient profondément modifié leur calendrier ou *ordo*, et en avaient élagué tous les saints qui n'avaient pas un rapport étroit avec le diocèse, pour se rapprocher ainsi du calendrier de l'Eglise universelle. Comme d'autres demandes allaient se produire, la Congrégation des Rites, par une circulaire du 12 décembre 1912, a fixé les règles pour réformer de cette manière les calendriers diocésains et indiquer quelles fêtes avaient droit d'y figurer. Je ne parle pas de cette circulaire, qui sera forcément reproduite par les *Semaines religieuses*, mais il y a quelque chose de plus intéressant, et qui a suivi peu après ce décret. A la date du 14 février 1913 le Souverain Pontife a réformé, suivant ces règles, le calendrier de la ville et du diocèse de Rome, c'est ce que l'on appelle *Officium pro clero romano*, et qu'un certain nombre de prêtres avaient obtenu la permission de réciter. C'est une leçon de choses pratiques que donne le Pape et qui pourra servir de guide aux diocèses qui voudraient se rapprocher du calendrier de l'Eglise universelle.

On peut dire que ce calendrier ne contient guère que les Souverains Pontifes mis sur les autels, et ils sont nombreux, car, sur les cinquante-six premiers Pontifes, cinquante-quatre sont honorés comme saints. Les siècles suivants ne sont point privés de cette marque de la sainteté. Dans le moyen âge, un siècle seul en est exempt : le xe. Le xve siècle en est dépourvu, le xvie a saint Pie V, et ceux qui suivent n'ont pas encore cet honneur. Il faut espérer que le vénérable Innocent XI, au xviiie, et Pie IX, au xixe, viendront ajouter de nouveaux fleurons à cette couronne. Ces saints avaient droit de figurer dans le calendrier des évêques de Rome.

Si on y avait fait figurer aussi tous les saints qui sont morts à Rome ou dont cette ville contient le tombeau, ce serait conforme aux instructions de la Congrégation des Rites, mais les trois cent soixante-cinq jours de l'année n'y auraient pu suffire ; aussi le Pape a choisi seulement quelques saints, peu nombreux et qui, par leur vie, la persistance de leur culte, ont eu plus de rapports avec la Ville Eternelle. Tous les autres ont été sacrifiés, et parmi eux saint Emygdius, au 9 août, invoqué contre les tremblements de terre et qui avait un office tout à fait propre.

On a conservé au 24 mai l'office de Notre-Dame, secours des chrétiens, à

cause de ses étroits rapports avec les vicissitudes de la Papauté, et parce que cette fête résultait d'un voeu fait par Pie VI pendant qu'il était prisonnier à Savone ; c'était justice. Mais les autres fêtes de la Vierge admises dans le calendrier, comme les deux fêtes de la Vierge aux dimanches d'octobre, celle des prodiges, du patronage, etc., ont été exclues. Notre-Dame de Lorette n'a même pas trouvé grâce devant la Commission, par la raison que cette fête, propre à un diocèse particulier, n'avait pas de rapports directs avec la Ville Eternelle. De même les offices qui se rapportent à la Passion de Notre-Seigneur et se trouvent échelonnés depuis la Septuagésime jusqu'à la semaine de la Passion, ont été mis en dehors de l'*ordo*. Celui-ci était du reste tellement chargé par les Souverains Pontifes que cette mesure s'imposait, et d'ailleurs il n'y avait pas de motifs particuliers pour les insérer. Si jamais l'Eglise les admet dans son calendrier général, la question changerait évidemment d'aspect, mais ce n'est point encore le cas.

Parmi les saints conservés, je citerai saint Benoît, Labre, saint Jean-Baptiste de Rossi, saint Irénée, le premier docteur de la primauté pontificale, saint Gallican, martyr célèbre de Rome, sainte Galla, qui avait converti son palais en hôpital pour les esclaves, et dont l'église se dresse encore à cet endroit; saint Roch, invoqué souvent et non sans succès, contre la peste. Parmi les saints plus récents, citons le bienheureux Jean Leonardi, fondateur des Clercs réguliers de la Mère de Dieu, et le bienheureux Gaspar del Buffalo, fondateur des prêtres du Précieux Sang, tous deux morts à Rome.

Le Souverain Pontife a été sévère dans l'admission des saints étrangers au diocèse de Rome. Il a sacrifié saint Jean Népomucène, sainte Philomène, sainte Rose de Viterbe, sainte Véronique de Giuliani et d'autres; mais il voulait donner un exemple à tous les évêques du monde catholique, et montrer la façon authentique d'interpréter la circulaire de la Sacrée Congrégation des Rites. Il a atteint son but.

Don ALESSANDRO (Mgr BATTANDIER).

LE MOUVEMENT LITURGIQUE A BARCELONE. — A la *Semaine Liturgique* d'août, M. l'abbé Alujas, de Barcelone fit un intéressant rapport sur les efforts déployés dans son diocèse pour restaurer la vie liturgique. Nous sommes heureux de le reproduire ici :

Qu'il me soit permis de vous exprimer, avant tout, chers confrères, la satisfaction immense que j'éprouve de me trouver au milieu de vous, autour de cette chaire de liturgie qui, en unissant nos sentiments, donnera un même caractère à l'œuvre de rénovation chrétienne à laquelle nous devons nous destiner.

Recevez ma profonde gratitude pour l'aimable hospitalité que nous offre cette abbaye et pour l'attention que vous me prêtez en ce moment. Dom Beauduin me demanda de lire un rapport sur le mouvement liturgique de notre diocèse de Barcelone, et voilà que je vais occuper votre bienveillante attention pendant quelques instants, afin de correspondre, autant que je le puis, à l'honneur et à la distinction dont je suis l'objet.

La rénovation de la piété au moyen de la liturgie à Barcelone commença

en 1908. Il est vrai qu'il existait antérieurement une simple publication qui contribua beaucoup à la diffusion de l'Evangile dominical en langue castillane; mais la preuve qu'on commençait à sentir qu'il était nécessaire que les fidèles fussent instruits et initiés à la vraie piété, à la piété traditionnelle, qu'ils connussent avant tout le texte liturgique en leur propre langue; cette preuve, dis-je, nous est démontrée par la version catalane de la *Semaine Sainte*, par la *Revue Montserrat*, dans sa section destinée à la traduction populaire des Saints Evangiles et la série de messes, qui fut inaugurée pour répandre parmi les fidèles la connaissance de la prière officielle et l'amour et le respect pour cette divine institution que nous appelons *Liturgie catholique*.

En 1908 Dom Clascar, bien connu par ses écrits sur cette matière, donna une remarquable conférence à l'*Association des Ecclésiastiques pour l'apostolat populaire de Barcelone* sur l'éducation religieuse dans les écoles, démontrant que la liturgie est un élément indispensable pour l'éducation religieuse.

L'illustré conférencier disait aux prêtres réunis : « Le peuple doit comprendre notre liturgie si nous voulons qu'il ait une foi intuitive, qu'il exerce sa part de sacerdoce et que son esprit se meuve dans l'unité du culte que le christianisme a apporté au monde. Les sacrements et la liturgie proprement dite, c'est-à-dire la Messe, sont pour notre peuple non éclairé un ensemble d'actions étranges, sans aucune signification ni compréhension de la raison dogmatique qui les motive, et ainsi sa foi manque de formes sensibles parce qu'il ignore que la liturgie est la forme extérieure de cette foi. Donc nous devons travailler pour que le peuple ait une parfaite connaissance de la liturgie, et si nous voulons qu'il exerce sa part du sacerdoce que les théologiens et la liturgie elle-même lui attribuent, nous devons lui faire connaître cette science, lui enseigner cet art divin, afin qu'il demeure, comme le prêtre, près de l'autel pour entendre les cantiques de louanges et chanter les merveilles du Seigneur.

Le peuple, rappelle le célèbre conférencier, ignore la théologie, sa théologie c'est la liturgie et les cérémonies.

Les paroles de l'orateur ne tombèrent pas en terrain stérile, au contraire, elles eurent l'efficacité de susciter quelques prêtres qui s'appliquèrent à l'étude de la liturgie pour la propager parmi les fidèles.

En 1908, parut sous la direction de Dom Clascar, une nouvelle publication hebdomadaire en langue catalane sous le titre de *Feuille dominicale*, publication essentiellement liturgique qui travaille avec constance et efficacité à éclairer et à former les fidèles à l'esprit de la liturgie sacrée.

L'objet de la *Feuille dominicale*, depuis qu'elle paraît, est d'expliquer le texte de la Messe en langue vulgaire; abstraction faite de sa grande valeur littéraire, le texte liturgique est enrichi de solides commentaires qui mettent en relief les beautés qu'il contient, montre aux fidèles la source inépuisable de spiritualité qu'il renferme, leur explique son fond doctrinal et son sens mystique et leur communique ainsi l'esprit et les sentiments que la liturgie désire faire germer dans leurs âmes selon les divers temps du cycle ecclésiastique.

La *Feuille dominicale* donna d'abord une série d'explications sur les fêtes de l'année afin d'inculquer aux fidèles quelques notions historiques et caractéristiques sur chacune d'elles pour qu'ils fussent instruits sur le symbolisme des cérémonies, explications très simples, mais suffisantes pour en faciliter la compréhension et pour que le chrétien, en assistant aux Saints Offices, puisse prendre une part plus active et plus consciente aux fonctions du culte catholique, avec des dispositions qui lui assurent un plus grand profit spirituel.

La seconde année la *Feuille dominicale* donna l'histoire de la Messe, avec l'exposition du texte latin et du symbolisme des cérémonies. Elle traça ensuite le cycle complet de l'Introït et de la Collecte de chaque dimanche, avec leurs commentaires respectifs. Les Introït forment un ensemble remarquable tant par sa traduction que par la vigueur de ses gloses.

La section liturgique de cette année est formée, outre l'Evangile, par quelques notes des plus intéressantes sur les mystères que l'Eglise célèbre et sur les fêtes de quelques saints. Ces notes sont comme le complément et la continuation de celles qui parurent la première année. Mais la partie liturgique la plus importante est celle qui, formée par la série des épîtres et évangiles de tous les dimanches de l'année, traduits en langue catalane et accompagnés de très belles gloses d'un caractère intime et social, qui difficilement pourraient être égalées. Ainsi, l'humble feuille dominicale de l'*Association d'ecclésiastiques*, a une caractéristique spéciale qui la distingue de toutes les autres publications de ce genre et de toutes celles qui peuvent être comprises sous le titre de « Bulletins paroissiaux » puisque c'est une publication absolument liturgique, ce qui lui donne la prééminence sur toutes les autres, sans parler de sa valeur littéraire et doctrinale.

Cette publication réalise une œuvre des plus méritoires puisque l'actuelle littérature religieuse populaire qui est destinée à former la piété catalane au moyen d'un intense renouvellement liturgique, fournit avant tout et de préférence les matières qui demain devront former le livre idéal du chrétien, le livre indispensable, celui que, pour me servir de l'expression de Votre Eminence le Cardinal Mercier, chaque fidèle chrétien devrait posséder pour soutenir et alimenter sa piété : le *Missel Romain* et un *Traité de liturgie*, qui lui expliquerait les cérémonies de la Messe et des principales manifestations du culte catholique dans l'Eglise [1]. Tel a été l'idéal de notre publication, idéal pleinement réalisé dans la récente édition de l'*Evangéliaire*, qui constitue le chef-d'oeuvre de l'actuelle littérature religieuse catalane et qui réunit les Evangiles et les Epîtres de tous les dimanches, avec commentaires et la traduction, définitive et classique, de l'*Ordinaire de la Messe*, ce qui en fait un livre tout à fait liturgique par sa forme et son contenu.

Cet ensemble d'enseignements que présente la *Feuille*, la forme typographique, sa valeur littéraire et doctrinale, le sens liturgique de son contenu et de sa distribution lui ont assuré un succès indiscutable, le nombre de ses abonnés s'élevant à dix mille [2].

1. Lettre pastorale sur la condamnation du Modernisme.

2. Après avoir entendu la très remarquable conférence de M. le chanoine Raux, il me semble qu'on devrait adopter le *Livre de la Première Communion* de Dom

Plus tard, une autre revue le *Messager du Sacré Cœur de Jésus*, vint collaborer à cette œuvre de solide rénovation et formation de la piété, selon l'esprit de l'Église, donnant à connaître les hymnes liturgiques, sans parler de la section « *Notes liturgiques* » parmi lesquelles les *formules de la sainte Messe* méritent une mention spéciale.

Ces deux publications sont éditées par l'Association d'ecclésiastiques et ont pour collaborateurs MM. Clascar, Carreras, Tarré, Bofarull, Bages, parmi lesquels j'ai l'honneur d'être compté.

Il existe à Barcelone un autre centre de vie liturgique, dont l'organe est le Bulletin dominical de Notre-Dame de Pompeya (Pères Capucins).

De plus, la littérature religieuse s'est enrichie du livre de Dom Cabrol « Le livre de la Prière Antique » et de l'œuvre de Kellner : « L'année ecclésiastique et les fêtes des saints » ; elle possède aussi : « Le livre de la Première Communion » du Dr Clascar, ayant pour objet la préparation des enfants à ce grand acte selon les pratiques des chrétiens des premiers siècles[1]. On doit aussi à l'infatigable et savant grégorien, le R. P. Sùnol, de l'abbaye de Montserrat, le petit livre intitulé « la Messe chantée par les fidèles » avec le texte latin et catalan et notation grégorienne, afin que les fidèles ne soient pas de simples spectateurs des cérémonies sacrées, mais que, par le chant, avec le prêtre et le chœur ils pénètrent davantage le sens de la liturgie. Nous pouvons dès aujourd'hui annoncer la prochaine apparition d'une œuvre très importante préparée par M. l'abbé Joseph Gudiol, conservateur du Musée archéologique artistique épiscopal de Vich, qui sera consacrée à faire ressortir les particularités que le rite a eues dans la province ecclésiastique de Tarragone, depuis le commencement du christianisme jusqu'à nos jours. M. l'abbé Gudiol a fait connaître ce que serait son oeuvre dans sa conférence sur « la liturgie baptismale catalane lue à l'Association des ecclésiastiques.

Pour terminer, je rappellerai le succès du « Troisième Congrès national de musique sacrée » tenu l'année dernière. Ce fut une manifestation splendide du mouvement liturgique catalan.

Finalement je citerai le « Premier Congrès d'art chrétien », qui se tiendra en ce même mois d'octobre, et qui constitue une preuve évidente de l'orientation liturgique et de la culture catholique de notre diocèse.

Moïse ALUJAS, prêtre,
Vicaire à Saint-Félix de Sabadell (Barcelone).

Clascar, car il renferme tous les renseignements nécessaires pour la préparation des enfants à cet acte solennel selon la méthode indiquée par M. Raux. On pourrait le traduire en français.

1. La *Feuille dominicale* contient ce sommaire : Les fêtes de la semaine. — Liturgie du temps. — L'Évangile du dimanche. — Un commentaire sur le même évangile, ou sur l'épître ou sur une autre partie de la messe du dimanche. — La vie d'un saint de la semaine. — Lecture de l'Histoire Sainte. — Des pensées chrétiennes, etc. et des gravures artistiques.

QUELQUES OUVRAGES DE LITURGIE. — Dans la *Revue du Clergé français* (1er août 1913, pp. 303-325), M. Villien publie une chronique de liturgie dans laquelle il signale à ses lecteurs différents ouvrages liturgiques récents. Nous en détachons les précieux renseignements qu'il donne sur le grand ouvrage de Thalhofer-Eisenhofer et sur les fascicules de Dom Baudot O. S. B.

I

C'est avec plaisir que l'on a maintes fois signalé le renouveau des études liturgiques, si remarquable depuis une quarantaine d'années, et qui se manifeste par des ouvrages où l'histoire prend le plus en plus sa place légitime. Le meilleur moyen de saisir le vrai enseignement que l'Eglise nous donne dans sa liturgie n'est-il pas de reprendre les rites à leur origine, de les replacer dans leur milieu, le milieu initial, de les revoir lors de leur institution ? On évite ainsi ces commentaires qui peuvent faire valoir les ressources variées d'un esprit subtil, mais qui risquent plus encore de remplacer la pensée et l'enseignement de l'Eglise par des inventions purement subjectives, le substantiel et le vrai par le faux ou par de la viande creuse. Les fidèles, au surplus, sentent fort bien la différence entre les commentaires qui « expliquent » et qu'ils saisissent, et ceux qui ne reposent que sur des *a priori*. Nos rites sacrés devraient être vraiment, pour les fidèles d'aujourd'hui, comme les cathédrales du moyen âge avec leurs vitraux « la Bible du pauvre ».

Nous devons donc de la reconnaissance aux savants qui nous apprennent la vraie signification des rites liturgiques, à ceux dont les ouvrages nous offrent la substance nourrissante de l'enseignement ecclésiastique.

1. Au premier rang de ces ouvrages il faut mettre le Manuel de liturgie catholique de Thalhofer, que réédite, après l'avoir fait compléter par le Dr Eisenhofer, professeur de théologie au lycée épiscopal d'Eichstätt [1], la librairie Herder. Cette réédition fait de l'œuvre primitive du Dr Thalhofer un ouvrage tout nouveau, puisque le nouvel éditeur a ajouté au travail, paru pour la première fois en 1884, les traités sur l'année ecclésiastique, les sacrements et les sacramentaux. Le Dr Eisenhofer raconte d'ailleurs dans une courte préface comment il a assumé la lourde charge de compléter l'œuvre de son prédécesseur et comment il l'a menée heureusement à terme.

Dans son état présent, elle se divise en une longue introduction, où l'on étudie le concept de culte en général et celui de liturgie, la législation liturgique, la liturgie comme science, l'histoire de la liturgie et, en deux grandes parties la liturgie générale et la liturgie spéciale. En dépit de ce que ce résumé peut présenter de monotone, je ne puis mieux marquer l'ampleur de cet important ouvrage qu'en signalant brièvement ce qu'il contient.

La partie générale se divise en trois sections : les formes de la liturgie catholique : ses formes en général, les formes verbales et les formules les plus

1. *Handbuch der katholischen Liturgik*, von Dr Valentin Thalhofer... zweite, völlig umgearbeitete und vervöllstandigte Auflage von Dr Ludwig Eisenhofer. Professor der Theologie am bischöflichen Lyzeum in Eichstatt *(Theologische Bibliothek)*, 2 vol. gr. in-8º de XXII-1392 p., Fribourg-en Br., 1912, Herder. Prix : 20 mk.; reliure toile : 23 mk.

usitées (langues liturgiques, musique, chant, symbole, *Pater*, *Ave*, doxologie, etc.), les formes symboliques (les diverses tenues du corps, des mains, durant la liturgie, le signe de la croix, la lumière, l'encens, etc.); l'espace liturgique et sa décoration (églises, autel, le mobilier (trône épiscopal, cancel, fonts baptismaux, confessionnaux, orgue, cloches), les principaux vases liturgiques, les ornements et les insignes, l'année ecclésiastique en général, la semaine, les Quatre-Temps, Pâques et les fêtes mobiles qui en dépendent, les fêtes fixes, les fêtes des saints.

La liturgie spéciale nous fait pénétrer dans les actes proprement dits du culte. Ses trois sections traitent de la liturgie de la messe, de celle des sacrements et sacramentaux, et du bréviaire.

On le voit, c'est toute une somme liturgique en plus de 1 400 pages d'un caractère compact où chaque page atteint ou dépasse 50 lignes.

Il est malaisé de donner d'un tel ouvrage un compte rendu détaillé; essayons toutefois de glaner çà et là dans les richesses qu'on nous offre.

L'histoire de la liturgie comprend près d'une centaine de pages extrêmement objectives, où l'on nous fait grâce des accusations qui débordaient de toutes les œuvres de dom Guéranger.

A propos des langues liturgiques (t. I, p. 225 sq), l'auteur se pose naturellement la question : En quelle langue, à l'origine, célébrait-on la liturgie? Il répond : dès le temps des apôtres, la liturgie a été célébrée en diverses langues, et, normalement, dans la langue usuelle de chaque pays, celle que le peuple pouvait au moins comprendre. Il déclare qu'on ne trouve pas trace, dans l'antiquité chrétienne, d'une interdiction de célébrer la liturgie en langue vulgaire, et il continue en expliquant comment et pour quels motifs très légitimes cette interdiction fut portée dans la suite, en signalant aussi, avec le concile de Trente, combien l'Église désire que les pasteurs expliquent aux fidèles les diverses parties de la messe. Et parlant de la liturgie à Rome en particulier, il s'élève contre l'affirmation trop générale de certains liturgistes : que jusque vers la fin du IIIe siècle le grec a été, à Rome, la seule langue liturgique des chrétiens; il affirme, au contraire, que peut-être déjà dans le cours du premier siècle le latin fut langue liturgique à côté du grec, et que la liturgie à Rome n'ait pas été célébrée uniquement en grec jusque vers la fin du IIIe siècle, c'est ce que montre en particulier le souci d'avoir fait la version latine des Écritures, l'*Itala*, qui est plus ancienne, et qui fut certainement traduite pour le besoin des lectures liturgiques.

Dans le chapitre sur l'histoire de la musique d'église, on trouvera un bon et rapide résumé des diverses opinions en cours sur la part qui revient au pape saint Grégoire le Grand dans la tradition du chant « grégorien », et l'opinion de l'auteur paraît bien tenir exactement compte des résultats acquis en cette matière. J'ai noté aussi les renseignements sur les chants en langue vulgaire pendant la messe dans les églises d'Allemagne, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

Je ne puis m'arrêter à l'étude des diverses formules liturgiques, *Pater*, *Ave*, *Angelus*, *Gloria Patri*, *Deus in adjutorium* (qu'on ne dit ni à l'office des morts ni à celui des trois derniers jours de la semaine sainte, parce que celui qui prie alors fait pour ainsi dire abstraction de ses propres besoins pour ne

penser qu'à ceux des âmes qui souffrent au purgatoire), *Dominus vobiscum* et *Pax vobis*, et des formules finales des oraisons.

Il n'y aurait pas moins profit à étudier dans l'histoire les diverses postures du corps durant l'office, à rappeler comment la règle de saint Chrodegang ne permet, au choeur, que la station debout, à lire les reproches du rude Pierre Damien, au XIe siècle, contre les chanoines de Besançon qui s'assoient durant l'office canonial : *Ecce, ubi Seraphim sedere non audet, sedet homo luteus*, vil relâchement qu'il nomme *opprobrium ignominiosae sessionis*. Néanmoins, dès avant la fin du XIe siècle, dans les cloîtres clunisiens les mieux réglés, on constate des agenouilloirs, voire des sièges, indépendamment des « miséricordes »[1]. A l'époque du concile de Bâle, l'usage actuel est déjà établi assis durant la psalmodie, on ne se lève au choeur que pour le *Gloria Patri*.

Passons rapidement sur l'histoire du signe de la croix et du baiser de paix. Mais qu'il y aurait à prendre touchant la lumière, la lampe du Saint-Sacrement, le symbolisme de la cire, l'usage de l'encens !

A propos de l'église ou du temple matériel, l'auteur ne croit pas que les réunions dominicales des premiers chrétiens aient eu lieu dans les catacombes : elles se faisaient plutôt dans des maisons privées, où, dès le temps de saint Justin, on constate la célébration du culte, mais en des locaux inconnus de la police païenne. L'autel primitif, dit-il, n'était qu'une table apportée par les diacres au commencement de l'office et déplacée ensuite ; toutefois les autels apparaissent assez tôt. L'autel était couvert de linges, prescription que l'on constate dès la première moitié du IIIe siècle, de linge blanc, origine des trois nappes que la rubrique prescrit, et des autres linges de l'autel. Les saintes espèces paraissent avoir été conservées dès le IVe siècle.

Glanons encore d'autres renseignements, sur le ciboire en bois ou en ivoire puis en métal ; l'ostensoir ou monstrance, datant du XIVe siècle, et originairement en forme de tour ou de dôme. L'ouvrage fondamental du P. Braun, *Die liturgische Gewandung*, a fourni de précieuses contributions au long chapitre (75 pages) sur les ornements et les insignes liturgiques.

Mais si le premier volume est pour nous plein d'enseignements, c'est du second volume que les prêtres seront le plus reconnaissants aux deux auteurs, car ce volume s'occupe de ce qui fait le fond de la vie sacerdotale et de ce que nous devons expliquer aux fidèles ; il s'occupe de l'explication de la messe et de l'administration des sacrements et sacramentaux, et du bréviaire. Après quelques pages sur l'histoire de la messe aux premiers siècles, sur la

1. Quant à la tenue des simples fidèles pendant la messe, spécialement depuis la consécration, voici ce que recommande Robert de Blois (fin XIIIe siècle) : « Dressez vous, les mains jointes, lors de l'élévation ; priez ensuite, à genoux, pour tous les chrétiens jusqu'à ce qu'on dise *Per omnia* :

> Et se vos estes trop pesanz
> Par maladie ou par anfanz
> Votre psautier lire povez
> En seant, se vos le savez.

Chose qui n'est pas permise aux hommes, sans encourir de blâme » Cf. Ch. V. Langlois, *La vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, p. 179.

messe en Orient et un coup d'œil sur les diverses liturgies d'Occident, commence (p. 34-244) un copieux commentaire historique de la messe romaine actuelle. Évidemment, dans un manuel, on ne pouvait donner des divers problèmes que l'état de la question et les solutions admises, mais j'aurais été d'autant plus heureux qu'on indiquât au moins brièvement les motifs qui font écrire à propos du pain azyme comme matière de l'eucharistie : « On peut prouver que l'Église d'Occident consacrait *exclusivement* du pain azyme dès le VIIIe siècle » (p. 100). Cette assertion, qui dépasse les certitudes énoncées jusqu'ici, doit sans doute reposer pour l'auteur sur des bases très sûres, qui ne sont pas, toutefois, reconnues déjà universellement. D'autre part, touchant l'encensement de l'autel avant l'Introït, peut-être aurait-on pu faire état des indications qui permettent de dater cet encensement avant le XIIe siècle, dès la seconde moitié du XIe. Dans le *Supplices te rogamus* qui précède le Memento des morts, l'auteur se refuse, comme beaucoup de liturgistes, à voir une épiclèse au sens de l'épiclèse grecque ou orientale.

Quant à la messe privée, à celle que nous nommons proprement la messe basse, l'auteur en voit, avec Bona, des exemples dès le IVe siècle, mais dans le sens de messe non chantée et à laquelle les fidèles n'étaient pas tenus d'assister, non dans le sens de messe appliquée à une intention particulière privée.

Je voudrais m'arrêter encore aux rites des sacrements. Ceux qui sont le plus abondamment étudiés sont ceux du Baptême et de l'Ordre. On ne voit pas que l'auteur ait pris position sur la question si discutée de la pénitence privée durant les premiers siècles : il a sans doute pensé que cette discussion d'un problème si difficile ne serait pas à sa place dans un manuel de liturgie.

Il y aurait aussi beaucoup à prendre dans ce qui est dit concernant l'administration des sacramentaux, la bénédiction des abbés et des abbesses, la bénédiction *post partum*, la recommandation de l'âme, les funérailles, la consécration des églises, la bénédiction des cimetières, celle des cloches, les exorcismes, etc.

L'ouvrage se termine avec l'histoire du bréviaire. Nous n'en parlerons pas ici, le sujet étant bien connu de nos lecteurs qui ont tous étudié l'*Histoire du Bréviaire* de Mgr Batiffol, ou celle de dom Baumer traduite par dom Biron. Il suffira de noter que le Dr Thalhofer commente le bréviaire un peu plus en vue de l'usage liturgique.

En résumé, ce magnifique ouvrage remplit bien les promesses de son titre : c'est, en ce format, un manuel aussi complet que possible de la science liturgique. Il a été mis au courant des modifications et des réformes les plus récentes opérées par la constitution *Divino Afflatu* de Pie X ; partout on a tenu compte des études et des publications les plus récentes. L'abondante bibliographie est à jour, et elle permettra aux curieux d'études liturgiques de creuser pour eux-mêmes plus à fond les problèmes qui les intéressent et de satisfaire dans la mesure du possible la pieuse et légitime curiosité des fidèles. Nous n'avons pas en langue française d'étude d'ensemble équivalente. Que dans la quantité de renseignements ici amassés il puisse y avoir quelques lapsus, c'est inévitable : cela n'enlève rien à la reconnaissance que nous

devons au diligent éditeur. D'autant plus que, en dehors de la table générale des matières qui est en tête de chaque volume, trois tables : des noms de personnes, des choses, et des antiennes, hymnes, oraisons et autres formules citées dans l'ouvrage, facilitent notablement l'usage de cet excellent manuel.

1. Les curieux d'études liturgiques doivent de la reconnaissance au P. J. Baudot. Après ses études sur le bréviaire romain, les lectionnaires, les évangéliaires, le pallium, le pontifical, le martyrologe, etc., il nous en donne quatre nouvelles sur le missel plénier, l'antiphonaire, le cérémonial et les cloches.

Le *missel plénier*[1] « est le recueil où sont réunies toutes les prières nécessaires à la célébration de la sainte messe, avec l'indication des rites et des cérémonies qui accompagnent la récitation de ces prières »; en d'autres termes, c'est notre missel. Le volume précédent était consacré aux premières origines du missel, les sacramentaires; celui-ci continue cette histoire depuis le IXe siècle.

Il paraît assez naturel, dit le P. Baudot, de rattacher les origines du missel plénier à la célébration des messes privées, non pas que ce recueil soit aussi ancien que les messes privées, mais quand la pratique de ces messes fut assez répandue en Occident, on forma des *Libelli missæ* distincts des sacramentaires: ils contenaient une seule ou quelques messes quotidiennes dont ils renfermaient tous les éléments : oraisons, lectures, préfaces, canon, et même les parties chantées. Exemple, le missel de Stowe et le missel de Bobbio. Dans les sacramentaires, on détachait des messes propres de l'année liturgique les messes quotidiennes, les messes votives ou diverses, les messes du commun des saints, et on en formait un recueil à part. Les premiers recueils furent des oeuvres privées, sans caractère officiel. C'est le missel plénier improprement dit.

Bientôt on fit mieux. On transcrivit les éléments de l'ancien sacramentaire et l'on y intercala, en suivant l'ordre de la récitation, les emprunts faits à l'antiphonaire et au lectionnaire. Nous en avons des documents du XIe siècle.

Toutefois, la création des missels pléniers n'excluait pas l'usage des sacramentaires, qui subsistèrent parallèlement aux missels, comme l'attestent jusqu'au XIIIe siècle des manuscrits. Comment on en arriva à l'ordre actuellement observé dans nos missels, quelle fut la place assignée au canon de la messe, comment se fit la distribution du propre du temps et du propre des saints, on le lira dans le P. Baudot, de même qu'on y suivra le développement donné à l'ordinaire de la messe, par l'insertion des prières préparatoires aujourd'hui placées très à part, en tête du missel, des prières du bas de l'autel, de l'*introït*, etc., bref de tout l'ordinaire actuel.

Cet accroissement organique du missel devait avoir pour effet de lui assurer peu à peu la prédominance sur les sacramentaires : de fait on constate durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, la substitution progressive du missel aux sacramentaires. Puis, à partir du XIIIe siècle, le missel de la curie romaine, pr-

1. Le *missel romain*, t. II, *Le missel plénier*, par dom Baudot, 1 vol. de la collection *Science et Religion*, 144 pp., Paris, Bloud. Prix : 1 fr. 20.

pagé par les religieux franciscains, sortit de son cercle primitif pour atteindre d'autres diocèses au détriment des missels locaux ou régionaux. Son extension fut accrue encore non seulement par l'effet de l'imprimerie, mais par la lutte contre le protestantisme qui, en altérant plus d'un missel local, fit sentir la nécessité d'une réforme que la papauté, seule indemne de toute hérésie, pouvait efficacement entreprendre et maintenir. C'est ainsi que l'on arriva au missel de saint Pie V, qui est pratiquement le missel commun de la plus grande partie de l'Occident.

Je n'ai pu donner qu'un résumé très sec d'un livre qui est lui-même un résumé. Nos confrères auront tout intérêt à se reporter au livre lui-même; il sera pour eux une mine très riche de renseignements liturgiques [1].

L'opuscule sur l'*Antiphonaire* [2] est un complément de celui sur le missel, car il fait l'historique des parties chantées de la messe jusqu'à l'époque où ces parties rentrèrent dans le missel plénier. L'antiphonaire est le recueil où se trouvaient réunies les antiennes des différents offices de l'Eglise pendant le cours de l'année; mais il ne s'agit dans le présent volume que de l'antiphonaire de la messe, et encore du texte seulement et non du chant.

L'existence de chants dans les réunions chrétiennes peut être constatée dès les origines de l'Eglise, puisque nous en avons déjà une attestation dans la lettre de Pline le Jeune à Trajan, et tout le monde connaît les passages des Confessions où saint Augustin raconte comment à Milan le peuple chantait des hymnes et des psaumes selon l'usage des Orientaux, c'est-à-dire à deux groupes alternant. Dès le IVe siècle, des psaumes chantés, origine de notre graduel, sont intercalés entre les lectures de la messe; au moins au Ve siècle remonte l'*introït*; plus haut encore l'*Alleluia*, le chant du psaume XXXIII à la communion. Avant le VIe siècle, un certain nombre de messes ont des chants déjà fixés par l'usage, tels le graduel et l'offertoire du premier dimanche de l'Avent; l'*introït*, le graduel et la communion du deuxième dimanche; le graduel et l'offertoire du troisième; l'*introït*, le deuxième graduel, l'offertoire (en partie) et la communion du mercredi des Quatre-Temps et tant d'autres.

Je laisse aux amateurs d'études liturgiques le plaisir d'étudier avec le P. Baudot l'antiphonaire grégorien aux VIe-VIIIe siècles et la diffusion de l'œuvre grégorienne en Occident du IXe au XIIe siècle, jusqu'à l'effacement à peu près complet des autres documents de ce genre en Gaule, en Angleterre et en Espagne. Ils trouveront peu de guides aussi sûrs et aussi bien informés.

1. Quelques lapsus seront facilement corrigés : p. 45, le *Lavabo* ne contient pas le psaume « tout entier »; pp. 49-50 : la grande élévation fut-elle introduite en Gaule (à cette époque peut-on nommer encore notre pays « la Gaule »?) dans la seconde moitié du XIe siècle? ne date-t-elle pas plutôt du XIIe, plus de cent ans après la mort de Bérenger? — p. 88, lire Clément VI, et non Clément V; p. 106, les premiers missels imprimés sont antérieurs à 1477. Cf. la brochure de M. E. Misset : *Un Missel spécial de Constance, œuvre de Guttenberg avant* 1450, Paris, 1899; — p. 129, lire Clément X et non Clément XI; — p. 131, l'opposition du chapitre de Notre-Dame de Paris, en 1583, et non 1483; — p. 138, la S. C. des Rites fut établie en 1588.

2. L'*Antiphonaire*, par dom Baudot, 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*, 67 pp., Paris, Bloud. Prix : 0 fr. 60.

Vraiment cette étude contribuera, selon le désir de l'auteur « à faire connaître, apprécier et goûter » les chants de l'Eglise [1].

On attribuera communément moins d'importance à l'étude du *Cérémonial* [2]. C'est que nous avons tous gardé un souvenir moins agréable des classes où l'on nous enseignait avec une sèche minutie le détail compliqué des gestes à accomplir durant les offices du choeur. Le temps nous eût paru court, si on avait entrecoupé ces leçons d'un peu d'histoire, si on nous avait montré l'antiquité réelle de ces pratiques vénérables, en nous décrivant un office liturgique des premiers siècles, l'évêque placé sur son trône dans le presbytérium, autour de lui les prêtres, les diacres en tuniques blanches et veillant au bon ordre général, les clercs inférieurs, à leurs offices, le peuple apportant pieusement son offrande que les clercs supérieurs reçoivent et répartissent; plus encore si on nous eût montré le cortège pontifical faisant son entrée solennelle.

Tout cela se trouve établi dans les *Ordines romani* les plus anciens, puis dans les autres qui contiennent et développent siècle par siècle la tradition romaine, et servent à la fois de missel, de rituel et de cérémonial, et aussi dans les *Ordines* ou coutumiers des diverses Eglises. Le détail plus complet, au moins à Rome, pour les cérémonies pontificales, était conservé au contraire par la seule tradition des cérémoniaires. On lira dans l'auteur toute cette histoire si intéressante et celle des publications qui aboutirent, malgré l'opposition acharnée de Paris de Grassi, au cérémonial romain et à son extrait rendu officiel par Clément VIII, le cérémonial des évêques. Cette lecture ne pourra que rendre plus respectables aux yeux de tous, les rites sanctifiés par un si long usage.

L'histoire des cloches est plus connue de nos lecteurs, la *Revue* ayant donné sur ce sujet divers articles de M. Vacandard [3]; l'opuscule du P. Baudot n'en sera pas moins le bienvenu [4], car il nous donne une étude d'ensemble, dont la première partie est historique, la seconde liturgique et symbolique. C'est avec plaisir que l'on suit toute cette histoire. La clochette, qui a précédé la cloche, fut dès l'origine un instrument de culte : elle servait à convoquer le peuple à la prière; mais elle servait aussi à des usages profanes. Le triomphe du christianisme vit disparaître quelques-uns de ces usages profanes, et la clochette devint surtout un instrument de culte. Elle le fut plus encore quand l'augmentation du volume et la modification du métal la transformèrent en cloche proprement dite. A quelle époque précise se fit cette transformation, il est difficile de le déterminer, car elle ne fut uniforme ni quant au temps ni quant aux lieux ; toutefois la cloche est déjà mentionnée dans le mobilier des églises avant la fin du VIe siècle par Grégoire de Tours. Au VIIe siècle, sous Clotaire II (613-628), la cloche de Saint-Etienne de Sens se faisait entendre à une distance de six ou sept milles, et était considérée comme une merveille. A cette époque les tours des églises commencent à recevoir des cloches.

1. Une simple notule : p. 31, note 4, lire *P. L.*, t. LXXVIII et non XXVIII.
2. *Le Cérémonial*, par dom Baudot, même collection, 1 vol. in-16 de 64 p.
3. En 1902 et 1908.
4. *Les Cloches*, par dom Baudot, même collection, in-16 de 64 p.

Les premiers fondeurs furent les moines, et ils furent les seuls pendant longtemps; si des laïcs s'en firent dans la suite une spécialité, la cloche demeurera néanmoins un instrument à peu près exclusivement ecclésiastique.

Dans la seconde partie, Dom Baudot étudie la liturgie et le symbolisme des cloches. Le baptême des cloches est un usage fort ancien puisqu'on en trouve un rituel dans le *Liber ordinum* antérieur à l'an 711 en Espagne. Comment le rite se développe jusqu'à celui du pontifical romain, et quel est le sens des divers rites, on le verra dans ce très intéressant opuscule.

RITUEL ROMAIN. — Une nouvelle édition *typica* du Rituel vient de paraître avec cette indication additionnelle et *a Pio X castigatum et auctum*. C'est le 25 mars 1752 que Benoît XIV donna une nouvelle édition du Rituel. Depuis lors de nombreux décrets ont été portés qui ont atteint indirectement des modifications dans le Rituel, ne fût ce que la réforme du chant grégorien. La nouvelle édition de Pie X a pour but de mettre le Rituel en parfait accord avec tous les décrets actuels. Cette édition a été déclarée *typica* par décret de la S. C. R. du 11 juin 1913; et doit donc servir de modèle pour toutes les futures éditions du Rituel. Le Pontifical romain et le Cérémonial des Évêques dont Benoît XIV a également publié la dernière édition-type, seront vraisemblablement réédités par Pie X. Tous les livres liturgiques associeront ainsi le nom de Pie X au nom de Benoît XIV dans l'œuvre de restauration liturgique.

CHANT POPULAIRE. — Le Bureau des Œuvres liturgiques pour favoriser le chant populaire se chargera volontiers de procurer à ceux qui le désirent les différentes messes de l'Ordinaire autographiées à part — texte, traduction et notation grégorienne aux prix suivants :

— Messe de *Beata Maria Virgine* avec un credo, 500 brochures, 8 pages, brochées à un fil, 20 francs; 1,000 brochures, id., 28 francs.

— Autres messes, 600 brochures, 30 francs.

S'adresser au Bureau des Œuvres liturgiques.

UNE LETTRE DE FAIRE-PART VRAIMENT CHRÉTIENNE. — Nous recevons d'un fervent du mouvement liturgique la lettre de faire part de la mort de sa mère.

« MM. recommandent instamment à vos saints sacrifices et prières le repos de l'âme de ..., pieusement endormie dans la Paix du Seigneur, munie de tous les Secours de notre Mère la sainte Eglise.

» Ils vous prient d'assister aux *convoi et service* qui auront lieu en l'église de..., sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y attendre le jour de la résurrection.

» (Les Matines et Laudes seront chantées le samedi 18 octobre, à 5 heures et demie du soir.)

» Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel.

On est prié de n'apporter ni fleurs ni couronnes, mais de les remplacer par des prières. »

UN CURÉ QUI S'INSTALLE LITURGIQUEMENT. — Un abonné de la première heure récemment promu à une cure importante, nous communique l'annonce de son installation adressée à ses paroissiens. On y verra, une fois de plus, les ressources que fournit la liturgie pour la restauration de l'esprit paroissial :

... Mais en attendant que je puisse me rendre en chaque famille, voulez-vous me faire l'honneur et le plaisir de votre visite dans *notre* Maison à tous : en notre église paroissiale, devant *Notre* Seigneur à tous, au moment solennel de mon *installation officielle* parmi vous, ce dimanche...?

Lorsqu'un gouverneur de province est nommé, il doit prêter serment de fidélité entre les mains du Roi ; un bourgmestre doit le prêter entre les mains du gouverneur de la province ; puis ils reçoivent les pouvoirs et les droits de leurs fonctions : ils sont installés.

De même, l'évêque d'un diocèse prête serment de fidélité à Jésus-Christ et à son Eglise entre les mains du Pape ; le curé d'une paroisse, entre les mains de l'évêque ou de son délégué : le doyen du canton ; ils reçoivent alors publiquement et officiellement leurs droits et pouvoirs spirituels.

Et l'Eglise catholique, pour bien faire comprendre l'union, ou plutôt l'unité de cœur et d'âme qui doit exister entre le curé et *ses* paroissiens, veut que cette cérémonie se fasse avec solennité devant eux.

Dans cette cérémonie, l'Eglise emploie, comme dans tout son culte, des actes et des paroles que nous voyons et entendons, parce qu'ainsi aidée notre intelligence comprendra mieux les pouvoirs confiés par elle à son prêtre et notre mémoire en gardera mieux le souvenir.

Voici, en résumé, la cérémonie de l'*Installation* :

1° Le curé vient à l'autel conduit par le doyen et entouré de ses confrères qui seront ses témoins.

2° On chante le *Veni Creator* « Venez, Esprit créateur » pour demander à Dieu le Saint-Esprit de renouveler dans l'âme du prêtre tous les dons des sacrements, de la Confirmation et de l'Ordre, de la remplir de son amour et de sa force.

3° Le prêtre à genoux à l'autel devant le doyen, la main sur l'Evangile fait la *Profession de foi* (serment de fidélité).

4° Le doyen, au nom de l'évêque, présente le curé nouveau à ses paroissiens et le met en possession du saint autel et du tabernacle, des clefs et portes de l'église, des cloches, des fonts baptismaux, du confessionnal, pour montrer que désormais l'église paroissiale est *la sienne* et qu'il a le pouvoir d'y célébrer la sainte Messe, d'y administrer les sacrements de l'Eucharistie, du Baptême, de la Pénitence, et nul autre prêtre sans son autorisation.

5° Le doyen conduit le curé à la chaire de vérité, d'où il devra transmettre à ses paroissiens l'enseignement de Notre Seigneur Lui-même, dans toute sa grandeur et sa pureté. Le curé monte en chaire et adresse à son tour la parole à ses paroissiens.

6° On chante le Salut, le *Te Deum laudamus* (O Dieu ! nous vous louons) en acte de remerciment et la bénédiction du Très Saint Sacrement est donnée.

Mes chers paroissiens, je compte vous voir assister aussi nombreux que

possible à cette belle fête, et écouter la parole éloquente de *M. le doyen de* .. et l'allocution que souhaite vous adresser à tous votre curé.

Après la cérémonie, je me tiendrai à la porte de l'église, pour saluer chacun des assistants, et je les prie de vouloir laisser leur carte de visite sur le plateau au fond de l'église afin que je n'oublie pas leur bonne et aimable présence.

QUESTIONS POSÉES

L'ORDRE DES ACOLYTES (*suite*). — La messe solennelle est le type authentique et original de la liturgie eucharistique de la primitive Église ; on dirait volontiers, n'était la crainte d'être mal compris et de disculper Luther qui invectivait les messes privées : c'est la vraie Messe. Ce qui la distingue essentiellement, c'est qu'elle se célèbre avec la collaboration propre de la hiérarchie à tous ses degrés, de tout l'Ordre sacré depuis le pontife jusqu'au portier qui agite sa sonnette « Ostiarium oportet percutere cymbalum et campanam[1]. » Nous avons vu quelle était la part des acolytes dans cet ensemble grandiose des fonctions sacrées[2].

Mais forcément cette liturgie solennelle a subi des réductions; elle s'est rétrécie : de là différents types de messes dans lesquelles les fonctions d'acolyte ont été modifiées. Évidemment le cérémonial réduit n'a pas conservé la précision hiérarchique que nous avons constatée dans la messe solennelle : l'acolyte est souvent le seul ordre des ministres qui survit : de là un cumul moins ordonné. D'autre part, pour les églises paroissiales on conviendra que la question est plus pratique.

Fixons bien d'abord les différentes catégories de messes :

MESSE PRIVÉE (missa privata)

qui ne suppose aucune assistance, quelquefois même pas un seul acolyte.

MESSE PUBLIQUE (missa publica)

1. Basse (lecta)[3];
2. Chantée (cantata) (sans ministres);
3. Solennelle (solemnis).

La question la plus pratique pour le clergé paroissial est le cérémonial des

1. *Pontificale Romanum*, Rome 1818, p. 17.
2. Cfr. *Questions Liturgiques*, 3e année, p. 302.
3. On ne saurait assez insister sur la distinction fondamentale à établir entre la *Missa privata* et la *Missa publica lecta* ou messe basse. Beaucoup assimilent toutes les messes basses aux messes privées, et leur appliquent toutes les règles des messes privées au grand détriment de l'esprit liturgique. Sans doute il serait désirable que toute messe publique fût solennelle ou au moins chantée : mais puisque c'est une impossibilité pratique, sauvegardons au moins un certain caractère collectif aux messes basses et ne les confondons pas avec les messes privées. Les décrets consacrent d'ailleurs cette distinction.

acolytes pour une *messa cantata* (disons une fois pour toutes que par cette appellation nous désignons les messes chantées sans diacre ni sous-diacre, par opposition aux messes solennelles proprement dites).

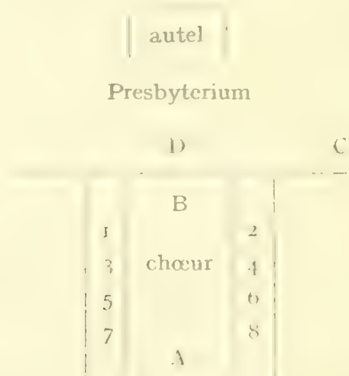
De plus, il s'agit de la messe chantée, sans exposition du Saint Sacrement et sans encensement. Nous indiquerons plus loin les particularités du cérémonial des acolytes dans ces cas spéciaux.

Les acolytes aux Messes chantées.

Il faut au minimum deux acolytes; mais on y adjoindra si possible deux céroféraires pour le luminaire de l'élévation[1] : ce nombre peut s'élever jusqu'à *huit* aux grandes solennités. De plus, le groupe des choristes revêtus du même habit viendra compléter ce bouquet, là où la chose est possible.

Avant de parler du cérémonial des acolytes proprement dits, un mot des céroféraires et des choristes.

Pour l'entrée, les *choristes*, marchant deux à deux forment un groupe distinct qui précède le cortège des ministres proprement dits et en est séparé de quelques mètres. Ils tiennent lieu de chœur, n'ont pas de fonctions à l'autel, n'ont pas accès au presbyterium. Dans les églises où le chœur (endroit des stalles) est distinct du presbyterium, les choristes occupent des petits bancs placés le long des stalles, et y observent le cérémonial du chœur, que nous donnerons dans la suite. Voici les places par ordre de dignité, et il est bon de maintenir ce mode d'émulation :



Si le cortège traverse le chœur par l'entrée (A), les choristes font deux à deux la génuflexion au pied du presbyterium (B), se saluent avec dignité et vont occuper leur place. Les 1 et 2 ouvrent la marche.

Mais si l'entrée se fait par le presbyterium (C), ce qui sera le cas le plus fréquent, les choristes, deux à deux, font la génuflexion dans le presbyterium (D), se saluent et gagnent leur place respective. Tous ces mouvements

1. Même à une messe *basse* publique on peut avoir deux céroféraires distincts des deux acolytes (S. R. C., 12 sept. 1857, 3059 av. J.-C.)

doivent se faire avec grande révérence et dignité dans ce cas le groupe des choristes rehaussera singulièrement la beauté de la messe paroissiale.

Les céroféraires font partie du cortège du célébrant ; ils marchent derrière les deux acolytes qui ouvrent le cortège dans l'ordre de dignité suivant

2e acolyte	1er acolyte
8	7
6	5
4	3
2	1
célébrant	

Quand on fait cortège à une personne, les places les plus rapprochées de cette personne sont les plus dignes. Dans le groupe des choristes le cortège n'avait pas ce caractère : de là cette différence.

Arrivés à l'autel, si la disposition du presbyterium et de la porte de la sacristie le permettent, le cortège fait haie pour laisser passer le célébrant, les deux acolytes se tenant au pied de l'autel des deux côtés du célébrant :

8	7
6	5
4	3
2	1

Les céroféraires s'alignent ensuite au milieu du presbyterium dans l'ordre suivant : 8, 6, 4, 2, 1, 3, 5, 7, par un mouvement facile à combiner.

Tous font la génuflexion avec le prêtre et vont tapisser les murs du presbyterium dans l'ordre suivant :

autel

8	7
6	5
4	3
2	1

Ils s'y tiennent *versus altare*, face au crucifix de l'autel : par conséquent dans des positions un peu différentes d'après la place de l'autel.

Cérémonial des deux acolytes.

Premier principe. *Les acolytes ne font rien de ce qui est le ministère propre du diacre et du sous-diacre.*

Dans les fonctions du diacre et du sous-diacre on doit distinguer celles qui leur incombent comme serviteurs ordinaires de l'autel (ils ont toute l'intendance et se font aider par les acolytes) et celles qui caractérisent leur rang dans la hiérarchie, fonctions plus augustes, ministérielles sans doute, mais qui exigent une dignité plus grande, une délégation sacrée conférée par

l'ordination. Dans notre cas, les ministres majeurs disparaissent, le service ordinaire reste à charge exclusive des ministres inférieurs. Mais les fonctions qui ont exigé une délégation par l'ordination sont accomplies par le célébrant lui-même. En d'autres termes, les diacre et sous-diacre sont, d'une part, coopérateurs du prêtre : *Comministri et cooperatores estis corporis et sanguinis Christi*, de l'autre, chefs des serviteurs : le prêtre remplace ses coopérateurs; les acolytes remplacent leurs chefs absents.

Comme coopérateurs le diacre et le sous-diacre gardent toujours l'attitude du sacrificateur (debout); ils interviennent directement dans la préparation du pain, du vin, de l'eau; ils interviennent pendant le Canon, tiennent le calice et la patène, etc.; ils reçoivent mission de chanter l'Épître et l'Évangile; ils portent des ornements qui symbolisent toutes ces fonctions. Tout cela est interdit aux ministres inférieurs : il faut la délégation de l'ordre.

Comme premiers serviteurs, le diacre et le sous-diacre ne se séparent pas du prêtre : ils le suivent à la session, à l'autel, etc.; l'aident dans ses mouvements, lui répondent au nom du peuple, transportent son missel, bref, font tout le service, et les acolytes n'interviennent aux messes solennelles, nous l'avons vu, que pour les aider. Tout ce service ordinaire retombe dans notre cas sur les deux seuls serviteurs qui restent.

Ce principe nous facilitera l'intelligence du cérémonial en question.

Rubriques	Explications
Les acolytes marchent en tête du cortège, de front (pas en flèche) les mains jointes (paumes juxtaposées verticalement).	Pas de chandeliers : il n'y a ni évangéliaire à la crédence, ni procession de l'Evangile. (Exception faite pour les messes chantées avec encensement, voir plus loin).
Le premier reçoit la barrette avec les baisers; et après génuflexion *in plano* ensemble, tous deux soulèvent légèrement le bas des vêtements du célébrant qui monte à l'autel. Le premier porte la barrette à la banquette.	En venant de la sacristie au commencement et en y retournant à la fin, génuflexion *in plano*. Les autres génuflexions faites dans le cours de la fonction : *in infimo gradu* [1]. Si l'on devait rentrer à la sacristie ou quitter le presbyterium dans le cours de la fonction (ce qu'il faut éviter), génuflexion *in plano* avant et après.
1. Pendant tout le temps qu'ils sont à l'autel, les acolytes sont à genoux les mains jointes. Ils se mettent à genoux *in plano* quand le prêtre est *in plano*. Sur le degré inférieur, quand le prêtre est à l'autel, sauf s'il n'y a qu'un degré.	Le diacre et le sous-diacre sont toujours debout : c'est l'attitude de ceux qui sont cosacrificateurs. Il n'en est pas ainsi des acolytes (voir plus haut). Si donc le prêtre est debout *in plano*, eux sont à genoux *in plano*; s'il est debout à l'autel, eux sont à genoux sur le degré inférieur de l'autel.

Lorsque le célébrant monte à l'autel, ils se lèvent, soulèvent le bas des vêtements, puis se mettent à genoux sur le plus bas degré, et non à la crédence.

Pour la session du Kyrie, du Gloria, du Credo, ils font la génuflexion *in infimo gradu* en même temps que le célébrant à l'autel et le précèdent à la banquette en marchant de front. Ils élèvent sa chasuble, le premier lui présente la barrette avec les baisers et tous deux restent debout de chaque côté, les mains dans les manches du surplis (bras droit reposant sur avant-bras gauche.) Quand le célébrant doit se découvrir le premier l'en avertit par une inclination. Quand le célébrant doit revenir à l'autel, le premier le salue, reçoit la barrette avec les baisers et tous deux le précèdent à l'autel, les mains jointes —génuflexion *in infimo gradu* — soulèvent l'aube — à genoux *in infimo gradu*.

Vers la fin de la récitation du *Gloria* par le prêtre, les acolytes se lèvent, et observent toutes les règles précédentes pour la session du *Gloria*.

A la fin de la dernière oraison, le premier acolyte se rend (sans génuflexion) au coin de l'épitre, sur le second degré de l'autel, orienté vers le missel. Après la récitation des graduel et alleluia, il prend le missel, se tourne sur sa gauche, descend un seul degré et génuflecte sur le rebord du marchepied, remonte directement vers le côté de l'Evangile, — le second acolyte reste à genoux tout ce temps. S'il y a session pendant les chants, le

Les deux acolytes doivent rester à l'autel et non à la crédence. Ils doivent, en effet, rester inséparables de leur maître et y remplacer diacre et sous-diacre, qui ne quittent pas l'autel. S'ils retournaient à la crédence, le prêtre serait à l'autel sans serviteur.

Tous ces services pour les sessions sont rendus par le diacre et le sous-diacre aux messes solennelles, mais en vertu de leur titre de serviteurs en chef, non en vertu d'un pouvoir spécial reçu dans l'ordination. Les acolytes suppléent donc dans ce service leurs chefs absents. Ils ne peuvent s'asseoir à côté du prêtre : cette attitude ne convient pas à des serviteurs. Le diacre et le sous-diacre sont, en plus, par leur ordination, cosacrificateurs : ils constituent une unité morale avec le prêtre. Plusieurs auteurs disent cependant qu'ils peuvent s'asseoir derrière le prêtre, à la crédence.

Combien l'intelligence et l'amour de ces rites bien accomplis inspireraient aux jeunes gens le respect du sacerdoce, de l'autel, de la hiérarchie !

C'est par erreur qu'on habitue les acolytes à descendre en se tournant vers leur droite *in cornu epistolae* et à longer toutes les marches de l'autel, *in plano*. Ils suppléent le sous-diacre, donc mêmes mouvements (Ritus C. M. VI, 5). Pour cette raison aussi, à notre avis, l'acolyte ne descend pas avec le livre pour génuflécter sur la marche inférieure, mais il le fait *in oram suppedanei*, c'est-à-dire sur le rebord du marche-

premier acolyte, après avoir déposé le missel, tourne vers sa droite, descend directement, génuflecte *in medio* et gagne sa place. Le second acolyte se lève et, avec le prêtre, ils font la génuflexion pour la session, etc.

S'il n'y a pas session (graduel et alleluia psalmodiés), le premier acolyte (après avoir déposé le missel obliquement) se tient sur le deuxième degré, orienté vers le missel, les mains jointes; fait les trois signes de croix, répond au prêtre, et puis redescend en passant entre l'autel et le second acolyte, et génuflecte *in infimo gradu*.

Pendant l'Evangile les deux acolytes se tiennent debout, orientés pied, donc étant sur la seconde marche.

D'après le Missel (Ritus C. M., VI, 8) l'acolyte peut lire l'épitre à la place du sous-diacre absent. En effet, l'ordre de lecteur lui a donné ce droit: « Accipite et estote verbi Dei relatores... » « Studete igitur verba Dei videlicet lectiones sacras distincte et aperte... proferre... » D'autre part le sous-diacre dans son ordination reçoit spécialement le droit de lire l'Epître : « Accipe librum Epistolarum et habe potestatem legendi eas in Ecclesia sancta Dei. » Il semble donc que le principe établi plus haut n'est pas observé. Mais anciennement il y avait toujours, outre l'Evangile, deux lectures, une de l'Ancien Testament et une Epître. Les lecteurs faisaient la première lecture et insensiblement l'Epître fut réservée à un ministre supérieur, au sous-diacre. Comme aujourd'hui il n'y a plus qu'une lecture, on comprend qu'en l'absence du sous-diacre, l'acolyte puisse exercer ses anciens droits. La question n'est pas pratique, sauf peut-être dans les collèges : saisissons-y toutes les occasions de faire participer les jeunes gens au culte.

Quand on est autorisé à faire les encensements à la messe chantée (sans ministres donc), il y a un cérémonial spécial dont nous parlerons plus tard. Pour le chant de l'Evangile, entre autres, on porte les chandeliers et l'encens.

C'est le célébrant seul qui peut chanter l'Evangile (Ritus C. M., VI., 8)

vers le missel, mains jointes. — S'il y a *Credo*, même cérémonial que pour le *Gloria*. — Ils se mettent à deux genoux *in plano* (à la banquette) pour l'*Incarnatus*.

Au mot *Oremus* avant l'offertoire, ils se lèvent, se réunissent au milieu, génuflectent *in infimo gradu*. Le premier se rend à la crédence.

Le second monte directement à la droite du prêtre pour recevoir et plier le voile, puis se rend à la crédence.

Le premier seul vient du côté de l'épître (2e degré) portant des deux mains le plateau avec les burettes (il peut tenir celles-ci fixées avec les doigts) et le pose sur l'autel au coin de l'épître.

Lorsque le prêtre arrive, il le salue, présente le vin de la main droite, après avoir baisé la burette et la présente sans baiser la main. Alors il prend la burette d'eau de la main droite et la baise; reçoit la burette devin de la main gauche, donne la burette d'eau, puis baise la burette de vin. Idem en recevant la burette d'eau qu'il place ensuite sur le plateau sur l'autel, et reporte à la crédence le vin après avoir salué.

Ils remontent ensuite ensemble, le premier à droite avec le manuterge. Le second prend sur l'autel le plateau Ils saluent le prêtre, lui lavent les doigts, le saluent, reportent tout à la crédence, viennent génuflécter *in infimo gradu* au milieu, se saluent et se remettent à genoux à leur place.

Il faut inspirer aux acolytes un grand respect pour le Saint Evangile, qui se traduit par une attitude recueillie. Ce n'est pas le moment de préparer le siège pour la session pendant le sermon, ni d'aller prendre le livre des annonces, etc.... « tous se tiendront debout pendant cette lecture avec respect et tremblement » dit saint Benoît dans sa règle.

C'est un service accompli par les ministres à la messe solennelle : il est donc juste que l'acolyte s'en acquitte.

D'après certains auteurs il faudrait laisser le plateau à la crédence. Mais il n'y a aucune raison de ne pas suivre l'indication du cérémonial des Evêques (lib. I, cap. XI, nº 10) « curam habebit portandi ampullas... super aliquo parvo bacili dispositas »

Il ne baise pas la main du prêtre (R. C. M. VII, 4 et décret 4193) : c'est le symbole d'une coopération intime au sacrifice que seul le diacre peut donner, en vertu dans son ordination.

L'infusion du vin et de l'eau sont des fonctions sacrées qui relèvent de l'ordination : « Subdiaconum enim oportet aquam ad ministerium altaris praeparare » et le service du vin est le service propre du diacre dans tous les *ordines romani*, bien qu'il ne soit pas spécifié dans l'ordination.

Les acolytes accomplissent ce même service aux messes basses (Ritus C. M. VII, 10).

D. L. B.

(A suivre.)

PEUT-ON CÉLÉBRER, LA FACE TOURNÉE VERS LE PEUPLE ?

Pour être complet, on pourrait envisager cette question à un triple point de vue :

1° Au point de vue traditionnel;

2° Au point de vue du droit liturgique actuel;

3° Au point de vue de l'opportunité de cette réforme.

Disons un mot de chacun de ces aspects.

1° L'usage de la primitive Église est suffisamment connu : le siège du pontife, la *cathedra*, était placé dans l'abside : c'est la place naturelle du président de l'assemblée : *oportet sacerdotem offerre, benedicere, prædesse*... Le pontife quittait son siège pour se rendre à son autel, où il se trouvait tout naturellement face au peuple comme à son siège. Celui-ci était surélevé de plusieurs marches, tandis que l'autel n'en avait habituellmeent qu'une, pour permettre au pontife assis de présider l'assemblée. Saint Augustin appelle ces absides : *absidæ gradatæ*, et les anciens *Ordines Romani* emploient l'expression : *Pontifex descendit ad altare*, l'autel étant moins élevé que le trône.

On a souvent mal interprété les mosaïques classiques qui décoraient les absides des basiliques : le Christ triomphant assis sur son trône, et les brebis symboliques qui l'entourent se rapportent non à l'autel et à l'Eucharistie, mais au siège du pontife, placé dans cette abside et qui symbolise le pouvoir de pasteur et de docteur, *Munus magisterii et jurisdictionis*, exercé par l'évêque au nom de Jésus-Christ. Son *Munus ministerii* est symbolisé par son autel, qui occupe le centre du sanctuaire. On peut dire que cette disposition est restée générale pendant toute l'époque des basiliques, c'est-à-dire jusqu'au IXe siècle.

2° *Droit liturgique actuel*. La liturgie romaine est trop traditionnelle pour abandonner ce rite antique. Aussi l'autorise-t-elle de la façon la plus formelle, tant par ses textes que par son propre usage. Voici comment s'exprime le *Missel* dans le *Ritus celebrandi Missam* (V, n° 3), qui fait loi en cette matière : *Si altare sit ad orientem versus populum, celebrans versa facie ad populum non vertit humeros ad Altare cum dicturus est : Dominus vobiscum, orate fratres, ite missa est, vel daturus benedictionem : sed osculato altari in medio, ibi expansis et junctis manibus, ut supra, salutat populum et dat benedictionem*. Le texte est clair et formel. D'ailleurs, tous les auteurs s'entendent sur ce point. Un des manuels les plus estimés, celui de Le Vavasseur-Haegy, fait remarquer justement que c'est la disposition romaine : en effet, toutes les grandes basiliques, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, etc., ont l'autel ainsi disposé.

Notez que, dans ce cas, la façade de l'église est orientée vers l'*est* et l'abside vers l'Ouest, de façon que le célébrant, face au peuple, soit tourné vers l'est. L'orientation est donc opposée à celle de nos églises actuelles. Il en est ainsi dans les basiliques romaines.

Au surplus, dans nos grandes églises, cette disposition de l'autel favoriserait singulièrement l'observation de la rubrique si importante du *Missel* relative à l'intelligence par les fidèles des lectures faites à l'autel. En lisant cette rubrique, plus d'un d'entre nous pourra se frapper la poitrine. Il est

et étonnant que nos rubricistes, si châtouilleux pour le cérémonial, ne se préoccupent guère de faire observer le point suivant (*Rubricæ generales Missalis*, XVI, 2). Il s'agit des Messes basses :

« Sacerdos autem maxime curare debet ut ea quæ clara voce dicenda sunt, distincte et apposite proferat, non admodum festinanter, ut advertere possit quæ legit, nec nimis morose, ne audientes tædio afficiat : neque etiam voce nimis elata ne perturbat alios, quia fortasse in eadem Ecclesia tunc temporis celebrant ; NEQUE TAM SUBMISSA UT A CIRCUMSTANTIBUS AUDIRE NON POSSIT, SED MEDIOCRI ET GRAVI : QUÆ ET DEVOTIONEM MOVEAT ET AUDIENTIBUS ITA SIT ACCOMMODATA UT QUÆ LEGUNTUR INTELLIGANT ». Nous sommes loin de nos Messes sourdes-muettes et souvent aveugles par-dessus le marché !

3° *Opportunité de cette mesure.* La plupart de nos églises ne se prêtent pas à cette disposition : la question n'est donc pas très pratique actuellement. De plus, les rites sont souvent mal accomplis et peu compris.

Pour conseiller cette disposition, bien des conditions doivent se trouver réunies : l'architecture de l'église doit s'y prêter ; les rites et cérémonies doivent s'accomplir avec grande dignité et révérence ; la formation liturgique des fidèles doit être faite. C'est dire assez qu'il faut y renoncer dans la plupart des paroisses, sans compter qu'une difficulté spéciale se présente pour l'emplacement du tabernacle, qui ne pourrait, dans ce cas, être placé au maître-autel ! Dans les maisons d'éducation, surtout dans les séminaires, une pareille réserve ne s'impose pas, et dans les constructions futures ne pourrait-on faire un essai dans ce sens ? Il ne s'agit pas ici d'un caprice archéologique, encore qu'il soit très légitime, mais d'une éducation eucharistique plus complète : l'autel-pierre du sacrifice, dégagé enfin de tous ces gradins, statues de saints, apothéoses pyramidales, etc. ; participation active de toute l'assemblée rendue plus facile ; union de tous autour de l'autel (*et omnibus circumstantibus*) devenu le centre de notre vie surnaturelle ; évocation bienfaisante de la piété collective des âges de foi : autant de précieux résultats que faciliterait cette disposition de l'autel. Mais n'insistons pas : les docteurs en sciences pratiques pourraient nous censurer, et alors...

FAUT-IL FAIRE UNE PAUSE PENDANT LES GÉNUFLEXIONS FAITES AVANT ET APRÈS L'ÉLÉVATION ?

Distinguons d'abord deux espèces de génuflexion :

1° La génuflexion qui n'est autre chose qu'une attitude prise en vue d'un acte formel et distinct d'adoration : pour adorer on prend au préalable l'attitude corporelle de génuflexion : *genuflexus adorat*, le passé indique assez la succession de deux actes distincts ; non *genuflectens adorat*. Toutes les génuflexions que fait le *célébrant* depuis le consécration jusqu'après sa communion comportent ce double acte : aussi toujours lisons-nous dans le *Missel* (*Ritus celebrandi Missam*, VIII, 5, 7, etc.) : *Genuflexus eam adorat ; genuflexus sanguinem reverenter adorat*, etc. Et, de fait, ces génuflexions ne sont pas provoquées par déplacement ou passage devant la sainte Eucharistie ; non, le prêtre reste à sa place, il adore et pour adorer il prend au préalable l'attitude extérieure qui convient à cet acte.

Ces génuflexions doivent donc être plus lentes et plus révérentieuses que les autres; elles comportent une pause, le genou posé en terre : les rubricistes le notent avec soin [1]. Il y a trois exceptions pour le célébrant dans l'espace de temps indiqué : après sa communion sous les espèces du pain, il génuflecte après avoir découvert le calice : le Missel dit : *genuflectit surgit...* (Ritus C. M. X, 4) : il a Notre Seigneur en lui, il doit donc l'adorer dans cette présence. Ensuite quand il doit distribuer la communion aux fidèles, il fait une génuflexion avant et après; le Missel dit *facta genuflexione* et *genuflectit* (Ritus G. M,, X, 6). Mais ici le prêtre se déplace; la génuflexion est un acte de révérence occasionné par ce déplacement, ce n'est pas un acte préparatoire d'une adoration.

2° Nous venons d'indiquer la seconde espèce de génuflexion : elle constitue un acte de révérence indépendant, qui n'a pas en vue d'amorcer une adoration, mais qui est exigé par les convenances quand on passe devant le saint Sacrement ou qu'on se déplace à l'autel. Aussi les génuflexions des ministres sont-elles toujours de cette deuxième espèce, sauf pour le diacre, quand il fait la génuflexion avec le prêtre. Il suffit de parcourir le *Ritus* G. M. (du titre IX au titre XII.) pour se rendre compte de cette distinction établie par la rubrique.

PEUT-ON CÉLÉBRER COMME DOUBLE DE 1re CLASSE AVEC OCTAVE LA FETE DU PATRON D'UNE ÉGLISE PROVISOIRE?

Il ne faut pas confondre le titulaire de l'édifice sacré et le patron du lieu.

On appelle titulaire (titre, vocable) le nom liturgique qui sert à désigner un édifice sacré : c'est une personne divine ou un mystère ou un saint, auquel l'église-édifice est dédiée. Au lieu de titulaire on dit quelquefois patron *(patronus vel titularis Ecclesiæ)*, mais dans un sens peu exact : en effet, le titulaire n'est pas nécessairement le protecteur *(patronus)* de l'église; aussi peut-on choisir des mystères.

Les prérogatives liturgiques des titulaires sont les suivantes : fête du rite double de 1re classe, avec octave et *Credo* à la Messe dans l'église seulement du titulaire; on le nomme dans l'oraison *A cunctis*.

Ces prérogatives commencent à partir de la consécration, ou au moins de la bénédiction solennelle, c'est-à-dire quand l'édifice a été destiné perpétuellement au culte. Dès lors une église provisoire ne peut avoir un titulaire jouissant des privilèges indiqués.

Le mot *patron* signifie protecteur, gardien qui intercède auprès de Dieu. On appelle patron, dans le sens liturgique, le saint, protecteur d'un lieu, c'est-

1. Cfr. LE VAVASSEUR-HAEGY, Paris 1910, I, p. 302. DE AMICES, *Coeremoniale Parochorum*. Rome 1912, I, p. 102. Dans une lettre à son clergé sur les Rites de l'Elévation (Œuvres Pastorales, Louvain 1913, I, p 359). S. E. le cardinal Mercier attire l'attention du clergé sur ce point : « Remarquez que la rubrique ne dit pas *genuflectit* mais *genuflexus adorat* et marque ainsi l'obligation d'une pause dans le ploiement du genou en terre. »

2. Paris, Gabalda 1910, t. I, p. 56.

à-dire d'un royaume, d'un État, d'une province, d'une ville, d'un village ou d'un diocèse.

Les saints peuvent seuls être patrons : aucun mystère, aucune personne divine ne peuvent l'être.

La fête du patron est double de 1re classe avec octave pour tout le clergé séculier et régulier (sauf l'octave) qui habitent la localité.

La question pratique est de savoir si cette paroisse nouvellement érigée peut se choisir un patron jouissant du privilège liturgique que je viens d'indiquer.

D'abord si cette paroisse ne constitue pas une commune distincte elle ne peut pas se choisir un patron. Le *locus*, en effet est le territoire ; or, ce territoire qui constitue la ville ou la commune, a déjà son *patronus loci*. La nouvelle paroisse devra donc fêter comme *patronus loci* le patron de la localité à laquelle elle appartient, bien que l'édifice soit provisoire.

Si l'érection de la nouvelle paroisse comporte en même temps une séparation territoriale, ou a lieu dans une commune distincte sans patron jusqu'ici, alors evidemment elle peut se choisir un patron d'après les règles canoniques et le fêter liturgiquement dans son église provisoire.

LE PRÊTRE DOIT-IL SE LAVER LES DOIGTS APRÈS LA MESSE ?

Les *Ephemerides Liturgicae* (juin 1913, p. 355-356) ont une consultation sur cette question. En voici le résumé; Le Missel *(Ritus celebrandi Missam)* ne fait pas mention de cette ablution : il note cependant minutieusement tous les rites à accomplir, entre autres l'ablution qui précède la Messe : *lavat manus dicens orationem inferius positam* (A. I, n° 1). On ne voit pas bien l'utilité de cette ablution, puisque après la communion le prêtre se purifie et s'essuie les doigts en même temps qu'il purifie le calice. Au surplus, si cette ablution était traditionnelle, on l'aurait accompagnée d'une prière, comme on l'a fait pour les autres actes préparatoires. L'auteur conclut que cette ablution est facultative. Pour sauvegarder l'uniformité, l'autorité pourrait en proposer la suppression ou le maintien. On peut appliquer la même règle pour l'ablution faite en rentrant à la sacristie après la distribution de la communion *extra Missam*. Tandis que l'ablution avant la distribution se fait à la sacristie, l'ablution qui suit se fait à l'autel. Cette différence semble bien indiquer qu'il n'y a pas lieu de renouveler cette ablution avant de quitter la sacristie.

FAUT-IL PRENDRE DE L'EAU BÉNITE AU SORTIR DE L'ÉGLISE?

Il suffit de lire les prières de la bénédiction de l'eau pour voir que c'est un sacramental destiné à purifier l'âme, à la préserver des influences des mauvais esprits. De là l'usage si ancien de placer aux portes de l'église une vasque d'eau lustrale où les fidèles se purifient avant d'entrer dans la maison de Dieu On ne voit donc pas bien la raison d'être d'une lustration au sortir du lieu saint où nous venons de nous purifier dans le sang de l'Agneau.

De plus, la Sainte Église a fixé dans sa liturgie des rites d'aspersion avant

les offices divins, mais pas après. L'aspersion sollennelle le dimanche, l'aspersion quand l'évêque arrive à la cathédrale, etc.

Il est donc plus raisonnable de ne pas prendre d'eau bénite en sortant, à moins que cette abstention ne scandalise les fidèles.

LES PRIÈRES AU PIED DE L'AUTEL APRÈS LES MESSES BASSES.

Par un décret du 20 juin 1913 (A. S. S.), la Sacrée Congrégation des Rites déclare qu'à une Messe basse solennisée on doit omettre les prières prescrites par Léon XIII après les Messes privées. Voici le texte de la réponse « affirmative si Missa cum aliqua solemnitate celebretur, vel Missam, quam celebrans ab altari recedat, immediate ac rite subsequatur aliqua sacra functio seu pium exercitium ».

A notre avis, il faut comprendre très largement ce décret. Ne pourrait-on pas s'en autoriser pour restreindre aux seules Messes strictement privées la récitation de ces *Preces post Missam ?* On confond souvent, en effet, Messe privée et Messe basse. La Messe *privée* est opposée à la Messe *publique*. La Messe publique se distingue en Messe basse *(Missa lecta)* et en Messe chantée *(Missa cantata)*. Cette dernière se distingue en Messe chantée *(sine ministris)* et en Messe solennelle (avec les ministres de tous les degrés de la hiérarchie).

Or, le décret de Léon XIII dit : *in missis privatis*. Jusqu'ici dans la pratique, on a traduit par : *in Missis lectis*. Ne pourrait-on pas légitimement préparer une autre jurisprudence ? Quoi qu'on dise, les Messes basses qui se succèdent dans nos paroisses le dimanche, avec l'église bondée, prédication à l'Évangile, nombreuses communions, etc., ne sont pas des *Missæ privatæ*, mais des *Missæ publicæ lectæ non cantatæ*. J'entrevois bien les objections à cette interprétation, S. R. C. 28 mai 1897 nº 3957 mais elles ne sont pas sans réponse.

En tout cas, en vertu de ce nouveau décret, toute une série de Messes basses échappent à l'addition léonine :

1º Toutes les messes basses suivies de la distribution de la sainte Communion : *immediate ac rite subsequatur aliqua sacra functio ;*

2º Toutes les messes basses suivies de la bénédiction du très saint Sacrement (même raison) ;

3º Toutes les messes basses qui revêtent quelque solennité : premier vendredi du mois, messe de mariage, messe de communion générale ou nombreuse, messes dialoguées, messe avec instruction, etc.

4º Messes basses, suivies d'une action de grâces collective, surtout s'il s'agit de l'action de grâces liturgique : *immediate et rite subsequatur pium exercitium*, etc.

On peut espérer que cette nouvelle disposition marque une étape de plus vers la suppression de cette addition léonine que les liturgistes regrettent à plus d'un titre.

La messe ayant perdu aux yeux des fidèles son caractère collectif (est-ce possible !) force était d'en attendre la fin pour prier collectivement. Mais une fois cette participation active au saint sacrifice restaurée, le but de la mesure disparaît.

Il est d'ailleurs évident que l'Église n'a jamais voulu faire entrer ces prières

dans la liturgie. Elles contredisent, en effet, formellement des règles élémentaires et invariables que la Sacrée Congrégation des Rites rappelle et applique scrupuleusement en toute circonstance : *a)* le *Salve Regina*, récité en toute saison liturgique, chose inouïe dans la prière liturgique ; *b)* la latitude de réciter ces prières en langue vulgaire ; *c)* l'attitude *flexis genibus* en tout temps, en temps pascal comme au Carême ; (on sait les minutieuses prescriptions relatives à ce point dans toutes les règles liturgiques) ; *d)* le célébrant *à genoux* dans ses fonctions et ses vêtements de sacrificateur, attitude essentiellement anti-liturgique ; *e)* la récitation à genoux d'une oraison (c'est le seul cas où le prêtre récite à genoux une collecte), etc., sans compter que cet exemple de prières ajoutées après que la séance est levée par l'*Ite missa est* pourrait être suivi et que toute une liturgie recommencerait après la messe des fidèles : le dernier Évangile, les prières dont nous parlons, il n'y a pas de motif de s'arrêter. Et de fait, on peut y ajouter les louanges : *Dieu soit béni* (S. R. C., 10 déc. 1904) ; avec l'autorisation de l'Ordinaire, le *De Profundis* (S. R. C., 3157[1] et 3805). De même le prêtre peut ajouter des prières à l'occasion d'une neuvaine, etc. (S. R. C., 3537 [1, 2]). Pendant la messe on prie individuellement ; la prière collective commence après ?

LE PRÊTRE PEUT-IL TRANSPORTER LE MISSEL LUI-MÊME AUX MESSES BASSES ?

Cette question est pratique dans beaucoup de paroisses où l'on manque parfois d'acolytes assez vigoureux pour transporter le Missel. D'autant plus que grâce à la communion précoce, on aura souvent l'heureuse occasion d'initier au service des autels des enfants de 7 à 8 ans.

Or le Missel lui-même, dans le *Ritus celebrandi Missam* (VI, 1 et 2) non seulement tolère la chose, mais semble la considérer comme normale pour les messes privées, et donne avec détails les règles à observer par le célébrant dans ce transfert. *Quibus dictis, sacerdos si privatim celebret ipsemet seu minister portat librum Missalis ad alteram partem Altaris... et dum transit ante medium altaris caput cruci inclinat* (il s'agit bien du prêtre, car l'acolyte devrait génuflecter : le prêtre devrait également génuflecter s'il célèbre à l'autel du saint Sacrement) *et Missale sic locat... Locato Missali in altari, celebrans redit ad medium altaris (pour le Munda Cor)...*

On peut conclure *a pari* pour le même mouvement après la communion, bien que le *Ritus* ne l'indique pas explicitement (t. XI, 1).

LETTRES REÇUES

Révérend Père,

Vous avez publié un intéressant article sur les vêtements d'acolytes. Tous les curés de paroisses pauvres — et j'en suis — auront applaudi des deux mains à la réforme que vous souhaitez, en invoquant des raisons si péremptoires.

Au moins, voilà une réforme pratique pour le pauvre monde ! D'aucuns diront : ce n'est qu'un détail. Il a son importance. On ne se fait pas une idée des fantaisies, je dirais même des excentricités dans lesquelles on tombe en cette matière.

Voici deux spécimens d'accoutrements qui méritent une mention.

Le premier est exhibé dans un collège : Une soutane rouge complète. Là-dessus un surplis qu'on prendrait pour une aube, descendant au-dessous du genou ; avec dentelle de 50 centimètres. Une ceinture rouge, avec frange simili-or. Une pèlerine rouge, très ample, avec frange en or.

C'est déjà bien; mais voici qui est plus fort.

Dans une paroisse rurale : Soutane rouge galonnée, une ceinture rouge et un col démesuré de même couleur; le tout bariolé de galons.

Pas de surplis !

Laissez-moi vous le dire : cela donne froid dans le dos, l'apparition d'une théorie d'acolytes travestis de la sorte.

Va encore pour le numéro un. Mais le second dépasse vraiment la permission.

Or, savez-vous qui fournit ce hideux accoutrement? L'œuvre — *horresco referens* — des églises pauvres ! J'ai vu — de mes yeux vu — un spécimen étalant son insolente laideur dans une exposition d'objets destinés aux paroisses dénuées de ressources.

Révérend Père, dites donc à ces Dames si dévouées de revenir à la bonne vieille simplicité, conforme aux règles de la liturgie. Ce sera tout profit pour la dignité des cérémonies, et pour la caisse de cette belle œuvre.

Très Révérend Père,

La retraite ecclésiastique fournit matière à quelques réflexions que je vous livre telles quelles.

Nous allons en retraite avec le sincère désir de retirer de ces jours de grâces le maximum de profit. Il serait si facile, ce me semble, de rendre les exercices plus attrayants et par là même plus profitables.

En retraite, on récite le Bréviaire en commun. J'imagine que, dans la pensée des supérieurs, cette récitation a pour but de fournir au clergé l'occat sion de goûter davantage les beautés de la prière officielle, en la récitanmieux.

Préoccupation très légitime : la récitation du Bréviaire n'est-elle pas la prière qui, avec la sainte Messe, doit sanctifier le prêtre et féconder son

ministère? Préoccupation très appropriée aux besoins du clergé : l'expérience est là qui démontre combien facilement la routine vient dénaturer la récitation du Bréviaire chez les prêtres laissés à eux-mêmes.

Cette prière devrait donc être l'objet de soins tout particuliers pendant la retraite. Ces jours devraient servir à la faire aimer et permettre à chacun de corriger les défauts contractés au cours de l'année.

Hélas ! que nous sommes loin de cet idéal. Si l'on s'était proposé d'inspirer le dégoût du Bréviaire, je ne sais si l'on aurait procédé d'une façon différente. C'était une véritable course au but. Pas d'arrêt à la médiante ; pas de pose à la finale. Plus fort que cela, je ne sais comment les recordmen qui menaient la danse parvenaient à prononcer exactement. Pour ma part, j'ai eu beau m'escrimer, je ne suis jamais parvenu à les suivre.

Au cours de ces exercices attristants, ma pensée se reportait vers les jours bénis que vous savez. Là, j'appris à réciter les heures canoniales et je revins fermement résolu à apporter au Bréviaire le soin et le temps qu'il mérite.

Il serait si facile de donner la même impression salutaire aux centaines de prêtres qui font la retraite annuelle et de les amener ainsi à réciter l'office digne, « attente ac dévote ! »

Un autre cauchemar de beaucoup de retraitants, ce sont les temps libres.

Il me semble qu'il serait si facile de les utiliser. Pourquoi ne pas profiter de ces jours pour organiser de beaux offices? Une belle Grand'Messe et de belles Vêpres au cours desquelles les rubriques seraient scrupuleusement observées et le chant exécuté avec cette douceur, cette souplesse, cette attirance qu'il exerce sur les âmes quand il est bien rendu.

Quelle leçon de choses ces exercices constitueraient pour nous ! Quelle impulsion ils donneraient à la rénovation liturgique ! Quelle source féconde de résolutions pratiques ils constitueraient ! Quel élan ils imprimeraient à l'action sacerdotale dans le travail de résurrection paroissiale, si heureusement amorcé !

La retraite ainsi conçue deviendrait une attraction pour nous. Pourquoi pas? On s'y rendrait plus volontiers et on la ferait mieux.

Ouvrez un referendum sur ces deux questions, Révérend Père, j'augure que la presque totalité du clergé sera favorable à la proposition.

Vous aurez acquis un titre nouveau à la reconnaissance des prêtres et donné un vigoureux coup d'épaule au mouvement liturgique. X.

Révérend Père,

Cela vous fera peut-être plaisir d'apprendre que la première parole de ma sœur et de mon beau-frère rentrant de la cérémonie de leur mariage a été pour se féliciter d'avoir eu un livre où tout était si bien expliqué et où l'on pouvait si bien tout suivre, — et je crois bien que ni eux, ni moi, nous ne perdrons l'occasion de le recommander pour de pareilles cérémonies.

Un laïque.

Révérend Père,

Parmi les remarques judicieuses que vous avez placées à la fin de l'office des défunts, se trouve la recommandation concernant les dimensions de l'encadrement noir des lettres de faire-part.

Voulant tenir compte de cette remarque, j'ai demandé récemment des lettres de faire-part avec bandes noires plus étroites. L'imprimeur m'a fait observer que ce genre de papier n'était pas dans le commerce.

X.

Très Révérend Père,

Voudriez-vous me faire expédier, pour qu'ils m'arrivent dimanche, quatre exemplaires du *Missel pour Tous*, reliure B rouge, fr. 2.85 ?

Je lis avec beaucoup d'intérêt *Les Questions liturgiques*. Votre analyse de l'introït *Exurge* me fournit des arguments en faveur de l'idée que j'ai toujours défendue : nécessité d'une traduction *littérale* des textes des livres de chœur, traduction qui d'ailleurs ne peut dispenser de la traduction littéraire de votre *Missel pour Tous*, mais qui, en donnant le sens de chaque mot aux chantres ignorant la langue latine, leur permettra de pénétrer d'un seul coup d'œil le sens des phrases à exécuter, leur fera reconnaître le mot important de chacune d'elles. . en un mot, leur permettra de *sentir* et de *faire sentir* cet accent logique sans lequel tout chant est absolument sans vie. Croyez-moi, Révérend Père, l'éditeur qui publiera ces livres est assuré d'un succès sans précédent.

Pour les chantres ne connaissant pas le latin, le plain-chant, — il faut en convenir, — est ingrat.

Mais supposez que ces mêmes chantres aient sous les yeux la traduction littérale, avec quel cœur, quel enthousiasme n'exécuteraient-ils pas par exemple, le *Lauda Sion*, d'aujourd'hui !

Je vous en prie, Révérend Père, tâchez de réaliser cette idée et vous ferez faire un grand pas à la restauration du plain-chant.

J'espère !... et vous prie d'agréer mes respectueux hommages. X.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TROISIÈME ANNÉE

N° 1. Avent.

Nº 2. Noël.

Nº 3. Carême.

Nos 4-5. Pâques.

N° 6. Pentecôte.

N° 7. Assomption.

Nº 8. Toussaint.

TABLE ANALYTIQUE